

Université de Montréal

École des hautes études en sciences sociales

**Les formes de l'illégitimité intellectuelle: genre et sciences  
sociales françaises entre 1890 et 1940**

par

Hélène Charron

Département de sociologie

Faculté des arts et sciences

Thèse présentée à la Faculté des arts et sciences

en vue de l'obtention du grade de docteur

en sociologie

© Septembre 2009

Université de Montréal  
Faculté des études supérieures et postdoctorales

Cette thèse intitulée :

**Les formes de l'illégitimité intellectuelle: genre et sciences  
sociales françaises entre 1890 et 1940**

présenté(e) par :

Hélène Charron

a été évalué(e) par un jury composé des personnes suivantes :

**Paul Sabourin**

président-rapporteur

**Marcel Fournier**

directeur de recherche (UDM)

**Francine Muel-Dreyfus**

directrice de recherche (EHESS)

**Francine Descarries**

membre du jury (UQAM)

**Rose Marie Lagrave**

membre du jury (EHESS)

**Antoine Savoye**

examineur externe (Université Paris VIII)

## Résumé

Cette thèse en sociologie historique analyse les logiques d'inclusion et d'exclusion des femmes dans le champ des sciences sociales françaises entre 1890 et 1940 à partir de l'étude des positions sociales, des prises de position et de la réception des travaux produits par des femmes dans les principaux périodiques de sciences sociales orientés vers la sociologie et l'anthropologie.

La démonstration prend comme pivot l'accès des femmes aux savoirs et aux diplômes universitaires. La première partie porte sur les femmes non diplômées qui s'insèrent dans le champ des sciences sociales avant 1914, principalement par le biais d'une implication dans la mouvance réformatrice ou dans les groupes féminins et féministes. Les figures féminines légitimes, dont les travaux ne suscitent pas de controverses, se situent aux positions les plus hétéronomes du champ là où les enjeux de la pratique réformatrice priment sur les enjeux de la connaissance. Les figures de la transgression non diplômées, qui prétendent participer à l'élaboration des connaissances empiriques et théoriques sur les sociétés, provoquent au contraire des réactions négatives qui renvoient leurs analyses féministes hétérodoxes vers le champ politique.

Après 1914, le nombre de femmes et de travaux féminins dans les périodiques et les groupes de sciences sociales français diminue globalement jusqu'en 1940, et les femmes non-diplômées cèdent leur place aux diplômées. Les processus de qualification différenciée selon le genre qui contribuent à reformuler l'antinomie entre compétences intellectuelles et féminité s'adaptent à l'accès des femmes aux diplômes. D'un côté, la majorité des nouvelles diplômées s'oriente et est orientée vers les nouvelles professions sociales (surtout le travail social) et vers l'enseignement qui valorisent les compétences traditionnellement associées au féminin et qui construisent leurs identités professionnelles en opposition au travail intellectuel, particulièrement au travail théorique. De l'autre côté, les seules femmes diplômées aspirant à demeurer dans le champ des sciences sociales qui parviennent à obtenir une reconnaissance relative avant 1940 se spécialisent dans les secteurs de la recherche empirique, réalisent leurs travaux au sein d'institutions savantes, s'assimilent aux problématiques et aux perspectives légitimes et n'adoptent pas de posture militante féministe.

Mots clés: Rapports sociaux de sexe, champ, femmes, France, sociologie, anthropologie, naturalisation, différencialisme, féminisme, éducation supérieure

## Abstract

In this dissertation in historical sociology, I analyze gender relations and the construction of women's intellectual legitimacy in the French social sciences between 1890 and 1940. To that end, I study the social positions, the intellectual productions, and the reception of women in the main social science periodicals leaning towards sociology and anthropology.

The pivotal point of my demonstration is women's university enrolment and graduation. The first part of my dissertation is about women lacking a university diploma that nevertheless played a role in the social sciences before 1914, mainly through participating in the reformist circle of influence or by being involved in feminine and feminist groups. The "legitimate feminine figures", i.e. women whose works did not fuel any kind of controversy, are in the most heteronomous parts of the field of study, in which issues about the reformist practice prevail over issues about knowledge. On the other hand, the "figures of transgression", i.e. women lacking a diploma but pretending to participate in social empirical and theoretical knowledge, provoke negative reactions that, in turn, relegate their heterodox feminist analyzes to the political field.

After 1914 and until 1940, the amount of women and of feminine works in periodicals and French social science groups decreased, and women with a university diploma replaced those lacking one. The gender-differentiated processes of evaluation, which contributed to reformulate the antinomy between intellectual competence and femininity, adapted itself to the fact that women had access to university diploma. On the one hand, the majority of newly graduated women heads and is directed towards new social professions (mainly social work) and teaching. Both professions promote competences traditionally associated with women, and construct the latter's professional identities as disjoint from intellectual, and mainly theoretical, activities. On the other hand, the only graduated women aspiring to stay within the field of the social sciences, and who succeeded before 1940 in gaining a relative recognition for their competence, pursued empirical research, accomplished their work in accredited institutions, took on problems and perspectives sanctioned by the expert community, and did not play the role of feminist activists.

Keywords: Gender, Social sciences, Sociology, Anthropology, Intellectual legitimacy, France, Feminism, Naturalism, Differentialism, Education

## Table des matières

Résumé.....	iii
Abstract.....	iv
Table des tableaux.....	xiii
Liste des abréviations.....	xv
Remerciements.....	xviii
<b>Introduction générale.....</b>	<b>1</b>
<i>Émergence des sciences sociales française, 1890-1940</i> .....	<i>1</i>
<i>Légitimité intellectuelle et accès des femmes aux diplômes universitaires en France entre 1890 et 1940</i> .....	<i>4</i>
<i>Histoire et sociologie des intellectuelles françaises: un champ d'étude en émergence.</i> ..	<i>6</i>
Le développement des sciences sociales comme espace masculin.....	7
Les femmes comme objet, puis comme sujet de discours sur la société.....	8
L'analyse des expériences féminines dans les groupes de sciences sociales français. .	11
<i>Organisation des chapitres.....</i>	<i>13</i>
<b>Chapitre 1 : Femmes, rapports sociaux de sexe et logiques d'inclusion et d'exclusion dans le champ des sciences sociales naissantes.....</b>	<b>19</b>
<i>1.1 Femmes, rapports sociaux de sexe et genre : éléments de définition</i> .....	<i>20</i>
1.1.1 La dimension structurale et transversale du genre .....	21
1.1.2 L'historicisme et l'antinaturalisme.....	21
1.1.3 Émergence du concept de « genre », son potentiel, ses limites.....	23
1.1.4 L'antécédance du sexe sur le genre remise en question et la reproduction des rapports sociaux de sexe.....	24
<i>1.2 La division sexuée du travail</i> .....	<i>26</i>
1.2.1 L'assignation prioritaire des femmes à l'espace domestique : les dimensions matérielles et symboliques .....	27
1.2.2 Les femmes sur le marché du travail : séparation, hiérarchie et qualification.....	28
<i>1.3 Les logiques sociales d'inclusion et d'exclusion des femmes dans les activités intellectuelles</i> .....	<i>31</i>

1.3.1 L'antinomie entre travail intellectuel et féminité : stigmatisme et contradiction des statuts.....	33
1.3.2 La construction de la compétence pratique et l'exclusion des femmes des disciplines théoriques .....	40
1.3.3 Du bon usage du féminisme: illégitimité de l'analyse sociologique des rapports sociaux de sexe et soumission du féminin au masculin .....	44
<b>1.4 Structuration des sciences sociales françaises en « champ »: modalités générales d'organisation.....</b>	<b>47</b>
<b>Chapitre 2 : Considérations méthodologiques.....</b>	<b>53</b>
<b>2.1 Hypothèse méthodologique préliminaire et sélection des matériaux.....</b>	<b>54</b>
<b>2.2 Analyse du discours .....</b>	<b>58</b>
<b>2.3 Catégories descriptives.....</b>	<b>59</b>
2.3.1 Logiques de production féminine.....	60
2.3.2 Logiques de réception des discours .....	60
2.3.3 Modèles généraux de division sexuée du travail et légitimité intellectuelle des femmes.....	61
<b>2.4 Régularités discursives, rapports sociaux et modes de domination linguistique.....</b>	<b>63</b>
<b>2.5 Portraits sociologiques et trajectoires intellectuelles.....</b>	<b>69</b>
<b>Chapitre 3 : Distribution des présences féminines dans les groupes de recherche en sciences sociales.....</b>	<b>73</b>
<b>3.1 Les milieux leplaysiens.....</b>	<b>74</b>
3.1.1 La Société d'Économie Sociale et <i>La Réforme sociale</i> .....	75
3.1.2 La Société internationale de Science sociale et <i>La Science sociale</i> .....	78
<b>3.2 Le milieu réformiste et le Musée social comme espace de production de savoir....</b>	<b>81</b>
<b>3.3. La Revue universitaire.....</b>	<b>84</b>
<b>3.4. Les périodiques durkheimiens.....</b>	<b>85</b>
<b>3.5 La Revue internationale de sociologie et la Société de sociologie de Paris.....</b>	<b>88</b>
<b>3.6. Bulletins et mémoires de la Société d'anthropologie de Paris.....</b>	<b>93</b>
<b>3.7 L'Anthropologie .....</b>	<b>95</b>

<b>Première partie : Héritage de l'éducation féminine catholique traditionnelle (1890-1914) : L'impassé du différentialisme et du naturalisme radical comme fondement de la légitimité intellectuelle des femmes dans les groupes de science sociale.....</b>	<b>99</b>
<i>Éducation traditionnelle des femmes dans la bourgeoisie et l'aristocratie française...</i>	<i>99</i>
<i>Milieus d'accueil privilégiés des femmes éduquées dans les sciences sociales françaises avant 1914.....</i>	<i>103</i>
<i>Les fondements cognitifs et idéologiques rendant possible et limitant la reconnaissance des femmes comme intellectuelles.....</i>	<i>106</i>
<b>Chapitre 4 : Le « rôle social de la femme » et les figures féminines légitimes.....</b>	<b>111</b>
<b><i>4.1 Le rôle social des femmes selon Émile Cheysson : les cadres légitimes de la présence des femmes dans les cercles leplaysiens et dans les milieux réformistes.....</i></b>	<b><i>112</i></b>
<b><i>4.2 Les congrès et les séances publiques de la Société d'économie sociale : une participation féminine marquée du sceau de la compétence pratique et morale.....</i></b>	<b><i>118</i></b>
4.2.1 Des responsables d'œuvres sociales aux pionnières du travail social.....	123
4.2.2 Le travail des femmes et la défense de la famille chrétienne comme enjeu moral et objet d'enquête. ....	134
4.2.3 Les femmes monographes.....	148
<b><i>4.3 Éducation par les femmes et éducation pour les femmes.....</i></b>	<b><i>165</i></b>
4.3.1 Les enjeux de l'éducation des femmes : entre éducation sociale et éducation supérieure .....	167
4.3.1.1 <i>Nouvelle éducation des femmes pour les catholiques sociaux des Semaines sociales .....</i>	<i>167</i>
4.3.1.2 <i>L'éducation familiale.....</i>	<i>171</i>
4.3.1.3 <i>L'enseignement secondaire et supérieur des femmes catholiques : les propositions féminines .....</i>	<i>176</i>
4.3.1.4 <i>Ambiguïtés masculines quant à l'extension de l'éducation des femmes dans La Science sociale et la Revue internationale de sociologie.....</i>	<i>182</i>
4.3.2 L'éducation ménagère ou domestique.....	189
4.3.2.1 <i>Émergence d'un secteur d'étude légitime pour les femmes.....</i>	<i>191</i>
4.3.2.2 <i>Définition de l'enseignement ménager comme opposition au savoir théorique...195</i>	<i>195</i>
4.3.2.3 <i>Augusta Moll-Weiss et l'échec de la reconnaissance intellectuelle des spécialistes de l'enseignement ménager .....</i>	<i>204</i>
<b><i>4.4 Le féminisme légitime et l'antiféminisme ordinaire .....</i></b>	<b><i>212</i></b>
4.4.1 Appropriation masculine du féminisme et autorité légitime.....	214
4.4.2 Le féminisme de tendance chrétienne : l'exaltation des devoirs féminins et de la complémentarité de sexe.....	224

4.4.3 Réception des féministes légitimes.....	232
<b>Conclusion.....</b>	<b>235</b>
<b>Chapitre 5 : Les figures féminines de la transgression.....</b>	<b>239</b>
<b>5.1 La structuration des critères légitimes d'étude des inégalités entre les sexes dans les ouvrages masculins. ....</b>	<b>245</b>
5.1.1 Les leplaysiens, les catholiques et les positivistes sur le féminisme : la tradition, le bon sens et la doctrine comme critères de validité .....	247
5.1.2 Structuration d'une approche scientifique de la « question de la femme » chez les sociologues et anthropologues de sexe masculin .....	251
5.1.2.1 <i>L'évolutionnisme, l'ethnologie, l'histoire et les statistiques sociales comme critères scientifiques et sociologiques légitimes.....</i>	<i>252</i>
5.1.2.2 <i>Science, morale et politique : la constitution du point de vue objectif.....</i>	<i>258</i>
5.1.2.3 <i>Les femmes auteures dans les travaux sociologiques et anthropologiques masculins sur leur condition sociale : une absence relative.....</i>	<i>260</i>
<b>5.2 Appropriation féminine des théories évolutionnistes et des sciences humaines et naturelles.....</b>	<b>262</b>
5.2.1 L'exceptionnelle Clémence Royer, philosophe et anthropologue à la Société d'anthropologie de Paris.....	264
5.2.1.1 <i>Parcours biographique et intellectuel.....</i>	<i>264</i>
5.2.1.2 <i>Conscience de genre et différentialisme épistémologique.....</i>	<i>269</i>
5.2.1.3 <i>Théories sociologiques évolutionnistes : une vision originale du rapport entre matriarcat et patriarcat.....</i>	<i>272</i>
5.2.1.4 <i>Présence controversée à la Société d'anthropologie de Paris.....</i>	<i>276</i>
5.2.1.5 <i>Dans le sillage de C. Royer : Jeanne Schmahl et Marguerite Souley-Darqué.....</i>	<i>281</i>
5.2.2 Les théories évolutionnistes matriarcales, l'exacerbation du féminin et la critique épistémologique radicale des renooziennes.....	285
5.2.2.1 <i>Céline Renooz et La Nouvelle Science féminine.....</i>	<i>287</i>
5.2.2.2 <i>Lydie Martial et les conditions d'une reconnaissance intellectuelle limitée à la Société de sociologie de Paris.....</i>	<i>296</i>
<b>5.3 La critique politique et le positionnement des militantes féministes .....</b>	<b>303</b>
5.3.1 Vigilance des féministes dans les séances et les événements publics.....	305
5.3.1.1 <i>Éliska Vincent et le suffrage féminin comme phénomène ancien.....</i>	<i>306</i>
5.3.1.2 <i>Jeanne de Maguerie : une présence transversale dans les groupes de sciences sociales.....</i>	<i>309</i>
5.3.1.3 <i>Un échange entre Émile Durkheim et des femmes de lettres sur le divorce et le mariage.....</i>	<i>313</i>



5.3.2 Comparaison des statuts des féministes et des femmes de lettres à travers les comptes rendus de la <i>Revue internationale de sociologie</i> .....	318
5.3.2.1 Réception des écrits féministes.....	319
5.3.2.2 Reconnaissance des femmes de lettres aux marges des sciences sociales.....	328
<b>5.4 Le travail des femmes comme objet d'étude sociologique.....</b>	<b>332</b>
5.4.1 L'étude des types professionnels féminins à la Société de sociologie de Paris. 335	
5.4.1.1 Définition masculine des professions intellectuelles.....	336
5.4.1.2 Analyses féminines de la situation des femmes dans les professions intellectuelles.....	338
5.4.1.2.1 Jane Misme et la mise en évidence des inégalités de genre dans la profession enseignante et chez les écrivains. ....	339
5.4.1.2.2 Aurel et le différentialisme littéraire.....	343
5.4.1.3 Déni du caractère sociologique des analyses féminines sur le travail des femmes et rejet vers le champ politique.....	345
5.4.2 Premières analyses féminines statistiques et spécialisées au Musée social et à l'Office du travail.....	353
<b>Conclusion.....</b>	<b>361</b>
<b>Conclusion de la première partie.....</b>	<b>364</b>
<b>Deuxième partie : Accès des femmes au savoir masculin et aux diplômes universitaires : reconfiguration des modalités de reconnaissance et d'exclusion des femmes dans les sciences sociales françaises (1900-1940).....</b>	<b>369</b>
<i>Du secondaire aux universités : la lente conquête du baccalauréat.....</i>	<i>370</i>
<i>Les diplômes universitaires et l'assimilation progressive des agrégations.....</i>	<i>372</i>
<i>Les institutions d'enseignement supérieur annexes à l'Université et privées : des voies d'accès au champ des sciences sociales pour les femmes.....</i>	<i>376</i>
<i>État du champ des sciences sociales et positionnement des femmes diplômées.....</i>	<i>380</i>
<b>Chapitre 6 : La professionnalisation des femmes et ses effets paradoxaux (1900-1940) : la progressive séparation hiérarchisée des disciplines.....</b>	<b>389</b>
6.1 <i>L'orientation professionnelle féminine : une « science » des métiers légitimes pour les filles qui émerge dans l'entre-deux-guerres.....</i>	<i>392</i>
6.2 <i>Les professions majoritairement féminines : l'aboutissement de la compétence pratique et pédagogiques des femmes de la réforme.....</i>	<i>402</i>
6.2.1 Les professeures spécialistes de pédagogie : l'absence de création intellectuelle.....	404

6.2.1.1 <i>Enseignement féminin et création intellectuelle: Marie Dugard, l'exception qui confirme la règle de l'antinomie.....</i>	407
6.2.1.2 <i>Le Bulletin de l'enseignement secondaire des jeunes filles et les enjeux féminisés de la professionnalisation.....</i>	415
6.2.2 L'autonomisation du travail social : une discipline conforme aux définitions dominantes du féminin, située dans un rapport d'opposition aux sciences sociales théoriques .....	421
6.2.2.1 <i>Le travail social comme discipline appliquée et pratique, étrangère à la production des connaissances et à la théorisation .....</i>	422
6.2.2.2 <i>La disparition du travail social des espaces de production du savoir sociologique .....</i>	429
6.2.2.3 <i>L'échec de l'insertion des « sciences domestiques » dans l'institution universitaire .....</i>	433
<b>6.3 <i>Pionnières des professions libérales et rapport militant à la connaissance à travers la Section d'études féminines du Musée social.....</i></b>	<b>440</b>
6.3.1 <i>Création d'une Section d'études féminines au Musée social : l'impossible autonomie des femmes et la mise en doute de leurs compétences intellectuelles.....</i>	442
6.3.2 <i>Composition des deux sections d'études féminines en 1920 et en 1936 : le passage des militantes non diplômées aux professionnelles.....</i>	444
6.3.3 <i>La progressive autonomisation des rapports d'études de la SEF face aux directives des autorités du Musée social : le statut des intellectuelles.....</i>	446
<b>Conclusion: .....</b>	<b>452</b>
<b>Chapitre 7: Les femmes hautement diplômées et la recherche « fondamentale »: adoption et appropriation des pratiques et des perspectives de recherche masculines .....</b>	<b>455</b>
<b>7.1. <i>Les doctorats féminins : un portrait.....</i></b>	<b>458</b>
7.1.1 <i>Une minorité qui poursuit la recherche après la thèse en droit ou en lettres.....</i>	459
7.1.2 <i>Des objets d'étude de plus en plus « neutres » du point de vue du genre.....</i>	463
7.1.3 <i>Réception des thèses et redéploiement du stigmate de la féminité.....</i>	464
<b>7.2. <i>Les femmes hautement diplômées sans assises institutionnelles dans le champ des sciences sociales: des militantes autour de 1900.....</i></b>	<b>473</b>
7.2.1. <i>Lydie de Pissarjevski et Kaete Schirmacher: appropriation des statistiques et démythification du travail domestique des femmes.....</i>	474
7.2.2. <i>Première théorie sociologique des rapports sociaux de sexe au XXe siècle: l'apport contesté de Madeleine Pelletier à la compréhension du « sexe social ».....</i>	481
7.2.2.1. <i>De l'anthropologie à la psychiatrie.....</i>	482

7.2.2.2. <i>Théorie sociologique des rapports sociaux de sexe et hétérodoxie transgressive</i> .....	484
<b>7.3. <i>Des femmes chez les durkheimiens ? De la première série de L'Année sociologique au Centre de documentation sociale</i>.....</b>	<b>499</b>
7.3.1 La première série de L'Année sociologique (1896-1914).....	500
7.3.2 Persistante invisibilité des travaux féminins dans les périodiques durkheimiens de l'entre-deux-guerres.....	503
7.3.3 Soutien des étudiantes en sociologie: le rôle de Célestin Bouglé .....	510
<b>7.4. <i>Les intellectuelles dans les institutions de sciences sociales: entre invisibilité et travail empirique</i>.....</b>	<b>512</b>
7.4.1 L'anthropologie comme espace d'accueil précoce des femmes.....	514
7.4.1.1 <i>La Société d'anthropologie de Paris et le travail des femmes en anthropologie</i> . 515	
7.4.1.2 <i>L'ethnologie et les musées comme compromis empirique favorable aux présences féminines</i> .....	519
7.4.2 Les Congrès internationaux de sociologie dans les années 1930: survol comparatif des présences féminines.....	528
<b>Conclusion:.....</b>	<b>534</b>
<b>Conclusion générale .....</b>	<b>537</b>
<i>Transformations de la structure du champ et positions des femmes</i> .....	537
<i>Distribution des compétences selon un schéma de genre</i> .....	541
<i>Les conditions de l'autonomie intellectuelle : différencialisme de genre et violence symbolique</i> .....	547
L'impasse du différencialisme de genre.....	548
Violence symbolique, conscience de genre et perspectives légitimes androcentriques .....	550
<i>Les conditions de la reconnaissance intellectuelle des femmes ou l'effet minimum du stigmatisme de la féminité</i> .....	553
<b>Sources documentaires.....</b>	<b>558</b>
<b>A. Périodiques dépouillés.....</b>	<b>558</b>
<b>B. Archives consultées.....</b>	<b>558</b>
<b>C. Articles du corpus de périodiques.....</b>	<b>559</b>
<b>D. Livres écrits par des femmes dont il est fait des comptes rendus dans les périodiques</b> .....	<b>567</b>

<i>E. Principaux ouvrages imprimés du corpus.....</i>	<i>572</i>
<i>F. Autres études spécialisées.....</i>	<i>576</i>

**Annexe 1: Contraction du champ des sciences sociales français et positionnement des intellectuelles françaises, 1890-1940.....601**

**Annexe 2 : Distribution scolaire des femmes en France, 1890-1930.....602**

**Annexe 3: Liste des thèses de doctorat soutenues par des femmes dans les facultés de lettres et de droit, 1892-1944.....604**

**Annexe 4 : Distribution des thèmes des chroniques du *Bulletin de l'enseignement secondaire des jeunes filles*, 1909-1911 et 1920-1921.....626**

## Table des tableaux

Tableau 1: Thèmes des contributions féminines dans <i>La Réforme sociale</i> , 1890-1930.....	77
Tableau 2 : Distribution chronologique des contributions féminines dans <i>La Réforme sociale</i> , 1890-1930.....	78
Tableau 3: Liste des femmes membres de la Société internationale de science sociale, 1892-1914.....	79
Tableau 4 : Thèmes des contributions féminines dans <i>La Science sociale</i> , 1890-1926.....	81
Tableau 5 : Distribution chronologique des contributions féminines dans <i>La Science sociale</i> , 1890-1926.....	81
Tableau 6 : Missions réalisées par des femmes pour le Musée social, 1890-1920.....	82
Tableau 7 : Thèmes et distribution chronologique des analyses bibliographiques d'ouvrages écrits par des femmes dans les périodiques du Musée social, 1897-1939.....	83
Tableau 8 : Thèmes et distribution chronologique des chroniques et des articles courts écrits par des femmes dans les périodiques du Musée social, 1896-1939.....	84
Tableau 9: Adhésions féminines à la Société de sociologie de Paris entre 1901 et 1917, selon la <i>Revue internationale de sociologie</i> .....	89
Tableau 10 : Distribution chronologique et thématique des communications faites à la Société de sociologie de Paris (c), des articles (a), des comptes rendus (cr) et des traductions d'articles (tr) publiés dans la <i>Revue internationale de sociologie</i> par des femmes, 1896-1939.....	91
Tableau 11 : Distribution chronologique et thématique des interventions de femmes à la Société de sociologie de Paris entre 1896 et 1939, tel que rapporté par la <i>Revue internationale de sociologie</i> .....	92
Tableau 12 : Distribution chronologique des thèmes des analyses d'ouvrages écrits par des femmes dans la <i>Revue internationale de sociologie</i> , 1896-1939.....	93
Tableau 13: Distribution chronologique des contributions féminines dans les <i>Bulletins et les mémoires de la Société d'anthropologie de Paris</i> , 1890-1940.....	94
Tableau 14: Secteurs de recherche des femmes publiant des articles et des communications dans les <i>Bulletins et mémoires de la Société d'anthropologie de Paris</i> , 1890-1940.....	95
Tableau 15: Distribution chronologique et thématique des comptes rendus d'écrits féminins dans <i>L'Anthropologie</i> , 1890-1940.....	95
Tableau 16: Distribution chronologique et thématique des articles (a) originaux publiés par des femmes dans <i>L'Anthropologie</i> et des communications (c) présentées devant l'Institut français d'anthropologie, 1923-1940.....	96

Tableau 17: Principales oppositions symboliques structurant l'attribution des compétences selon le genre.....	549
Tableau 18: Distribution du nombre des étudiantes dans les Facultés de droit en France, 1889-1929.....	604
Tableau 19: Distribution du nombre des étudiantes dans les Facultés de médecine en France, 1889-1929.....	604
Tableau 20: Distribution du nombre des étudiantes dans les Facultés des sciences en France, 1889-1929.....	605
Tableau 21: Distribution du nombre des étudiantes dans les Facultés des lettres en France, 1889-1929.....	605
Tableau 22: Distribution des thèmes des chroniques du <i>Bulletin de l'enseignement secondaire des jeunes filles</i> , 1909-1911 et 1920-1921.....	628

## Liste des abréviations

*AS: Année sociologique*

ASEFMS: Archives de la Section d'études féminines du Musée social

ASMP: Académie des sciences morales et politiques

*AMS: Annales du Musée social*

*Ann. soc.: Annales sociologiques*

*BESJF: Bulletin de l'enseignement secondaire des jeunes filles*

BHVP: Bibliothèque historique de la ville de Paris

BIT: Bureau international du travail

BMD: Bibliothèque Marguerite-Durand

*BMSAP: Bulletins et mémoires de la Société d'anthropologie de Paris*

BNF: Bibliothèque nationale de France

CAC: Centre d'archives contemporaines

CLSS: Collège libre des sciences sociales

CNFF: Conseil national des femmes françaises

ELSP: École libre de science politique

EPHE: École pratique des hautes études

GFEF: Groupe français d'études féministes

IFA: Institut français d'anthropologie

*JE: Journal des économistes*

*JSSP: Journal de la Société de statistique de Paris*

*MDMS: Mémoires et documents du Musée social*

MET: Musée d'ethnographie du Trocadéro

MS: Musée social

*MS: Mouvement social*

*ODDM: Les Ouvriers des deux mondes*

*RCHL: Revue critique d'histoire et de littérature*

*RIS: Revue internationale de sociologie*

*RPFE: Revue philosophique de la France et de l'étranger*

*RPP: Revue politique et parlementaire*

*RS: La Réforme sociale*

*RU: Revue universitaire*

SAP: Société d'anthropologie de Paris

SEF: Section d'études féminines (du Musée social)

SES: Société d'économie sociale

SISS: Société internationale de science sociale

*SS: La Science sociale*

SSP: Société de sociologie de Paris

UFCS: Union féminine civique et sociale

UPS: Unions de la paix sociale



*À la mémoire de mon père, Germain.*

*À la force de ma mère, Lise.*

## Remerciements

La réalisation de ce long travail est tributaire du soutien et de l'aide d'un grand nombre de personnes qu'il convient de remercier chaleureusement. D'abord, l'intérêt de ma directrice à l'EHESS, Francine Muel-Dreyfus et de mon directeur à l'Université de Montréal, Marcel Fournier, envers mon projet de thèse et la confiance qu'ils m'ont témoigné tout au long de mon parcours doctoral ont été une source inestimable de motivation. Leurs lectures attentives des différents chapitres de cette thèse m'ont permis d'améliorer la qualité de son contenu et de son style. Je dois également remercier tout spécialement Gilles Houle qui, avant de nous quitter trop rapidement, a marqué mon parcours intellectuel. Au-delà de nos nombreuses et passionnantes discussions informelles, son examen attentif de mon parcours méthodologique fut précieux. Au département de sociologie de l'Université de Montréal, je dois également remercier Claire Durand, Deena White, Marie-Françoise Dauphin ainsi que mes collègues au doctorat et à l'association étudiante. Je souhaite souligner la disponibilité de Johan Heilbron, Jean-Louis Fabiani, Antoine Savoye et Catherine Marry pour des discussions sur mon objet de recherche, tout autant que celle des bibliothécaires du Musée social et de la Bibliothèque Marguerite-Durand à Paris.

Il importe aussi de souligner que cette thèse a profité du soutien financier d'une bourse d'études supérieures du CRSH, ainsi que d'une bourse de soutien aux cotutelles de thèse du FQRNT pour les déplacements en France, ainsi que du département de sociologie et de la faculté des études supérieures de l'Université de Montréal.

Enfin, le soutien de ma famille a été tout au long de ces années le plus précieux de tous. Frédéric Parent, ton amour, ta confiance en moi et tes précieux commentaires ont laissé leur trace partout dans ce manuscrit qui te doit beaucoup. Ensuite, Antoine, petit bonheur né durant la thèse, ta présence est une source, chaque jour renouvelée, de plaisir et d'équilibre. Enfin, Lise, fidèle lectrice et dispensatrice d'encouragements, Catherine, ma chère sœur féministe et Frédéric, mon frère, vous êtes une tribu stimulante au sein de laquelle il fait bon vivre et qui m'a fait ce que je suis aujourd'hui.

## Introduction générale

*En quoi consiste l'infériorité intellectuelle de la femme ? [...] Que lui manque-t-il ? De produire des germes, c'est-à-dire des idées (Grand dictionnaire universel du XIX<sup>e</sup> siècle, à l'entrée « femme »).*

Depuis quelques décennies, les femmes sont majoritaires dans le corps étudiant des programmes de premier cycle en sciences sociales des universités occidentales. Cette nouvelle situation, qui sert souvent de justification aux discours de « l'égalité-déjà-là » entre les hommes et les femmes, cache toutefois une réalité beaucoup plus complexe : les femmes continuent de se spécialiser dans certains secteurs des sciences sociales plus traditionnellement féminins et demeurent beaucoup moins nombreuses que leurs collègues masculins à accéder aux postes de professeurs. Si plusieurs sociologues s'intéressent à la progression récente des femmes dans les hautes sphères savantes (Chamberlain 1991, Morley et Walsh 1996, David et Woddward 1998, Fox 2001, Delavault, Boukhobza et Hermann 2002, Tremblay et Chevrier 2002, Pigeyre et Valette 2004), peu d'études portent sur les moments historiques où le processus de division sexuée du travail intellectuel commence à se structurer dans les sciences sociales françaises. Or, retourner au moment historique où d'une part, le champ des sciences sociales se met en place, et où, d'autre part, les femmes commencent à se scolariser et à investir les professions masculines, m'apparaît être une porte d'entrée particulièrement intéressante pour saisir les mécanismes à l'œuvre dans (ou les modalités de) l'organisation (ou de la réorganisation) des rapports sociaux de sexe dans cet espace spécifique et, plus largement, dans le champ intellectuel. En d'autres termes, il semble nécessaire de sortir de la période actuelle pour comprendre les rapports sociaux de sexe et la construction de la légitimité intellectuelle des femmes dans ce secteur du champ intellectuel.

### ***Émergence des sciences sociales française, 1890-1940***

La période comprise entre 1890 et 1940 est caractérisée, en France comme ailleurs en Occident, par de profonds bouleversements sociaux. Les sciences sociales émergent

lentement, comme des disciplines autonomes aux contours encore flous, du vaste espace discursif de la « question sociale » dont les penseurs viennent aussi bien de l'espace politique, du champ universitaire, des nouvelles professions techniques, de la philanthropie que des mouvements sociaux. La préoccupation de la gestion du social ainsi que l'inquiétude liée aux effets de l'industrialisation et à la concentration des masses ouvrières stimulent le développement des premières recherches de nouvelles connaissances « positives » utiles à l'action sociale et aux réformes (Savoie 1994, Leclerc 1979). En France, le contexte des années 1880 est favorable aux nouvelles initiatives institutionnelles faisant la promotion des sciences sociales et à la maturation, dans l'institution universitaire, des méthodes et des idées sociologiques développées ailleurs depuis les années 1860. Entre 1890 et 1900, un grand nombre d'institutions tant universitaires<sup>1</sup>, étatiques<sup>2</sup> que privées<sup>3</sup> se mettent en place dans la ville de Paris et recrutent de nombreux membres (Mucchielli 1998). Polarisés notamment autour de l'opposition entre savoir désintéressé et savoir utilitaire, ces différents espaces de production de connaissances ne privilégient pas les mêmes approches d'étude du social et n'ont pas les mêmes visées ; ils occupent des positions concurrentes, parfois complémentaires, dans le champ naissant des sciences sociales<sup>4</sup> qui est dominé, à la veille de la Première Guerre mondiale, par les représentants universitaires. Au tournant du siècle, la pauvreté persistante rend évidente l'inefficacité de la philanthropie et donne une nouvelle crédibilité aux économistes sociaux qui prônent des mesures réformistes visant la stabilité et la paix sociale, voire la « coopération de classe » (Horne 2004). Ceux-ci se voient peu à peu légitimés dans le champ universitaire qui subit d'importantes modifications sous les actions politiques de Victor Duruy, de Jules Ferry et

---

<sup>1</sup> Plusieurs périodiques scientifiques notamment l'*Année sociologique* et la *Revue internationale de sociologie*, des chaires d'études à Bordeaux, à la Sorbonne et au Collège de France, de multiples publications majeures comme les *Règles de la méthode sociologique*, *La division du travail social* et *Le suicide* d'É. Durkheim.

<sup>2</sup>Notamment l'Office du travail et les services publics de recherche statistique.

<sup>3</sup>Le Musée social, le Collège libre des sciences sociales, l'École des hautes études sociales, l'Institut international de sociologie, la Société de sociologie de Paris, etc.

<sup>4</sup> Les sciences sociales sont encore peu différenciées. La philosophie et l'histoire appartenant aux lettres, la psychologie et la sociologie sont les deux principales nouvelles sciences qui inaugurent la division du travail dans les sciences sociales (Mucchielli 1998). Les sciences politiques, la démographie, l'économie politique et sociale, les statistiques sociales demeurent dans le giron des écoles dites sociologiques. De plus, l'anthropologie et la sociologie, bien qu'organisées en espaces relativement distincts en raison principalement de leur histoire disciplinaire, travaillent sur des objets similaires, sont en constant dialogue et se partagent d'importants penseurs comme M. Mauss, L. Lévy-Bruhl ou C. Lévi-Strauss par exemple.

de Louis Liard (Charle 1994). Parallèlement, des disciplines traditionnelles, plus particulièrement des lettres et du droit, émergent des penseurs – notamment A. Espinas, G. Tarde, R. Worms et É. Durkheim – qui mettent en place les fondements épistémologiques et philosophiques des nouvelles sciences sociales universitaires.

Ces prestigieux universitaires appartiennent à une minorité privilégiée, car la structure universitaire est très rigide et distribue parcimonieusement les nominations. La majorité des diplômés et des chercheurs demeurent toute leur vie exclus des carrières universitaires, particulièrement des carrières parisiennes. Au tournant du siècle, les durkheimiens forment sans conteste le groupe de recherche le plus prolifique, le plus uni autour d'un « maître » et de leur œuvre collective, l'*Année sociologique*, et réussissant le mieux dans les années qui suivent à imposer les éléments fondamentaux de leur perspective sociologique dans le champ des sciences sociales françaises (Karady 1979, Mucchielli 1998 et 2004). Malgré leur position prédominante, ils demeurent toutefois relativement peu nombreux par rapport à leurs concurrents actifs tant dans les institutions privées qu'à l'université où leur position demeure somme toute incertaine au moins jusqu'après la Grande Guerre. Par ailleurs, la mort de Durkheim en 1917 met en évidence les divergences profondes, masquées par l'autorité du maître, qui traversent le groupe et le caractère éclaté des pratiques sociologiques et des interprétations de la pensée de Durkheim (Heilbron 1985, Marcel 2001). Les années 1920 sont néanmoins marquées par la consolidation de l'autorité intellectuelle des sociologues universitaires malgré une revalorisation de la sociologie plus empirique – qu'il faut lier à l'imposant financement de la Fondation Rockefeller –, représentée dorénavant davantage par les universitaires que par les leplaysiens et le Musée social qui l'avaient initiée. En somme, le champ sociologique naissant, encore mal défini, ne se réduit pas aux durkheimiens mais se compose d'une multitude d'individus diversifiés, bien qu'appartenant de plus en plus à la structure universitaire, dont les pratiques nous révèlent les mécanismes d'élaboration et d'organisation de ces nouvelles sciences sociales. Les femmes ont-elles accès à ces nouvelles connaissances et aux nouvelles formations donnant les compétences nécessaires à l'écriture et à la recherche sociologique ? Quelles barrières existe-t-il entre elles et la reconnaissance universitaire ?

### ***Légitimité intellectuelle et accès des femmes aux diplômes universitaires en France entre 1890 et 1940***

Les rapports sociaux de sexes se modifient radicalement à mesure que l'univers du travail salarié s'ouvre plus complètement aux femmes parallèlement à l'extension de leurs droits sociaux et de leur scolarisation. La période napoléonienne avait consacré la croyance en l'infériorité intellectuelle des femmes dans un cadre juridique rendant formelle la division stricte des sexes dans des espaces distincts et opposés (le privé et le public) et la sujétion légale des femmes aux hommes. Néanmoins, les idéaux républicains qui animent les tentatives de consolidation du nouveau régime démocratique français rendent possibles, en offrant les outils philosophiques essentiels à la pensée de l'égalité, la contestation de cet ordre sexuel et l'organisation de mouvements féministes de tendances variées (Bard 1995, Klejman et Rochefort 1989). Ceux-ci contribuent, dans un contexte de luttes entre l'État et l'Église pour le monopole de la gestion du social, à la diffusion de l'idée d'égalité des sexes et à l'amélioration de la « condition des femmes » par la mise en place de réformes sociales concrètes allant en ce sens. Parmi celles-ci, l'accession progressive des femmes à l'enseignement secondaire, puis supérieur a joué un rôle important dans la légitimation de la présence de femmes dans les professions intellectuelles et dans l'affaiblissement de la croyance répandue en l'infériorité intellectuelle des femmes.

Entre 1880, lorsque l'enseignement secondaire féminin public et laïc est institué, et 1938, lorsque les programmes de formation dans les écoles normales supérieures féminines et masculines sont assimilés, un ensemble de mesures permet aux femmes de s'insérer peu à peu dans la structure universitaire. La préparation progressive des filles au baccalauréat dans les écoles secondaires publiques et privées à partir de 1908 et l'assimilation des programmes secondaires publics proposés aux deux sexes par le décret Bérard en 1924 sont des moments centraux de ce processus d'accès des femmes aux savoirs masculins. Dès le début du XX<sup>e</sup> siècle, certaines femmes accèdent aux plus hauts diplômes en médecine, en droit et en lettres, d'autres tentent d'être admises dans les écoles et les concours les plus prestigieux. Même si, jusqu'à la Seconde Guerre mondiale, les femmes demeurent

minoritaires dans les différents corps étudiants, et qu'elles sont presque complètement absentes des corps professoraux universitaires, les études supérieures pour les jeunes filles de la bourgeoisie perd une partie de son caractère transgressif. La figure de l'étudiante se banalise progressivement.

Néanmoins, quels débouchés professionnels existe-t-il pour les femmes désireuses de participer à l'avancement des connaissances ? Quels types d'espaces investissent-elles pour ce faire ? Leurs travaux sont-ils reconnus ? Les mœurs et les idées concernant le rôle social des femmes et leurs capacités intellectuelles changent incontestablement entre 1890 et 1930, mais un grand nombre de résistances demeurent et l'assignation prioritaire des femmes à l'espace domestique se maintient. S'il est manifeste que les femmes occupent de nouvelles places dans tous les secteurs, est-il possible qu'il s'agisse, par-delà la conquête de nouvelles possibilités, d'un déplacement de la division sexuée du travail qui laisse intactes la séparation et la distance entre les deux sexes ?

En somme, la période 1890-1940 offre une cohérence en regard du développement des sciences sociales et des transformations dans les rapports sociaux de sexe. En fait, elle commence avec l'apparition des écoles sociologiques qui marqueront la première moitié du XX<sup>e</sup> siècle, elle est traversée par un événement (la Guerre de 1914) souvent présenté, parfois avec exagération, comme un moment de rupture dans les rapports sociaux de sexe et elle se termine avec une période de crise sociale et économique qui remet en question les avancées féministes et les capacités du paradigme scientifique à expliquer et à résoudre les problèmes sociaux. Embrasser l'ensemble de cette période nous permet notamment de voir en quoi la rupture de 1914, l'accession des femmes aux études universitaires et la professionnalisation des sciences sociales sont significatives dans la construction de la légitimité intellectuelle des femmes dans les sciences sociales françaises.

### ***Histoire et sociologie des intellectuelles françaises: un champ d'étude en émergence***

L'historiographie anglophone et francophone sur la France s'est peu intéressée à la « place » occupée par les Françaises dans les sciences sociales naissantes. Certains avancent même l'idée qu'il y aurait pas de femmes dans ce champ avant 1945 (Charle 1999). L'historiographie concernant les pays anglo-saxons est beaucoup plus avancée sur cette question. À la lumière des travaux existants (notamment McDonald 1994, Deegan 1988 et 1991, Lengermann et Niebrugge-Brantley 2002, Broschart 2002, Richardson 2002), on constate que les femmes sont beaucoup plus rapidement « intégrées » dans les sciences sociales anglaises et américaines que françaises ; ce que vient confirmer une comparaison des index recensant les auteures de l'*American Journal of Sociology* (Grant *et al.* 2002) et de la première série de l'*Année sociologique* (Charron 2004). Pourtant, un nombre important des facteurs ayant favorisé l'insertion des femmes dans les sciences sociales anglaises et américaines semblent exister également en France au tournant du XX<sup>e</sup> siècle. Comme dans les pays anglo-saxons, les Françaises étaient impliquées activement dans les groupes de bienfaisance depuis le début du XIX<sup>e</sup> siècle (Fayet-Scribe 1990), elles commençaient à pénétrer le milieu universitaire lors de l'émergence de la sociologie comme discipline propre (Mayeur 1977, Mosconi 2004, Charrier 1931) et il existait en France un mouvement féministe libéral qui revendiquait parmi ses priorités l'accès des femmes à une éducation équivalente à celle des garçons (Bard 1995, Klejman et Rochefort 1989). En outre, la préoccupation pour la « question sociale », ferment de la sociologie, était à ce point une « mode » touchant une multitude d'individus (Mucchielli 1998, Horne 2004), qu'il est peu plausible qu'aucune femme n'ait participé à la recherche sociologique en France avant 1939.

L'absence apparente des femmes dans le développement des sciences sociales françaises nous est apparu problématique, d'autant plus que nos recherches préliminaires confirmaient l'existence d'un nombre non négligeable de femmes insérées d'une manière ou d'une autre (comme membres ou interlocutrices) dans les groupes masculins voués aux sciences sociales. Peut-être cette invisibilité tient-elle au type de travaux produits par les femmes et à leurs positions dans les groupes de recherche masculins.



Bien qu'on assiste actuellement à une multiplication des travaux portant sur les intellectuelles françaises du tournant du XX<sup>e</sup> siècle (Carroy, Edelman, Ohayon et Richard 2005, Racine et Trebitch 2004, numéro spécial de *Travail, genre et société* 2000 et de *Mil neuf cent. Revue d'histoire intellectuelle* 1998), les approches dominantes font encore ressortir d'abord les grandes intellectuelles flamboyantes et non les travailleuses de l'ombre qui sommeillent dans les livres oubliés et dans les périodiques. Des pans entiers de l'activité intellectuelle des Françaises au tournant du XX<sup>e</sup> siècle demeurent inexplorés et parmi eux, leur implication dans les groupes et les périodiques de sciences sociales.

### Le développement des sciences sociales comme espace masculin

La littérature portant sur le développement des sciences sociales en France demeure concernée presque exclusivement par les réalisations masculines et se partage essentiellement entre les études sur les influences intellectuelles des grands penseurs (Lukes 1973) d'une part, et les études portant sur le champ des sciences sociales « dans lequel Durkheim a tenté d'imposer sa méthode et ses problématiques » (Mucchielli 2004 : 270) d'autre part. Cette deuxième série de travaux nous renseigne beaucoup plus que la première sur les contextes possibles d'implications scientifiques féminines. Néanmoins, puisqu'ils portent surtout sur les luttes intellectuelles pour la reconnaissance et la légitimation dans le champ universitaire (Karady 1976 et 1979, Clark 1973), sur la constitution des écoles sociologiques et les facteurs de réussite des durkheimiens (Besnard 1979, Nandan 1983, Mucchielli 1998 et 2004), seuls les principaux protagonistes, c'est-à-dire des hommes, sont mis en évidence<sup>5</sup>. Il existe un clivage majeur entre ces derniers auteurs qui travaillent sur les théoriciens universitaires et ceux qui se penchent sur la sociologie empirique, laquelle a longtemps souffert d'une déconsidération dans l'historiographie dominante. Malgré un regain d'intérêt récent pour ces sociologies empiriques, qui se pratiquent dans des espaces moins « désintéressés », plus diversifiés et ouverts aux amateurs – comme le Musée social (Horne 2004) ou la Société d'économie

---

<sup>5</sup>L'approche biographique de M. Fournier (1994, 2007) a l'avantage, en s'attardant au détail des relations personnelles, de faire apparaître des femmes ignorées dans les autres travaux.

sociale (Savoye 1994) – elles sont encore souvent présentées comme engluées dans leurs paradigmes traditionalistes, incapables de proposer des idées générales, des modèles de recherche et des données empiriques sérieuses. Cette hiérarchisation des objets de recherche n'a pas favorisé l'intérêt pour les formes dominées de pratiques intellectuelles.

### Les femmes comme objet, puis comme sujet de discours sur la société

Plus volumineuse, la littérature portant sur l'histoire des femmes et des rapports sociaux de sexe<sup>6</sup> n'aborde pas non plus précisément notre objet de recherche, mais offre plusieurs hypothèses heuristiques, ainsi que des approches et des données stimulantes. Il est possible d'extraire de cette masse documentaire disparate des travaux utiles concernant la division sexuée du travail intellectuel, l'histoire des intellectuelles françaises et la pensée de la différence des sexes. Parmi les travaux sur la pensée de la différence entre les sexes<sup>7</sup>, qui oriente les pratiques intellectuelles féminines ou définit leur illégitimité (Perrot 2000), ceux qui nous interpellent le plus s'intéressent aux transformations du statut des femmes dans la pensée occidentale, au passage de la position d'objet à celui de sujet, à l'accession des femmes à la raison (Fraisse 1985). Ce type de réflexions assez générales sur les conceptions de la différence entre les sexes est nécessaire pour aborder l'activité intellectuelle des femmes, car il nous dévoile l'espace des possibles et des résistances, des ouvertures et de l'impensable. Néanmoins, ces études se donnent le plus souvent comme objet central la pensée masculine sur les femmes et les rapports sociaux de sexe ainsi que l'idéologie

<sup>6</sup> Bien que les rapports sociaux de sexe soient transversaux à tous les espaces sociaux, la tradition historique et sociologique d'étude de « la femme » a encore un effet classificatoire qui isole les femmes et la littérature francophone les concernant dans une catégorie à part des autres objets d'études plutôt que de voir intégrée la dimension de rapports sociaux de sexe à l'ensemble des secteurs des sciences sociales.

<sup>7</sup> À partir du XIX<sup>e</sup> siècle, une profusion de discours concernant « la femme » se font concurrence dans l'espace public français : les littéraires (Moreau 1982, Borie 1973) et les philosophes (Fraisse 1996, Collin 2000) s'intéressent à la nature de la femme, à son rôle dans la société, les médecins (Veith 1973, Knibiehler et Fouquet 1983) participent à la construction du corps féminin, de sa nature faible et de ses maladies, alors les autorités publiques prennent conscience de la présence féminine dans l'espace public, et cherchent à baliser les sphères féminines et masculines d'action (Roncin 1992, Cova 1997, Auslander et Zancarini-Fournel 1999). Tous ces discours, ainsi que les influences réciproques qu'ils exercent les uns sur les autres, ont été étudiés de façon approfondie depuis plusieurs années (Tuana 1993). Le discours scientifique sur les sexes, *a fortiori* le discours des sciences sociales, a été moins étudié (Charron 2004, Besnard 1973) ; notons que les sciences biologiques ont eu droit à davantage d'intérêt (Russet 1989, Löwry et Gardey 2000, Wijngaard 1997, Jordanova 1989, Laqueur 1992).

scientifico-politique qui légitime cette domination et la donne pour éternelle. Elles ne font pas apparaître les femmes comme des sujets historiques et ne leur donnent pas vraiment la parole.

Les ouvrages qui s'interrogent plus précisément sur la parole publique des femmes peuvent être regroupés en trois catégories : les histoires des féminismes français, les études sur les professions intellectuelles et les « biographies » d'intellectuelles. Les recherches sur l'histoire des féminismes sont bien développées et nous font connaître des femmes importantes du tournant du siècle. Souvent, les féministes étaient aussi des diplômées, des intellectuelles, des scientifiques ou des professionnelles, mais leurs activités non politiques sont peu considérées par la littérature consacrée au féminisme.

D'un autre côté, les études portant sur les professions demandant une formation intellectuelle explorent d'autres espaces spécifiques, et non strictement politiques, susceptibles de révéler des pratiques scientifiques féminines inconnues. En effet, puisqu'à l'époque étudiée les sciences sociales ne constituent pas encore des professions bien structurées, il est nécessaire de se pencher sur les professions intellectuelles connexes. Pourtant, les ouvrages portant sur l'accès à l'éducation secondaire et supérieure des femmes (Mayeur 1979, Lelièvre et Lelièvre 1991), sur les nouveaux métiers féminins comme le travail social (Fourcaut 1982, Knibiehler 1984, Guerrand et Rupp 1978, Verdès-Leroux 1978, Rater-Garcette 1996, Salomon, Perrot, Fournier et Hache 1996, Jovelin et Bouquet 2005), sur l'enseignement féminin (Mosconi 2004, Cacouault 1984, Cacouault-Bitaud 2007, Mardagant 1990, Charle 1999, Dumoulin 1998), sur l'insertion des femmes dans les professions intellectuelles traditionnellement masculines – tant dans l'administration (Clark 2000), les professions libérales (Edelman 2005, Catinat 1998) que le journalisme et la littérature (Leroy et Bertrand et Sabiani 1998, Heinich 2004, Robert 1999, Ducas 2003) – nous apprennent finalement peu de choses sur l'activité intellectuelle des nouvelles diplômées et professionnelles qui désirent se hisser dans des espaces autrefois interdits aux individus de leur sexe. L'ensemble de ces travaux insistent davantage sur les modalités d'organisation et les entraves que rencontrent les nouvelles professionnelles dans leur quête de reconnaissance que sur leurs activités intellectuelles. Les conditions sociales de l'activité

intellectuelle ou de l'implication féminine dans des groupes de recherche masculins demeurent ainsi largement inexplorées.

Enfin, il existe certaines recherches portant sur des intellectuelles, généralement féministes et ayant fait des contributions intéressantes à la réflexion sur le social, qui adoptent une approche biographique dans laquelle les motivations, les expériences intimes et les trajectoires sont prises en considération. Celles sur Clémence Royer (Fraisse 1985, Harvey 1987, Demars 2005), Madeleine Pelletier (Bard 1992, Sowerwine et Maignien 1992, Gordon 1990 et 2008), Céline Renooz (Smith Allen 2000), Aline Valette et Marcelle Capy (Diebolt et Zylberberg-Hocquart 1984) ou encore sur les sœurs Lombroso en Italie (Coffin 2005), Ellen Key en Belgique (Ottavi 2005), Beatrice Webb et Harriet Martineau en Grande-Bretagne (McDonald 1994) ou Marianne Weber en Allemagne (Wobbe 2004) réfléchissent sur des expériences spécifiques, des trajectoires particulières à travers différents espaces, lieux d'engagement et de travail, mais ne nous apprennent que peu de choses sur les rapports sociaux de sexe dans les espaces occupés par ces femmes, car elles ne les étudient pas systématiquement. Elles mettent toutefois en évidence les conditions rendant possible l'exercice de la vie intellectuelle et formulent des hypothèses théoriques qui peuvent avantageusement être étudiées à l'échelle de groupes ou d'espaces restreints dans lesquels plusieurs femmes ont pu pratiquer la recherche en sciences sociales.

Si on définit la sociologie française naissante comme un espace, ou un champ au sens bourdieusien, il faut s'interroger sur les relations sociales constitutives de ce champ, ce que l'approche biographique dominante (en mettant l'accent essentiellement sur la dimension singulière et psychologique de l'expérience et la description de faits individuels) ne permet pas, particulièrement à l'heure actuelle où les données empiriques de la participation des femmes aux sciences sociales sont encore très peu connues.

## L'analyse des expériences féminines dans les groupes de sciences sociales français

Depuis quelques années, on note un intérêt nouveau pour l'étude des femmes dans certains espaces de recherche en sciences sociales. Néanmoins, aucune étude approfondie n'existe encore et les contributions sont souvent des actes de colloques qui formulent plus de questions que de réponses et portent sur des espaces très spécifiques du champ des sciences sociales. Elles sont en général le résultat de travaux historiques qui nous offrent des pistes de recherche sérieuses. Savoye (2005) propose une typologie des différents types d'enquêtrices connues, Battagliola (2003) se penche sur le contenu des quelques monographies réalisées par des femmes dans *Les Ouvriers des deux mondes* et Blum et Horne (1988) nous font connaître les activités de la section d'études féminines du Musée social, principalement dans une perspective d'histoire des féminismes. Ces travaux nous indiquent un fait important : ce sont les groupes de sociologie les moins universitaires qui accueillent le plus volontiers des femmes dans la première moitié du XX<sup>e</sup> siècle.

Il est donc pertinent et novateur de s'interroger sur la construction de la « place » des femmes dans les groupes masculins de recherche en sciences sociales (particulièrement orientés vers la sociologie et l'anthropologie), définis comme constitutifs du champ naissant des sciences sociales, en se penchant sur les relations intellectuelles entretenues entre les individus des deux sexes dans ces espaces, lesquelles devraient nous permettre d'identifier et d'analyser les mécanismes sociaux d'inclusion et d'exclusion, les modalités de la reconnaissance, de l'ouverture et de la résistance aux transformations de la division sexuée du travail intellectuel.

L'objectif de cette thèse n'est donc pas de faire reconnaître le point de vue et les analyses féministes et féminines comme sociologiques, c'est-à-dire de statuer sur la valeur intrinsèque des travaux produits par des femmes, bien que notre recherche fasse parfois ressortir la grande valeur sociologique de certains travaux. On ne trouvera donc dans cette thèse que les femmes, et parmi elles les féministes, qui sont visibles dans le champ des sciences sociales, qui ont cherché à y être active ou qui y ont été reconnues par les individus déjà actifs dans ces espaces comme des auteures de travaux méritant des analyses

bibliographiques. Cela signifie que toutes les femmes qui n'ont pas signé des travaux qu'elles auraient réalisés (qu'elles utilisent des pseudonymes ou travaillent de manière anonyme pour d'autres personnes) ne sont pas l'objet de ce travail. En réalité, cette thèse ouvre un ensemble de chantiers de recherche qui nécessiteraient le travail de nombreux chercheurs et chercheuses en histoire et en sociologie. L'ensemble des institutions savantes qui naissent au début du XX<sup>e</sup> siècle, ainsi que les principaux intellectuels de cette époque, ont laissé des archives dont l'analyse, dans une perspective de genre, serait des plus profitable pour la compréhension de la construction de la légitimité intellectuelle dans nos sociétés. Évidemment, un tel travail n'a pu être réalisé dans le cadre de cette thèse qui adopte une perspective plus large sur l'ensemble du champ des sciences sociales français entre 1890 et 1940. Ce choix théorique et méthodologique implique toutefois plusieurs insatisfactions liées aux points d'ombre qui demeurent présents, surtout dans les derniers chapitres de la thèse où un travail en archives plus approfondi aurait permis de préciser les analyses proposées.

Cette thèse décevra également les lecteurs et les lectrices qui espéraient y trouver une étude ou une critique complète et systématique des théories sociologiques des principaux sociologues de l'époque comme É. Durkheim, G. Tarde, R. Worms ou E. Cheysson, ou même une confrontation systématique de ces théories avec les approches féminines et féministes de la connaissance sociologique. Des analyses de ce type parsèment évidemment l'ensemble de la thèse, mais ne sont pas le premier objet de celle-ci. Ce ne sont pas d'abord les systèmes de pensée de chacun de ces sociologues qui importent ici, mais le système de relations entretenues par les femmes dans les espaces de sciences sociales entre 1890 et 1940, le type de connaissance qu'elles ont pu y développer et leur réception par les autorités des groupes de sciences sociales français orientés vers la sociologie et l'anthropologie.

### **Organisation des chapitres**

Cette thèse prend comme pivot l'acquisition du savoir et des diplômes universitaires par les femmes entre 1890 et 1940. Elle est divisée en deux parties comprenant chacune deux chapitres. La première partie aborde l'implication des femmes non diplômées dans les divers secteurs du champ des sciences sociales entre 1890 et 1914, tandis que la seconde partie s'interroge sur le positionnement et la reconnaissance des femmes diplômées.

Avant d'aborder le cœur des analyses, trois chapitres préliminaires présentent les cadres théoriques et méthodologiques de cette étude. Le chapitre 1 définit théoriquement l'objet de la recherche, c'est-à-dire les rapports sociaux de sexe ainsi que le concept de « champ » utilisé pour désigner l'espace intellectuel progressivement spécialisé sur les questions sociales. Ce chapitre est également l'occasion de formuler les principales hypothèses déjà proposées dans l'historiographie concernant la reconnaissance intellectuelle des femmes en Occident depuis le début du XX<sup>e</sup> siècle. Le chapitre suivant présente les règles méthodologiques qui ont présidé à la construction du corpus, au traitement des données recueillies et à l'analyse proprement dite. Nous y développons également des réflexions sur le langage comme instrument de domination symbolique et comme outil d'émancipation des groupes dominés. La description détaillée des matériaux sélectionnés et des présences féminines dans chacun d'entre eux constitue le troisième chapitre de la thèse. La progression chronologique et thématique des productions féminines dans les principaux périodiques de sciences sociales français de l'époque sont disponibles dans ce chapitre sous la forme de tableaux commentés.

Ensuite, l'analyse des logiques de reconnaissance et d'exclusion des femmes propres à ces différents espaces est divisée en quatre chapitres. Les deux premiers portent sur les femmes non diplômées qui apparaissent dans le champ des sciences sociales entre 1890 et 1914. Le chapitre 4 analyse plus spécifiquement le travail des femmes les mieux intégrées dans les groupes leplaysiens et au Musée social, dont les discours sont conformes aux attentes de genre différentialistes. Nous les appelons les figures féminines légitimes, car leur présence ne suscite pas de polémiques, leurs analyses et leurs travaux, qui défendent la définition traditionnelle de la famille et l'assignation prioritaire des femmes à

l'espace domestique, rencontrent une grande approbation parmi les intellectuels leplaysiens et réformistes. Une majorité d'entre elles est active dans le mouvement de réforme sociale qui mobilise alors une partie des élites sociales françaises et leurs travaux d'enquête empiriques et d'analyses descriptives mettent surtout en évidence l'existence du travail féminin, des œuvres sociales féminines, du féminisme chrétien ainsi que l'émergence de l'enseignement ménager comme espace spécifique d'investissement « intellectuel » féminin. Nous verrons que les compétences attribuées à ces femmes renvoient d'abord à une définition de genre et ne concernent que très peu le travail intellectuel, ce qui contribue à les positionner dans les secteurs les plus hétéronomes du champ des sciences sociales, à la frontière de l'action sociale. De nombreuses pionnières du travail social font d'ailleurs partie de ce groupe de femmes dont la visibilité décroît progressivement, à mesure de l'organisation du champ spécifique du travail social et de l'exclusion des formes les plus réformistes de sciences sociales des discours disciplinaires légitimes.

Durant cette période, de nombreuses femmes non diplômées se positionnent en porte-à-faux avec les prescriptions de genre, manifestant une grande ambition intellectuelle et contestant les inégalités de genre. Le travail intellectuel de ces figures de la transgression est l'objet du chapitre 5. La plupart d'entre elles se définissent comme féministes et s'approprient les théories évolutionnistes dominantes à des fins militantes et savantes. Tant Clémence Royer que Céline Renooz – opposées par ailleurs à plus d'un titre – ne limitent pas leur ambition intellectuelle aux sciences sociales; elles publient de nombreux ouvrages de synthèse et de vulgarisation scientifique qui sont à la fois des critiques épistémologiques du savoir androcentrique et des formulations originales de leurs propres perspectives sociologiques. Toutes les féministes qui viennent critiquer les inégalités de genre à travers leurs analyses spécifiques soulèvent de vives polémiques. Les idées originales proposées par ces femmes ne sont pas l'objet de discussions approfondies, car le caractère subversif de leurs discours autorise leurs interlocuteurs à les rejeter sans examen vers le champ politique. Elles occupent donc les positions les plus hétérodoxes du champ des sciences sociales avant 1914. Comme les figures féminines légitimes, elles disparaissent presque complètement des périodiques de sciences sociales après la Première Guerre mondiale.



La seconde partie de la thèse s'interroge sur le positionnement des femmes diplômées dans le champ des sciences sociales entre 1900 et 1940. Même si les femmes visibles dans les périodiques de sciences sociales français après 1914 sont presque toutes des diplômées, elles ne participent plus autant que leurs prédécesseuses non diplômées à la vie des institutions étudiées. Nous ne disposons donc pas du même type de données pour réfléchir à leur positionnement et nous perdons aussi toute la richesse des échanges mixtes dans les institutions pour évaluer la construction des compétences féminines. De plus, la trajectoire biographique de ces femmes est très peu connue, car elles sont passées complètement inaperçues des études sur les féminismes français très utiles à cet égard pour la première partie de la thèse. Les analyses de cette seconde partie sont ainsi le reflet de la perte de visibilité générale des femmes dans le champ des sciences sociales durant l'entre-deux-guerres, alors que le critère du diplôme universitaire et l'insertion dans les institutions de recherche universitaires deviennent incontournables pour participer activement à la construction du champ.

Le chapitre 6 se penche sur les effets paradoxaux de l'accès des femmes aux diplômes et de leur professionnalisation. La majorité des nouvelles diplômées qui s'intéressent aux questions sociales sont orientées massivement vers les nouvelles professions sociales féminines, particulièrement vers le champ du travail social qui se met en place, et vers l'enseignement secondaire féminin séparé de l'enseignement supérieur jusqu'en 1938. Toujours structurées autour d'attributs de genre qui les éloignent du travail intellectuel, les compétences spécifiques reconnues aux professionnelles dont les travaux sont analysés dans les périodiques de sciences sociales les situent toujours aux positions les plus marginales du champ en redéfinition, lorsqu'elles n'en sont pas tout simplement exclues. Plusieurs militantes féministes diplômées et pionnières des professions libérales se retrouvent dans la Section d'études féminines du Musée social fondée en 1916 où elles réalisent des enquêtes et des analyses dont le premier objectif est de contribuer à modifier la législation française, discriminatoire envers les femmes.

Toutes les femmes diplômées ne subordonnent pas leur travail intellectuel aux impératifs d'action sociale ou d'action politique immédiate. Une partie d'entre elles mènent des recherches et des réflexions qui s'inscrivent d'abord dans un projet intellectuel

d'explication et de compréhension des phénomènes sociaux, comme nous l'observons dans le chapitre 7. Au début du XX<sup>e</sup> siècle, le travail de ces pionnières ne profite pas d'appuis institutionnels et il s'inscrit souvent dans une militance féministe ou socialiste qui favorise les analyses théoriques et statistiques des processus de différenciation expliquant les inégalités de genre. Madeleine Pelletier, Kaete Schirmacher et Lydie de Pissarjevski s'impliquent dans différentes institutions, mais ne parviennent à s'intégrer nulle part durablement. Ces femmes manifestent une autonomie intellectuelle et une conscience de genre qui disparaît progressivement à mesure de la meilleure intégration des diplômées dans les problématiques et les méthodes de travail légitimes. Un nombre croissant de femmes détentrices de doctorat en lettres ou en droit entre 1900 et 1940 choisit des objets « neutres » très spécialisés pour leur thèse. Ces travaux ne permettent plus, comme les précédents, d'identifier l'effet du stigmate de genre sur la production intellectuelle. Toutefois, l'arrêt presque généralisé de la production intellectuelle après la thèse signale la force et la persistance de l'assignation prioritaire des femmes à l'espace domestique. En outre, la réception des thèses dans les périodiques de sciences sociales indique que les compétences spécifiques reconnues aux femmes sont l'objet d'une reformulation et que la reconnaissance des compétences théoriques demeure problématique. L'anthropologie est un secteur d'accueil précoce pour les femmes. Au début des années trente toutefois, seules les premières ethnologues professionnelles, parviennent, en se spécialisant dans un secteur empirique et en bénéficiant de l'appui d'institutions et d'éminents sociologues, à obtenir une reconnaissance intellectuelle durable dans le champ des sciences sociales avant 1945.

Contrairement à la majorité des travaux sur l'histoire sociale du champ des sciences sociales, cette thèse accorde beaucoup de place aux espaces de recherche empirique et s'attache moins à la sociologie durkheimienne, car notre angle d'observation fait ressortir davantage les secteurs les plus hétéronomes et hétérodoxes du champ. Ceux-ci offrent beaucoup de matériaux pour l'analyse des relations concrètes entre les hommes et les femmes en situation de travail intellectuel, notamment des échanges mixtes lors de conférences publiques. À mesure que nous nous approchons de la fin de la période étudiée, une sorte de silence de fait autour de la présence des femmes dans le champ des sciences sociales, comme si tout avait été gagné et que l'égalité entre les sexes était advenue. Les

inégalités de genre dans la reconnaissance intellectuelle deviennent alors l'objet d'un tabou, leur existence étant difficile à admettre dans ce noble espace de la connaissance réputée neutre et objective.



## **Chapitre 1 : Femmes, rapports sociaux de sexe et logiques d'inclusion et d'exclusion dans le champ des sciences sociales naissantes**

S'interroger sur la « place » des femmes dans un espace traditionnellement et majoritairement occupé par des hommes, c'est questionner les rapports sociaux qui lient cette catégorie de sexe à l'autre, masculine<sup>1</sup>. La bicatégorisation sexuelle est structurée par une première division du travail qui prend la forme de l'assignation prioritaire des femmes à l'espace domestique et des hommes à l'espace public (Delphy 1998, Lamoureux 2000). Cette division générale en implique d'autres plus spécifiques, c'est-à-dire des divisions qui existent au sein même de ces vastes espaces : tant dans l'espace domestique que dans l'espace public. Bien que la place des femmes dans l'espace domestique et leur place dans l'espace public soient intimement reliées, et même interdépendantes (Tilly et Scott 2002), il est possible d'étudier la division du travail intellectuel entre les sexes à partir des espaces traditionnellement masculins comme des lieux de reproduction et de transformation des rapports sociaux de sexe.

En général, la division du travail intellectuel a été étudiée sans intérêt particulier pour le partage des compétences intellectuelles entre les sexes. Pourtant, cette division des compétences et des intérêts entre les sexes s'organise non seulement dans la distribution physique des femmes et des hommes dans des secteurs particuliers du champ intellectuel, mais également à travers la création du savoir particulier qui fonde, légitime et modernise constamment l'idéologie du genre. Les disciplines scientifiques, plus que toutes autres, proclament ne récompenser les individus qu'au mérite en niant souvent les hiérarchies de fait qui s'établissent dans la recherche et qui sont camouflées par un discours égalitariste (Löwy 2005). Seule la mise en évidence du travail historique de déshistoricisation, selon l'expression de Bourdieu, peut permettre de voir en quoi les disciplines scientifiques, comme les autres, sont traversées par des inégalités et des hiérarchies qui n'ont rien à voir avec le mérite individuel.

---

<sup>1</sup> Si « les relations sociales sont immanentes, elles apparaissent entre des individus concrets au fil des rencontres, le rapport social, lui, est antérieur à la rencontre et postérieur à elle (les pratiques sociales peuvent le faire bouger) » (Kergoat 2005: 98). Le rapport social n'est donc pas extérieur aux personnes, lesquelles construisent ce rapport et assurent sa transformation et plus encore sa reproduction.

Après avoir posé quelques jalons pour définir sociologiquement et dénaturiser les catégories de sexe et leurs relations, nous examinerons l'importance de la question du travail dans l'organisation des rapports sociaux de sexe et les principes sociologiques qui structurent la division du travail entre les hommes et les femmes. Enfin, nous dégagerons des hypothèses de recherche portant spécifiquement sur la division du travail intellectuel entre les sexes.

### ***1.1 Femmes, rapports sociaux de sexe et genre : éléments de définition***

L'objet d'étude « femmes », privilégié par l'historiographie au moins jusqu'aux années 1960, ne correspond nullement à celui, sociologique, de « rapport social de sexe ». Alors que le premier est constitué à partir d'une définition de sens commun qui envisage les femmes comme une catégorie naturelle (biologique) regroupant tous les individus caractérisés par une anatomie féminine, le second est le résultat d'un processus intellectuel de définition sociologique des catégories de sexe. Malgré son utilité pour révéler l'expérience féminine, largement occultée par les discours faussement universalistes, l'utilisation de la catégorie « femmes » peut paradoxalement contribuer à isoler et à particulariser encore davantage les femmes par opposition aux hommes, qui ne sont pas étudiés comme catégorie de sexe, mais dont l'expérience particulière est souvent confondue avec l'universel. « Cette assignation ontologique asymétrique, qui identifie le masculin à la généralité de l'humain – sans le priver pour autant de sa spécificité – tandis que le féminin est réduit à la seule spécificité, donne lieu à une ambiguïté qui permet de passer subrepticement du masculin au générique et réciproquement, ce qui n'est pas le cas pour le féminin ». (Dhavernas 1993 : 32). Cette asymétrie est bien réelle dans le langage, et donc, dans le domaine de la connaissance. Seule la théorisation des rapports sociaux de sexe peut permettre d'en révéler les mécanismes.

### 1.1.1 La dimension structurale et transversale du genre

Pour les théoriciennes des rapports sociaux de sexe, les deux catégories de sexe ne peuvent « être étudiées isolément, du moins sans qu'elles n'aient été auparavant pleinement conceptualisées comme éléments d'un même système structural » (Mathieu 1991 : 37) dans lequel s'organise la domination des hommes sur les femmes. En effet, « le rapport entre les sexes (et la domination masculine) constitue une logique d'organisation du social qui forme un système à travers l'ensemble de l'espace social, sans qu'il y ait *a priori* prépondérance d'une sphère » (Daune-Richard et Devreux 1992 : 10). Les rapports sociaux de sexe sont donc transversaux à l'ensemble des « systèmes sociaux d'âge, de classe, de race » (Gadrey 2001). Il est important d'opérer une définition théorique qui rende possible l'explication des relations inégalitaires et les fassent sortir de l'espace domestique où elles sont encore souvent confinées, dans le sens commun particulièrement<sup>2</sup>.

### 1.1.2 L'historicisme et l'antinaturalisme

Malgré l'apparente universalité de la différenciation des sexes, qui a fait dire à certains auteurs qu'elle constitue un invariant culturel, « le butoir ultime de la pensée humaine, sur laquelle est fondée une opposition conceptuelle essentielle : celle qui oppose l'identique au différent » (Héritier 1996 : 19), force est pourtant de constater que les catégories se modifient à travers les époques et les espaces (Duby et Perrot 1992). Les frontières des catégories de sexe, tantôt fondées sur l'anatomie et la biologie, tantôt sur les rôles sociaux exercés (Laqueur 1992), sont en transformation constante, même dans les domaines qui paraissent les plus naturels comme la reproduction ou les plus neutres du point de vue du genre comme les sciences (Russet 1989, Jordanova 1989, Wijngaard 1997, Löwy et Gardey 2000). Le rapport social de sexe se caractérise donc par sa « reproduction dynamique et l'historicité qui font que, simultanément, il est partie prenante du développement historique global des sociétés et il connaît son propre développement » (Daune-Richard et Devreux 1992 : 12). Le fait que les structures patriarcales semblent

---

<sup>2</sup> Notamment par la réduction encore fréquente des relations entre les sexes aux relations privées, et plus particulièrement aux relations conjugales.

traverser les époques et les sociétés ne permet pas de conclure à l'a-historicité de la domination, car la « durée – si tant est qu'il y ait durée, c'est-à-dire qu'il s'agisse bien de la même chose – ne constitue pas en elle-même un facteur explicatif » (Delphy 1998 : 18). En effet, si des structures semblables paraissent coexister à travers les âges et les espaces, les analyses font voir que « the relationship between them and their relative significance is different » (Walby 1996 : 29).

L'historicité des rapports sociaux de sexe n'est pas évidente pour tous, car les différences entre les sexes ont été à travers les époques l'objet d'un travail incessant de déshistoricisation (Bourdieu 1998 : 116), ou, en d'autres termes, de naturalisation. Ce travail prend la forme d'une négation du caractère sociologiquement déterminé des inégalités de sexes, en les faisant notamment résulter des différences biologiques extérieures à l'action humaine.

Une des dimensions essentielles de la définition sociologique des catégories de sexe est donc la critique de l'usage à des fins scientifiques des conceptions de sens commun naturalistes des sexes. Une définition naturaliste des sexes fait reposer la dichotomie sexuelle sur un fondement anatomico-biologique ou ontologique qui déterminerait des comportements, ou des fonctions sociales attribuées dans les sociétés occidentales à une catégorie sexuelle ou une autre – comme la gestation qui déterminerait une division du travail selon laquelle les soins aux enfants seraient plus naturellement féminins. Une telle définition ferait de la division sexuelle du travail un donné immuable sur lequel les sociétés n'ont que très peu de prise. Pour étudier sociologiquement les relations entre les hommes et les femmes, il faut donc les définir comme des groupes sociaux, ce qui n'est pas encore une pratique généralisée même en sciences sociales. « Le naturalisme continue de contaminer (le mot n'est pas trop fort) la pensée sociologique (et dans celle-ci, la pensée féministe), bien qu'il soit, dans son principe, opposé à la démarche sociologique » (Delphy 1998 : 22). Pour Bourdieu (1998 : 14),

Les apparences biologiques et les effets bien réels qu'a produits, dans les corps et dans les cerveaux, un long travail collectif de socialisation du biologique et de biologisation du social se conjuguent pour renverser la relation entre les causes et les effets et faire apparaître une construction sociale naturalisée (les « genres » en tant qu'habitus



sexués) comme le fondement en nature de la division arbitraire qui est au principe et de la réalité et de la représentation de la réalité et qui s'impose parfois à la recherche elle-même.

Considérer les femmes et les hommes comme des groupes sociaux, dans une démarche qui peut être considérée comme constructiviste, c'est « considérer qu'ils sont socialement nommés, socialement distingués, socialement pertinents » et que l'explication de leurs relations « requiert donc une explication elle aussi sociale » (Delphy 1998 : 23).

### 1.1.3 Émergence du concept de « genre », son potentiel, ses limites

D'abord dans le monde anglo-saxon, puis plus tardivement et moins unanimement en France, le concept de « genre » a précisément été adopté pour signifier le « système social de sexe » ou les « rapports sociaux de sexe » et mettre l'accent sur le rejet du déterminisme biologique. Il met en évidence la dimension relationnelle du processus de définition des catégories de sexe et l'incapacité des théories existantes à expliquer les inégalités persistantes.

Pour Scott (1988 : 141), le genre est « un élément constitutif des rapports sociaux fondés sur des différences perçues entre les sexes, et [il] est une façon première de signifier des rapports de pouvoir ». Elle distingue quatre dimensions constitutives du genre. D'une part, il comprend « les symboles culturellement disponibles qui évoquent des représentations symboliques (et souvent contradictoires) » ainsi que « les concepts normatifs qui mettent en avant des interprétations des sens des symboles [... et qui ...] affirment de manière catégorique et sans équivoque le sens du masculin et du féminin ». D'autre part, le genre inclut aussi « une notion du politique aussi bien qu'une référence aux institutions et à l'organisation sociale [... ainsi que ...] l'identité subjective ». (Scott 1988 : 142-3). Tous ces éléments fonctionnent simultanément et ne peuvent pas être dissociés dans la réalité. De plus, « le genre est un champ premier au sein duquel, ou par le moyen duquel le pouvoir est articulé » (Scott 1988 : 143). Le Feuvre (2003 : 51), pour sa part, insiste sur le genre comme « système social de différenciation et de hiérarchisation qui opère une bi-catégorisation relativement arbitraire dans le continuum des catégories sexuelles des êtres

humaines ». Pour elle, le « genre », ou les « régimes de genre » sont variables dans le temps et dans l'espace, et se caractérisent par des contradictions internes dont l'analyse permet de penser le changement social. En somme, l'usage des concepts « rapports sociaux de sexe » ou « genre » permet le déplacement de l'accent des parties divisées (le féminin et le masculin) vers le principe de division lui-même, et a donc un pouvoir explicatif beaucoup plus grand.

L'usage du concept de « genre » pose toutefois certains problèmes. Le principal problème apparaît lorsque certains auteurs substituent dans leurs travaux le terme genre à sexe, qui apparaît comme plus neutre politiquement et plus scientifique, sans procéder à aucune distinction analytique entre ces notions, comme si elles étaient équivalentes. Cela a pour conséquence la symétrisation des catégories de sexe par laquelle on nie le rapport inégalitaire constitutif de leur relation et de leur existence même. Dans ces cas, « la vision substantialisée du genre peut largement l'emporter sur l'organisation des normes sociales et des constructions hiérarchiques des identités » (Riot-Sarcey 2003 : 82). Les auteurs qui procèdent ainsi retombent alors invariablement dans une définition biologisante des identités sexuelles, contraire à la démarche sociologique<sup>3</sup>.

#### 1.1.4 L'antécédence du sexe sur le genre remise en question et la reproduction des rapports sociaux de sexe

Delphy (1998, 1991), Mathieu (1991), Guillaumin (1992), Gardey et Löwy (2000) et Bourdieu (1998) nous invitent à contester l'évidence de sens commun de l'antécédence logique et chronologique du sexe sur le genre qui participerait de cette idéologie naturaliste. « On continue de penser le genre en terme de sexe : de l'envisager comme une dichotomie sociale déterminée par une dichotomie naturelle. En somme le genre serait un contenu, et le sexe un contenant. Le contenu peut varier [...] mais le contenant est conçu comme invariable, dans sa nature, puisqu'il est la nature » (Delphy 1991 : 92). Bourdieu (1998 :

---

<sup>3</sup> Une autre difficulté est identifiée par (Chaperon 2003) : le genre désigne à la fois les processus et les résultats de ces processus, ce qui lui donne un aspect très totalisant en même temps que vague en ce qu'il confond des phénomènes qu'il convient de distinguer, du moins analytiquement.

25) fait bien comprendre la force de cette inscription des catégories de la pensée sur les corps :

Du fait que le principe de vision social construit la différence anatomique et que cette différence socialement construite devient le fondement et la caution d'apparence naturelle de la vision sociale qui la fonde, on a ainsi une relation de causalité circulaire qui enferme la pensée dans l'évidence de rapports de domination inscrits à la fois dans l'objectivité, sous forme de divisions objectives, et dans la subjectivité, sous forme de schèmes cognitifs qui, organisés selon ces divisions, organisent la perception de ces divisions objectives.

En d'autres termes, la reproduction des rapports sociaux de sexe est assurée parce que les divisions objectives qui les organisent sont légitimées et naturalisées par des schèmes de perception, structurés selon cette même division incommensurable entre les sexes que l'ensemble des institutions sociales transmet aux individus. Pour Bourdieu (1998 : 145) « les changements visibles qui ont affecté la condition féminine masquent la permanence des structures invisibles » qui font que les divisions, la différenciation et la hiérarchie entre les sexes demeurent pratiquement inchangées. Il croit que seule la mise en évidence du travail historique de déshistorisation, visant à naturaliser les rapports sociaux de sexe, peut permettre de mettre à jour les mécanismes de la reproduction de la domination masculine et de favoriser de réelles transformations structurelles.

Plusieurs théoriciennes ont contesté ce modèle bourdieusien des rapports sociaux de sexe pour son déterminisme trop puissant<sup>4</sup>, même si elles le rejoignent sur plusieurs points, notamment sur l'historicité de la domination masculine, en insistant toutefois davantage sur « la plasticité potentielle des rapports sociaux de sexe » (Le Feuvre 2003 : 49). Avec Daune-Richard et Devreux (1992 : 19), nous pensons que « la reproduction n'est pas une simple duplication (production du même) mais bien un processus, continu et complexe, de production des conditions d'existence d'un système ». Cela signifie que les rapports sociaux de sexe n'ont de sens que bien circonscrits dans l'espace et dans le temps, mais

---

<sup>4</sup> Le fait qu'il défende l'idée que les femmes ne peuvent qu'adhérer, consentir, à leur propre domination car leurs schèmes de perception ne leur permettraient pas de penser autrement fut l'objet d'une controverse importante avec des théoriciennes féministes, dont Mathieu (1999) et Louis (1999), qui reprochent au sociologue de symétriser indûment les catégories de sexe, et d'insister démesurément sur la dimension symbolique de la violence en minimisant les contraintes physiques et matérielles qui s'imposent aux femmes, particulièrement à celles qui cherchent à contester les principes de la domination masculine.

aussi que le changement social est constant. Ce dernier s'opère aussi bien lors de transformations importantes dans les conditions « objectives » d'existence des rapports sociaux de sexe (révolution politique, crise démographique, accession des femmes aux diplômes universitaires, etc.) que dans les pratiques individuelles par lesquelles sont sans cesse modifiées, à une échelle souvent infinitésimale, les divisions et les catégories sociales qui fondent les rapports sociaux de sexe. « Pour faire surgir le sens, nous avons besoin de traiter le sujet individuel aussi bien que l'organisation sociale et d'articuler la nature de leur interrelation ; car tous deux ont une importance cruciale pour comprendre comment fonctionne le genre, comment survient le changement » (Scott 1988 : 140). En somme, il faut donc réussir à articuler les pratiques individuelles avec les conditions structurelles et ce que Haicault (2000) nomme « la doxa de sexe », en les historicisant, pour comprendre comment les femmes ont pu s'inscrire progressivement dans les espaces réservés traditionnellement aux hommes, particulièrement celui du savoir scientifique.

### **1.2 La division sexuée du travail**

Pour Kergoat (2005) et Molinier (2003), l'enjeu principal des rapports sociaux de sexe dans les sociétés occidentales contemporaines demeure le travail, ou plus précisément, le partage du travail entre les sexes qui se caractérise par l'assignation prioritaire des hommes à la sphère publique et des femmes à la sphère privée ainsi que par l'attribution aux hommes des fonctions les mieux pourvues en capital symbolique. Autrement dit, la division sexuelle du travail a deux principes organisateurs majeurs : la séparation et la hiérarchisation. Les modalités concrètes de la division du travail entre les sexes « varient fortement dans le temps et dans l'espace comme l'ont abondamment démontré ethnologues et historien(ne)s. Ce qui est stable, ce ne sont pas les situations (elles évoluent constamment), mais l'écart<sup>5</sup> entre les groupes de sexe » (Kergoat 2005 : 98).

---

<sup>5</sup> S'attarder sur l'écart entre les sexes permet d'éviter trois types d'arguments irrecevables : l'anecdote individuelle d'une femme qui est en position de pouvoir pour nier les positions des groupes, la symétrisation des positions masculines et féminines (par exemple : les hommes sont aussi victimes des stéréotypes, font attention à leur apparence, vivent de la violence, etc.) et la comparaison de groupes très différents (les femmes universitaires et les ouvriers spécialisés) (Löwy 2005).

### 1.2.1 L'assignation prioritaire des femmes à l'espace domestique : les dimensions matérielles et symboliques

Les premiers travaux sociologiques sur la division du travail entre les sexes ont surtout insisté sur l'assignation prioritaire des femmes à l'espace domestique et ses effets négatifs sur le travail salarié des femmes. Le travail domestique est conceptualisé par Guillaumin (1992) comme une forme d'appropriation totale des femmes, et même d'esclavage, sous le mode du « sexage » ; par Delphy (1998), il est conçu comme un mode de production spécifique trop longtemps négligé par la sociologie du travail qui ne prenait en compte dans sa définition du travail que les activités effectuées dans l'espace public de la production et du salariat.

Dans la foulée du marxisme et des outils conceptuels du matérialisme historique, ces travaux font d'abord reposer l'explication des inégalités sur les facteurs matériels et économiques<sup>6</sup>. Même si, déjà à cette époque, d'autres auteurs (Mathieu 1991, Godelier 1979) orientent davantage leurs investigations vers les fondements symboliques de la hiérarchie entre les sexes, il est exagéré et réducteur de présenter Delphy et Guillaumin comme totalement indifférentes au « support idéologique » qui constitue les rapports sociaux de sexe. Leur critique des discours naturalistes omniprésents sur les sexes suffit pour confirmer leur prise en compte de cette dimension dans leurs travaux. Bourdieu s'inscrit dans cette approche critique des travaux matérialistes, qui est aussi associée aux études poststructuralistes et à la montée en popularité du concept de « genre ». Il insiste particulièrement sur le travail symbolique d'imposition du système de genre, principalement par le vecteur de la violence symbolique qui « s'exerce, pour l'essentiel, de manière invisible et insidieuse, au travers de la familiarisation insensible avec un monde physique symboliquement structuré et de l'expérience précoce et prolongée d'interactions

<sup>6</sup> Delphy (1998 : 248) montre bien que « la division sexuelle du travail n'est pas une division des tâches mais des travaux », que « les travaux comportent comme partie intégrante de leur définition le rapport de production (le rapport du producteur au produit) » et que « la division des tâches techniques serait un sous-produit de, un artefact social complétant et se confondant avec, la hiérarchie des statuts (dont la base est évidemment les rapports de production) ». Cette distinction permet notamment de comprendre pourquoi lorsque les métiers majoritairement masculins se féminisent (comme les emplois de bureau, l'enseignement, etc.), ils connaissent une dévaluation sociale.

habitées par les structures de domination » (Bourdieu 1998 : 60). Certaines études récentes (Gadrey 2001) ont plutôt reproché aux premiers travaux sur les rapports sociaux de sexe qui mettaient l'accent sur la sphère domestique, encore peu étudiée d'un point de vue sociologique, d'avoir négligé la présence des femmes dans la sphère publique. Plutôt injustifiées, ces critiques, qui ne tiennent pas compte des contextes de production, mettent toutefois en évidence le fait que la présence des femmes sur le marché du travail doit être mieux étudiée sociologiquement pour que l'on comprenne les transformations et les permanences du système de genre.

### 1.2.2 Les femmes sur le marché du travail : séparation, hiérarchie et qualification

La division sexuelle du travail dans l'espace public se caractérise aussi par la séparation et la hiérarchie entre les catégories de genre. Walby (1996) fait l'hypothèse que depuis les deux derniers siècles, les sociétés occidentales ont vécu la transition d'un patriarcat privé, essentiellement organisé autour de l'espace domestique et incarné dans un individu masculin (père ou mari), vers un patriarcat public. Celui-ci ne s'appuie plus autant sur la production et l'espace domestique, il accompagne la croissance du travail salarié des femmes et leur accès à la sphère publique et s'incarne davantage dans l'ensemble des institutions sociales. Les deux types de patriarcat possèdent des structures similaires qui s'organisent toutefois différemment. Le passage d'un type de patriarcat à l'autre est également celui de la transition d'une stratégie d'exclusion à une logique de ségrégation ; les femmes ne sont plus exclues formellement d'aucun espace, mais dans chacun d'eux, elles occupent des positions désormais subordonnées.

De nombreux travaux récents montrent comment les qualités dites féminines (souvent rattachées au rôle traditionnel d'épouse et de mère, notamment la modestie, la douceur, l'empathie) valent toujours moins cher sur le marché de l'emploi que les qualités jugées masculines (Downs 2002, Gardey 1995, Laufer, Marry et Maruani 2003, Molinier 2003). Les mécanismes de discrimination sont beaucoup plus structurés par l'appartenance de genre (les marqueurs corporels) que par les qualités individuelles.

Les attributs supposés masculins, tels que la compétitivité et l'agressivité, estimés avantageux pour la progression professionnelle, sont valorisés chez un homme, mais souvent dévalorisés chez une femme. L'opposé n'est pourtant pas vrai – des traits supposés féminins capacité de séduire, attention portée à l'apparence... peuvent sans difficulté être valorisés chez un homme, s'ils permettent de mieux mettre en valeur le potentiel masculin (Löwy 2005 : 184).

La question de la qualification, entendue largement comme un jugement social sur la qualité et la valeur des tâches, est particulièrement importante pour comprendre comment s'organise la division du travail entre les sexes et les « schémas de genre » qui prévalent. Pour Daune-Richard (2003), deux phénomènes concourent au double standard sexuel dans l'évaluation des travaux. « Les compétences mobilisées dans les emplois « féminins » sont occultées non seulement parce qu'elles sont « naturalisées » mais parce que le féminin s'efface devant le masculin » (Daune-Richard 2003, 146). Ainsi, la naturalisation des compétences relationnelles, des tâches de soins et mêmes de pratiques techniques comme la dactylographie diminue la valeur sociale des activités exercées par les femmes. Toutefois, cette naturalisation ne s'applique, dans les faits, pas tant aux tâches proprement dites qu'aux tâches réalisées par des femmes parce qu'elles sont des femmes comme le montre bien le cas des métiers de bureau qui ont connu une grande dévalorisation lorsque les femmes ont commencé à y devenir majoritaire au début du XX<sup>e</sup> siècle (Gardey 1995). La force physique mobilisée dans certains emplois, par exemple, reçoit une reconnaissance lorsqu'elle est déployée par des hommes et devient invisible lorsqu'elle est utilisée par des femmes comme les infirmières (Molinier 2003).

It is vital to appreciate that the very designation of the skill level of a job is saturated with gender bias and that the grading of jobs often depends as much, if not more, upon the gender of the person performing it than it does on the content of the job itself (Witz 1993 : 288).

Les compétences féminines, quelles qu'elles soient, entretiennent un rapport d'infériorité avec les compétences masculines dans un ensemble d'oppositions binaires qui s'incarnent dans des corps sexués auxquels nul, ou presque, ne peut se soustraire.<sup>7</sup>

---

<sup>7</sup> Selon Bourdieu (1998 : 49), les habitus de sexe se structurent sous forme « d'hexis corporelles opposées et complémentaires et de principes de vision et de division qui conduisent à classer toutes les choses du monde et toutes les pratiques selon des distinctions réductibles à l'opposition entre le masculin et le féminin ».

Au sein d'un même secteur d'emploi « mixte », on observe ce « déni de qualification » des femmes. Celui-ci résulte à la fois du fait que les responsabilités familiales et domestiques reposent principalement sur les femmes<sup>8</sup> et de mécanismes propres au marché du travail. Ces deux éléments sont néanmoins concrètement indissociables tant les responsabilités familiales dépassent largement les contraintes objectives individuelles liées par exemple à la présence d'enfants ou à la classe sociale et renvoient à un ordre symbolique qui définit les femmes comme intrinsèquement mère et épouse, avec toutes les implications matérielles et symboliques qui en découlent.

Le problème de la disqualification des femmes se pose différemment selon la position des emplois, métiers ou professions dans la hiérarchie sociale. Les emplois d'ouvriers et d'employés se divisent souvent entre des « métiers de femmes » et des « métiers d'hommes » et, bien que les tâches réalisées soient souvent comparables, la valeur économique et symbolique attribuée à chacun est clairement inégale. Pour les professions nécessitant une grande scolarisation comme dans les domaines du savoir, la question de la qualification est particulièrement centrale, quoique parfois de manière voilée, car les femmes qui pénètrent dans ces espaces traditionnellement masculins ne sont pas, en général et pour les périodes très récentes du moins, formellement exclues ni subordonnées. La reconnaissance du travail scientifique qui, plus que d'autres formes de reconnaissance, est considérée comme le seul résultat du mérite individuel, est pourtant aussi caractérisée par des processus d'évaluation qui hiérarchisent et distinguent les pratiques féminines et masculines.

### ***1.3 Les logiques sociales d'inclusion et d'exclusion des femmes dans les activités intellectuelles***

Au XIX<sup>e</sup> siècle, les intellectuels participent activement à construire un savoir renforçant la division symbolique entre le privé et le public « qui recoupe assez exactement

---

<sup>8</sup> Les responsabilités domestiques amènent d'ailleurs les femmes à adopter des trajectoires particulières, notamment à diminuer les heures de travail (temps partiel) et à choisir les domaines qui leur assurent une plus grande flexibilité d'horaires. Ce type de trajectoires professionnelles est également structuré pour les femmes par les employeurs, notamment pour faire face à des périodes de récession et de chômage (Witz 1993).



les rôles sociaux de sexe » (Lamoureux 2000 : 174) en définissant deux sexes naturellement opposés et dotés de compétences et d'habiletés spécifiques. De la nature, les femmes auraient notamment hérité des compétences émotives et les hommes des capacités intellectuelles supérieures (Mosconi 2004). La biologie faisait alors son entrée dans le domaine des sciences sociales pour expliquer l'infériorité intellectuelle des femmes comme un fait de nature ; idée largement partagée par l'ensemble de la population de l'époque et transmise par la littérature populaire, la vulgarisation des sciences et la publicité (Blanckaert 1992).

Chez tous ces « penseurs » de l'infériorité ou de la complémentarité, derrière le recours philosophique ou scientifique à la nature, se profile en fait de manière insistante la crainte de voir l'émancipation des femmes venir ébranler l'ordre familial et social fondé sur la domination patriarcale. Leur accession au savoir est tout à la fois présentée contradictoirement comme une impossibilité et comme un danger. Des femmes « savantes risqueraient en effet de désertier les tâches maternelles et de service qui leur sont dévolues » (Collin 1992 : 12-13).

Le champ des sciences sociales et morales est particulièrement exemplaire à cet égard puisque sa constitution est inscrite dans les luttes sociales pour l'établissement de la vision légitime des rapports sociaux, notamment par la dépolitisation et l'euphémisation des inégalités à l'aide d'un vocabulaire spécifique qui définit l'universel à partir du point de vue des dominants.

Participant de la légitimation de l'arbitraire social – parfois au moyen d'élaboration philosophiques complexes qui entendent lier le « vrai » et le « juste » avec l'« action –, la morale traditionnelle est le langage en apparence dépolitisé de ceux qui estiment n'avoir « rien à dire » sur un monde social auquel ils ne trouvent « rien à redire » tant celui-ci pourrait, s'il fonctionnait de manière « morale », concourir à la reproduction des positions des dominants (Henry et Serry 2004 : 5).

Ainsi, les intellectuels participent à la structuration et à la perpétuation d'une « oppression conceptuelle » des femmes. En effet, « il ne suffit pas de dire que les sciences « reproduisent » la réalité patriarcale qu'elles sont censées étudier. Elles créent avec leur procédures spécifiques et dans leur champ propre une seconde oppression des femmes, conceptuelle cette fois » (Delphy 1998 : 25). Les conceptions scientifiques et philosophiques de la différence entre les sexes qui prévalent à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle et au début du XX<sup>e</sup> siècle continuent en effet de dénier aux femmes, explicitement ou

implicitement, des capacités intellectuelles égales à celles des hommes et légitiment ainsi la division inégalitaire du monde entre le féminin et le masculin en lui assurant le sceau de la « vérité scientifique ». Les nouvelles sciences sociales participent activement à ce processus, notamment la science économique qui construit le salariat féminin comme complémentaire à celui des hommes, comme revenu d'appoint (Scott 1988), et la sociologie qui justifie la subordination légale et politique des femmes au nom de l'ordre social (Charron 2004).

Même si elle participe souvent à la reproduction du système de genre, la présence de femmes dans le champ intellectuel et la structure académique est également facteur de changements dans les rapports sociaux de sexe en raison des contradictions qu'elle introduit ou oblige à manifester dans l'ordre sexuel (Bourdieu 1998, Mosconi 1994, Laufer, Marry et Maruani 2003). Les pratiques féminines dans le champ intellectuel sont grandement limitées et structurées par des cadres cognitifs et des interdits sociaux de tout ordre, mais elles ne sont pas privées de toute autonomie.

L'idée, répandue de nos jours, qu'un individu sain d'esprit puisse s'affranchir de l'opinion de ses semblables et, en ce sens, devenir autonome, est aussi trompeuse que l'idée inverse, à savoir que son autonomie peut se résorber au sein d'un collectif de robots. C'est cela qu'il faut entendre quand on parle de l'élasticité des liens rattachant l'autorégulation d'une personne aux pressions régulatrices du « nous ». Cette élasticité a certes des limites, mais pas de point zéro (Elias 1997 : 58).

Sous cet éclairage, l'étude de la division du travail intellectuel entre les sexes devient incontournable pour la compréhension et l'explication de la reproduction et des transformations du système de genre dans les sociétés occidentales contemporaines. Plus encore, l'étude de cette division dans un espace à l'état naissant, qui n'a pas de position précise à offrir à ses occupants et qui est en voie de professionnalisation est particulièrement heuristique, car on y voit plus nettement comment se définissent les frontières entre les sciences pures ou appliquées, entre les sciences et les lettres, entre ce qui a valeur de vérité et ce qui est rejeté du côté de l'imprécis, de l'ésotérique. « Seule l'historicisation, c'est-à-dire l'étude de la sociogenèse des systèmes d'opposition à la sociologie, permet de mettre en évidence l'arbitraire historique qui fonde cet inconscient académique » (Henry et Serry 2004 : 9).

La littérature sociologique et historique sur les rapports sociaux de sexe permet de dégager quatre dimensions à l'hypothèse générale selon laquelle la féminité continue d'être définie comme antinomique avec le travail intellectuel, ce qui constitue un des moyens du maintien de l'ordre sexuel patriarcal. Dans le champ intellectuel, la féminité opère d'abord comme un stigmaté dont les femmes, auxquelles on attribue une identité de genre naturalisée, ne peuvent pas se défaire même lorsqu'elles adoptent les pratiques scientifiques dominantes et masculines et qui entre sans cesse en contradiction avec le statut, ou l'aspiration au statut, d'intellectuelle. Ensuite, les compétences reconnues aux femmes sont d'ordre pratique, morale et esthétique plutôt que proprement intellectuelles. En outre, l'analyse sociologique – qui propose une explication à partir des facteurs sociaux – des principaux objets d'étude légitimes pour les femmes – les femmes, les enfants, l'espace domestique et les relations entre les sexes – est non recevable, qualifiée de non scientifique et de politique. Enfin, les femmes, pensées comme des auxiliaires subordonnées aux hommes dans le champ intellectuel, doivent soumettre leurs ambitions et leurs idées à l'autorité masculine.

### 1.3.1 L'antinomie entre travail intellectuel et féminité : stigmaté et contradiction des statuts

L'obtention récente par les femmes des diplômes, ou plus généralement du savoir, nécessaires à la pratique des métiers intellectuels est un événement historique majeur dans l'histoire des rapports sociaux de sexe en France, dont les effets ne peuvent être qu'importants sur l'ordre sexuel (Bourdieu 1998). En effet, le déni de qualification est beaucoup plus difficile dans les professions supérieures lorsque les diplômes détenus par les hommes et les femmes sont les mêmes (Marry 2006). On observe toutefois que malgré la grande progression de qualification scolaire des femmes dans les dernières années, elles n'utilisent pas ce « capital » aussi efficacement que les hommes sur le marché de l'emploi, ou plus largement, pour leurs carrières intellectuelles. Dans tous les espaces de production de savoir, elles occupent encore des positions subordonnées (Mosconi 1994). C'est donc

dire que la qualification ne se résume pas à l'obtention des diplômes et qu'il faut, pour la comprendre, saisir

comment opèrent des processus qui permettent de neutraliser les différences et d'occulter les inégalités en faisant référence à un individu asexué (universalisme) et des processus qui permettent de justifier les différences entre les sexes dans le travail et dans l'emploi en les naturalisant ou en les attribuant à la division du travail domestique et familial (sexuation) (Gadrey 2001 : 14).

Même lorsque la légitimité intellectuelle des femmes s'impose davantage, notamment avec leur accès progressif aux diplômes universitaires, l'appartenance au sexe féminin continue de les handicaper dans le processus de reconnaissance intellectuelle. Elle fonctionne comme un stigmate dans le champ intellectuel. Le stigmate est un marqueur qui sert à identifier les individus qui sont exclus et ceux qui sont incorporés dans un groupe sur la base de différences sociales perçues comme naturelles – ce qui a comme fonction de disculper les dominants de la reproduction du rapport de domination – et qui sont facilement repérables par les sens.

Le stigmate social que [les] membres [du groupe dominant] attachent au groupe des exclus se transforme dans leur imagination en stigmate matériel. Il est réifié. Il fait figure de réalité objective, d'une chose dont la nature ou les dieux auraient affublé les parias. [...] Le signe physique sert de symbole tangible de l'anomie supposée de l'autre groupe, de sa moindre valeur humaine (Elias 1997 : 51-2).

Le stigmate, ou le pouvoir de stigmatisation, se maintient grâce à la cohésion du groupe dominant et tant que les exclus ne parviennent pas aux positions de pouvoir. Le stigmate associé à la féminité dans le champ intellectuel, et plus spécifiquement scientifique, s'appuie sur l'ensemble des processus sociaux de différenciation et de hiérarchisation entre les sexes qui ont créé deux ensembles d'individus faciles à distinguer visuellement et auxquels on attache des qualités opposées. À partir du moment où la science, et plus généralement le savoir, est associé aux caractéristiques masculines, les femmes sont par définition étrangères à ce domaine d'activité, et réputées incapables de satisfaire aux normes en place. Même lorsque des femmes commencent à acquérir les mêmes diplômes – qui servent de plus en plus de critère de reconnaissance de la compétence entre les hommes eux-mêmes et de critère d'accès aux positions de pouvoir dans le champ intellectuel – le stigmate continue à opérer pour deux raisons. D'abord, l'ensemble des autres marqueurs de

la féminité que les femmes ont incorporés, notamment sous la forme d'hexis corporel et psychologique, continuent de s'opposer aux qualités définies comme essentielles au travail intellectuel (la capacité d'abstraction, l'originalité, la pensée complexe, etc.). D'autre part, le pouvoir du stigmat se prolonge souvent après que l'équilibre du pouvoir entre les groupes ait commencé à se transformer. Ainsi, les pionnières qui ont manifestées l'ambition de rivaliser avec les hommes dans le champ intellectuel, en s'appuyant sur des diplômes, des méthodes et des objets de recherche équivalents, ne sont pas la preuve de l'égale compétence des femmes en matière intellectuelle. Elles sont plutôt considérées comme des exceptions<sup>9</sup> qui confirment la règle de la différence des femmes.

[...] Qu'un certain nombre de femmes aient, de tout temps, franchi le domaine qui leur était assigné n'a pas remis en cause et ne remet toujours pas fondamentalement en cause le préjugé, avoué ou inavoué, de leur moindre aptitude. Celles qui émergent sont toujours considérées comme des exceptions qui, même de plus en plus nombreuses, portent difficilement atteinte à une règle érigée en principe *a priori* de l'ordre social. Hommes et femmes ne relèvent pas de la même logique des ensembles. Une femme géniale confirme l'imbécillité générale des autres : elle est une exception (Collin 1992 : 12-3,13-4).

Parce que la féminité agit comme un stigmat sur les femmes qui ont des aspirations intellectuelles, elle induit ce que E.C. Hugues (1996) appelle les dilemmes et contradictions de statuts<sup>10</sup>, ou les contradictions entre les attentes sociales et les aspirations individuelles, ou entre deux dimensions de l'identité qui s'opposent dans une situation donnée. La contradiction entre les statuts d'intellectuel et de femme est d'autant plus omniprésente que la féminité ne peut être mise en suspens, particulièrement l'identité maternelle et domestique. Plus une profession est bien établie, plus les autorités reconnues sont en mesure de définir clairement le statut professionnel du groupe, « ses intérêts communs, son code de conduite informel, et la sélection de ceux qui feront partie de la fraternité interne du métier » (Hughes 1996 : 190). Les collègues, dans une profession donnée, sont

<sup>9</sup> Comme Élias le soutient (1997), les dominants ont tendance à définir leur groupe à partir de la « minorité du meilleur » (ce sont les génies masculins qui sont la preuve de leur supériorité intellectuelle) et ceux qu'ils cherchent à exclure à partir de la « minorité du pire » (du point de vue masculin, par exemple, les femmes géniales sont des exceptions).

<sup>10</sup> Statut ayant ici le sens donné par Hugues (1996 : 187 n.1) de « position sociale définie, dont les occupants ont des droits et des devoirs précisément définis. [...] Les statuts tendant à constituer une hiérarchie, le terme en lui-même a acquis, depuis l'époque romaine, le sens supplémentaire de rang ». En français, le terme a un sens surtout juridique, ce qui nous fait privilégier le sens dominant en anglais et résumé par Hugues.

également des concurrents et ils ont tous intérêt à ce que les candidats à l'incorporation, ou ceux qui peuvent aspirer au statut professionnel, soient en nombre limité.

L'arrivée d'aspirants appartenant à des catégories sociales jusque là exclues de la profession suscite donc des inquiétudes. Les femmes sont porteuses d'une menace de profanation de ce qui est perçu comme sacré par l'introduction de ce qui est réputé constituer la féminité (la corporalité, l'émotivité, etc.) dans ce qui s'y oppose (l'esprit, la rationalité) (Douglas 1966)<sup>11</sup>. « Ainsi, par une sorte de processus de contamination, les femmes ramènent à des opérations triviales les activités les plus nobles » (Rennes 2007 : 152), comme le montrent les divers travaux qui étudient le phénomène de baisse de prestige des professions qui se féminisent (Gardey 1995).

Dans le cas des sciences sociales naissantes, il ne s'agit toutefois pas encore d'une profession bien établie pour laquelle les règles d'appartenance et de reconnaissance sont clairement établies<sup>12</sup>. La puissance de l'antinomie entre féminité et travail intellectuel doit être mise en évidence à la lumière du fait que dans cet espace naissant les dispositions et les positions, au sens de Bourdieu<sup>13</sup>, sont particulièrement difficiles à arrimer, c'est-à-dire qu'aucune position existant dans le champ naissant des sciences sociales ne correspond aux dispositions des femmes intellectuelles. Autrement dit, les dispositions des femmes de cette époque ne les destinent pas, et même les excluent, des positions existantes. La dialectique entre les aspirations et les possibilités objectives est ici particulièrement observable, comme dans « le cas des positions situées en des zones d'incertitude de l'espace social et des

<sup>11</sup> « Ideas about separating, purifying, demarcating and punishing transgressions have as their main function to impose system on an inherently untidy experience. It is only by exaggerating the difference between within and without, above and below, male and female, with and against, that a semblance of order is created » (Douglas 1966 : 15).

<sup>12</sup> Juliette Rennes (2007) par exemple, qui étudie les controverses liées à l'accès des femmes aux professions de prestige, n'aborde pas la question des sciences sociales qui demeurent encore peu professionnalisées.

<sup>13</sup> Les positions et les dispositions sont la « mission », ou ce qu'on attend des individus, et la « vocation », ou ce pour quoi les individus se sentent faits. Autrement dit, c'est le rapport entre l'histoire à l'état objectivé dans les choses, les coutumes, les institutions et l'histoire à l'état incorporé qui s'incarne, pour Bourdieu, dans l'habitus. « Dans les cas de coïncidence plus ou moins parfaite entre la « vocation » et la « mission », entre la « demande » inscrite le plus souvent de manière implicite, tacite, voire secrète dans la position et l' « offre » enfouie dans les dispositions, il serait vain de chercher à distinguer ce qui tient à l'effet des dispositions importées par les agents dans ces positions et propres à commander leur perception et leur appréciation de la position, dont leur manière de la tenir et, du même coup, la « réalité » même de la position. [...] L'action est une sorte de lutte entre l'histoire objectivée et l'histoire incorporée, lutte parfois de toute une vie pour changer le poste ou se changer, pour s'appropriier le poste ou être approprié par lui » (Bourdieu 1980 : 9, 13).

professions peu « professionnalisées », c'est-à-dire mal définies encore tant pour les conditions d'accès que pour les conditions d'exercice » (Bourdieu 1980 : 9). La contradiction entre les statuts de femme et d'intellectuel est vécue à la fois par les femmes qui aspirent au statut d'intellectuel et par leurs interlocuteurs qui ne savent jamais trop bien lequel des deux statuts doit présider au jugement de la personne et de ses contributions. Le décalage entre les deux statuts revendiqués, ou entre ce qui est attendu socialement des femmes et les attitudes qu'elles adoptent lorsqu'elles cherchent une reconnaissance intellectuelle, produit un effet de grotesque qui est grossi par ceux qui s'opposent à l'insertion des femmes dans les secteurs masculins du savoir.

Les groupes exclus « vivent leur infériorité de pouvoir comme un signe d'infériorité humaine » (Elias 1997, 42), car ils ont intégré la justification naturaliste de l'arbitraire social imposée aux dominés. Le stigmatisme lié à la féminité dans le champ intellectuel est incorporé par les femmes à travers tous le processus de socialisation et de constitution des identités sociales. La prise en compte de la dimension identitaire est centrale pour comprendre les effets de l'ordre sexuel sur les aspirations des femmes et sur les limites cognitives liées aux représentations qu'elles ont d'elles-mêmes. En d'autres termes, les conceptions « naturalistes » de la différence entre les sexes et la division sexuée de l'univers symbolique se répercutent sur les représentations que les « intellectuelles » ont d'elles-mêmes et de leur travail. Ces identités, à leur tour, contribuent à stabiliser la hiérarchie de genre.

Dumoulin (1998), qui se penche sur les premières historiennes professionnelles en France, et Charle (1999), qui étudie l'accession des femmes à l'enseignement supérieur en France après la Deuxième Guerre mondiale, avancent, à côté des facteurs institutionnels de ségrégation des femmes (notamment lors du concours de l'agrégation) et des mécanismes de sélection universitaire discriminatoires et monopolisés par des hommes, l'hypothèse de l'auto-censure, ou de la « modestie volontaire » (Charle 1999) pour expliquer que les femmes ne parviennent pas à occuper les places auxquelles les destinent leurs diplômes ou, en d'autres termes, des représentations de soi qui éloignent les femmes de la recherche universitaire. Il est important de penser l'auto-censure comme un effet de la violence

symbolique qui s'exerce sur les femmes qui s'aventurent dans des espaces majoritairement masculins et symboliquement interdits aux femmes et des mécanismes de constitution de l'identité féminine qui entre en contradiction avec le type d'identité requise pour s'imposer dans le champ intellectuel, c'est-à-dire structurée autour des caractéristiques définies comme masculines : le courage, l'audace, la rationalité, le détachement, la capacité d'abstraction, le génie, etc.

Selon Nathalie Heinich (2004 : 137, 139), qui étudie comment la littérature féminine « enregistre et opère » le tournant majeur dans les modalités de l'identité féminine dans la première moitié du XX<sup>e</sup> siècle, les écrits de femmes témoignent du sentiment « d'une antinomie tragique entre la femme indépendante et la femme aimée, entre la gloire et le mariage ». Les personnages de la littérature féminine, souvent pris dans les contradictions inhérentes à l'identité féminine « nouvelle », sont fréquemment appelés à sacrifier soit l'amour soit l'indépendance et l'épanouissement professionnel ou intellectuel<sup>14</sup>. Aucun modèle identitaire n'existe encore pour les femmes qui veulent s'inscrire dans le champ des sciences sociales, particulièrement pour les nouvelles diplômées.

Reconciling professional objectives with gender expectations, which in the late nineteenth and early twentieth century continued to focus on domestic functions, placed enormous burdens on aspiring, educated women, each of whom had to confront the task individually and personally. Institutional and social supports for the construction of alternate identities simply did not exist. While Progressive men have feared failing in their chosen careers, women could not even imagine what success might be in realms from which they had long been segregated. Having a career, at a time when the culture did not legitimate professions for women, involved enormous psychological and emotional hardships intimately related to role conflicts surrounding women's sexual identity (Antler 1987 [1977] : 3).

---

<sup>14</sup> Heinich récuse l'interprétation féministe de cette antinomie exprimée dans un cadre fictionnel comme une transcription des expériences concrètes et objectives de ces intellectuelles et selon laquelle les hommes ou l'ensemble de la société serait responsable d'une contradiction interne qui « traverse la représentation féminine de l'accomplissement ». « On voit là les limites d'une perspective normative et ici, féministe, qui interdit de voir que ce roman exprime avant tout la représentation qu'une femme de talent peut se faire d'elle-même à l'époque, projetée sur une héroïne idéalisée jusqu'à la caricature et un contexte noirci jusqu'à la tragédie : représentation consistant à s'effrayer elle-même de sa propre aspiration au talent, vécue par elle – et éventuellement par autrui – comme un obstacle à sa désirabilité, voire à son identité de femme » (Heinich 2004 : 140). Il me semble pourtant important de rappeler que les représentations sont nécessairement liées aux structures sociales inégalitaires et que l'hypothèse de la contradiction « objective » que vivent les femmes prétendant au statut d'intellectuelle demeure pertinente et ne mérite pas le qualificatif de « normative ».



Pour G. Fraisse (1998), il faut lire les portraits des pionnières dans les disciplines traditionnellement masculines comme des figures intermédiaires, des figures composées de l'ancien et du nouveau, positionnées entre les modèles traditionnels de féminité et ce qu'elles veulent accomplir dans le domaine de l'esprit et des sciences. Antler (1987 [1977] : 10) nous rappelle que le dilemme dans lequel sont prises les pionnières de l'éducation supérieure aux États-Unis est aussi celui de la société urbaine et industrielle face à son passé : « while the scientific spirit was essential to progress, and especially so for women if they were to enter the new age as equals with men, how could the expressive, « feminine » values of affection, sympathy and nurturance be preserved in a culture increasingly turned toward the quantitative, cognitive standards of technology ». À son avis, les premières diplômées américaines de l'enseignement supérieur n'ont jamais abandonné leur rôle traditionnel de mère et d'épouse, ou plus généralement n'ont cessé de se définir d'abord en fonction de leurs relations avec des hommes, tout en croyant pouvoir se créer une nouvelle identité individuelle sans qu'un mouvement féministe fort, qui insufflerait des transformations politiques majeures bénéfiques à l'ensemble des femmes, soit nécessaire. Comment cette tension entre différents statuts contradictoires s'articule-t-elle avec l'acquisition des diplômes universitaires en France ? Comment le fonctionnement du stigmaté lié à la féminité dans le champ des sciences sociales se transforme-t-il avec les autres changements sociaux qui marquent la période d'avant 1945 ? Est-ce qu'une des conditions de la reconnaissance intellectuelle des femmes est leur alignement sur les modèles et les pratiques intellectuelles masculines ou au contraire leur spécialisation dans des secteurs considérés comme féminins ?

### 1.3.2 La construction de la compétence pratique et l'exclusion des femmes des disciplines théoriques

Une des solutions fréquentes au problème d'une contradiction de statut est la mise en place de secteurs séparés dans lesquels l'ampleur de la contradiction apparaît réduite et plus conforme aux attentes sociales liées au statut premier de l'individu, soit le sexe pour les femmes qui aspirent à un nouveau statut, celui d'intellectuelle.

Dans le champ intellectuel, par exemple, les femmes investissent plus massivement la littérature, plus conforme aux conceptions de la nature féminine, que celui des sciences<sup>15</sup>. Celles qui choisissent plutôt le droit<sup>16</sup> (Catinat 1998) et la médecine (Edelman 2005) au début du XX<sup>e</sup> siècle se spécialisent, pour leur part, dans les secteurs qui se situent dans le prolongement de leur rôle domestique et qui sont conformes avec les représentations du féminin. Ainsi, elles sont plus nombreuses dans les domaines appliqués plutôt que théoriques et dans les réflexions sur des sujets spécifiques (particulièrement les femmes et les enfants) plutôt que dans les thèmes de recherche à prétention universelle. Les définitions dominantes de la féminité amènent également souvent les femmes à ne pas rechercher autant que les hommes les honneurs et les privilèges professionnels ; elles mettent davantage l'accent sur le désintéressement ou la « vocation » dans leur vie professionnelle (Farge et Klapisch-Zuber 1984). Bourdieu (1998 : 83) montre bien que la vocation est une forme de correspondance entre les dispositions et la position sociale d'un individu.

La logique essentiellement sociale, de ce que l'on appelle la « vocation » a pour effet de produire de telles rencontres harmonieuses entre les dispositions et les positions qui font que les victimes de la domination symbolique peuvent accomplir *avec bonheur* (au double sens) les tâches subalternes ou subordonnées qui sont assignées à leur vertu de soumission, de gentillesse, de docilité, de dévouement et d'abnégation.

La confusion entre l'universel (la science) et le masculin et l'association entre le féminin et le spécifique, dont il était question précédemment, structurent également la répartition des compétences entre les sexes dans le champ intellectuel : aux hommes les questions théoriques et universelles, aux femmes les objets concrets, particuliers. Même « quand les femmes ne sont plus déclarées inférieures, mais différentes, c'est pourtant toujours la masculinité qui fait norme » (Collin 1992 : 12), ce qui a comme conséquence de positionner

<sup>15</sup> Même dans cette discipline, les femmes se voient surtout reconnaître une compétence littéraire restreinte aux genres les moins valorisés qu'elles prennent d'ailleurs : feuilleton dans les grands journaux, billets mondains, littérature pour la jeunesse, roman sentimental. « Elles ont toujours en effet manifesté un engouement pour le roman à portée didactique, destiné aux mères, aux jeunes filles et aux enfants, modelant ainsi leurs écrits sur leur rôle social qui les vouait à la sauvegarde du foyer, de la morale et de la religion » (Leroy et Bertrand-Sabiani 1998 : 285). L'hypothèse selon laquelle les femmes s'adonnant à la littérature s'y seraient davantage spécialisées que celles ayant tenté leur chance dans le domaine scientifique – lesquelles étaient confrontées à un plus haut degré aux interdictions formelles, mais aussi à la remise en question de leur identité féminine – mériterait par ailleurs d'être approfondie.

<sup>16</sup> « Les disciplines professionnelles, comme le droit, ou qui exigent un fort investissement intellectuel en raison de leur technicité croissante à l'époque considérée, comme les sciences, opposent en revanche une résistance plus longue aux jeunes filles » (Charle 1999 : 94).

leurs pratiques dans des secteurs de réflexion distincts, dans un rapport d'infériorité aux pratiques masculines. Les « objets de femmes » demeurent définis comme limités, contingents, marginaux, alors que les « objets d'hommes », même s'ils ne concernent que des individus de sexe masculin, sont définis comme renvoyant à l'organisation générale des sociétés, aux transformations et structures profondes qui concernent tous les individus quelles que soient leurs caractéristiques sociales. Toutes les particularités (« l'habitus féminin ») que les femmes importent dans le champ des sciences sociales sont mobilisées dans la redéfinition du stigmaté associé au féminin dans les sciences, toutes les innovations ou les spécificités féminines ne peuvent qu'être qualifiées de contraire à la démarche scientifique, au travail intellectuel rigoureux, relevant davantage de la subjectivité, de l'émotivité, de l'instinct ou encore du concret et du pratique. Mais même lorsque les pratiques masculines et féminines se ressemblent, la confusion des statuts de femme et de mère rend impossible l'évaluation de l'ambition professionnelle ou intellectuelle des hommes et des femmes à partir de critères similaires.

La femme ne peut espérer que ses activités soient jugées en fonction d'une grille de valeurs de type universel-masculin. Pour les hommes, l'entrée dans le jeu de la compétition académique ou professionnelle, animée par la volonté de réussir ou d'être le meilleur, est justifiée théoriquement par le rejaillissement collectif de la réussite individuelle à un double plan : celui de la société tout entière (la réussite de l'individu est productrice de bénéfices collectifs en termes de richesses matérielles ou symboliques) et celui de la cellule familiale (le bien-être matériel de la famille est fonction du degré d'investissement paternel dans la carrière). L'accès à ce système de justification, qui annexe l'individualisme à l'altruisme, est refusé aux femmes : celles qui affichent leur ambition professionnelle sont accusées de ne travailler que pour elles-mêmes, par « prétention » ou « passion de la concurrence ». Elles font preuve de « vanité », au double sens d'une vacuité et d'un amour-propre excessif et déplacé (Rennes 2007 : 291).

Les attentes sociales liées aux responsabilités domestiques, conjugales et maternelles font en sorte que les secteurs dans lesquels les intellectuelles pourront le mieux gérer la contradiction entre leurs statuts deviennent les plus légitimes pour elles. Ces secteurs sont ceux dans lesquels les femmes peuvent mettre le mieux en valeur les qualités qu'elles ont intériorisées – les « qualités féminines ».

Le travail de Deegan (1988) sur Jane Addams et les premières femmes sociologues à l'université de Chicago met bien en évidence le processus de constitution de la compétence pratique des femmes intellectuelles et de l'exclusion progressive de leurs pratiques du champ de la sociologie, à mesure que les frontières de la discipline se resserrent. Selon Deegan (1988), dès le début du XX<sup>e</sup> siècle, il existe une division sexuée du travail sociologique. D'une part, les femmes se spécialisent dans les secteurs pratiques ou appliqués de la sociologie, qui se situent souvent dans l'extension de leur rôle domestique. Elles s'intéressent à des thèmes spécifiques et se retrouvent surtout dans les institutions créées particulièrement pour les femmes<sup>17</sup>. Leurs pratiques se situent à la frontière des espaces académiques et du monde social ; elles revendiquent d'ailleurs leur engagement dans la cité comme une partie intégrante de leur travail scientifique. Les hommes pour leur part sont définis et se définissent comme des penseurs abstraits qui s'occupent de l'universel (tant dans les thèmes étudiés que dans le fait qu'ils enseignent à la fois aux hommes et aux femmes) et qui œuvrent particulièrement dans la structure universitaire. Ils cherchent de plus en plus à distinguer leur travail de toute forme d'engagement militant.

Deegan (1988) observe des mécanismes de marginalisation, fondés sur l'occultation des inégalités entre les sexes et la mise en place d'une hiérarchie entre les thèmes et les méthodes de recherche lors de la réunion des hommes et des femmes dans les mêmes espaces, qui ont conduit à l'expulsion des femmes de la discipline sociologique aux États-Unis. Plus précisément, les hommes et les femmes étaient séparés en des secteurs différents de la discipline. Lorsque les deux sexes furent réunis dans les mêmes départements, on assista alors à une déqualification des femmes qui se redirigèrent vers une nouvelle discipline, le travail social, qui leur offrait des débouchés professionnels devenus dorénavant inexistantes dans les départements universitaires de sociologie. Pour Deegan (1988), ce sont les performances académiques supérieures des femmes qui auraient conduit à l'affaiblissement de l'éducation universitaire mixte aux États-Unis – au moment où l'institution universitaire acquérait une importance sociale croissante – et, par suite, au

<sup>17</sup> Dumoulin (1998) remarque aussi à propos des premières historiennes professionnelles en France un choix de thèmes de recherche spécifiques : histoire ancienne et sociale, et histoire de l'art plutôt qu'histoire contemporaine et politique ou institutionnelle.

confinement des femmes sociologues dans le travail social. Elle dégage cinq conséquences de cette nouvelle organisation associant les hommes et la sociologie universitaire d'un côté et les femmes et le travail social de l'autre. Premièrement, la sociologie pratique, comme véritable alternative, disparaît. Puis, les femmes sociologues disparaissent pratiquement de la discipline universitaire, tout comme le féminisme culturel qu'elles défendaient<sup>18</sup>. Ensuite, les critiques de la société patriarcale diminuent considérablement. Enfin, le modèle intellectuel dominant en sociologie devient celui de la société comme produit des conflits et de la compétition, plutôt que celui défendu par les premières femmes sociologues qui insistaient davantage sur la coopération comme fondement social.

En France, l'accès plus tardif et numériquement moins important des femmes aux études universitaires rendent ces hypothèses spécifiques peu valables avant 1940, d'autant plus que le travail social se développe à l'extérieur de l'institution universitaire. Pourtant, on assiste à un processus similaire d'orientation des femmes vers les disciplines comme le travail social et la pédagogie, qui paraissent mieux correspondre aux compétences pratiques et morales qu'on leur reconnaît plus volontiers. Les chapitres de cette thèse analysent ce processus de construction de la compétence pratique des femmes au cœur duquel se retrouve un phénomène de « double-standard » dans l'appréciation des travaux, qui ramène constamment les femmes à leur sexe et à une définition naturalisée de leurs compétences. Il faudra voir comment cette qualification se transforme ou non avec l'obtention des diplômes et surtout avec la volonté des femmes diplômées d'adopter des pratiques dominantes chez leurs collègues masculins.

### 1.3.3 Du bon usage du féminisme: illégitimité de l'analyse sociologique des rapports sociaux de sexe et soumission du féminin au masculin

La violence symbolique qui s'exerce sur les femmes tentant de se faire reconnaître dans le champ intellectuel prend de multiples formes, notamment l'obligation de la

---

<sup>18</sup> Il s'agit d'un féminisme qui tente de faire mieux reconnaître le point de vue des femmes et leurs droits dans une approche qui ne conteste pas l'idée de différences naturelles entre les hommes et les femmes, mais souligne au contraire l'importance de l'apport féminin dans l'ensemble des secteurs de la société.

conformité à l'idéologie de la différence des sexes, qui les maintient en état d'infériorité (Antler 1987 [1977] : 12), et la soumission symbolique du féminin au masculin (Witz 1993).

Pour avoir une vie professionnelle satisfaisante, les femmes doivent en effet respecter deux conditions, que ce soit au XIX<sup>e</sup> ou au XX<sup>e</sup> siècle : « ne pas négliger leurs devoirs envers leurs proches [c'est-à-dire leurs responsabilités traditionnelles de femmes] et ne pas mettre en question les avantages masculins » (Löwy 2005 : 203).

Les résistantes à l'ordre sexuel qui proposent des modèles alternatifs, qui mettent en évidence les inégalités de sexe ou les failles des raisonnements naturalisant les différences entre les sexes sont marginalisées dans le champ intellectuel. « Les femmes qui tentent de se libérer des stéréotypes de genre risquent de rencontrer plus de difficultés à trouver du travail, et/ou de soulever l'hostilité de leurs collègues » (Löwy 2005 : 176). La soumission des femmes à l'idée qu'elles sont différentes des hommes, et que ceux-ci possèdent globalement de meilleures capacités intellectuelles, et qu'ils sont les seuls à pouvoir se consacrer pleinement aux activités intellectuelles, ne leur procure toutefois pas de véritable reconnaissance dans les milieux intellectuels, car ces représentations du féminin et du masculin renforcent constamment l'antinomie entre féminité et travail intellectuel. Les intellectuelles féministes qui proposent des réflexions sociologiques sur les rapports sociaux de sexe ne sont pas prises au sérieux, leurs idées sont inscrites du côté de l'irrationnel, de l'émotionnel, du débordement (Bard 1992).

L'étiquette de féministe n'est toutefois pas toujours condamnée sans appel, surtout dans les milieux dits progressistes. En fait, des hommes occupant des positions dominantes (dans le champ intellectuel et dans le champ politique) se sont de tout temps appropriés l'étiquette féministe pour l'euphémiser et la modeler en fonction de leurs propres fins politiques. Pour Delphy c'est « la demande de parole des femmes » et l'existence d'une pensée féministe qui a poussé les hommes à occuper l'espace discursif sur les femmes afin de mieux le contrôler.

C'est le surgissement des mouvements de libération et la demande de parole des femmes qui a créé une demande de parole *sur* les femmes. Le pouvoir mâle non seulement dissocie ces deux exigences, mais utilise l'une *contre* l'autre : il ne suffisait pas de refuser la parole aux femmes ; il fallait, pour mieux rétablir l'ordre, faire parler

des hommes sur les femmes. Ces hommes parlent donc *doublement à notre place* : ils parlent de nous, mieux, de notre libération, et ils en parlent des lieux d'où nous sommes proscrites (Delphy 1998 : 176).

Ainsi, même dans les secteurs où on reconnaît aux femmes une certaine légitimité, ce sont tout de même les hommes qui en dernière instance font autorité, jugent de la valeur des idées et des projets. Delphy (1998) rappelle que ces hommes se caractérisent en général par leur appui au féminisme à condition que ce soit leur conception du féminisme qui prévale, c'est-à-dire un féminisme qui ne bouscule pas l'ordre sexuel.

Au début du XX<sup>e</sup> siècle, l'opposition aux ambitions intellectuelles des femmes repose grandement sur la peur de la disparition des différences entre les sexes et, corrélativement, la disparition de la famille que les sociologues de l'époque ne peuvent imaginer autrement que monogamique et fondée sur une division du travail entre les sexes qui fait des femmes d'abord des mères, des épouses et des ménagères et des hommes des pourvoyeurs et des chefs (Charron 2004). De plus, comme pour les autres types d'activités professionnelles, les hommes ont parfois peur que l'égalité, souvent assimilée à tort – comme aujourd'hui d'ailleurs – à la masculinisation complète des femmes, n'induisse une concurrence en leur défaveur. Cette peur provoque notamment une grande hostilité envers les premières étudiantes (Antler 1987 [1977], Christen-Lecuyer 2000). Plus largement, c'est l'ensemble de la société qui serait mis en danger par les ambitions intellectuelles ou professionnelles des femmes. « If the absence of distinctions between the sexes indicated « grave disorder », then the moralization of the working class required that sexual difference be articulated and enforced » (Scott 1988 : 152). Avec d'autres autorités morales et intellectuelles, les nouveaux spécialistes des sciences sociales ont largement contribué à construire cette vision des différences de genre comme fondement de l'ordre social et moral.

Si quelques femmes ont contesté ouvertement et radicalement les inégalités existant entre les hommes et les femmes, la plupart des premières diplômées, des premières professeures de l'enseignement secondaire et des pionnières des professions libérales n'ont pas fortement remis en question la place qui leur était réservée dans le champ intellectuel (Mayeur 1979, Rennes 2007, Edelman 2005). Leur identité profondément marquée par les

idées admises sur la féminité structure leur vision de la place qu'elles peuvent occuper dans le champ intellectuel, différente de la place que les hommes occupent déjà, plus axée sur les relations humaines et les problèmes concrets. D'ailleurs, le respect de l'ordre sexuel implique aussi que les femmes doivent en général subordonner leurs prétentions intellectuelles à celles de leur mari – ce que tend à démontrer le fait qu'un grand nombre d'intellectuelles, à partir de leur mariage, se sont consacrées à promouvoir la carrière de leur mari plutôt que la leur (Antler 1987 [1977]) ou à s'occuper de l'espace domestique (Cacouault 1984). La promotion de la carrière du conjoint ne signifiait cependant pas nécessairement l'arrêt de tout travail intellectuel. Un grand nombre participait certainement à l'œuvre intellectuelle du conjoint sous différentes formes de relations inégalitaire de complémentarité : la secrétaire dans l'ombre, l'auxiliaire anonyme ou la collaboratrice co-signataire sans statut. Ces relations sont difficiles à étudier faute de sources collectives, mais constitueraient un objet d'étude incomparable pour mieux saisir l'extension de la dimension identitaire de mise au service d'autrui des femmes dans le travail intellectuel.

Le fait que la majorité des femmes qui ont obtenu la reconnaissance d'une certaine légitimité intellectuelle n'ait pas contesté radicalement l'ordre sexuel ne signifie pas que leur présence n'a pas modifié les rapports sociaux de sexe dans ce secteur et plus largement dans l'ensemble de la société, mais c'est là le principal silence de la littérature. En effet, ressort surtout de la littérature existante les contraintes à l'exercice de l'activité intellectuelle des femmes et les données factuelles concernant leur accès à l'enseignement supérieur et aux professions majoritairement masculines. Ce qu'on ne sait toujours pas, c'est ce qu'elles ont réellement fait dans ces espaces, les idées qu'elles ont développées, les frontières qu'elles ont déplacées, les relations qu'elles ont entretenues avec les hommes qu'elles côtoyaient.

La division du travail intellectuel au début du XX<sup>e</sup> siècle s'est construite par et à travers les pratiques féminines et masculines, lesquelles sont bornées par des structures matérielles et symboliques qui organisent les rapports sociaux de sexe dans la société française de cette époque. Les individus impliqués dans ces relations reproduisent, en la retraduisant, la division du travail entre les sexes, mais participent aussi au déplacement de



cette division dont certains principes se trouvent déstabilisés par la présence des femmes dans le champ de la science. En observant les échanges dans des groupes français de recherche en sciences sociales sur une période assez longue nous pourrions mieux observer ces déplacements et ces reconfigurations.

#### **1.4 Structuration des sciences sociales françaises en « champ »: modalités générales d'organisation**

Le concept de « champ » développé par Pierre Bourdieu est approprié à l'étude des logiques d'exclusion et d'inclusion des femmes dans les sciences sociales avant 1945. Les champs sont « des espaces structurés de positions (ou de postes) dont les propriétés dépendent de leur position dans ces espaces et qui peuvent être analysées indépendamment des caractéristiques de leurs occupants (en partie déterminées par elles) » (Bourdieu 1984 : 113). Il s'agit d'un espace de luttes pour le monopole de la violence légitime (ou de l'autorité légitime), d'enjeux et d'intérêts spécifiques. Il s'agit « à la fois [d']un champ de forces, dont la nécessité s'impose aux agents qui s'y trouvent engagés, et [d']un champ de luttes à l'intérieur duquel les agents s'affrontent, avec des moyens et des fins différenciés selon leur position dans la structure du champ de forces, contribuant ainsi à en conserver ou à en transformer la structure » (Bourdieu 1994 : 55).

Les enjeux propres au champ des sciences sociales sont à la fois d'ordre scientifique (l'établissement de la « vérité », la découverte de l'inconnu, etc.) et d'ordre idéologique (établissement de la vision légitime du monde social, de l'ordre social). Le champ des sciences sociales, à l'instar du champ littéraire étudié par Sapiro (2007), peut être envisagé comme traversé par deux axes qui organisent en types idéaux les relations et les jugements sur les discours émis dans le champ. Un premier axe vertical oppose le pôle de l'orthodoxie et le pôle de l'hétérodoxie. Plus un émetteur de discours occupe une position dominante dans le champ des sciences sociales plus son discours apparaît comme dépolitisé et conforme aux visions doxiques<sup>19</sup> de la vie sociale où les conflits sont euphémisés et les

---

<sup>19</sup>« La doxa est un point de vue particulier, le point de vue des dominants, qui se présente et s'impose comme point de vue universel » (Bourdieu 1994 :129). La doxa prend souvent les apparences de la nature des choses,

hiérarchies légitimées, selon des modalités propres à chaque état historique du champ. Par exemple, avant 1890, lorsque les sciences sociales sont peu laïcisées et sont principalement représentées par les leplaysiens, l'ordre naturel et divin occupe encore une place importante dans cette légitimation des hiérarchies. Lorsque la sociologie durkheimienne définit une sociologie et une morale laïques, l'ordre social et certaines inégalités ne sont plus justifiés par un déterminisme religieux ou biologique, mais par un déterminisme proprement social selon lequel certains phénomènes seraient inéluctables et nécessaires, comme la différenciation toujours plus grande entre les sexes ou encore la division du travail entre les sexes. À l'inverse, moins un énonciateur possède un volume de capital global élevé, plus son discours est politisé, plus ses analyses apparaissent comme contraires aux évidences partagées par les individus qui ont le plus de poids dans la détermination des perspectives légitimes au sein du champ.

Selon un second axe, horizontal, les prises de position et la réception de celles-ci dans le champ des sciences sociales s'organisent entre le pôle de l'hétéronomie et celui de l'autonomie. Plus un discours est hétéronome, plus il privilégie le contenu sur la forme, plus il s'attarde sur des problèmes qui apparaissent aux plus dominants comme empiriques, concrets, spécifiques, plus il emploie des méthodes d'enquêtes peu formalisées, un langage peu spécialisé, des théories implicites plutôt que maîtrisées. Enfin, les positions les plus près du pôle de l'hétéronomie sont également celles qui chevauchent le champ des sciences sociales et les autres champs où se déploient le savoir de la réforme sociale, le travail social d'enquête, l'essai moral et les enquêtes empiriques militantes. À l'autre extrémité de ce pôle, se trouvent les discours les plus autonomes, les plus éloignés de l'application immédiate des idées, qui privilégient les réflexions sur la forme (méthodologique, épistémologique ou théorique). Ce sont les discours qui développent des langages spécifiques, des méthodes complexes et incompréhensibles pour les non-initiés.

L'autonomie relative du champ se réalise toujours davantage dans des oeuvres qui ne doivent leurs propriétés formelles et leur valeur qu'à la structure, donc à l'histoire du champ, disqualifiant toujours davantage les interprétations qui, par un « court-circuit », s'autorisent à passer directement de ce qui se passe dans le monde à ce qui se passe dans le champ (Bourdieu 1994 : 77).

---

de l'évidence qui ne mérite même pas de démonstration.

Les positions les plus autonomes et dominantes du champ des sciences sociales français se situent dans l'entre-deux-guerres à la frontière avec les champs de la philosophie, de l'histoire et des autres disciplines académiques légitimes, alors que les positions se rapprochant des pôles de l'autonomie et de l'hétérodoxie sont bordées par les secteurs les plus intellectualisés du champ politique où un ensemble de théories sociologiques critiques s'élaborent sans être pleinement intégrées au champ des sciences sociales. Le croisement des deux axes identifiés conduit à distinguer quatre sous-espaces principaux dans le champ des sciences sociales dans lesquels prévalent quatre types idéaux de jugements sur les discours à prétention sociologique : valeur théorique (vers l'autonomie et l'orthodoxie), valeur morale (vers l'hétéronomie et l'orthodoxie), valeur politique (vers l'hétéronomie et l'hétérodoxie) et valeur subversive (vers l'autonomie et l'hétérodoxie). Le schéma présenté en annexe illustre cette organisation du champ sur laquelle nous reviendrons tout au long de cette thèse.

Définir les différents espaces sociaux structurés et obéissant à des logiques spécifiques comme des champs permet d'éviter une approche substantialiste du social et d'adopter une perspective véritablement relationnelle et historique. Envisager l'ensemble du champ des sciences sociales à un moment donné de son existence permet ainsi de combler les silences des historiens des sciences sociales qui limitent leur regard aux figures les plus légitimes et qui appliquent à tort aux périodes passées les définitions actuelles des formes légitimes de sciences sociales en oubliant un ensemble de discours qui occupaient des positions, certes dominées, mais néanmoins constitutives des formes antérieures du champ des sciences sociales.

Les historiens de la littérature ou de l'art [ou des sciences sociales, pouvons-nous ajouter], reprenant sans le savoir à leur compte la vision des producteurs pour producteurs, qui revendiquent (avec succès) le monopole du nom d'artiste ou d'écrivain, ne connaissent et ne reconnaissent que le sous-champ de production restreinte, et toute la représentation du champ et de son histoire s'en trouve faussée. Les changements qui surviennent continuellement au sein du champ de production sont issus de la structure même du champ, c'est-à-dire des oppositions synchroniques entre des positions antagonistes dans le champ global qui ont pour principe le degré de consécration à l'intérieur du champ (reconnaissance) ou à l'extérieur (notoriété) et, s'agissant de la position dans le sous champ de production restreinte, la position dans la structure de la distribution du capital spécifique de reconnaissance (cette position étant

fortement corrélée avec l'âge, l'opposition entre dominant et dominé, entre orthodoxe et hérétique, tend à prendre la forme d'une révolution permanente des jeunes contre les vieux et du nouveau contre l'ancien) (Bourdieu 1994: 75).

Aborder l'histoire sociale des sciences sociales définies comme un champ implique de mettre en relation les positions occupées par les individus, qui dépendent du capital culturel, social et symbolique détenu, et leurs prises de positions (les œuvres, les discours) qui sont structurées à la fois par les dispositions individuelles (l'*habitus*) et la perception des possibilités de compter pour quelque chose dans la transformation du champ, c'est-à-dire les chances d'être reconnu par ses occupants en perpétuant les règles du jeu ou en les subvertissant.

Les divers champs sociaux tendent à s'autonomiser les uns des autres tout en demeurant en lutte les uns contre les autres pour leur position dans le champ plus vaste du pouvoir. Les nouveaux champs (comme les sciences sociales) luttent contre les champs mieux établis (les lettres et le droit dans le champ universitaire par exemple) pour imposer la légitimité de leur existence et la supériorité de leurs visions du monde (Sapiro 2004). Ainsi, les frontières du champ des sciences sociales avec les champs politique, économique et religieux se referment entre 1890 et 1945 à mesure de l'inscription universitaire et de l'autonomisation du champ. Cette autonomisation ne signifie pas que les champs fonctionnent indépendamment les uns des autres; l'existence même d'un champ spécifique est le produit des transformations sociohistoriques des autres champs sociaux qui ne cessent d'interagir avec celui-ci. Les transformations continues des champs sont toujours le résultat de logiques internes et de l'état des autres champs sociaux. Le champ des sciences sociales, par exemple, est lié de près au champ universitaire (où il n'occupe pas les positions dominantes), au champ scientifique (où il n'occupe pas davantage les positions dominantes) et au champ idéologique (où sa position s'approche davantage des positions dominantes à certaines périodes, mais s'en éloigne à d'autres), ainsi qu'aux champs bureaucratique, réformiste, politique et intellectuel.

La distinction entre les spécialistes et les amateurs devient plus nette à mesure de l'autonomisation d'un champ et elle est consacrée par un ensemble d'institutions qui assurent la transmission (la connaissance explicite et implicite) de l'« espace des

possibles », de « l'univers des problèmes, des références, des repères intellectuels (souvent constitués par des noms de personnages phares), des concepts en -isme, bref, tout un système de coordonnées qu'il faut avoir en tête – ce qui ne veut pas dire à la conscience – pour être dans le jeu » (Bourdieu 1994 : 61). Ainsi, les concurrents au sein d'un champ spécifique, qui semblent s'opposer en tout, partagent généralement un ensemble de catégories fondatrices de l'existence même du champ et acceptent les principales règles du jeu y prévalant.

Il faudra donc voir comment cette définition du champ des sciences sociales peut être précisée avec la prise en compte des rapports sociaux de sexe en son sein. Comment les principes organisateurs dégagés dans cette section s'articulent-ils avec le fait que la féminité agit comme un stigmaté dans le champ intellectuel et court-circuite les velléités féminines d'entrer dans la lutte pour la définition des formes légitimes de sciences sociales ? Existe-t-il des modes d'insertion des femmes dans le champ des sciences sociales qui leur permettent de prétendre aux positions les plus autonomes ? Est-ce par le travail théorique qu'elles parviennent à obtenir une certaine forme de reconnaissance ou, au contraire, est-ce en respectant les attentes de genre et les règles de l'orthodoxie qu'elles se maintiennent dans le champ des sciences sociales ?



## Chapitre 2 : Considérations méthodologiques

Toute méthodologie ne prend sa valeur qu'en fonction de la définition théorique de l'objet d'étude qui délimite les domaines de la recherche, les principaux axes d'analyses et hypothèses qu'il importe de vérifier, d'approfondir. Les choix de critères et d'indices découlent directement des propositions théoriques présentées précédemment. D'ailleurs, un grand nombre de considérations méthodologiques parsèment ce chapitre théorique. On y a déjà justifié l'usage de la sociologie historique pour l'étude des rapports de genre qui demeurent une des formes de l'impensé de la discipline sociologique. Encore largement naturalisés dans le sens commun et même dans la pensée sociologique, ils doivent être historicisés pour sortir de cette éternité où ils sont maintenus et qui empêche de comprendre leur fonctionnement. On peut ajouter ici qu'en outre la sociologie est, comme les autres sciences sociales, une discipline historique dans la mesure où « ses énoncés ne peuvent, lorsqu'il s'agit de les dire vrais ou faux, être désindexés des contextes dans lesquels sont prélevées les données ayant un sens pour ses assertions » (Passeron 1991 : 78). Il demeure toutefois nécessaire d'explicitier les critères de constitution du corpus ainsi que les éléments de méthode qui ont été utilisés dans cette étude afin que le lecteur soucieux de rigueur puisse suivre la démarche de l'auteure et les opérations méthodologiques sur lesquelles reposent les analyses proposées.

Pour étudier les multiples dimensions (reproduction et retraduction/transformation ; pratiques individuelles/structures matérielles et symboliques) de la division sexuée du travail intellectuel dans l'espace des sciences sociales naissantes, nous croyons qu'il faut faire une étude croisée des organisations (institutions) et des « imaginaires sociaux qui reconstruisent indéfiniment le genre » (Laufer, Marry and Maruani 2003 : 15).

Sans le sens, il n'y a pas d'expérience ; sans processus de signification, il n'y a pas de sens (ce qui ne veut pas dire que le langage est tout, mais qu'une théorie qui ne le prend pas en considération ne saurait saisir les rôles puissants que les symboles, les métaphores et les concepts jouent dans la définition de la personnalité et de l'histoire humaines) (Scott 1988 : 136).

En effet, l'analyse des pratiques discursives mettant en scène les intellectuelles comme objet et sujet de discours sociologiques est incontournable dans cette démonstration,

d'autant plus que le langage est central à l'activité de connaissance dont se réclament les sciences sociales. Cette analyse de discours n'est pas strictement interne, mais tente de mettre en relation les discours et les processus de construction sémantique avec les positions sociales occupées par les locuteurs. L'approche biographique (collective et individuelle) vient en outre compléter et approfondir cette dimension de l'analyse de discours.

### **2.1 Hypothèse méthodologique préliminaire et sélection des matériaux**

La manière la plus adéquate de retrouver les femmes impliquées dans la recherche en sciences sociales, en vue d'expliquer leur place, me semble être de chercher leurs traces à partir des réseaux masculins de sciences sociales. Premièrement, ce choix évite d'avoir à définir *a priori* ce qu'est la recherche en science sociale et d'imposer des critères de définition un peu artificiels ou anachroniques à propos de pratiques très diversifiées qui mettent en concurrence différentes définitions de la science sociale<sup>1</sup>. J'avais d'abord la crainte de perdre de cette manière toute une production féminine et féministe qui m'apparaissait incontournable et qui trouvait dans les journaux un espace plus accueillant que dans les groupes masculins de science sociales (Roberts 1999). Il est toutefois devenu rapidement évident, à la suite de recherches préliminaires, que la plupart des féministes « sociologues » rencontrées avaient à un moment ou un autre été membres d'un groupe de recherche majoritairement masculin – que ce soit Madeleine Pelletier à la Société d'Anthropologie de Paris ou de Clotilde Dissard à la Société de sociologie de Paris – ou y avaient fait des apparitions sous la forme d'articles, de conférences ou de discussions avec des chercheurs connus, ainsi que leurs travaux comme objet de comptes rendus ou de notices bibliographiques. En somme, je pars de l'hypothèse que les femmes intéressées par

---

<sup>1</sup> Il me permet également, tout en conservant la complexité du champ des sciences sociales de cette époque, de mettre de côté toutes les productions journalistiques sur le social, les enquêtes produites par des groupes politiques ou des groupes d'intérêts sur ce qu'ils perçoivent comme des problèmes sociaux ; du moins dans un premier temps. Leurs rapports avec le champ des sciences sociales en construction seront néanmoins l'objet d'analyses.



la science sociale à l'époque connaissaient ces réseaux et que la plupart s'y est manifestée d'une manière ou d'une autre.

En considérant que les traces des productions et des pratiques féminines dans les publications des réseaux masculins de recherche en sciences sociales, présentes sous la forme d'articles, de recensions d'ouvrages, de thèses, d'enquêtes ou d'annonces d'événements, sont en elles-mêmes une première reconnaissance, ou du moins un signe de leur connaissance (recevabilité), on peut considérer ces publications comme des matériaux à partir desquels il est possible d'étudier notre objet empirique. En d'autres termes, on peut donc faire l'hypothèse méthodologique que l'objet empirique, c'est-à-dire la place des femmes entendue comme les modalités empiriques (ou les critères) de leur reconnaissance, et de ses limites, est construite dans les matériaux choisis. L'analyse de notre objet d'étude à travers ces matériaux permettra de dégager les logiques d'inclusion et d'exclusion des femmes dans ces espaces de création du savoir sur le social et de la discipline sociologique, d'expliquer comment se constitue ou ne se constitue pas le statut d'intellectuelle pour les femmes dans ces domaines.

Nous concentrerons notre attention sur les groupes de recherche qui s'orientent vers la sociologie et l'anthropologie, parce que d'une part, il est impossible d'embrasser toutes les disciplines qui émergent, et d'autre part, il y a une proximité certaine entre ces deux disciplines dont les objets demeurent peu différenciés dans la sociologie française de cette époque. À la lumière de l'historiographie sur l'histoire sociale des sciences sociales françaises (Mucchielli 1998, Mucchielli 2004, Savoye 1994, Karady 1979, Karady 1976, Clark 1973), il est possible de dégager les groupes de recherche et les périodiques qui semblent les plus importants. Chaque groupe gravite autour d'institutions et de périodiques qui rendent compte à la fois des activités et des travaux de ses membres. Les principaux périodiques retenus, dépouillés systématiquement, sont : l'*Année sociologique* (1898-1914 puis 1925-1926), la *Revue internationale de sociologie* (durant toute la période), les *Annales sociologiques* (1934-1941), les *Bulletins et mémoires de la Société d'anthropologie de Paris* (toute la période), *L'Anthropologie* (à partir de 1890), le catalogue des thèses soutenues à l'Université de Paris (et les *Annuaire*s des facultés de

lettres et de droit), la *Revue universitaire* (à partir de 1892), *La Réforme sociale* (1890-1930), *La Science sociale* (1890-1926), *Les Ouvriers des deux mondes* ainsi que les différents périodiques du Musée social (toute la période). Nous profiterons de ce travail minutieux de dépouillement systématique pour établir un index des contributions féminines, et des analyses de travaux féminins, dans les groupes de sciences sociales majoritairement masculins. Un tel outil de travail sera tout à fait original et utile pour les chercheuses et chercheurs en histoire et sociologie des femmes et des rapports sociaux de sexe. Il contribuera à faire sortir de l'ombre les écrits féminins tombés dans l'oubli et à montrer des investissements insoupçonnés de certaines femmes connues essentiellement des spécialistes pour leur action politique.

Ces périodiques regroupent un ensemble diversifié de textes pertinents pour notre analyse, notamment des articles, mais aussi des comptes rendus<sup>2</sup> et des retranscriptions de séances d'études. De ces textes, tous les extraits concernant les femmes intellectuelles, que ce soit comme sujets ou comme objets des discours, au niveau individuel ou au niveau collectif, ont été sélectionnés. Le corpus d'analyse principal se compose donc des textes qui proposent des analyses, explications et descriptions des rapports sociaux de sexe, écrits par des hommes ou des femmes, ainsi que l'ensemble des textes écrits par des femmes sur quelque thème que ce soit et les analyses masculines ou féminines de discours (ouvrages, articles, conférences) produits par des femmes. Le chapitre suivant décrit ces matériaux en détail et donne un aperçu quantitatif des contributions féminines qu'on y trouve. Les trois principales formes de texte – les articles, les comptes rendus et discussions publiques – ont des caractéristiques structurales propres. La principale différence réside dans le caractère direct des échanges lors de séances ou de congrès et le caractère indirect des discussions par l'entremise des articles et des comptes rendus. Certains principes organisateurs des rapports sociaux de sexe sont particulièrement opératoires lors des échanges directs, comme les codes de la séduction hétérosexuelle ou de la sociabilité masculine. Les échanges indirects font moins apparaître les conflits d'idées, les soumissions et l'hétérodoxie de la

---

<sup>2</sup> « Les comptes rendus constituent également des textes essentiels. Avec l'émergence du système des disciplines universitaires en sciences humaines dans les années 1870-1890, le compte rendu est devenu un élément à part entière de la communication scientifique. Il constitue parfois une arme critique bien plus efficace que l'article de doctrine » (Mucchielli 1998 : 19).

présence des femmes dans des espaces majoritairement masculins. Il donne toutefois la possibilité aux auteurs d'approfondir leur pensée, de nuancer leurs idées. Ces deux types de discours renvoient à deux dimensions essentielles du travail intellectuel qui ne sont pas régies tout à fait par les mêmes critères et les mêmes contraintes.

Évidemment, un ensemble de données factuelles (listes de membres, d'événements, de mentions diverses concernant les activités intellectuelles des groupes, etc.) sont présentes dans presque tous les périodiques mentionnés. Essentielles à l'établissement d'une cartographie des présences féminines dans les groupes, ces données factuelles sont complémentaires des données discursives extraites des textes où se déploient les pratiques discursives féminines. Elles permettent de prendre la mesure de certaines relations privilégiées entre institutions et entre individus. Elles donnent aussi accès à des informations sur des institutions à propos desquelles il n'existe plus d'archives officielles comme le Collège libre des sciences sociales dont les programmes, et les cours assurés par des femmes, sont connus grâce aux publicités annuelles dans la *Revue internationale de sociologie*.

Au corpus principal s'ajoutent les ouvrages ou articles écrits par des femmes – et des hommes lorsqu'ils portent sur des objets étudiés par des femmes – qui font l'objet de comptes rendus dans les périodiques, dans la mesure de leur disponibilité en bibliothèque. L'analyse de ces ouvrages me permet d'une part d'approfondir la pensée et le positionnement intellectuel des auteurs auxquels les comptes rendus ne donnent pas accès et, d'autre part, d'évaluer l'appréciation qui est faite de l'ouvrage en comparant ce qui est retenu, ce qui est laissé dans l'ombre, ce qui est considéré comme intéressant et utile du point de vue de la construction des connaissances sociologiques et ce qui ne l'est pas, les décalages et les transformations de sens entre l'analyse et l'objet d'analyse. C'est en vérifiant ce qui est retenu de l'ensemble et ce qui est laissé de côté, le type de critiques et les remarques positives qui sont adressées, que nous voyons opérer la relation au principe de la définition du statut et de la légitimité accordée aux femmes dans les groupes de sciences sociales. Les ouvrages publiés offrent de plus amples développements, et des

discours plus complets que les articles courts ou les comptes rendus. Il sera aussi possible de reconstruire à partir d'eux l'univers référentiel de ces femmes.

## **2.2 Analyse du discours**

Le cœur de notre démonstration repose sur une analyse de discours. En construisant le corpus, on s'attarde à dégager les différentes manières dont on parle de l'objet dans le matériau, mais surtout les catégories qui sont utilisées lors de la lecture première des matériaux. « L'analyse de contenu devient pour nous un outil, un code d'enregistrement non pas de la surface discursive, mais de la lecture, un moyen de transcrire ce que nous faisons quand nous lisons » (Canto-Klein et Ramognino 1974 : 83). En d'autres termes, il faut bien prendre garde, comme nous y invite notamment Gardin (1974) à ne pas confondre les deux moments distincts que sont l'analyse de discours (ou de contenu) et celui de l'interprétation, les procédures d'exploration et celles de validation ; à ne pas prendre pour une analyse l'explicitation des catégories qui structurent la première lecture du matériau pour voir comment notre objet de recherche s'y retrouve.

Ainsi l'analyse de contenu est d'abord un moyen d'appropriation d'un réel, un médiateur de l'observation, ajustable à ce réel. Cette étape, nécessaire à la poursuite du travail, est un moment important de la recherche et elle doit, de ce fait, en subir les conséquences. Organiser le discours est obligatoire, si l'on veut, par la suite, pouvoir manipuler les éléments du tout et les règles qui le construisent. La possibilité du psychologue ou du sociologue, d'opérer sur le discours, dépend de cette première lecture. En effet, à quoi sert une analyse de contenu sinon à réorganiser les énoncés pour qu'ils puissent être comparables et combinables ; quelle que soit la forme qu'elle prend dans chaque cas, il existe toujours une procédure de retranscription, de réécriture, de canonisation du discours qui permet de réduire plus ou moins l'arbitraire. L'analyse de contenu décompose et recompose l'objet (Canto-Klein et Ramognino 1974 : 74-5).

Pour procéder à l'analyse de notre objet de recherche, il faut donc identifier par quoi il sera possible de l'étudier dans le matériau choisi, c'est-à-dire dégager les catégories descriptives qui nous permettront de faire cette analyse.

Les femmes qui ont une « place » dans les groupes masculins sont insérées d'une manière ou d'une autre dans ces espaces, même si leur apparition comme objet de discours peut éventuellement servir à les exclure comme sujet de discours sociologiques. La place des femmes se structure dans la relation entre les pratiques scientifiques féminines, la réception par les individus (de sexe masculin et, peut-être, parfois de sexe féminin) déjà en place des productions féminines particulières et des femmes particulières, et les discours portant sur les femmes, comme groupe abstrait, dans le champ de production du savoir. En analysant les rapports entretenus par les femmes apparaissant dans ces groupes entre elles et avec leurs confrères, il est possible de rendre compte des mécanismes d'inclusion et d'exclusion qui y sont à l'œuvre, des modalités de reconnaissance et d'ouverture, ainsi que de défense. Les trois principales catégories descriptives utilisées pour reconstruire nos matériaux aux fins de l'analyse sont les caractéristiques des travaux féminins spécifiques (et de travaux masculins portant sur des thèmes similaires), les appréciations de ces travaux et de ces individus par d'autres individus des deux sexes, les différents modèles de la division sexuée du travail intellectuel (qui sont aussi des appréciations et des recommandations non individuelles) véhiculés par les deux sexes. Dans chacune de ces catégories descriptives, il faut délimiter des unités discursives qui permettront d'organiser l'information contenue dans le corpus.

### ***2.3 Catégories descriptives***

Il faut déconstruire les textes du corpus en sous-ensembles qui permettent de dégager de ces productions discursives des caractéristiques significatives et comparables d'un texte à l'autre. Les critères retenus pour décrire analytiquement les textes renvoient autant au contexte de production qu'aux textes eux-mêmes ; ils visent à regrouper tous les éléments susceptibles d'être utiles dans l'analyse de la constitution du statut et de la légitimité féminine dans l'espace naissant des sciences sociales.

### 2.3.1 Logiques de production féminine

La première étape de cette catégorisation concerne les contributions féminines en elles-mêmes. Les sous-catégories identifiées ci-dessous ont pu en cours d'analyse être élargies, resserrées ou modifiées en fonction de la spécificité d'un texte particulier.

1. Lieu d'expression : en congrès et séances publiques ou à l'écrit (articles ou livres); relation directe ou indirecte avec les autorités intellectuelles des groupes
2. Contexte de production : initiative personnelle, après requête, texte original ou importé d'ailleurs
3. Thèmes et thèses principales
4. Statut personnel par rapport à la science sociale et aux interlocuteurs (positionnement) : intérieur/extérieur, autorité/soumission, originalité/répétition; comportements langagiers dans le cas des retranscriptions des présentations et discussions publiques (degré d'assertivité, initiative, etc.)
5. Objectif du discours : descriptif et/ou théorique (explicatif) et/ou normatif (politique et/ou militance d'un autre ordre (réformiste, catholique, féministe) et/ou moral); étendue de l'ambition intellectuelle et degré de généralisation
6. Forme et structure du texte; mode argumentatif; type de preuves
7. Registres lexicaux privilégiés
8. Pratiques référentielles

### 2.3.2 Logiques de réception des discours

Les discours sont reçus dans deux contextes très différents l'un de l'autre. Il faut vérifier ce qui distingue la réception directe, sans délai ni intermédiaire, lors des congrès et des séances publiques et la réception indirecte dans les comptes rendus et les autres formes d'écrits. Le statut des femmes présentes dans les groupes de sciences sociales se constitue dans cette relation avec les individus déjà établis et qui sont les juges de la valeur des idées et des personnes aspirantes au statut d'intellectuel dans leurs groupes. Il faudra identifier dans ce champ discursif les éléments suivants pour pouvoir analyser cette relation à travers laquelle se construit le statut :

1. Objet et champ lexical des critiques positives

2. Objet et champ lexical des critiques négatives
3. Compétences reconnues et fondements : empirique/théorique, pratique/scientifique, etc.
4. Sélection opérée dans l'ensemble des contenus proposés
5. Degré de polémique
6. Comportements langagiers dans le cas des séances publiques
7. Positionnement dans le champ des sciences sociales : intérieur/extérieur, renvoi à d'autres champs sociaux, public visé, degré de l'intérêt

### 2.3.3 Modèles généraux de division sexuée du travail et légitimité intellectuelle des femmes

Les modèles de division sexuée du travail correspondent toujours à des modèles généraux d'organisation sociale, à des idéologies politiques qui concernent les hiérarchies sociales, la légitimité de la domination ou de l'égalité sociale. Ils sont aussi diversifiés qu'il y a d'auteurs qui écrivent sur leurs sociétés, chaque auteur pouvant même modifier au cours de sa vie ses propres visions de l'ordre social idéal. Il est néanmoins possible de dégager des éléments structuraux de ces modèles de division du travail entre les sexes à partir des définitions théoriques recensées précédemment ainsi que de la littérature sur les divers mouvements féministes qui ont proposés des modèles distincts durant la période comprise en 1890 et 1940.

Premièrement, les modèles peuvent se diviser en deux grandes catégories. D'une part, un ensemble de points de vues privilégient une division radicale du travail entre les sexes qui correspond à l'opposition entre la sphère privée, ou du travail domestique, et la sphère publique ou du travail salarié, et qui repose sur une définition naturaliste (de type ontologique [doctrine chrétienne par exemple] et/ou biologique) des compétences respectives des deux sexes qui seraient complémentaires les unes des autres et dont la reconnaissance est la condition du bon fonctionnement social, et plus précisément de l'institution familiale. Nous les appellerons les modèles « différentialistes ». D'autre part, un ensemble, moins nombreux, propose des transformations sociales des rapports sociaux de sexes allant dans le sens d'une égalité de droits entre hommes et femmes, en s'appuyant

sur la commune humanité des deux sexes et du droit de chaque individu à l'accomplissement de son potentiel. Ce modèle qu'on pourrait qualifier d'« assimilationniste », qui insiste davantage sur les similitudes que sur les différences entre les sexes, est très rare dans sa forme pure. À l'époque étudiée, les argumentaires « assimilationnistes » sont le plus souvent accompagnés, paradoxalement, d'arguments de type naturaliste. Ils sont néanmoins clairement distincts des modèles « différentialistes » en ce qu'ils proposent des formes d'organisations sociales reposant sur des principes dits « universels », comme les droits individuels.

Le discours « féministe » peut se retrouver dans les deux camps tout comme les discours « antiféministes », mais dans des proportions différentes. Dans le camp différentialiste, on retrouve tous ceux et celles qui défendent leurs projets de maintien ou de transformation de l'ordre social à partir de l'idée d'une spécificité féminine et masculine essentielle qui devrait ou non s'articuler en hiérarchie ou en rapport égalitaire, dans le domaine symbolique et/ou matériel. L'ensemble des discours s'opposant au travail salarié des femmes mariées qui mobilisent l'idée de place naturelle des femmes dans l'espace domestique entre, par exemple, dans cette catégorie. Dans les camps des « assimilationnistes », on trouve des représentants de l'ordre social républicain et des critiques de celui-ci qui appuient leurs analyses sur une définition des rapports sociaux de sexe plus fondée sociologiquement et qui revendiquent une égalité de droit entre les hommes et les femmes, avec toutes les nuances possibles. Toutes les contestations féministes de l'assignation exclusive des femmes dans l'espace domestique qui font intervenir l'égalité des capacités des femmes à occuper les positions sociales monopolisées par les hommes figurent, par exemple, dans cet ensemble de discours. Peu nombreux sont ceux et celles qui poussent à son terme la logique sous-jacente à une définition sociologique des identités féminines et masculines qui demeure encore du domaine de l'impensable, de l'inavouable.

L'objet d'analyse apparaît alors comme les relations entre d'une part les pratiques scientifiques individuelles et concrètes des deux sexes (où sont mises en scène les intellectuelles comme sujet ou objet de discours) et leur réception (au niveau individuel) et,



d'autre part, les discours émis par des individus des deux sexes sur les intellectuelles comme groupe abstrait, ou sur la division sexuelle du travail intellectuel, qui définit l'espace des possibles, les attentes collectives sur l'organisation des rapports sociaux de sexe (ce qui est analysé comme existant et proposé comme devant exister au niveau collectif). On devrait pouvoir ainsi observer les variations dans les modalités de reconnaissance exprimées dans les discours tenus sur les travaux individuels réalisés par des femmes (et des hommes) et dans ceux portant sur la place des femmes « savantes », scolarisées, productrices de savoirs, selon l'espace de production du discours et le sexe du locuteur. On pourra donc notamment analyser la concordance ou le décalage entre les pratiques des femmes productrices dans ces réseaux, et l'idée que l'on a de leur place dans les discours qui portent sur elles tant comme individu que comme groupe de sexe, mais aussi vérifier si on accorde le même statut, la même légitimité, aux individus de chaque sexe qui produisent du savoir sur les femmes intellectuelles. Cette analyse est aussi à la fois diachronique et transversale, c'est-à-dire qu'elle cherche à mettre en évidence les similitudes et dissemblances entre d'une part les différentes périodes qui ponctuent les années 1890-1930 au regard de notre objet et, d'autre part, les différents espaces de recherche du champ des sciences sociales françaises, notamment les espaces universitaires, ceux qui sont davantage liés à la réforme sociale ou encore qui se présentent comme plus empiriques ou théoriques.

#### ***2.4 Régularités discursives, rapports sociaux et modes de domination linguistique***

À travers la description des textes organisés selon les catégories descriptives et les critères de caractérisation identifiés, des régularités sémantiques, ou du moins des unités lexicales, apparaissent presque spontanément, tout comme des configurations de relations récurrentes, des affinités manifestes entre des caractéristiques des trois catégories descriptives. Plus concrètement, on observe deux types de phénomènes. D'abord, l'apparition d'expressions récurrentes, unités lexicales ou sémantiques qui pourront être l'objet d'analyses, comme le « rôle social de la femme » ou la compétence « pratique » des

femmes. D'autres part, des configurations récurrentes du type : certains types de contributions féminines suscitent des réactions comparables tout en renvoyant à des modèles de division du travail similaires. Il s'agit donc de dégager ces « champs discursifs » dans lesquels se constituent, à travers les relations entre énonciateurs, les unités sémantiques particulières qu'il faut analyser.

Il faut reconnaître que ces « champs discursifs » ne sont pas dégagés sur la base de critères strictement linguistiques. En effet, les critères extra-linguistiques, comme l'appartenance de classe, de sexe, de religion, et particulièrement la formation intellectuelle et la possession de diplômes universitaires, ont également présidé à la définition des champs discursifs principaux. Pour chaque locuteur identifié, nous avons cherché à dégager ces critères définissant la position sociale. Ces critères ne sont pas étrangers d'ailleurs aux variations proprement discursives. C'est que le langage n'est pas le strict reflet d'une réalité extra-linguistique, mais ne possède pas non plus d'autonomie complète. Phénomènes extra-linguistiques et phénomènes linguistiques sont en rapport de constitution mutuelle tout en possédant une relative autonomie l'un par rapport à l'autre : ni les discours, ni les phénomènes sociaux ne sont des purs reflets ou transcription l'un de l'autre.

L'établissement des dénominations et des significations officielles ou légitimes s'insère dans des luttes sociales qui ont d'autres finalités que proprement discursives. L'analyse des unités sémantiques et lexicales qui composent notre corpus est fonction de notre définition théorique, de notre angle d'approche qui suppose que les pratiques langagières n'ont pas seulement une fonction de communication mais sont « constitutives des rapports de pouvoir » (Michard-Marchal et Ribery 1982). L'existence de registres lexicaux distincts renvoie à des positionnements sociaux différents qui s'inscrivent dans des hiérarchies sociales dont le maintien n'est pas complètement étranger à certains phénomènes linguistiques. « Il existe, dans l'ordre de la prononciation, du lexique et même de la grammaire, tout un ensemble de différences significativement associées à des différences sociales qui, négligeables aux yeux du linguiste, sont pertinentes du point de vue du sociologue parce qu'elles entrent dans un système d'oppositions linguistiques qui est la retranscription d'un système de différences sociales » (Bourdieu 2001 : 83). Si le terme

« retraduction » peut apparaître trop fort, il n'en demeure pas moins que la relation entre phénomènes linguistiques, et particulièrement sémantiques, et phénomènes sociaux est indéniable et l'opposition entre analyse interne et externe tout à fait intenable. C'est surtout par l'usage social que se construit la signification des mots utilisés.

Ces usages sociaux sont diversifiés et confrontent plusieurs « points de vue ». « Un champ sémantique devrait consister en une confrontation de plusieurs organisations différentes, en tout ou en partie, d'un même lexique ou d'une même partie de lexique » (Germain 1981 : 109) qui dépendent du point de vue de l'énonciateur. Nous faisons donc l'hypothèse qu'il y a « plusieurs organisations différentes, en tout ou en partie, d'un même lexique, ou plus modestement d'un même secteur, organisations qui correspondront à plusieurs points de vue de l'usage linguistique » (Granger 1968 : 172). Ces points de vue sont largement fonction des positions sociales occupées et des registres lexicaux développés à partir de ceux-ci. Au cœur du travail d'analyse des mécanismes d'inclusion et d'exclusion des femmes des groupes de sciences sociales naissant, il s'agit donc de mettre en évidence l'articulation entre les positions sociales, dont les principaux indices sont l'origine de classe, le sexe, la profession, l'éducation, la confession religieuse, l'appartenance à des réseaux sociaux spécifiques, et les formations discursives privilégiées.

La position subordonnée des femmes dans l'espace social est inscrite de plusieurs manières dans les usages linguistiques comme l'ont montré les linguistes féministes depuis quelques décennies (Yaguello 1978, Michard-Marchal et Ribery 1982, Michard 2002). Objets de discours bien avant que d'être sujets de discours sociologiques, les femmes, comme catégorie linguistique, se sont vues dénier à de multiples reprises le statut d'actrice ou d'agente sociale et d'individu autonome.

L'ensemble des formes utilisées pour décrire les activités des femmes n'est pas homogène : si le plus souvent, le lexique et la relation de base forment un schéma d'énoncé potentiellement agentif (par exemple : femmes – accomplir – activités spécifiques), les énoncés une fois construits n'actualisent pas cette agentivité potentielle ou même l'annulent. [...] La saisie des objets de discours femmes en tant que non-agents – et par conséquent en tant qu'humains problématiques -, construite par la détermination nominale : désignations privilégiées en tant que sexes et sexes dépendants (« femmes », « épouses », « mères »), et absence de construction en tant qu'individus particuliers faisant partie d'un ensemble. [...]

À l'opposé, l'ensemble des formes utilisées pour décrire les activités des hommes jouent toutes dans le sens de leur construction discursive en tant qu'agents et par conséquent humains absolus. [...] et l'attribution de l'humanité absolue à la seule notion homme fait fréquemment de cette dernière le référent caché des termes signifiant un ensemble d'humains (Michard 2002 : 13-4).

Cette dissymétrie sémantique est loin d'être « sans importance », car « quel que soit le type de division socio-sexuée du travail, le travail accompli par les « humains relatifs », quand il n'est pas occulté ou perdu en cours de texte, sera toujours jugé de moindre qualité et de moindre importance pour la société décrite et plus comme des occupations que comme du travail » (Michard 2002 : 14). Ce constat nous éclaire sur le fait que les difficultés qui risquent d'apparaître dans la construction du statut d'intellectuel (c'est-à-dire l'autorité de parler pour tous et au nom de l'humanité) pour les femmes dans les groupes de sciences sociales de la première moitié du XX<sup>e</sup> siècle en France sont aussi d'ordre linguistique.

Mais le langage n'est pas seulement un instrument d'oppression matérielle et conceptuelle, il peut aussi être un moyen pour les groupes dominés de transformer le réel et les rapports de pouvoir, dans une moindre mesure toutefois. Les femmes qui prennent la parole dans les espaces masculins auxquels elles sont étrangères transforment ces espaces d'échange discursif par le fait même d'y être et d'y déployer les registres lexicaux féminins, de rendre plus visible le décalage entre le traitement linguistique des femmes, auxquelles on ne reconnaît pas d'agentivité et ni de participation pleine à la constitution de l'universel, et leur existence individuelle (non reliée à un statut de mère ou d'épouse strictement) ainsi que leur expérience propre comme constitutive de l'universel. Bien entendu, certaines formes de discours féminins semblent surtout renforcer et valider les procédés linguistiques qui font des femmes des « humains relatifs », face aux « humains absolus » que sont les hommes. Ces discours, parce qu'ils sont appropriés par des femmes ne peuvent cependant être de stricte reproduction, car ils sont le produit d'autres points de vue sur le monde, résultats de positions sociales divergentes. Ils sont au plus une traduction de ces procédés qui induisent une reformulation, une adaptation des principes inégalitaires qu'ils supportent, mais ils peuvent supporter également des transformations linguistiques et sociales, souvent tellement infimes qu'elles passent inaperçues.

Pour analyser la constitution du statut des femmes dans les groupes de sciences sociales français d'avant 1940, il faut donc voir simultanément comment opèrent des procédés d'exclusion et d'inclusion à travers l'appropriation par les femmes des usages linguistiques sexistes. Il importe notamment de prendre la mesure du rôle de la maîtrise de certains registres lexicaux par les femmes dans la reconnaissance ou le déni du statut ou de la compétence intellectuelle. Il faudra voir si des figures féminines légitimes se dégagent du corpus et de quelle légitimité ces figures autorisées sont investies. L'éducation, au sens large, joue un rôle important dans l'acquisition de registres lexicaux particuliers. Le fait que les femmes et les hommes ont historiquement eu des programmes éducatifs et des activités sociales distinctes a favorisé l'existence de registres lexicaux distincts qui sont aussi des constructions sémantiques différentes. Le critère du diplôme universitaire prend dans cette perspective toute son importance, car il permet d'évaluer le rôle de l'acquisition de registres lexicaux masculins dans l'apparition de nouvelles formes de reconnaissances intellectuelles, et plus généralement sociales.

C'est l'accès aux instruments légitimes d'expression, donc la participation à l'autorité de l'institution, qui fait toute la différence – irréductible au discours même – entre la simple imposture des *masqueraders* qui déguisent l'affirmation performative en affirmation descriptive ou constative et l'imposture autorisée de ceux qui font la même chose avec l'autorisation et l'autorité d'une institution (Bourdieu 2001 : 163).

Les individus qui sont investis de l'autorité de la « science », de la « raison », de la « nature », de la « loi divine » par les institutions qui en sont les gardiennes sont les producteurs de « discours constituants », dans le sens où leur parole « fonde, de manière en quelque sorte performative, [leur] propre possibilité, tout en faisant comme s'il tenait cette légitimité d'une source qu'il ne ferait qu'incarner » (Maingueneau 2006). Les discours constituants n'ont pas tous la même puissance performative ni la même légitimité. La maîtrise des registres lexicaux des principales formes de discours constituants comme la science et la philosophie est-elle alors suffisante pour assurer aux aspirant(e)s au titre d'intellectuel(le) la reconnaissance des individus et groupes déjà établis ?

Un ensemble de mécanismes sociaux et linguistiques organise les rapports hiérarchiques et l'établissement des frontières mouvantes entre discours légitimes et formes

inférieures d'énonciation du point de vue des critères d'évaluation dominants dans un champ particulier comme les sciences sociales naissantes. Il faut donc à cet égard, vérifier entre autres l'usage des dissymétries sémantiques, des procédés de resémantisation et des euphémismes, qui servent à rendre moins apparents les actes d'exclusion symbolique, à faire croire à l'impossible, à détourner les ambitions des dominées à occuper les positions dominantes. Michard (2002 : 134) les appellent des « dérives sémantiques » qui ne sont pas de simples connotations péjoratives, car elles produisent des effets de sens nouveaux, ramenant tantôt la forme féminine vers la corporalité (grand homme/grande femme) ou vers le défaut moral (rapporteur/rapporteuse).

Il est également fondamental de recenser les tabous discursifs ou l'indicible (ou inénonçable), les concessions et les compromis, mais également les présupposés communs, relevant de la pensée doxique, qui enserment les possibilités de transformation des statuts dans des limites assez rigides. L'objet d'analyse n'est pas ici de vérifier la valeur proprement scientifique des énoncés proposés par des hommes et des femmes pour déterminer le groupe qui propose les idées les plus « vraies ». Il faut au contraire prendre acte du fait qu'au moment où s'élaborent les sciences sociales françaises, comme à aucune autre période d'ailleurs, l'issue des luttes symboliques pour faire reconnaître les méthodes et les théories légitimes est loin de reposer seulement sur la valeur intrinsèque des idées proposées. Les mythes savants, qui entendent reformuler les justifications de l'ordre social à l'aide des modes d'expression propres aux sciences, se retrouvent dans tous les discours étudiés dans cette thèse. Les rapports sociaux de sexe sont d'ailleurs particulièrement l'objet de tels mythes savants comme le montre l'analyse des théories d'évolution sociale qui ont cours au début du XX<sup>e</sup> siècle (Charron 2004). Ils demeurent généralement pensés à travers un « réseau d'oppositions et d'équivalences mythiques » (Bourdieu 2001 : 334) où le féminin et le masculin subsument toutes les dichotomies symboliques organisées dans un rapport hiérarchique. Il importe de prendre la mesure de cette structure symbolique sur la constitution de la légitimité intellectuelle des femmes et pour ce faire, d'en repérer les usages dans le discours, tant pour qualifier les femmes qui produisent des discours dans les groupes étudiés que pour construire les théories sociologiques légitimes qui renvoient les femmes à leur position de subordonnées, antinomique avec le travail intellectuel.

## **2.5 Portraits sociologiques et trajectoires intellectuelles**

Afin de ne pas demeurer limité à une analyse interne des périodiques de sciences sociales français d'avant 1940, il est nécessaire de recourir à d'autres matériaux qui permettront de mieux situer socialement les énonciateurs et les discours retrouvés dans les périodiques. Il semble également nécessaire d'avoir recours à d'autres méthodes que la stricte analyse de discours pour mieux connaître la population féminine étudiée, l'importance relative et la signification de leurs engagements du côté des sciences sociales par rapport aux autres lieux d'expression et d'implication.

Les auteures des discours constituant le corpus d'analyse seront l'objet d'une analyse de trajectoires<sup>3</sup> intellectuelles et sociales, lorsque les données biographiques sont disponibles sans nécessiter de travail d'archives original et approfondi impossible à réaliser dans le cadre de cette thèse. Cette démarche biographique développe deux dimensions particulières. D'un côté, les données factuelles recueillies dans les périodiques nous serviront à l'élaboration d'une cartographie, ou d'une biographie collective des femmes intégrées dans les groupes de recherche masculins qui n'est pas à proprement parler une prosopographie, laquelle est totalement impossible à réaliser pour un objet d'étude tel que le nôtre. La biographie collective nous permettra de dégager les principales caractéristiques sociologiques des femmes impliquées dans les groupes de recherche.

D'un autre côté, l'analyse des trajectoires permet de mettre en perspective l'importance de l'implication des femmes identifiées dans les groupes de sciences sociales, par rapport à d'autres implications d'ordre intellectuel d'une part, et d'autres implications sociales en général d'autre part. Elle donne la mesure de la correspondance entre les caractéristiques sociales et discursives d'un locuteur. Elle permet aussi de mettre en évidence les rythmes sociaux, les discontinuités et les continuités qui caractérisent

---

<sup>3</sup>« À la différence des biographies ordinaires, la *trajectoire* décrit la série des positions successivement occupées par le même écrivain dans les états successifs du champ [des sciences sociales], étant entendu que c'est seulement dans la structure d'un champ, c'est-à-dire, une fois encore, relationnellement, que se définit le sens de ces positions successives, publication dans telle ou telle revue ou chez tel ou tel éditeur, participation à tel ou tel groupe, etc. » (Bourdieu 1994 : 78-9).

l'inscription des femmes dans le champ intellectuel, ainsi que l'impact de l'assignation matérielle des femmes à l'espace domestique et aux tâches liées à la reproduction de cet espace sur les ambitions professionnelles et intellectuelles. Il apparaît en effet nécessaire de constituer des portraits sociologiques et intellectuels plus approfondis pour certaines femmes identifiées dont la contribution est la plus significative chaque fois qu'il est possible de le faire. Au-delà de l'importance de leur contribution, ces femmes ont été sélectionnées en fonction de critères tels que la diversité des discours, des attaches institutionnelles, des caractéristiques sociales, etc. En identifiant les principaux écrits de ces femmes qui ne sont pas répertoriés dans les publications des groupes de recherche étudiés<sup>4</sup>, il est possible d'apprécier la spécificité des publications retenues par les périodiques sélectionnés dans l'ensemble des écrits produits par certaines femmes. En plus de pouvoir procéder à une analyse de discours dont les catégories descriptives pourront varier légèrement de celles utilisées et définies précédemment, cette démarche biographique permet de mieux saisir les conditions de production des œuvres de ces femmes encore largement inconnues.

Les premières détentrices de doctorat par exemple demeurent méconnues de l'historiographie, tout comme les premières étudiantes des cours de sociologie, et certaines féministes passionnantes comme Clothilde Dissard ou Céline Renooz qui écrit plus d'une dizaine d'ouvrages. À partir d'écrits autobiographiques, on peut dégager leurs explications de ce qui les a amenés à l'écriture et la recherche sociologique, les obstacles qu'elles ont rencontrés, les préférences qui furent les leurs. La question de la formation, par exemple, qui est centrale au questionnement sur les conditions nécessaires à l'activité scientifique des femmes, pourrait être abordée différemment de cette manière, en voyant comment elle s'articule avec le passage à la visibilité, c'est-à-dire à la publication d'articles et d'ouvrages. La combinaison de biographies collectives et individuelles permet de voir en

---

<sup>4</sup> La Bibliothèque nationale de France, la Bibliothèque Marguerite-Durand et le Fond Marie-Louise Bouglé de la Bibliothèque historique de la ville de Paris regroupent l'essentiel des publications de femmes pour la période étudiée. Bien entendu, les publications dans des revues et des périodiques n'ont souvent pas été répertoriées, ce qui nous obligera à trouver des méthodes alternatives pour les retrouver, notamment le dépouillement de certaines revues généralistes importantes de l'époque comme la *Revue de Paris*, la *Revue des deux mondes* ou encore la *Revue socialiste*.



quoi « ces itinéraires sont à la fois exceptionnels mais aussi exemplaires du parcours de nombreuses » intellectuelles de cette époque (Chabot 2003 : 407).

Cette investigation est en somme une analyse des relations sociohistoriques entre les discours féminins et masculins portant sur les femmes intellectuelles tant au point de vue individuel que comme groupe dans certains périodiques de groupes masculins de recherche en sciences sociales et les positions occupées par des femmes dans le champ des sciences sociales. L'analyse des productions discursives féminines mentionnées dans ces périodiques et la constitution de portraits sociologiques et intellectuels de femmes particulièrement significatives permet d'approfondir cette recherche sur les logiques d'inclusion et d'exclusion des femmes dans les sciences sociales au début du XX<sup>e</sup> siècle en France. Autrement dit, il s'agit d'une étude des médiations entre les conditions sociales de production des discours identifiés, le savoir et les discours produits et leur réception dans le champ des sciences sociales français. Le prisme du genre permet de penser, à partir d'un point de vue original, les mécanismes sociohistoriques de construction de la légitimité intellectuelle dans le champ des sciences sociales, d'apporter des éléments nouveaux à une sociologie historique des transformations structurales qui traversent ce champ dans la première moitié du XX<sup>e</sup> siècle en France.



### **Chapitre 3 : Distribution des présences féminines dans les groupes de recherche en sciences sociales**

De nombreuses femmes sont présentes dans tous les principaux périodiques dépouillés : *La Réforme sociale*, *La Science sociale*, la *Revue internationale de sociologie*, les diverses publications du Musée social, la *Revue universitaire*, *L'Année sociologique*, les *Annales sociologiques*, les *Bulletins et mémoires de la Société d'anthropologie de Paris* et *L'Anthropologie*. Avant de procéder à l'analyse détaillée de ces présences dans les prochains chapitres, il est pertinent de présenter sous forme de tableaux les données dépouillées dans chaque périodique spécifique qu'il convient également de décrire plus précisément. D'une part, une telle organisation des données sera utile à quiconque travaillera ensuite sur cet objet d'étude. D'autre part, cela permet de se figurer rapidement la quantité et le type de travail réalisé par les femmes dans chaque groupe et périodique, tout en nous autorisant d'adopter pour les chapitres suivants un plan d'analyse qui ne suive pas strictement les frontières de ces groupes et qui enferme notre pensée dans des cadres prédéterminés. Un tel choix nous évite aussi de rester « collé » à la catégorie « femmes » pour interroger de manière plus approfondie les processus de construction du genre et de l'antinomie entre travail intellectuel et féminité.

Les femmes sont particulièrement présentes dans les périodiques qui sont le moins strictement composés d'universitaires et qui sont le moins spécialisés. Elles sont davantage admises et visibles dans les espaces qui n'occupent pas le sommet de la hiérarchie des savoirs, c'est-à-dire dans les espaces qui privilégient la recherche empirique, souvent liés à la réforme sociale, comme le Musée social ou la Société d'économie sociale, ou qui ne rejettent pas les réflexions concernant les préoccupations politiques.

On ne voit pas de progression continue de la présence des femmes dans ces périodiques. On remarque en fait un moment fort un peu avant la Première Guerre mondiale, autour de 1910, où le nombre de femmes participant directement à la vie des institutions étudiées est beaucoup plus important que durant tout le reste de la période couverte. Après la Première Guerre mondiale, les femmes qui participent directement à la vie des périodiques par la présentation de communications, d'articles et de rapports

deviennent très rares. Ce qui est progressif, c'est le nombre de femmes hautement diplômées dont les travaux sont analysés dans les périodiques. Souvent, la visibilité de ces femmes se limite toutefois à un compte-rendu de leur thèse de doctorat, à la suite de quoi elles ne réapparaissent plus comme interlocutrices directes dans des séances de discussions ou comme collaboratrices régulières des périodiques. À la fin des années 1920 et au début des années 1930, le contexte sociopolitique est particulièrement hostile au féminisme, et donc aux femmes qui ont des prétentions intellectuelles similaires à celles des hommes. Quelques rares femmes diplômées s'insèrent néanmoins dans les institutions d'ethnologie et d'anthropologie et deviennent des collaboratrices régulières des périodiques. Dans l'ensemble de la période, les femmes occupent au sein même de chacun de ces périodiques des positions particulières, globalement séparées ou spécifiquement féminines et subordonnées aux intérêts et points de vue masculins. Voyons donc quel premier portrait général peut être tiré des données dépouillées pour chacun des principaux groupes de sciences sociales français.

### **3.1 Les milieux leplaysiens**

Malgré leur proximité avec le catholicisme social qui défend l'idée de la division des activités entre les sexes et la primauté du travail domestique et maternel des femmes sur toute autre forme d'implication sociale, les groupes de recherches leplaysiens accueillent davantage de femmes que tous les autres groupes étudiés plus près de l'institution universitaire. Entre 1890 et 1935, les leplaysiens se divisent principalement entre, d'une part, la Société d'économie sociale (SES) et son périodique, *La Réforme sociale* et d'autre part, la Société internationale de Science sociale (SISS)<sup>1</sup> et son périodique, *La Science sociale*, qui regroupent les dissidents leplaysiens entourant l'abbé Henri de Tourville et Edmond Demolins. Les deux périodiques cessent de paraître entre la fin des années 1920 et le début des années 1930. *La Réforme sociale* fusionne toutefois avec *La Revue d'économie*

---

<sup>1</sup> L'institution porte d'abord le nom de Société de Science sociale, jusqu'en 1904, c'est-à-dire jusqu'à la mort de Tourville, puis prend le nom de Société internationale de science sociale. Pour éviter les confusions, seule l'appellation Société internationale de science sociale sera utilisée dans cette thèse pour désigner ce groupe de leplaysiens.

*rurale* en 1931 et devient *La Revue d'économie sociale et rurale*, laquelle fusionne ensuite avec *La Science sociale* en 1935 pour donner naissance à un nouveau périodique, encore actif aujourd'hui: *Les Études sociales*. Les deux groupes se distinguent grandement du point de vue de l'implication des femmes.

### 3.1.1 La Société d'Économie Sociale et *La Réforme sociale*

La plus vieille société leplaysienne, la Société d'économie sociale (SES)<sup>2</sup> fondée en 1856, rend disponible plusieurs types de textes dans les pages de son périodique – *La Réforme sociale* – notamment des articles originaux, des rapports présentés à la Société – lors des congrès annuels ou des séances régulières – ainsi que les discussions qui suivent les présentations, des comptes rendus de livres et d'articles, des chroniques sur la vie sociale contemporaine, des annonces d'événements, des listes de nouveaux membres de la SES et des Unions de la paix sociale (UPS).

Le nombre de femmes membres de la SES est difficile à établir précisément, car le groupe possède de nombreuses cellules régionales et même étrangères, ainsi que différents types de membres avec des statuts spécifiques. Ce groupe est tant lié à la nébuleuse réformiste que les adhésions féminines n'ont pas particulièrement de sens pour notre travail. Souvent, il semble qu'elles s'inscrivent dans une forme de sociabilité qui ne rend pas la participation aux travaux de la société obligatoire. Le plus grand nombre de femmes est d'abord membres des UPS, dont la liste est établie avec celle des membres de la SES<sup>3</sup>. L'adhésion des femmes à la SES suit souvent une implication dans les UPS ou une participation aux congrès annuels de la SES. Les femmes membres de la SES et visibles dans *La Réforme sociale* appartiennent le plus souvent aux classes sociales les plus élevées (aristocratie et haute bourgeoisie) et sont impliquées dans la mouvance réformiste

<sup>2</sup> L'intitulé exact est la Société internationale d'études pratiques d'économie sociale, mais que nous appellerons plutôt la Société d'économie sociale (SES) comme il est d'usage tant dans l'historiographie que chez les membres de ce groupe.

<sup>3</sup> Les Unions de la paix sociale sont des groupes qui devaient à l'origine « amorcer la réforme de la société par l'étude comparée des organisations sociales » (Kalaora et Savoye 1989 : 113), mais qui deviennent rapidement des groupes de promotion de la réforme sociale et du modèle social leplaysien.

(fondatrices et organisatrices d'œuvres sociales) ou encore dans les organisations féminines catholiques et les syndicats féminins qui s'organisent au début du XX<sup>e</sup> siècle. Ces femmes n'ont majoritairement pas été formées par l'université ou par l'éducation publique, et elles se font en général les promotrices de l'éducation privée et même familiale.

Nous recensons environ 46 rapports ou articles écrits par des femmes dans *La Réforme sociale* entre 1890 et 1930 ainsi que cinq monographies rédigées entre 1899 et 1910 et publiées dans *Les Ouvriers des deux mondes*, un organe leplaysien destiné strictement à la publication des meilleures monographies présentées et discutées préalablement à la SES. Les articles publiés sont surtout des rapports présentés lors des congrès annuels ou des séances régulières de la SES<sup>4</sup>. Trois thèmes dominent ces écrits: l'enseignement ménager, l'éducation des femmes ou le rôle social de la femme (11), le travail des femmes dans l'industrie, les syndicats féminins ou les œuvres philanthropiques féminines (13) et la réforme sociale (sans référence au féminin) (17). Deux articles ont comme objet le féminisme ou les droits des femmes et deux rapports sont des monographies qui ne portent pas spécifiquement sur les femmes. Vers la fin de la période, alors que les articles de femmes sont très rares, Marguerite Thibert écrit une réplique à Théodore Joran qui critique sa thèse de doctorat dans les pages de *La Réforme sociale*. Tous ces textes sont écrits par des femmes différentes. Deux des monographes dont le travail a été publié dans *Les Ouvriers des deux mondes*, Fernande Lebrun et Marie-Louise Bérot-Berger, écrivent des chroniques dans *La Réforme sociale* sur l'enseignement ménager, le travail des femmes et le devoir social pour la première, sur le logement et la protection de la maternité pour la seconde.

Les 51 comptes rendus de livres ou d'articles écrits par des femmes portent davantage sur le féminisme et les droits des femmes que les articles et les rapports publiés par des femmes dans le périodique. On remarque aussi un plus grand nombre de contributions ne traitant pas spécifiquement des femmes, qui s'intéressent aux événements

---

<sup>4</sup>Certains rapports sont toutefois d'une autre origine. On retrouve des résumés de divers congrès (sur l'enfance, l'antialcoolisme et la tuberculose), un extrait de livre sur les industries rurales, des rapports d'abord publiés dans d'autres contextes (une note à la Ligue contre la mortalité infantile, un rapport au Conseil de l'Office central des œuvres charitables de Paris, un rapport présenté au Congrès Jeanne d'Arc).

politiques et historiques généraux. Quelques romans et œuvres littéraires, ayant une portée sociologique selon les analystes, sont également l'objet de comptes rendus. Les femmes auteures de livres analysés dans *La Réforme sociale* n'y apparaissent le plus souvent qu'une seule fois.

On dénombre environ 72 interventions féminines<sup>5</sup> lors des séances régulières de la SES et des congrès annuels, particulièrement dans ceux qui portent spécifiquement sur les femmes comme en 1901. Les thèmes privilégiés par les femmes qui interviennent publiquement sur des communications s'apparentent à ceux des articles et des comptes rendus d'écrits féminins. Par rapport aux articles, on remarque néanmoins une préférence proportionnellement plus élevée pour le féminisme et les droits des femmes et une moins grande implication dans les discussions portant sur la réforme sociale. La diversité des femmes qui interviennent est grande : 37 femmes différentes prennent la parole, le plus souvent une seule fois. Certaines d'entre elles se démarquent cependant en étant particulièrement active à la SES, notamment Fernande Lebrun qui commente 11 communications, Augusta Moll-Weiss qui suit avec sept commentaires et Éliska Vincent avec six commentaires.

**Tableau 1 : Thèmes des contributions féminines dans *La Réforme sociale*, 1890-1930.**

	Enseignement ménager, éducation et rôle social des femmes	Travail féminin, syndicats féminins, œuvres féminines	Féminisme et droits des femmes	Réforme sociale	Monographie	Histoire	Politique (sauf féminisme)	Religion et laïcité	Philosophie et morale	Littérature et récits de voyages	Totaux
Articles et rapports	11	13	2	17	3	0	0	0	0	0	46
Comptes rendus de livres écrits par des femmes	7	7	11	3	0	5	5	5	4	4	51
Chroniques	2	1	0	2	0	0	0	0	0	0	5
Interventions à la SES	14	28	18	6	0	0	4	0	2	0	72
Totaux	34	49	31	28	3	5	9	5	6	4	174

<sup>5</sup> Le décompte peut varier selon les critères utilisés. Sont ici considérés comme une seule intervention les commentaires coupés par d'autres interventions, mais portant sur une même idée. Par exemple, lorsqu'une intervention suscite une question ou une critique, la réponse donnée est calculée avec le premier commentaire comme une seule intervention.

**Tableau 2 : Distribution chronologique des contributions féminines dans *La Réforme sociale*, 1890-1930.**

	Articles	Comtes rendus de livres ou d'articles écrits par des femmes	Chroniques	Interventions à la SES	Totaux
1890-1894	1	13	0	1	15
1895-1899	3	10	0	1	14
1900-1904	6 (+ 12 au Congrès de la SES de 1901)	5	1	2 (+ 30 au Congrès de la SES de 1901)	14 (+ 42 au Congrès de la SES de 1901)
1905-1909	15	7	2	20	44
1910-1914	5	12	2	8	27
1915-1919 <sup>6</sup>	1	2	0	8	11
1920-1924	0	1	0	2	3
1925-1930	3	1	0	0	4
Totaux	46	51	5	72	174

La décennie 1900-1910 est marquée par une grande implication de femmes dans la SES et un grand intérêt pour les écrits féminins dans *La Réforme sociale*. Par la suite, le nombre de productions féminines diminue constamment jusqu'en 1930.

### 3.1.2 La Société internationale de Science sociale et *La Science sociale*

La présence de femmes dans *La Science sociale* est moins importante que dans *La Réforme sociale*, notamment parce que la Société internationale de Science sociale (SISS) n'organise pas de séances publiques de discussions comme la SES. Moins étroitement liés aux groupes de réforme sociale que les membres de la SES, les membres de la SISS se penchent davantage sur les problèmes méthodologiques et théoriques que soulève l'héritage de Le Play. Seules trois femmes membres de la SISS, originaires de Hongrie, d'Angleterre et d'Italie, apparaissent brièvement dans *La Science sociale* ou *Le Mouvement social*: Elizabeth Koos, Mme Burton et Mlle Rusconi.

<sup>6</sup> À partir de la guerre, le périodique est moins volumineux et, particulièrement à partir des années 1920, les retranscriptions des échanges à la SES sont moins systématiques et les thèmes politiques, liés à la reconstruction de l'Europe d'après-guerre, deviennent plus fréquents. Les femmes sont moins nombreuses à participer à ces réflexions proprement politiques.



**Tableau 3: Liste des femmes membres de la Société internationale de science sociale, 1892-1914.**

Année	Nom	Lien avec la SISS	Statut et Origine géographique
1892	Gaultry, Mme		
	Beaume, Mlle de la		Seine et Oise
	Rochelambert, Mis de		Marne
	Johnson, Mlle	M. Halloin	Paris
1894	Burton, Mme C. J.	E. Demolins	Londres
	Railli, Mlle J. de	Mme C.J. Burton	Odessa, Russie
	Firmin-Didot, Mlle Élisabeth	M. Firmin-Didot	Eure et Loir
	Weiss, Mlle Louise	M. C. Moshos	Institutrice, Paris
	Dott, Mme	E. Demolins	Édimbourg
	Grimes, Mme	E. Demolins	Liverpool
	Provot, Mme	M. P. Prieur	Fontainebleau
	Vignal, Mme E.	E. Demolins	Paris
1895	Thomas, Mme	M. Porthmann	Paris
	Mme J. Kuhff	E. Demolins	Strasbourg
	Rocheterre, Mme de la	E. Demolins	Loiret
1897	Zamoïska, la comtesse		Paris
	Soularige-Bodin, Mme	Robert Dufresne	Berlin
1898	Normand, Mme L.		
	Genestoul, Mme		Gironde
	Dziedusycka, Comtesse		Autriche-Hongrie
1899	Malkowska, Aleksandra		(Cracovie), Autriche
	Bünting, Mme Marie		St-Péterbourg
1904	Buisson, Mlle A.	E. Demolins	Verneuil
	Carrau, Mme	E. Demolins	
	Gier, Mlle Marie	E. Demolins	Gottenhausen
	Mme Loubet	E. Demolins	Genève
	Mme Munier	E. Demolins	Bessé sur Bray
	Desmonts, Mlle Jeanne	M. O. Desmonts	Paris
	Pellevoisin, Mme Maurice	Dr. Oudaille	Alpes-Maritimes
	Spyker, Mme	E. Demolins	Versailles
1905	Ferré, Mme	M. F. Butel	Pau
	David, Mme E.	M. G. d'Azambuja	Le Havre
	Adler, Mlle	E. Demolins	Alger
	Demolins, Mlle Camille	E. Demolins	Eure
	Demolins, Mlle Marguerite	E. Demolins	
	Naon, Mme	E. Demolins	Paris
	Rougeault, Mme L.	E. Demolins	Seine et Oise
	Steiner, Mme	E. Demolins	Paris
1906	Koos, Mme Élisabeth	E. Demolins	Hongrie
	Clermont-Tonnerre, Mis de	E. Demolins	Eure
	Tanasescu, Mlle Hélène A.	M. H. A. Eăñotes	Institutrice, Roumanie
	Breuil, Mme	M. A. Roujol	École de Guyenne
	Doubrowine, Mlle de	E. Demolins	Nice
	Douhaut, Mlle	M. A. Roujol	Professeur à l'École de Guyenne
	Genevoix, Mlle	Abbé Félix Klein	Langres
	Hancock, Mlle Bersie	M. Durieu	Nouvelle-Zélande

	Truchy, Mlle	Abbé Félix Klein	Paris
	Japy-Boigeol, Mme A.	E. Demolins	Doubs
	Laduye, Mme de	Louis Ballu	Bourges
	Lemesle, Mme	Louis Ballu	Indre-et-Loire
	Odrzwolska, Mme S.	E. Demolins	Pologne
1907	Gravin, Mlle	E. Demolins	Paris
	Panouse, Vicomtesse de la	E. Demolins	Paris
1908	Neumann, Mme la baronne Nina de	M. G. Bertier	Monaco
1910	Monk, Mlle	Paul de Rousiers	Montréal
	Wessolkine, Mlle Anastasie de	Paul de Rousiers	Kieff (Russie)
	Merino, Mlle Diane	Abbé Desmonts	Paris
1911	Roux, Mlle Lucie	Louis Ballu	Meurthe-et-Moselle
	Rusconi, Mlle Mariuccia	Paul Descamps et Paul Roux	Florence
1914	Riss, Mlle G.	Paul Bureau	Le Havre

*La Science sociale* publie un petit nombre d'articles par volume, le plus souvent écrits par un des principaux membres du groupe, et un bulletin d'information, intitulé *Le Mouvement social*, dans lequel on retrouve des informations bibliographiques, des lettres envoyées par des correspondants, des avis divers sur le travail du groupe, des annonces diverses et des chroniques sur certains faits d'actualité jugés dignes d'attention pour les lecteurs. Les deux seuls articles écrits par une femme dans les pages du périodique sont l'œuvre d'une Anglaise, Mme Hugh Bell, et portent sur le système éducatif anglais. Les autres écrits féminins sont insérés dans *Le Mouvement social*; leur longueur ne dépasse pas deux ou trois pages. Deux concernent les enfants, un l'émigration hongroise en Amérique et finalement, deux sont des courtes monographies ouvrières anonymes dont on sait qu'elles ont été réalisées par des femmes. Six lettres portant sur l'éducation et l'application de la méthode de la science sociale s'ajoutent aux traces féminines dans ce périodique. Deux extraits de journaux féministes, *La Française* et *La Fronde*, faisant l'éloge du travail scientifique de la SISS, sont aussi reproduits<sup>7</sup>. On dénombre enfin quinze comptes rendus de livres ou d'articles écrits par des femmes, principalement des œuvres de fiction, des analyses du mouvement féministe et des ouvrages de pédagogie.

<sup>7</sup> Le recensement des avis positifs sur le travail du groupe constitue une pratique régulière des rédacteurs du *Mouvement social*.

**Tableau 4 : Thèmes des contributions féminines dans *La Science sociale*, 1890-1926.**

	Enseignement ménager, éducation et rôle social des femmes	Travail féminin, syndicats féminins	Féminisme et droits des femmes	Réforme sociale	Monographie	Histoire et sociologie générale	Pédagogie générale	Littérature et récits de voyages	Totaux
Articles et rapports	0	0	0	2	2	1	2(1) <sup>8</sup>	0	7(1)
Comptes rendus de livres écrits par des femmes	1	1	4	0	0	1	3	5	15
Lettres	1	0	0	0	0	2	3	0	6
Totaux	2	1	4	2	2	4	8(1)	5	28(1)

**Tableau 5 : Distribution chronologique des contributions féminines dans *La Science sociale*, 1890-1926.**

	Articles	Comptes-rendus de livres ou d'articles écrits par des femmes	Lettres	Totaux
1892-1894	0	0	3	3
1895-1899	2	3	1	6
1900-1904	2	3	0	5
1905-1909	1(1)	2	2	5(1)
1910-1914	2	6	0	8
1915-1919	0	0	0	0
1920-1926	0	1	0	1
Totaux	7(1)	15	6	28(1)

La visibilité du travail intellectuel féminin dans *La Science sociale* est faible. Le nombre de contributions se maintient à un niveau relativement stable entre 1896 et 1915. Par la suite, les traces des productions intellectuelles féminines disparaissent presque complètement.

### **3.2 Le milieu réformiste et le Musée social comme espace de production de savoir**

Le Musée social, fondée en 1894 par d'éminentes figures du réformisme français comme Émile Cheysson et Jules Siegfried, se singularise notamment en promouvant des missions d'étude dont les rapports sont publiés dans les périodiques de l'institution qui

<sup>8</sup> Le (1) correspond à l'article de Mme Hugh Bell publié en 1899, reproduit en 1906.

changent plusieurs fois de noms entre 1896 et 1930: *Circulaires A et Circulaires B* (1896-1898), *Circulaires* (1899-1901), *Annales et Mémoires et documents* (en deux fascicules séparés, 1902-1914), *Mémoires et documents* (1915-1921) et *Le Musée social* (1922-1939).

Un total de 18 missions réalisées par des femmes font l'objet de rapports publiés entre 1896 et 1919<sup>9</sup>. Ces rapports se divisent en deux catégories dominantes : d'une part les enquêtes sur le travail des femmes, surtout statistiques, mais également de type monographique (particulièrement Kaete Schirmacher en 1902 et 1905 et Claire Gérard en 1909), et, d'autre part, les enquêtes portant sur l'enseignement ménager en Europe (particulièrement Augusta Moll-Weiss en 1906, 1911 et 1916 et Jeanne Morin en 1913).

**Tableau 6 : Missions réalisées par des femmes pour le Musée social, 1890-1920.**

	Enquête sur le travail	Enseignement ménager et domestique	Autres objets de recherche	Totaux
1896	1	0	0	1
1901	0	1	0	1
1902	1	0	0	1
1905	1	1	1	3
1906	0	0	1	1
1909	3	0	0	3
1911	0	1	0	1
1912	0	1	0	1
1913	1	3	1	5
1919	1	0	0	1
Totaux	8	7	3	18

Dans les annales, on retrouve des chroniques sur divers thèmes – dont une dizaine sont signées par des femmes –, des analyses bibliographiques anonymes et des informations relatives aux activités du Musée, notamment des comptes rendus des séances des sections d'études dont sont exclues les femmes jusqu'en 1916 lorsque la Section d'études féminines est mise sur pied pour qu'elles s'y consacrent exclusivement.

<sup>9</sup> Un court article de Mme Gonse-Boas est publié dans *Le Musée social* en 1931. Il s'agit d'abord de la présentation de l'œuvre de « la documentation de la solidarité sociale » qui n'a pas fait l'objet de mission à proprement parler. Nous ne l'avons donc pas inséré dans cette catégorie de documents, mais plutôt dans celle des chroniques et articles courts publiés dans *Le Musée social*.

**Tableau 7 : Thèmes et distribution chronologique des analyses bibliographiques d'ouvrages écrits par des femmes dans les périodiques du Musée social entre 1897 et 1939.**

	Travail salarié des femmes	Enseignement ménager	Éducation	Travail industriel (général)	Féminisme et droits des femmes	Réforme et œuvres sociales	Travail social et hygiène	Orientation professionnelle	Droit, économie, histoire, philosophie et politique	Totaux
1895-1899	1	0	0	0	0	0	0	0	0	1
1900-1904	1	1	0	0	2	2	0	0	0	6
1905-1909	5	2	1	2	2	1	1	0	0	14
1910-1914	3	0	2	2	0	0	0	1	1	9
1915-1919	0	0	0	0	0	0	0	0	1	1
1920-1924	0	0	0	0	4	0	2	0	1	7
1925-1929	2	2	1	1	0	0	2	2	3	13
1930-1934	1	2	3	0	0	0	3	1	4	14
1935-1939	0	0	0	0	3	0	5	1	7	16
Totaux	13	7	7	5	11	3	13	5	17	81

De cette répartition temporelle et thématique des livres écrits par des femmes et analysés dans les périodiques du Musée social, on retient d'abord un moment fort entre 1905 et 1909, puis une diminution jusqu'en 1925, puis une reprise entre 1925 et 1939 où le nombre d'analyses demeure stable. On observe également que les questions liées aux œuvres de réforme et au travail salarié spécifiquement féminin cèdent progressivement leur place aux travaux portant sur le travail social et l'orientation ainsi que sur des questions d'histoire, de droit, de philosophie et d'économie ne concernant pas spécifiquement les femmes. Le tableau ne montre cependant pas la présence de nombreuses femmes hautement diplômées de l'université dans cette dernière catégorie de travaux « non-genrés ».

Enfin, il faut noter que quelques femmes sont les auteures de chroniques et d'articles courts dans les périodiques du Musée social, surtout dans la période qui précède la Première Guerre mondiale, comme le montre le tableau 7.

**Tableau 8 : Thèmes et distribution chronologique des chroniques et des articles courts écrits par des femmes dans les périodiques du Musée social, 1896 et 1939.**

	Travail salarié des femmes	Enseignement ménager	Travail industriel (général)	Soins infirmiers	Œuvres sociales	Totaux
1904	1	0	0	0	0	1
1905	1	0	0	0	0	1
1907	1	0	0	0	0	1
1908	0	1	0	0	0	1
1910	1	0	1	0	0	2
1911	0	0	1	0	0	1
1921	0	1	0	0	0	1
1927	0	0	0	1	0	1
1931	0	0	0	0	1	1
Totaux	4	2	2	1	1	10

### **3.3. La Revue universitaire**

La *Revue universitaire* est un espace d'échange d'abord consacré aux questions pédagogiques, mais quelques intellectuels y proposent parfois des analyses de phénomènes sociohistoriques importants. Le périodique comprend également d'autres types de données qui ne sont pas véritablement utiles à notre propos, notamment les contenus de programmes secondaires, les résultats des concours et les nominations scolaires. Il comprend aussi une section d'analyses bibliographiques qui ne portent pas spécifiquement sur les sciences sociales, car elles sont structurées selon les divisions disciplinaires traditionnelles (lettres anciennes et vivantes, littérature, histoire, etc.). De plus, puisque les quelques articles publiés par des femmes dans ce périodique concernent essentiellement les programmes scolaires ou les expériences pédagogiques, et que les comptes rendus d'ouvrages écrits par des femmes portent surtout sur la littérature, il ne nous apparaît finalement pas utile de procéder à un décompte systématique des traces féminines dans ce périodique dans le cadre de cette thèse. La principale intellectuelle publiant de nombreux articles généraux sur l'éducation est Marie Dugard dont les ouvrages sont analysés dans les autres périodiques. La description détaillée de ses publications se fera dans le chapitre 6.

Comme nous le verrons plus précisément dans l'introduction de la seconde partie de la thèse, l'enseignement secondaire féminin n'est rattaché à l'enseignement supérieur qu'en 1938 lorsque les programmes et les diplômes délivrés dans les établissements

féminins préparent leurs titulaires à des carrières de recherche et non plus seulement d'enseignement. L'analyse du *Bulletin de l'enseignement secondaire des jeunes filles* qui paraît à partir de 1909 dans la *Revue universitaire*, nous permettra toutefois d'approfondir, dans le chapitre 6, les dispositions intellectuelles des professeuses de l'enseignement secondaire féminin. Un tableau présentant l'évolution du contenu des chroniques de ce *Bulletin* est proposé en annexe, compte tenu du volume du document.

### **3.4. Les périodiques durkheimiens**

Les périodiques « durkheimiens » occupent une place importante dans la constitution de la forme dominante de pratique sociologique et anthropologique en France. Nous avons principalement retenu pour l'analyse les deux premières séries de *L'Année sociologique* et *Les Annales sociologiques*.

*L'Année sociologique* est fondée en 1898 et est dirigée par Émile Durkheim jusqu'en 1914. Elle est explicitement créée en opposition à *La Revue philosophique* de Ribot et à la *Critique philosophique* de Renouvier et Pilon qui étaient considérées comme trop éclectiques, et insuffisamment neutres et objectives (Besnard 1979 :12-13). E. Durkheim voulait fonder un périodique qui recueillerait les matériaux nécessaires à l'élaboration d'une véritable sociologie positive. Les travaux y étaient acceptés dans la mesure où ils admettaient « le postulat qui est la condition de toute sociologie, à savoir l'existence de lois que la réflexion, méthodiquement employée, permet de découvrir » (1898 : V). Ce périodique joue un rôle de catalyseur fondamental dans la constitution de ce qui est appelé l'Ecole française de sociologie.

*L'Année sociologique* est constituée de plusieurs séries. La première correspond à la période où E. Durkheim dirige lui-même le périodique, entre 1898 et 1914. Après la guerre, la direction est reprise par Marcel Mauss, son neveu et fidèle disciple, qui inaugure une nouvelle et brève série entre 1925 et 1926. La troisième série est lancée après la Seconde Guerre mondiale. La fréquence de *L'Année sociologique* est annuelle entre 1898 et 1906.

Par la suite, un volume paraît tous les trois ans jusqu'à la Première Guerre mondiale. Au total, la première série est constituée de douze volumes. La deuxième série ne compte que deux volumes.

*L'Année sociologique* n'est pas la vitrine d'une institution qui organise des échanges intellectuels publics, comme *La Réforme sociale* ou la *Revue internationale de sociologie*. Le périodique se divise ainsi en deux parties. D'une part, on retrouve des « mémoires originaux », c'est-à-dire des textes inédits écrits généralement par les principaux durkheimiens, exceptionnellement par des collaborateurs extérieurs au périodique, et comportant entre une trentaine et une centaine de pages chacun. Aucune femme ne publie de mémoire original dans les deux premières séries de *L'Année sociologique*. D'autre part, les analyses critiques<sup>10</sup> d'ouvrages français et étrangers publiés dans l'année de parution sont regroupées en sections spécialisées : « sociologie générale », « sociologie religieuse », « sociologie juridique et morale », « sociologie criminelle », « sociologie économique », « morphologie sociale », et « divers ». Les ouvrages analysés dans la première série de *L'Année sociologique* étaient généralement choisis par Durkheim lui-même, aidé de l'éditeur Alcan et du bibliothécaire de l'École Normale Supérieure, Lucien Herr (Nandan 1980 : XV-XVI). La deuxième série de *L'Année sociologique* présente des sections légèrement modifiées. Il est impossible d'extraire de ce périodique des informations sur les autres tendances sociologiques et leurs relations avec les durkheimiens, car aucune annonce, publicité ou compte-rendu de rencontres et d'échanges intellectuels n'y est publié.

*Les Annales sociologiques* sont lancées en 1934, toujours chez Alcan, et regroupent d'anciens collaborateurs de *L'Année sociologique*, mais également plusieurs étudiants des divers durkheimiens, notamment Raymond Aron. Elles sont composées de cinq fascicules séparés, reprenant les principales divisions de la discipline : sociologie générale (dirigé par C. Bouglé), sociologie religieuse (dirigé par M. Mauss), sociologie juridique (dirigé par J. Ray), sociologie économique (dirigé par F. Simiand) et morphologie sociale, technologie,

---

<sup>10</sup> Besnard (1983) recense pour l'ensemble des douze volumes de la première série 1767 analyses longues (plus d'une page du périodique original), 1162 analyses courtes (entre 6 lignes et une page) et 1553 notices (moins de six lignes).



esthétique (dirigé par M. Halbwachs). Chaque fascicule présente un ou des textes originaux et des analyses bibliographiques, comme le faisait *L'Année sociologique*.

Dans l'ensemble de ces périodiques composés de durkheimiens, les femmes ne sont pas admises comme collaboratrices régulières. Seule Françoise Henry, étudiante de H. Hubert, signe quelques comptes rendus dans la section consacrée à la sociologie religieuse dans la deuxième série de *L'Année sociologique*. Quant aux ouvrages analysés écrits par des femmes, ils sont très peu nombreux. Dans la première série de *L'Année sociologique*, on dénombre 27 références bibliographiques (comprenant à la fois les analyses et les mentions bibliographiques) portant sur des ouvrages réalisés par des femmes, surtout dans les sections portant sur la sociologie religieuse et sur la sociologie économique, plus précisément dans les sous-sections portant sur le travail des femmes. Les sections consacrées à la sociologie morale et juridique et à la sociologie criminelle comprennent respectivement cinq et quatre analyses de travaux réalisés par des femmes. La quantité de livres écrits par des femmes analysés dans la deuxième série de *L'Année sociologique* et dans *Les Annales sociologiques* est légèrement plus élevée, mais pas de manière significative. Puisque cette attention portée à des travaux féminins se limite souvent à la forme de la notice bibliographique (sans analyse) et que les Françaises sont extrêmement minoritaires parmi les auteures recensées – une seule dans la première série – nous ne présenterons pas de tableau détaillant les présences féminines dans ces périodiques. Les sections de cette thèse qui portent plus spécifiquement sur les durkheimiens présentent plus en détail les travaux féminins analysés dans ces périodiques. De la même manière, les contributions féminines aux travaux de l'Institut d'ethnologie, fondé en 1925, qui n'est pas organisé autour d'un périodique spécifique – si ce n'est la collection des *Travaux et mémoires de l'Institut d'ethnologie de l'Université de Paris* – seront détaillées dans les prochains chapitres.

### 3.5 La Revue internationale de sociologie et la Société de sociologie de Paris

Fondée en 1893, la *Revue internationale de sociologie (RIS)* est l'oeuvre de René Worms (1869-1926) et s'inscrit dans un projet plus vaste d'organisation des sciences sociales en différentes institutions privées. En effet, la même année, R. Worms met sur pied l'Institut international de sociologie et la collection *Bibliothèque sociologique internationale* chez l'éditeur Giard et Brière, puis, deux ans plus tard, c'est au tour de la Société de sociologie de Paris (SSP) de voir le jour.

L'Institut international de sociologie est d'abord un centre de coordination (au moyen de congrès et de la publication annuelle des *Annales de l'Institut international de sociologie*) qui est fortement international : sur 78 membres actifs en 1898, on dénombre seulement 8 Français dont R. Worms qui le contrôle en tant de Secrétaire général permanent et seul directeur des *Annales*. Il regroupe des universitaires connus dans des disciplines voisines de la sociologie – en histoire, en droit, en sciences économiques, en anthropologie et en philosophie –, ce qui procure un grand rayonnement à l'institution, mais lui impose une très grande variété d'orientations<sup>11</sup>. Aucune femme n'est membre de cette institution jusqu'à la fin de la période.

Création plus tardive, la SSP devait dans un premier temps servir de lieu de rencontre aux membres parisiens de l'Institut, mais les critères d'admission étant plus souples que ceux de l'Institut, elle compte bientôt plus d'une centaine de membres, la plupart dilettantes, qui insufflent néanmoins un grand dynamisme à l'institution. Comme l'Institut, la SSP fonctionne grâce aux contributions de chaque membre et elle participe vraisemblablement à la diffusion des idées sociologiques vers un public de non-spécialistes. Selon Geiger (1981 : 355), la qualité des interventions et « le niveau du discours, loin d'avoir jamais dépassé celui de la *Revue* ou de l'Institut, trahit, bien plus souvent, l'amateurisme de ses membres ». L'ouverture de la Société de sociologie de Paris aux amateurs permet toutefois à plusieurs femmes d'en devenir membre, d'y présenter des

---

<sup>11</sup> « Dans leur ordre d'apparition au sein des comités d'organisation des dix premiers congrès, citons les Français G. Tarde, Ch. Létourneau, A. Fouillée, A. Espinas et E. Levasseur, ainsi que les étrangers J. Lubbock, E. Ferri, A. Schaffle, F. Galton, L. Gumpłowicz, C. Menger, R. Garofalo, A. Loria, A. Marschall, F. Tönnies, G. Simmel, H. Giddings, K. Bücher, L. Ward, A. Wagner et E. Tylor » (Mucchielli 1998 : 149).

communications publiques et de voir leurs écrits analysés dans les bulletins bibliographiques.

La *RIS* rend compte des séances publiques de la SSP et des discussions qui y ont cours. Il s'agit de données précieuses pour évaluer les rapports sociaux de sexe en milieu savant. On y retrouve également d'autres informations précieuses, notamment les publicités des programmes du Collège libre des sciences sociales, où plusieurs femmes sont professeures, et de l'École du Haut Enseignement Ménager, ainsi que des Congrès Internationaux de sociologie dans les années 1930. De plus, l'adhésion de nouveaux membres à la SSP est signalée, et parmi ceux-ci de nombreuses femmes, bien qu'aucune liste générale des membres ne soient rendue disponible dans le périodique. Le tableau 8 donne des indications non exhaustives des adhésions féminines entre 1901 et 1917.

**Tableau 9: Adhésions féminines à la Société de sociologie de Paris entre 1901 et 1917, selon la *Revue internationale de sociologie*.**

Année	Nom	Affiliation ou titre
1901	Daszynska-Golinska, Mme S.	Docteur[e] en philosophie, à Cracovie
	Souley-Darqué, Mme	Professeur[e] de féminologie au Collège libre des sciences sociales à Paris
	Goldman, Mlle Salomé	Docteur[e] en philosophie, attachée au Musée commercial de Vienne
1902	Avez, Mme J.	
1904	Louis, Mme Gabrielle	
	Jules de Launay, Mme la baronne	
1905	Pelletier, Mlle Madeleine	Docteur[e] en médecine
1906	Péneau, Mme Émile	
	Grandsaignes d'Hauterives, Mme la vicomtesse	
	Vieuxville, Mme Marie	De la Société des gens de lettres
	Geubel de la Ruelle, Mme Alice	Licenciée en droit, inspectrice départementale du travail
	Misme, Mme Louis (Jane)	Publiciste et conférencière
	Asser, Mme Albert (Thérèse)	Collaboratrice de la Revue [auteure de la chronique « des deux salons »]
	Valentin, Mme Paul	Publiciste
1907	Dulac, Mme Germaine Albert	Épouse de Albert Dulac qui devient membre la même année
1908	Montoussé, Mme Michel	Femme de lettres
	Edwards-Pilliet, Mme Blanche	Docteur[e] en médecine
	Alexandre, Mme André	Directrice générale de l'œuvre de libérées de Saint-Lazare

1909	Gagey, Mme Julia	
1909	Cros, Mme Édouard	
	Moll-Weiss, Mme Augusta	Directrice de l'École des mères
1910	Tombelle, Mme la baronne de	
	Ranvier, Mme Marguerite	
	Maier, Mme Jacques	
1911	C. Bessonnet-Fabre, Mme	Publiciste
	Dalorto, Mme de	
1912	Falco, Marcelle	Secrétaire de l'Oeuvre des libérées
1913	Grimanelli, Mme P.	Les quatre dernières ont participé au Congrès international de sociologie tenu à Rome cette année-là. De plus, Mmes Grimanelli, Philippe, Szerer sont les épouses ou des proches de collaborateurs importants de la revue.
	Philippe, Mme Léon	
	Caillé, Mme Renée	
	Parenty, Mme Albert	
	Mieczyslaw-Szerer, Mme	
1914	Gallet, Mme Maurice	Présidente de l'Union des femmes professeurs et compositeurs de musique
1917	Weill Goudchaux, Mme Élie	

La diversité sociale et professionnelle des femmes membres de la SSP est grande; les femmes diplômées y sont nombreuses, mais les réformistes et les féministes non diplômées s'y rencontrent aussi. On note la présence de plusieurs femmes de l'aristocratie ainsi que plusieurs épouses de collaborateurs importants de la *RIS*. Plusieurs femmes membres de la SSP contribuent directement à la *RIS* et aux activités de la SSP, mais la majorité demeure silencieuse. Dans le tableau 9, on remarque qu'avant 1914, les femmes contribuent surtout aux institutions de R. Worms en présentant des communications à la SSP (14 fois entre 1896 et 1914 contre 2 fois entre 1915 et 1939) alors qu'après ce moment, elles collaborent davantage en écrivant des comptes rendus pour les bulletins bibliographiques (2 fois avant 1914 contre 20 fois entre 1915 et 1939). La publication d'articles originaux (comprenant les chroniques) est plutôt stable à travers l'ensemble de la période quoiqu'une légère augmentation paraisse caractériser les années 1920. Le nombre de contributions féminines diminue significativement dans les années 1930. Ensuite, on note que les conférencières privilégient le thème du travail salarié des femmes entre 1906 et 1908, dans le cadre d'une série de conférences sur les types professionnels. Les conférences sur des thèmes « non genrés » représentent presque le tiers (5/16) des conférences présentées par des femmes sur l'ensemble de la période. Les comptes rendus réalisés par des femmes portent aussi surtout sur des thèmes « neutres » du point de vue du genre. Enfin, les thèmes des articles sont

assez équilibrés entre le féminisme (4) et la politique (3) et les questions générales de droit, d'économie, d'histoire ou de philosophie (6).

**Tableau 10 : Distribution chronologique et thématique des communications faites à la Société de sociologie de Paris (c), des articles (a), des comptes rendus (cr) et des traductions d'articles (tr) publiés dans la *Revue internationale de sociologie* par des femmes entre 1896 et 1939.**

	Travail salarié des femmes	Enseignement ménager, rôle social de la femme	Éducation	Travail industriel	Féminisme, droits et condition des femmes	Réforme, œuvres sociales et monographies	Travail social et hygiène	Politique	Droit, économie, histoire, philosophie	Littérature et art	Totaux
1896-1899	0	0	0	0	1(c) 2(a)	0	0	0	0	0	1(c) 2(a)
1900-1904	0	0	0	0	0	0	0	0	1(c)	1(a)	1(c) 1(a)
1905-1909	5(c) 1(cr)	1(c)	0	0	1(c)	1(a)	0	0	1(c) 1(cr)	0	8(c) 1(a) 2(cr)
1910-1914	0	1(c)	1(c)	1(c)	0	0	0	0	1(c)	0	4(c)
1915-1919	0	0	0	0	0	0	0	1(a)	2(c) 2(a)	0	2(c) 3(a)
1920-1924	0	0	1(cr)	0	1(a) 3(cr)	1(cr)	5(cr)	2(a)	4(cr)	2(cr)	3(a) 16(cr)
1925-1929	0	0	0	0	1(a)	0	0	0	2(a) 2(cr) 1(tr)	1(a)	4(a) 2(cr) 1(tr)
1930-1939	0	0	0	0	0	0	0	0	2(a) 2(cr)		2(a) 2(cr)
Totaux	5(c) 1(cr)	2(c)	1(c) 1(cr)	1(c)	2(c) 4(a) 3(cr)	1(a) 1(cr)	5(cr)	3(a)	5(c) 6(a) 9(cr) 1(tr)	2(a) 2(cr)	16(c) 16(a) 22(cr) 1(tr)

De nombreuses femmes interviennent dans les séances publiques de la SSP durant l'ensemble de la période. Les années 1906, 1908 et 1909 se démarquent avec un nombre un peu plus élevé. La série de conférences sur les types professionnels donne l'occasion à plusieurs intellectuelles de s'exprimer publiquement. Par la suite, ce sont davantage les questions politiques qui retiennent leur attention. Souvent, ce sont des étrangères de passage à Paris qui profitent d'une conférence sur leur pays d'origine pour faire quelques commentaires après la présentation principale. L'éducation et l'enseignement ménager, ainsi que le féminisme et les droits des femmes sont également l'objet de quelques commentaires

féminins. Entre 1928 et 1939, aucune intervention féminine n'est répertoriée dans les pages de la *RIS*, mais il faut savoir que le périodique cesse durant plusieurs années de reproduire les échanges suivant les conférences publiques de la SSP.

**Tableau 11 : Distribution chronologique et thématique des interventions de femmes à la Société de sociologie de Paris entre 1896 et 1939, tel que rapporté par la *Revue internationale de sociologie*.**

	Travail salarié des femmes	Enseignement ménager, rôle social des femmes	Éducation	Travail industriel	Féminisme, droits et condition des femmes	Réforme et œuvres sociales	Travail social et hygiène	Politique et actualités	Droit, économie, histoire, philosophie et politique	Littérature	Totaux
1903	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	1
1905	0	2	0	0	0	0	0	1	0	0	3
1906	4	2	0	0	0	0	0	0	0	0	6
1908	3	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3
1909	3	0	0	0	2	0	0	0	0	1	6
1910	0	0	0	0	0	0	0	1	1	0	2
1911	0	0	0	0	0	0	0	0	2	0	2
1913	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	1
1915	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	1
1917	0	0	0	0	0	0	0	2	0	0	2
1920	0	0	0	0	0	0	0	0	2	0	2
1921	0	0	0	0	0	0	0	3	0	0	3
1924	0	0	0	0	2	0	0	0	0	0	2
1926	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	1
1927	0	0	2	0	0	0	0	0	0	0	2
Totaux	10	4	3	0	5	0	1	8	5	1	37

La *RIS* se caractérise par son nombre important de comptes rendus de travaux publiés par des femmes durant l'ensemble de la période. La croissance du nombre de livres écrits par une femme analysés dans les pages du périodique est en dents de scie jusqu'en 1920-1925, puis diminue légèrement selon la même forme de zigzag qui se maintient jusqu'en 1939. Le féminisme est un thème important des comptes rendus jusqu'au début des années 1920. Puis, les analyses de livres de femmes portant sur des questions « non genrées » de droit, d'économie, d'histoire et de philosophie deviennent les plus nombreuses jusqu'à la fin des années 1930. De nombreux ouvrages littéraires ou portant sur l'art sont analysés dans le périodique à partir de 1910 surtout. *La RIS* recense de nombreux ouvrages féministes qui ne

bénéficient d'aucune attention dans les autres périodiques. La réforme sociale, puis le travail social ne bénéficient pas du même intérêt que dans les périodiques leplaysiens ou du Musée social. L'enseignement ménager, cependant, est l'objet d'environ une analyse bibliographique par année, jusque dans les années 1930 lorsque Paulette Bernège collabore à quelques reprises à la *RIS*. De 1920 à 1939, les travaux de femmes diplômées de l'Université, particulièrement les thèses de doctorat relatives aux sciences sociales, sont l'objet de comptes rendus dans le périodique.

**Tableau 12 : Distribution chronologique des thèmes des analyses d'ouvrages écrits par des femmes dans la *Revue internationale de sociologie* entre 1896 et 1939.**

	Travail salarié des femmes	Enseignement ménager et devoirs féminins	Éducation	Travail industriel	Féminisme, droits condition des femmes	Réforme et œuvres sociales	Travail social et hygiène	Politique	Droit, économie, histoire, philosophie	Littérature et arts	Totaux
1896-1899	0	1	0	1	3	0	0	0	0	0	5
1900-1904	1	1	3	0	2	1	0	0	0	0	8
1905-1909	0	0	1	1	8	0	0	0	1	1	12
1910-1914	1	2	1	3	3	0	0	0	4	8	22
1915-1919	0	0	4	0	1	0	0	1	3	4	13
1920-1924	0	0	1	0	7	0	0	1	11	9	29
1925-1929	0	1	1	0	1	0	0	0	12	3	18
1930-1934	1	1	1	1	0	0	1	0	14	1	20
1935-1939	0	1	0	0	1	0	2	0	4	4	12
Totaux	3	7	12	6	26	1	3	2	49	30	139

### **3.6. Bulletins et mémoires de la Société d'anthropologie de Paris**

Dès la fondation de la Société d'anthropologie de Paris (SAP) par Paul Broca en 1859, de nombreux universitaires s'y impliquent, tout en inscrivant résolument leurs initiatives anthropologiques à l'extérieur du cadre universitaire et en ne dédaignant pas les collaborations avec des scientifiques et des archéologues amateurs. Les bulletins comprennent des informations sur les différentes activités de la SAP, notamment les dons d'objets et de livres, les résultats des différents concours, les rapports financiers, les listes de membres ainsi que les échanges suivant les conférences publiques. Entre 1870 et 1890, une seule femme participe aux activités de la Société: Clémence Royer. De 1890 à 1895,

les principales contributions féminines dans ce périodique sont aussi celles de C. Royer qui, en plus de présenter des communications et des lettres, intervient régulièrement sur les autres communications présentées en séances publiques. Quelques-unes de ses publications sont également l'objet de comptes rendus. En 1890, Blanche Edwards-Pilliet présente une communication sur la dépopulation et l'avortement. En 1892, Pauline Tarnowski, docteure en médecine et membre du bureau de la Société d'anthropologie de Saint-Pétersbourg, présente ses recherches d'anthropologie criminelle sur les prostituées et les voleuses. Mme Martin, enfin, publie un article intitulé « Mouvement de la population en France pendant l'année 1895 » qui aborde les questions démographiques dans une perspective quantitative. Les premières années de la décennie suivante sont marquées par les contributions de Madeleine Pelletier en anthropométrie (quatre articles entre 1900 et 1905) et les communications (1) et articles (2) d'Alexandra Myrial (David-Neel) sur les traditions spirituelles asiatiques. Ensuite, le nombre de contribution diminue jusque dans les années 1920, puis augmente à nouveau légèrement dans les années 1930. Enfin, l'anthropométrie est clairement le thème dominant des articles et des communications présentés à la SAP durant toute la période, mais l'ethnographie apparaît visiblement à la fin des années 1930 comme une dimension incontournable de l'anthropologie et quelques articles y sont consacrés: notamment une note de Denise Paulme sur la Guinée.

**Tableau 13: Distribution chronologique des contributions féminines dans les *Bulletins et les mémoires de la Société d'anthropologie de Paris*, 1890-1940.**

	Articles, communications ou notes	Interventions publiques	Comptes rendus	Autres (nécrologies, prix, etc.)	Totaux
1890-1899	7	10	0	0	17
1900-1909	7	0	2	1	10
1910-1919	3	0	0	2	5
1920-1929	3	0	0	1	4
1930-1939	11	0	0	2	13
Totaux	31	10	2	6	49



**Tableau 14: Secteurs de recherche des femmes publiant des articles et des communications dans les *Bulletins et mémoires de la Société d'anthropologie de Paris*, 1890-1940.**

	Anthropométrie	Archéologie	Ethnographie	Autres: théories, philosophie, démographie, etc.	Totaux
1890-1899	1	0	0	6	7
1900-1909	4	0	2	1	7
1910-1919	3	0	0	0	3
1920-1929	1	2	0	0	3
1930-1942	4	2	4	1	11
Totaux	13	4	6	8	31

### 3.7 L'Anthropologie

Enfin, *L'Anthropologie* est un périodique fondé en 1890 grâce à la mise en commun des *Matériaux pour l'histoire primitive et naturelle de l'homme*, de *La Revue d'anthropologie* et de *La Revue d'ethnographie*. Jusque dans les années 1920, aucune femme ne signe d'articles originaux dans le périodique, mais plusieurs articles écrits par des femmes, notamment dans les *Bulletins et mémoires de l'anthropologie de Paris*, sont l'objet d'analyses bibliographiques. On en compte 38 entre 1890 et 1914, portant sur des thèmes très diversifiés en archéologie, en paléontologie, en anthropométrie et en ethnologie.

**Tableau 15: Distribution chronologique et thématique des comptes rendus d'écrits féminins dans *L'Anthropologie*, 1890-1940.**

	Archéologie et paléontologie	Anthropométrie	Ethnographie	Autres	Totaux
1890-1899	2	0	3	1	6
1900-1909	8	6	11	0	25
1910-1919	5	1	2	0	8
1920-1929	10	2	1	0	13
1934-1939	4	0	4	0	8
Totaux	29	9	21	1	60

À partir de 1923, les principales contributions féminines au périodique concernent d'abord l'archéologie et l'anthropologie physique, mais peu à peu, les interventions sur l'ethnologie deviennent plus nombreuses, surtout lors des séances de travail de l'Institut français d'anthropologie (IFA), fondé en 1911, qui sont résumées dans le périodique. L'anthropométrie suscite nettement moins d'intérêt dans ce périodique que dans les *Bulletins et mémoires de la Société d'anthropologie de Paris*. M. Mauss s'implique à l'IFA et encourage ses étudiantes à en devenir membres à la fin des années 1920. Plusieurs d'entre elles présentent leurs premiers résultats de recherche dans le cadre de conférences à l'IFA. Nous reviendrons plus en détail dans le dernier chapitre sur ces différentes contributions féminines.

**Tableau 16: Distribution chronologique et thématique des articles (a) originaux publiés par des femmes dans *L'Anthropologie* et des communications (c) présentées devant l'Institut français d'anthropologie, 1923-1940.**

	Archéologie et paléontologie	Anthropométrie	Ethnographie	Totaux
1923-1929	3(a)	0	1(a) 5(c)	4(a) 5(c)
1934-1939	1(a) 1(c)	0	10(c)	1(a) 11(c)
Totaux	4(a) 1(c)	0	1(a) 15(c)	5(a) 16(c)

Il faut retenir de ces différents dépouillements que les femmes s'investissent directement dans les groupes de sciences sociales français surtout avant 1914, et particulièrement à la Société d'économie sociale (et dans *La Réforme sociale*), à la Société de sociologie de Paris (et dans la *Revue internationale de sociologie*) ainsi qu'au Musée social (à travers les missions d'études principalement). Les écrits féminins sont également plus nombreux à être l'objet d'analyses dans les périodiques de ces institutions plutôt que dans *L'Année sociologique*, *La Science sociale* ou les *Bulletins et mémoires de la Société d'anthropologie de Paris*. *L'Anthropologie* ne publie pas d'articles écrits par des femmes

avant 1923, mais manifeste un intérêt certain pour les publications féminines en anthropologie dès 1890. Après 1914, les données recueillies dans les périodiques nous font croire que les femmes délaissent la Société d'économie sociale et que l'intérêt des rédacteurs de *La Réforme sociale* pour les écrits féminins diminue radicalement. Les périodiques du Musée social et la *Revue internationale de sociologie* continuent de rendre compte des écrits féminins de manière soutenue jusqu'à la fin des années 1930, mais ils font peu appel aux femmes pour des collaborations durant cette dernière décennie avant la Seconde Guerre mondiale. Enfin, les travaux de femmes analysés et les contributions féminines dans les périodiques durant l'entre-deux-guerres portent progressivement de plus en plus sur des objets « neutres » du point de vue du genre.



## **Première partie : Héritage de l'éducation féminine catholique traditionnelle (1890-1914) : L'impasse du différentialisme et du naturalisme radical comme fondement de la légitimité intellectuelle des femmes dans les groupes de science sociale**

### ***Éducation traditionnelle des femmes dans la bourgeoisie et l'aristocratie française***

Après la Révolution française et l'instauration de la République, l'éducation devient un vecteur privilégié d'imposition des valeurs de la bourgeoisie républicaine ou catholique et de l'ordre social et sexuel qu'elles soutiennent (Muel-Dreyfus 1983, Boltanski 1969). Cet ordre sexuel renvoie, dans une relation inégalitaire de complémentarité, les femmes à l'espace privé et les hommes à l'espace public. Bien que très ancienne dans la pensée politique, cette division se redéfinit de plus en plus durant le XIX<sup>e</sup> siècle comme l'opposition entre l'espace public et politique masculin, qui suppose un individu indépendant, raisonnable et responsable, et l'espace domestique féminin, défini essentiellement comme lieu des relations intimes, des émotions et de la reproduction biologique plutôt qu'espace de production spécifique (Fraisie 1989, Fraisie 1998, Tilly and Scott 2002).

On doit à Rousseau la formulation la plus élaborée de la division entre sphère publique et sphère privée, division qui recoupe assez exactement les rôles sociaux de sexe. Pour ce faire, il procède à une entière naturalisation des femmes, à une construction de leur dépendance et de leur invisibilité sociale par le biais de l'assimilation entre « femme » et « mère ». La mère ne peut, pour lui, participer au contrat social puisqu'elle ne peut parvenir à l'impartialité nécessaire à la constitution de la volonté générale (Lamoureux 2000 : 174).

La confusion des statuts de « femme » et de « mère », héritée de la philosophie du XVIII<sup>e</sup> siècle, structure les projets éducatifs destinés aux femmes jusqu'à la fin de la première partie du XX<sup>e</sup> siècle. Avant l'interdiction légale de l'enseignement congréganiste<sup>1</sup> et la

---

<sup>1</sup> Dès 1879, Jules Ferry fait voter une loi interdisant l'enseignement aux membres des congrégations non autorisées. Si plusieurs congrégations se soumettent à la nouvelle obligation, d'autres s'y refusent et un grand nombre de couvents ferment leurs portes en 1881. Durant les vingt dernières années du XIX<sup>e</sup> siècle, les congrégations ouvrent néanmoins de nouvelles institutions scolaires et les tensions croissent entre les autorités religieuses et républicaines, jusqu'au vote de la séparation de l'Église et de l'État en 1905 et de la progressive mainmise de l'État sur l'éducation de la jeunesse française, notamment par l'interdiction d'enseignement à toute congrégation religieuse en 1904. Il faut noter que malgré les nouveaux interdits, les religieux et les religieuses ont le droit, comme tous les autres citoyens français, d'organiser un enseignement libre, du moment où ils n'appartiennent plus officiellement à une congrégation religieuse (Mayer 1979).

diffusion de l'enseignement public, la formation de la majorité des jeunes filles de la bourgeoisie et de l'aristocratie est soit pris en charge par des institutions religieuses – les couvents – ou par des maisons d'éducation, des pensions privées qui pallient l'éducation proprement familiale qui représente pour plusieurs l'idéal (Langlois 1980).

Malgré des différences notables entre les confessions religieuses, l'éducation des filles des milieux aristocrates et bourgeois est essentiellement une préparation à la vie conjugale et domestique, seul horizon légitime pour les filles de ces classes sociales. En effet, le travail des femmes à l'extérieur de l'espace domestique apparaît alors comme un mal social, une déviance contre nature, qui est parfois inévitable dans les classes ouvrières, mais qu'il faut combattre<sup>2</sup>. Cette inscription des femmes dans la sphère domestique sert de plus en plus de critère de distinction entre les différentes classes sociales : l'idéal bourgeois de la femme qui ne travaille pas à l'extérieur de l'espace domestique s'impose progressivement aux classes populaires grâce à de nombreux dispositifs sociaux au moins jusqu'en 1950.

Les connaissances générales convenables pour les femmes n'ont, encore au début du XX<sup>e</sup> siècle, aucune utilité professionnelle : elles doivent strictement servir à former des épouses capables de comprendre et de soutenir leurs époux, ainsi que de donner à leurs enfants une éducation rudimentaire. Les fragments de littérature et de philosophie qu'on leur fait lire ont d'abord une fonction de moralisation. Moralisation de leurs propres comportements, mais aussi des enfants parce qu'en tant que mères elles ont la responsabilité de transmettre aux futures générations les valeurs religieuses garantes du maintien de l'ordre social qui fonde la légitimité sociale de l'Église catholique en France. L'instruction (ou la stricte acquisition de connaissances) est moins importante pour les catholiques que l'éducation qui inscrit les connaissances dans un cadre moral. À leur avis, l'instruction peut même être dangereuse si elle ne s'inscrit pas dans une éducation morale

---

<sup>2</sup> Le travail symbolique d'invention du métier de mère et de mère éducatrice par les philosophes, les médecins et les juristes a comme résultante la distinction entre deux catégories de femmes : la femme « active » qui travaille à l'extérieur de l'espace domestique et l'« inactive », la « ménagère », dont la force de travail se déploie exclusivement dans l'espace domestique au profit de sa famille. Cette deuxième catégorie de femmes représente le nouvel idéal bourgeois dans les sociétés industrielles contemporaines dans lesquelles se développe la pensée familialiste étudiée notamment par Lenoir (2003).

qui préserve les jeunes filles du mauvais usage qu'elles pourraient faire des nouvelles connaissances.

À la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, l'enseignement ménager prend une part de plus en plus grande aux côtés des contenus traditionnels de l'éducation des jeunes bourgeoises. De nombreuses institutions spécialisées en enseignement ménager voient le jour : notamment l'École des mères d'Augusta Moll-Weiss et l'Oeuvre de l'enseignement ménager de la comtesse de Diesbach, lequel comprend un cours normal, un cours destiné aux ouvrières et un troisième pour les jeunes filles des classes dominantes. S'inscrivant dans le type d'engagement social légitime pour les femmes de la bourgeoisie, l'organisation et la direction d'écoles d'enseignement ménager prend place dans un contexte où l'enseignement professionnel pour les jeunes filles du prolétariat et pour les filles de la petite bourgeoisie devient peu à peu l'objet de concurrence entre l'Église et l'État. Ce secteur de l'éducation des filles suscite une véritable mobilisation à partir du début du XX<sup>e</sup> siècle, jusqu'à la Seconde Guerre mondiale au moins, et sa nécessité sociale fait consensus et transcende les oppositions entre catholiques et républicains.

Pour les filles issues des milieux plus intellectuels, l'enseignement ménager est toutefois jugé insuffisant et une formation générale plus poussée, fondée sur l'idée de « morale sociale » et de « responsabilité de la femme des classes aisées », est proposée par des institutions privées d'enseignement secondaire, comme le cours Dupanloup, par l'Université des Annales ou encore par le Foyer (Martin-Fugier 1983). Ces cours d'enseignement « supérieur » pour femmes font concurrence à l'enseignement secondaire public qui se met en place à partir de 1880. En général, les programmes de ces établissements comprennent des cours de morale, d'histoire, de géographie et d'hygiène ainsi que de mode, de couture, et de sténodactylographie. Les cours pratiques, contrairement à ceux conçus pour les femmes de la classe ouvrière, ne visent pas une application professionnelle. Les conférences théoriques, quant à elles, servent à préparer les futures épouses à l'action philanthropique et à la direction d'œuvres sociales, ainsi qu'à

l'apprentissage des notions morales qu'il convient de propager, dans ce cadre, dans la classe ouvrière<sup>3</sup>.

Même après l'ouverture des lycées publics, dont les programmes servent aussi à former de bonnes mères et épouses, la majorité des parents des classes dominantes refusent dans un premier temps d'envoyer leurs filles dans les institutions laïques parce qu'ils craignent que l'instruction prenne le pas sur l'éducation morale. Dans ce contexte de concurrence, et après une période de critiques des projets pédagogiques de l'État concernant les filles<sup>4</sup>, les autorités religieuses s'approprient à leur tour cet enjeu politique et font de la réorganisation générale de l'enseignement secondaire féminin un instrument de mobilisation des femmes catholiques et de défense du catholicisme<sup>5</sup>. Rapidement après l'interdiction par l'État des congrégations enseignantes en 1904, l'enseignement secondaire catholique s'organise et se singularise de l'enseignement public, notamment en préparant les filles au baccalauréat plutôt qu'en leur octroyant un diplôme dépourvu d'utilité professionnelle comme le font les lycées publics. À Paris, dès 1903, l'Institut catholique ouvre un Cours supérieur pour jeunes filles. L'année suivante, les Instituts normaux libres à la Madeleine et à Notre Dame des champs ouvrent leurs portes et préparent leurs quelques centaines d'étudiantes au baccalauréat. L'École normale catholique de Mlle Desrez et l'École Normale libre de Mme Daniélou, qui assurent la formation des professeures des écoles secondaires catholiques pour filles, sont mises sur pied en 1906 et 1907. Enfin, en 1909-1910, l'Institut catholique rend accessible sa Faculté des lettres aux jeunes filles pour qu'elles y préparent la licence.

---

<sup>3</sup> Il existe des différences d'orientation entre les différentes institutions catholiques, entre l'Université des Annales et le Foyer de l'Étoile notamment; la fondation de ce dernier étant le produit d'une réaction conservatrice et catholique à l'Université des Annales (Martin-Fugier 1983 : 45).

<sup>4</sup> Ainsi que le rejet du projet d'enseignement secondaire de Mère Marie du Sacré-Cœur qui sera reformulé sans modifications radicales quelques années plus tard par Mlle Desrez (Mayeur 1979).

<sup>5</sup> Mayeur (1995 : 198-199) identifie quatre moments décisifs dans le retournement de l'éducation catholique qui l'amènent à devancer l'État dans la préparation des filles au baccalauréat : « les efforts pour la « haute éducation » des catholiques « libéraux », depuis Mgr Dupanloup jusqu'à Étienne Lamy et la vicomtesse d'Adhémar. En second lieu, un événement qui force le monde catholique à prendre de nouvelles initiatives : la politique combiste, suivie de l'expulsion des congrégations enseignantes en 1904. Au même moment, la réforme de l'enseignement secondaire masculin en 1902 (réforme Leygues) ouvrait la possibilité pour les jeunes filles de passer le baccalauréat : il fallut à partir de là reconsidérer le cours de l'enseignement qui leur était dispensé. Vient enfin la fondation en série d'établissements par des femmes laïques : autant de réponses à l'expulsion et aux besoins nouveaux ».



Entre 1880 et 1914, le nombre de jeunes filles dans l'enseignement secondaire passe de quelques centaines à 35 000 environ alors que les garçons sont environ 100 000 à la veille de la Première Guerre mondiale (Mayeur 1979 : 167-8). Malgré l'accès progressif des femmes à l'enseignement secondaire et supérieur, ainsi que la progressive victoire de l'enseignement public sur l'enseignement catholique, la dissociation entre les statuts de « mère » et de « femme » ne s'opère pas dans les divers programmes éducatifs proposés aux filles. La majorité des femmes qu'on retrouve à travers les périodiques de sciences sociales français avant la Première Guerre mondiale ont reçu une éducation relativement poussée, dans une institution catholique ou privée, mais n'ont pas de diplômes universitaires. On retrouve, de manière évidente, le contenu moral et pratique des programmes éducatifs dispensés aux femmes dans les contributions féminines qui seront l'objet de cette première partie de la thèse. Les contributions des premières diplômées et professionnelles dont le nombre croît progressivement dans les périodiques étudiés seront l'objet des analyses de la seconde partie de cette thèse.

### ***Milieus d'accueil privilégiés des femmes éduquées dans les sciences sociales françaises avant 1914***

Parmi l'ensemble des producteurs de savoirs sociaux qui prétendent à une place dans le champ scientifique, ce sont surtout les groupes liés à la mouvance réformatrice et au catholicisme social, les plus éloignés de la structure universitaire et de la réflexion strictement théorique, qui accueillent les femmes éduquées, mais non diplômées de l'enseignement supérieur. La Société d'économie sociale (SES), la Société de sociologie de Paris (SSP) et le Musée social sont les principaux espaces étudiés dans cette première partie, car ils font une place non négligeable aux contributions féminines avant la Première Guerre mondiale.

Il faut distinguer parmi ceux-ci, les milieux leplaysiens et le Musée social d'une part, et la Société de sociologie de Paris et les institutions de René Worms d'autre part, car ils n'accueillent pas les mêmes femmes selon les mêmes critères. La science sociale

leplaysienne est une entreprise intellectuelle qui connaît un grand succès dans les fractions les plus conservatrices des classes sociales dominantes durant la deuxième moitié du XIX<sup>e</sup> siècle.

C'est que le mouvement leplaysien offrait une des rares réponses d'ensemble cohérente, moralement et intellectuellement, à la question du paupérisme. Sorte de société de pensée, de club politique, de laboratoire de recherche et de centre d'intervention sociale, il correspond aux attentes à la fois intellectuelles et pratiques des « autorités sociales » cherchant à renouveler les formes de maintien de l'ordre et de la paix sociale face à la montée d'une bourgeoisie dominatrice et modernisatrice, d'un prolétariat de plus en plus nombreux, concentré et en cours de formation et d'organisation (Lenoir 2003 : 246-7).

Les leplaysiens défendent une définition des sciences sociales qui amalgame pratique réformatrice et production de connaissance.

La science sociale selon Le Play (que continue Cheysson) est un tout : une théorie et une pratique. Le Play l'a souvent écrit : les véritables maîtres de la science sociale ne sont point les chercheurs les plus talentueux, mais les autorités sociales (par exemple, un propriétaire foncier ou un industriel) qui oeuvrent, à leur niveau, en faveur de la stabilité sociale, de la permanence des rapports sociaux au sein des populations dépendantes d'elles. En ce sens, encourager l'épargne, bâtir des logements sociaux, constituer un syndicat agricole et, d'une manière générale, œuvrer dans le sens des six « pratiques essentielles » énoncées dans *L'Organisation du travail*, relève tout autant de la science sociale que réaliser des monographies des familles ouvrières ou en élaborer une typologie des formes familiales.

Aussi, isoler la production sociologique dans l'œuvre de Cheysson [un leplaysien important], en lui appliquant nos catégories, notamment la distinction entre le scientifique et le normatif, sur laquelle repose la sociologie depuis Durkheim, brise-t-il l'unité du projet leplaysien (Kalaora et Savoye 1989 : 178).

Cette double dimension caractéristique du projet leplaysien comme pratique de recherche et de réforme constitue une brèche par laquelle pénètre la plupart des femmes identifiées dans les périodiques leplaysiens. Même si le Musée social, à la fondation duquel participe des leplaysiens comme Émile Cheysson, est moins homogène idéologiquement que la SES ou la Société internationale de science sociale (SISS), gravitant autour du périodique *La Science sociale*, il promeut également une pratique de recherche portée sur les problèmes sociaux contemporains dont l'étude vise la formulation de solutions réformatrices. La philanthropie catholique et les groupes de réforme sociale de diverses tendances constituent pour les différentes fractions des classes dominantes un terrain de lutte privilégié pour

imposer leur vision de l'ordre social, et pour certaines élites, dont la position sociale est menacée par l'avènement progressif d'un État qui occupe de plus en plus le terrain du social autrefois monopolisé par les représentants de l'Église, de maintenir leur position dans la structure sociale. Dans le champ intellectuel, et plus précisément dans le champ naissant des sciences sociales, ces institutions occupent une position de plus en plus dominée à mesure que s'imposent progressivement les critères proprement universitaires dans la définition de la « vraie » démarche scientifique dans le domaine du social.

Ce qui peut apparaître paradoxal ou inattendu c'est le fait que ce sont ces milieux reconnus comme les plus conservateurs parmi les groupes de sciences sociales existant à cette époque, qui ont accueilli des femmes dans certains congrès et séances publiques, et qui ont également réalisés de nombreux comptes rendus d'ouvrages écrits par des femmes. Deux facteurs contribuent certainement à expliquer cette situation. D'une part, la majorité des femmes qu'on retrouve directement impliquées dans les congrès leplaysiens et dans les missions du Musée social sont bien intégrées dans la mouvance réformiste et c'est à ce titre qu'elles sont invitées à partager leurs expériences et leurs connaissances. Elles entretiennent fréquemment des relations personnelles avec des membres importants des institutions leplaysiennes et du Musée social, ce qui facilite davantage leur visibilité (Battagliola 2003)<sup>6</sup>. D'autre part, les échanges intellectuels qui se déroulent dans ces milieux ne nécessitent pas la maîtrise des connaissances refusées symboliquement aux femmes comme les langues anciennes ou la philosophie et le type de pratique « scientifique » privilégiée, notamment l'enquête de terrain et la description empirique, mobilise des compétences pratiques que l'on reconnaît plus volontiers aux femmes par opposition aux compétences théoriques et d'abstraction. Bref, la position de ces groupes dans le champ des sciences sociales, qui glissent toujours plus vers le pôle de l'hétéronomie entre 1890 et 1914 parce qu'ils demeurent à la frontière du champ des sciences sociales et de celui de la réforme sociale où la légitimité des femmes fait beaucoup moins problème, rend les présences féminines en leur sein moins aberrante symboliquement.

---

<sup>6</sup> Si les femmes peuvent devenir membre de la SES durant toute la période étudiée, elles ne sont admises à titre de membres du Musée social qu'en 1916. A partir de ce moment, elles ne peuvent pas encore participer aux séances de travail des sections régulières du Musée, mais on leur réserve une nouvelle section d'études féminines à part dont il sera question dans la deuxième partie de la thèse.

À la SSP, et dans la *Revue internationale de sociologie* (RIS), où les femmes sont également particulièrement visibles avant 1914, l'éclectisme intellectuel et le « niveau » de la discussion permettent, comme dans les groupes leplaysiens, à plusieurs femmes qui n'ont pas de diplômes universitaires ou d'études classiques approfondies, de participer aux débats. Les liens avec les groupes de réforme ne sont pas significatifs, mais l'ouverture de la SSP sur les problèmes d'ordre politique et sur les mouvements sociaux, notamment le féminisme, ainsi qu'aux amateurs sans titre particulier, permet aux femmes d'être des interlocutrices. L'engouement particulier des milieux leplaysiens, du Musée social et de la Société de sociologie de Paris pour les problèmes sociaux concernant les femmes est aussi une des conditions de possibilité de la participation des femmes aux congrès et séances publiques et de la reconnaissance d'un intérêt d'ordre intellectuel des ouvrages écrits par des femmes sur leurs conditions, leur éducation, leurs enfants et leur rôle social<sup>7</sup>.

### ***Les fondements cognitifs et idéologiques qui rendent possible et qui limitent la reconnaissance des femmes comme intellectuelles***

L'intérêt des intellectuels de tout horizon pour la « question de la femme » à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle est particulièrement marqué chez ceux qui tentent de reformuler et de mettre en place un ordre social légitime reposant sur la « famille », cellule sociale par excellence de la science sociale leplaysienne dont le statut demeure paradoxalement le plus naturalisé de toutes.

Les structures familiales apparaissent comme le fondement naturel de toutes choses, notamment de la chose publique, et cela d'autant plus qu'elles sont elles-mêmes habituellement perçues suivant les catégories selon lesquelles l'ordre politique est lui aussi construit. Cette adéquation circulaire est le résultat de stratégies d'investissement symbolique des classes dominantes qui, en imposant les schèmes d'évaluation qui leur sont le plus favorables et en facilitant les pratiques susceptibles d'être appréciées en leur faveur, contribuent à faire apparaître comme naturels les fondements économiques, culturels et politiques de leur domination (Lenoir 2003 : 33).

---

<sup>7</sup> À l'opposé, les groupes de science sociale composés majoritairement d'universitaires, particulièrement de philosophes, se préoccupent surtout d'objets « généraux » à travers lesquels l'existence des femmes n'est pas objectivée. Nous en reparlerons dans la seconde partie de la thèse.

Principe et aboutissement des analyses et des initiatives réformistes et leplaysiennes, la défense de la famille patriarcale chrétienne, comme fondement de stabilité et de paix sociale, est indissociable de la défense et de la naturalisation des hiérarchies sociales sur lesquelles les classes dominantes s'appuient pour maintenir leur position sociale. Parmi ces hiérarchies, celle de genre, dans la cellule familiale et dans tous les espaces sociaux, est centrale parce que sa naturalisation supporte et légitime leur définition de la famille comme unité morale essentielle qui repose sur la division sexuelle du travail, symbolique et matérielle, renvoyant, dans un rapport inégalitaire de soumission-protection, les femmes dans l'espace domestique et les hommes dans l'espace public. Même si la réalité de cette séparation stricte est constamment niée par le travail salarié des femmes, la division symbolique naturalisée ne cesse de s'imposer à travers la redéfinition des phénomènes qui la contredisent comme anormaux et illégitimes (notamment la naissance d'enfants hors mariage), ainsi que de la réitération des différences et des inégalités constitutives de la nature même des deux sexes. La morale, un des enjeux majeurs des luttes symboliques entre l'État et l'Église, et la « famille » - et à travers elle, les femmes, dont le statut est toujours associé à leur rôle dans cette unité – représentent les principaux lieux d'investissement des leplaysiens et président à la définition des phénomènes sociaux étudiés dans ces milieux, notamment le travail, l'éducation et l'assistance sociale.

Au-delà des oppositions entre républicains et catholiques, l'existence de compétences spécifiquement féminines et masculines, héritées de la nature, qui trouvent leur prolongement dans des fonctions sociales distinctes et hiérarchisées constitue une évidence cognitive, à différents degrés, pour l'ensemble de la population occidentale du début du XX<sup>e</sup> siècle. Cette croyance est particulièrement forte en ce qui concerne la responsabilité domestique des femmes, définie comme fondée en nature par leur rôle dans la gestation et par la doctrine chrétienne. Elle trouve des défenseurs acharnés dans les représentants des mouvements familialiste et nataliste qui, s'ils s'opposent quant au rôle de l'État, s'entendent pour réaffirmer et imposer symboliquement la préséance de la fonction maternelle sur toutes les autres pour les femmes comme un fondement moral indiscutable (Lenoir 2003, De Luca 2005). Or, le familialisme et le natalisme trouvent dans les institutions leplaysiennes et le Musée social – un petit peu moins à la SSP et dans la *RIS* –

un terrain d'expression et de définition privilégié dans le champ des sciences sociales. Dès les années 1890, la défense du maintien de la mère au foyer et des initiatives qui diffusent la morale bourgeoise porteuse de cette idéologie de genre est dominante dans ces groupes de science sociale et ne cesse de prendre de l'importance et de s'exprimer de manière de plus en plus intransigeante jusque dans les années 1930 alors que les principales autorités intellectuelles de ces institutions sont parallèlement engagées dans les luttes contre le travail salarié des femmes, pour une législation et des mesures sociales favorisant les familles nombreuses et criminalisant l'avortement et la contraception (Cova 1997). Toute cette campagne, et l'idéologie qui la supporte dans les groupes leplaysiens et au Musée social depuis le début du siècle, reconstruit sans cesse l'antinomie entre le féminin et le travail intellectuel par plusieurs types de procédés, dont l'analyse est l'objet des chapitres suivants.

Les logiques d'inclusion et d'exclusion des femmes dans les groupes comme la SES, le Musée social et la SSP s'inscrivent et s'articulent à l'intérieur de ce cadre cognitif et idéologique dans lequel les impératifs de séparation et de hiérarchisation des pratiques féminines et masculines sont particulièrement explicites, stricts et opératoires. L'antinomie entre le féminin et le travail intellectuel procède du partage naturalisé – encore une fois largement justifié à partir des visions concernant le rôle des femmes dans la reproduction – des compétences et des rôles entre les sexes, où, à travers toute une série d'oppositions symboliques, les qualités nécessaires au travail intellectuel sont reconnues comme masculines et les qualités d'ordre émotif, de plus en plus contradictoires avec la pensée sociologique qui s'inscrit dans la science, sont reconnues comme féminines.

Ainsi, pour être des interlocutrices légitimes des leplaysiens et des réformateurs dans les institutions majoritairement masculines, les femmes doivent reconnaître ces cadres cognitifs, cette définition de la famille et du rôle social légitime des femmes dans le prolongement de leur rôle domestique. En d'autres termes, la légitimité intellectuelle des femmes dans ces espaces de production de savoir repose largement sur leur capacité à se définir une place spécifique dans le champ intellectuel, complémentaire à celle occupée par les hommes et conforme aux qualités qui sont reconnues comme « naturellement »

féminines. Pour l'essentiel des femmes qui ont reçu une éducation catholique et qui partagent les cadres cognitifs des hommes de la bourgeoisie réformatrice, ce positionnement particulier des femmes est vécu comme une évidence, leurs dispositions correspondent bien aux positions spécifiques qu'elles désirent occuper et que les autorités intellectuelles masculines des groupes où elles s'insèrent désirent leur voir investir. Se définissent ainsi des secteurs d'implication féminins légitimes, comme l'éducation des femmes (moral, ménager et professionnel), le travail féminin, le rôle social des femmes ainsi que certains segments du large secteur de l'assistance en plein développement, qui sont tous intimement liés à la défense de la morale familiale catholique.

Néanmoins, ce critère d'inclusion fonctionne aussi comme un facteur d'exclusion puisqu'il implique un déni réitéré de la compétence proprement intellectuelle des femmes dans des espaces où cette compétence est dite nécessaire. En effet, malgré tous les efforts, parfois contradictoires, de certaines femmes, pour se voir reconnaître une légitimité proprement intellectuelle, l'éducation qu'elles ont reçue et leurs propres convictions sur la nature des femmes, les ramènent sans cesse hors du champ proprement intellectuel. Et cette exclusion est à la fois le fait de leur propre positionnement ambigu et de la redéfinition de leurs contributions propres par les autorités masculines en place dans les groupes étudiées. Se met alors en place un système de reconnaissance parallèle, fondé sur des critères d'appréciation différents et sur la redéfinition d'un ensemble de termes destinée spécifiquement aux femmes et à leurs travaux<sup>8</sup> et dont l'usage occulte la hiérarchie des savoirs dans laquelle l'accès à l'universel et à la science véritable est réservé aux hommes alors qu'aux femmes est réservé le spécifique et le descriptif.

On peut identifier un premier groupe de femmes dont les contributions et les postures correspondent plus ou moins parfaitement à l'idéal féminin défini par les catholiques sociaux et par les réformateurs conservateurs, et qui constituent des figures féminines légitimes. Ces femmes sont invitées lors des congrès et dans les séances publiques à prendre la parole. Le degré de polémique de leurs propos, qui suscitent de

---

<sup>8</sup>Comme les termes « économie » pour parler de la gestion de l'espace domestique, « ambition » pour qualifier l'investissement féminin dans l'assistance, « profession » appliquée au rôle de mère et de ménagère, etc. Nous y reviendrons dans les prochains chapitres.

l'enthousiasme, est presque nul. D'autres femmes identifiées dans les périodiques leplaysiens, la *RIS* et les périodiques du Musée social, tout en n'étant pas des universitaires, peuvent être définies comme des figures de la transgression en ce qu'elles outrepassent les frontières symboliques imposées à leur sexe. On les aperçoit peu dans les institutions leplaysiennes, lors des congrès et des séances publiques, comme des représentantes autorisées de la parole féminine légitime. On les voit parfois dans l'auditoire des congrès de la SES, posant des questions, critiquant les présentations, d'autres fois comme missionnaires pour le Musée social, mais surtout lors des communications publiques à la SSP et dans l'ensemble des bulletins bibliographiques où les analystes majoritairement masculins présentent et critiquent leurs idées. Ces femmes n'acceptent pas pleinement la répartition des rôles entre les sexes dans l'espace social, et plus précisément dans l'espace savant, que défendent la majorité des leplaysiens, des intellectuels du Musée social et des institutions de René Worms, même si elles travaillent en général sur des objets féminins légitimes et ne s'opposent pas franchement à l'assignation prioritaire des femmes à leur rôle maternel. Elles proposent néanmoins d'autres modèles de division du travail, ou travaillent elles-mêmes sur des objets ou avec des méthodes utilisées par leurs interlocuteurs masculins, adoptent des postures d'affirmation qui parfois leur assurent une autre forme de reconnaissance ou d'exclusion que celle des femmes mieux intégrées aux groupes leplaysiens et au Musée social. Elles profitent aussi de l'intérêt concernant les femmes comme objet d'étude pour s'insérer dans les groupes de sciences sociales, mais leur présence suscite plus de remous et met en évidence les luttes sociales qui ont présidé à l'accès des femmes au savoir, et que les contributions des femmes les mieux intégrées dans les institutions de ce secteur des sciences sociales ne laissent pas percevoir.



## Chapitre 4 : Le « rôle social de la femme » et les figures féminines légitimes

Il est impossible de maintenir la femme à son rang traditionnel tout en lui ouvrant l'accès à la vie publique. Sans le vouloir et sans le savoir, les nobles dames d'opinions conservatrices qui fondent des sociétés de bienfaisance, organisent des ventes de charité, président des ligues réactionnaires ou des congrès antiféministes, travaillent plus activement que les démocrates les plus résolus et les féministes les plus intransigeants à faire de la femme l'égale de l'homme dans la société et, par contre-coup, dans la famille (Lapie 1908 : 217).

À la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, l'essor des diverses tendances réformistes et du catholicisme social<sup>1</sup>, ainsi que les nouvelles demandes d'implication des femmes dans l'espace public rendent plus impérieuse la nécessité de définir précisément le rôle que les femmes pourront jouer dans l'effort collectif de rapprochement des classes sociales et de réforme sociale ou, pour reprendre l'expression consacrée de l'époque, « le rôle social de la femme ». En effet, en cette période de grandes transformations sociales, la définition des rôles et du statut légitimes des femmes dans l'espace public est une condition du maintien de la hiérarchie sexuelle inhérente à la structure familiale. Quelques années après l'encyclique *Rerum Novarum* (1891) qui donne un élan à diverses initiatives démocrates-chrétiennes<sup>2</sup>, le pape, par le biais de l'évêque de Périgueux, s'adresse spécifiquement aux Françaises pour les pousser à l'action sociale :

Il ne suffit plus qu'elles s'enferment dans les œuvres de bienfaisance proprement dites où toujours l'on sent l'écart des rangs, la hauteur de celui qui donne et l'infériorité de celui qui reçoit... non, je leur demande d'aller au peuple, de lui rendre service dans une vraie confraternité chrétienne, suivant l'esprit évangélique lui-même (cité dans Knibiehler 1980 : 168).

Les femmes répondent avec enthousiasme à cet appel et fondent de nombreuses associations féminines d'action et d'éducation sociale, encouragées par la loi de 1901 qui favorise la sécularisation de la philanthropie et de l'assistance sociale, ainsi qu'une

---

<sup>1</sup> Le catholicisme social comprenant, selon la définition donnée par Mayeur (1986 : 19), « les écoles de pensée et les mouvements qui ont voulu résoudre la question sociale, c'est-à-dire l'ensemble des problèmes sociaux (et non pas seulement ouvriers) nés du libéralisme économique et de la révolution industrielle, à la lumière des enseignements du catholicisme. Dans l'éventail fort nuancé des catholiques sociaux, les démocrates-chrétiens représentent l'aile qui accepte la démocratie politique et sociale ».

<sup>2</sup> Notamment plusieurs revues et journaux, des syndicats catholiques et des mouvements militants (tels l'Association Catholique de la Jeunesse Française en 1886 et le Sillon de Marc Sangnier en 1894), ainsi que des groupes d'études catholiques comme les Semaines sociales qui naissent en 1904 à Lyon.

autonomisation relative de l'action sociale féminine<sup>3</sup>. Ces nouvelles associations de femmes n'ont toutefois pas l'ensemble du champ de la réforme et des sciences sociales comme terrain d'expression. Les limites de leur action et de leur réflexion sont l'objet de multiples formulations.

Bien avant le *Rerum novarum*, de nombreux écrivains développent des ouvrages sur les devoirs sociaux de charité des femmes, mais jamais comme au début du XX<sup>e</sup> siècle le sujet n'aura fait couler tant d'encre et la participation des femmes n'aura été si importante; celle-ci étant notamment liée aux nouvelles demandes d'éducation féminine. Martin-Fugier (1983 : 275) rappelle les mots d'un journaliste sur la popularité des nouvelles conférences organisées par la baronne Piérard qui attiraient des « centaines de femmes, appartenant à l'élite sociale [et qui] se réunissaient pour entendre des conférences sur l'action sociale de la femme ». Ces conférences, tout comme celles offertes par Mme Jeanne Chenu, fondatrice du groupe l'Action sociale de la femme, sont données par des intellectuels catholiques connus ainsi que par quelques femmes impliquées dans les syndicats et les associations féminines catholiques (Fayet-Scribe 1990 : 93). L'abbé Thellier de Poncheville (1909 : 354), maître à penser de cette question aux Semaines sociales de France remarque lui aussi en 1909, que « la mode veut que les femmes d'aujourd'hui se préoccupent de leur rôle social ».

#### **4.1 Le rôle social des femmes selon Émile Cheysson : les cadres légitimes de la présence des femmes dans les cercles leplaysiens et dans les milieux réformistes**

Largement composés de catholiques sociaux, les groupes leplaysiens, et particulièrement la SES, participent activement à ce processus de définition de la place légitime des femmes dans la réforme sociale et plus largement dans l'espace public, que ce soit en discutant généralement le thème ou en invitant des représentantes d'œuvres sociales

<sup>3</sup> Les femmes étaient bien avant cette période impliquées dans les groupes de charité et de philanthropie catholiques, mais surtout à travers un engagement dans les ordres féminins et moins comme militantes laïques. Les femmes des classes supérieures considéraient la charité comme un devoir social ne nécessitant pas d'engagement militant. Les protestantes, malgré leur petit nombre, mirent sur pied de nombreuses organisations charitables tout au long du XIX<sup>e</sup> siècle (Diebolt 2001).

à présenter leur travail dans le cadre des congrès annuels. Le groupe formé autour de *La Science sociale* s'occupe aussi de cette question, mais surtout du point de vue de l'éducation à donner aux femmes, et moins de leur action sociale proprement dite. Au Musée social, où sont représentées davantage d'orientations idéologiques<sup>4</sup>, le thème est omniprésent tant dans les missions d'études confiées aux femmes sur l'enseignement ménager que dans la publicité donnée aux initiatives féminines d'hygiène et d'éducation sociale. D'un autre côté, la Société de sociologie de Paris (SSP) et la *Revue internationale de sociologie (RIS)*, très éclectiques, ne font pas de l'action sociale féminine un objet aussi central de discussion, mais proposent régulièrement des communications et des discussions portant sur l'éducation des femmes, le féminisme et le travail des femmes.

Émile Cheysson (1836-1910), polytechnicien et leplaysien des premières heures, est un membre important de la SES depuis 1865 et participe, avec ses amis réformateurs républicains dont Jules Siegfried, à la fondation du Musée social qui ouvre ses portes en 1894. Il est également membre de l'Institut international de sociologie fondé à la même époque par René Worms et participe régulièrement aux séances de la SSP. Réformateur actif, il soutient et préside un grand nombre d'associations et d'œuvres sociales, enseigne l'économie politique et sociale à l'École libre des sciences politiques et à l'École nationale des Mines de Paris dans les années 1880. Il est aussi élu à l'Académie des Sciences morales et politiques en 1901<sup>5</sup>. Partisan de l'initiative privée, il « veut mettre sa science statistique au service de fins morales et pratiques » (Kalaora et Savoye 1989 : 62). Il défend un nouveau type d'intervention sociale, dégagée des formes paternalistes de la philanthropie traditionnelle et se rapprochant davantage d'une gestion technicienne du social. C'est dans

---

<sup>4</sup> À l'exception notable du socialisme qui est combattu par les dirigeants du Musée social, mais tout de même moins farouchement que dans les groupes leplaysiens. Les relations entre les socialistes et le Musée social s'améliorent d'ailleurs progressivement au début du XX<sup>e</sup> siècle jusqu'à ce que certaines collaborations soient possibles. La bibliothèque joua un rôle important de rassemblement des différentes tendances idéologiques (Horne 2004 : 145).

<sup>5</sup> Ses principales publications (mis à part les centaines d'articles écrits notamment pour *La Réforme sociale*, le *Journal des Économistes*, la *Revue internationale de sociologie*, la *Revue pénitentiaire*, la *Revue d'hygiène* et la *Revue politique et parlementaire*) sont : les deux monographies sur *La famille souche du Ladevan de 1856 à 1869*, *Les ouvriers et les réformes nécessaires* (1877), *La question des habitations ouvrières en France et à l'étranger. La situation actuelle, ses dangers, ses remèdes* (1886), *Les budgets comparés de cent monographies de familles* (en collaboration avec A. Toqué en 1890), *L'homme social et la colonisation* (1897), *Le dimanche et l'initiative privée* (1898), *La famille, l'association et l'État* (1904) et *Les retraites ouvrières* (1905).

ce cadre qu'il développe à la fois à la SSP (en 1905) et à la SES (en 1907) ses idées sur le rôle que les femmes doivent jouer dans cette nouvelle forme d'action sociale appuyée sur la science sociale. Servant de modèle pour plusieurs jeunes hommes des milieux catholiques, les positions de É. Cheysson quant au rôle social des femmes font largement consensus à la SES et plus largement chez les catholiques sociaux<sup>6</sup>. Même si ses idées suscitent certaines oppositions à la SSP, où des femmes critiquent les limites dans lesquelles il enferme l'action légitime des femmes et où des hommes s'opposent plutôt au type de sociologie qu'il représente, elles structurent néanmoins les cadres de l'implication légitime des femmes dans les groupes leplaysiens et, plus largement, dans l'ensemble du champ des sciences sociales françaises avant 1914.

D'emblée, la question du rôle social des femmes est, pour E. Cheysson, un domaine – si ce n'est LE domaine – de réflexion légitime pour les femmes. Il n'hésite pas à affirmer qu'en « matière d'action sociale des femmes, c'est la femme qu'il faut surtout consulter ». Il estime que « les compliments [...] doivent être réservés aux dames qui, [espère-t-il], voudront bientôt prendre la parole et qui en savent sur ces choses beaucoup plus long que nous-mêmes », référant à travers le « nous » aux individus masculins de l'assistance seulement. En affirmant à la SES qu'il « est donc bien entendu que les femmes auront les honneurs de cette séance » (*RS* 54 1907 II : 481), il fait relever implicitement les autres objets d'études des compétences masculines. Même si, pour les leplaysiens et les intellectuels réformateurs du Musée social comme É. Cheysson, « la science charitable » est tout autant œuvre d'étude et de réflexion que d'action, le rôle des femmes est constamment repoussé du seul côté de l'action, pour laquelle la « nature » aurait spécialement dotée les femmes.

L'implication des femmes dans le mouvement de réforme sociale est légitimée par les caractéristiques reconnues de « toute éternité » comme étant spécifiquement féminines,

---

<sup>6</sup> L'abbé Thellier de Poncheville (1909) propose une définition du rôle social de la femme pratiquement identique à celle de E. Cheysson avec une justification reposant sur la doctrine catholique plutôt que sur des principes réformateurs (les besoins sociaux). Son argumentaire permet de cerner les limites de l'action féminine beaucoup plus nettement que les propos de Cheysson qui est plus ambigu à propos de l'autonomie des femmes. Pour T. de Poncheville, l'influence féminine doit se faire dans la soumission à un époux qui ne saurait tolérer que son épouse ait des prétentions intellectuelles.

notamment la nature altruiste et sensible des femmes, leur capacité supérieure de dévouement et de compassion. É. Cheysson procède à une retraduction de cet idéal féminin naturalisé, porté par les élites culturelles et politiques de l'époque, dans le domaine du savoir et de l'action sociale. D'abord, il recourt à la bonté « naturelle » des femmes qui « n'ont qu'à se laisser aller à l'impulsion de leur cœur, à être elles-mêmes, c'est-à-dire bonnes » (RS 54 1907 II : 485) pour réussir dans ce nouveau domaine. Puis, il limite leur action par deux rappels à l'ordre de la hiérarchie de genre dont les contributions féminines aux congrès de la SES portent la marque, comme nous le verrons. D'une part, elles doivent exercer leur influence « modestement », « sans bruit », c'est-à-dire sans jamais avoir de velléités de reconnaissance sociale concrète pour le travail accompli. D'autre part, elles doivent s'interdire d'exercer l'autorité et la discipline, domaine strictement masculin, sans quoi elles conduiraient toute l'entreprise de la réforme sociale à sa perte.

Elles se gardent bien, ces femmes de cœur, de s'immiscer dans les choses de l'usine, de vouloir y jouer à « la colonelle »<sup>7</sup> qui mène un régiment. Elles savent qu'avec les meilleures intentions du monde elles ne pourraient intervenir dans la discipline sans l'affaiblir. [...] Elles laissent donc l'usine à leur mari, de peur d'ébranler l'armature qui soutient l'édifice industriel; mais elles se réservent le terrain extérieur, où elles n'ont qu'à se laisser aller à l'impulsion de leur cœur (RS 54 1907 II : 485).

En plus des présupposés sur la nature des femmes, c'est parce que leur rôle est défini d'abord comme devant servir au rapprochement des classes et à l'implantation de la morale bourgeoise dans les classes ouvrières, particulièrement en ce qui a trait aux normes économiques et hygiéniques, que la subtilité et le tact reconnus aux femmes sont mobilisés dans cette répartition des rôles. É. Cheysson pense que par la mutuelle expérience de la maternité, les bourgeoises pourront faire prendre conscience aux femmes des classes ouvrières de la valeur et du bien-fondé des règles de vie préconisées par les réformateurs et du respect de l'ordre social.

Une de nos misères, c'est que nos avances aux ouvriers sont mal accueillies par eux. On a semé contre nous tant de légendes calomnieuses, que leur premier mouvement instinctif à notre approche est la défense. [...] Pour dissiper ces malentendus, rien de

---

<sup>7</sup> Ce procédé de ridiculisation, par la féminisation du titre qui marque le caractère anormal, curieux, contraire aux évidences de sens commun, est un procédé fréquemment utilisé contre les ambitions féminines dans les secteurs traditionnellement masculins. Il s'agit d'une des formes de la violence symbolique qui s'abat sur les femmes qui transgressent les frontières établies de la division du travail entre les sexes. Cf. Rennes (2007).

plus puissant que l'enfant. [...] Si elle partage sincèrement les angoisses maternelles, les rangs s'effacent, les malentendus s'évanouissent dans ce rapprochement de deux femmes penchées sur le même berceau. [...] Ainsi compris, le rôle social de la patronne est de nature à tenter les plus hautes ambitions (*RS 54 1907 II : 487*).

Instruments idéologiques par excellence, les femmes, par le biais de leur expérience maternelle – qui n'a pas à être réalisée, car les compétences maternelles sont pensées comme inscrites dans la « nature » des femmes bien avant la naissance d'un premier enfant – se voient conviées à renouveler leurs pratiques de bienfaisance ancestrales. Pour être efficaces et travailler véritablement dans l'esprit de la réforme sociale, plutôt que dans celui de la charité chrétienne désormais dépassée, les femmes doivent acquérir de nouvelles connaissances sociales.

La formation nécessaire à cette nouvelle ambition féminine légitime ne correspond pas à celle vers laquelle on oriente les hommes, c'est-à-dire vers les études universitaires en droit, en lettres ou en médecine, ou encore vers les formations techniques comme le génie ou l'administration. La formation proposée pour les femmes n'a aucune application professionnelle, car le travail qu'elles abattront sera bénévole et auxiliaire à celui du mari. L'ambition et la formation prennent donc la forme de l'introduction rapide aux questions sociales par des cours et des conférences générales, mais surtout de l'enseignement ménager qui permettra aux femmes réformatrices de « donner à leurs clientes et amies des conseils éclairés » (*RS 54 1907 II : 487*)<sup>8</sup>. Les procédés de redéfinition sémantique des termes comme « ambition », « formation » et « clientes » pour un usage proprement destiné aux femmes, semble avoir pour fonction de faire contre-poids aux discours féministes républicains qui revendiquent pour les femmes les mêmes possibilités professionnelles que les hommes et qui emploient ces termes en leur donnant la même signification pour les deux sexes (*Rennes 2007 : 312*). Ici, toutefois, derrière l'apparence de « modernisation » et

---

<sup>8</sup> L'action sociale de la femme telle que pensée par E. Cheysson ou d'autres réformateurs, diffère tout de même de l'ancien rôle charitable des femmes. Comme le souligne la comtesse Ernestine de Trémaudan (*RS 47 1904 I : 331*) qui lance en 1904 un appel aux « femmes du monde » dans *La Réforme sociale* pour qu'elles s'impliquent davantage socialement, le « secours [de la charité] ne remédie pas à la cause du mal, il en atténue les effets. C'est à étudier cette cause même que toutes les femmes sont aujourd'hui conviées, afin de pouvoir efficacement la combattre ». Étudier la « cause du mal » signifie, pour E. de Trémaudan, s'initier à un nouveau modèle explicatif, celui de la « doctrine de la paix sociale » de Le Play, pour combattre les vieilles « erreurs dont nous sommes plus ou moins imprégnés, et faire reconnaître et accepter les vérités qui, universellement admises, amèneraient la restauration sociale ».

de « professionnalisation » des activités offertes aux femmes, la signification des termes employés par Cheysson demeure différenciée du point de vue du genre, et participe à la redéfinition de l'assignation prioritaire des femmes à l'espace domestique et à son extension dans l'espace public.

L'étude demeure pensée sur le mode de la révélation<sup>9</sup> ou de l'imprégnation rapide de préceptes moraux qu'il faut surtout, par la suite, répandre à travers de véritables œuvres sociales renouvelées. Ces préceptes sont : « le respect de la loi de Dieu, l'autorité du père de famille, le gouvernement domestique de la femme, la culture de la tradition et du foyer, la simplicité des habitudes » (RS 47 1904 I : 331). L'action sociale des femmes est donc légitimée chez les catholiques par sa fonction de soutien de l'ordre social et de restauration d'un ordre moral ébranlé par la société industrielle que les catholiques commencent à admettre et à vouloir moraliser. Cette vision de la place des femmes comme garante de l'ordre social et moral suscite de nombreuses mobilisations féminines, notamment dans le féminisme chrétien qui met l'accent sur les devoirs sociaux des femmes davantage que sur les droits à conquérir, sans que ces derniers soient complètement ignorés par ailleurs.

Le modèle de division du travail entre les sexes proposé par É. Cheysson résume bien les attentes sociales de la majorité des autorités intellectuelles à l'égard des femmes qui cherchent à s'exprimer dans les groupes de sciences sociales. Les congrès annuels de la SES et les séances publiques dont les thèmes concernent les femmes sont l'occasion de mettre en avant des femmes représentant l'idéal féminin de É. Cheysson, c'est-à-dire des femmes qui parlent des objets qui les concernent, qui fondent la légitimité de leur présence dans les congrès sur le caractère pratique, tourné vers l'action, de leurs travaux, ainsi que sur leurs qualités morales et émotives et qui reconnaissent la « supériorité » intellectuelle (théorique) des hommes, qu'elles refusent de concurrencer. Les contributions féminines légitimes dans les espaces leplaysiens, au Musée social et à la SSP correspondent aux attentes fondées sur cette définition de la place légitime des femmes et abordent surtout les

---

<sup>9</sup> Elizabeth Koss, par exemple, fait parvenir une lettre aux rédacteurs de *La Science sociale* dans laquelle elle affirme que sa découverte de la science sociale a été pour elle « un grand événement déterminant pour donner une nouvelle façon de penser, de voir, de comprendre [qui lui a donné l'impulsion de] propager autour [d'elle ce qu'elle a] reconnu comme la vérité » (SS 1906 : 18).

questions reliées au travail des femmes, dans une perspective réformatrice où dominent les présentations d'œuvres sociales, les enquêtes et les essais moralisant, l'éducation « sociale » et ménagère des femmes et le « bon » féminisme qui insiste sur les devoirs féminins plutôt que sur les droits.

Il ne suffit pas de dire toutefois que les femmes étudiées dans ce chapitre participent à la reproduction de l'antinomie entre le travail intellectuel et le féminin, car chacune se l'approprie et la retraduit dans des contextes particuliers qui sont parfois l'occasion de déplacements – même minimes – des limites imposées aux femmes dans les espaces intellectuels. Plusieurs femmes attachées à différents principes fondateurs de l'ordre sexuel patriarcal revendiquent ainsi plus d'ambition et de reconnaissance, prennent goût aux pratiques d'enquêtes à travers lesquelles elles mettent un pied dans le champ des sciences sociales. Elles trouvent brièvement une tribune dans les groupes de sciences sociales leplaysiens, au Musée social et à la Société de sociologie de Paris. Au premier coup d'œil, leurs idées sont complètement conformes aux principes idéologiques dominants, mais un examen plus minutieux révèle qu'elles sont légèrement en décalage avec les analyses proposées par les autorités intellectuelles masculines du féminisme et des droits des femmes. Même si un ensemble de mécanismes concourent à l'exclusion de ces femmes de ces espaces de réflexion qui, au sortir de la Première Guerre sont devenus pratiquement non-mixtes, leur présence même contribue au phénomène de banalisation de la figure de l'enquêtrice et de la femme analyste des domaines sociaux relevant de son sexe.

#### ***4.2 Les congrès et les séances publiques de la Société d'économie sociale : une participation féminine marquée du sceau de la compétence pratique et morale***

Les congrès annuels de la Société d'économie sociale (SES) sont une occasion de rencontre des intellectuels qui s'impliquent surtout dans les sociétés savantes comme la SES et des réformateurs et réformatrices leplaysiens, membres des Unions de la paix sociale (UPS). Les UPS sont le résultat d'un projet mis sur pied par Frédéric Le Play qui,



après la défaite de 1871, appelle au rassemblement des élites pour la restauration de la paix sociale par le biais de l'étude scientifique et de l'action sociale. Pour F. Le Play, la dimension d'étude monographique approfondie<sup>10</sup> est particulièrement centrale au projet des UPS qui vont toutefois progressivement « se consacrer à l'étude et à la popularisation de réformes et d'innovations sociales au détriment de la recherche fondamentale » (Kalaora et Savoye 1989 : 114). Les UPS rencontrent une grande popularité à travers toutes les régions de France. Sur un mode décentralisé, fleurissent les unions locales au sein desquelles les élites régionales tentent de faire progresser la doctrine leplaysienne à travers différentes initiatives réformistes et études sur des phénomènes locaux. La recherche et l'action sociale s'articulent entre autres à travers la prise en compte du « rôle social » des différents groupes, dont celui des femmes. Entre la SES et les UPS – et même après la rupture de 1885 qui mène à la fondation d'un nouveau périodique leplaysien, *La Science sociale*, plus orientée vers la recherche « fondamentale » – il existe une hiérarchie d'ordre intellectuel : les autorités scientifiques se retrouvent à la SES en plus d'être membres des UPS, alors que les « praticiens » de la doctrine leplaysienne sont seulement membres des UPS. Les congrès annuels de la SES, auxquels sont conviés les membres des UPS, montrent bien comment les rapports sociaux de sexe sont structurés à travers ce partage entre compétence proprement intellectuelle et compétence pratique.

Les femmes sont relativement nombreuses à participer aux congrès de la SES, surtout celui de 1901 dont le thème principal est « le rôle et la condition de la femme dans la société nouvelle ». Le statut qui leur est reconnu d'emblée par les autorités masculines dans les discours d'ouverture et de clôture du Congrès n'est pas celui de l'intellectuelle ou de la savante, même si plusieurs d'entre elles présentent des rapports de recherche respectant les normes scientifiques en vigueur dans ces milieux. Elles sont invitées à titre de réformatrices membres des UPS plutôt qu'à titre d'intellectuelles d'abord occupées à une œuvre de production de connaissance. C'est vers les UPS plutôt que vers la SES

---

<sup>10</sup> « C'est bien une deuxième phase de son programme scientifique que Le Play inaugure. Après avoir élaboré la méthode monographique appliquée aux familles ouvrières, inféré de l'étude d'un vaste échantillon de ces familles des conclusions sur les sociétés auxquelles elles appartiennent et mis en évidence les fondements de toute organisation sociale, il (se) propose d'étudier directement les sociétés (« grandes ou petites ») dans la perspective de comprendre la dynamique ordre/désordre, paix/discorde » (Kalaora et Savoye 1989 : 112).

qu'Henry Joly (*RS 42 1901 II : 87*) oriente les femmes présentes dans l'assistance. « Si donc, quelques-unes des dames qui nous ont fait l'honneur de venir à nos séances, veulent continuer les discussions commencées pendant le Congrès, elles trouveront à Paris et en province nos Unions où règne toujours un esprit de justice, de science et de paix ».

Le Congrès de 1901 est présidé par Jacques Piou (1838-1932)<sup>11</sup>. Homme politique plutôt qu'homme de science, J. Piou définit la science sociale dans son acception leplaysienne, c'est-à-dire comme une œuvre d'enquête autant que d'action sociale et morale, de propagation des « idées justes ». Celles-ci sont les idées qu'un congrès comme celui de la SES doit défendre pour lutter efficacement contre la menace socialiste, c'est-à-dire opposer la religion au matérialisme, la famille à l'État éducateur et à l'union libre, le patronat éclairé au syndicalisme rouge, l'équilibre des fortunes à l'égalité des conditions et le patriotisme au « sentimentalisme cosmopolite ». La science sociale est aussi définie comme masculine; le concours des femmes est envisagé comme une collaboration périphérique dans laquelle elles apportent toute leur différence, tous leurs « trésors de dévouement, de vaillance, de droiture ».

Du poste que votre courtoisie m'assigne, on suit de près le grand mouvement d'études sociales dont vous êtes les promoteurs. On y recueille, sans en rien perdre, les enseignements que vous apportent, de la France comme de l'étranger, de Paris comme de la Province, tant d'hommes d'élite, chercheurs pleins de science. [...] Comment, d'ailleurs, ne pas suivre avec une sympathie ardente les progrès d'une entreprise qui mérite d'attirer à elle le secours de collaboratrices dont l'intelligence est aussi active que le dévouement (*RS 42 1901 II : 35*).

L'opposition entre masculin et féminin s'articule avec un difficile positionnement des femmes dans l'espace du savoir et de la science. La différence définie comme essentielle entre les sexes rend impensable d'accorder aux femmes le même statut qu'aux hommes. Elles reçoivent le statut de collaboratrices<sup>12</sup>, et leur apport dans un congrès comme celui de

<sup>11</sup> Député de centre-droit qui joue un rôle important dans le ralliement des catholiques à la république notamment en fondant la même année que le Congrès de la SES qu'il préside, en 1901, l'Action libérale populaire avec Albert de Mun. Député de Haute Garonne de 1885 à 1893, puis de 1898 à 1902, il est battu en 1902 avec son nouveau parti, mais est réélu de 1906 à 1912.

<sup>12</sup> La collaboration est un terme qui renvoie à une relation inégalitaire entre un individu dont le rôle est central au phénomène et un second dont le rôle est périphérique, secondaire, dépendant du premier. Chez l'abbé Thellier de Poncheville (1909 : 370), la qualité de collaboratrice est associée à celle « d'humble servante », « auxiliaire délicate ».

1901 est toujours pensé en fonction de leurs compétences spécifiques, « naturelles », comme le dévouement, la douceur, la sensibilité ou la compassion. L'analogie entre les rapports présentés par des femmes au Congrès de 1901 de la SES et le travail de l'infirmière, formulée par Fernand Auburtin (1846-1917), président de la SES, lors du banquet de clôture, montre éloquemment l'incapacité de ces hommes à penser les femmes comme des intellectuelles ou des savantes.

À l'exemple de ces femmes du monde qui, pendant l'année terrible, s'installaient dans les ambulances au chevet des malades et des blessés, nos dévouées collaboratrices, expertes infirmières à leur façon, recherchent, chacune suivant sa position ou ses préférences, toutes les plaies visibles ou secrètes qui peuvent affliger l'ouvrière, l'employée, la domestique. Elles s'ingénient à y appliquer le pansement convenable, d'une main d'autant plus douce qu'elle est accoutumée à des soins plus délicats, d'un cœur d'autant plus compatissant qu'il n'est pas émoussé par la vue continuelle de la souffrance [...] N'avez-vous pas voulu, en effet, sous la forme qui convient à votre sexe, et avec une virilité qui n'exclut aucunement la grâce, vous engager de votre personne dans la lutte quotidienne contre la misère et le vice ? (*RS 42 1901 II : 117-8*).

Ce sont les qualités de douceur, de délicatesse et de cœur qui résument, dans l'esprit du président, la contribution des femmes à l'entreprise intellectuelle leplaysienne telle qu'elle s'exprime dans les congrès annuels. Même la virilité, réputée nécessaire au travail intellectuel, doit s'adjoindre une qualité féminine, non pertinente au regard des critères d'évaluation du travail scientifique, lorsqu'elle est incarnée par des femmes. L'accès des femmes aux qualités « masculines » n'enraye pas le pouvoir du stigmaté associé à leur sexe.

En outre, la participation féminine demeure exceptionnelle dans le temps et l'espace : peu nombreuses, les femmes qui participent aux congrès portant sur leur condition sociale, ne sont pas pensées comme de nouvelles collaboratrices permanentes, elles ne font qu'une brève apparition, le temps de l'intérêt des hommes pour leur situation. Les autres congrès ne les concernent pas spécifiquement et F. Auburtin ne s'attend donc pas à les y voir revenir en grand nombre. Ce sont les hommes qu'il s'excuse de mettre « au second rang cette année [en 1901] » et auxquels le Congrès est « redevable de tant de savantes communications » qui reprendront leurs travaux entre eux, qui s'occuperont des problèmes généraux. Celles qui reviennent sporadiquement présenter un rapport aux

congrès suivants de la SES sont surtout des présentatrices d'œuvres sociales et d'associations. Les femmes qui développent des analyses plus générales assoient aussi leur légitimité sur leur engagement réformateur plutôt que sur leurs compétences proprement intellectuelles. Le Congrès de 1901 est celui où les femmes sont les plus nombreuses<sup>13</sup> : treize rapports sur quarante-huit sont présentés par des femmes, dont neuf sont publiés dans les pages de *La Réforme sociale*<sup>14</sup>. Quatorze femmes différentes interviennent également trente-trois fois lors des discussions qui suivent les présentations des rapports. Enfin, Marie Maugeret défend le féminisme chrétien dans un discours prononcé avant le banquet de clôture. Dans les années suivantes, les rapports présentés et les interventions féminines à la SES passent respectivement de 15 et 21 entre 1905 et 1909, à 5 et 8 entre 1910 et 1914, à 1 et 8 entre 1920-1924, à 1 et 1 entre 1925 à 1929.

Il y a entre les figures féminines légitimes de la SES et les figures de la transgression étudiées dans le prochain chapitre un clivage de classe, qui est celui opposant les intellectuelles professionnelles associées à la petite bourgeoisie et adoptant des postures de travail considérées comme masculines et les « vraies » bourgeoises non professionnelles qui incarnent l'idéal féminin d'exacerbation de la différence d'avec le masculin dans tous les domaines<sup>15</sup>. Lors du Congrès de 1901, les trois seules présentatrices d'origine aristocratique identifiables<sup>16</sup> s'attachent toutes à présenter de grandes associations de femmes conservatrices : la Ligue des femmes chrétiennes de Bruxelles, l'Association catholique internationale de protection de la jeune fille et l'Oeuvre contre l'émigration provinciale à Paris. L'origine sociale des autres présentatrices est plus difficile à établir, car la majorité d'entre elles demeurent inconnues, mais plusieurs présentatrices d'œuvres avant

<sup>13</sup> Il est difficile de connaître de manière exhaustive l'identité de toutes les participantes. Seules celles qui deviennent membres à cette occasion, qui présentent des rapports ou qui interviennent publiquement sur les communications sont connues à travers les comptes rendus dans *La Réforme sociale*.

<sup>14</sup> Sur les treize présentations féminines, sept sont des présentations d'œuvres sociales, d'associations ou d'écoles particulières, trois ont pour objet d'analyse le travail salarié des femmes et trois portent sur l'éducation des femmes en France et en Europe. Une courte présentation sur le développement de la mutualité dans une région de Belgique s'ajoute à ces contributions.

<sup>15</sup> De même, l'intellectuelle salariée, longtemps associée aux femmes de la petite bourgeoisie, le « bas-bleu », s'oppose à la véritable bourgeoise qui ne travaille pas et sert de repoussoir aux femmes qui ont de l'ambition sociale. Virginia Woolf n'échappe pas à cette hiérarchisation entre intellectuelles qui travaillent et celles qui peuvent y échapper comme le montre Eagleton (2005).

<sup>16</sup> Au début du XX<sup>e</sup> siècle, les femmes d'origine aristocratique construisent leur identité féminine dans le cadre des normes bourgeoises dominantes (Martin-Fugier 1983).

1914 appartiennent à l'élite sociale et politique comme Lucie Félix-Faure, Julie Siegfried et la comtesse Diesbach. En outre, la majorité des femmes qui présentent des rapports lors des congrès de la SES ne font pas partie des groupes féministes<sup>17</sup>. Elles sont majoritairement catholiques, mais certaines femmes sont de confession protestante ou juive. Les rapports sur l'éducation et le travail salarié des femmes constituent le plus souvent des défenses explicites de la famille et de la morale catholique et sont présentés par les femmes les mieux intégrées aux institutions leplaysiennes, parfois même d'anciennes présentatrices d'œuvres. Parmi les femmes qui participent aux discussions qui suivent les présentations sans présenter elles-mêmes de rapports, les féministes sont, en 1901, majoritaires et contestataires – ce qui retiendra notre attention plus loin – alors que les présentatrices d'œuvres sont complètement absentes. La délimitation d'un objet d'étude « théorique » concernant la morale, la famille et le travail des femmes est une des conditions de la constitution d'un statut proprement intellectuel, car c'est la seule manière d'entrer véritablement en discussion – dans un rapport d'opposition ou de renforcement – avec les intellectuels de sexe masculin. Il faut examiner quel statut trois groupes d'intellectuelles « légitimes » dans les congrès et les séances publiques leplaysiens – les présentatrices d'œuvres et les pionnières du travail social, les spécialistes de la morale et du travail féminin et les monographes – se donnent et reçoivent, et comment celui-ci favorise leur inclusion ou leur exclusion des groupes dans lesquels elles évoluent.

#### 4.2.1 Des responsables d'œuvres sociales aux pionnières du travail social

Au moment où je vous parle, j'évoque en mon esprit le souvenir d'une des vôtres, intervenant au cours d'un congrès, auquel j'assistai, dans une discussion confuse et désordonnée. Impossible de trouver personne plus menue et plus frêle, organe plus délicat, ton plus simple et plus modeste, et pourtant, sa voix tenue obtenait l'attention et le silence de

---

<sup>17</sup> Celles qui sont militantes féministes s'inscrivent généralement dans la « branche chrétienne » de la mouvance. On ne voit des féministes d'autres tendances qu'au congrès de 1901 parce que le recrutement est plus large parmi les groupes féminins et que la configuration du champ féministe est encore mal délimitée. La seule féministe non explicitement associée au féminisme chrétien qui revient dans les congrès de la SES est Mme de Maguerie, militante suffragiste et professeure au Collège libre des sciences sociales, qui joue un rôle très important dans l'organisation du congrès de 1901 lors duquel Éliska Vincent (1841-1914), féministe réformatrice et suffragiste, présente un rapport sur le travail des femmes. Nous étudierons leur travail et leur place dans les groupes leplaysiens dans le prochain chapitre.

tous. Toute l'assemblée l'écoutait, suspendue à ses lèvres, elle était, si je puis ainsi dire, tout enveloppée d'autorité; c'est qu'elle rapportait ce qu'elle avait vu, les expériences qu'elle avait faites, que sa parole était un témoignage. Et voilà la force que donne l'observation directe, personnelle de la vie (Deslandres 1909 : 383).

Si les responsables d'œuvres sociales sont les femmes les plus nombreuses lors des congrès leplaysiens, c'est parce que les dirigeants les y invitent en tant que réformatrices pour présenter des informations pratiques et circonstanciées concernant des œuvres sociales particulières qu'elles représentent, comme le confirme, entre autres, la baronne de Piérard, qui débute en ces termes sa présentation de « la Maison sociale » à la SES en 1906 :

L'invitation de votre Société d'études, initiatrice aux questions sociales depuis nombres d'années, et dès le premier jour célèbre, est pour notre groupe un honneur très apprécié et dont il vous remercie. Il vous remercie encore de lui permettre de s'exprimer. [...] Il me semble qu'en venant vous parler de la Maison sociale, je vous expose un des faits dont, à l'exemple de votre illustre fondateur Le Play, vous recherchez l'étude, et vous cherchez à dégager les lois (RS 51 1906 I : 471).

Ce type de pratique « intellectuelle » féminine s'inscrit parfaitement dans la définition d'É. Cheysson du rôle social de la femme qui réduit l'apport intellectuel des femmes au récit de leurs expériences immédiates dans la réforme sociale. Il est également conforme à ce qu'on attend des femmes dans les milieux conservateurs, c'est-à-dire avoir peu d'ambition de rivaliser avec les hommes sur le terrain des idées abstraites et des analyses théoriques, défendre les valeurs morales traditionnelles de la bourgeoisie catholique et accepter l'autorité masculine comme supérieure et bienfaisante. Les présentatrices d'œuvres sociales représentent l'élite féminine de la bourgeoisie catholique et protestante encore massivement dirigée vers la philanthropie plutôt que l'enseignement supérieur (Martin-Fugier 1983 : 257). La place qui leur est faite dans les groupes leplaysiens correspond bien à leurs dispositions : elles ne revendiquent ni plus ni moins que ce qu'elles ont comme visibilité, elles pensent participer à la même œuvre que les hommes de la science sociale leplaysienne sous un autre mode auquel leur éducation les porte tout spécialement.

Les présentations d'œuvres sociales se formulent d'ailleurs toutes à peu près sur le même modèle : après quelques mots d'introduction sur les conditions sociales et morales qui justifient la fondation d'œuvres, les présentatrices dressent un bref historique des

conditions de la fondation et du développement de leur groupe, décrivent minutieusement les lieux où celles-ci se déroulent, les programmes – lorsqu’il s’agit d’écoles – ou les activités principales, ainsi que le fonctionnement et le recrutement du personnel. Enfin, l’exposition des résultats obtenus est l’occasion de réitérer les principes fondateurs et l’espoir de voir se développer d’autres « belles initiatives ». Les rares discussions auxquelles donnent lieu les présentations d’œuvres par des femmes ne sont pas l’occasion de débats, mais plutôt d’éloges des compétences pratiques, morales et émotives des femmes impliquées dans la réforme et de questions mineures sur les « détails d’organisation » des œuvres. Il y a en effet un consensus autour du rôle de ces femmes dans les congrès, leur parole ne suscite aucune contestation. Le degré de polémique presque nul de la présence de ces femmes à la SES est un indicateur du fait que celle-ci ne menace en rien les prérogatives masculines dans le domaine du savoir. Les présentations d’œuvres par des femmes ont pour fonction de légitimer les méthodes et les théories développées et défendues par les leplaysiens, non de les améliorer, les modifier, ni même les discuter.

La grande légitimité des femmes qui présentent des œuvres sociales, en comparaison avec les autres femmes qui présentent des rapports aux congrès, est intimement liée à leur défense d’un idéal moral et social bourgeois qu’elles se proposent de diffuser et dont elles sont partie prenante en tant que femmes des classes dominantes. Cet idéal est défini comme celui d’un monde hiérarchisé, mais « juste », où chacun reconnaît l’existence d’inégalités naturelles, de hiérarchies nécessaires et de places prédestinées tout en attendant des élites qu’elles soient concernées par les conditions des plus humbles, qu’elles les protègent contre les excès de misère en leur fournissant travail et assistance. Ces femmes réformatrices se font des porte-étendards de la morale catholique menacée par les différentes formulations d’une morale républicaine laïcisée, purgée des dogmes religieux et appuyée sur les nouvelles connaissances scientifiques dont l’État favorise l’éclosion. Une des conditions du bon ordre social et moral défendu par les réformatrices est le maintien des divisions traditionnelles, largement naturalisées, entre les sexes, et, en premier lieu, de la division entre l’espace public, essentiellement réservé aux hommes, et l’espace domestique, domaine féminin par excellence. Pour l’ensemble des présentatrices, l’idéal serait que les femmes puissent se consacrer exclusivement aux membres de leurs

familles et n'aient pas à gagner de salaire à l'extérieur de la sphère domestique, car, comme le dit Isabelle Bogelot (*RS 25 1893 I : 558*), directrice de l'Oeuvre des libérées de Saint-Lazare, « la femme est l'âme du foyer, sans elle il n'y a plus de famille et sans la famille le désordre de l'homme et la perte morale de l'enfant sont presque fatals ». La préservation de la famille, unité sociale naturalisée dont la transformation est assimilée à l'anarchie et au désordre, passe donc par la défense du rôle domestique des femmes et l'opposition au travail salarié de celles-ci. « L'idéal [est] pour la femme, de pouvoir partager son temps entre sa famille, les soins du ménage et la prière ». Néanmoins, « le tableau idyllique d'une mère entourée de ses enfants » (Mme de Montenach, *RS 42 1901 I : 493*), est défini, avec nostalgie, comme appartenant à un passé révolu. La plupart considère qu'il est impossible « d'annuler un état de choses qu'a établi un concours de circonstances, une évolution sociale indépendante de tout programme préconçu » (Mme de Montenach *RS 42 1901 I : 495*). La situation ancienne demeure néanmoins la référence idéale et la recherche de « remèdes nouveaux » à laquelle s'emploient les responsables d'œuvres sociales a pour but de rétablir cette division, de favoriser le retour des mères dans l'espace domestique ou de renforcer le sens du devoir domestique des femmes obligées de travailler contre un salaire dans l'industrie.

Si notre place nous a été assignée par la nature même au foyer domestique, il est non moins certain que pour nombre de femmes mariées, de filles jeunes ou vieilles, de veuves, le travail où et sous quelque forme qu'il se présente, reste une loi, tant que le père de famille ne gagnera pas assez pour que la femme puisse travailler à domicile aux travaux du ménage (Rochebillard *RS 42 1901 I : 182*).

Au-delà de la description empirique de leurs institutions, les présentatrices d'œuvres sociales défendent donc cette vision de l'ordre sexuel légitime qui est conforme aux théories sociologiques leplaysiennes<sup>18</sup>.

<sup>18</sup> Parmi ces œuvres sociales on retrouve notamment : l'Oeuvre des libérées de Saint-Lazare (Isabelle Bogelot), l'Union des femmes belges contre l'alcoolisme (Mme J. Keelhoff), l'Union internationale pour la protection de la jeune fille (Baronne de Montenach), l'Oeuvre contre l'émigration provinciale à Paris (Mme Caemard du Genestoux), la Ligue sociale d'acheteurs (Mme Henriette Brunhes), la Société française d'émigration des femmes (Mme Pégard), la Ligue des femmes rémoises (Marie Changeux), la Maison sociale (Mme Piérard et Apolline de Gourlet), la Société française d'émigration des femmes (Mme Pégard), le Foyer de la jeune fille à Nancy (Mme Finance), Initiatives protestantes pour la protection de la jeune fille (Julie Siegfried), la Ligue nationale pour le relèvement des petites industries rurales et agricoles (Mme Leroy-Liberge), le Dispensaire du quartier de Plaisance (Léonie Chaptal), les syndicats féminins catholique dont celui de Marie-Louise Rochebillard ou encore les nouvelles écoles d'enseignement ménager dont il sera question plus loin. Plusieurs sont des œuvres importantes dans le développement du secteur du travail social



Parmi les présentatrices d'œuvres, on retrouve des pionnières du travail social (Rater-Garcette 1996, Guerrand et Rupp 1978, les nombreux numéros de *Vie sociale*). À la SES, Marie-Louise Bérot-Berger, Léonie Chaptal et Andrée Butillard, surtout, viennent présenter des analyses sur les modes de l'assistance sociale, la protection de la maternité et le travail des femmes. Elles participent toutes au processus d'aggiornamento catholique à travers lequel l'assistance charitable se transforme en un secteur d'activité professionnalisé sur lequel l'État impose de plus en plus sa législation. Les pionnières du travail social à la SES et dans *La Réforme sociale* proposent des idées et des modèles d'action sociale conformes aux attentes des leplaysiens, c'est-à-dire visant le renforcement de la famille catholique, et donc la défense de la primauté morale de la mission maternelle des femmes. Si certaines fractions du catholicisme s'opposent à cet investissement féminin dans l'espace public, et qui plus est, auprès des classes ouvrières, et que certains républicains craignent que ce militantisme social féminin soit une manière détournée de reformer illégalement des communautés religieuses, les milieux leplaysiens sont, pour leur part, plutôt favorables aux nouvelles initiatives sociales féminines, les situant dans la continuité du travail réformateur masculin.

L'idéal féminin maternel et domestique défendu par ces femmes peut sembler entrer en contradiction avec leur propre pratique de philanthropie et d'assistance sociale qui les amène à travailler, souvent bénévolement, hors du foyer, et même à prendre la parole dans des espaces publics masculins. La contradiction apparente est réduite à travers la mobilisation de cet idéal dans la définition d'un secteur féminin et d'une pratique féminine légitime dans l'espace des sciences sociales réformistes.

Plusieurs de ces femmes vivent par exemple leur implication dans la réforme sociale, et par extension dans la science sociale, comme un apostolat laïc, comme une vocation inspirée par la doctrine catholique et appuyée sur les qualités dites féminines tel le dévouement et la sensibilité. Marie-Louise de Rochebillard<sup>19</sup>, fondatrice du premier syndicat catholique féminin à Lyon et inspiratrice d'André Butillard – pionnière du travail

---

catholique. Cf. Fayet-Scribe (1991).

<sup>19</sup> Il semble qu'elle soit la seule présentatrice d'œuvre à la SES qui soit d'origine ouvrière comme elle l'affirme elle-même dans son rapport en 1901.

social catholique, des syndicats catholiques et fondatrice de l'UFCS – présente en 1901 un rapport à la SES sur les activités de son syndicat, dans lequel elle précise cette posture féminine partagée par plusieurs femmes de la réforme qui sont présentes aux congrès de la SES. « Au souffle de la foi catholique, ces femmes vivent dans une atmosphère de sacrifice, l'air pur et vivifiant des sommets : elles puisent là cette élévation morale si nécessaire pour le maintien de nos belles traditions françaises d'honneur et de vertu, dont nous, femmes, devons être dans nos foyers les douces mais invincibles gardiennes » (*RS 42 1901 II : 182*). Les pionnières du travail social partagent cet ethos féminin de la vocation, du don de soi, du désintéressement. Pour M.-L. Bérot-Berger, « tout le secret des réussites sociales tient dans le verbe aimer » (*RS 68 1914 : 411*). De son côté, L. Chaptal recommande aux gens qui veulent faire de l'action sociale de suivre « l'impulsion de leur cœur », car « être bon [...] ce n'est pas difficile quand on aime » (*RS 46 1903 II : 208 et 203*).

Ces femmes réformistes appuient leur légitimité sur leur expérience pratique plutôt que sur leurs compétences intellectuelles.

Nous nous sommes inspirées de l'initiative de l'Action sociale de la Femme à Paris [...] C'est grâce à elle que nous avons pu entrer en relation avec les Maîtres de la parole dont l'éloquence sait donner un attrait à ces questions sociales dont se désintéressèrent trop longtemps les femmes des classes dirigeantes. [...] Nous n'avons nulle prétention à l'éloquence, mais nous avons une éducation soignée, une connaissance pratique des choses de la vie, l'expérience du ménage, du mari, des enfants (Marie Changeux *RS 50 1905 II : 371-2*).

La hiérarchie entre l'éloquence et la connaissance pratique s'inscrit dans un rapport de genre où l'autorité intellectuelle est dévolue aux hommes (« les Maîtres de la parole ») et la modestie intellectuelle (« nous n'avons nulle prétention à l'éloquence ») aux femmes. M.-L. Rochebillard (*RS 42 1901 I : 182*) appuie aussi ses observations sur son « expérience personnelle de 25 années de travail », tout comme Mme Léon Lévy (*RS 54 1907 : 489*) qui trouve dans « plus de 15 années d'expérience » la découverte de la cause des problèmes ouvriers.

Au-delà de l'organisation d'œuvres sociales, ces pionnières du travail social ont l'ambition d'organiser de nouveaux métiers pour les femmes<sup>20</sup>. Elles favorisent ainsi une forme de reconnaissance sociale du travail féminin par les autorités sociales et intellectuelles masculines de la SES, mais toujours dans un rapport d'opposition avec leur propre travail savant. Ni L. Chaptal (rapports en 1903 et 1911), ni M.-L. Bérot-Berger (deux chroniques), ni A. Butillard (un rapport en 1917) ne revendiquent de légitimité intellectuelle à proprement parler et toutes les trois se positionnent aux marges des sciences sociales. L'attribution de la compétence pratique joue un rôle majeur dans ce positionnement. Pour Charles Risler (*RS* 61 1911 : 50), la grande qualité de L. Chaptal est que « chez [elle] la réalisation est si près de l'idée ». Il est convaincu qu'aux problèmes sociaux identifiés, elle trouvera une solution « pratique ». Dans le même échange, Louis Rivière prétend que le travail social « intéresse particulièrement les dames » et qu'il serait « heureux de les entendre à cet égard ». La trajectoire professionnelle du travail social se dessine déjà, non comme une branche des sciences sociales, mais comme une discipline pratique extérieure à celles-ci, qui fait appel aux émotions plutôt qu'à la raison, et dont la vocation, d'inspiration catholique ou républicaine, est le mode idéalisé d'exercice. L'impact de la professionnalisation du travail social sur la reconnaissance intellectuelle de ses représentantes sera l'objet d'autres analyses dans la seconde partie de la thèse.

On pourrait croire que c'est le type de pratique intellectuelle que constitue la présentation d'œuvres sociales qui condamne irrémédiablement les personnes qui l'exercent à occuper une position intellectuellement subordonnée. Pourtant, les quelques hommes qui présentent aussi des œuvres sociales lors des congrès, ont un statut complètement différent de celui des présentatrices d'œuvres. D'une part, alors que les femmes qui présentent des œuvres en font généralement partie à titre de directrice ou de fondatrice, les hommes parlent d'œuvres auxquelles ils ne sont pas nécessairement personnellement liés. Ils en sont le plus souvent des observateurs extérieurs. Ce recul est un des éléments qui distinguent les présentations des deux sexes et sur lequel s'appuient les présentateurs masculins pour formuler des idées générales, pour procéder à un premier

<sup>20</sup> Mme de Juillerat, par exemple, elle-même inspectrice du travail, demande une extension de l'inspection sociale féminine. M.-L. Bérot-Berger prône la multiplication des « dames visiteuses » assurant la bonne application des lois sur la protection de la maternité, notamment la loi Strauss de 1913.

travail « d'objectivation », comme Henry Joly qui présente l'œuvre des Bons Pasteurs ou Georges Picot qui répertorie les œuvres relatives au logement des jeunes filles lors du Congrès de 1901. D'autre part, il est remarquable que plusieurs leplaysiens, présentant des œuvres sociales ou non, cumulent les statuts d'intellectuel et de réformateur, ce qui leur permet tour à tour d'adopter une position engagée, militante, politique quand ils défendent leurs idéaux réformistes et promeuvent la fondation d'institutions servant leurs intérêts et une position un peu en recul à partir de laquelle ils affirment pouvoir tirer de l'observation de faits sociaux des analyses plus générales, des théories sociologiques qui les autorisent à porter le titre d'intellectuel ou d'homme de science. Les femmes, et particulièrement les présentatrices d'œuvres, reçoivent presque essentiellement le statut d'actrice sociale, de réformiste dans le cas des présentatrices d'œuvres et de militantes politiques dans d'autres cas. Malgré la grande similarité structurelle des présentations masculines et féminines d'œuvres sociales, l'ensemble des interlocuteurs n'accordent aux femmes qu'une compétence intellectuelle toute secondaire et une légitimité très temporaire dans les congrès qui les concernent directement.

Les échanges entre les sexes qui se déroulent lors des congrès rendent visible toute la violence symbolique inhérente aux visions de l'ordre sexuel dominant dans ces espaces où les prétentions intellectuelles féminines sont susceptibles d'être à tout moment l'objet de ridiculisation et d'attaques; l'analyse de la réception des discours féministes nous en montrera plus loin toute l'ampleur. Si la plupart des femmes qui se présentent dans les séances publiques des groupes de science sociale majoritairement masculins limitent la portée de leurs idées beaucoup plus que dans leurs publications, aucune ne le fait avec autant de conviction que les présentatrices d'œuvres et les pionnières du travail social qui donnent à entendre leurs contributions comme le « simple rapport » « d'humbles femmes » qui ne prétendent « ni a plus d'intelligence ni a plus de savoir [...] que beaucoup d'autres » (Rochebillard *RS* 42 1901 II : 183). M.-L. Bérot-Berger « s'excuse » d'intégrer une « mention personnelle » dans son texte sur les causes de la mortalité infantile en 1903 et réitère ce regret dans le second article qu'elle publie dans *La Réforme sociale* en 1914 sur « la loi Strauss et l'assainissement du foyer familial ». L. Chaptal, pour sa part, manifeste son intimidation à l'idée de s'exprimer devant des « hommes de science » et demande en

1903 qu'on « lui pardonne » « d'oser, dernière venue, élever la voix après tant d'autres, mieux autorisés » (*RS* 46 1903 II : 203). Elle refuse les éloges « véritablement disproportionnés » qui lui sont faits lors de sa présentation en 1911, ainsi que le statut de conférencière, parce qu'elle n'« apporte ni dossier, ni papier ». Enfin, elle pense « qu'il serait beaucoup plus utile » de lui « poser des questions », « parce que si [elle est] venue pour parler, [elle est] venue surtout pour consulter » les intellectuels présents (*RS* 61 1911 I : 44). Les hommes qui les entendent les félicitent d'ailleurs d'employer le « langage le plus simple ».

Les lieux où se déroulent les congrès et les séances publiques sont marqués des symboles de la domination masculine. La rhétorique scientifique, l'organisation de l'espace, l'hexis corporelle masculine dominante<sup>21</sup> autant que les objets utilisés (notamment les cigares) rappellent aux femmes qui se présentent physiquement dans les congrès qu'elles sont exclues symboliquement de ces milieux intellectuels, qu'elles n'y sont pas vraiment à leur place. En 1903, le président de séance de la SES félicite d'ailleurs L. Chaptal « du courage qu'elle a montré en venant ce soir, dans une réunion d'hommes, en bravant la fumée des cigares et en nous exposant si bien elle-même ce qu'elle compte faire à l'avenir » (*RS* 45 1903 I : 491). En outre, les règles de la séduction hétérosexuelle président aux relations entre les sexes dans les congrès intellectuels, même s'il semble que les présentatrices d'œuvres ne soient pas celles sur qui s'imposent le plus ces règles. En effet, même si on leur reconnaît souvent au début des commentaires qui suivent leurs présentations de la grâce et de l'élégance, ce sont davantage les qualités morales qui dominent dans les appréciations masculines. À l'inverse, comme nous le verrons plus loin, les femmes qui se présentent comme analystes de questions relatives aux femmes et au féminisme, doivent davantage composer avec des remarques concernant la dimension corporelle et esthétique de leur féminité. À cela, on peut lier le fait que les présentatrices

---

<sup>21</sup> « L'hexis corporelle est une manière pratique d'éprouver et d'exprimer le sens que l'on a, comme on dit, de sa propre valeur sociale : le rapport que l'on entretient avec le monde social et la place que l'on s'y attribue ne se déclare jamais aussi bien qu'à travers l'espace et le temps que l'on se sent en droit de prendre aux autres, et, plus précisément, la place que l'on occupe avec son corps dans l'espace physique, par un maintien et des gestes assurés ou réservés, amples ou étriés [...] et avec sa parole dans le temps, par la part du temps d'interaction que l'on s'approprie et par la manière, assurée ou agressive, désinvolte ou inconsciente, de se l'approprier. » (Bourdieu 1979 : 552)

d'œuvres sociales représentent ce qu'il y a de plus « respectable » comme femmes de la bourgeoisie catholique. En plus d'être très généralement mariées, elles se situent dans le prolongement de l'œuvre de leur mari et n'adoptent pas de posture de contestation ou de revendication à l'instar de certaines féministes qui entrent en opposition avec l'idéal féminin de modestie, de discrétion et de soumission, lequel est constamment réitéré dans ces espaces intellectuels par la présence de femmes incarnant cet idéal.

Les représentantes des différentes initiatives réformistes féminines sont les femmes les plus visibles dans les congrès annuels, mais elles demeurent en marge des échanges intellectuels et très peu d'entre elles proposent plus d'un rapport ou interviennent sur les autres présentations. Après 1918, le travail social s'institutionnalise de plus en plus mais les représentantes de la nouvelle discipline ont définitivement disparues des congrès leplaysiens et des pages de *La Réforme sociale*<sup>22</sup>. D'un côté, les priorités intellectuelles de la SES se modifient à mesure des difficultés financières et des pertes d'audience que connaît l'institution (Kalaora et Savoye 1985), et les questions concernant les femmes perdent en visibilité. La croissance des groupes familiaux et natalistes favorise surtout les travaux encourageant directement le retour des femmes dans l'espace domestique et non la professionnalisation du travail jusque là bénévole des jeunes femmes célibataires de la petite bourgeoisie. D'un autre côté, ces femmes ont mis sur pied des espaces de discussion spécifiques dès l'exposition universelle de 1900. Elles s'y investissent prioritairement pour discuter les enjeux sociaux entourant leurs œuvres<sup>23</sup>.

Une analyse comparative des échanges d'idées dans les milieux majoritairement féminins et dans les milieux majoritairement masculins comme la SES nous permettrait de mesurer l'impact de la présence masculine (d'individus hommes mais aussi des symboles masculins) sur le statut que les femmes se donnent elles-mêmes dans leurs présentations, de mesurer la profondeur de l'incorporation de leurs dispositions à s'effacer devant leurs

<sup>22</sup> Au Musée social, nous verrons qu'elles continuent de voir certains de leurs travaux analysés dans les bulletins bibliographiques.

<sup>23</sup> Comme les Congrès des œuvres et institutions féminines (présidés par Sarah Monod, une protestante, mais auxquels certaines catholiques participent) et le Congrès des œuvres catholiques (présidé par Mme de Bully). En 1902, Mme Leroy-Liberge, que l'on rencontre à quelques reprises aux congrès de la SES, instaure les Congrès Jeanne-d'Arc, qui se déroulent à l'Institut catholique de Paris et dont l'objectif est de permettre la rencontre de toutes les œuvres et associations de femmes catholiques en France (Fayet-Scribe 1990).

homologues masculins. Ces femmes, tout en manifestant une grande soumission aux injonctions liées aux normes de la féminité idéale dominante dans les milieux leplaysiens, ont favorisé, à travers leurs implications sociales d'abord pensées dans une perspective pratique et utilitaire, l'entrée des femmes dans des secteurs de l'espace public qui leur étaient fermés jusque-là. Même si les assistantes sociales, surtout du point de vue de M.-L. Bérot-Berger, sont toutes imprégnées de la science leplaysienne, particulièrement de « l'étude des budgets ouvriers », c'est toutefois l'action qui prime toujours sur l'activité de connaissance, et ce sont les qualités traditionnellement reconnues aux femmes (comme la sensibilité, l'empathie et « l'amour ») qui sont mobilisées plutôt que les compétences intellectuelles, ou la capacité féminine à renouveler les sciences sociales empiriques comme prétendent le faire des Américaines pionnières du travail social (Deegan 1988).

La présence massive dans les congrès leplaysiens de présentatrices d'œuvres sociales favorise surtout la validation de la définition catholique du « rôle social de la femme » qui reformule, en l'euphémisant, l'antinomie entre le travail intellectuel et la féminité. Toutes les femmes présentes dans les congrès leplaysiens ne limitent toutefois pas leurs contributions à des présentations d'œuvres. Les femmes qui proposent des analyses « théoriques » et moralisantes du travail des femmes, ainsi que les promotrices des enquêtes sociales féminines, manifestent-elles davantage d'ambition intellectuelle ? Leur statut est-il différent de celui des présentatrices d'œuvres ?

#### 4.2.2 Le travail des femmes et la défense de la famille chrétienne comme enjeu moral et objet d'enquête.

Le travail des femmes est le principal objet de la grande majorité des interventions féminines légitimes dans les congrès leplaysiens. Quelques femmes se positionnent davantage sur le terrain de la connaissance que les présentatrices d'œuvres en proposant des « essais »<sup>24</sup>, qui prennent pour objet spécifique l'approfondissement (ou la justification) et

<sup>24</sup> L'essai ne relève ni du genre pamphlétaire, ni du genre didactique, il se situe entre les deux. Son « souci d'argumentativité est en permanence contrebalancé par l'énonciation d'un sentiment d'évidence ». Il comporte souvent des « séquences qui peuvent être qualifiées de pamphlétaires », mais se caractérise également « par un certain effacement de la marque de la première personne » (Rennes 2007).

la reformulation des principes de division du travail entre les sexes qui sous-tendent l'action sociale catholique et les œuvres féminines, ou des enquêtes sociales sur les conditions de travail des ouvrières dans le cadre de campagne pour la responsabilisation des bourgeoises dans leurs pratiques de consommatrices. Si les deux types de production s'appuient à la fois sur la morale et l'hygiénisme, le premier verse davantage dans les considérations morales, et le second développe ses arguments surtout à partir de préoccupations hygiénistes. La parenté entre les essayistes et les enquêtrices qui font campagne pour le maintien des femmes dans l'espace domestique et les premières promotrices du travail social catholique pour les femmes n'est pas toujours bien mise en évidence par les ouvrages faisant l'histoire officielle du travail social. Pourtant, l'analyse des présentations féminines dans les congrès de la SES montre bien la communauté de pensée entre ces femmes quant à la définition de la famille idéale et du rôle de celle-ci dans le maintien de l'ordre social. Elles font toutes partie des mêmes réseaux réformistes de tendance catholique qui gravitent autour de la SES et du Musée social.

La défense de la famille catholique est une des principales porte d'entrée des femmes dans le secteur des idées « générales » à la SES. Elles peuvent parler de cet objet dans la mesure où elles se conforment à la définition admise de la famille dans les milieux qu'elles fréquentent. Leur statut de femme étant confondu avec celui de mère, l'équation qui lie les femmes, les mères et la famille, leur donne en outre une certaine légitimité à aborder ce sujet qu'elles affectionnent tout particulièrement parce qu'il est au cœur de leur identité. La famille patriarcale catholique, complémentaire et hiérarchisée, est pour toutes ces femmes constituée en idéal. Lors du Congrès de 1903 de la SES sur la colonisation, par exemple, Mmes Duclos et Pégard défendent la valeur morale de ce modèle familial et préconisent son exportation dans les colonies.

La famille est la première école traditionnelle de morale. Elle est pour son chef le grand stimulant d'énergie, la raison de son aspiration vers un labeur constant et rémunérateur. Tant qu'un homme est seul dans la vie, tant qu'il ne doit compte ni de son gain, ni de son temps à personne, il peut demeurer insouciant, sans prévoyance pour l'avenir. Devenu chef de famille, s'il veut demeurer digne du nom d'homme, il aura à cœur de soutenir et de protéger l'épouse, les enfants, le foyer dont la nature comme la loi le désignent comme le chef et le maître. S'il a la force et l'autorité, c'est pour le bien de la famille fondée par lui. S'il a le souci de ses responsabilités, il sera



encore meilleur citoyen étant époux et père qu'avant. Enfin, il tiendra à la dignité de son foyer en veillant sur les mœurs des siens et sur sa propre conduite. De là, lors de l'agglomération des familles, une hausse considérable dans la moralité ambiante (Duclos *RS* 46 1903 II : 560).

Même si les espoirs de favoriser la formation de nouvelles familles sont prioritaires pour Mmes Duclos et Pégard, elles affirment également avoir à cœur l'embauche de femmes scolarisées et non mariées à des postes importants dans les colonies, mais observent la difficulté de faire reconnaître les compétences féminines. « On la [femme] déclare volontiers inapte à telle ou telle profession et l'on s'est habitué à la considérer comme devant attendre et accepter sa subsistance de l'homme » (Pégard *RS* 46 1903 II : 874). Même si ces femmes estiment que le modèle familial patriarcal dans lequel les femmes ne travaillent pas à l'extérieur de l'espace domestique « serait parfait si tous les pères étaient prévoyants et si toutes les femmes épousaient des maris capables de les garder à l'abri du besoin », elles sont sensibles au fait que plusieurs femmes ne se trouvent pas en situation idéale : « que devient l'orpheline ? que devient la veuve ? que devient la célibataire ? » (Duclos *RS* 46 1903 II : 554). D'un côté, elles favorisent la reconnaissance sociale des compétences professionnelles féminines et de l'autre elles reprennent à leur compte l'opposition entre les responsabilités maternelles et l'investissement professionnel. Ce double discours sur les femmes, qui contribue à distinguer deux catégories de femmes – les célibataires qui ont le droit d'aspirer aux activités professionnelles de leur choix et les femmes mariées qui ont le devoir de se consacrer à l'entretien des membres de leur famille – est partagé par la majorité des femmes rencontrées dans les périodiques de sciences sociales de l'époque, notamment les pionnières du travail social. Il est symptomatique du processus occidental d'individuation des femmes à l'œuvre dans tous les groupes sociaux et qui s'aperçoit surtout dans les discours féminins. Les hommes continuent, pour leur part, à ne définir les enjeux entourant le travail des femmes qu'à travers les cadres cognitifs dominants qui n'accordent aux femmes de statut que relativement aux individus qui les entourent dans la cellule familiale, comme mère, épouse, fille ou sœur.

Chez plusieurs femmes catholiques, la promotion du travail des femmes célibataires passe par une analyse ethnocentriste, souvent même raciste. Entre l'embauche

de travailleurs immigrants et celle de femmes, toutes les promotrices du retour des femmes au foyer privilégient néanmoins l'embauche de femmes plutôt que d'immigrants. En 1916, en pleine guerre, la féministe Jeanne de Maguerie (*RS 72 1916 II : 134*) exprime son inquiétude à voir de la main-d'œuvre « faune », « kabyle » ou « nègre » travailler en France. Elle préfère que les patrons emploient des femmes parce que, s'interroge-t-elle « croyez-vous qu'au point de vue de notre race française, il n'y a pas un danger beaucoup plus grand de voir les croisements qui se produiront dans ces conditions ? Posez la question, c'est la résoudre »<sup>25</sup>. L'année suivante, dans sa communication sur le travail des femmes, Andrée Butillard affirme également qu'il vaut mieux recourir aux femmes qu'à une main-d'œuvre étrangère qui constitue un risque pour la « race ». Pour M. Hennequin (*RS 74 1917 II : 250-1*), qui qualifie le rapport d'A. Butillard de « remarquable », « substantiel », « pratique » et « élevé », le principe du maintien des femmes dans l'espace domestique prédomine néanmoins.

Mlle Butillard a parlé aussi de la main-d'œuvre étrangère en France, se félicitant presque de ce que, après la guerre, ce concours des ouvriers étrangers serait diminué. Je ne partage pas tout à fait sa manière de voir à cet égard. [...] Je dois avouer que je suis surpris, je suis inquiet, étonné, je suis même presque attristé du développement de l'extension de l'emploi de la femme et surtout la femme dans l'industrie, parce que, en définitive, qu'on le veuille ou qu'on ne le veuille pas, il y a une antinomie – ou il semble y en avoir une, presque irréductible – entre ces deux rôles de la femme, le rôle de la maternité et celui du travail [...] Il y a là un danger social à tous les points de vue.

Cette antinomie entre le travail salarié des femmes et le travail domestique recouvre également l'antinomie entre le travail intellectuel des femmes et leur travail domestique jugé prioritaire. Chaque fois qu'elle est réitérée, les intellectuelles perdent de la légitimité, se retrouvent un peu plus exclues symboliquement des espaces savants, sont moins à leur place dans les groupes de sciences sociales.

Dans les milieux catholiques comme la SES, c'est le pôle du devoir maternel qui mobilise nettement plus d'attention que celui des droits des femmes seules à s'autosuffire. Même lorsque les discussions ne portent pas spécifiquement sur le travail des femmes, le

<sup>25</sup> En contexte de colonisation, les femmes changent d'ailleurs de statut, elles acquièrent des attributs considérés comme masculins : le « courage », « l'initiative », « le goût de la règle et de l'administration » par opposition aux populations non françaises colonisées qui reçoivent les qualificatifs réservés aux femmes en France dans leur opposition avec les hommes français (Cf. *SS 1898 MS v. 7 : 240*).

principe de la supériorité morale du maintien des mères et des épouses dans l'espace domestique est toujours posé comme prémisses, comme vérité intangible qui n'est pas objet de discussion, mais fait plutôt figure d'évidence sociale. « Je sais bien que pour beaucoup, le principe de la femme au foyer est supérieur à celui de la femme à l'atelier, je ne le discute pas » assure Mme de Maguerie (*RS 72 1916* : 134). D'ailleurs, les interventions et les présentations de femmes qui répètent et reformulent cette « vérité » ne sont jamais l'objet de commentaires de la part des interlocuteurs et interlocutrices, ils vont de soi, ne s'aperçoivent pratiquement pas. Ce sont les moyens de favoriser cette situation qui sont davantage l'objet de discussions, lesquelles demeurent d'ailleurs assez consensuelles.

À la suite de la communication d'Émile Cheysson sur le « rôle social de la femme » à la SES en 1907, les échanges deviennent rapidement une défense du maintien des femmes au foyer. Pour Augusta Moll-Weiss, tous les problèmes ouvriers trouvent leur source dans le fait que les mères travaillent à l'extérieur de l'espace domestique. Elle réclame le travail à mi-temps pour les femmes mariées afin qu'elles puissent effectuer leur travail domestique, dans la même logique qui préside à la définition du salaire féminin comme revenu d'appoint dans l'économie politique du XIX<sup>e</sup> siècle (Scott 1988). Se positionnant comme une « hérétique » parmi les leplaysiens, elle se fait aussitôt reprendre de façon flatteuse par le président de séance, Louis Rivière, qui lui accorde plutôt le statut d'« orthodoxe », car « Le Play a toujours préconisé le travail de la femme mariée à domicile ». Il ajoute : « nous ne pouvons qu'applaudir à vos paroles » (*RS 54 1907 II* : 498). La discussion qui s'engage par la suite porte sur le réalisme de la demande du mi-temps et chaque intervenant, après avoir répété que « la place de la femme doit être au foyer » (Mlle Charpentier), que « la place de la femme mariée n'est pas à l'usine » (M. Benoît Lévy), fait des propositions qui vont de l'interdiction totale du travail des femmes en usine à la réduction du temps de travail des ouvrières d'une demi-heure par jour. La surenchère dans l'opposition au travail salarié des femmes permet à E. Cheysson, en résumant la discussion, d'apparaître parmi les plus conciliants.

Si l'on ne peut supprimer absolument le travail de la femme à l'usine, on devrait du moins [...] le réserver aux jeunes filles et aux veuves, en le refusant aux femmes mariées sur lesquelles pèse la charge du ménage. Si l'on trouve ce programme encore

trop exigeant, serait-il excessif de réclamer pour l'ouvrière, mère de famille, sinon une demi-journée, au moins une heure [de moins pour s'occuper des tâches domestiques] (RS 54 1907 II : 503-4).

Comme l'a montré Judith Coffin (1991), les discours sur le travail à domicile se modifient au début du XX<sup>e</sup> siècle. Considéré dans un premier temps comme un fléau social, un désastre sanitaire, une alternative improductive au travail industriel des femmes et un agent destructeur de la vie familiale, il est progressivement redéfini comme une fonction sociale essentielle à la perpétuation de la vie familiale à travers l'institutionnalisation et la socialisation de la fonction de consommatrice.

Les femmes – principalement Mmes Lebrun, Leroy-Liberge et Leroy-Allais – sont en effet les principales défenseuses d'une réforme du travail à domicile plutôt que de son abolition dans *La Réforme sociale*. Mme Leroy-Liberge, par exemple, présente une communication en 1908 à la SES intitulée « Le travail féminin à domicile et son influence sur l'affaiblissement de la race », dans laquelle elle démontre d'une part, à l'aide des écrits de « sociologues », des « économistes les plus compétents » et de médecins, que le travail à domicile tel qu'il se pratique est néfaste pour la santé des femmes et de la population en général, et d'autre part, la nécessité d'adopter « le principe du salaire minimum pour le travail à domicile des femmes et d'en étudier la réglementation »<sup>26</sup>.

Les enquêtes empiriques féminines, notamment celles de la Ligue sociale d'acheteurs (LSA) fondée en 1902 par Henriette Hoskier-Bruhnes (1872-1914)<sup>27</sup>, jouent un rôle significatif dans les campagnes pour la réforme des conditions du travail à domicile et

<sup>26</sup> Les auteurs sur lesquels s'appuie Mme Leroy-Liberge sont notamment des enquêtrices des ligues sociales d'acheteurs (Mme Brunhes, Miss Black, le Dr Annie Daniel), des économistes (Sidney Webb), des sociologues amateurs (Charles Benoist) et catholiques (R. P. Vaughan).

<sup>27</sup> Fille du consul du Danemark en France, elle est baptisée à l'Église évangélique, mais se convertit assez tôt au catholicisme avec ses sœurs et sa mère. Ses sœurs font de « beaux mariages », mais elle préfère se marier en 1896 avec Jean Bruhnes qui devient un éminent professeur de géographie au Collège de France. Elle a trois enfants en 1904, 1905 et 1909 tout en poursuivant ses activités réformatrices que son mari, très bien intégré parmi les catholiques sociaux (M. Turmann et G. Goyau sont ses amis), encourage. En plus de fonder et développer les ligues sociales d'acheteurs en France, elle étudie et fait la promotion de l'enseignement ménager et écrit un ouvrage sur les idées de Ruskin. Elle s'implique à la SES et au Musée social pour lequel elle réalise une mission d'étude. Ses ouvrages font l'objet d'analyses dans les périodiques leplaysiens et la *Revue internationale de sociologie*. Elle donne en outre un cours au Collège libre des sciences sociales en 1911 et participe en 1934 à un ouvrage collectif dont le titre est *Le travail de la mère hors de son foyer et sa répercussion sur la natalité*. Son parcours est assez intéressant, car elle cumule différents types de pratiques intellectuelles. Nous aurons l'occasion de revenir sur cette figure féminine importante ultérieurement.

l'instauration d'un minimum de salaire, accordé en 1915 après plusieurs années de discussion au parlement, sous les pressions des catholiques sociaux ralliés à la République, notamment du comte de Mun. Fondée sur le modèle de la National Consumers League américaine, la LSA se propose d'agir sur les conditions de travail des ouvrières en informant les consommatrices et les consommateurs des entreprises qui traitent convenablement leurs employés et celles qui les exploitent afin qu'ils puissent contribuer par leurs achats au projet réformiste. « Nous voulons créer une demande de travail exécuté dans des conditions morales et sociales ». La Ligue rencontre une grande popularité, elle se présente non comme une « œuvre » mais comme une « organisation » (RS 45 1903 I : 451). Influencée par la méthode monographique leplaysienne, elle procède par enquêtes personnelles<sup>28</sup> qui servent à élaborer d'une part les critères définissant les conditions de travail convenables et, d'autre part, des listes d'entreprises recommandables ou condamnables. D'abord préoccupée par les industries féminines à domicile, la Ligue étend ses intérêts jusqu'à certains types d'industries majoritairement masculines comme la boulangerie. Sans être le porte-étendard d'un parti politique ou de la religion catholique, la LSA se situe très près des catholiques sociaux, particulièrement de la SES, des Semaines sociales et de l'Action populaire. Elle sollicite au départ de prestigieux enquêteurs comme Georges Blondel, l'abbé Mény et Pierre du Maroussem qui donne une formation spéciale aux premières adhérentes (Savoie 2005). Les dirigeantes sont personnellement liées à des figures éminentes du catholicisme social, ce qui facilite grandement la réception positive et la diffusion rapide du travail de la Ligue<sup>29</sup>. L'abbé Thellier de Poncheville, Maurice Deslandres et l'abbé G. Meny recommandent d'ailleurs aux femmes, dans *Les Semaines sociales de France* (1909), la lecture des enquêtes de la LSA et les encouragent à suivre leur exemple en questionnant leurs propres pratiques de consommatrices comme moyen

---

<sup>28</sup> Dans une lettre destinée à Mme Audollent le 10 juillet 1903, Mme H. H.-Bruhnes précise la méthode d'enquête privilégiée. Chessel (2003 : 99) résume ses propos : « un chef de groupe réunit quelques collaborateurs. Il s'informe de la littérature concernant la question, répartit le travail de recherches et établit un premier dossier. Commence alors l'enquête proprement dite, qui consiste à pénétrer, grâce à ses relations personnelles et « avec délicatesse », dans l'atelier ou le magasin choisis, et à questionner « discrètement ». Le chef de groupe élabore ensuite le manuscrit final de l'enquête, composé « de faits et de chiffres prouvés par des sérieuses références ».

<sup>29</sup> Parmi les membres proposés par Jules Bergeron en 1905, on retrouve M. et Mme Jenri Bazire, M. et Mme Georges Blondel, M. et Mme Eugène Duthoit, M. et Mme Georges Goyau, M. et Mme Raoul Jay, M. et Mme Henri Lorin et M. et Mme Max Turmann (Chessel 2003).

d'éveil au « sens social ». La LSA se distingue quant au nombre élevé de dirigeantes : douze membres du Conseil de la Ligue sur quinze sont des femmes, ainsi que quatre membres sur six dans le Comité directeur. Quelques enquêtes de la LSA sont publiées dans *La Réforme sociale*<sup>30</sup>, bien que la majorité le soit plutôt dans le bulletin officiel de la Ligue.

Même si son premier objectif avoué est d'améliorer les conditions de travail des ouvrières et des ouvriers, la LSA participe à la diffusion de l'idéal bourgeois, cher au leplaysiens, selon lequel le travail des femmes dans l'espace domestique est plus profitable à la cellule familiale que la recherche d'un salaire supplémentaire à l'extérieur. Les gains réalisés par l'entrée d'un nouveau salaire s'effaceraient devant les dépenses résultant de l'absence des femmes de l'espace domestique durant la journée et de leur manque de temps pour effectuer les travaux domestiques. L'aboutissement de cette logique de reformulation de la division sexuelle du travail est la promotion de l'enseignement ménager que nous étudierons dans la partie suivante et qui consacre la resémantisation des fonctions conjugales et maternelles en « profession », en « métier ».

Le travail des femmes à l'extérieur de l'espace domestique est également une source d'inquiétude dans les milieux catholiques en regard de la « dépopulation » ou la « dénatalité », comme le montre le titre de la communication de Mme Leroy-Liberge : « le travail féminin à domicile et son influence sur l'affaiblissement de la race ». Dans cet esprit s'inscrit également une contribution féminine un peu singulière par le choix du thème qui demeure assez tabou chez les catholiques, c'est-à-dire celle de Mme Leroy-Allais<sup>31</sup> sur

---

<sup>30</sup> Notamment celle de Mme Paul Juillerat, inspectrice du travail, en 1909. H. Hoskier-Brunhes présente, quant à elle, en plus de quelques interventions concernant le travail des femmes, deux communications : la première, en 1903, porte sur la Ligue sociale d'acheteurs, qu'elle vient de fonder, et ses origines américaines; la seconde, en 1905, traite du syndicalisme féminin. Cette dernière communication sera étudiée en parallèle avec les travaux sur le travail des femmes dans le prochain chapitre.

<sup>31</sup> Mme Leroy-Allais (1853-1914) est une réformatrice catholique, militante de la Ligue contre la mortalité infantile présidée par Paul Strauss, ainsi que romancière et essayiste prolifique. Originnaire de la Normandie, elle est la sœur de l'écrivain et humoriste Alphonse Allais, la fille d'un pharmacien et l'épouse d'un dénommé Charles Leroy (1844-1895), lui-même auteur d'écrits humoristiques de 1885 à son décès. Les essais de Jeanne Leroy-Allais portent, pour leur part, sur des sujets « sérieux » : l'éducation des enfants (*Le rôle des mères dans l'éducation de leur fils du point de vue de la morale* en 1905, *Comment j'ai instruit mes filles des choses de la maternité* en 1907), les droits des enfants (*Les droits de l'enfant*, « étude sociale couronnée » par l'Académie des sciences morales et politique et l'Académie de médecine) et sur l'avortement et le néomalthusianisme (*Une campagne criminelle. Avortement et néomalthusianisme* en 1909). Elle publie ce dernier ouvrage un peu après son intervention à la SES.

l'avortement et le néo-malthusianisme en 1908. Son propos est surtout marqué par la répulsion morale que lui inspirent les pratiques abortives et néomalthusienne. « Le mal est épouvantable ». « C'est effrayant », « impossible de voir quelque chose [les illustrations des pamphlets néomalthusien] de plus épouvantable, de plus atroce ! ». « Il y a un grand dessin anatomique fait avec une intention de malpropreté ». « Il est impossible de lire ces horreurs sans tomber dans la dépravation la plus répugnante ». C'est surtout la classe ouvrière, dépeinte comme « ignorante », qui « est menacée », car la bonne bourgeoisie catholique est, de son côté, protégée par la morale et le savoir « vrai » des médecins. Elle s'appuie en effet beaucoup sur les avis des nouveaux experts de la fécondité féminine que sont les médecins, nombreux dans la Ligue contre la mortalité infantile dans laquelle elle milite et dont les travaux lui ont inspiré sa recherche.

*Une campagne criminelle. Avortement et néo-malthusianisme*, publié en 1909 et reprenant le contenu de sa communication à la SES, est divisé en trois parties : d'abord une présentation du « mal », puis des causes et enfin des « remèdes ». Son approche est donc typique des enquêtes réformistes dans lesquelles les auteurs accordent aux « remèdes » une importance équivalente à l'établissement des « causes ». Dans sa présentation du « mal », J. Leroy-Allais montre l'étendue des pratiques de contrôle des naissances en présentant une longue série d'annonces publicitaires publiées dans les journaux, des extraits censurés de livres néomalthusiens et de prospectus distribués dans les milieux ouvriers, ainsi que des évaluations médicales du nombre d'avortées en France. Elle définit le néomalthusianisme et l'avortement comme une grande industrie qui cherche à mystifier les ouvrières pour tirer profit de leur ignorance. Elle insiste sur les dangers pour la santé des femmes à la fois de l'avortement et de la contraception, mais davantage encore sur les dangers moraux que font peser ces pratiques sur la société. Elle condamne la sympathie des sages-femmes, des herboristes et de certains littéraires pour cette cause et leur oppose « les médecins, les sociologues et les moralistes, [qui,] d'accord en cela avec toutes les religions, repoussent les pratiques malthusiennes, [parce] qu'ils en connaissent l'ignominie et le danger » (Leroy-Allais 1909 : 39). Elle affirme l'idée que l'intérêt des femmes n'est pas dans la recherche du plaisir sexuel (ou dans la dissociation de la reproduction et de la sexualité), qu'elle appelle la « débauche », l' « obscénité » et la « dépravation », mais dans la

reconnaissance du rôle domestique et maternel (reproducteur) des femmes. Pour éviter la grossesse, elle considère que seule l'abstinence est moralement acceptable. Selon elle, « l'usage précoce, exagéré, antinaturel des fonctions génésiques est l'un des facteurs les plus certains et les plus énergiques de dégénérescence, d'abêtissement, de vieillissement précoce » (Leroy-Allais 1909 : 55). À l'inverse, pourtant, elle pense qu'« en temps normal, la femme ne se refuse pas à la maternité. Tout son être physique et moral l'y pousse; et elle la considère, non comme une charge à laquelle on se résigne, non comme un devoir que l'on accepte, mais comme une joie à laquelle on aspire » (Leroy-Allais 1909 : 60)<sup>32</sup>.

On observe dans cet argumentaire la cohabitation de deux logiques distinctes. D'un côté, la construction médicale du problème social en terme de dégénérescence et de dysfonctionnement physiologique, et de l'autre, l'emprise de la morale catholique, qui s'appuie sur un naturalisme ontologique plutôt que biologique, sur la définition de la « normalité », des destins sociaux souhaitables pour les femmes. Les deux logiques sont mobilisées dans la lutte pour le maintien des femmes dans l'espace domestique, et l'accroissement des familles nombreuses. Le Dr Pinard compte parmi les médecins qui calculent que le plein épanouissement de la beauté féminine ne survient qu'après la venue d'un troisième enfant. Le Dr Lemièrre (*RS* 83 1922 : 658) avance même que les maternités nombreuses sont bénéfiques à la santé des femmes.

La radiographie a révélé que le cancer de l'utérus se produisait chez les femmes qui n'avaient pas eu d'enfants, ou qui avaient eu moins d'enfants qu'elles auraient dû en avoir. Il est certain que les femmes qui ont eu deux ou trois enfants ont satisfait au devoir envers l'État, mais pas envers la nature. Chez beaucoup de femmes, il y a une restriction très volontaire, et souvent cela se paie par des fibromes, ou des hémorragies formidables, voire par le cancer de l'utérus.

---

<sup>32</sup> J. Leroy-Allais assimile dans les causes du phénomène ce qu'elle appelle le « féminisme outrancier », les « prétentions intellectuelles ou artistiques », la « vie mondaine », l'« ambition », la « vanité », la « coquetterie », la « désaffection progressive du foyer », l'« inconduite », l'« irrégion croissante » et la « misère ». Les remèdes préconisés par l'auteure sont policiers, judiciaires et législatifs. Plus précisément, elle souhaite une surveillance plus étroite des sages-femmes, des poursuites judiciaires contre les journaux qui diffusent les publicités néomalthusiennes et les annonces de services suspects, un travail législatif en profondeur pour punir davantage l'avortement sans changer les lois, le refus des autorisations nécessaires aux conférences néomalthusiennes, « l'entretien du sentiment de la maternité qui va s'éteignant dans notre race » par différentes initiatives (notamment des cours de puériculture pour toutes les jeunes filles) et le soutien financier des familles nombreuses (notamment l'imposition de mesures faisant prévaloir une logique proprement familiale sur une logique proprement économique dans les politiques d'embauche notamment).



Cette lecture du phénomène de la « dépopulation » comme un problème à la fois moral, politique et médical radicalise l'injonction du retour des femmes dans l'espace domestique en évacuant complètement de l'analyse l'existence d'activités productives des femmes – et par là leur légitimité – pour mettre en évidence leur seule fonction jugée légitime, celle de mère de famille nombreuse. Elle annonce la place prépondérante que prennent des discours natalistes et familialistes jusqu'au régime de Vichy (Muel-Dreyfus 1996) dans l'ensemble de l'espace discursif français, notamment dans les groupes catholiques et réformistes de science sociale comme le Musée social et la SES. Après la Première Guerre mondiale, les femmes ne participent pratiquement plus à ces discussions à la SES<sup>33</sup>. La dernière communication sur le travail des femmes avant l'arrêt de publication de *La Réforme sociale* est celle de M. Vanlaer (RS 82 1922 : 655-6) dont la conclusion atteint un sommet de violence symbolique :

Reconnaissons donc tout simplement qu'il n'y a pas de conciliation possible entre ces deux devoirs [travail salarié des femmes et travail domestique], et que la femme ne peut pas remplir son rôle qui est de peupler et de garder le foyer, si elle commence par le désertier... Tenant compte de ces contingences, nous devons envisager favorablement et préconiser toutes les mesures qui, préservant dans l'âme de la femme le trésor moral du pays ou sauvegardant dans son corps l'avenir de la race, tendent à apporter des palliatifs au mal. [...] Mais le but à poursuivre, l'idéal à atteindre, c'est la suppression du travail de la femme mariée en dehors de son foyer.

Les thèses natalistes et antiféministes de l'auteur font l'unanimité dans l'auditoire et donnent l'occasion aux interlocuteurs d'en ajouter quant aux dangers et à l'anormalité du travail industriel des femmes (Dr Foyau de Courcelles et Tancrede Rothe), aux injonctions biologiques à la maternité (Dr Lemièrre), à la nécessité de l'enseignement ménager pour maintenir les femmes dans l'espace domestique (Duval-Arnoult). Mme Chotard et Mlle de Robien déplorent aussi la nécessité qui pousse certaines femmes à chercher un salaire. La seconde « croit que si l'on fait une enquête sérieuse d'un côté sur les foyers où la femme est obligée de travailler au dehors, et de l'autre sur les foyers où la femme peut rester chez elle, on arrivera à trouver qu'il y a de grands avantages à ce qu'elle reste chez elle » (Mlle de Robien RS 83 1922 : 660).

<sup>33</sup> En effet, en plus d'une communication d'Andrée Butillard en 1917, et d'un échange polémique entre Théodore Joran et Marguerite Thibert sur la thèse de doctorat de cette dernière en 1926, qui sera l'objet d'analyses dans le dernier chapitre, seuls quelques commentaires féminins sont relevés dans les congrès et séances publiques entre 1917 et 1930.

Ce groupe de femmes qui proposent des communications à saveur moralisante et des enquêtes sur le travail des femmes et la défense de la famille catholique abordent davantage leur objet d'étude dans une perspective de connaissance que les présentatrices d'œuvres et les pionnières du travail social dont le travail d'enquête sert d'abord des finalités réformatrices. Elles ne font pas de descriptions empiriques de phénomènes et d'institutions dont elles sont partie prenante, qu'elles représentent d'abord à titre d'actrice de la réforme. Elles osent formuler des principes généraux, identifier et définir des problèmes sociaux pour lesquels elles proposent des solutions collectives. Est-ce que cette posture leur procure une reconnaissance intellectuelle plus grande ou différente ? Est-ce que ces femmes construisent leur statut et leur légitimité différemment des réformatrices qui mettent en évidence leur compétence pratique et la primauté de leur rôle d'actrice sur celui d'intellectuelle ?

Il semble que plusieurs procédés soient aussi utilisés par ces femmes pour minimiser la portée et l'importance de leur travail. Mme Leroy-Allais, par exemple, annonce dans l'avant-propos de *Une campagne criminelle* que sa démarche est celle de l'amateur qui compile divers renseignements dont l'intérêt ne peut être validé que par des « personnes compétentes » dont elle ne fait pas partie.

Il y a déjà plusieurs années que le hasard m'amena à m'occuper de cette double question; je la jugeai tout de suite redoutable. Quand j'eus réuni un dossier suffisant, fait d'observations personnelles, de renseignements puisés ici et là, de brochures nombreuses, voire même d'instruments et ustensiles de nature toute spéciale et mis à la portée du public, je soumis cette belle collection à des personnes compétentes qui, après un examen attentif, me conseillèrent d'en tirer une brochure de vulgarisation (Leroy-Allais 1909 : 6).

Elle affirme avoir « hésité longtemps », car la « tâche [...] semblait extrêmement difficile et délicate », mais s'être décidée finalement, non pour l'intérêt intellectuel du problème, mais surtout en raison du « péril si grand » qui menace la moralité de la population. Cette femme se positionne donc, avec de forts encouragements masculins, dans un espace de non-concurrence avec les hommes, celui de la morale et de la vulgarisation, déjà reconnu comme plus légitime pour les femmes que l'érudition et la science. Tant Mme Leroy-Allais que Mme Juillerat reconnaissent d'ailleurs leur incompetence dans les questions les plus

théoriques et abstraites de la philosophie ou de l'économie. Dans son énumération des remèdes contre la « dépopulation », Mme Leroy-Allais signale « la réforme des lois successorales qui pèsent si lourdement sur les familles nombreuses, et le rétablissement, pour le père, du droit de tester que nombre d'économistes signalent comme des plus importants ». Elle ne s'y « arrête pas » toutefois, car ils « méritent une étude approfondie pour laquelle [elle] avoue son incompetence » (Leroy-Allais 1909 : 84). La seconde, informe qu'elle ne s'« attarder[a] pas à des considérations philosophiques, [mais] citer[a] quelques faits principalement empruntés à la France et à Paris qu[']elle connai[t] mieux » (RS 56 1908 II : 747). Contrairement aux présentatrices d'œuvres et aux monographes, ces femmes utilisent toutefois des travaux publiés pour appuyer leurs analyses et font un usage assez significatif d'articles et de livres produits par des femmes, particulièrement les travaux empiriques originaux sur le travail des femmes<sup>34</sup>. Les hommes, pour leur part, les utilisent beaucoup moins, et se réfèrent presque exclusivement aux travaux masculins, même à propos du travail des femmes et du féminisme. Nous reviendrons sur ce phénomène de hiérarchisation des productions féminines et masculines dans les pratiques référentielles.

Les communications et les interventions des femmes défenseuses de la morale catholique et du maintien des femmes dans l'espace domestique, reçoivent un accueil très positif. Les contributions de ces femmes s'inscrivent parfaitement dans le cadre idéologique et intellectuel dominant à la SES, elles renforcent les théories et modèles sociaux proposés par les leplaysiens et apportent la caution de leur féminité, c'est-à-dire la confirmation que les femmes (à travers elles) adhèrent à leurs principes de division du travail entre les sexes. Ainsi, le dégoût informé de Mme Leroy-Allais pour l'avortement et le néo-malthusianisme lui vaut la reconnaissance du principal orateur qui s'incline devant la masse de faits qu'elle a rassemblés. « Je n'ai pour ma part, jamais entendu rien de plus intéressant, de plus concluant que ce que vient de dire Mme Leroy-Allais. Elle me fait rougir de mon ignorance : elle en sait, en effet, infiniment plus que moi, bien que, depuis plusieurs années, je m'occupe de la question » (Leroy-Allais RS 56 1908 II : 170-1). Il semble que ce soit sa

<sup>34</sup> Mme de Juillerat (RS 56 1908 II : 743-54) cite Mme de Gottrau-Watteville dans la *Revue de Fribourg* (février 1908), Mme Leroy-Liberge (RS 1908 II : 546-54) utilise aussi les enquêtes et articles féminins des bulletins de la LSA française et des Consumers Leagues anglophones.

démonstration du caractère immoral et dangereux du contrôle des naissances, mais également sa démarche d'enquête qui allie avis d'experts médicaux et investigations personnelles sur le « terrain » (entretiens avec des ouvrières et commande de « matériel » annoncé dans les journaux pour l'analyser et vérifier la circulation des renseignements confidentiels dans les réseaux malthusiens) qui fasse l'admiration des « collègues ». Il faudrait toutefois voir si son livre est utilisé dans les ouvrages ultérieurs sur cette question pour vérifier la reconnaissance proprement intellectuelle de son travail.

Mme Leroy-Allais affirmant elle-même faire une « brochure de vulgarisation », il semble que nous puissions faire l'hypothèse que l'intérêt pratique et moral de son travail l'emporte sur la valeur intellectuelle de celui-ci. C'est également le cas avec Mme de Juillerat, inspectrice du travail, dont l'enquête sur les conditions de travail nocturne des ouvrières est qualifiée en note de présentation d' « émouvant[e] ». Pour le présentateur, son travail concerne particulièrement les « lectrices » qui devraient y trouver « des inspirations pratiques avec la conviction qu'il dépend principalement d'elles pour remédier aux maux signalés » (*RS 56 1908 II : 745*). C'est donc le statut de réformatrice des femmes enquêtrices et analystes invitées à la SES qui prédomine encore sur le statut d'intellectuelle, même lorsqu'elles se conforment aux principes idéologiques dominants de ce groupe.

L'abbé G. Meny pense, en outre, que la compétence supérieure des femmes dans la conduite des enquêtes tient surtout à leurs qualités psychologiques et morales spécifiques. « Non seulement, Mesdames, vous savez voir, mais de plus vous savez deviner, vous comprenez à demi-mot; votre cœur merveilleux sent les raisons qui ne se disent pas. Et alors vous poussez le cri d'alarme » (Meny 1909 : 395). Il vante la qualité des enquêtes de la LSA, mais l'utilité qu'il leur reconnaît est d'abord pratique et pédagogique plutôt que proprement cognitive. « Ces enquêtes féminines ont libéré des théories toutes faites celles qui les avaient accomplies et elles leur ont été utiles. [...] mais surtout, elle[s] crée[nt], chez celui qui enquête, le sens social, elle[s] nous habitue[nt] à nous rendre compte de la réversibilité de nos actions, elle[s] développe[nt] le sens de la responsabilité » (1909 : 397, 405).

Le déni de qualification apparaît plus clairement lorsque les interlocutrices émettent des avis sur d'autres communications et contestent certaines analyses présentées. Elles se font régulièrement dire qu'elles ne comprennent pas vraiment le problème en cause ou elles sont renvoyées au domaine des émotions. Mme Lebrun, qui intervient régulièrement sur la question du travail à domicile, se fait « rassurer » par E. Cheysson (*RS* 57 1909 I : 274-5) et se fait expliquer par Louis Rivière en quoi « c'est une très grosse question, plus compliquée que souvent on ne se l'imagine » (*RS* 54 1907 II : 431). La situation est la même pour Mme Leroy-Liberge qui se fait féliciter par M. Béchaux de son « travail si remarquable » en même temps qu'il lui fait « remarquer toutefois que cette question est extrêmement complexe et qu'il est peut-être excessif de conclure des faits si regrettables signalés [...] à la condamnation absolue de toutes les formes de travail à domicile » (*RS* 56 108 II : 546-54). Pourtant, la conclusion de Mme Leroy-Liberge est en réalité toute autre. En effet, elle demande que le congrès « reconnaissant dans le sweting-system une des causes d'affaiblissement de la race française par l'exploitation de la femme et de l'enfant, adopte le principe du salaire minimum pour le travail à domicile et en étudie la réglementation ». Qu'est-ce qui provoque la perception de M. Béchaux d'un « excès », d'une « condamnation absolue » qui n'est pas réelle ? Pourquoi reconnaît-il la valeur des « faits si regrettables signalés », mais refuse la conclusion de l'auteure ? Cette opposition est-elle liée à l'usage des analyses d'économistes réputés et des statistiques pour lesquelles les femmes sont réputées incompetentes ? La réalisation de formes d'enquêtes valorisées parmi les leplaysiens, comme les monographies de familles, favorise-t-elle une plus grande reconnaissance intellectuelle pour les femmes ?

#### 4.2.3 Les femmes monographes

Parmi les multiples formes de l'enquête sociale, les monographies de familles occupent dès l'origine la première place dans le projet intellectuel et social leplaysien<sup>35</sup>.

<sup>35</sup> Les disciples de Le Play et, à leur suite, les tenants du familialisme d'Église ont toujours cherché à soustraire les études concernant ce que l'auteur des *Ouvriers européens* appelait « la moralité relative des populations » à la compétence de l'État, l'approche monographique étant explicitement un défi aux investigations de l'« autorité publique ». La famille étant « la base de la constitution sociale et des existences

Même après la scission entre les membres de la SES qui mène à la création de la Société de Science sociale, qui devient en 1904 la Société internationale de science sociale (SISS), et de *La Science sociale*, elle ne perd pas sa place prééminente dans la hiérarchie des réalisations « scientifiques ». Les innovations méthodologiques les plus audacieuses viennent du groupe dissident, regroupé autour de *La Science sociale* avec Henri de Tourville et Edmond Demolins. À la SES, les travaux se caractérisent davantage, selon Kalaora et Savoye (1989 : 174) par « l'accumulation répétitive de faits, certes minutieusement et méthodiquement collectés mais sans synthèse permettant d'accéder à une compréhension globale des mécanismes sociaux »<sup>36</sup>. Ce sont les finalités pratiques de l'entreprise monographique qui deviennent prédominantes pour les intellectuels de la SES alors que les problèmes théoriques constituent une préoccupation centrale des dissidents. C'est seulement après que l'inflexion « pratique » de la SES se soit confirmée avec la séparation des deux groupes, effective en 1885, qu'on voit apparaître quelques femmes monographes au sein de l'institution. Chez les « théoriciens » de *La Science sociale*, aucune femme ne propose en tant que telle une monographie publiée dans le périodique<sup>37</sup>. En

---

individuelles », elle ne pouvait faire, selon F. Le Play, l'objet que d'une observation confiée à « quelques hommes spéciaux versés dans la connaissance du sujet et qui ne séparent jamais le fait matériel des considérations morales qui en déterminent l'importance ou qui en fixent le caractère précis ». Selon lui, les statisticiens, du fait de leur fonction officielle, « négligent les faits que la science doit considérer quand elle veut arriver aux conclusions qui intéressent les existences individuelles ou les diverses catégories sociales » (Lenoir 2003 : 263).

<sup>36</sup> Quelques modifications portant sur les contextes d'enquêtes, notamment l'élargissement du travail monographique aux ateliers ou communes, sont introduites à la SES, entre autres par É. Cheysson.

<sup>37</sup> Le bulletin publié dans *La Science sociale, Le Mouvement social*, reproduit en 1911 (SS 1911 87<sup>e</sup> livraison : 165-87) une monographie anonyme envoyée par une « jeune fille qui a vécu quinze mois dans cet atelier ». Les commentaires du présentateur sont élogieux : « rare caractère d'originalité », « garanties particulières de documentation », « souci de mettre à profit la méthode de *La Science sociale* », « perspicacité naturelle », mais la monographie demeure en périphérie des travaux importants du groupe, présentée dans le bulletin plutôt que dans le périodique principal et en ne suscitant pas de discussions et de références ultérieures. Seule Elizabeth Koos, dans un court article intitulé « l'émigration hongroise en Amérique », paru dans *Le Mouvement social* (SS 1907, 35<sup>e</sup> livraison : 249), s'inscrit un peu dans les principaux débats théoriques de ce groupe. En effet, s'interrogeant sur les conditions qui poussent les paysans hongrois à émigrer, elle affirme que « ce ne sont pas des circonstances relatives au lieu qui les font partir. En Hongrie, la population n'est pas dense, les espaces libres ne manquent pas; si le paysan émigre, c'est parce qu'il est mal préparé à suivre l'évolution de l'agriculture moderne, et que sa culture primitive, extensive, l'appauvrit, l'endette et finalement le ruine ». Le lieu comme premier élément de la nomenclature des faits sociaux, et, par glissement, souvent considéré comme premier facteur explicatif des phénomènes sociaux, est un principe auquel tiennent les autorités légitimes de *La Science sociale*. Même si E. Koos n'élabore pas théoriquement sa position, elle conteste ce principe par le biais de ses observations empiriques et s'inscrit, de ce fait, du côté de certains membres de *La Science sociale*, comme Léon Gérin et Paul Bureau, qui proposent des modifications à la nomenclature des faits sociaux, sorte de grille d'observation pour la réalisation des monographies (Parent 2008).

somme, l'opposition entre le féminin et le travail théorique s'observe aussi dans le travail monographique qui ne s'ouvre aux femmes qu'à partir du moment et dans les lieux où il devient d'abord un instrument de connaissance servant une finalité pratique plutôt que théorique. Même au sein des espaces qui accueillent des femmes monographes comme la SES, l'antinomie entre travail intellectuel et féminité est fréquemment rappelée par les autorités intellectuelles, comme Émile Cheysson, pour qui la capacité des femmes à réussir dans la réalisation de monographies repose sur leurs qualités « naturelles » spécifiques « de tact, de pénétration et de sympathie », que G. Meny reconnaissait aussi aux enquêtrices de la LSA. Par ailleurs, le travail monographique féminin n'est possible, dans l'esprit d'E. Cheysson, qu'à la condition de se faire aider par des hommes compétents pour « les calculs sévères du budget » (*RS 32 1896 II* : 713). Ainsi, même pour la réalisation d'un travail de sociologie empirique, « pratique », presque mécanique<sup>38</sup>, s'opère encore une distinction naturalisée entre le féminin, projeté du côté de l'émotif et du relationnel, et le masculin, gardien de la raison et des opérations de l'esprit les plus complexes.

Malgré des normes institutionnelles assez rigides, l'usage du terme monographie demeure assez polysémique dans les milieux réformateurs<sup>39</sup>. Certaines enquêtes prennent le nom de monographie, même si elles ne revêtent pas la forme prescrite par la méthode « officielle », comme c'est le cas du rapport de Mlle Rochebillard au Congrès de la SES en 1901 qui s'intitule « Le travail de la femme à Lyon. Monographie de syndicats de femme ». Or, pour être admis dans le cercle restreint des monographes leplaysiens, il faut avoir réalisé une monographie selon les normes établies, surtout pour voir son travail publié dans *Les Ouvriers des deux mondes*, consécration de l'excellence du travail réalisé par les autorités intellectuelles de la SES. Quatre monographies réalisées par trois Françaises sont publiées dans ce recueil entre 1903 et 1910, ce qui représente 1/5 de l'ensemble des monographies publiées dans ce périodique durant cette période. Elles avaient été précédées

---

<sup>38</sup> Le caractère presque mécanique de la réalisation d'une monographie vient de ce qu'une méthode, ou plutôt un guide d'observation détaillé et uniforme, est utilisé par chaque monographe leplaysien. Ce guide explicite toutes les informations qu'il convient de recueillir et d'organiser dans un budget détaillé. L'initiative personnelle a très peu d'espace dans ce protocole dont l'objectif est d'être un instrument de collecte de données homogènes à des fins ultérieures de comparaisons et d'analyses. *Les instructions pour la méthode d'observation* de Le Play sont reproduites dans Le Play (2000).

<sup>39</sup> Sur la réception et les usages diversifiés de la méthode monographique à travers l'ensemble des secteurs de la sociologie naissante, de la réforme sociale et des institutions publiques, voir Savoye (2000).

par la publication d'un extrait de monographie, amputée du budget, rédigée par la comtesse Marie Pasolini en 1899<sup>40</sup>. Marie Louise de Maillard publie en 1903 et en 1906 « Décoreuse de porcelaine de Limoges » et « Teinturier de ganterie et gantières de Saint-Junien ». En 1907, Mme P. Lebrun signe « corsetière du Raincy » et, en 1910, elle récidive, en collaboration avec Marie-Louise Bérot-Berger, avec « Tisseur d'usine de Saint-Quentin ». Les monographies publiées dans *Les Ouvriers des deux mondes* doivent théoriquement être discutées avant publication et « les revues leplaysiennes, qui rendent régulièrement compte des séances au cours desquelles les monographies étaient discutées, attestent que le processus de sélection écarta de nombreux travaux » (Lorry 2000 : 95). Néanmoins, les traces des discussions concernant les monographies écrites par des femmes dans *Les Ouvriers des deux mondes* n'ont pas été retrouvées dans les pages de *La Réforme sociale*. Ces discussions nous auraient permis de vérifier le statut accordé à ces femmes monographes, de voir si leur féminité était mobilisée dans la définition de celui-ci. L'analyse de leurs trajectoires sociale et intellectuelle<sup>41</sup>, du contenu des monographies et des interventions publiques de Mmes Berot-Berger et Lebrun dans les séances et congrès de la SES nous permet toutefois d'évaluer l'importance relative de leur travail monographique par rapport aux autres travaux réalisés, la construction de leur statut d'intellectuelle et de réformatrice ainsi que leur posture intellectuelle vis-à-vis des règles monographiques et des principes moraux défendus par la tradition leplaysienne.

Marie Louise de Maillard (1875-1947) est issue d'une famille de la noblesse terrienne de la région où elle réalise sa monographie. Marie-Louise Bérot-Berger (1868-1941) et Fernande Lebrun (née en 1885)<sup>42</sup> proviennent pour leur part de la moyenne bourgeoisie, également des régions étudiées dans leurs monographies, soit Paris pour F. Lebrun et Saint-Quentin pour M.-L. Bérot-Berger. Elles appartiennent donc toutes les trois

<sup>40</sup> Quelques Italiennes ont réalisé des monographies avant les Françaises. La comtesse Marie Pasolini est l'une d'entre elles. L'extrait de sa monographie d'un ouvrier agriculteur dans la campagne de Ravenne est publié dans *Les Ouvriers des deux mondes* après l'avoir été dans le *Gionale degli economisti* en 1890. M. Pasolini publie une autre monographie dans le même journal en 1892, tout comme Scilla Dolfin, une étudiante milanaise, vingt ans plus tard en 1912. Gina Lombroso, fille du criminaliste Cesare Lombroso et intellectuelle italienne, réalise également une monographie publiée dans *La Riforma sociale* en 1896. (Protasi 2000). Sur les sœurs Lombroso voir J.-C. Coffin (2005).

<sup>41</sup> Nous sommes largement redevable à l'article de Françoise Battagliola (2003) pour les informations biographiques des femmes monographes ayant publiées dans *Les Ouvriers des deux mondes*.

<sup>42</sup> Elle se présente aussi comme Mme P. Lebrun, le « P » étant peut-être le prénom de son mari.



à des milieux sociaux d'où sont originaires un grand nombre de leplaysiens (Kalaora et Savoye 1985). Les trois femmes sont mariées – M. L. Maillard se marie tardivement à 40 ans après avoir été institutrice privée – et n'exercent pas de profession salariée au moment de la réalisation des monographies. On sait que M. L. de Maillard n'a pas d'enfants, et qu'après le décès de son mari, elle se retire au presbytère de Sainte-Ronde. De son côté M.-L. Bérot-Berger interrompt des études supérieures en médecine et en droit pour épouser un ingénieur en construction mécanique dont elle a un enfant unique alors que F. Lebrun, dont on sait peu de chose concernant sa scolarité, se marie avec un chirurgien-dentiste sans qu'on sache si elle eut des enfants. Même si M.-L. Bérot-Berger a suivi une formation universitaire, sans obtenir de diplôme, sa trajectoire ultérieure de réformatrice, la range davantage du côté de l'héritage d'une éducation catholique traditionnelle où les femmes sont imprégnées durant toute leur formation du sens des « devoirs sociaux » que les femmes ont à assumer<sup>43</sup>. Elle s'implique durant toute sa vie dans de nombreuses associations philanthropiques d'assistance aux enfants et aux femmes, particulièrement aux femmes en couche avec la Mutualité maternelle civile et militaire de Saint-Quentin qu'elle met sur pied en 1908 et dont la notoriété ne cesse de croître jusque dans l'entre-deux-guerres. F. Lebrun œuvre également dans plusieurs groupes d'aide pour les enfants et les mères et collabore avec M.-L. Bérot-Berger dans la Société d'encouragement à la mutualité et aux œuvres sociales, puis, vers 1909-1910, dans la nouvelle Société d'étude et d'encouragement au devoir social dont « l'objectif [est] de conjuguer la charité chrétienne et la connaissance sur le modèle de l'économie sociale initiée par F. Le Play » (Battagliola 2003 : 62). Elles se situent toutes les deux dans une proximité relative avec la mouvance féministe, surtout de tendance chrétienne pour F. Lebrun alors que M.-L. Bérot-Berger participe à la fois à des initiatives féministes chrétiennes et républicaines. La reconnaissance sociale de M.-L. Bérot-Berger, et son intégration au sein des réseaux de réformateurs familialistes et natalistes, est nettement plus élevée, comme le démontrent sa

---

<sup>43</sup> D'autant plus que son passage à l'université demeure vague dans ses mémoires, publiées en 1933, et, comme le souligne Battagliola (2003), qu'elle omet de préciser les conditions de son passage du baccalauréat, lequel demeure encore peu accessible pour les femmes. On peut alors se demander si le fait que l'importance du diplôme universitaire comme critère de prestige intellectuel croît beaucoup, entre la période de ses études et celle de la publication de ses mémoires, n'a pas pu lui donner l'idée de s'« inventer » une trajectoire scolaire plus légitimante des prétentions intellectuelles qui sont les siennes. Ceci demeure toutefois une hypothèse non vérifiée.

nomination au Conseil supérieur de la natalité en 1920 et ses nombreuses récompenses symboliques comme la médaille d'honneur de l'Assistance et de l'Hygiène publiques du Ministère de l'Intérieur en 1906 et la Légion d'Honneur en 1920. Contrairement à M.L. de Maillard – dont on ne connaît que les monographies – et F. Lebrun – qui écrit des articles pour des bulletins d'associations seulement – M.-L. Bérot-Berger est une auteure prolifique dont certains ouvrages sont analysés tant dans *La Réforme sociale*, *La Science sociale*, que dans la *Revue internationale de sociologie*<sup>44</sup>.

Les trois monographes entretiennent des relations personnelles avec des hommes haut placés dans la SES. M. L. de Maillard est voisine et amie, par sa famille, de Pierre du Maroussem, un des principaux enquêteurs de la SES qui l'initie à la méthode monographique et la conseille dans la réalisation de ses deux monographies. Elle ne deviendra toutefois pas membre de la SES contrairement à F. Lebrun et M.-L. Bérot-Berger qui y adhèrent l'année de la publication de leur première monographie. Elles sont présentées à la Société par les plus hautes autorités : Alexis Delaire, secrétaire de la SES, pour F. Lebrun, Émile Cheysson, administrateur et autorité intellectuelle de la SES, et Henry Joly, vice-président, pour M.-L. Bérot-Berger<sup>45</sup>. On ne sait pas exactement ce qui mena ces deux femmes à la réalisation d'une monographie leplaysienne, ni comment ou par qui elles furent initiées aux méthodes et protocoles d'enquête. Selon Battagliola (2003 : 64) ce sont les relations personnelles entretenues par l'entremise des implications réformatrices dans les associations de bienfaisance qui leur ont permis de se trouver une famille ouvrière à étudier.

Il est possible qu'elle [F. Lebrun] ait connu cette famille par l'intermédiaire du maire du Raincy, membre de la société d'encouragement à la mutualité et ancien président de l'Union du commerce. Marie-Louise Bérot-Berger [...] a fait la connaissance de cette

<sup>44</sup> Parmi ceux-ci on relève *Décatalogue de la vie moderne* (1912), *La dame visiteuse dans la bienfaisance publique ou privée et dans le contrôle de la loi Strauss, protectrice de la maternité* (1914), *L'Hygiène en période de guerre et les soins pour tous* (1915), ainsi que *Indicateurs de science et de pratiques sociales* (1917). Elle édite également la « bibliothèque du bonheur social » et le *Journal des travailleuses*. Ces deux dernières publications reçoivent, à la demande de M.-L. Bérot-Berger, une publicité dans *La Réforme sociale* à la suite de sa chronique sur les causes de la mortalité infantile en 1908. S'y reporter pour davantage de détails sur le contenu de ces publications (*RS 56 1908 II* : 348).

<sup>45</sup> Ajoutons à cela pour M.-L. Bérot-Berger des relations avec des hommes politiques comme Edouard Herriot à qui elle destine la préface de *Indicateurs de science et de pratiques sociales* (1917) en le qualifiant de « confrère et ami ».

famille [du tisseur de Saint-Quentin] par l'intermédiaire d'une amie, comme elle visiteuse des familles pauvres dans le cadre de l'association catholique Les Dames de la providence. [...] Marie-Louise Bérot-Berger a certainement visité plusieurs fois cette famille. Elle entretenait, en outre, des relations amicales avec la dame visiteuse qui l'a introduite et dont les renseignements ont contribué à alimenter la monographie.

Les quatre monographies suivent le plan prescrit par *Les instructions pour la méthode d'observation* de Le Play<sup>46</sup>. Trois des quatre monographies présentent en dernière partie des notes « destinées à compléter le tableau de l'existence d'une famille » et qui sont « la partie la moins essentielle d'une monographie » en même tant que la « seule partie de l'œuvre dans laquelle il soit permis à l'auteur de s'écarter de l'analyse rigoureuse des faits et de produire ses propres appréciations » (Le Play 2000 : 218-9). Ce sont, en effet, les appréciations personnelles – qu'il est néanmoins possibles de dégager ailleurs que dans les notes finales – qui nous permettent le mieux de mesurer le degré d'adhésion des femmes auteures de monographie au cadre idéologique dans lequel s'inscrit l'enquête monographique leplaysienne, c'est-à-dire celui de la défense de la famille patriarcale et des valeurs morales de la bourgeoisie catholique, à travers lequel l'antinomie du travail intellectuel et de la féminité est constamment réitérée.

Françoise Battagliola (2003) insiste sur les portraits de femmes comme « pivots de la famille ouvrière » qui sont tracés dans les monographies. Elle avance qu'au-delà de la commune idéalisation des vertus féminines dans le maintien de l'ordre moral et de la prospérité familiale, les monographes des deux sexes adoptent des positions différentes quant à « l'inversion des rôles ».

Ainsi, à partir de faits identiques, hommes et femmes tirent des conclusions opposées. Pour les hommes, la solitude féminine ou l'inversion des positions traditionnelles entre chefs de famille et épouses constituent des dangers à combattre autant que des signes de démoralisation de la population. En revanche, les femmes soulignent les risques de déchéance sociale que font courir aux femmes des époux irresponsables (Battagliola 2003 : 70).

---

<sup>46</sup> Elles présentent donc d'abord des observations préliminaires dans lesquelles elles dégagent les caractéristiques définissant l'environnement physique et le statut de la famille étudiée (état du sol, des industries et de la population, état civil, habitudes morales et religieuses, l'hygiène et la santé, rang dans la famille – en termes de promotion ou de stagnation sociale), les moyens d'existence de la famille (les propriétés, les subventions, les travaux et industries) ainsi que les modes d'existence (aliments, habitation, mobilier et vêtements, récréation) et l'histoire de la famille. Puis, elles dressent un budget détaillé reprenant toutes les informations consignées dans les observations préliminaires.

Il semble en effet que les sensibilités féminines et masculines diffèrent significativement, particulièrement dans la monographie de F. Lebrun et de M.-L. Bérot-Berger. Ces dernières défendent l'idée d'une mutualité paternelle, à laquelle devrait souscrire tous les hommes en âge de travailler, et concluent même leur monographie – conjointement signée – avec un plaidoyer féministe pour l'autonomisation économique des femmes.

Avec l'évolution féministe universelle, on ne trouvera jamais assez d'exemples en l'honneur des femmes qui surent se priver toute leur vie même du linge indispensable, pour procurer à monsieur le tabac quotidien nécessaire à satisfaire ses goûts. Il était temps que la loi sur *la libre disposition des salaires* fût votée, mais en attendant que les femmes instruites plaident pour leurs sœurs de misère, il importe que les compétences se renseignent aux foyers laborieux et se persuadent que cette résignation et ce martyrologe [sic] ont suffisamment duré. L'esclavage doit sortir définitivement des rangs de notre société (Bérot-Berger et Lebrun, *ODDM* 1910 : 83).

L'ardeur et le ton de cette conclusion sont proprement féminines : aucun homme traitant de ces questions dans les périodiques étudiés ne les ont affichés. L'opposition entre positions masculines et féminines sur l'inversion des rôles sociaux et la défense des droits des femmes apparaît néanmoins être autrement plus complexe. Comme nous le verrons, certains leplaisiens et autres réformateurs sont aussi de fervents défenseurs de mesures de protection des femmes, particulièrement de la maternité, qu'ils justifient en définissant les vertus « féminines » comme principal soutien de l'ordre moral catholique. Cette position – politiquement ambiguë – les conduit à redéfinir un « bon » féminisme – celui qui fait passer les devoirs des femmes avant leurs droits, tout en reconnaissant la nécessité d'en reconnaître certains, c'est-à-dire le féminisme chrétien – et le « mauvais » féminisme, représenté par les féministes républicaines instruites et professionnelles qui revendiquent les mêmes droits pour les deux sexes. Les femmes monographes que nous venons de présenter se positionnent elles aussi à cheval entre des positions conservatrices et progressistes où la défense de l'ordre moral et familial catholique demeure fondamental à la reconnaissance de certains droits sociaux pour les femmes. La division du travail souhaitée entre les hommes et les femmes continue d'être structurée par l'opposition public-privé. Elles montrent toutefois peut-être un peu plus de considérations pour les situations « anormales » des femmes « isolées » dont les conditions d'existence sont rendues structurellement impossibles, notamment par la définition du salaire des femmes comme un

salaires d'appoint, même lorsqu'il ne s'ajoute pas à un salaire masculin. F. Lebrun (*ODDM* 1907 : 426-9), dans la monographie qu'elle réalise seule en 1907, met en évidence que « les salaires des femmes dans l'industrie, à peine suffisants pour satisfaire aux besoins de l'ouvrière isolée, ne sont généralement que des salaires de famine pour la veuve chargée d'enfants ». Elle ajoute toutefois : « nous devons cependant avouer que, pour nous, le remède n'est pas dans une élévation de salaire. Notre désir ne serait pas de rendre la femme capable de se suffire seule à tous ses besoins, mais bien plutôt de diminuer le nombre des ouvrières isolées », en les encourageant d'une part, « à rester jusqu'[au] mariage dans la maison paternelle » ou à s'affilier à un patronage ou une maison de famille lorsqu'il n'y a plus de famille « naturelle ». Pour F. Lebrun, l'« élévation de salaires, [...] aurait pour inconvénients immédiats d'arracher la femme à son foyer et à ses occupations d'épouse et de mère, et aussi d'élever le prix des objets manufacturés de façon à absorber bien vite ce supplément de salaire ». Elle reconnaît aux femmes le droit de ne pas se marier, « bien que le mariage soit le groupement voulu et béni de Dieu, le plus conforme à toutes les aspirations et à toutes les facultés humaines », mais pas celui de vouloir de suffire à elles-mêmes.

La plus grande misère, le véritable danger pour elle, est-il vraiment dans la modicité de son salaire, qui ne devrait être qu'un salaire d'appoint ou une quote-part dans les frais de la vie commune ? N'est-il pas plutôt dans l'isolement auquel elle se condamne, oubliant qu'elle n'est pas destinée à vivre seule, mais à s'appuyer matériellement et moralement sur le groupe familial, auquel de son côté, elle apportera le concours de toutes ses facultés affectives et ménagères, avec le petit appoint de son salaire, quel qu'il soit (Lebrun *ODDM* 1907 : 428)<sup>47</sup>.

Dans sa seconde monographie, M.-L. de Maillard défend aussi cette définition de la place légitime des femmes dans l'espace domestique, comme mère, épouse et même comme travailleuse salariée<sup>48</sup>.

---

<sup>47</sup> F. Lebrun a, malgré cela, une sensibilité un peu plus vive des rapports de classe que la plupart des réformatrices rencontrées à la SES comme le montre le commentaire suivant : « Je trouve qu'il y a un peu d'orgueil de la part des patronnes de vouloir diriger les ouvrières moralement : il y a sans doute des ouvrières peu intelligentes, mais il y a également des patronnes qui ne le sont pas; par contre il y a des ouvrières qui, tout en n'ayant qu'une instruction primaire, sont très intelligentes et remplies de bon sens : il ne leur a manqué que l'argent pour pouvoir continuer leurs études et je comprends qu'elles n'aiment pas toujours faire partie de la « classe dirigée » : il faut nous mettre à leur place » (*RS* 54 1907 II : 489).

<sup>48</sup> Les calculs minutieux des gains en nature produits par les femmes à travers leurs travaux domestiques – qui ne sont toutefois pas tous comptés comme la préparation des repas ou les soins aux enfants – sert également la

Le travail qui garde la jeune fille au foyer et lui conserve la possibilité et l'habitude des occupations domestiques, est évidemment plus sain et plus moralisateur que celui qui l'entraîne vers les grandes agglomérations ouvrières. Elle continuera, jeune épouse, jeune mère, sans quitter sa maison, sans négliger ses devoirs essentiels, et il apportera un complément de bien-être ou l'appoint nécessaire à la vie commune (Maillard *ODDM* 1906 : 294).

Les trois auteures de monographies ouvrières publiées dans *Les Ouvriers des deux mondes* sont donc globalement bien intégrées idéologiquement dans ce secteur du champ des sciences sociales naissant, comme elles le sont aussi socialement. Elles s'entendent sur les principes fondamentaux d'organisation de la vie sociale dans une perspective catholique. M.-L. Bérot-Berger propose en 1909 un autre travail monographique qui n'est pas reproduit dans les pages de *La Réforme sociale*, mais dont le résumé nous donne une indication de cette rencontre essentielle. Elle « développe d'abord l'idée que la commune prospère est celle dont les industries nourrissent leurs hommes permettant à la femme de rester au foyer » (*RS* 58 1909 II : 78-9). Les différences de ton et d'idée qu'elles manifestent parfois ne placent pas les femmes monographes dans des positions incompatibles avec le cadre idéologique dominant dans ce milieu.

La commune appartenance de classe des femmes monographes et des hommes leplaysiens rend l'expression par celles-ci de certaines réalités sociales plus acceptables que dans la bouche des femmes de la classe ouvrière, par ailleurs extrêmement peu nombreuses à la SES. Sur la question des salaires, par exemple, M.-L. Rochebillard, dans son rapport « monographique » sur son syndicat d'ouvrière à Lyon, présenté au Congrès de la SES en 1901, revendique des salaires égaux pour les travailleurs des deux sexes. Elle utilise l'expression « salaires de misère », ce qui, dans la bouche d'une femme de la classe ouvrière, fait sursauter le député Delbet. Il « trouve qu'il est toujours dangereux d'énoncer des mots vagues comme « salaire de misère ». Il y a tant de conditions spéciales qu'il ne saurait y avoir de remède général ». Il profite de l'occasion pour dissocier les analyses de M.-L. Rochebillard de la « vraie science [...] qui consiste à étudier les faits et à en déduire le remède particulier, au lieu de chercher un remède général impraticable » (*RS* 42 1901 II :

---

cause de la lutte contre le travail industriel des femmes à l'extérieur de l'espace domestique dans l'entreprise leplaysienne. Au sujet du partage entre les travaux domestiques qui entrent ou qui sont exclus des calculs fiscaux relatifs à l'autoconsommation des ménages agricoles français après 1945, voir Delphy (1998 : 57-73).

85). Pourtant, l'entreprise de M.-L. de Rochebillard est dans le droit chemin de l'action féminine catholique et elle prend bien soin de se dissocier des socialistes et de réitérer constamment l'idéal naturalisé d'une division du travail qui « permettrait » aux femmes de se consacrer exclusivement à l'espace domestique. Elle est néanmoins davantage concernée par la pauvreté des femmes, particulièrement des femmes sans conjoint, que F. Lebrun qui répète lors d'interventions dans les séances régulières de la SES qu'il y a peut-être même « une certaine utilité [à ce] que la femme ait du mal à gagner sa vie, puisqu'elle ne doit pas gagner sa vie seule » (*RS 57 1909 I : 537*).

On remarque que la compétence pratique, généralement reconnue aux femmes impliquées dans la réforme sociale et en opposition avec une compétence proprement théorique et intellectuelle, est ici déniée à Mlle Rochebillard, non pas pour lui reconnaître une compétence théorique, mais plutôt pour lui reprocher d'avoir des ambitions précisément trop générales ou théoriques. Ce double-standard reconnaît aux femmes des compétences pratiques lorsque celles-ci sont subordonnées aux compétences théoriques et proprement intellectuelles mais les leur dénie lorsque cette capacité à réfléchir « pratiquement » une situation dans sa situation particulière devient une qualité intellectuelle supérieure à la théorisation, qualifiée d'abusives, de trop générale ou d'étrangère à la réalité. Les femmes qui revendiquent des droits pour les femmes, et particulièrement celles qui fondent leurs revendications sur des analyses théoriques, sont en général les principales victimes de ce retournement sémantique, comme nous le verrons ultérieurement. F. Lebrun, pour sa part, ne se fait pas reprocher son analyse théorique sur l'utilité sociale de l'infériorité des salaires féminins parce qu'elle défend l'ordre social et sexuel catholique, mais on ne lui reconnaît pas, par ailleurs, pour cette incursion dans le domaine des idées générales, de compétence proprement théorique.

Le statut accordé aux monographies peut s'évaluer à travers leurs autres contributions à la SES et à *La Réforme sociale*. Si M.L. de Maillard disparaît des réseaux leplaysiens après la parution de ses monographies, M.-L. Bérot-Berger et F. Lebrun deviennent deux figures habituelles des congrès et des séances publiques de la SES jusqu'à la Première Guerre mondiale. Le travail intellectuel devient pour celles-ci une activité

importante, prenant toutefois moins de place dans leur vie que l'engagement « pratique » dans les associations réformatrices. F. Lebrun est la femme qui, entre 1901 et 1914, intervient le plus fréquemment dans les congrès annuels de la SES. Elle écrit aussi trois courts textes pour *La Réforme sociale* dans la section « Mélanges et notes » sur les femmes dans la réforme sociale (enseignement ménager, bienfaisance) et sur une œuvre dont elle s'occupe, la Société d'encouragement au devoir social. Ses interventions publiques portent sur un ensemble de thèmes qui débordent largement le rôle des femmes dans la bienfaisance et la réforme<sup>49</sup> dont traitent ses articles se situant dans l'espace de réflexion défini, notamment par É. Cheysson, comme légitime pour les femmes. En 1907, 1908 et 1909, elle fait quelques interventions sur le travail à domicile auquel elle accorde une valeur morale supérieure au travail en usine pour les femmes. À son avis, il faudrait réformer le travail à domicile pour en rendre les conditions d'exercice plus intéressantes, notamment en formant davantage les ouvrières qui, pense-t-elle, verraient alors leurs salaires s'élever. Si elle s'entend sur cette question avec Mme Leroy-Allais, qui présente un rapport au Congrès de 1908, son commentaire suscite en revanche une réaction défavorable de Louis Rivière. Après lui avoir signifié que sa question était hors de propos, celui-ci reconnaît que le travail à domicile demeure l'idéal du point de vue de la famille, mais qu'il est responsable de l'affaiblissement des salaires et couvre des abus énormes. Il se pose en autorité face à F. Lebrun à qui il enlève toute compétence en la matière en concluant : « c'est une très grosse question, plus compliquée que souvent on ne se l'imagine » (*RS* 54 1907 II : 431). Un procédé similaire de discrédit est employé par É. Cheysson sur une autre intervention de F. Lebrun (*RS* 57 1909 I : 274-5) portant sur le programme social des partis politiques en Angleterre. D'abord, celle-ci « [s]'excuse d'intervenir dans cette discussion » qu'elle pouvait penser réservée aux hommes en raison de la thématique principale. Puis, elle affirme que l'intervention de l'État, redoutée par plusieurs leplaysiens, est un inconvénient pour les possédants mais qu'elle « augmente le bien-être général de ceux qui ne possèdent pas » et qu'il ne faut donc pas s'y opposer systématiquement. É. Cheysson

---

<sup>49</sup> Les objets de ses interventions sont les suivants : le travail à domicile des femmes (1907 et 1908), le programme social des partis politiques en Angleterre (1909), le rôle social de l'État, le travail des femmes et l'enseignement ménager (1909), le point de vue ouvrier et le point de vue patronal (1909), la censure, l'éducation et le syndicalisme (1911), la concentration dans le domaine de l'alimentation et l'électeur (1912), la bienfaisance privée (1913).



« demande – quoique l’heure soit fort avancée – la permission de répondre d’un mot à Mme Lebrun pour la rassurer ». Le terme « rassurer » renvoie à l’univers des émotions et non des idées, il dénie à son interlocutrice le statut d’égale dans la discussion en l’assimilant à une personne qui ressent de la crainte en raison de son ignorance. Paternaliste, É. Cheysson résume la « question véritable » à F. Lebrun qui, en bonne élève, reprend la parole pour montrer qu’elle a bien compris la leçon en exposant en d’autres termes la position que É. Cheysson vient de lui proposer. Qu’elle intervienne dans des discussions concernant spécifiquement les femmes ou qu’elle ose se prononcer sur les questions « générales » analysées par des hommes, la réception masculine de ses idées est au mieux polie, sans approfondissement, et aucune compétence proprement intellectuelle, qui pourrait s’appuyer par exemple sur son travail monographique, ne lui est reconnue par L. Rivière ou É. Cheysson.

M.-L. Bérot-Berger, pour sa part, signe deux courts articles, dans la section « Mélanges et notices » de *La Réforme sociale*. Les deux se situent dans la perspective leplaysienne, mais ce sont des objectifs de réforme sociale – surtout la protection de la maternité et l’organisation des visiteuses sociales – plutôt que de connaissance qu’elle poursuit dans ses travaux (RS 56 1908 II : 345-8 et RS 68 1914 II : 410-13). Dans le second article, publié en 1914, elle définit d’ailleurs l’économie sociale comme « l’art de mieux vivre en société », montrant par là que l’activité de connaissance demeure dans son esprit subordonnée à celle de la réforme, à l’amélioration des conditions de vie des individus. Le registre dans lequel elle inscrit ses idées est surtout celui des émotions et de la morale. Les comptes rendus de ses livres<sup>50</sup> dans *La Réforme sociale* et dans la *Revue internationale de sociologie* illustrent bien la reconnaissance de la prééminence de cette posture d’actrice

---

<sup>50</sup> Ses livres ont des structures et des objets diversifiés. Dans *Décatalogue de la vie moderne* (1912), elle formule des « préceptes » moraux devant conduire la pratique sociale, dans *La dame visiteuse dans la bienfaisance publique ou privée et dans le contrôle de la loi Strauss, protectrice de la maternité* (1914), elle présente et reproduit la nouvelle législation sur la maternité, explique le fonctionnement des mutualités maternelles et plaide pour la bonne application de la loi grâce à la mobilisation des femmes de la bourgeoisie comme visiteuses, dans *Indicateur de sciences et de pratique sociales. Pour le bonheur familial et la prospérité des associations nationales* (1917), elle présente des « cours », sous la forme de questions et de réponses et pour un usage très pratique, d’initiation à l’exercice de l’assistance sociale et d’introduction à l’économie sociale leplaysienne.

sociale, de réformiste, sur celle d'intellectuelle. Dans son analyse de *Décatalogue de la vie moderne*, Fernand Lepelletier, membre important de la SES, rappelle que

Mme Bérot-Berger est trop connue des lecteurs de *La Réforme sociale* pour que nous ayons besoin de la leur présenter. Femme de cœur et d'action, d'un dévouement admirable à toutes les œuvres de philanthropie et de charité, apôtre inlassable de l'amour pour les humbles et les déshérités. Elle connaît mieux que personne le prix de la vie consacrée à se pencher sur toutes les détresses et à soulager toutes les infortunes. Aussi ne peut-on être surpris de la voir résumer en formules saisissantes les sentiments qu'a fait naître en elle une longue pratique de toutes les vertus (*RS* 63 1912 I : 304).

Aucune mention de son travail de monographe dans cette analyse, où l'addition des termes renvoyant aux champs lexicaux de la morale, de l'action et des sentiments est exemplaire de cette sélection opérée dans les attributs qu'il est possible d'associer aux femmes impliquées dans ce secteur des sciences sociales et qui renforce l'opposition entre le féminin et le travail intellectuel. Dans la *Revue internationale de sociologie*, G. L. Duprat, qui n'est ni un réformateur ni un leplaysien, accorde un statut similaire d'actrice bien plus que d'intellectuelle à M.-L. Bérot-Berger dans son compte-rendu du même livre. Après avoir résumé de manière plutôt neutre l'objet du livre, il conclut en ces termes: « M. Bertillon a rappelé dans une courte préface quel noble dessein fut celui de l'auteur, préoccupée du sort de l'enfance et par conséquent de la maternité à l'abri de la souffrance et des privations » (*RIS* 1912 10 : 720). Ainsi, dans les trajectoires de M.-L. Bérot-Berger et de F. Lebrun, la réalisation d'une monographie n'occupe pas une place déterminante. Il faut dire que ce travail fut peut-être pour elles davantage l'application d'un protocole qu'une démarche intellectuelle qu'elles se seraient appropriées pour en discuter par la suite, et participer à la transformation des méthodes de recherche et des théories sociologiques. Les autres réalisations « intellectuelles » de ces deux femmes se situent dans le cadre de l'action féminine légitime définie par les autorités morales et intellectuelles leplaysiennes, du « rôle social de la femme », plutôt que dans la poursuite de pratiques intellectuelles assez similaires à celle des hommes pour qu'advienne un début de reconnaissance proprement intellectuelle.

Les discussions précédant la publication des monographies de M.L. Maillard, F. Lebrun et M.-L. Bérot-Berger demeurent inaccessibles, mais une monographie de Lucie

Achalme, présentée lors d'une séance de la SES en 1907 sans être publiée par la suite dans *Les ouvriers des deux mondes*, est l'occasion d'un échange assez long avec l'auditoire qui est reproduit dans *La Réforme sociale* (RS 53 1907 I : 603-23; 623-8). Elle nous permet d'entrevoir l'effet de la dissociation entre le sexe de l'intellectuel et celui associé aux objets d'étude légitimes sur la reconnaissance du travail et de la personne qui le réalise. Elle nous informe également sur la persistance de la mise en évidence du sexe féminin de l'auteure, malgré l'adoption de pratiques et de postures intellectuelles qu'on pourrait qualifier de masculines. L. Achalme précise d'abord qu'elle a eu l'initiative de cette communication sur les communautés de famille en Auvergne, contrairement aux présentatrices d'œuvres qui, rappelons-le, répondaient en général à une invitation. Elle résume les conférences précédentes qui ont porté sur le même sujet à la SES, ce qui lui permet de passer rapidement sur « les origines et les caractères des communautés agricoles et familiales qui persistent encore profondément enracinées sur notre sol auvergnat ». Avant de présenter une monographie de famille proprement dite – qui n'a toutefois pas la forme exacte des monographies leplaysiennes publiées dans *Les Ouvriers des deux mondes* – elle définit la notion de « communauté de famille » en formulant quelques idées générales sur la genèse de l'organisation sociale.

L'isolement est une faiblesse, une infériorité et l'instinct naturel de l'homme le pousse à augmenter sa force en y adjoignant celle de ses semblables pour suppléer à l'insuffisance de son individualité : la communauté de famille est donc un effet spontané des civilisations primitives. Le sentiment qui inspire l'union, à la genèse de toute société, n'est pas qu'une impulsion d'égoïsme et de défense, il naît du besoin de solidarité et de protection mutuelle dont la famille est la plus sublime expression (RS 53 1907 I : 604)<sup>51</sup>.

Cette perspective générale, même si elle s'appuie sur des présupposés biologiques mal définis, possède une dimension structurale absente chez la plupart des leplaysiennes rencontrées. L'auteure poursuit son exposé avec un historique du développement des communautés depuis l'Antiquité jusqu'aux formes étudiées en Auvergne, en s'appuyant sur des auteurs qu'elle cite dans le texte<sup>52</sup>. Elle continue en résumant l'organisation du pouvoir

<sup>51</sup> Selon Deegan (1988), il semble que les pionnières de la sociologie empirique américaine à Chicago aient également partagées ce cadre théorique « pacifiste » qui donne un rôle fondamental aux solidarités dans l'émergence des sociétés organisées, et qui s'oppose aux modèles qui domineront dans les décennies suivantes et qui font des sociétés des produits des conflits et de la compétition.

<sup>52</sup> Cette pratique de recherche n'est pas encore totalement généralisée à ce moment.

entre les catégories sociales observées. Les monographies de communautés particulières qu'elle présente sont parsemées d'analyses générales sur les communautés de famille et les facteurs sociaux responsables de leurs transformations. Son approche historico-philosophico-juridique est ce qu'on pourrait appeler une « pratique masculine » qui s'acquière par une formation intellectuelle universitaire où ces divers éléments de connaissance sont intégrés les uns aux autres pour former un « esprit », un « regard » particulier. Il s'agit d'une pratique masculine parce que les modalités de son appropriation sont encore largement réservées aux hommes au début du XX<sup>e</sup> siècle. Il y avait bien, à cette époque, quelques femmes qui parvenaient à l'acquérir, mais elles demeuraient très minoritaires et marginales. Souvent, elles l'utilisaient à des fins politiques, comme nous le verrons, ce qui contribuait à annuler la valeur symbolique de ce type de pratique pour la reconnaissance intellectuelle des femmes. L. Achalme, sur laquelle nous ne possédons aucune donnée biographique, présente un travail dégagé de préoccupations politiques ou réformatrices immédiates, ce qui devrait profiter à son statut d'intellectuelle. La discussion qui s'engage après sa communication présente en effet des différences notables avec celles que nous avons vues jusqu'à présent, mais le stigmate lié à la féminité demeure opérant. D'une part, le président de séance, Georges Blondel, la remercie de son « style coloré et charmant », de son « beau rapport », mais rapidement une discussion contradictoire s'engage sur des points précis de sa communication. Aucune référence au sexe de l'interlocutrice, ou à une compétence « pratique » ou « émotive », ni même « morale » n'est mobilisée pour qualifier le travail et le statut de L. Achalme. À Paul Nourrison, qui conteste une analyse en apportant une nuance, elle rétorque « c'est pour cela que je ne généralisais pas », et au frère Juan du Saint qui espère trouver une manière de faire revivre les communautés de famille idéalisées comme des exemples parfaits de l'ordre social patriarcal, l'oratrice répond « je ne crois pas que les communautés puissent jamais se reformer désormais » en raison de la disparition des facteurs qui ont permis l'existence de ces communautés, ce que vient immédiatement appuyer G. Blondel. Celui-ci conclut finalement la séance en remerciant « à nouveau Mme Achalme de son intéressante communication qui restera dans les annales de la Société d'Économie sociale comme un document des plus précieux pour l'histoire de ces communautés de famille dont elle s'est si

souvent entretenue ». L. Achalme ne devient toutefois pas membre de la SES, ni ne participe à d'autres séances, mais elle publie une autre monographie sur l'île d'Houat dans la *Revue internationale de sociologie* en 1909 (*RIS* 1909 3 : 161-80) qui n'est toutefois soumise à aucune discussion.

Par la suite, elle écrit une série de romans, dont *Le maître du pain* (1909)<sup>53</sup> qui est analysé dans *La Réforme sociale* et dans la *Revue internationale de sociologie*. Bien que ce livre appartienne au genre littéraire, G. Blondel qui l'analyse rappelle au lecteur « la remarquable communication sur les communautés de famille en Auvergne que nous a présentée, il y a quelques mois, Mme L. Achalme » (*RS* 57 1909 I : 484). Il positionne le roman à cheval sur le genre littéraire et le genre « sociologique ».

Les idées maîtresses de cette conférence se retrouvent dans un roman ingénieusement composé et parsemé de charmantes descriptions [...] Les détails qui parsèment le récit très vibrant de Mme Achalme sont empruntés à la réalité. Ce n'est pas une pure fantaisie, c'est la touchante et véridique histoire de la ruine de ces antiques associations, c'est en même temps une fine étude sur l'impossibilité devant laquelle on se trouve aujourd'hui d'égaliser les parts pour conserver l'union.

Les qualificatifs utilisés pour définir le travail de L. Achalme appartiennent à des registres lexicaux courants pour parler des femmes : « charmantes », « touchante », « vibrant » réfèrent aux domaines psychologique et émotif, ainsi qu'aux rapports de séduction ou à l'esthétique. D'autres termes marquent néanmoins une distance avec cette association, comme « fine étude », « roman ingénieusement composé ». Il demeure que le travail monographique de l'auteure, et le statut d'intellectuelle – quelque soit son importance relative – qui lui est associé, est mobilisé dans cette appréciation du roman, contrairement à M.-L. Bérot-Berger et F. Lebrun dont la non-reconnaissance intellectuelle tient en partie au fait que les interlocuteurs n'arrivent pas à leur accorder plusieurs statuts simultanément comme les leplaysiens le font généralement pour les intellectuels réformateurs. Chez L. Achalme, les deux activités, monographique et littéraire, semblent mieux se conjuguer dans la prise en compte des diverses formes de contributions individuelles au champ intellectuel,

---

<sup>53</sup> Elle publie également *La Thèbes celtique* (1908), *Notre fils. Drame en un acte* (1909), *Les poings liés* (1912), et *Les petits complots. Féminisme; la peur du divorce; l'Entente cordiale; les cadets du roy* (1912).

même si cela la positionne aux marges de chaque secteur, en sciences sociales ou en littérature.

Les congrès de la SES sont un espace de prédilection des femmes réformistes dans le champ des sciences sociales pour venir présenter leurs travaux et réflexions. Il est incontestable, comme l'affirme J. Coffin (1991 : 263), que la pratique de la recherche empirique chez les femmes réformistes a favorisé l'émergence de nouvelles représentations de la féminité davantage portées vers l'espace public et moins misérabilistes.

Sociological research proved crucial to this change and to breaking with the traditional female voice and image. The leagues' work provides another revealing glimpse of the extraordinarily rapid dissemination of social science among non-specialists during this period. Study, observation, and gathering statistics were central to the leagues' politics.

L'appropriation de méthodes d'investigation et de dispositions intellectuelles propres aux sciences sociales leplaysiennes par des femmes réformistes a certainement contribué à transformer le catholicisme social, à faire émerger le travail social féminin, à rendre visibles des situations sociales qui seraient demeurées obscures sans la mobilisation féminine, à impulser le goût de l'étude et du savoir chez certaines enquêtrices, et même à transformer la législation sociale française (Fayet-Scribe 1990). Elle ne semble toutefois pas avoir particulièrement favorisé la reconnaissance proprement intellectuelle des femmes à la SES avant la Première Guerre mondiale. Le statut reconnu par les autorités intellectuelles leplaysiennes aux présentatrices d'œuvres, aux essayistes et aux enquêtrices sociales (monographes ou autres) diffère peu. L'appartenance de genre prédomine sur le type de pratique privilégiée dans la constitution de ce statut. Les compétences pratiques, émotives, morales et esthétiques dominent clairement les appréciations du travail féminin. L'adoption des pratiques et des objets masculins semblent favoriser une plus grande reconnaissance de la valeur intellectuelle des réflexions féminines, comme le montre l'intérêt envers la monographie de L. Achalme. Simultanément, il apparaît également que cette incursion dans les échanges masculins sur des questions définies par eux comme « générales » est susceptible de provoquer davantage de réactions d'hostilité, de déni de la

compétence intellectuelle féminine et le surgissement constant de l'appartenance de genre, comme le montrent plusieurs échanges mixtes à la SES.

### **4.3 Éducation par les femmes et éducation pour les femmes**

Les figures féminines légitimes dans les groupes de sciences sociales leplaysiens et à la Société de sociologie de Paris (SSP) sont également reconnues comme des interlocutrices dans les discussions portant sur l'éducation des filles, et davantage encore, sur les mères éducatrices. Il s'agit d'un espace de réflexion ancien pour les femmes des classes dominantes qui publient de volumineux ouvrages durant tout le XIX<sup>e</sup> siècle : Mme de Rémusat rédige son *Essai sur l'éducation des femmes* en 1824, Pauline Guizot écrit en deux tomes *L'Éducation domestique ou Lettres de famille sur l'éducation* en 1826 et Mme Albertine-Adrienne Necker de Saussure fait paraître *L'éducation progressive* entre 1828 et 1832. Tous ces travaux s'inscrivent dans un processus de redéfinition de l'éducation légitime pour les filles qui s'initie dans la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, notamment sous l'influence des écrits de Rousseau. Contre une éducation féminine d'abord orientée vers les arts d'agrément et la vie mondaine, elles défendent toutes une vision de l'éducation féminine dans laquelle la fonction domestique des femmes, exaltée et idéalisée, est le principal objet de la formation. Elles se préoccupent de l'élévation du niveau intellectuel et moral des programmes éducatifs dispensés aux filles, surtout pour qu'elles puissent assurer elles-mêmes l'éducation de leurs enfants en bas âge et qu'elles soient de meilleures modèles de moralité pour les membres de leur famille et l'ensemble de la société (McMillan 2000, Rogers 1995).

L'éducation des enfants demeure durant tout le XIX<sup>e</sup> siècle un enjeu social majeur dans le maintien des hiérarchies « naturelles » et la mise en place des réformes souhaitables du point de vue des classes dominantes. Puisque le « rôle social de la femme » est aussi considéré par les réformateurs et les réformatrices comme un rôle d'éducatrice, le thème est abondamment discuté par les hommes dans les groupes de sciences sociales; les femmes se mêlant parfois aux échanges d'idées. Dans tous les périodiques étudiés, l'éducation des

femmes est l'objet d'articles, de rapports lors des congrès et de comptes rendus d'ouvrages. Dans *La Réforme sociale*, une vision catholique de l'éducation sociale des femmes domine, mais on entrevoit les débats concernant l'accès des femmes à l'enseignement supérieur initiés dans les milieux catholiques par le projet de Mère Marie du Sacré-Cœur, soutenu à la SES par la vicomtesse d'Adhémar et Jeanne de Maguerie. Dans *La Science sociale*, les hommes s'interrogent plutôt sur le modèle anglo-étasunien qui favorise davantage la mixité et l'accès des femmes aux universités, mais très peu de femmes – et particulièrement peu de Françaises – participent à ces discussions masculines. Dans la *Revue internationale de sociologie*, les débats concernant l'éducation mettent en opposition des points de vues diversifiés, mais les discussions dévient rapidement, et presque à tous les coups, vers la question plus générale du féminisme et des droits des femmes<sup>54</sup>. Enfin, au Musée social, les enjeux sociaux de l'éducation générale des femmes occupent peu d'espace discursif, mais l'enseignement ménager est un objet d'étude et de missions d'enquête important pour lequel des femmes sont sollicitées. On peut distinguer deux ensembles discursifs : d'une part les textes concernant l'extension des programmes éducatifs généraux offerts aux filles et d'autre part l'entreprise de promotion de l'enseignement ménager et professionnel. Celle-ci constitue l'aboutissement du processus de redéfinition et de modernisation de la division du travail entre les sexes qui respecte l'opposition privé-public et qui intègre les préoccupations hygiénistes et morales de la bourgeoisie tout en rejoignant une certaine volonté féminine de professionnalisation. L'enseignement ménager représente bel et bien le cœur de « l'éducation sociale » désirée par les réformateurs pour les femmes. Dans les deux ensembles de textes apparaît un dialogue de sourds entre les hommes et les femmes quant à la définition des enjeux légitimes de la discussion. Les premiers réfléchissent les questions par rapport à leurs propres intérêts familiaux : les finalités de l'éducation des femmes se résument à la formation de meilleures mères et épouses. Les femmes, de leur côté, même lorsqu'elles s'inscrivent dans un cadre catholique et que le rôle maternel demeure prépondérant, sont plus sensibles à la nécessité de préparer les femmes à l'exercice d'une profession et promeuvent des finalités éducatives déjà plus individuées : parfaire l'individu, développer son potentiel. Il semble même qu'on puisse dire qu'il y a des ruptures

---

<sup>54</sup> Ce qui justifie que ces textes soient analysés surtout dans la prochaine section de ce chapitre.



cognitives entre les hommes et les femmes : les arguments des unes ne reçoivent pas de réponses qui renvoient aux mêmes types d'arguments, et leurs préoccupations ne sont pas discutées. La plupart des projets éducatifs proposés par des femmes (tant généraux que dans l'enseignement ménager supérieur) sont des échecs.

#### 4.3.1 Les enjeux de l'éducation des femmes : entre éducation sociale et éducation supérieure

##### 4.3.1.1 Nouvelle éducation des femmes pour les catholiques sociaux des *Semaines sociales*

Les catholiques sociaux et les réformistes catholiques soutiennent l'idée d'une réforme de l'éducation des femmes afin qu'elles remplissent mieux leur « rôle social ». Tout le programme des *Semaines sociales* de 1909 portant sur « l'action sociale de la femme » donnent l'occasion à l'abbé Thellier de Poncheville, à Maurice Deslandres<sup>55</sup> et à l'abbé Beaupin de développer les positions des catholiques progressistes qui sont au cœur des principales discussions sur l'éducation dans *La Réforme sociale*. En préconisant l'étude du social pour les jeunes filles, les orateurs des *Semaines sociales* se posent en progressistes face aux franges plus conservatrices des catholiques pour qui les arts d'agrément et l'éducation religieuse suffisent. Leur vision de l'éducation des femmes est également formulée explicitement en opposition avec un modèle d'éducation ayant pour finalité de former des intellectuelles de salon telles que les décrit Martin-Fugier (2003).

Les femmes sont définies d'emblée comme peu aptes pour l'étude, effrayées par le travail et l'aridité de la connaissance.

Étudier, le mot est dur, et la chose paraît pénible. Mais c'est une nécessité. [...] Le mot, je le reconnais de nouveau, est gros, il est prétentieux, il rebute, il épouvante. Il n'y en a pas d'autre pourtant, comment voulez-vous agir socialement sans savoir

---

<sup>55</sup> M. Deslandres (1862-1932), agrégé de droit en 1891, devient titulaire d'une chaire de droit constitutionnel à la faculté de droit de l'Université de Dijon en 1896. Il publie de nombreux articles sur « la crise de l'État » entre 1900 et 1902 et publie vers la fin de sa vie une *Histoire constitutionnelle de la France de 1789 à 1870*.

social, sans connaître la société, et comment connaître, comment savoir, sans étudier<sup>56</sup> (Deslandres 1909 : 377-8).

La finalité de l'étude pour les femmes se limite toutefois à l'usage pratique des connaissances, pour éclairer l'action uniquement. « De la certitude ferme et inébranlable, il vous en faut parce que votre savoir n'est pas une affaire de dilettantisme, une satisfaction intellectuelle à vous donner. Si vous voulez savoir c'est pour agir. « La science pour l'action », c'est la devise des *Semaines sociales* (Abbé Beaupin 1909 : 411). Le dilettantisme est associé dans l'esprit de l'abbé au travail intellectuel « pur », sans application pratique. Il distingue l'éducation sociale et l'éducation théorique qu'il réserve aux enseignements universitaires et dont les femmes devraient spécialement se détourner.

Il faut, autant que possible, se tenir en dehors de la théorie pure. Nous n'avons pas, dans les cercles d'études, à remplacer le travail qui peut s'accomplir dans les Facultés de droit ou ailleurs. Nous avons surtout à viser un but immédiatement pratique, et à donner à ceux ou à celles qui fréquentent ces groupements une formation qui leur permette de réaliser le plus tôt possible un travail d'ordre pratique. Spécialement lorsqu'il s'agit de femmes, j'estime que moins on les attardera dans la théorie, et mieux cela vaudra, parce que, et c'est l'avis même de nos *Semaines sociales*, nous ne devons pas viser à une science qui ne serait en somme que science de dilettante; mais nous devons surtout et avant tout préconiser la science pour l'action (Beaupin 1909 : 411).

L'ambition intellectuelle féminine n'est légitime pour ces catholiques que dans la mesure où elle sert un but pratique, un objectif d'action sociale. Si M. Deslandres prévient les jeunes filles qui s'aventurent dans l'étude du social de s'attendre « aux attaques, aux railleries »<sup>57</sup>, son collègue l'abbé Thellier de Poncheville procède lui-même à la

<sup>56</sup> M. Deslandres préconise le programme suivant pour les jeunes femmes qui veulent étudier le « social » : 1- étude des monographies de métiers 2- étude des « institutions imaginées pour y répondre », « là encore commencez par des études fragmentaires et courtes, par des monographies, les comptes rendus de nos semaines sociales [...] à un moment donné tâchez de faire la synthèse de toutes ces études dispersées ». Il recommande la lecture de Charles Gide, *Principes d'économie sociale*, ainsi que de Max Turmann, *Initiatives féminines*, à l'instar de son collègue l'abbé Beaupin. La dernière étape du programme proposé par Deslandres est « la recherche des principes qui doivent vous éclairer. Point n'est besoin de chercher bien loin votre manuel. Avant toute chose, lisez, relisez le bréviaire immortel du catholicisme social, l'incomparable, la lumineuse encyclique de Léon XIII « sur la condition des ouvriers » (Deslandres 1909 : 378-379).

<sup>57</sup> Il propose des lectures qui fourniront aux étudiantes des arguments catholiques à l'extension, mais surtout à la réforme de l'éducation féminine. « Lisez pour vous donner du courage, vous convaincre que vous avez raison, et vous munir de réponses, la première des études de M. Lamy, dans son livre que vous devez posséder *La femme de demain*, intitulée *La femme et le savoir*. Elle vous convaincra et vous permettra de répondre que « L'Église a été la première amie de l'intelligence féminine [...] que les lectures fortes sont des défenses contre les lectures folles [...], que l'étude ne détourne pas des occupations de l'intérieur, parce qu'elle en fait comprendre le prix et qu'on s'y adonne d'autant plus volontiers qu'on se sent au-dessus de leur banalité [...]; que le savoir détache les femmes des relations frivoles » (Deslandres 1909 : 380).

ridiculisait des intellectuelles de salon qu'il présente comme des êtres frivoles et des vaniteuses, mettant surtout en évidence leur apparence esthétique.

De plus graves problèmes s'agitent autour de la table, dans la somptueuse salle à manger, où quelques théologiennes en toilette tapageuse et libéralement décolletée taxent de modernistes les déclarations de la Semaine sociale. De joyeux économistes, la coupe de champagne en main, ou de charmantes sociologues armées de folâtres éventails disent leur fait, d'un ton sans réplique, au petit vicaire dont le dernier sermon était tout à fait socialiste ou aux Ligues féminines qui se mettent à parler de justice alors qu'il y a déjà tant d'œuvres de charité (Thellier de Poncheville 1909 : 366).

Il y a donc des études et des attitudes appropriées pour les femmes qui veulent acquérir de nouvelles connaissances, et d'autres qui ne le sont pas. L'accès des femmes au savoir masculin doit rester partiel et s'inscrire dans une hiérarchie de genre comme le soutient l'abbé Thellier de Poncheville. « La femme demeure l'élève et lui le maître, convaincu de sa supériorité, rebelle à la leçon qui s'affiche tout haut. Mais en parlant le langage du cœur et de la conscience qu'on ne lui refuse pas de faire entendre, en insinuant des idées plus qu'en les imposant, elle peut, sans prône ennuyeux ni cours de sociologie impertinent créer un état d'esprit qui aide à la vision et à l'amour du devoir » (Thellier de Poncheville 1909 : 355). Le titre de sociologue pour désigner une femme sert toujours, chez les catholiques, des objectifs de ridiculisation. Les qualités attribuées aux femmes par la doctrine catholique doivent caractériser l'attitude des femmes vis-à-vis de l'apprentissage.

Lors des *Semaines sociales*, elles se font donc répéter *ad nauseam* que « la loi de l'Évangile et le secret de l'action sociale féconde, c'est le désintéressement, c'est de ne pas nous rechercher nous-mêmes, ni nos satisfactions de vanité, ni l'influence de notre classe, ni le succès de notre groupe, ni la popularité de notre parti » (Thellier de Poncheville 1909 : 370). Le modèle d'action et d'éducation sociale préconisé par les catholiques sociaux pour les femmes se caractérise ainsi par l'appel au dévouement et à la vocation, à l'abnégation féminine sous la forme maternelle. Il s'agit clairement d'une redéfinition de l'exclusion symbolique des femmes des études théoriques et du travail proprement intellectuel.

Dans *La Réforme sociale*, l'archétype de la bonne éducatrice est souvent la religieuse, déchue de ses fonctions par l'État français qui l'a remplacé par des institutrices

laïques représentant, aux yeux des catholiques, la décadence morale croissante de la France, le « recul dans le paganisme » (Trémaudan *RS* 34 1897 II : 794)<sup>58</sup>. Parce qu'elles se « consacrent toutes entières » aux jeunes filles et sont moins soumises que les maîtresses de pension aux pressions des parents qui désirent un enseignement porté vers les arts d'agrément pour leurs filles, les religieuses peuvent transmettre la « véritable culture de l'esprit ». Pour Antonin Rondelet, celle-ci s'oppose à la fois aux arts d'agrément et aux sciences ou autres lettres. « Il ne s'agit pas de faire de ces enfants des savantes ou des lettrées, mais d'ouvrir leur esprit aux enseignements de la tradition, d'agir séparément sur la formation de chaque faculté et de les grouper dans un harmonieux ensemble » (*RS* 21 1890 II : 684). Les religieuses et les saintes sont les exemples « les plus propres à exposer aux femmes leur mission familiale d'amour et de dévouement » (*RS* 34 1897 II : 794).

Si la majorité des représentants catholiques défendent encore au début du XX<sup>e</sup> siècle des programmes éducatifs ancrés dans la tradition, réfractaires à la science et à l'innovation, quelques projets marginaux font leur chemin. Des femmes prennent une part importante à deux d'entre eux qui sont l'objet de discussion et d'analyse dans *La Réforme sociale* : la réforme de l'éducation familiale et l'extension de l'enseignement supérieur aux femmes. Ces deux initiatives sont des réactions à l'établissement de l'enseignement secondaire public et laïc et intègrent des éléments des nouvelles disciplines scientifiques qui se développent au sein de l'institution universitaire.

#### 4.3.1.2 L'éducation familiale

L'éducation maternelle et familiale est un idéal catholique ancien qui se réorganise dans le contexte de l'apparition d'une nouvelle concurrence du secteur public dans le champ de l'éducation et de l'émergence des nouvelles sciences psychologiques. Pour le Dr

<sup>58</sup> L'accueil du livre *L'éducation moderne des jeunes filles* de Marie Dugard, professeure au lycée Molière, dans *La Réforme sociale* montre l'intensité de la lutte entre catholiques et républicains dans le secteur de l'éducation. L'ouvrage serait rempli de « pages affligeantes », de « préjugés », de « fausses conceptions ». J. A. des Rotours « s'étonne qu'un professeur distingué ose donner d'aussi haut des leçons de tolérance et de charité aux croyants, juste au moment où leurs adversaires, cherchant à mettre l'État au service de leurs passions sectaires, montrent ouvertement, par leurs actes et leurs projets, qu'ils n'ont pas le moindre respect de la liberté ni de la conscience d'autrui » (*RS* 40 1900 II : 718).

Rochard, un ancien inspecteur et membre de l'académie de médecine, dont *L'éducation de nos enfants* est analysé en 1892 dans *La Réforme sociale*, l'éducation familiale est à la fois l'idéal pour les enfants et pour les mères qui peuvent y trouver une grande utilité sociale et une grande valorisation personnelle. Pour les petites filles, comme pour les mères, le Dr Rochard (*RS* 23 1892 I : 394) condamne « l'enseignement encyclopédique qui ne produit que des prétentions ridicules » et prône le développement de l'éducation physique pour rendre les femmes mieux capables de « suffire aux devoirs de la maternité ». Dans *La Science sociale*, Mme Cosmo Burton répond en 1894 à une demande des dirigeants du périodique en donnant des « renseignements pratiques sur les procédés d'éducation employés par les mère de famille anglaises ». Les *Entretiens sur l'éducation* de la Comtesse Zamoyska, analysés dans le même périodique (*SS* 1903 v. 36 : 199), trouvent leur « originalité » dans les « recettes pratiques vérifiées par l'observation » qui sont jointes aux « préceptes généraux ». Ils tirent leur crédibilité du fait que l'auteure, « mère de famille, a d'abord élevé ses enfants qui lui font honneur. Elle a ensuite adopté, pour ainsi dire, un grand nombre de jeunes filles polonaises ».

Au-delà de la réitération des principes anciens qui lient la mère et l'enfant dans un rapport éducatif, l'éducation familiale se redéfinit au tournant du XX<sup>e</sup> siècle notamment en adjoignant des sciences, ou des techniques nouvelles, particulièrement la psychologie, comme le fait la Ligue de l'éducation familiale créée en 1900<sup>59</sup>. Cette Ligue est fondée à l'initiative du professeur d'agriculture de l'Université catholique de Louvain, Alphonse Proost (1847-1931), dont l'objectif principal est « d'introduire la science dans la famille par l'intermédiaire de la femme », de combattre les « instincts viciés » par les transformations sociales récentes en redonnant à la famille – et aux institutions « naturelles » - la fonction éducative qui lui échappe de plus en plus. Lucie Félix-Faure (1866-1913), mariée à Georges Goyau, historien catholique social, et fille de l'ancien président de la République, est une militante active de la Ligue d'éducation familiale qu'elle présente à la SES en 1908.

---

<sup>59</sup> Le mouvement pédagogique de la « nouvelle éducation » faisant une large part à la psychologie se développe partout en Europe, notamment avec Adolphe Ferrière et Edouard Claparède, mais aussi avec la Suédoise Ellen Key (Ottavi 2005) dont l'amie et biographe Marie Léra propose une communication au Congrès de la SES en 1901 intitulée « Éducation sociale de la femme en Angleterre et en Suède » dont il sera question plus loin.

Femme de lettres prolifique, elle se spécialise dans les écrits d'inspiration catholique<sup>60</sup>, les récits de voyages et les livres sur les femmes<sup>61</sup>. Elle s'implique également dans plusieurs associations comme la Ligue nationale pour le relèvement des petites industries rurales et agricoles dont elle est vice-présidente en 1909 et siège au premier jury du Prix fémina en 1904, et jusqu'à son décès. Dans *La Réforme sociale*, deux ouvrages de L. Félix-Faure sont l'objet de comptes rendus : *Newman, sa vie son œuvre* en 1901 et *Christianisme et culture féminine* en 1914. Les analystes, Paul Escard et Georges Blondel, retiennent essentiellement de ces travaux le « charme pénétrant » « exquis de délicatesse », l'« éloquence » et les « lignes émues ». P. Escard (*RS* 41 1901 I : 503-4) ajoute néanmoins qu'elle est « érudite et philosophe », « logicienne quand elle étudie les œuvres philosophiques » de Newman et « précise quand elle cite et apprécie ses travaux historiques ». Est-ce que le commentaire et l'analyse d'œuvres masculines, puisqu'ils n'impliquent pas l'ambition de la création originale, favorisent une légitimité plus grande des femmes qui s'y consacrent ?

Comme pour les autres femmes réformistes, c'est l'engagement militant, « pratique », qui est mis en évidence par les analystes, ainsi que de manière moins nette par L. Félix-Faure elle-même. Dans son exposé sur l'éducation familiale, elle procède d'abord à une distinction de genre qui recoupe l'opposition entre la science et l'instinct, ainsi que celle existant entre l'art et le sens pratique. Elle se propose de présenter une « légère esquisse » de l'histoire récente du mouvement de réforme de l'éducation familiale. Les registres lexicaux qu'elle utilise pour parler de la famille ne renvoient pas au vocabulaire scientifique ou philosophique, mais bien au discours religieux, particulièrement celui qu'on sert aux femmes : « créée par l'amour, elle est, nous le savons, menacée, lorsqu'aucun idéal supérieur ne la soutient ». L. Félix-Faure défend l'idée que les pédagogues et les psychologues doivent soutenir les parents en leur fournissant les connaissances scientifiques nécessaires à l'éducation rationnelle des enfants. Pour elle, « la pédagogie peut reposer sur des bases scientifiques, mais elle doit, comme tout art, donner un beau rôle à l'intuition et à l'inspiration » (*RS* 55 1908 I : 715). Pour le « terrain scientifique », elle se

<sup>60</sup> *L'âme des enfants* (1912), *Vers la joie : âmes païennes, âmes chrétiennes* (1914), *Christianisme et culture féminine* (1914).

<sup>61</sup> *La femme au foyer et dans la cité* (1917) et *Les femmes dans l'œuvre de Dante* (1902).

réfère à des experts masculins, surtout des psychologues (M. Monroe aux États-Unis et A. Binet en France) alors qu'au sujet du « terrain pratique » elle met en évidence le travail d'Américaines (Mmes Devonshire et Franklin) à l'origine des initiatives de promotion de l'éducation familiale comme l'École des parents américaine et son périodique (le *Parents' Review*), pour qui la science « renseigne », est auxiliaire du travail proprement dit de pédagogie qui est leur domaine. Le positionnement de L. Félix-Faure demeure un peu ambigu, car, même en ne disant jamais que les parents sont en réalité les mères et les experts des hommes diplômés, elle sépare les deux groupes de sexe en attribuant à chacun des compétences spécifiques, tout en ne faisant jamais usage d'arguments naturalistes pour appuyer cette opposition qui semble reposer d'abord sur un fait d'observation plutôt que sur un modèle théorique ou religieux de division du travail entre les sexes. Elle s'extasie d'ailleurs à propos du Congrès international sur l'éducation familiale à Liège en 1905, « ardent, vivant et merveilleux laboratoire d'études », rassemblant « philosophes, psychologues, professeurs, instituteurs, médecins, prêtres, religieux, philanthropes, pères et mères de famille ». Elle ne se considère pas complètement étrangère au processus de construction de la connaissance relative à l'éducation familiale, à la psychologie de l'enfant lors de ces congrès. Néanmoins, à la suite de son exposé, le président de séance renvoie clairement L. Félix-Faure hors du champ de la science en retenant de ses propos « l'intérêt pratique et la portée sociale », en rappelant qu'elle-même « apporte le concours de sa haute autorité et de son dévouement » à la Ligue internationale d'éducation et en qualifiant finalement son travail de « jolie lecture » comprenant des « idées si justes et sous une forme si charmante » (RS 56 1908 II : 22-3). Dans le compte-rendu de *Christianisme et culture féminine* publié en 1914, immédiatement après le décès de Lucie Félix-Faure, Georges Blondel (RS 67 1914 II : 430) lui attribue une double appartenance au monde des lettres et de la réforme sociale : « La mort prématurée de Mme Goyau a été un deuil pour tous les amis des lettres. Elle a été aussi une grande perte pour beaucoup d'œuvres catholiques que la fille du président Félix-Faure soutenait avec un zèle inlassable ».

L'éducation familiale et maternelle est également le principal objet des articles courts des rares Françaises qui écrivent dans *Le Mouvement social*. Mme Ph. Denis (SS 1900 : 190-2) développe peu ses idées dans le compte-rendu d'un livre du Dr. Fleury sur

l'importance de l'éducation physique des jeunes filles, mais considère qu'il devrait être le livre de chevet de toutes les mères. Mme Oudaille (SS 1902 : 466) va plus loin en affirmant que le « devoir [des mères de famille] est de préparer la terre [les enfants] que les maîtres ensementeront ». Elle ajoute que « s'il n'est pas nécessaire d'avoir une grande érudition pour être l'institutrice d'un bébé; il est indispensable de savoir observer, analyser; il faut comprendre que le premier enseignement, qui est un éveil à la vie, ne doit pas être un enseignement livresque ». La psychologie « améliorée », fondée sur l'instinct de la mère par opposition à son instruction « livresque », « universitaire », voilà ce que semble être l'éducation familiale dans l'esprit de ces promotrices.

L'éducation familiale connaît un certain succès social dans les années 1930, notamment à travers le projet d'École de parents (Ohayon 1999), fondée par Marguerite Lebrun (1883-1959) – qui signe ses écrits du pseudonyme Vérine<sup>62</sup> – dans le but de contrecarrer le projet d'éducation sexuelle dans les écoles publiques. S'opposant à toute forme d'enseignement collectif – privé ou public – de la sexualité, elle pense que « ce qu'il faut développer chez les mères [...] c'est le don de psychologie; afin que, se rendant compte de l'évolution morale et physique de leur enfant elles adaptent progressivement leur éducation à cette évolution (Vérine 1928 : 44). Le projet lui-même, s'il prétend vouloir redonner la légitimité pédagogique aux mères, s'inscrit complètement dans l'opposition éducation primaire aux mères/éducation secondaire aux maîtres masculins qui participent de l'opposition entre féminin et travail intellectuel. Ses livres reçoivent un accueil négatif dans la *RIS*<sup>63</sup>, alors que l'analyste du *Musée social* salue l'initiative de la fondation de l'École des parents tout en situant clairement son travail hors du champ des sciences sociales. Il la félicite de ne procéder « nullement d'un système *a priori* », et de ne pas « apporter des solutions toutes faites », mais s'étonne « de voir des économistes en cette

<sup>62</sup> Marguerite Gourgey, fille et épouse de médecin (Émile Lebrun) dont elle a plusieurs enfants. Active dans les milieux catholiques, elle devient une militante active de l'Union féminine civique et sociale dirigée par Andrée Butillard, et particulièrement dans la section « moralité publique ». Elle fonde, avec les encouragements d'Andrée Butillard une École des parents sous le modèle déjà existant aux États-Unis (Poujol 1996).

<sup>63</sup> Achille Ouy (*RIS* 1927 9-10 : 538) affirme que « sous ces dehors séduisants, [*Le sens de l'amour* n'a] qu'une assez pauvre substance ».



affaire » (*MS* 1931 : 279). Inspirés par Rousseau et Maria Montessori<sup>64</sup>, ses travaux s'inscrivent aussi dans le mouvement de renouvellement des pratiques éducatives catholiques. En 1934, Vérine met sur pied un diplôme d'éducatrices familiales dont les cours ont lieu au Musée social (Poujol 1996). Sous le régime de Vichy, elle participe activement à la « Révolution nationale » en siégeant au Comité consultatif de la famille institué par Pétain et en rédigeant le texte « famille » pour le manifeste officiel dans lequel elle s'approprie, avec d'autres militants catholiques, le titre de sociologue, dans le sens catholique du terme : « Nous sommes des bâtisseurs qui ne travaillons que pour la famille; des sociologues par conséquent, des réalisateurs. Ce n'est pas parce que nous tenons une plume que nous nous classons parmi les écrivains, nous sommes des maçons; ni franc, ni faux par exemple, de vrais maçons »<sup>65</sup>.

Bien entendu, cette proximité idéologique des promoteurs de l'éducation familiale et du régime de Vichy suffit à démontrer que le projet est porteur d'une opposition aux ambitions intellectuelles féminines, même lorsqu'elle n'est pas explicitement formulée. Mais le milieu catholique n'est pas unanime quant au type d'éducation à privilégier pour les femmes ni sur le sens de la modernisation de l'éducation des filles. D'autres individus – surtout des femmes – tout en critiquant le système public des lycées, proposent une réforme et la prise en main de l'enseignement secondaire des filles par les institutions catholiques plutôt que de limiter l'éducation des filles au cadre familial.

---

<sup>64</sup> Maria Montessori s'inscrit davantage en retrait par rapport aux catholiques. Pionnière dans la structure universitaire italienne qui ne s'ouvre aux femmes officiellement qu'en 1874, elle est diplômée de médecine. Il est même étonnant que cette « pédagogie inspirée par la médecine sociale, construite sur les résultats de la nouvelle science anthropologique (Manouvrier, Broca, Sergi, Lombroso, De Giovanni) et débitrice de la psychiatrie française (Itard, Séguin, Bourneville) » (Babini 2005 : 14) ait pu inspirer Vérine, très fidèle aux définitions traditionnelles et catholiques de la famille et de la morale. « En mettant les raisons de l'eugénisme avant celles de la morale et en octroyant à la science le rôle, traditionnellement réservé à l'Église, de guider les femmes, M. Montessori s'opposait à la culture catholique » (Babini 2005 : 20). Maria Montessori est également une militante féministe qui s'oppose aux théories scientifiques sur l'infériorité intellectuelle des femmes et fait la promotion de l'activité scientifique et intellectuelle des femmes comme moyen de libération.

<sup>65</sup>Vérine, « la Famille », *France 1941. La Révolution nationale constructive, un bilan et un programme*. Paris, Alsatia, 1941, p. 195. Cité dans Muel-Dreyfus (2004). Sur la sociologie catholique, voir aussi Serry (2004).

#### 4.3.1.3 L'enseignement secondaire et supérieur des femmes catholiques : les propositions féminines

Face à la popularité croissante de l'enseignement secondaire féminin dans le secteur public, quelques projets de réforme de l'enseignement secondaire catholique sont proposés par des femmes comme Mère Marie du Sacré-Cœur et la Vicomtesse d'Adhémar, ainsi que par Anna Yon-Lampérière. Dans notre corpus, c'est surtout *La Réforme sociale* qui fait apparaître l'existence de ces programmes par le biais de comptes rendus de livres assez substantiels, ainsi que de rapports présentés lors du Congrès de la SES en 1901. Dans *La Science sociale*, ce sont davantage les hommes qui débattent de cet objet. Les femmes sont uniquement sollicitées comme source d'informations empiriques et leurs apparitions sont périphériques<sup>66</sup>. Les projets formulés par les femmes dans ces espaces suscitent peu de discussions, même si les hommes produisent également une vaste littérature sur le sujet. Il s'agit d'un premier indice du dialogue de sourds qui existe entre les hommes et les femmes sur cette question.

Au tournant du XX<sup>e</sup> siècle, le principal projet de réforme de l'éducation catholique des filles est formulé par Mme Laroche, dite Mère Marie du Sacré-Cœur, qui tente de mettre sur pied une école normale supérieure de religieuses enseignantes pour relever le niveau des institutions catholiques et concurrencer efficacement les écoles publiques vers lesquelles les parents de la petite bourgeoisie orientent de plus en plus leurs filles pour une formation « professionnelle ». Après avoir tenté de faire progresser son projet à l'intérieur de son ordre, la congrégation Notre-Dame, elle se lance dans une campagne publique à l'occasion d'un voyage à Paris où elle s'entoure de personnalités actives à l'Institut catholique qui sont favorables à son projet, dont l'abbé Naudet qui l'aurait convaincu d'écrire un livre pour élargir l'audience de la campagne. Mère Marie du Sacré-Cœur produit un manuscrit publié en deux volumes : *Les religieuses enseignantes et les nécessités de l'apostolat* en 1898 et *La formation catholique de la femme contemporaine* en 1899. Dès la parution du premier livre, une vive polémique s'engage parmi les élites catholiques et les fractions les plus conservatrices, hostiles à l'idée d'extension de

---

<sup>66</sup> Lydie Martial est membre de la Société de sociologie de Paris où elle présente quelques communications où elle développe son idée « d'éducation intégrale » qui sera l'objet d'analyses dans le prochain chapitre.

l'éducation des femmes, vont s'unir et vaincre les alliés de Mère Marie du Sacré-Cœur, laquelle se retrouve exclue de son ordre en 1899 (Mayeur 1979). En 1898, le premier ouvrage de Mme Laroche est bien accueilli par Paul Bureau dans *La Science sociale* en 1898. Après avoir résumé la polémique, il donne son appui à la religieuse. Les principales défenses de la vision de Mère Marie du Sacré-Cœur viennent toutefois de deux femmes très différentes l'une de l'autre : la vicomtesse d'Adhémar et Jeanne de Maguerie.

D'origine protestante et convertie au catholicisme par l'abbé Frémont, un allié de Mère Marie du Sacré-Cœur, la vicomtesse Marie-Blanche-Angeline d'Adhémar (1849-1935) publie de nombreux livres sur l'éducation des femmes ainsi qu'une biographie de Mère Marie du Sacré-Cœur (en 1909) dont elle soutient la démarche partout dans ses écrits. Dans *La femme catholique et la démocratie* (1900 : 88-9), elle propose cette explication « féministe » de l'échec du projet de la religieuse :

Il fut une manifestation nouvelle des résistances implicites que l'opinion publique oppose en France, depuis cent ans, à la reprise normale de l'émancipation intellectuelle de la femme. En ces matières délicates on subit à contre cœur le progrès; quand il gagne péniblement, on se décide à faire la part du feu, mais l'on redoute les clartés rayonnantes de la lumière comme les flammes dévastatrices d'un incendie. En acceptant la création de l'enseignement supérieur des femmes à l'Institut catholique de Paris où il s'était établi sous une forme restreinte, on avait bien espéré l'y localiser et l'on ne s'était point attendu à voir le pays entier bénéficier bientôt des avantages si récemment concédées à une étroite minorité : de là la prodigieuse différence de l'accueil fait à la tentative de Mgr d'Hulst [qui institua des cours pour jeunes filles à l'Institut catholique] et à celle de la Mère Marie du Sacré-Cœur.

La vicomtesse juge que Mère Marie du Sacré-Cœur comprenait mieux son siècle que ses opposants et percevait l'enjeu majeur que représente l'éducation supérieure des femmes catholiques. Tout en critiquant les lycées publics coupables d'athéisme, la vicomtesse d'Adhémar leur reconnaît le mérite de stimuler « l'ardeur intellectuelle des femmes » qui « dans la conquête des grades ne s'arrêtent pas à la Licence et qui ambitionnent et obtiennent l'Agrégation » (Adhémar 1900 : 56). Elle considère qu'il est urgent que les institutions catholiques réagissent en offrant des alternatives de même niveau – avec des contenus rehaussés et des applications professionnelles dans l'enseignement – aux jeunes filles catholiques pour qu'elles demeurent mieux encadrées par la doctrine catholique. En s'appuyant sur « sa laborieuse expérience » de « 24 années de pratique maternelle », elle

propose en 1896 un programme précis dans *La Nouvelle éducation de la femme dans les classes cultivées* qui allie l'éducation catholique (morale) avec les mœurs modernes (une instruction plus poussée)<sup>67</sup>.

Dans la communication présentée à la SES en 1901, intitulée « l'enseignement secondaire des jeunes filles : types et programmes », Jeanne de Maguerie défend la même idée que l'éducation des femmes doit avoir des fondements chrétiens, mais que les programmes offerts par les couvents sont insuffisants en comparaison avec ceux des lycées publics. Elle présente ensuite l'école fondée par Mère Marie du Sacré-cœur après son départ des ordres, l'Institution Sainte-Paule, qui, comprendrait trois sections préparant notamment aux « brevets élémentaire et supérieur et au baccalauréat » ainsi qu'aux « concours du professorat, à la licence, à l'agrégation »<sup>68</sup>. Marie du Sacré-Cœur, présente dans l'auditoire, prend la parole pour préciser un point particulier. La réception du projet est bonne parmi les femmes qui prennent la parole après la présentation de J. de Maguerie : ce sont deux féministes notoires, Jeanne Oddo-Deflou à la tête d'un groupe d'études féministes et Éliska Vincent, ardente défenseuse du suffrage féminin, dont nous reparlerons au chapitre suivant. Seul le curé de Saint-Sulpice « défend les couvents du reproche d'ignorance qui leur est trop souvent fait »<sup>69</sup>.

La vicomtesse d'Adhémar formule l'ambition générale de « christianiser la démocratie » et de « démocratiser le catholicisme » à travers l'élévation du niveau de l'éducation proposée aux femmes, qui, éduquées, deviendraient des remparts contre la déchristianisation de la nation. Il ne s'agit pas de faire des femmes des « libres-penseuses », symbole des ennemis de l'Église et de la décadence de la France, mais bien de leur inculquer « des idées générales », des « principes inéluctables », c'est-à-dire la doctrine chrétienne. Elle recommande la lecture des œuvres contemporaines généralement interdites aux jeunes filles pour former leur caractère et leur apprendre à reconnaître les « tendances

<sup>67</sup> Ce livre suscite des critiques qu'elle qualifie dans la préface de son livre suivant, *La femme catholique et la démocratie* (1900), de « polémiques ignorantes, distraites et même calomniatrices ».

<sup>68</sup> En 1901, il serait en « application intégrale » « depuis un an » et « compterait 34 élèves ».

<sup>69</sup> Le rapport de J. de Maguerie n'a pas été publié intégralement dans les pages de *La Réforme sociale*, contrairement à la majorité des présentations féminines au Congrès de 1901. Est-ce parce que ce sujet demeurerait trop polémique pour que les rédacteurs de *La Réforme sociale* s'exposent à prendre parti malgré eux à travers ce rapport ?

philosophiques erronées » plutôt que de les maintenir dans l'ignorance. L'originalité de la perspective d'Adhémar par rapport aux réflexions masculines sur l'éducation des femmes réside dans l'accent mis sur le développement de la « personnalité de la femme », à laquelle elle consacre tout un chapitre. Bien entendu, la vicomtesse considère que l'éducation des femmes doit renforcer l'institution familiale et procurer « un bienfait immense au profit de l'homme et de sa postérité » (Adhémar 1896 : 105), mais l'idée du perfectionnement du potentiel intellectuel et moral des femmes est l'indice d'une rupture cognitive d'avec la perspective masculine qui n'envisage l'éducation des femmes qu'à partir de leurs intérêts comme pères et époux, et de l'émergence d'un processus d'individuation des femmes qui, au-delà de leur fonction de mère et d'épouse, se voient attribuer une « personnalité », un « potentiel » individuel à développer pour lui-même. Bien entendu, l'auteure de *La femme catholique et la démocratie* défend « l'affirmation de la personnalité » féminine en rassurant ses interlocuteurs quant au rôle que les femmes éduquées peuvent jouer dans le maintien et l'élévation de la moralité ambiante, dans le perfectionnement du conjoint et des enfants, dans le renforcement du pouvoir social de l'Église catholique. Il s'agit toutefois bel et bien d'une forme catholique de légitimation de l'éducation supérieure des femmes, et de la reconnaissance d'une dimension de l'existence féminine jusque là niée et enfouie sous la fonction maternelle et conjugale à partir desquelles était toujours formulée l'expérience des femmes. L'apparition de cette notion de « personnalité » renvoie à l'individualité de chaque femme plutôt qu'à une fonction partagée et toujours relative à un autre individu, père, mari ou enfant. J. A. de Rotours, dans son analyse de *La nouvelle éducation de la femme dans les classes cultivées* dans *La Réforme sociale* ne relève pas cette idée de développement de la « personnalité féminine », mais plutôt celle de « femmes du monde chrétiennes et solidement instruites, comprenant les besoins de leur temps, capables d'y remplir dignement leur mission d'épouses et de mères » (RS 32 1896 II : 149).

D'autres discours féminins sur l'éducation des femmes dans les milieux catholiques s'inscrivent aussi dans cette tendance relative à l'individuation des femmes. Deux derniers exemples suffisent à s'en convaincre. La communication de la suédoise Marie Léra au Congrès de 1901 de la SES se caractérise par une ambivalence entre d'une part, le modèle catholique d'éducation sociale qui valorise les femmes soumises et effacées,

autorise leur existence sociale dans le strict prolongement de leurs rôles domestiques et à la condition qu'elle serve d'abord l'expression des devoirs sociaux et de la conciliation sociale, et, d'autre part, une nouvelle manière de penser l'expérience des femmes pour elles-mêmes que manifestent des expressions comme « droit de vivre », « droit de gagner sa vie » et « développement individuel ». Elle dit d'un côté, « qu'il est curieux de remarquer [...] que le féminisme français ne se montre guère préoccupé que des droits à acquérir, non de l'accomplissement des devoirs nouveaux qui naissent de ces droits » et qu'il importe de « donner une nouvelle âme à la femme » (RS 43 1902 I : 861). De l'autre, elle conclut que

chaque être a le droit de vivre, la femme aussi bien que l'homme, et que c'est dans les bureaux, dans les banques, dans la direction des chemins de fer, dans la poste, dans le télégraphe, dans la médecine, dans l'architecture, dans le journalisme et ainsi de suite que la femme doit avoir le droit de gagner sa vie si ces travaux s'adaptent mieux à son développement individuel que le métier de brodeuse ou quelque autre chose plus « féminine » (Léra RS 43 1902 I : 861).

À travers son étude comparative du féminisme bourgeois et philanthropique anglais et suédois, elle vante sans cesse le travail intellectuel des militantes dont les « travaux sont remarquables », « véritables études d'une question ou même d'un point déterminé d'une question ». Il semble que la revendication de « l'égalité de savoir, d'instruction technique », et une certaine reconnaissance des compétences intellectuelles féminines soient en effet une caractéristique commune des écrivaines quelque soit leur positionnement par rapport au mouvement féministe. Cette valorisation peut néanmoins prendre des formes très diversifiées.

À l'opposé de M. Léra qui défend une certaine forme d'universalité du savoir, Anna Yon-Lampérière défend l'idée d'une éducation féminine supérieure complètement différente de celle des garçons. On sait peu de choses de la vie d'A. Lampérière, que l'historiographie se contente généralement de classer parmi les virulentes antiféministes, sans approfondir ses idées pourtant irréductibles aux modèles d'éducation pour les filles proposés par les autorités catholiques. Directrice d'une école normale d'institutrices<sup>70</sup>, elle apparaît être une représentante très intéressante de ces femmes catholiques antiféministes

---

<sup>70</sup> Elle est une militante active de la Ligue de l'enseignement et fonde en 1898 la Société d'études féminines. En 1900, elle supervise un congrès sur l'éducation sociale au Musée social. Voir la section de ce chapitre portant sur le féminisme légitime pour d'autres informations sur A. Yon-Lampérière.

qui s'approprient un discours naturaliste sur les sexes pour promouvoir une plus grande reconnaissance sociale des femmes<sup>71</sup>. Pour A. Yon-Lampérière aussi, les femmes doivent acquérir une éducation les mettant à l'abri des revers de fortune et en position de subvenir à leurs besoins et à ceux de leur famille pour remplir « un rôle analogue à celui de l'homme dans la famille normale » (Lampérière 1891 : 582), advenant le cas d'un veuvage ou d'un célibat. Tout en croyant que le génie appartient au genre masculin, elle pense que l'éducation des filles doit être prise en main par les femmes uniquement, parce que les hommes ne sont pas en mesure de bien saisir ce dont les filles ont besoin ; le point de vue masculin sur l'éducation ne serait valable que pour les garçons. Elle explique d'ailleurs la situation de l'enseignement secondaire public pour filles – qu'elle perçoit comme un échec – par ce facteur : il n'a pas été assez féminisé. Puisque les mères sont principalement responsables de l'éducation de leurs filles, il aurait fallu davantage les préparer, chercher à les convaincre, plutôt que laisser les hommes discuter entre eux des modalités et des finalités de l'éducation des filles. Or, les mères éduquées « à l'ancienne » auraient eu tendance à se méfier de la culture intellectuelle des femmes, perçue comme un handicap potentiel dans la recherche d'une alliance matrimoniale, et toujours sujet de railleries, de ridiculisation. « Il eût fallu attirer les mères, les jeunes filles, à un enseignement progressif sans étiquette inquiétante, qui eût tout doucement fait pénétrer en elles des idées et des vues plus larges » (Lampérière 1891 : 576). Lampérière recommande donc que ce soit les femmes qui s'occupent de la définition et de la direction de l'éducation des filles.

L'homme ne comprend pas, ne sait pas analyser la femme actuelle, encore moins la jeune fille. [...] Tout le prédispose à l'erreur : sa différence de nature, d'éducation, son intime dédain pour les subtilités d'impression qui dérangent incessamment son observation. [...] Ce qui est vrai de l'homme en général, l'est, à plus forte raison, de l'universitaire, en ce qu'il s'est spécialisé par une culture classique qui méconnaît la femme moderne. L'esprit universitaire, qui est une force, malgré ses fautes, dans l'enseignement des garçons, est absolument contraire à l'esprit qui doit dominer dans l'éducation de la femme (Lampérière 1891 : 378).

Elle ne fait toutefois pas l'apologie d'un « féminin » idéalisé et conteste, au contraire, la valeur des « jugements dits d'intuition » qu'on reconnaît volontiers aux femmes, et prône plutôt « l'habitude d'observer autour de soi et en soi, d'objectiver leurs propres

---

<sup>71</sup> D'ailleurs la frontière entre ces femmes et les féministes radicales de la différence comme L. Martial que nous étudierons au prochain chapitre est parfois ténue.

impressions, de les examiner, de les juger ». Ses idées sont généralement bien reçues par les analystes de *La Réforme sociale* et de la *Revue internationale de sociologie*, comme nous le montrerons plus loin à propos de féminisme, mais ils perçoivent mal l'originalité de ses arguments qui sont peu discutés.

A. Yon-Lampèrière désire que les femmes prennent leur place dans « l'œuvre commune ». Si elle pense que l'éducation des deux sexes doit demeurer séparée, et que l'éducation des femmes ne devrait pas être universitaire et structurée sur le modèle masculin – qui est pourtant le seul garant de reconnaissance par les autorités intellectuelles légitimes –, elle promet tout de même, comme la vicomtesse d'Adhémar, Jeanne de Maguerie ou Marie Léra, une forme de légitimité intellectuelle des femmes qui fait rupture avec les discours catholiques dominants par son effet d'individuation et par son refus assez original des valeurs « d'intuition ».

#### 4.3.1.4 Ambiguïtés masculines quant à l'extension de l'éducation des femmes dans *La Science sociale* et la *Revue internationale de sociologie*

Les intellectuels de *La Science sociale* sont moins soumis à la doctrine catholique dans leurs analyses sociologiques que la plupart des hommes gravitant autour de la SES et de *La Réforme sociale*. Ils sont en outre reconnus pour être plus ouverts au modèle anglo-saxon étudié par Edmond Demolins dans son ouvrage-référence *À quoi tient la supériorité des Anglo-saxons*. Pour E. Demolins (1897 : 52), « si l'on pouvait jamais prétendre résumer la question sociale en une formule, on paraîtrait autorisé à dire qu'elle est surtout une question d'éducation ». La supériorité des Anglo-saxons tient, à son avis, pour une bonne part dans l'organisation d'une éducation adaptée aux « nouvelles conditions d'existence » qui rend les individus capables de se suffire à eux-mêmes, de ne plus compter sur la communauté, ou le groupement familial, de manifester une plus grande initiative personnelle. E. Demolins et ses collègues de *La Science sociale* opposent les sociétés à formation particulariste, représentées par les Anglo-saxons, et les sociétés à formation communautaire comme la France. Ils conseillent aux Français de prendre exemple sur l'Angleterre et les États-Unis où les avancées éducatives ne concernent pas seulement les



garçons, mais aussi les filles qui ont déjà accès à l'enseignement supérieur en assez grand nombre à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle. L'éducation mixte, ou la « coéducation », est par ailleurs déjà en application à plusieurs endroits et suscite beaucoup d'enthousiasme. Plusieurs intellectuels de *La Science sociale* s'intéressent à ce phénomène d'extension de l'éducation des femmes dans les pays anglo-saxons.

L'accent mis sur l'individu – son autonomie, son indépendance, sa débrouillardise – n'amène toutefois pas les collaborateurs de *La Science sociale* à commenter ni discuter les thèses de femmes comme la vicomtesse d'Adhémar dont les propositions concrètes concernant l'éducation des femmes sont dans une étonnante proximité avec celles d'Edmond Demolins, qui ne concernent toutefois que les garçons<sup>72</sup>. Ce sont surtout des étrangères qui sont sollicitées pour donner leurs impressions, leurs observations, leurs réflexions sur l'éducation des enfants dans leurs pays. Elles sont souvent des femmes scolarisées, parfois professionnelles, qui connaissent de l'intérieur les institutions scolaires pour filles. D'abord, deux Anglaises envoient des lettres aux rédacteurs du périodique qui leur ont demandé des « renseignements pratiques sur les procédés d'éducation employés par les mères de famille anglaises » (Mme Cosmo Burton SS 1894 18 MS 3 : 27). Ensuite, Mme Hugh Bell, également d'origine anglaise, écrit en 1899 les deux seuls articles publiés par une femme dans *La Science sociale*<sup>73</sup>. Ils portent tous deux sur l'éducation des garçons en Angleterre, et s'intitulent « Eton et le type des public schools » et « Un réformateur de l'école en Angleterre : T. Arnold » (SS 1899 27 : 269-93 et SS 1899 28 : 239-59). Elle débute le premier article en minimisant, comme d'autres femmes déjà rencontrées, la portée

<sup>72</sup> Dans *À quoi tient la supériorité des Anglo-Saxons* (1897), Edmond Demolins parle toujours de l'éducation des « enfants », mais réfère manifestement presque exclusivement aux garçons. D'une part, son enquête porte sur des institutions scolaires pour garçons. D'autre part, il s'évertue à montrer l'effet « virilisant » des méthodes anglaises d'éducation. Le groupe de sexe visé par la question « le régime scolaire [français, allemand ou anglais] forme-t-il des hommes ? » est, dans ce contexte, assez clair. Les femmes n'apparaissent clairement qu'à quelques reprises, notamment quand il s'étonne de voir des étudiantes et des institutrices dans l'auditoire des cours d'été auxquels il participe à Édimbourg. Dans la citation suivante, les femmes sont d'abord incluses dans l'énoncé général, à l'instar des hommes, mais disparaissent de la suite de l'idée, puisque travailler dans une administration publique demeure encore un horizon peu souhaitable, et peu encouragé, pour une femme mariée dans les milieux catholiques. « Notre grand procédé, à nous, pères de famille français, pour établir nos enfants, est de leur constituer une dot à force d'économie; ensuite, de leur faire épouser un jeune homme, ou une jeune fille, dans une situation de fortune analogue; enfin, de les faire entrer, si c'est possible, dans une administration publique » (Demolins 1897 : 87).

<sup>73</sup> Et non dans *Le Mouvement social*, bulletin d'information de la Société internationale de science sociale où des textes courts, notamment de femmes, sont publiés.

de son travail : « C'est avec une grande hésitation que j'ose offrir à des lecteurs français quelques considérations sur le système scolaire de l'Angleterre [...] Je chercherai seulement à donner un aperçu, bien superficiel, sans doute ». Le sous-titre de son article est d'ailleurs « impressions d'une Anglaise »<sup>74</sup>. Parmi les collaboratrices marginales de *La Science sociale* on retrouve également des Italiennes. Emma Ferraroni, professeure à l'École normale préparatoire de Florence, correspond avec E. Demolins et lui demande la permission de traduire et d'annoter un chapitre de *À quoi tient la supériorité des Anglo-Saxons* en s'excusant de sa « hardiesse ». (SS 1892 14 MS 2 : 156). Deux ans plus tard, les rédacteurs du *Mouvement social* analysent son ouvrage sur l'éducation qualifié de « remarquable », mais qui s'adresse essentiellement « aux futures institutrices » (SS 1895 20 MS 4 : 191)<sup>75</sup>. En 1914, des articles de Magdeleine Dufresne sur la méthode éducative de Maria Montessori reçoivent un accueil favorable de Paul Descamps qui avoue ne pas avoir « la compétence nécessaire pour juger » (SS 1914 118<sup>e</sup> l. : 199), tout en croyant aux « heureux effets des principes » exposés. Enfin, les lettres d'une institutrice lorraine, envoyées à ses parents depuis les États-Unis, dont « le grand charme consiste surtout dans la sincérité naïve et sans fard » (SS 1906 26<sup>e</sup> l. : 77), ainsi qu'une demande de conseil de la part d'une étudiante en Allemagne pour rédiger une conférence sur la méthode de la science sociale à l'Université de Marbourg (SS 1898 26 MS 7 : 35), finissent de constituer ce corpus d'écrits féminins sur l'éducation des femmes dans *La Science sociale*. Davantage encore que dans *La Réforme sociale*, ces présences féminines étrangères sont périphériques à l'entreprise scientifique commune, le plus souvent dans la position de promotrice de l'approche plutôt que de créatrice ou même d'enquêtrice.

<sup>74</sup> Comme celle d'E. Demolins, son étude ne concerne que les garçons. On l'apprend au détour d'une remarque sur les différences entre collèges qui « tendent à stimuler une rivalité virile et salutaire, qui trouve une issue dans leurs luttes au football, au cricket, au jeu de racquet, au canotage ». Au-delà des marqueurs d'auto-limitation cependant, ses ambitions sont assez vastes. À partir de la description des méthodes éducatives dans un collège public, elle veut établir le « type » des écoles publics, c'est-à-dire abstraire d'un cas particulier, une réflexion générale sur ce type d'institution scolaire. Son second article trace, dans une forme assez fréquente en études littéraires, « la vie et l'œuvre » d'un des fondateurs du mouvement des settlements anglais.

<sup>75</sup> De Hongrie, une femme manifeste aussi son intérêt pour *La Science sociale* dans une lettre publiée, puis dans une étude sur l'émigration hongroise. Ces deux femmes se situent complètement dans la position de disciple, tout en demeurant très périphériques par rapport aux travaux des principaux représentants leplaysiens.

Ce sont en effet des hommes, parmi les principaux collaborateurs de *La Science sociale*, qui se chargent des réflexions sur l'éducation des femmes dans le périodique. La plupart se dit favorable à l'extension de l'éducation des femmes, même jusqu'à l'enseignement supérieur, mais pour des raisons et en vue de finalités sensiblement différentes de celles exprimées par la vicomtesse d'Adhémar, J. de Maguerie, Mère Marie du Sacré-Cœur et A. Lampérière. L'amorce d'un processus d'individuation observé précédemment chez ces femmes, la justification de l'éducation des femmes à partir d'arguments qui se rapportent à elles-mêmes seulement (développer le potentiel individuel, droit de se protéger contre les revers de fortune, etc.) en plus de ceux qui renvoient aux individus avec qui elles sont en relation (être de meilleures mères et épouses) disparaissent dans les argumentaires des hommes pourtant favorables à une réforme de l'éducation des femmes.

Il semble d'abord que ce soit surtout pour former de meilleures épouses et de meilleures mères que l'éducation des femmes est légitime. Léon Poinard remarque qu'en Angleterre les bourgeoises travaillent à l'extérieur de l'espace domestique avant leur mariage, ce qui en ferait par la suite « de meilleures mères et épouses », et que les « carrières<sup>76</sup> les plus adaptées à la nature des femmes sont celles qui demandent de l'instruction » (*SS 1895 20 MS 4 : 233*). Paul Bureau pense aussi que « s'il est désirable que l'éducation des jeunes garçons soit plus virile et les prépare mieux à la vie personnelle, n'est-il pas évident que des réformes doivent être accomplies dans l'éducation de celles qui seront leurs compagnes dans le travail et la bataille de la vie » (*SS 1898 26 MS 7 : 168*). En tant que compagnes, donc, elles devraient aussi être éduquées dans l'esprit particulariste défini par un disciple anonyme d'E. Demolins. « Le but de l'enseignement supérieur est avant tout de donner aux jeunes filles qui le recherchent un stock d'énergie morale et physique, si je puis dire, qui les rend capable de compter sur elles-mêmes et leur donne la confiance en soi nécessaire pour supporter les chocs de la vie en s'y frayant un chemin » (*SS 1898 26 MS 7 : 75*). Si le parallèle semble parfait avec ce qui est prôné pour les garçons, il n'en est pourtant rien. En effet, l'auteur de la précédente citation ajoute que cette

<sup>76</sup> L'usage du terme « carrière » pour un travail salarié qui ne dure dans l'esprit de l'auteur que jusqu'au mariage, à la suite duquel les femmes se consacrent entièrement au travail domestique, est clairement dissymétrique avec l'usage qui en est fait généralement lorsqu'il s'applique à l'expérience masculine.

finalité très ambiguë de l'éducation des femmes comme source « d'énergie morale et physique », « vaut autant peut-être que de prétendre, en acquérant une instruction supérieure, acquérir en même temps des droits aux fonctions publiques et des titres aux faveurs de l'État ». En somme, l'éducation supérieure pour les femmes doit demeurer spécifique et ne pas donner accès aux mêmes diplômes que celle des garçons. Le premier argument avancé par cet auteur anonyme et par Léon Poinsard contre une formation équivalente entre les sexes est d'ordre moral : les diplômes universitaires seraient pour les femmes de « vains prétexte d'orgueil », inspireraient une « vanité » contraire à ce qu'on attend des femmes qui comprennent bien leur rôle social, c'est-à-dire qui accordent une place prépondérante à leur fonction domestique de mère et d'épouse, pensée comme incompatible avec l'exercice d'un travail salarié par l'immense majorité des intellectuels des groupes de sciences sociales français étudiés. Paul Descamps observe qu'en Angleterre, « lorsqu'une institutrice se marie, elle doit abandonner son métier », « car une mère de famille s'occupera toujours plutôt de l'éducation de ses enfants que de celle des enfants des autres; au surplus, les soucis du ménage sont peu compatibles avec les exigences d'un métier » (SS 1911 75° I. : 82). Il donne des exemples de femmes rencontrées lors de son séjour qui ont « tout naturellement » abandonnées leurs carrières après leur mariage.

L'article de P. Descamps consacré à l'éducation anglaise (SS 1911 75° I. : 79-120) et dont une partie porte sur les écoles de filles et la coéducation, montre bien que les craintes masculines liées à l'accès des femmes à l'enseignement supérieure universitaire et surtout aux diplômes et aux carrières qui en sont le prolongement, concernent la préservation d'une différence sexuelle perçue comme fondement de l'ordre social, garante de la moralité et de la stabilité sociale. Il ne formule pas directement le fait que c'est le monopole masculin des positions sociales dominantes qui est mis en danger par ces transformations sociales, même si c'est là le véritable intérêt du maintien des différences de genre. Il considère qu'au « début de l'émancipation féminine il y a une cinquantaine d'années [alors qu'aucune femme n'était encore diplômées des universités françaises] on tomba dans quelques exagérations, et trop souvent, la jeune fille nouvelle voulut imiter en tout les jeunes gens » (p. 91). Plutôt favorable à la coéducation, il précise toutefois que « le but de la coéducation n'est pas de préparer les deux sexes aux même travaux; on tient

toujours compte de la différence des sexes » et que « le principal reproche que j'ai entendu formuler a trait à la masculinisation des jeunes filles ». Il conclut en expliquant que si les femmes se masculinisent un peu, c'est parce que « le beau sexe est plus influencé par le sexe fort qu'il n'influence ce dernier » conformément aux qualités psychologiques qu'il reconnaît à chacun des groupes de sexe<sup>77</sup>, mais que ce n'est pas un défaut si l'expression de cette masculinisation se limite à la fermeté du caractère et n'atteint pas « l'allure extérieure ». En fait, il semble que l'éducation supérieure des femmes, et même leur présence à l'université, ne soit pas trop condamnable du moment qu'elle demeure un phénomène marginal, que les femmes y demeurent minoritaires. Même favorables à l'accès des femmes aux professions masculines, ceux qui sont les plus conséquents avec la définition naturaliste des différences de sexe qui domine alors affirment que

L'introduction des femmes dans la médecine, comme dans le journalisme, comme dans la peinture, la sculpture, la littérature, n'a jamais pris le caractère d'une invasion. Des situations ont été prises par les plus brillants sujets du camp féminin; mais c'est tout. L'immense majorité des êtres qui manient le bistouri, la plume, le pinceau et l'ébauchoir demeurent des êtres barbus, et tout porte à croire que cette disproportion n'est pas près de prendre fin (SS 1900 30 MS 9 : 562).

En somme, il y a une véritable fracture dans la pensée masculine sur l'éducation supérieure des femmes entre l'ouverture théorique presque totale et les limites concrètes qu'elle considère devoir s'exercer dans l'application des principes égalitaires, que nous retrouverons plus loin à propos du féminisme. Cette contradiction entre les principes et l'application se retrouve aussi chez les analystes de la *Revue internationale de sociologie*, notamment Alfred Lambert, dans ses analyses des ouvrages féministes de Jeanne Schmahl (RIS 1906 8-9 : 661) et de Madeleine Pelletier (RIS 1907 8-9 : 670). À la première, il dit souhaiter que « la femme, libre en droit d'accéder à toutes les fonctions, ne fut contrainte en fait d'abandonner sa destination normale d'épouse et de mère que dans d'exceptionnelles conjonctures ». De même, à Madeleine Pelletier, il affirme « qu'en droit l'accès d'aucune

---

<sup>77</sup> « Si les jeunes filles ont généralement l'esprit plus assimilateur et plus prompt que les garçons et donnent par conséquent plus de satisfaction aux maîtres dans les études intellectuelles, par contre, elles ont moins de self-control, et on les forme plus difficilement à la responsabilité et au commandement » (SS 1911 75° l. : 117-18). Cette distribution des compétences qui attribue le génie et l'originalité aux hommes, la soumission et l'exécution aux femmes constitue un des principaux axes de définition de l'antinomie entre le travail intellectuel et le féminin.

carrière ne lui doit être fermé, mais qu'en fait et pratiquement, le principe de la séparation des tâches au foyer conjugal et familial vaut d'être respecté ».

La correspondance entre les définitions féminines et masculines des enjeux sociaux sous-jacents à l'éducation des femmes est finalement assez mince. Les deux groupes de sexe défendent une meilleure éducation pour les femmes afin qu'elles soient des mères plus compétentes, toutes imprégnées des nouvelles sciences psychologiques ou d'une nouvelle perspective « particulariste » sur la vie. Le rôle d'épouse est mobilisé à la fois par les hommes et les femmes pour rendre évidente la nécessité d'une formation intellectuelle féminine plus approfondie. Les femmes développent par surcroît des arguments concernant l'individualité des femmes, la « personnalité féminine », le développement du potentiel individuel, auxquels les hommes demeurent sourds. On pourrait dire que les thèses de la vicomtesse d'Adhémar et de la plupart des autres femmes qui s'intéressent à l'éducation anglaise et américaine des filles se situent davantage dans l'esprit et la vision de l'éducation défendue par E. Demolins et les leplaysiens de *La Science sociale* que les analyses masculines sur l'éducation des femmes. En d'autres termes, les hommes n'arrivent pas à envisager l'éducation des femmes comme celle des garçons, c'est-à-dire une formation à l'esprit d'indépendance et d'initiative qu'ils célèbrent. Dans leur esprit, les femmes demeurent encore ancrées dans la communauté familiale, elles n'ont pas d'existence propre. Comme les hommes, les femmes retiennent bien sûr de leurs observations en terre américaine ou anglaise que l'éducation des femmes ne les empêche pas d'être des ménagères accomplies, mais elles voient également que l'éducation supérieure favorise l'épanouissement et l'accomplissement individuel des femmes auxquels aucune légitimité sociale n'était auparavant accordée. Ce clivage entre les locuteurs des deux sexes est visible également dans le secteur d'éducation féminine dont la légitimité fait consensus et qui occupe le plus d'espace dans les groupes de sciences sociales avant 1914, c'est-à-dire l'enseignement domestique ou ménager.

#### 4.3.2 L'éducation ménagère ou domestique

Dans un contexte social où le mouvement réformiste favorise l'imposition de nouvelles normes hygiéniques, morales et économiques, où sévit ce qui est perçu comme une crise de la domesticité, où les parents de la petite bourgeoisie s'inquiètent de l'avenir de leurs filles dont les dots sont plus difficiles à constituer, où les mouvements natalistes et familiaux défendent une division du travail entre les sexes qui renvoie les femmes prioritairement dans l'espace domestique et où, finalement, les institutions scolaires acquièrent une légitimité sociale croissante aux yeux des réformateurs, l'enseignement ménager pour les filles suscite un grand enthousiasme dans tous les secteurs sociaux. Au cœur de tous les cours et programmes d'éducation sociale pour filles, qui amalgament des contenus théoriques allégés avec des travaux pratiques, on retrouve l'enseignement ménager, instrument par excellence de formation des femmes à leur « rôle social ». É. Cheysson voit non seulement l'enseignement ménager comme « le gouvernail » qui permettra aux femmes d'orienter convenablement leur action sociale, mais également comme la formation qui rendra les femmes « en état de comprendre et de partager les soucis [de leur mari] », de « remplir leur devoir familial ». Il s'agit pour lui d'un « levier d'instruction professionnelle, d'éducation morale et de formation sociale » (*RIS* 1905 11-12 : 882). En bref, dans l'esprit des réformateurs et des réformatrices, « il faut former de bonnes ménagères si nous voulons arriver à une amélioration durable de la société » (*MS* 1901 11 : 353).

Contrairement à l'enseignement supérieur des femmes qui suscite de grands débats entre féministes et antiféministes, la nécessité de l'enseignement ménager pour les filles fait largement consensus tant chez les féministes que chez les antiféministes, comme en témoignent les interventions de féministes dans la *Revue internationale de sociologie*. L'enseignement ménager se dégage peu à peu comme un secteur de réflexion légitime pour les femmes. Certaines deviennent de véritables spécialistes en la matière. Celles-ci manifestent une relative ambition intellectuelle à travers leurs projets, notamment celui de constitution d'une discipline de sciences domestiques sur le modèle américain. Néanmoins, la reconnaissance proprement intellectuelle des femmes spécialistes des sciences ménagères

dans les groupes de sciences sociales apparaît être dans une impasse, car la division du travail entre les sexes que les postulats de l'enseignement ménager pour les filles sous-tendent renvoie les femmes dans l'espace domestique prioritairement. Pratiquement tous les discours sur l'enseignement ménager participent donc à la redéfinition de l'antinomie entre travail intellectuel et féminité, et poussent à son paroxysme la valorisation de la compétence pratique pour les femmes et la définition de l'apport féminin dans les sciences sociales leplaysiennes comme spécifique et relatif à leurs responsabilités domestiques. Comme le soutient Muel-Dreyfus (1996 : 277),

les espaces symboliques réservés sont toujours aussi des espaces d'exclusion sociale, comme le montre à l'évidence l' « enseignement familial et ménager ». Et pourtant, il est tellement facile d'y rentrer et de s'y sentir chez soi. En mobilisant tous les schèmes de la culture féminine du sacrifice, du désintéressement et de la clôture, ces producteurs d'identité féminine n'ont qu'à réactiver une tradition d'apprentissage fortement intériorisée pour susciter l'adhésion totale et la remise de soi dont s'émerveille ainsi la revue de l'enseignement « libre ».

Dans les années 1930, alors que les tentatives d'institutionnalisation des « sciences domestiques » dans la structure universitaire française aboutissent à des échecs, l'enseignement ménager devient d'abord un instrument explicite de lutte contre le travail salarié des femmes, particulièrement des femmes mariées. Au début du siècle, pourtant, plusieurs femmes impliquées dans ce secteur, malgré leur incapacité à penser jusqu'au bout le partage du travail domestique entre les sexes, voyaient tout de même l'enseignement ménager comme un moyen de promotion professionnelle pour les femmes et comme une façon de rendre plus agréable et efficace la réalisation des tâches domestiques dans un contexte où la double-journée des femmes commençait à devenir une réalité bourgeoise. On observe des dissymétries sémantiques entre les discours féminins et masculins sur l'enseignement ménager qui, dissimulées derrière le consensus sur son utilité et sa pertinence sociale, contribuent à l'incapacité de ses promotrices et de ses analystes à se constituer un statut d'intellectuelle.



#### 4.3.2.1 Émergence d'un secteur d'étude légitime pour les femmes

Le mouvement d'émergence et de constitution de l'enseignement ménager en France, qui va réussir un peu avant la Deuxième Guerre mondiale à imposer pour plusieurs décennies des cours d'économie domestique dans les programmes éducatifs destinés aux filles, n'a malheureusement pas encore été l'objet d'études publiées véritablement approfondies<sup>78</sup>. Il apparaît pourtant que l'enseignement ménager a joué un rôle capital dans les reconfigurations de l'identité féminine au moment où le travail salarié des femmes se généralise après 1945, notamment à travers le double processus de naturalisation de la fonction maternelle et conjugale et de l'obligation de performance technique (habileté culinaire, esthétique, manuelle) et émotive (psychologie populaire).

Dans les périodiques de sciences sociales français avant 1914, l'étude et la promotion de l'enseignement ménager occupe une place significative, particulièrement dans *La Réforme sociale* où plusieurs écoles d'enseignement ménager font l'objet de présentations lors des congrès de la SES et au Musée social qui envoie plusieurs missionnaires étudier l'organisation de l'enseignement ménager dans les pays européens. La *Revue internationale de sociologie* consacre une seule discussion publique à cet objet et *La Science sociale* n'aborde pas vraiment la question, en demeurant strictement sur le terrain de l'accès des femmes à l'enseignement supérieur. Plusieurs responsables d'œuvres sociales relatives à l'enseignement ménager à Paris sont des participantes actives des séances de la SES portant sur le travail domestique des femmes. La comtesse de Diesbach, fondatrice du premier cours normal d'enseignement ménager ouvert en 1902 à Paris, participe à la discussion qui suit l'exposé de Louis Dausset sur l'enseignement ménager en 1906 et présente elle-même en 1909 une conférence sur le sujet qui suscite plusieurs commentaires, surtout féminins. Les principales pionnières du travail social sont aussi le plus souvent des promotrices de l'enseignement ménager, car les œuvres, écoles et syndicats féminins qu'elles dirigent comportent presque toujours une composante d'éducation ménagère. Marie Gahéry, fondatrice de l'Union familiale, Marie-Louise Rochebillard, fondatrice du premier syndicat féminin dans le secteur du textile à Lyon, Mme Mathon-Motte, philanthrope de Roubaix, Marie du Caju, spécialiste d'enseignement

<sup>78</sup> Une thèse de doctorat a été soutenue en 2008 par Sandrine Roll sur ce sujet à l'Université de Strasbourg.

ménager maintes fois récompensées, Augusta Moll-Weiss, fondatrice de l'École des mères, Léonie Chaptal, fondatrice bien connue d'une école d'infirmières et d'institutions d'assistance sociale, ainsi que bien d'autres fondatrices d'écoles professionnelles ou strictement ménagères viennent présenter leurs institutions lors de congrès de la SES entre 1890 et 1910<sup>79</sup>. Deux articles portant plus spécialement sur la situation générale de l'enseignement ménager dans les pays européens sont signés par Marie du Caju en 1899<sup>80</sup> et par Louis Dausset en 1906. A ces contributions s'ajoute un compte-rendu de *L'enseignement ménager* de Maurice Beaufreton en 1908 par Fernande Lebrun, membre active de la SES ainsi qu'auteure de deux monographies ouvrières publiées dans *Les Ouvriers des deux mondes*.

Au Musée social, les femmes ne sont pas admises dans les sections régulières d'études avant 1916, et encore, elles ne le deviennent à ce moment que dans une section d'études féminines spécifique, mais on leur permet de réaliser des missions d'études au terme desquelles elles rédigent des rapports publiés dans les périodiques du Musée social. Sept missions d'études réalisées par des femmes, sur un total des 18, sont consacrées à l'enseignement ménager hors de France. Henriette Brunhes ouvre la série en 1901 avec « Développement et organisation de l'enseignement ménager en Suisse et particulièrement dans le canton de Fribourg »<sup>81</sup>. Jeanne Morin<sup>82</sup> produit pour sa part deux rapports de

<sup>79</sup> Il est saisissant de voir le rôle des pionnières du travail social dans la diffusion de l'enseignement ménager dans les classes populaires, mais surtout la place centrale de l'enseignement ménager dans les programmes éducatifs des premières écoles de travail social. Les compétences ménagères et les compétences de travailleuses sociales sont toutes deux fondées sur la culture féminine du dévouement et la maîtrise des techniques du bien-être individuel des membres des familles acquises par l'assimilation de connaissances pratiques et générales sur la santé, la cuisine, l'hygiène, la psychologie et l'esthétique. Formées comme des spécialistes de l'enseignement ménager, les travailleuses sociales se retrouvent dans la même impasse que les ménagères dans la quête d'une reconnaissance sociale qui s'accompagne de rémunérations et de récompenses symboliques plus avantageuses, comme nous le verrons dans le chapitre 6.

<sup>80</sup> Intitulé «Tendances de l'enseignement professionnel en Belgique », le rapport de Marie du Caju renvoie constamment à l'enseignement ménager intégré dans les formations professionnelles féminines. Le travail domestique est considéré par l'auteure comme une profession, au même titre que les emplois salariés, que toutes les femmes devront assumer.

<sup>81</sup> Il s'agit de sa première réalisation intellectuelle dont nous ayons connaissance, quelques années après son mariage, un an avant la fondation de la *Ligue sociale d'acheteurs* et trois avant la naissance de son premier enfant. Elle est d'ailleurs présentée en introduction comme la « femme de notre correspondant M. Jean Brunhes professeur à l'Université de Fribourg » (*Circulaires du Musée social* 1901 11 : 353).

<sup>82</sup> Peu de données biographiques sont accessibles sur Jeanne Morin. On connaît seulement ses publications répertoriées à la Bibliothèque nationale de France : en plus des deux études réalisées pour le Musée social en 1913, elle publie *Anatole France* en 1912, *Honoré de Balzac* en 1912, *Les jardins d'enfants et la méthode de*

missions en Angleterre et en Écosse sur l'enseignement ménager et agricole en 1913, la même année où « les cercles de fermières » sont étudiés par Odette Bussard<sup>83</sup>. Enfin, Augusta Moll-Weiss réalise quatre missions pour le Musée social dont trois portent spécifiquement sur l'enseignement ménager en Allemagne (1905), sur les écoles de servantes en Suisse (1911), en Belgique et en Hollande (1913).

Selon ces rapports, l'enseignement ménager se développe assez tardivement en France, et de manière assez limitée dans un premier temps : d'abord dans les écoles « libres », dans des cours d'appoint, puis au niveau primaire. Ce n'est qu'en 1942, sous le régime Vichy que « l'enseignement ménager familial » devient obligatoire pour toutes les jeunes filles (Muel-Dreyfus 1996 : 270). Si avant 1914, les promotrices de l'enseignement ménager sont très liées à la mouvance réformatrice et au catholicisme social et ne sont en général pas diplômées, le courant se divise ensuite entre celles qui, formées par l'Université, formulent un projet d'organisation des sciences domestiques comme discipline universitaire, et celles qui évoluent dans les mouvements natalistes et les groupes féminins luttant pour le retour des femmes dans l'espace domestique comme l'Union féminine civique et sociale (UFCS) fondée en 1925 par Andrée Butillard.

Le projet d'institution de sciences domestiques universitaires dans l'entre-deux-guerres s'inscrit davantage dans le processus de professionnalisation du travail féminin et s'inspire du mouvement pour les sciences domestiques qui atteint son apogée à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle aux États-Unis. Il est surtout représenté en France par Paulette Bernège, licenciée de philosophie, qui fonde dans cet esprit l'École du Haut Enseignement ménager à Paris en 1930. Les écrits de P. Bernège sont analysés dans la *Revue internationale de sociologie*, mais pas dans les périodiques du Musée social ou dans *La Réforme sociale*, ce

---

Froebel la même année et finalement *L'enseignement ménager dans les entreprises* en 1944 où elle porte toujours le statut de mademoiselle.

<sup>83</sup> Odette Bussard est le nom utilisé par Marion Gilbert (1876-1951) pour signer ses ouvrages de « technique agricole » (*Le livre de la fermière* et *Comment vivre de son jardin*) et son étude sur les cercles de fermières qui s'avère être un compte-rendu de congrès. Elle est la fille d'un pasteur protestant et d'une mère anglaise décédée lorsqu'elle a trois ans. Après des études secondaires, elle se découvre une vocation littéraire et écrit des articles pour des journaux locaux. En 1902, à 26 ans, elle se marie avec Léon Bussard, un ingénieur agronome dont elle a trois enfants. L'essentiel de sa production littéraire est consacré à la fiction (plus d'une dizaine de romans et des livres de contes), à la traduction de romans, ainsi qu'au journalisme. Elle fut une militante féministe active aux côtés de Marguerite Durand et fonda avec Aurore Sand le Club George Sand.

qui appuie l'idée d'un positionnement social différent. Nous verrons, dans la seconde partie de la thèse, comment la constitution du statut d'intellectuelle de P. Bernège demeure partielle, à l'instar d'autres diplômées.

Même si le projet de P. Bernège ne voit jamais le jour, la promotion de l'enseignement ménager demeure largement soutenue dans les années 1930 par les élites sociales et plus particulièrement par la frange la plus conservatrice de la mouvance réformiste et du catholicisme social qui s'oppose au travail salarié des mères. Dans les discours des natalistes et de la Ligue pour le retour des femmes au foyer, les ambivalences des discours des promotrices de l'enseignement ménager quant à l'activité intellectuelle des femmes sont rapidement dissimulées derrière une interprétation dominante de l'utilité des travaux sur l'enseignement ménager comme des outils de défense de l'ordre naturel faisant des femmes d'abord des mères, des épouses et des ménagères. Les femmes représentantes de ce courant, comme Ève Beaudoin, ne font d'ailleurs pas de l'enseignement ménager un secteur de réflexion et de promotion de compétences intellectuelles féminines comme tentait de le faire Augusta Moll-Weiss ou Paulette Bernège. Il ne s'agit plus que d'un outil de rappel à l'ordre des femmes qui prétendent pouvoir se libérer de leur assignation à la reproduction et à l'entretien domestique de l'espèce. L'UFCS lance un concours en 1936 qu'elle annonce dans *Le Musée social*. Il s'agit de montrer dans un roman intitulé « la mère au foyer, ouvrière de progrès humain » tous les avantages résultant du maintien des mères dans l'espace domestique en évitant « soigneusement l'allure de roman à thèse », bien sûr.

Malgré les variations incontestables entre ces différentes visions de l'enseignement ménager, il apparaît qu'au cœur même de la définition de ce secteur d'étude et de réflexion « scientifique pour femmes » se retrouve une contradiction qui renvoie encore à l'antinomie entre l'attribution du statut d'intellectuelle et l'exacerbation de la spécificité féminine.

#### 4.3.2.2 Définition de l'enseignement ménager comme opposition au savoir théorique

La perception de la nécessité de l'enseignement domestique pour toutes les femmes surgit vers la fin du XIX<sup>e</sup> siècle et résulte tant de ce qui est appelé la « crise de la domesticité » que des études empiriques sur les conséquences sociales du travail ouvrier des femmes. La « crise de la domesticité » est l'expression consacrée pour parler des difficultés de la petite bourgeoisie à recruter des domestiques; les jeunes filles des classes ouvrières préférant de plus en plus le travail industriel à la domesticité dont les conditions sont jugées plus difficiles (Schirmacher *MDMS* 1902 : 346). Les bourgeoises se plaignent également de la mauvaise qualité du service des domestiques qu'elles embauchent. Augusta Moll-Weiss, auteure de quelques ouvrages sur la question, considère que la solution à ces problèmes surgira notamment « lorsque les maîtresses de maison se seront bien persuadées du rôle d'éducatrices et de protectrices qu'elles doivent remplir auprès de leurs servantes » (Moll-Weiss *MDMS* 1911 12 : 354)<sup>84</sup>. Les femmes de la bourgeoisie doivent servir d'exemples aux domestiques<sup>85</sup> et être elles-mêmes d'irréprochables ménagères, capables de tout faire pour mieux l'enseigner aux domestiques. É. Vincent (*RS* 43 1901 II : 515), féministe notoire, contribue à la structuration d'une idéologie ménagère transcendant les classes sociales lorsqu'elle affirme :

Comment, en effet, attendre des domestiques qu'ils accomplissent avec plaisir, avec assiduité, une tâche que la maîtresse de maison considère comme dégradante ou bonne tout au plus pour des êtres inférieurs ? Souvent, l'incapacité de la maîtresse de maison, qui ne sait ni guider, ni commander, ni suppléer au besoin ses serviteurs, est une des causes du peu de dévouement de ces derniers.

Grâce aux enquêtes sur le travail des femmes, et notamment les enquêtes féminines de la *Ligue sociale d'acheteurs*, des constats similaires sont faits quant à l'incompétence des ouvrières dans l'espace domestique. Inspectrice du travail, Mme Juillerat (*RS* 56 1908 II : 749) affirme sans ambages que « c'est une des plaies les plus profondes de l'intérieur ouvrier : la femme incapable et inapte à quoi que ce soit, sauf le métier qu'elle a appris »<sup>86</sup>.

<sup>84</sup> Elle prône aussi, comme É. Vincent à la SES (*RS* 43 1901 II : 510-19), la réglementation des conditions de travail des domestiques laissées complètement à l'arbitraire des employeurs.

<sup>85</sup> Louis Dausset va jusqu'à qualifier de « mercenaires » les domestiques qui « son chargées de remplir le rôle que la vraie maîtresse de maison devrait remplir » (*RIS* 1906 12 : 905).

<sup>86</sup> Les ouvrières sont du point de vue des enquêtrices victimes des conditions de travail imposées par les bourgeoises qui exigent des rendements de travail excessifs : « l'ouvrière mariée, au lieu de tenir son logement, de soigner ses enfants, de coudre et d'entretenir les vêtements de tous, de faire la cuisine saine et

Les réformistes voient dans l'enseignement ménager un moyen efficace de rehausser le niveau de vie des ménages ouvriers en apprenant aux femmes à tirer le meilleur parti de leur ressources, en leur faisant connaître leurs « vraies ressources ».

Ce consensus sur la nécessité de l'enseignement ménager pour les femmes de toutes les classes peut servir des projets sociaux différents, même si la frontière est parfois extrêmement mince entre la promotion de l'articulation des différentes charges de travail et l'encouragement des femmes à se consacrer au travail domestique exclusivement. En effet, si les féministes s'opposent à toute affirmation tendant à dénier aux femmes le droit au travail dans l'espace public, et qu'A. Moll-Weiss ou d'autres promotrices de l'enseignement ménager conçoivent le travail salarié des femmes comme un fait de la modernité qui n'est pas négatif en lui-même, d'autres analystes, surtout des hommes, et même parmi ceux qui se disent féministes, rappellent régulièrement, à l'instar de Jacques Novicow, que « la division du travail qui met la femme à l'intérieur de la maison, et l'homme au dehors, est une combinaison des plus bienfaites et des plus heureuses » (*RIS* 1910 II : 506).

L'idée que « du moment que la femme en effet n'a plus le temps de se livrer aux occupations de son intérieur, les dépenses du ménage augmentent dans une notable proportion » (Baufreton 1908 : 7), et qu'il est généralement plus avantageux économiquement que les femmes des classes ouvrières demeurent dans l'espace domestique, est répétée maintes fois dans les discours réformistes. Les descriptions abondent sur les drames familiaux qu'une bonne ménagère peut éviter en sachant préparer une bonne cuisine économique, en sachant reconnaître précocement les symptômes d'une maladie grave, en sachant faire beaucoup avec peu, en apportant la joie, la beauté, l'amour dans les relations familiales. « Le ménage est aussi important dans la famille que le salaire : car, si le père gagne en travaillant, la mère conserve en conduisant bien son ménage. Ceci est une vérité incontestable » (A. Godefroy *RS* 1902 I : 302). C'est en effet sous le mode de

---

économique, tâche de masquer son gaspillage sous le prétexte du travail pressé. En vérité c'est qu'elle ne sait comment on fait ni la plus simple soupe, ni le plus ordinaire ragoût... Est-ce vraiment sa faute ? [...] Avant de les blâmer, il faut les plaindre toutes; avant de leur jeter la pierre et de les mépriser, il faut leur tendre la main et les éduquer» (Juillerat *RS* 56 1908 II : 749).

l'évidence cognitive que se formulent les injonctions à la préséance de la fonction domestique des femmes. Ainsi, à la question « Quel est donc le rôle que devront jouer plus tard nos jeunes filles? », M. Beaufreton (1908 : 3) répond : « au risque de paraître énoncer un truisme de feu la Palisse, il me faut répondre qu'elles sont faites pour le mariage et la maternité »<sup>87</sup>. Il va donc de soi pour tous les individus engagés dans ces discussions que le travail domestique relève de la responsabilité des femmes et que le rôle maternel et conjugal des femmes est « naturellement » plus important au maintien des institutions sociales fondamentales que tout autre rôle auquel elles pourraient aspirer. H. Bruhnes (*MS* 1901 11 : 354) procède à une telle hiérarchisation des statuts des femmes lorsqu'elle affirme que « la mère ne sait plus ses devoirs les plus élémentaires, et c'est par sa faute que la famille se désorganise. [...] Il faut former de bonnes ménagères si nous voulons arriver à une amélioration durable de la société ».

Si la mission maternelle est fondée en nature pour les promoteurs et les promotrices de l'enseignement ménager, les traditions ne suffisent plus à former de bonnes ménagères. Le travail domestique se construit de plus en plus comme un métier qu'il faut apprendre. « Le ménage doit s'apprendre comme tout s'apprend » (Godefroy *RS* 43 1902 I : 302). « Personne ne s'improviseraient cordonnier ou horloger, et nul ne songe que le métier de père ou de mère pourrait bien, lui aussi, comporter un apprentissage » (Beaufreton 1908 : 16). Cette construction discursive a pour objectif de faire concurrence aux « métiers » salariés que les femmes exercent déjà ou à ceux auxquels elles aspirent.

Marie du Caju (*RS* 38 1899 II : 516-7) considère aussi « la tâche de la ménagère, de la mère de famille, comme une profession à laquelle la grande majorité des jeunes filles sont appelées, et qu'elles auront à exercer même en dehors et à côté de leur profession spéciale ». Elle n'oppose pas complètement le travail domestique au travail salarié comme d'autres le font et va même jusqu'à déclarer que certains métiers masculins, comme la composition, devraient être ouverts aux femmes lorsque les compétences requises sont

---

<sup>87</sup> Même en tentant de prévenir des objections, il n'arrive pas à s'imaginer que les femmes aspirent à d'autres choses, et que leur seul rêve demeure le mariage. « Je prévois la série d'objections que vous ne manquerez pas d'élever. Pour se marier, il faut... être deux, et nombre de jeunes filles, qui ne manquent pourtant pas de bonne volonté, n'arrivent jamais à décrocher – je ne dis pas le mari rêvé – mais simplement le mari qu'elles se réjouiraient d'accepter ».

réputées féminines comme la dextérité. Pour elle, « le moyen le plus sûr et le plus pratique d'émanciper la femme, c'est de la rendre indépendante par le travail ». C'est dans cet esprit que certaines féministes comme Pauline Kergomard ou Kaete Schirmacher (1904) revendiquent une évaluation monétaire du travail domestique, la salarisation de celui-ci.

Cette définition économique des rapports familiaux représente un sacrilège pour M. Beaufreton qui, après avoir rappelé que « le travail de la femme à l'intérieur de la maison est la contre-partie de celui que l'homme exécute au dehors [...] Aux yeux de la raison et de la stricte équité, ils se compensent et se valent ». Pour créer un effet de ridicule, il ajoute une série d'exemples de situations loufoques cherchant à ridiculiser l'approche économique des rapports conjugaux, sans réaliser qu'il laisse entier le pouvoir de coercition entre les mains des hommes.

Pour sauver la saine logique, il faudrait donc que chacun des époux puisse exercer un recours contre l'autre chaque fois que la tâche de celui-ci n'aura pas été parfaitement accomplie. Voyez-vous Monsieur opérant une retenue sur le salaire de Madame parce que le rôti est brûlé ? ou parce qu'il reste de la poussière sur la cheminée ? Ou parce que la lampe ne contient plus de pétrole ? Ou parce qu'il manque un bouton à un gilet de flanelle ? Et d'ailleurs comment ne pas se souvenir que, dans les occupations de la femme, le cœur est l'inspirateur et le guide. On ne rémunère pas le dévouement parce que la rémunération ne saurait jamais être adéquate (1908 : 157).

Le métier de mère et de ménagère aurait donc cela de particulier qu'il reposerait sur le « dévouement » dont la valeur serait inestimable. On retrouve ici un exemple des fréquents procédés de mystification, d'esthétisation et de sublimation par lesquels « le caractère concret, répétitif, sans qualité et fastidieux [ainsi que gratuit] de ces occupations [domestiques] n'est pas seulement euphémisé : il est méthodiquement occulté » (Rennes 2007 : 286). Ce sont les discours masculins qui offrent les formes les plus lyriques de cette extrême glorification symbolique de la ménagère et de la maternité. « Il y a une poésie du foyer qu'il s'agit de révéler aux élèves ». « Les occupations domestiques ont été de tout temps considérées comme la plus belle parure de la femme » (Beaufreton 1908 : 52; 20). M. Beaufreton (1908 : 159) reconnaît d'ailleurs que : « ce sont les hommes qui prennent le plus d'intérêt à l'enseignement ménager ». Étant les principaux bénéficiaires du travail domestique des femmes, les hommes seuls peuvent l'envisager comme une œuvre d'art ou



un rituel sacré. Pour inciter les femmes à « choisir » le « métier » de ménagère, ces discours procèdent même au renversement axiologique d'une hiérarchie sociale dans laquelle les femmes auraient « choisi la meilleure part », en laissant aux « hommes les tâches accessoires ». « Les plus vantés de nos palliatifs [masculins] ne vaudront jamais les simples remèdes que leur cœur a trouvés » (Beaufreton 1908 : 141-2). Les antiféministes comme Théodore Joran ou Charles Turgeon (1902) utilisent de manière extensive ces pratiques discursives. La rhétorique de la professionnalisation du métier de mère procède également de cette volonté de revaloriser le travail domestique et de lui donner un statut symbolique équivalent à celui des professions salariées. Elle fonctionne notamment à l'aide de procédés de resémantisation de certains termes renvoyant généralement au registre lexical du travail dans l'espace public masculin, comme « ambition ». É. Cheysson par exemple affirme dans la préface d'un livre d'A. Moll-Weiss : « Chargée d'administrer le budget, d'élever les enfants, d'entourer le père d'une atmosphère chaude et sereine, d'un confort pacifiant et discret, fait d'ordre, de propreté, de bonté, d'attention et de prévenance, la femme a véritablement à remplir un rôle auguste et qui peut contenter les plus hautes ambitions » (1907 : XIII).

Les discours des promotrices de l'enseignement ménager dans *La Réforme sociale* ou au Musée social sont la plupart du temps exempts de ces constructions symboliques, même si elles ne les contestent pas. Leur vision de l'enseignement ménager repose davantage sur des considérations pragmatiques et matérielles, leurs discours est plus prosaïque. En effet, « il ne suffit pas que la femme reste au foyer pour que l'harmonie y règne et que le bonheur y élise domicile », affirme Augusta Moll-Weiss, « il faut encore que la maîtresse de maison sache établir cette harmonie, qu'elle sache équilibrer la dépense et la recette » (1910 : XVI). Les femmes sont toutefois très sensibles à la rhétorique de professionnalisation du travail domestique, mais davantage comme un moyen de valoriser le travail féminin, de leur procurer davantage de reconnaissance sociale, que comme une manière de les y maintenir exclusivement. Leurs contributions au Musée social et dans *La Réforme sociale* portent donc surtout sur le type d'enseignement que les femmes devraient recevoir pour remplir les exigences de la « profession » de ménagère.

L'enseignement ménager se formule dans tous les discours analysés comme une forme d'opposition au travail intellectuel des femmes, à l'éducation théorique et universitaire. « Je demande seulement qu'on ne fasse pas de l'éducation des filles la doublure de celle des jeunes gens; je demande que pour les uns et les autres la formation soit différente, puisque les rôles seront différents » exhorte M. Beaufreton (1908 : 2). L'injonction faite aux femmes de préférer une éducation pratique à une éducation théorique transcende l'appartenance de classe, alors qu'elle y est relative pour les hommes : aux hommes de la classe ouvrière l'encouragement à l'éducation pratique est explicite, tandis que l'éducation théorique est valorisée pour les hommes de la bourgeoisie. L'argument le plus souvent invoqué contre l'apprentissage de connaissances théoriques pour les filles est son inutilité pour remplir leur fonction de ménagère. « À la rigueur, une femme peut se passer de connaître avec précision certains détails de l'histoire ou de la géographie anciennes; mais ce n'est pas impunément qu'elle ignorerait la science de conduire sa maison, de soigner ses enfants, d'administrer son budget (Cheysson 1907 : XII). L'éducation théorique « excessive » aurait aussi comme conséquence fâcheuse de produire des « déclassées », tandis que l'enseignement ménager serait une « science précieuse entre toutes : celle d'être content de son sort » (Beaufreton 1908 : 19). « Il ne s'agit pas de susciter chez les jeunes filles d'ouvriers, d'artisans et de cultivateurs des besoins et des goûts qui soient au-dessus de leur condition, mais de leur apprendre à tirer parti des ressources que peut fournir un intérieur modeste et à se trouver heureuse dans leur milieu » (Brunhes *Circulaires du Musée social* 1901 11 : 354). Si Mme Godefroy (RS 43 1902 I : 305-6) admet l'idée « que les femmes aient des clartés de tout ». Elle estime « que la somme des clartés nécessaires aux femmes des classes laborieuses leur ont été suffisamment distribuées à l'école primaire ». Instrument de renforcement de l'ordre social inégalitaire, l'enseignement ménager pour les bourgeoises vise aussi à les spécialiser dans un secteur d'activité et de réflexion qui n'entre pas en concurrence avec les hommes. « Combien de jeunes filles encombrant les professions administratives et libérales qui auraient pu se faire des situations lucratives si elles avaient reçu comme en Angleterre, un enseignement ménager sérieux s'étendant sur deux ans d'études au moins ! » (Morin *MDMS* 1913 10 :

272). Marie Maugeret (*RS 58 1909 II : 689*) va encore plus loin dans la critique de l'éducation théorique des femmes, et plus généralement de l'intellectualisme de salon :

Le travail intellectuel, dont on a tant abusé, auquel on a appelé non seulement celles pour lesquelles il semblait le seul qui ne les fit pas déchoir, mais encore celles auxquelles il eut été si sage de le mesurer parcimonieusement, pour éviter d'en faire des déclassées; le travail intellectuel, dis-je, a beaucoup perdu de son prestige abusif, en tant que moyen de gagner sa vie, et le travail manuel, son frère cadet, que j'appellerais volontiers son frère jumeau, a reconquis, comme arme de vie, l'estime à laquelle il a légitimement droit. [...] Les jeunes filles de ce qu'on appelle « la société » comprendront aussi que diriger une exploitation agricole, prendre part aux travaux rustiques qu'elle comporte, c'est tout aussi honorable que de diriger ou de fréquenter un salon où l'on cultive plus d'herbes folles que d'épis nourriciers.

Même celles et ceux qui, comme le Dr Gilbert Ballet (1910), reconnaissent les bienfaits des réformes de l'éducation féminine qui ont augmenté « le bagage intellectuel » des femmes, qui ont rétréci « l'abîme qui naguère les séparait intellectuellement par trop de leurs maris », s'entendent pour dire « qu'on a un peu oublié que s'il est bon que la femme sache beaucoup de choses, qu'à l'occasion même elle soit capable de « discourir », elle est faite surtout pour « faire de la bonne soupe » et ne doit qu'après songer aux « beaux discours ».

La hiérarchie des statuts est évidente : l'activité intellectuelle des femmes est secondaire et subordonnée à l'activité ménagère. Elle est implicite chaque fois que l'enseignement « pratique » des filles est préconisé, c'est-à-dire à travers l'ensemble des discours sur l'enseignement ménager. Elle se retrouve également à travers l'opposition entre femmes éduquées et femmes savantes qu'on observe fréquemment dans les textes sur l'éducation des femmes : la première catégorie de femmes ayant acquis les connaissances nécessaires à des activités légitimes pour les femmes – philanthropie, éducation des enfants, enseignement ménager – et la seconde regroupant celles qui, en aspirant aux études universitaires théoriques, sont en quelques sorte dénaturées. Elles sont d'ailleurs dépeintes comme « inutiles », « prétentieuses », « idiotes ».

L'exemple des étudiantes américaines et anglaises qui fréquentent les différentes formes d'enseignement supérieur suscite une forme d'admiration mêlée de circonspection quant aux limites à ne pas franchir et dont ces jeunes filles anglo-saxonnes semblent, selon certains Français, parfois s'approcher. M. Beaufreton (1908 : 135) soutient que les « cours

théoriques la [femme] soumettent à une rude épreuve », qu'ils « supposent une faculté d'abstraction que possèdent peu de cerveaux, même masculins ». Il ajoute :

Heureusement pour les élèves, la plupart d'entre elles reçoivent une formation moins approfondie, qui s'explique d'ailleurs par le rôle qu'elles sont destinées à jouer dans la vie. [...] Sans doute, elles ne sont guère familiarisées avec les spéculations de la science sociale, mais elles ne demandent pas mieux que de faire de la besogne pratique et même d'étudier les méthodes d'action, et c'est par là qu'elles peuvent arriver à s'intéresser aux questions d'ordre plus général que soulève la théorie. Si vous leur mettez entre les mains de gros livres en leur disant de les lire, il y a toute probabilité pour que votre conseil ne soit pas suivi, mais si vous vous attachez à un enseignement individuel, vous décuplerez peut-être leur puissance d'action.

Le raisonnement de M. Beaufreton ne s'appuie pas seulement sur une perspective fonctionnaliste, mais également sur une définition naturaliste des compétences féminines, moins orientées vers l'abstraction et la théorie, davantage vers les problèmes concrets et pratiques. Il met en garde les promotrices de l'enseignement ménager contre leur propre incompetence scientifique et leur conseille de demeurer strictement dans le domaine « pratique ».

Il ne reste plus aux initiatrices de l'Enseignement ménager qu'à se mettre en garde contre le seul danger qui les menace encore. Souvent étrangères elles-mêmes aux questions d'économie sociale [dont il les détourne par ailleurs], elles risquent de perdre de vue les relations de celles-ci avec les études ménagères, d'où toujours il faudrait partir, et dès lors apparaissent certains cours adventices dont le brillant ne suffit pas à corriger le parasitisme (Beaufreton 1908 : 154-5).

L'enseignement ménager est redéfini comme une « science » par M. Beaufreton qui estime paradoxalement « qu'il s'agit simplement d'appliquer les données des sciences morales, physiques et naturelles aux choses de la vie ». Chez A. Moll-Weiss, la même ambiguïté quant au statut de la discipline s'observe : l'enseignement ménager doit simultanément « s'appuyer sur les données de la science » tout en ayant « un caractère tout à fait scientifique » (Moll-Weiss *AMS* 1908 : 368). Pour Mme de Diesbach (*RS* 58 1909 II : 296), la psychologie joue un rôle fondamental dans l'enseignement ménager. « Afin de marcher à coup sûr et sans perdre de temps aux méthodes d'enquêtes et d'observation directe il faut joindre les ressources trouvées dans le développement des sciences psychologiques qui ont pour base les lois de l'évolution mentale, permettant d'établir l'action sur la continuité des efforts ». L'usage de la notion de « science », utilisée essentiellement comme synonyme de

« savoir », semble avoir surtout comme fonction de convaincre de la valeur sociale et du sérieux des connaissances sur le travail domestique. D'ailleurs, Mme Godefroy (*RS* 43 1902 I : 303) croit que certaines femmes exceptionnelles ont « l'instinct de cette science [...] suprême : celle de savoir épargner ». La « science » ménagère ne consisterait pas seulement en l'apprentissage de techniques manuelles.

Il n'a pas pour but d'apprendre à coudre, laver, repasser, cuisiner, raccommoder, nettoyer; il se sert de tout cela pour apprendre à réfléchir, pour introduire dans l'esprit des élèves les idées d'ordre et de prévoyance. Ce n'est pas une collection de recettes et procédés; c'est un enchaînement de *pourquoi* et de *parce que* (Beaufreton 1908 : 52).

En d'autres termes, « la grande affaire de l'enseignement ménager c'est d'apprendre à la jeune fille comment on fait le « home » accueillant, comment on veille à la santé morale et physique de ceux qui l'habitent en leur faisant une atmosphère de beauté et de joie. » (Moll-Weiss *AMS* 1908 : 368).

Le projet d'institution des « sciences » ménagères ou domestiques dans la structure universitaire reconduit cette même opposition entre les sciences (ou la création, la découverte) et les activités féminines (application, organisation, caractère pratique). Jeanne Morin (*MDMS* 1913 10 : 24) qui étudie l'enseignement ménager en Angleterre s'enthousiasme devant ces avancées de l'enseignement ménager à l'université :

Vouloir les mettre dans l'université au même rang que le grec, le latin, la philosophie et autres nobles études, aurait été considéré, il y a quelques années, comme un cas de folie aiguë : maintenant le projet trouve des partisans. On ne pouvait souhaiter pour l'enseignement ménager une plus belle victoire et une meilleure réhabilitation ».

Plusieurs femmes expriment en effet l'espoir que les sciences domestiques permettent aux femmes d'accéder à des professions intéressantes, et favorisent une revalorisation des tâches traditionnelles féminines et du savoir qui leur est associé. Les propos de Louis Dausset confirment toutefois que même en envisageant les sciences domestiques comme le pendant des lettres et des sciences masculines déjà instituées, la hiérarchie entre les sexes et l'antinomie entre travail intellectuel et féminité est reproduit.

L'excès, vous le devinez, c'est que nous ayons affaire à une maîtresse trop théoricienne, à une savante. Il est évident que l'écueil consiste à faire un grand cours de chimie, un grand cours de minéralogie, un grand cours d'anatomie, et ainsi de suite.

[...] Ce sont les éléments de chimie indispensables qu'il s'agit de lui apprendre pour qu'elle lave son linge avec quelque intelligence. [...] Par l'étude de l'anatomie, la composition du corps animal deviendra familière à la ménagère. [...] L'enseignement de la morale à l'air d'être un peu contradictoire avec l'enseignement ménager. Eh bien, un cours bien fait de morale pratique est la base même de l'économie domestique : d'abord il faut dire à toutes les élèves qui suivront les cours de l'enseignement ménager qu'une femme s'honore et se grandit quand elle s'occupe de son ménage. [...] Si l'autorité supérieure s'intéressait davantage à cette branche essentielle de notre éducation populaire et nationale, bientôt nous verrions de grands instituts se former dans les principales villes, alors on préparerait d'excellentes maîtresses de maison, absolument comme on forme d'excellents professeurs de philosophie et de rhétorique » (Dausset *RS* 51 1906 I : 915-20).

L'idée de complémentarité hiérarchique qui structure cette vision ne permet pas aux femmes spécialistes de l'enseignement ménager de se constituer une véritable légitimité intellectuelle. Elles sont particulièrement concernées par le stigmate lié à la féminité dans le champ intellectuel, parce qu'elles tentent plus que toute autre de s'appuyer sur une spécificité féminine pour fonder leur légitimité. Elles ne parviennent ainsi qu'à occuper temporairement les positions les plus hétéronomes du champ des sciences sociales, comme le montre le cas d'A. Moll-Weiss.

#### 4.3.2.3 *Augusta Moll-Weiss et l'échec de la reconnaissance intellectuelle des spécialistes de l'enseignement ménager*

Augusta Moll-Weiss est une des principales figures faisant la promotion de l'enseignement ménager avant la Première Guerre dans les périodiques et les institutions sociologiques comme la SSP et le Musée social. Elle est sans conteste celle qui manifeste le plus d'ambition proprement intellectuelle dans ce secteur de réflexion tout en étant une réformatrice active. Dans une note biographique manuscrite<sup>88</sup>, on peut lire « après de sérieuses études littéraires et scientifiques, après avoir obtenu des diplômes féminins et masculins », sans arriver à savoir précisément de quels diplômes il s'agit, elle se marie, mais devient rapidement veuve et élève ses trois enfants seules, tout en pratiquant une activité journalistique importante et variée. Elle fait pour le compte du Musée social quatre missions d'enquête sur l'enseignement ménager à travers l'Europe en 1905, 1906, 1909 et

<sup>88</sup> Retrouvée dans le dossier biographique à son nom à la Bibliothèque Marguerite-Durand.

1912. À la même époque, en 1909, elle devient membre de la SSP où elle fait en 1910 une communication sur « la ménagère et le féminisme ». Elle est aussi une membre très active de la SES où elle participe fréquemment aux discussions publiques. Elle écrit des articles pour de nombreux périodiques spécialisés, notamment *La Revue universitaire* (en 1902, 1905 et 1907 entre autres), et publie un grand nombre d'ouvrages dont les périodiques étudiés rendent compte assez souvent.

Elle met sur pied plusieurs institutions pour appliquer ses idées qui sont largement soutenues par les élites sociales et intellectuelles gravitant autour du Musée social. Ainsi, elle fonde l'École des mères dès 1897 qui dispense des cours d'enseignement ménager et dont les présidents d'honneur en 1916-17 ne sont nuls autres que Léon Bourgeois et Léon Siegfried, la présidente Mme Émile Cheysson et le vice-président, Léopold Mabileau, directeur du Musée social. Sa prolifique production littéraire sur l'enseignement ménager est maintes fois récompensée des plus hauts honneurs : trois fois par l'Académie des Sciences Morales et Politiques et une fois par l'Académie de Médecine<sup>89</sup>. Plusieurs ouvrages d'A. Moll-Weiss sont d'ailleurs préfacés par des autorités intellectuelles et sociales masculines comme Émile Cheysson, Raphaël-Georges Lévy et Gabriel Compayré. Elle participe aussi à la fondation de l'Université populaire de Belleville et fait partie de la Commission pour la fixation des prix de la ville de Paris après la Première Guerre mondiale. En 1929, elle tente sans succès sa chance comme candidate à un siège vacant à l'Académie des Sciences morales et politiques, ce qui confirme tout de même la hauteur de ses ambitions. Elle occupe donc une position sociale largement propice à la reconnaissance des élites sociales et particulièrement de celles qui entourent le Musée social, mais son admission dans le champ intellectuel demeure très partielle.

---

<sup>89</sup> Marie du Caju est une autre spécialiste des questions domestiques qui est bardée de récompenses symboliques. La rédaction de *La Réforme sociale* dit à son sujet en présentation d'un rapport dont elle est l'auteure : « L'auteur du rapport en outre se recommande par une grande compétence acquise dans la pratique de l'enseignement des jeunes filles et affirmée dans une série de publications, partout récompensées dans les concours et les expositions telles que celle d'Anvers, de Chicago, de Bordeaux (1897), et aussi en France, par une médaille d'honneur de la Société nationale d'encouragement au bien » (RS 38 1899 II : 510). L'Académie des sciences morales et politiques récompense fréquemment les ouvrages sur l'enseignement domestique. Le livre de M. Beaufreton, *l'enseignement ménager*, publié en 1908, l'est notamment (Delmas 2005).

Le projet intellectuel d'Augusta Moll-Weiss, ou l'enseignement ménager comme objet d'étude et d'enquête, disparaît progressivement derrière le projet social et éducatif, ou l'enseignement ménager comme entreprise sociale de transmission des connaissances domestiques. Parmi ses publications, les guides et les manuels pratiques deviennent toujours plus nombreux, en comparaison avec ses travaux d'enquêtes, entre 1897 et 1940<sup>90</sup>. Les périodiques du Musée social et la *Revue internationale de sociologie* continuent à les signaler dans leurs bulletins bibliographiques sans en faire d'analyses proprement dites.

Pour A. Moll-Weiss, l'enseignement ménager n'est pas complètement contradictoire avec l'activité professionnelle des femmes. Il peut même contribuer à les aider à conjuguer la vie professionnelle et la vie familiale. À propos du Congrès de l'enseignement ménager, dont elle rend compte dans les *Annales du Musée social*, elle dit souhaiter qu'il prenne

comme leit-motif : La simplification du travail domestique, et qu'étudiant le problème sous tous les angles, à la lumière de toutes les compétences, il donne aux femmes la possibilité de remplir tous leurs multiples devoirs de ménagères, d'épouses, de mères et parfois de travailleuses professionnelles en les équilibrant entre eux, en n'en sacrifiant aucun, sans trop se surmener elles-mêmes (*AMS* 1908 : 368).

---

<sup>90</sup> Voici la progression de ses publications qui montre éloquentement cette transformation : *La femme, la mère, l'enfant, guide à l'usage des jeunes mères*, Préface du Dr Morache (1897, réédité en 1917), *Le foyer domestique, cours d'économie domestique, d'hygiène et de cuisine pratique professé à l'école libre et gratuite d'économie domestique et d'hygiène de Bordeaux* (1902, réédité en 1905, 1907 et 1910), *Les mères de demain, l'éducation de la jeune fille d'après sa physiologie*. Préface du Dr Maurice de Fleury (1902), *L'enseignement ménager en Allemagne* (1905), *La cuisine rationnelle des malades et des bien portants (la substance alimentaire et son emploi)*, Préface du Dr. A. Mathieu (1907), *Les écoles ménagères à l'étranger et en France*, avec la collaboration de Mmes H. Bruhnes et de Gottrau-Watteville, Préface de Émile Cheysson (1908), *Nos tout-petits*, Préface de Gabriel Compayré (1909), *Le livre du foyer*, Préface du Dr. Gilbert Ballet (1910, réédité en 1934), *Les écoles de servantes en Suisse* (1911), *Les écoles de servantes en Belgique et en Hollande* (1913), *De la rue au foyer, trois ans d'expériences pédagogiques et sociales* (1913), *Nos malades et nos convalescents à table* (1914), *Le linge, son histoire, sa confection et son entretien* (1917), *La vie moins chère, vie nationale, vie privée* (1917), *L'alimentation en temps de guerre, suivie de recettes et de menus* (1919), *Une histoire de bêtes* (1920), *Mémento de la petite ménagère* (1921, réédité en 1922), *La vie domestique d'après-guerre*, Préface de Henry Truchy (1921), *Le manuel du foyer domestique, cours pratique d'économie domestique à l'usage des écoles primaires élémentaires, des cours complémentaires, des écoles primaires supérieures et des lycées et collèges de jeunes filles* (1923), *L'alimentation des isolés* (1924), *Madame et sa bonne* (1925), *La cuisine rationnelle des bien portants et des malades* (1925), *Les gens de maison*, Préface de Raphaël-Georges Lévy (1927), *Pour les grandes sœurs : petit traité de puériculture à l'usage des élèves des écoles primaires, des écoles primaires supérieures, des lycées et collèges de jeunes filles* (1927), *L'alimentation de la jeunesse française*, Préface du professeur Marcel Labbé (1931), *Remèdes aux restrictions alimentaires et autres. 270 recettes pratiques*, Préface du professeur Tanon (1941).



Malgré l'ouverture de l'auteure quant à l'articulation des différentes responsabilités féminines, on voit bien que la hiérarchie entre mission domestique et activité professionnelle est préservée par ces propos conciliants. A. Moll-Weiss n'échappe pas à la définition de l'enseignement ménager comme une opposition à un enseignement strictement théorique pour les femmes. Il s'agit pour elle d'un équilibre entre l'enseignement théorique et pratique, qui ne forme « ni bas-bleu, ni pot-au-feu », ce qui est une manière, mille fois répétée, de positionner les femmes entre le savoir « pur » et la réforme sociale, d'opposer les femmes « véritablement » éduquées aux sottes ménagères et aux prétentieuses femmes savantes masculinisées, les « bas-bleus ». A. Moll-Weiss se distingue cependant de la majorité des promoteurs et promotrices de l'enseignement ménager par sa volonté d'accorder une valeur intellectuelle au « travail ménager [qui] développe plus intellectuellement et moralement que le travail à l'usine » (*RIS* 1910 6 : 501). Elle envisage la professionnalisation des femmes de la petite bourgeoisie dans ce secteur en plein essor offrant des possibilités « intéressantes » comme « nobles et savantes monitrices sociales » (*RIS* 1910 6 : 502). En outre, A. Moll-Weiss est une des seules personnes à envisager l'enseignement ménager pour les garçons<sup>91</sup>, dans une perspective évidemment spécifique à leur sexe, mais tout de même dans l'esprit que le travail domestique et parental n'est pas assez connu des hommes qui le dévalorisent et n'en voient pas toute la complexité. « On pourrait avoir une action intéressant sur le mari comme collaborateur de la femme. [...] L'homme occupé à l'extérieur ne se rend pas compte de la multiplicité des occupations de sa femme » (*RS* 68 1914 II : 404). Marie Maugeret (*RS* 1909 II : 687-92) s'éloigne de cette idée, comme la plupart de ses contemporains, car « dire

---

<sup>91</sup> M. Beaufreton y consacre aussi un chapitre entier de son ouvrage. La différence entre A. Moll-Weiss et M. Beaufreton tient au fait qu'il n'envisage la nécessité pour les hommes de participer aux travaux domestiques qu'en cas de célibat ou d'éloignement en milieu non-mixte (service militaire, études à l'extérieur, etc) et lorsque l'épouse ne peut tout assumer seule, en raison d'un nombre élevé d'enfants par exemple. Il y trouve également l'utilité de donner aux hommes de meilleures connaissances pour « contrôler » le travail domestique de l'épouse « moins formée au raisonnement, plus prompte à perdre de vue les idées directrices, les principes généraux qui doivent gouverner le foyer, [qui] aimera recueillir de sa bouche un conseil, une approbation » (1908 : 178). Il ajoute, « je ne sais de quel nom appeler ce regard jeté par le mari sur les comptes de son épouse. Le mot *contrôle*, que j'avais proposé dans une conférence, a été repoussé avec indignation par toutes les femmes qui m'entendaient » (179). Il faut dire, pour faire justice à cet auteur, dont les affirmations ne sont pas toutes antiféministes et misogynes, qu'il pense que « lorsque l'homme et la femme se livrent l'un et l'autre à l'exercice d'une profession, ils doivent être de moitié dans le travail domestique et, dès lors, il ne peut s'agir pour le mari de suivre les conseils que lui donnera sa femme et de faire, sous sa direction, un apprentissage ménager plus ou moins complet » (173).

d'un homme qu'il est bon ménager, ce serait tout simplement l'écraser sous le poids du ridicule. Préjugé peut-être, mais c'est ainsi ».

Le féminisme réformiste d'A. Moll-Weiss n'est pas toujours facilement perceptible sous le différentialisme qu'elle brandit sans cesse, et derrière les ambiguïtés qui caractérisent ses positions, mais il demeure omniprésent dans tous ses écrits : l'amélioration du sort des femmes et l'acquisition de droits pour les femmes sont régulièrement défendus.

Établir de plus en plus une entente, un accord entre l'œuvre féminine et l'œuvre masculine. Préparées par les mêmes maîtres, mûries par les mêmes réflexions, entraînées à une compréhension identique de leur devoir social. [...] Il viendra un temps, où la femme qui aura les mêmes droits à la reconnaissance de ses concitoyens, et quand cela ne serait pas officiellement, verra leur gratitude se témoigner à son égard comme elle se témoigne à l'égard de l'homme, où la muraille d'honneur aujourd'hui seulement masculine aura son pendant féminin (*MDMS* 1906 12 : 398).

A. Moll-Weiss manifeste une ambition de reconnaissance intellectuelle indéniable dans les travaux qu'elle présente au Musée social et ailleurs. Même si d'un côté elle se met d'abord en position d'élève plutôt que de collaboratrice de même valeur, qu'elle qualifie parfois ses rapports de « modestes enquêtes », et se montre « effrayée » d'étudier des phénomènes sur lesquels des auteurs possédant des « compétences desquelles [elle] ne saurai[t] s'approcher » ont déjà écrit, de l'autre côté elle considère ses recherches comme des « études approfondies », « sans parti pris et sans idées préconçues », qui « restent dans les limites de la vérité » et comportent une « critique juste et pondérée ». Elle pense que les femmes devraient jouer un rôle plus important dans la recherche qui porte sur des sujets d'intérêt féminin, notamment les conditions de travail des domestiques. Elle propose aux autorités du Musée social de « réunir une commission de femmes capables qui, sans exagérations d'aucune sorte, en tenant compte des obligations réciproques des deux parties, arriveraient à établir une sorte de barème » (*MDMS* 1911 12 : 355). Elle affirme aussi dans le *Conseil des femmes*, cité par Beaufreton (1908 : 152) qu'

après avoir étudié les cantines scolaires et y avoir révélé quelques fautes sérieuses contre l'alimentation rationnelle, nous avons demandé à la Société de psychologie de l'enfance de rechercher avec nous qu'elle est l'influence de l'alimentation sur le développement psychique de l'enfant; une commission a été nommée et nous pensons

que les études que nous allons entreprendre donneront quelques résultats intéressants pour tous les éducateurs.

L'intérêt d'A. Moll-Weiss pour la recherche est évident, mais le cadre dans lequel elle cherche à l'exercer, à la frontière des sciences, de l'éducation et de l'action sociale, ne favorise pas la constitution du statut d'intellectuelle ou de savante. Ce passage de la préface d'É. Cheysson à *L'enseignement ménager en France et à l'étranger* le montre bien :

L'auteur est un esprit cultivé. Il joint à un sens pédagogique très exercé la familiarité des notions scientifiques et pratiques, qui révèlent l'expérience professionnelle. C'est pour en avoir vu de près les inconvénients qu'il condamne sans hésitation et en termes excellents le dédoublement de l'enseignement entre ces deux types extrêmes qu'il écarte l'un et l'autre, d'après sa devise : « Ni pot-au-feu, ni bas bleu » (Moll-Weiss 1907).

La dimension de projet intellectuel est complètement évacuée dans les préfaces masculines de ses ouvrages qui mettent surtout en évidence l'assignation prioritaire des femmes à l'espace domestique, tout comme l'organisation d'une éducation spécifiquement féminine qui positionne clairement les femmes hors des secteurs masculins de la science la plus légitime. Rappelons-nous É. Cheysson qui nous dit dans la même préface qu' « à la rigueur, une femme peut se passer de connaître avec précision certains détails de l'histoire ou de la géographie anciennes ; mais ce n'est pas impunément qu'elle ignorerait la science de conduire sa maison, de soigner ses enfants, d'administrer son budget ». Ou encore le Dr Gilbert-Ballet, dans la préface du *Livre du foyer* qui montre de la nostalgie : « on a un peu oublié que s'il est bon que la femme sache beaucoup de choses, qu'à l'occasion même elle soit capable de « discourir », elle est faite surtout pour « faire de la bonne soupe » et ne doit qu'après songer aux « beaux discours ». A. Moll-Weiss n'aurait sûrement pas écrit elle-même ces phrases qui dénotent une perspective masculine sur le travail domestique dans laquelle les idées originales de l'auteure ne sont alors pas comprises ou même compréhensibles.

La qualification des travaux féminins sur le travail domestique sont l'occasion de resémantisations du lexique renvoyant aux registres des sciences. En 1890 (*RS 19 1890 I : 144*), le travail d'une promotrice de l'enseignement ménager est considéré comme le « meilleur traité d'économie domestique » pour les raisons suivantes : « simple histoire

vraiment vécue, familièrement racontée, exemple de bons résultats, de travail, de l'ordre et de l'économie, d'amour de la famille ». Trente ans plus tard, le travail d'A. Moll-Weiss est aussi l'objet d'une évaluation dans laquelle l'expression « excellente économie politique » est associée à « sans prétention, sans appareil, familière, d'autant plus attrayante et plus utile » (Marion *RS* 81 1921 I : 206-7). Les compétences esthétiques, morales, pratiques et émotives dominent sans surprise l'ensemble des comptes rendus de livres sur l'enseignement ménager et les interventions publiques sur ce thème : « en un langage qui allât droit au cœur », « parallèle émouvant entre la bonne et la mauvaise ménagère », « très intéressante conférence [...] à laquelle la poésie et la sentimentalité n'ont rien enlevé du côté pratique et utilitaire ». L'analyste de la *Gaye science du foyer*, de Sœur Dellage, attribue la valeur du livre au fait que « toute sa vie n'a été qu'amour du prochain, dévouement absolu et exceptionnellement intelligent, constante pratique de la vertu » (*MS* 1931 : 293). Ces formes de qualification s'inscrivent dans un dispositif plus large d'institutionnalisation de l'idée de deux mérites observée par Rennes (2007) qui a pour objectif, en valorisant à l'extrême le travail domestique et maternel (par des récompenses symboliques prestigieuses, des incitations monétaires, des lois, etc.) de « limiter la concurrence des femmes bourgeoises sur le marché des professions et éviter qu'elles convoitent le système de récompenses, d'honneurs et de gratification de l'autre sexe » (Rennes 2007 : 280).

Participant de ce dispositif de « deux mérites », les analystes circonscrivent les destinataires des livres sur l'enseignement ménager écrits par des femmes aux institutrices et aux mères. Le livre de M. Beaufreton, similaire aux autres tant dans la forme que le contenu, est au contraire recommandé à un public plus large par F. Lebrun qui l'analyse et le caractère pratique de son travail n'apparaît pas dans l'évaluation : « Les économistes se joindront aux professeurs soucieux du bonheur matériel et moral des élèves et de leurs familles, aux pères et aux mères, aux époux, pour couronner de leurs éloges et de leur reconnaissance l'auteur » (*RS* 55 1908 I : 304). Ainsi, le stigmate lié à la féminité dans le champ intellectuel n'est pas seulement fondé dans les objets d'étude auxquels sont associés une identité de genre, mais dépend aussi du locuteur dont l'appartenance de genre modifie

les critères de qualification utilisés dans l'analyse des travaux présentés sur un même objet d'étude.

Dans les groupes de sciences sociales étudiés, l'implication directe de femmes spécialistes de l'enseignement ménager ou des « sciences domestiques » dans les périodiques et les groupes étudiés disparaît après la Première Guerre mondiale où on ne retrouve plus que quelques comptes rendus de travaux féminins insistant surtout sur l'utilité sociale du propos, et les positionnant à l'extérieur de la discipline, dans une position intermédiaire entre la science et le grand public. Même si la promotion de l'enseignement ménager disparaît des périodiques des sciences sociales après 1914, elle demeure largement soutenue dans les années 1930 par les élites sociales et constitue un cadre de contrainte fondamental au refaçonnement de l'identité féminine comme ménagère durant l'entre-deux-guerres (Roberts 1994).

La forme la plus légitime d'éducation pour les femmes dans les groupes de sciences sociales leplaysiens et au Musée social est sans aucun doute l'enseignement ménager dont la nécessité sociale fait largement consensus et qui mobilise un grand nombre de réformateurs des deux sexes à partir de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle. D'autres figures féminines légitimes dans les périodiques étudiés traitent parallèlement des enjeux moraux et sociaux de l'éducation des femmes et promeuvent une extension de l'éducation des femmes ainsi qu'une transformation de la structure même de celle-ci. Presque toutes les femmes qui écrivent sur l'éducation et qui sont des interlocutrices reconnues comme légitimes dans les périodiques étudiés s'opposent à l'éducation qualifiée de mondaine, de frivole, de superficielle qui forment les jeunes filles à la vie de salon, aux arts d'agrément. Or, à ce type ancien d'éducation des filles des classes supérieures est associé aussi l'éducation proprement intellectuelle, essentiellement philosophique et littéraire, nécessaire à la discussion mondaine. Ainsi, la promotion de l'éducation sociale des femmes – dans laquelle on retrouve à la fois l'enseignement ménager et l'initiation aux questions sociales – et même de l'extension de l'éducation des femmes vers l'enseignement supérieur et les

sciences est paradoxalement présentée à la fois comme une prise de distance avec une éducation qui forme des « bas-bleus » et des intellectuelles « prétentieuses » et une manière d’approfondir et d’élargir les connaissances transmises aux femmes et d’ouvrir de nouvelles voies de professionnalisation spécifiquement féminines. Cette position fragile, qui met en cause l’activité intellectuelle des femmes qui n’est pas immédiatement inscrite dans une finalité de réforme sociale ou de bienfaisance tout en encourageant l’étude et l’enquête, est celle des catholiques sociaux dont les représentants masculins prennent soin de limiter la portée de cette ouverture. En réalité, les principes éducatifs sous-tendant les transformations proposées pour les femmes dans ces périodiques se rapprochent de ceux qui inspirent aussi l’éducation des garçons, surtout dans les pays anglo-saxons, érigés en modèle par les leplaysiens de *La Science sociale* notamment et par quelques femmes comme la vicomtesse d’Adhémar. En effet, l’apprentissage de l’autonomie, du contrôle de soi, de la force physique par la gymnastique par exemple sont des vecteurs de constitution de la virilité moderne comme la décrivent Mosse (1997) et Rauch (2000, 2004). D’ailleurs, les commentateurs de l’époque ne s’y trompent pas, ils se méfient souvent des effets virilisant de l’éducation américaine sur les jeunes filles. Les auteurs masculins n’arrivent d’ailleurs pas à penser complètement ce type d’éducation « particulariste » pour les filles dont le statut individuel n’est pas dissocié des fonctions familiales auxquelles la pensée naturaliste hégémonique les ramène sans cesse. Malgré la commune adhésion à cette idéologie naturaliste, des femmes parviennent un peu plus que leurs homologues masculins à proposer des analyses dans lesquelles l’individuation des femmes pointe, mais cette dimension de leur discours demeure invisible aux yeux des commentateurs masculins dont la vision des choses structure les formes légitimes de questionnement et les enjeux de l’éducation des femmes et du féminisme.

#### **4.4 Le féminisme légitime et l’antiféminisme ordinaire**

Le féminisme n’est pas, au tournant du vingtième siècle, seulement l’affaire de quelques radicales marginales et isolées à l’écart des espaces discursifs dominants. Max Turmann, dont la lecture est recommandée aux jeunes filles par les autorités des *Semaines*

*sociales de France*, et Charles Turgeon s'entendent pour reconnaître d'emblée son caractère dorénavant incontournable. « Le développement du féminisme est un des trois ou quatre grands faits sociaux qui marquent les premières années du XX<sup>e</sup> siècle. On peut le déplorer; on peut, au contraire, s'en réjouir, mais il nous paraît difficile qu'on puisse le contester sérieusement » (Turmann 1906 : 1). « Le féminisme, en effet, est devenu d'actualité universelle. Il n'est plus permis aux juristes, aux économistes, aux moralistes, d'ignorer ce que les femmes pensent de la condition qui leur est faite, et les vœux qu'elles formulent, et les réformes qu'elles proposent » (Turgeon 1902 : I). Le terme est alors plutôt populaire, même dans les milieux catholiques progressistes, mais il est extrêmement polysémique.

Même si les sections précédentes sur l'éducation des femmes et l'action réformatrice féminine renvoyaient toutes au féminisme d'une manière ou d'une autre, il faut néanmoins s'y arrêter de manière spécifique, car la notion de féminisme a une existence discursive autonome où sont concentrés les enjeux fondamentaux entourant les transformations des rapports sociaux de sexe. L'établissement de la définition légitime du féminisme au début du XX<sup>e</sup> siècle en France est l'objet de « batailles sémantiques »<sup>92</sup> et est liée à d'autres luttes sociales, en premier lieu à l'antagonisme entre catholiques et républicains.

Des femmes militant dans les groupes féminins catholiques sont interpellées par l'idée d'émancipation féminine et tentent une réponse au féminisme républicain, coupable, de leur point de vue, d'athéisme et d'universalisme, à travers ce qui s'appellera, après la fondation en 1896 par Marie Maugeret d'un périodique du même nom, le féminisme chrétien. Leur définition du féminisme est une forme d'appropriation du « rôle social de la femme » des catholiques sociaux, axée sur les devoirs plutôt que les droits des femmes, auxquels elles ajoutent quelques revendications concernant d'abord la protection des femmes, mais également certains droits civils et politiques. Dans les groupes de sciences sociales leplaysiens, les féministes de tendance « chrétienne » sont pratiquement les seules

---

<sup>92</sup> Expression empruntée à Rennes (2007) et qui est différente de « bataille de désignation ». La première renvoie aux luttes sur le sens des mots communs, leur définition, alors que la seconde oppose des mots différents que des adversaires cherchent à imposer comme légitimes pour désigner une réalité particulière.

à être invitées lors des congrès<sup>93</sup>. À la Société de sociologie de Paris (SSP), les féministes chrétiennes sont absentes, et les quelques féministes réformistes qui viennent présenter des communications sur le travail des femmes sont davantage des figures de la transgression, car elles suscitent de nombreuses réactions masculines d'hostilité. Il ne s'agira donc pas pour le moment d'exposer les définitions du féminisme qui sont contestées par les autorités intellectuelles des groupes de sciences sociales, mais plutôt de voir comment s'opère l'imposition de définitions du féminisme légitime par les principales figures masculines des groupes étudiées, qui deviennent ainsi des cadres de contrainte pour les femmes étudiées dans le prochain chapitre. Les féministes chrétiennes, malgré leur position privilégiée par rapport aux autres formes de féminisme dans les groupes de sciences sociales, ne possèdent pas le statut de spécialistes des questions relatives à la « condition féminine ». Ce sont des hommes qui ont le plus régulièrement la tribune pour étudier les groupes et les idées féministes, qui s'approprient et s'appliquent l'étiquette de féministe tout en critiquant les femmes féministes de toutes allégeances, tantôt comme trop conservatrices, tantôt comme trop radicales. Se confondent, dans ce déni de la capacité des femmes à définir elles-mêmes leurs intérêts de groupe, des hommes engagés publiquement en faveur des mouvements féministes et des antiféministes qui cherchent d'abord à neutraliser le pouvoir de désignation du terme féministe.

#### 4.4.1 Appropriation masculine du féminisme et autorité légitime

En règle générale, les interlocuteurs masculins ne se contentent pas de réagir aux discours féminins et de se poser en juge ultime des revendications prioritaires et des limites à ne pas dépasser. Ils se donnent pratiquement le monopole des articles et des comptes rendus longs où le féminisme est étudié et défini dans les périodiques de sciences sociales.

---

<sup>93</sup> Les deux seules exceptions sont Éliška Vincent et Jeanne de Maguerie qui proposent d'autres définitions du féminisme. Même si elles sont bien intégrées dans les milieux sociaux et intellectuels entourant la Société d'économie sociale – Éliška Vincent y fait deux communications (en 1896 et 1901) et ses thèses sur le suffrage des femmes sont soutenues par Max Turmann dans *Initiatives féminines* et Jeanne de Maguerie figure parmi les principales organisatrices du congrès de la SES de 1901 sur la condition des femmes – nous aborderons plus précisément leurs contributions et la constitution de leur statut dans le prochain chapitre où des idées proches des leurs seront discutées.



Ils ont donc dans ces espaces discursifs un plus grand impact que les féministes elles-mêmes sur la délimitation des contours du féminisme légitime. Aucune femme ne signe d'article portant directement sur le féminisme comme phénomène social dans *La Réforme sociale*<sup>94</sup>, alors que A. Mascarel en 1896, le comte de Las Cases en 1901, M. Vanlaer en 1922 et René Savatier en 1924 publient de longs articles sur la question. En 1926, Théodore Joran en ajoute un à son tour en critiquant la thèse de doctorat de Marguerite Thibert qui porte sur le socialisme et le féminisme, à une époque où les femmes ne sont plus très visibles dans les institutions leplaysiennes et wormsiennes<sup>95</sup>. Dans la *Revue internationale de sociologie*, les femmes paraissent plus nombreuses à présenter des articles sur le féminisme. Ceux-ci sont toutefois deux fois sur trois des résumés de congrès féministes (C. Dissard en 1896 et S. de Callias en 1920) qui relèvent surtout de la synthèse plutôt que de l'analyse sociologique proprement dite. Le troisième texte est un rapport d'A. Moll-Weiss intitulé « La ménagère et le féminisme », dont il a déjà été question, et qui n'aborde pas vraiment le problème de la définition et de l'analyse du mouvement féministe, contrairement aux commentaires qui suivent la présentation. Plus nombreux aussi dans la *Revue internationale de sociologie*, les articles masculins ont des ambitions analytiques plus évidentes, même dans les intitulés : E. Sambuc, « Bernardin de Saint-Pierre et le féminisme » en 1898, Achille Loria, « le féminisme du point de vue sociologique » en 1907, Théodore Joran, « le féminisme à l'heure actuelle » en 1907, Francesco Cosentini, « féminisme et science positive » en 1909 et Arthur Bauer, « Culture morale et féminisme » en 1913. Les méthodes et les contenus des analyses proposées par les hommes seront comparés dans le prochain chapitre à ceux privilégiés par les femmes qui étudient, dans des ouvrages objets de comptes rendus, les inégalités entre les sexes et le féminisme. Pour l'instant, il s'agit davantage de voir comment plusieurs hommes des groupes étudiés s'approprient l'étiquette de féministe et tracent les contours d'un féminisme légitime, qui est souvent plus près de l'antiféminisme que du féminisme, même chrétien.

<sup>94</sup> Si on exclut les rapports portant sur le travail des femmes, la bienfaisance et l'éducation présentés lors des congrès de la SES qui traitent indirectement du féminisme, mais jamais dans une analyse d'ensemble comme phénomène social. Seule É. Vincent aborde par ailleurs la question du suffrage politique dans un rapport présenté en 1896 à la SES.

<sup>95</sup> Cet échange est discuté dans le dernier chapitre de la thèse.

Il est assez surprenant de voir les autorités de la SES et de la SSP s'attribuer à quelques reprises le titre de « féministe » pour eux-mêmes et leurs groupes de sciences sociales. Les femmes qui s'expriment dans ces lieux leur reconnaissent d'ailleurs une grande ouverture d'esprit. M. Maugeret qualifie le programme du Congrès de la SES de 1901 de « si nettement féministe ». À la SSP aussi, Jane Misme remercie en 1909, au nom de toutes les travailleuses, les hommes qui s'intéressent au travail des femmes dans leurs sociétés savantes. Louis Rivière (*RS* 54 1907 II : 481) définit la SES comme préoccupée depuis toujours « de l'amélioration morale et économique de la femme ». Il pense même que les femmes leur sont redevables des réformes récentes sur le contrôle de leurs salaires. « Ces sujets ont toujours tenu une très grande place dans nos travaux et c'est ici il y a quinze ans que l'on a discuté le droit de la femme sur le produit de son salaire, qui vient d'être voté par le Sénat ». Il attribue l'origine de ce féminisme à F. Le Play lui-même qui « avait placé le respect de la femme parmi les conditions sociales de la bonne tenue des ateliers »<sup>96</sup>. À la SSP, le nombre d'hommes qui se disent féministes est encore plus élevé.

L'appropriation de l'étiquette « féministe » sert toutefois souvent à contester les analyses de femmes féministes qui mettent en évidence les inégalités de sexe et à leur rappeler quelles sont les limites à ne pas franchir pour demeurer les bienvenues. T. Joran (*RIS* 1908 4 : 285), un antiféministe notoire, récupère ainsi le titre de féministe contre les femmes. Il considère que la société française, « si sincèrement, si légitimement préoccupée de tout ce qui peut améliorer le sort de la femme, et particulièrement notre société de sociologie [la SSP], si hospitalière aux féministes, mêmes militantes, et qui leur donne une audience bienveillante toutes les fois qu'elles ont quelque « revendication » à formuler », doivent rejeter les « réquisitoires », les « plaidoyers » qui répandent ce « faux bruit » que les femmes françaises seraient « opprimées ». Il vide de sens la notion de féminisme en considérant qu'« en un sens on est toujours féministe » tout en rejetant toute revendication féministe. Paul Vibert qui se dit en faveur du suffrage féminin refuse pourtant l'analyse sociologique de la condition des femmes qui met en évidence les inégalités sociales dont elles sont victimes.

---

<sup>96</sup> Arnold Mascarel (*RS* 32 1896 II: 453) commence aussi son article sur le féminisme avec cette idée.

Si nous avons examiné en bloc les types sociaux, avocats, médecins, boursiers, etc. sans établir de distinctions particulières, c'est précisément parce que nous sommes tous profondément féministes – du moins, je parle en mon nom et je ne crois pas que je serai démenti – et que nous considérons les femmes comme les égales des hommes. Voyez à la Société de sociologie, aux Gens de Lettres, même dans nos grands syndicats de Presse, nous sommes de plus en plus des sociétés mixtes. [...] Et si je me permettais de donner un bien modeste conseil aux états-majors d'avant-garde féministes, je leur dirais qu'ils desservent singulièrement leur cause – si belle en elle-même – en proclamant l'antagonisme des sexes (*RIS* 1908 4 : 294-5).

La définition du féminisme légitime de ces hommes « féministes » ou « antiféministes » transcende les appartenances politiques et religieuses et est avant tout normative. Tous s'entendent sur les principales différences entre le « bon » et le « mauvais » féminisme dont les multiples appellations renvoient à des critères similaires : le féminisme d'après l'école de la paix sociale/le féminisme d'après l'école socialiste (Comte de Las Cases 1901), le féminisme-progrès/le féminisme-révolte (R. Savatier 1924), le féminisme raisonnable et modéré/le féminisme déraisonnable et excessif (M. Vanlaer 1922), le féminisme raisonnable/le féminisme « extravagant », « hyperbolique » (A. Bauer 1913), le féminisme d'union/le féminisme de séparation (H. Joly 1922) et, de manière plus classique, le féminisme chrétien/le féminisme révolutionnaire (M. Turmann 1906, F. Brunetière 1904, A. Sertillanges 1908)<sup>97</sup>.

La division du travail entre les sexes est au cœur de la définition du bon féminisme qui ne doit contester ni l'assignation prioritaire des femmes à l'espace domestique ni la définition naturaliste des différences et des fonctions entre les deux sexes<sup>98</sup>. L'accès aux professions majoritairement masculines fait problème pour chaque auteur, à différents degrés : les antiféministes s'y opposent complètement, mais les autres, qui se disent féministes, y sont favorables dans la mesure où le phénomène demeure marginal, exceptionnel.

<sup>97</sup> L'archétype du mauvais féminisme est, déjà à cette époque, pour la majorité des catholiques, le féminisme américain qui pousserait les femmes hors de leur « vraie voie », de « leur vocation essentielle » qui est d'être mère et épouse.

<sup>98</sup> Le refus masculin de l'analyse sociologique des rapports de pouvoir entre les sexes nous amène à dire, avec Mathieu (1991) et Delphy (1998) notamment, qu'une définition naturaliste du genre est encore dominante sous le progressisme de certains hommes sociologues en faveur du suffrage féminin et sous la justification du maintien de la division du travail entre les sexes par l'argument pseudo-sociologique de la stabilité sociale, contrairement à ce qu'affirme Staum (2007) dans son article sur le genre dans la sociologie française non-durkheimienne avant 1914.

Ce que nous demandons, nous autres féministes, c'est le droit absolu de la femme de s'occuper de tous les métiers et d'entrer dans toutes les carrières. [...] Ce que nous demandons, nous autres féministes, c'est qu'on ne vienne pas dire à une femme de génie : « Cessez de vous occuper d'œuvres de l'esprit, allez soignez votre mari et vos enfant ». Mais les femmes de génie sont aussi rares que les hommes de génie. [...] Lorsque cette rare supériorité sera dispensée de s'occuper de son ménage cela ne voudra pas dire que les 999.999 femmes appartenant au commun des mortels devront cesser de s'en occuper également. [...] D'ailleurs, nous les féministes, nous ne demandons nullement que la femme vive hors de sa famille et de sa maison, nous comprenons que la division du travail qui met la femme à l'intérieur de la maison, et l'homme au dehors, est une combinaison des plus bienfaisantes et des plus heureuses (Novicow *RIS* 1910 6 : 506).

Malgré les contradictions évidentes entre l'ouverture de toutes les professions (et des études qui y donnent accès) aux femmes et leur maintien général dans l'espace domestique, la plupart des hommes qui manifestent un début de féminisme adoptent cette position ambivalente. Ils espèrent que même si on leur permet d' « aborder toutes les carrières », la plupart des femmes ne le fera pas. La concurrence entre les sexes sur le marché de l'emploi est d'ailleurs régulièrement critiquée par les antiféministes.

Ce contre quoi j'ai voulu mettre en garde les femmes, c'est contre l'invasion tumultueuse et collective de toutes les carrières, ci-devant viriles, sans distinction et sous prétexte d'égalité. Et comme en un sens on est toujours féministes, mon féminisme, à moi, consisterait en une sélection minutieuse des occupations humaines et en une attribution rationnelle qui tiendrait un compte exact des capacités respectives. Ce qu'il faut combattre, dans l'intérêt même des femmes, c'est je ne sais quelle « ruée » aveugle vers tous les instruments du travail social » (Joran *RIS* 1907 5 : 334).

Plusieurs hommes se disant « féministes » pensent que les nouvelles conditions sociales rendent légitime la volonté féminine de s'auto-suffire économiquement. Mais ils unissent leur voix aux antiféministes pour affirmer que ce choix demeure moins valable que le travail d'épouse et de mère à temps plein, dont la valeur sociale serait plus grande en raison de son rôle dans le maintien de la cellule familiale.

La division sexuelle du travail entre l'espace privé et public n'est jamais questionnée, alors que c'est déjà le cœur des revendications des groupes féministes, et elle demeure pensée en termes de « mission », de « rôle naturel » (Muller *SS* 1895 25). « La vocation essentielle de la femme est d'être épouse et mère. C'est là son état normal, sa condition naturelle » (Mascarel *RS* 32 1896 II : 462). Le mariage, qui fait encore perdre aux

femmes leur autonomie juridique et civile, est dépeint par les hommes féministes et antiféministes, dans une vision enchantée et mystifiée, comme un havre de paix et de sécurité pour les femmes. « Union normale », le mariage est « la solution la plus simple et la plus heureuse de la question de la vie, pour la femme. Pour l'homme, le mariage est le seuil même de ses difficultés, il les complique singulièrement<sup>99</sup> » (Muller *SS* 1898 25 : 119). Ce point de vue masculin du mariage fait l'économie des multiples contraintes que les femmes subissent à travers le mariage et qui sont pourtant à l'origine des mobilisations féministes de toutes tendances.

Le travail salarié et l'indépendance économique des femmes doivent, même dans l'esprit de ceux qui se disent féministes, cesser au moment du mariage parce que « l'accomplissement de la mission qui lui est départie va occuper toutes les pensées et réclamer toutes les forces de l'épouse » (Cosentini *RIS* 1909 10 : 724). C'est particulièrement la maternité – notion qui amalgame le travail de la gestation et celui de l'entretien des enfants et de l'espace domestique – qui est définie comme une mission « naturelle ». L'idée consensuelle d'une hiérarchie entre travail domestique et salarié pour les femmes rend tous les hommes, même féministes, opposés au travail salarié des femmes mariées. Le travail à l'extérieur de l'espace domestique n'est légitime que pour les célibataires, et encore de manière limitée, puisque celles-ci doivent aspirer au mariage. La mère au foyer est synonyme de « société est stable et prospère », alors que la mère travailleuse est l'indice « d'une immanquable dégénérescence de la famille ».

Le travail salarié des femmes mariées est également condamné par les antiféministes parce qu'il est contraire aux intérêts et aux désirs des hommes qui recherchent une épouse pour se décharger du travail domestique.

L'homme qui s'unit à la femme ne cherche pas en elle une associée dans le travail. Il prend sur lui seul toute la tâche de procurer les ressources nécessaires à la subsistance de l'un et de l'autre. Ce qu'il attend de la femme à laquelle il s'attache et dont il assure

<sup>99</sup> D'ailleurs, Arthur Bauer (*RIS* 1913 5 : 290), dans sa distinction des « quatre rôles possibles pour la femme », n'arrive pas à penser les femmes autrement que dans un rapport conjugal avec les hommes : il oppose le célibat « état exceptionnel ou du moins transitoire », la femme soumise à toutes les volontés du mari, la femme en union libre « duperie pour la femme qui risque d'être abandonnée », la femme enfin dans « l'union normale, celle qui se fait sous la protection des lois ». Dans les quatre cas, les femmes n'ont pas de statut propre et sont pensées comme responsables de l'espace domestique.

l'avenir, ce sont des avantages qu'il ne peut obtenir dans toute leur plénitude que si elle se consacre entièrement à ses devoirs d'épouse et de mère. L'exercice d'une profession en entraverait l'accomplissement. Il se forme là entre les conjoints un véritable contrat synallagmatique dont les causes sont si naturelles, si essentielles, qu'elles ne sont écrites nulle part (Muller *SS* 1898 25 : 123).

Edmond de Sambuc (*RIS* 1899 8-9 : 609) confirme qu'« un mari n'aime point à trouver un rival ni un docteur dans sa femme ». Après la Première Guerre mondiale, le travail salarié des femmes mariées est de plus en plus contesté à mesure qu'on s'approche du déclenchement de la Seconde Guerre mondiale et que les mouvements familiaux et natalistes gagnent en légitimité sociale. « Reconnaissons donc tout simplement qu'il y a pas de conciliation possible entre ces deux devoirs, et que la femme ne peut pas remplir son rôle essentiel qui est de peupler et de garder le foyer, si elle commence par le désertier » décrète en 1922 M. Vanlaer (*RS* 82 1922 : 655).

Il est parfois difficile de distinguer clairement les hommes « féministes » et « antiféministes », car, comme dans les appréciations des écrits féministes, un procédé très fréquemment utilisé est de se montrer dans un premier temps plutôt féministe (vantant les qualités des étudiantes, proclamant l'invalidité de l'idée d'infériorité naturelle des femmes et la légitimité de la volonté d'autonomie et de sécurité des femmes, etc.) pour terminer l'argumentaire avec des idées nettement antiféministes, et à plusieurs égards contradictoires avec celles exposées précédemment. M. Vanlaer se dit par exemple dans un premier temps favorable à un féminisme « raisonnable et modéré qui ne méconnaît qu'il y ait entre les sexes des différences de nature ». Il montre les avantages de l'extension de l'éducation des femmes et des nouvelles possibilités professionnelles ouvertes aux femmes. Puis, le ton change radicalement après avoir posé la question suivante : « Le mariage célébré, est-il possible de concilier le travail de la femme avec ses exigences ? » Il conclut que les femmes ne peuvent trouver « le plein épanouissement de [leurs] facultés physiques et morales, et partant [leur] véritable bonheur, que dans la servitude. [...] Oui, la femme est faite pour servir, et sous prétexte de lui faire « vivre sa vie » ne la détournent pas de ce qui est sa raison de vivre » (*RS* 82 1922 : 646 et 656-7). Seuls les antiféministes qui ne font aucune concession aux féministes, plus conséquents à cet égard, demandent que l'éducation des femmes soit uniquement faite en fonction de leur futur rôle domestique et maternel. T.

Joran y voit d'ailleurs la seule forme de bon féminisme. « Le féminisme n'aurait que des amis s'il se circonscrivait nettement dans l'ordre des sciences ménagères, où il y a tant à faire. Dans ce domaine-là tout le monde peut et doit être féministe » (*RIS* 1907 5 : 335).

Pour les catholiques sociaux l'idée de respect et de dignité est utilisée en opposition à celle d'égalité (même limitée), revendiquée par la majorité des féministes, tout comme l'idée de justice qui « consiste à traiter l'homme selon les exigences de sa nature, selon la dignité de sa personne » (Deslandres 1909 : 375). A. Mascarel pense que « l'égalité des droits et des fonctions pour les deux sexes ne se peut soutenir. Elle est condamnée également par la raison, par la doctrine chrétienne et par la tradition ». (*RS* 32 1896 II: 461) La hiérarchie familiale est défendue par la plupart des auteurs de *La Réforme sociale* et de *La Science sociale* qui la justifient par des arguments fonctionnalistes et naturalistes. « C'est ainsi que la hiérarchie s'établit dans la famille d'après le rôle qu'y jouent ses fondateurs, et que la direction y revient spontanément à celui qui la fait vivre » (Muller *SS* 1898 25 : 124). La hiérarchie entre les sexes est même définie comme gage de bonheur pour les femmes. « C'est dans sa soumission à l'autorité maritale volontairement et joyeusement acceptée, que l'épouse trouve la plus sûre garantie de son bonheur » (Mascarel *RS* 32 1896 : 461). Au milieu des années 1920, René Savatier vante devant un auditoire d'étudiantes l'autorité maritale comme une douce nécessité.

Le mariage, quoiqu'on fasse, sera toujours une dépendance, la plus douce pour les deux associés, la plus charmante si l'on s'y donne; mais on ne peut pas se donner et rester indépendant ! Dans cette association, le mari assume la charge de cette brutale lutte pour la vie, qui brise facilement, hélas ! la pauvre isolée. C'est pour cela, pas pour autre chose, qu'on lui donne le droit de diriger la barque » (*RS* 84 1924 : 363).

Encore une fois, le renversement symbolique faisant des hommes des « victimes » du mariage est utilisé comme argument pour justifier le pouvoir marital et parental.

L'égalité est pour les hommes républicains qui se disent féministes un principe qu'ils ne peuvent rejeter sans entrer en contradiction trop évidente avec les idées qui fondent leur idéologie politique. Ils n'arrivent toutefois pas à penser concrètement l'égalité entre les hommes et les femmes. Ils sont incapables d'imaginer des transformations sociales relatives au partage du travail qui impliquent une mixité plus grande tant dans les affaires

publiques que privées, tout comme des moyens d'articuler le travail domestique et le travail salarié, qui est déjà une réalité pour un nombre considérable de femmes, particulièrement dans la classe ouvrière. Seul un auteur de la *Revue internationale de sociologie*, Francesco Cosentini (*RIS* 1909 11 : 811), arrive à envisager la « prise en charge industrielle des tâches domestiques » parce que « la femme ne peut devenir utilement ouvrière ou employée, qu'à condition qu'elle soit débarrassée des soins domestiques ». Cette position est extrêmement marginale dans les groupes de sciences sociales étudiés, en général très éloignés des idées socialistes.

L'égalité entre les sexes est rejetée par plusieurs analystes qui l'amalgament à l'idée d'identité des sexes. « Il n'y aurait plus de féminisme si cette vérité était universellement reconnue, à savoir que les deux sexes ne sont égaux – c'est-à-dire identiques – sur aucun point » (Joran *RIS* 1907 5 : 328). Or, aucune féministe de l'époque, à l'exception de quelques rares radicales très marginales comme Madeleine Pelletier, ne conteste le différentialisme de genre, mais les analyses masculines du féminisme se passent facilement des femmes féministes et de leurs discours pour déterminer les formes légitimes de féminisme. Les féministes n'ont pas le statut de sujet de discours rationnels, et les hommes qui écrivent sur le féminisme font le plus souvent reposer leurs idées sur des rumeurs, des stéréotypes.

Les quelques féministes qui semblent ignorer cela [que le travail salarié est incompatible avec le travail domestique] et qui affectent de faire peu de cas du rôle naturellement dévolu à la femme, ou qui même considèrent la maternité comme une charge avilissante, tombent dans une étrange aberration, contre laquelle la Science sociale s'élève tout autant que la morale (Muller *SS* 1898 25 : 121).

Méconnaître les facultés naturelles du sexe, en entraver le développement, que cette tendance vienne de nos mœurs trop compressives ou d'une fausse idée de progrès, est également malheureux. Quand donc les revendications féministes tendent à assurer à la femme la pleine possession et le plein développement d'elle-même, elles méritent toutes nos sympathies. Le droit au travail et conséquemment la reconnaissance de la capacité civile qui en découle sont de celles-là. Mais chaque fois qu'elles tendent à méconnaître leurs qualités propres de femme et à les faire sortir de leur rôle naturel, elles sont hautement blâmables. Toute atteinte à son rôle dans la famille, aux conditions essentielles du mariage, rentre dans ce cas. Mais ce sont là non pas des conséquences d'une évolution bienfaisante, mais les élucubrations que font à propos de celle-ci quelques cerveaux sans fermeté et dépourvus de méthode (Muller *SS* 1898 25 : 125).



Ces hommes ne se réfèrent qu'exceptionnellement à l'abondante littérature féminine sur le féminisme et les droits des femmes.

Puisque le féminisme légitime, tel que le définissent les auteurs des articles et des communications portant sur le féminisme dans *La Réforme sociale*, dans *La Science sociale* et dans la *Revue internationale de sociologie*, doit renforcer les différences observables entre les sexes, l'opposition entre le travail domestique et le travail salarié, ainsi que la définition catholique de la famille comme unité hiérarchisée, il s'agit en somme davantage d'antiféminisme que de féminisme. En outre, l'antinomie entre travail intellectuel et féminité est récupérée par cette version édulcorée du féminisme. D'ailleurs, outre le refus de la maternité, l'ambition intellectuelle est le principal élément utilisé dans les caricatures de féministes comme des femmes-hommes dénaturées. Le maître du genre est E. Sambuc lorsqu'il affirme que « la femme bel-esprit est bien près d'être un monstre » ou encore qu'« une femme bel-esprit est le fléau de son mari, de ses enfants, de ses amis, de ses valets, de tout le monde. Elle est toujours ridicule et très justement critiquée, parce qu'on ne peut manquer de l'être aussitôt qu'on sort de son état et qu'on n'est point fait pour celui qu'on veut prendre » (*RIS* 1899 8-9 : 613). Seuls les antiféministes virulents comme A. Mascarel, E. Sambuc et T. Joran disent tout haut que « moins une femme fait parler d'elle, mieux cela vaut pour tout le monde, pour son mari, pour ses enfants, pour elle-même » (Mascarel *RS* 32 1896 II : 457), mais aucun homme se disant féministe ne s'oppose aux caricatures des femmes de lettres, des savantes, des intellectuelles. La légitimité des femmes dans les groupes de sciences sociales avant la Seconde Guerre mondiale est fortement limitée par ces images négatives. Cette définition du féminisme légitime comme hostile aux transformations structurelles des rapports hiérarchiques entre les sexes explique que seules quelques féministes conservatrices de tendance chrétienne sont invitées à s'exprimer dans les groupes de sciences sociales masculins sans susciter de controverses.

#### 4.4.2 Le féminisme de tendance chrétienne : l'exaltation des devoirs féminins et de la complémentarité de sexe

Le tournant du XX<sup>e</sup> siècle est une période de renouvellement du catholicisme français et de sa base « militante » de plus en plus composée de femmes laïques et de religieuses reconverties. Les groupes et associations féminines catholiques sont légion et se partagent entre deux pôles principaux : les groupes et œuvres d'action sociale et d'éducation populaire liés à la réforme sociale catholique, vivier d'où émerge le travail social catholique, et les grandes associations catholiques féminines<sup>100</sup>. Cette composante essentielle de « l'armée de réserve du familialisme catholique » (Lenoir 2003 : 233) ne s'associe généralement pas à la mouvance féministe qu'elle range parmi les responsables de la déchristianisation de la France. Une frange relativement peu nombreuse de cette nébuleuse féminine catholique se distingue toutefois en voulant « introduire les idées féministes dans les milieux chrétiens et les idées chrétiennes dans les milieux féministes » (Maugeret *RS* 42 1901 II : 96-7) : ce sont les féministes chrétiennes dont les idées auront une grande diffusion, notamment au Québec, malgré leur petit nombre de militantes.

Marie Maugeret (1844-1928), principale représentante du féminisme chrétien français, est originaire de Lude et s'établit à Paris à quarante ans pour y travailler dans l'imprimerie et fonder une école professionnelle pour jeunes filles. À la suite du Congrès féministe de 1896, elle lance le journal *Le féminisme chrétien* qui est publié jusqu'en 1919, puis remplacé par *Questions féminines et féministes* de 1924 à 1928<sup>101</sup>. Les quelques liens initiaux existant entre des féministes chrétiennes et des féministes républicaines se rompent rapidement avec l'affaire Dreyfus : M. Maugeret est antidreyfusarde et antisémite<sup>102</sup>. Pour donner plus d'audience à ses idées et prenant acte de la popularité chez les femmes

<sup>100</sup> Les deux plus grandes associations catholiques de femmes en France fondées en 1901 sont la Ligue patriotique des Françaises, qui revendique un million et demi d'adhérentes en 1932, et la Ligue des femmes françaises. Les deux organisations fusionnent en 1933 et prennent le nom de Ligue féminine d'action catholique française qui devient en 1954 l'Action catholique générale féminine. Au début du siècle, les deux associations ont des positions divergentes sur la question du « ralliement » à la république : la Ligue patriotique y est favorable, tout en étant farouchement antiféministe, alors que la Ligue des femmes françaises, monarchiste, s'y oppose (Cholvy and Hilaire 1986, Sarti 1992).

<sup>101</sup> Selon Cova (1997), elle avait déjà mis sur pied en 1884 un périodique intitulé *l'Écho littéraire de l'Ouest. Sciences, arts, littérature*. Sur M. Maugeret, voir McMillan (1996).

<sup>102</sup> M. Maugeret prend en charge l'impression du périodique féministe républicain *La Fronde* dont les détracteurs catholiques sont nombreux, mais la collaboration cesse au moment de l'affaire Dreyfus.

catholiques des questions liées à la réforme sociale et à la bienfaisance, elle organise en 1904 le premier Congrès Jeanne-d'Arc à l'Institut catholique de Paris qui devient rapidement un forum majeur pour les organisations féminines catholiques.

Seules quelques féministes chrétiennes participent aux congrès et séances publiques de la SES. Même si elles considèrent les Congrès Jeanne-d'Arc et le Cercle Catholique des Dames comme des « écoles mutuelles de sociologie » (Fayet-Scribe 1990 : 58), elles n'ont pas à proprement parler d'ambition de connaissance dans les groupes de sciences sociales majoritairement masculins de l'époque. Les nombreux rapports d'étude présentés dans les Congrès Jeanne-d'Arc ne s'intègrent pas au corpus documentaire utilisé dans les discussions des groupes de sciences sociales masculins qui déterminent seuls les formes valables de la connaissance scientifique sur le social. La définition du féminisme légitime par les féministes chrétiennes mérite néanmoins qu'on s'y arrête, car elle est érigée en modèle de « bon » féminisme par les principales autorités intellectuelles masculines des groupes étudiés. Les nuances entre les définitions féminines et masculines sont significatives et leur mise en évidence permet de voir à quel point le pouvoir des femmes sur le processus de dénomination demeure limité et leur autorité intellectuelle, même dans les secteurs légitimes, difficile à établir.

Les féministes chrétiennes proposent une définition du féminisme correspondant dans les grandes lignes à ce que les catholiques sociaux définissent comme le « rôle social de la femme », c'est-à-dire une extension de l'activité publique des femmes dans des zones bien délimitées et dans la continuité de leur rôle domestique, une revalorisation des responsabilités maternelles et domestiques des femmes et, par extension, l'idée de complémentarité hiérarchique entre les sexes. On peut faire l'hypothèse que les féministes chrétiennes ont voulu s'approprier cet objet de discussion alors largement monopolisé par des figures masculines importantes du réformisme et du catholicisme social sous l'appellation « rôle social de la femme » et par les féministes républicaines sous l'appellation « féminisme ». Dans un discours de clôture du Congrès de 1901 de la SES qui porte sur la « condition de la femme », M. Maugeret explicite ses positions. Elle se présente d'emblée comme une « militante » sociale. Elle utilise ensuite une stratégie de banalisation

du féminisme qui vise à désamorcer certaines ridiculisations dont il pourrait être l'objet. « Le temps est loin où le féminisme était, selon les dispositions d'esprit de ceux qui daignaient l'envisager, un épouvantail ou un thème à faciles plaisanteries ». Comme la vicomtesse d'Adhémar et d'autres féministes chrétiennes, M. Maugeret pense que « le féminisme, né païen et révolutionnaire » est « loin d'être en opposition avec la morale chrétienne, il [est], dans son principe du moins, en conformité parfaite avec le plus pur enseignement de l'évangile »<sup>103</sup>. La recherche de conformité avec les définitions catholiques de la famille et de la morale est constante chez les féministes chrétiennes. D'ailleurs, elles prennent toujours bien soin de se dissocier des « féministes révolutionnaires » et des « libres-penseuses », des « socialistes », des « athées » et de rappeler le caractère raisonnable du féminisme chrétien. À la SES, « Mlle Rony se plaint que M. de Las Cases s'applique souvent, et toujours dans les mêmes termes, à tourner le féminisme en ridicule, confondant les féministes avec les socialistes » (RS 42 1901 II : 47). « Mme Duclos, pour sa part, tient à dire très haut que le journal *la Fronde* ne représente qu'un groupe poursuivant certaines revendications et allant au socialisme. Mais les féministes chrétiennes ont un autre but, et leurs revendications n'ont rien d'exagéré » (RS 42 1901 II : 48). M. Maugeret rassure l'auditoire masculin de la SES en affirmant que le féminisme « ne veut pas être une guerre de sexe », qu'il a « compris qu'il fallait modérer ses allures un peu fougueuses, savoir attendre, joindre la patience qui use les résistances à l'ardeur qui les brise – ou s'y brise – raisonner au lieu de ferrailler, s'appliquer à convaincre plutôt que s'entêter à vaincre » (RS 42 1901 II : 98). D'ailleurs, ce n'est pas l'égalité que réclament les féministes chrétiennes, aux dires de Mlle Rony, mais « l'harmonie », l'avènement d'une véritable complémentarité qui rendrait possible pour M. Maugeret « l'ère de paix qui est le don de Dieu promis aux âmes de bonne volonté, l'ère de la justice qui doit être votre œuvre à vous [les hommes], l'ère de la bonté qui doit être notre œuvre à nous [les femmes] ». Le féminisme chrétien est pour toutes ses représentantes un facteur de relèvement de la moralité publique. Les féministes chrétiennes se présentent

---

<sup>103</sup> L'idée que le catholicisme est une forme de féminisme dans la mesure où il aurait proclamé l'égalité morale entre les hommes et les femmes est répandue chez les catholiques sociaux et même chez certains sociologues non catholiques. Elle sert d'argument aux féministes chrétiennes, mais aussi à certains antiféministes dans leur disqualification des revendications féministes relatives aux droits civils et politiques.

comme des conciliatrices qui ne sont pas « des révoltées », qui ne contestent pas les différences de sexe ni la hiérarchie de genre qu'elles supportent.

Les revendications des féministes catholiques portent en effet surtout sur l'extension de l'activité publique des femmes dans les domaines relevant de leurs attributions traditionnelles : la famille, l'enfance, les femmes. La justification de leurs revendications comme moyens de remplir des « devoirs » sociaux rend légitimes certaines transformations sociales qui, revendiquées avec une rhétorique égalitaire, fondée sur l'idée de droit, suscitent généralement de vives oppositions, surtout dans les milieux catholiques. En même temps, le lexique catholique du « devoir » attache les femmes aux visions hiérarchiques des rapports de genre, à la nécessaire soumission à l'autorité masculine, à l'exaltation de la maternité et de la spécificité féminine, ce qui rend impossible la constitution d'une reconnaissance sociale égale ou équivalente à celles des hommes, *a fortiori* dans les domaines masculins du savoir. Des aménagements sont toutefois tentés par plusieurs d'entre elles, et les frontières se déplacent timidement dans ces espaces qui valorisent la tradition et les hiérarchies « naturelles ».

La vicomtesse d'Adhémar (1900) par exemple, à travers son analyse comparative du féminisme américain<sup>104</sup> et du féminisme français fait la promotion du développement de la « personnalité de la femme » et d'une certaine « déssexualisation » publique. Elle tente de concilier un différentialisme naturaliste de genre qui fait de la sexualisation un principe positif et nécessaire avec des revendications concernant l'accès des femmes à de nouveaux espaces sociaux.

Le maintien philosophique des dogmes favorables à la forte sexualisation des esprits d'une part, et d'autre part le développement raisonnable d'une certaine déssexualisation publique exigée par les fréquentations constantes de l'activité sociale, sont deux agents irrécusables du progrès moderne, nécessaires à l'épanouissement de la famille proprement dite, de la famille sociale et de la famille religieuse (Adhémar 1900 : 240).

La « déssexualisation publique », dont les Américaines offrent un exemple, est synonyme d'accès des femmes à des activités réservées jusque-là aux hommes, surtout dans le

---

<sup>104</sup> Elle s'inspire surtout des travaux d'enquête de Thérèse Bentzon (1840-1907), nom de plume de Mme Thérèse Blanc, fille de la comtesse d'Aure. Femme de lettres prolifique et très connue, ses écrits, notamment dans *La Revue des deux mondes*, sont largement diffusés dans les périodiques généralistes et spécialisés.

domaine de l'assistance et de la philanthropie, mais également dans d'autres secteurs professionnels.

Quoi qu'il en soit, la femme française imite déjà l'Américaine dans ses mœurs et l'imitera de plus en plus, par la force même de l'impulsion démocratique accélérée. Elle exerce le professorat dans l'Université qui a créé pour elle les lycées de filles; elle occupe un grand nombre de places dans nos administrations publiques ou privées; elle fait de la médecine, de l'agriculture, des affaires; elle remplit les ateliers de peinture et de sculpture; elle vient de se faire ouvrir, non sans quelque bruit, l'École des beaux-arts; bref, elle quitte l'aiguille, c'est-à-dire qu'elle s'élève du métier à la profession, et, dans la profession, elle brigue tous les emplois de l'homme; partout, elle commence à le suppléer, à le remplacer même en certaines occupations paisibles où ses qualités d'ordre, de patience, d'application, rendent son concours très précieux (Adhémar 1900 : 269).

Tout en revendiquant une égale reconnaissance des compétences intellectuelles des femmes « entravées et méconnues » (1900 : 282), l'auteure de ces lignes réitère une définition du féminin contradictoire avec la création intellectuelle, fait des « épouses et mères ou vierges et religieuses » les « deux types supérieurs de la femme chrétienne » (1900 : 307) et critique abondamment les féministes républicaines qu'elle présente comme incapables de raisonner. « Quelques femmes sans connaissances profondes, d'esprit sectaire, égarées par la philosophie naturaliste, échangèrent intempestivement [lors du Congrès féministe de 1900] des vues humanitaires plus ou moins séduisantes et très chimériques. Elles firent pendant une semaine un peu de volume et beaucoup de bruit » (1900 : 295)<sup>105</sup>. Elle reproche aussi aux « féministes professionnelles », par « leurs excentricités, leurs utopies, leurs revendications impossibles ou haineuses » (1900 : 259), de fragiliser le « respect » des hommes envers les femmes que les leplaysiens instituent en premier critère déterminant le degré de civilisation d'un peuple. Pour elle, « la plus grande leçon du féminisme

<sup>105</sup> Il faut noter que dans les luttes opposant les femmes catholiques et les féministes républicaines, les premières utilisent des procédés de critique qu'on attribue généralement aux hommes vis-à-vis des femmes, comme le déni de l'agentivité, l'incapacité de raisonner et de maîtriser les passions : « En pleine licence on substitue aux lois fixes de l'ordre divin les fantaisies mobiles de l'individu. Soumises – comme tant d'hommes – aux inspirations subjectives, nos hasardeuses réformatrices ont enveloppé dans leurs recherches désordonnées les questions les plus considérables, sans s'inquiéter des principes souverains qui gouvernent la raison. Elles ont pris fait et cause dans les conflits politiques et sociaux, elles ont excité les passions publiques, elles ont servi d'instrument aux batailleurs de profession, dont les intérêts féministes sont assurément le moindre souci. Mais, encore une fois, entraînées et dupées, ce n'est pas elles qui ont inventé le libertinage philosophique. Les hommes depuis longtemps l'exploitent. Si les revendicatrices se sont perdues dans le dédale des questions économiques, sociales, morales, philosophiques, politiques, religieuses, c'est parce que les femmes ont traité leurs propres intérêts à la manière des hommes, selon le procédé subjectif qui inspire toute la libre pensée » (Adhémar 1900 : 282).

américain » est d'ailleurs la subordination des revendications aux devoirs sociaux et au dévouement.

Anna Yon-Lampérière est une autre femme d'inspiration catholique qui propose de nouvelles configurations de genre compatibles avec les définitions traditionnelles du féminin et du masculin. Elle ne cherche toutefois pas à s'appropriier l'étiquette féministe qu'elle récuse. Elle ne s'est impliquée directement dans aucun groupe de science sociale étudié et est peu intégrée dans la mouvance du catholicisme social, mais ses ouvrages publiés par l'éditeur Félix Alcan ont connu une grande diffusion – au point que *Le rôle social de la femme, devoirs-droits-éducation*, paru en 1898, est le seul ouvrage produit par une Française à avoir mérité un compte-rendu dans *L'Année sociologique*<sup>106</sup>. Malgré cela, son parcours demeure assez énigmatique. On sait qu'elle fut directrice d'une école normale d'institutrices et qu'elle a une fille<sup>107</sup>. Elle publie de nombreux articles dans *La Nouvelle Revue* et *Le Temps* au tournant du XX<sup>e</sup> siècle et fonde des institutions d'enseignement pour filles, ainsi que la Société d'études féminines, qui devient ensuite le Progrès féminin. Elle est aussi une membre active du Groupe d'initiative pour l'Éducation sociale. Sa pensée est assez originale, mêlant de manière parfois contradictoire une critique du différentialisme naturaliste et du féminisme égalitaire. Inspirée par les travaux anthropologiques de L. Manouvrier sur l'absence de différences significatives entre les cerveaux féminins et masculins, elle déconstruit, avec un avant-gardisme certain, les catégories naturalisées « femme » et « homme » dans un article de 1891 dans *La Nouvelle Revue* en expliquant les différences perçues entre les sexes par l'éducation différenciée.

*La femme* n'existe pas plus que *l'homme*. Il y a des natures féminines diverses à l'infini, et avec les diversités de l'homme même. Le fameux cliché : la finesse, la délicatesse, la sensibilité qui sont la caractéristique des femmes, est tout aussi faux que le reste : il y a des hommes qui, sur tous ces points, n'ont rien à envier aux femmes les plus femmes, tandis qu'il est des femmes chez qui on trouve de la solidité et de la rudesse plus que chez bien des hommes. De même quand il s'agit de force ou de faiblesse : il y a des femmes fortes, et il y a des hommes faibles, en nombre que chacun sait d'importance. La ligne de démarcation que d'aucuns ont cru pouvoir tracer entre

<sup>106</sup> Les liens entre les durkheimiens et l'éditeur Alcan explique sans doute le fait que ce livre ce soit retrouvé sous leurs yeux peu habitués à analyser cette littérature « féminine ». Sur la réception des travaux d'Américaines dans *L'Année sociologique*, voir le chapitre 7.

<sup>107</sup> Il s'agit donc d'une femme qui exerce une profession, contrairement aux femmes étudiées dans cette première partie. Sur A. Lampérière, voir aussi la section 4.3.1.3 de ce chapitre.

les deux « genres » est tout artificielle; et si, en apparence, elle s'impose, la cause en est uniquement dans l'éducation (Lampérière 1891 : 580).

Ce refus de l'argument naturaliste ne l'amène pas du tout à revendiquer pour les femmes les droits et les privilèges masculins. Au contraire, elle s'oppose fermement au féminisme « rétrograde », « concurrent de l'homme » qui cherche « l'identification des conditions de vie », auquel elle reproche, comme la vicomtesse d'Adhémar, son « impatience », son « irritation », son « ignorance des faits ». Pour A. Lampérière, l'identité des organismes féminin et masculin peut et doit conduire à des usages différents qui tendent « à une répartition intelligente des tâches respectives de l'homme et de la femme, pour en arriver à une union harmonieuse et complète ». Plus elle avance dans la spécification de son idée de complémentarité entre les hommes et les femmes dans ses ouvrages, plus sa définition de l'identité organique des sexes est mise à mal. En 1898, elle affirme qu'un « examen attentif des facultés de la personne humaine féminine démontre qu'elles sont autres que celles de la personne humaine masculine, quoique d'une importance égale, sinon, supérieure, pour l'organisation harmonieuse de la vie individuelle et de la vie sociale (Lampérière 1898 : 3). En 1909, elle utilise l'expression de « répartition naturelle des tâches entre l'homme et la femme » soutenant, en cohérence avec les théories de l'évolution sociale de son époque, que les femmes, en raison des contraintes liées à la gestation et des soins aux enfants, ont dû, historiquement, rechercher la protection des mâles pour leur survie.

Comme les féministes chrétiennes, A. Lampérière considère que ce qu'il importe de rechercher pour les femmes est la « considération » ou le « respect » qui ne peut résulter que d'une éducation intellectuelle équivalente à celle offerte aux hommes. Trop guidées exclusivement par l'« intuition » et les « émotions », les femmes doivent s'approprier la « méthode scientifique » et les « certitudes de la connaissance ». À son avis, la tâche des femmes n'est toutefois pas d'être des productrices (de connaissances, de biens, etc.), mais des organisatrices chargées de « mettre en œuvre des matériaux fournis par l'activité masculine, pour la constitution des milieux propres au progrès des êtres » (1898 : 21). En évitant ainsi la concurrence féminine dans les secteurs déjà occupés par les hommes, il en résulte une « augmentation, par l'activité harmonique de la femme, dans la valeur produite par le mari ». Malgré sa critique du féminisme comme mouvement « anti-social » et



« contraire à l'intérêt réel de tous les individus, femmes ou hommes » parce qu'il pousserait « la femme à se dresser en concurrente de l'homme » (1909 : 18), A. Lampérière pense que des changements doivent s'opérer dans les rapports de sexe, et principalement l'établissement d'une reconnaissance symbolique plus grande des fonctions et responsabilités qu'elle attribue aux femmes. Néanmoins, elle exclut les femmes de la production intellectuelle, à l'instar des principales féministes chrétiennes qui reconnaissent le caractère quasi « sacré » de la non-concurrence entre les sexes et de la préséance des hommes dans le domaine du savoir et de la science.

Les commentaires de M. Maugeret, à la suite de la communication de É. Cheysson sur « le rôle social de la femme » à la SES en 1907, illustrent aussi le fait que malgré la conformité des définitions du féminisme chrétien avec les visions catholiques de la famille et des rapports entre les sexes, on peut trouver une certaine dose de contestation dans leurs propos. M. Maugeret félicite É. Cheysson « de si bien comprendre le rôle immense que la femme peut jouer dans la société actuelle », mais conteste l'idée que les femmes ne doivent pas exercer d'autorité. Pour elle, au contraire, les femmes des classes dominantes doivent, à travers leur nouveau rôle social, « exercer une action très légitime sur ceux qui dépendent d'elle[s], et cela non seulement au point de vue social, mais encore au point de vue politique et religieux » (*RS* 54 1907 : 488). Après qu'É. Cheysson lui ait opposé que des « silences [sont] plus éloquents que des paroles » et que par « cela seul qu'elle aura été bonne, et se sera dévouée sans rien demander en échange, [elle] obtiendra plus pour sa cause que si elle avait voulu troquer ses bienfaits contre des engagements politique et religieux », M. Maugeret reconnaît que l'action des bourgeoises doit être discrète, mais ne démord pas de l'idée que les femmes ne doivent pas demeurer passives dans leur relations avec les ouvrières.

Les féministes chrétiennes revendiquent aussi certains droits sans qu'il y ait par ailleurs consensus. Marie Maugeret défend un suffrage féminin limité lors des Congrès Jeanne-d'Arc mais n'y rencontre pas de succès parmi les femmes catholiques qui, comme Mme Duclos et la vicomtesse d'Adhémar, s'y opposent à l'instar du suffrage universel

d'ailleurs<sup>108</sup>. Ce sont les droits visant une meilleure protection des femmes comme mères et épouses, mais aussi comme travailleuses qu'elles revendiquent surtout, notamment l'autorisation de la recherche en paternité, la libre disposition du salaire, la protection contre les maris irresponsables. Dans tous les discours du féminisme chrétien, les revendications ne sont pas fondées sur l'idée d'égalité et de la commune humanité des hommes et des femmes, mais plutôt sur les principes catholiques comme la communauté familiale et chrétienne dont le renforcement, ou le retour en force, est jugé impossible sans la correction de certaines injustices, de certains états de fait discriminant démesurément les femmes. La légitimité intellectuelle des femmes, ou la reconnaissance des compétences intellectuelles féminines, à laquelle semble tenir la vicomtesse d'Adhémar et A. Lampérière entre souvent en contradiction avec les visions catholiques du masculin et du féminin auxquelles elles sont également attachées, ce qui nous donne à voir des discours féminins qui, en tentant de concilier l'inconciliable, deviennent un peu incohérents et n'offrent pas d'alternatives opératoires aux formes d'oppositions de genre traditionnelles dans lesquelles le travail intellectuel théorique et professionnel n'est légitime que pour les hommes.

#### 4.4.3 Réception des féministes légitimes

Toutes les tendances féministes sont l'objet d'évaluations dans les pages des périodiques étudiés, mais seules les féministes chrétiennes ne suscitent pas de critiques négatives fondamentales. Elles sont relativement peu nombreuses, mais admises comme légitimes dans les groupes de sciences sociales et plus largement chez les catholiques sociaux comme Turmann (1906) et Sertillanges (1908). M. Maugeret, Mme Duclos et Mlle Rony qui défendent le féminisme chrétien lors du Congrès de la SES de 1901 ne soulèvent pas du tout de polémique malgré les critiques qu'elles formulent à l'endroit du comte de Las Cases. Celui-ci se contente de leur répondre qu'il « sait fort bien qu'il y a dans le féminisme chrétien des revendications justes et légitimes ». Le discours prononcé par M. Maugeret lors de ce congrès ne présente pas un plus grand degré de polémique et le

---

<sup>108</sup> En 1904, Mme Duclos exprime une opinion différente dans une chronique sur le « Premier Congrès national antialcoolique » dans *La Réforme sociale* (RS 47 1904 I : 63-77).

président de séance la « remercie des paroles qu'elle vient de prononcer et s'associe à ses vœux ».

Une des conditions de la légitimité de ces textes féministes pour les analystes masculins de *La Réforme sociale* est l'accent mis sur les « devoirs » plutôt que les « droits ». L'analyste de la nouvelle *Revue féministe*, fondée et dirigée par Clotilde Dissard, une journaliste féministe réformatrice impliquée par la suite dans *La Fronde*, manifeste sa satisfaction à l'égard de la devise du nouveau périodique qui est « Tous nos droits, tous nos devoirs ». Il pense qu'elle deviendra une réalité si « à la modération, à la justesse, au sens pratique dans la revendication des droits, s'ajouteront chez les directrices du mouvement féministe le dévouement, le zèle, la générosité dans la pratique des devoirs » (RS 31 1895 I : 499). Durant la guerre, alors que la structure d'emplois offerts aux femmes se modifie, Maurice Bellom exprime sa crainte de voir se développer « la tendance à réclamer des droits nouveaux » et disparaître « le sentiment des devoirs ». Le livre de Marguerite Fletcher, *Christian feminism*, est donc « une heureuse pensée », dont l'objectif est de « vulgariser les principes sur lesquels repose le féminisme chrétien » afin « d'instruire et de convaincre ». (RS 74 1917 II : 334).

Un deuxième critère de légitimité est l'absence de propos subversifs et la prudence de ton, ou encore la « sagesse pratique ». Ces caractéristiques correspondent à celles qui sont reconnues aussi aux femmes d'œuvres présentées plus tôt et qui sont constituées en idéal de féminité. Elles contribuent toutefois à l'invisibilisation de la pensée féminine qui tend à se conformer à ce modèle valorisant l'humilité et la soumission. D'ailleurs, au Congrès de la SES de 1901, les discussions sur le féminisme lors du banquet de clôture opposent les féministes républicaines réformatrices comme É. Vincent et les autorités masculines de la SES, plutôt que les féministes chrétiennes dont la définition des enjeux est passée sous silence.

Dans *La Réforme sociale*, il importe en outre d'inscrire les idées préconisées dans un cadre chrétien puisque le « christianisme a relevé la dignité et le rôle de la femme » et qu'il est « opportun, en un temps où l'on raisonne et déraisonne tant à propos de la

condition des femmes, de leur montrer d'où vient leur vraie charte d'affranchissement » (Rotours *RS* 48 1904 II : 468). D'ailleurs, A. Lampérière se fait reprocher en 1892 d'oublier « systématiquement l'essentiel : à savoir qu'au-dessus de toutes les qualités qu'on peut désirer à la femme nous mettons celle d'être une bonne chrétienne » (*RS* 23 1892 I : 328).

Manifestant très peu d'ambition intellectuelle dans les groupes de sciences sociales masculins, les féministes chrétiennes sont peu l'objet d'analyses et d'appréciations directes dans les périodiques. A. Lampérière est la seule auteure dont les idées sont discutées dans des comptes rendus assez longs dans les deux périodiques où les catholiques sociaux sont minoritaires ou absents. Les deux analyses de *Le rôle social de la femme* (1898) sont réalisées par Georges Sorel dans la *Revue internationale de sociologie* et par Émile Durkheim dans *L'Année sociologique. La femme et son pouvoir* (1909), quant à lui, est analysé par Suzanne Relda-Galland, une des rares collaboratrices régulières de la *Revue internationale de sociologie*. Les trois auteurs s'entendent pour qualifier les idées générales d'A. Lampérière de « thèses de bon sens », « d'un esprit ingénieux, ami des solutions moyennes » qui donneront « à réfléchir aux femmes sensées ». Georges Sorel (*RIS* 1899 4 316) trouve le « livre généralement excellent » et pense qu'on « sera fort étonné, dans cinquante ans, qu'il ait fallu écrire des livres pour apprendre aux féministes que l'homme et la femme ont des fonctions différentes à remplir dans la société ». Pour É. Durkheim (*AS* 2 1899 : 390) et S. Relda-Galland (*RIS* 1909 8-9 : 679), il apparaît toutefois que le féminisme critiqué par A. Lampérière n'est pas « une mode passagère », mais « un courant moderne » qu'ils jugent inéluctable tout en l'envisageant négativement. Pour É. Durkheim, « le féminisme, mouvement inconscient, se trompe sans doute quand il formule le détail de ses revendications ». Pour S. Relda-Galland, le « féminisme, légitime en droit, présente de graves inconvénients moraux et sociaux en fait ». De plus, elle s'étonne des idées d'A. Lampérière qui « paraîtrai[en]t tout[es] naturel[les] sous la plume masculine, [mais] nous surprend quelque peu sous une plume féminine. Les femmes de lettres, généralement enrégées féministes, nous ont peu habituées aux théories » de l'auteure. Ces théories sont, pour É. Durkheim « des vues personnelles » « exposées avec chaleur », « mais sans en donner de preuve objective. [...] Les idées exposées ne sont pas, d'ailleurs, d'une parfaite

précision ». Le reste de l'analyse du sociologue montre toutefois qu'il ne saisit pas tout à fait le sens des transformations proposées par A. Lampérière quant à l'extension et la réorganisation des rapports entre les sexes. Au contraire, il n'y voit qu'un plaidoyer conservateur visant à maintenir les femmes dans leurs rôles traditionnels.

La femme devrait laisser à l'homme les fonctions de production, et se borner aux fonctions d'organisation et d'assimilation. Mais que faut-il entendre par là ? Pour la femme mariée, on entend bien ce que cela veut dire. Il s'agit, en somme, tout bonnement des fonctions intérieures du ménage. Mais pour la célibataire, la veuve sans enfants ou dont les enfants sont adultes, les explications qui nous sont données (p. 35 et suiv.) sont bien vagues. Pour la femme mariée elle-même, est-il bien sûr qu'elle doive de plus en plus se renfermer dans son intérieur ? (Durkheim, *AS* 2 1899 : 390).

La difficulté des hommes à percevoir l'originalité des idées féminines qu'on avait observé à propos de l'éducation des femmes se constate également face aux définitions féminines du féminisme, dont les nuances leur échappent, qui sont trop rapidement associées à des formes extrêmes de discours qui d'un côté menaceraient la stabilité sociale et d'autre part défendraient simplement le maintien des rôles traditionnels. La posture la plus commune chez les analystes masculins des écrits féministes dans les périodiques étudiées est de se montrer d'abord favorables aux initiatives féministes, pour rejeter ensuite, sans en discuter véritablement le contenu, les revendications et les analyses féministes. Les deux comptes rendus de *La Revue féministe* donnent un bel aperçu de ce procédé que nous analyserons davantage dans le chapitre suivant.

## Conclusion

Le « rôle social de la femme » est la principale forme discursive à travers laquelle se discutent les enjeux liés à l'inscription plus grande des femmes dans l'espace public dans les milieux réformistes et leplaysiens. À la Société de sociologie de Paris (SSP), c'est plutôt l'expression « féminisme » qui domine les échanges, mais, comme le montrent les discussions suivant la communication d'É. Cheysson sur le rôle social de la femme à la SSP en 1905, les enjeux fondamentaux demeurent les mêmes, même si le terme « féminisme » fait davantage ressortir les controverses politiques et cognitives autour de cette question.

L'expression « rôle social de la femme » euphémise des enjeux liés à l'extension de l'activité féminine à l'extérieur de l'espace domestique dans des secteurs jusque-là réservés aux hommes. Les figures féminines légitimes rencontrées dans les groupes leplaysiens, au Musée social et à la SSP, ainsi que dans les périodiques de ces institutions, entretiennent cette impression d'absence de tensions sociales liées à l'extension de la place des femmes dans le champ intellectuel. Elles sont pour la plupart bien intégrées dans les réseaux réformistes catholiques, les formes d'expression qu'elles privilégient sont traditionnellement reconnues comme légitimes pour les femmes, et leur présence dans les groupes de sciences sociales est souvent secondaire par rapport à leurs actions sociales d'organisation et de direction d'œuvres, d'association ou d'institutions. Les femmes de lettres et les intellectuelles « professionnelles » ne font pas partie de ce groupe de femmes invitées dans les congrès et les séances publiques des groupes leplaysiens.

La légitimité des figures féminines légitimes dans les groupes de sciences sociales repose sur l'exacerbation de leur spécificité de genre, sur la rencontre entre leurs idées, leurs pratiques et une définition traditionnelle de la féminité, qui les positionne dans un rapport d'extériorité avec la science. Ce sont les réalisations sociales, les compétences pratiques et émotives plutôt que les compétences intellectuelles, analytiques ou théoriques de ces femmes qui sont célébrées et mobilisées dans la constitution de leur statut, lequel repose d'abord sur l'appartenance de genre plutôt que sur le type de travail réalisé. En effet, même les femmes qui procèdent à des travaux intellectuels valorisés, comme des monographies de famille chez les leplaysiens, ne méritent pas de qualification renvoyant aux compétences proprement intellectuelles. Cela contribue sans aucun doute à la rapide obsolescence des écrits féminins qui ne sont guère utilisés dans les travaux masculins, rejetés dans le silence, même ceux portant sur les premiers objets d'étude légitimes pour les femmes comme le féminisme ou le travail des femmes. Conséquemment, ces figures féminines légitimes occupent les positions les plus hétéronomes, vers le pôle de l'orthodoxie, dans le champ des sciences sociales avant 1914.

Le travail réalisé par des femmes dans les groupes de sciences sociales n'en est pas pour autant insignifiant. En plus d'avoir eu des impacts très concrets sur certaines luttes

sociales (réformistes ou féministes), il s'inscrit au cœur du processus de définition des sciences sociales en étant constitué comme contre-type de la science, essentiellement définie par des critères associés au stéréotype de la masculinité moderne (rationalité et originalité, maîtrise de l'environnement et de soi, objectivation, etc.). C'est ainsi que les enquêtes sociales féminines se voient attribuer une valeur pratique plutôt que savante, que les analyses féminines sont inscrites dans un cadre de militance sociale plutôt que dans un processus de connaissance. Les figures féminines légitimes ne s'opposent pas à ces positionnements hors du champ de la science et participent même avec enthousiasme à leur institutionnalisation dans de nouvelles disciplines « féminines » intellectuellement « subordonnées » aux sciences sociales masculines, notamment le travail social face à la sociologie et l'orientation face à la psychologie.

Les nombreux critères d'inclusion des figures féminines légitimes dans les groupes de sciences sociales étudiés sont ainsi, à terme, des critères d'exclusion de l'ensemble des femmes du champ intellectuel, car ils reposent sur une définition du féminin qui s'oppose aux critères de la création intellectuelle. En premier lieu, la définition catholique de la famille, que les femmes doivent défendre pour être des interlocutrices légitimes, même dans les groupes où les catholiques ne sont pas hégémoniques, naturalise la hiérarchie de genre et l'assignation prioritaire des femmes à l'espace domestique par laquelle la légitimité intellectuelle des femmes, l'éducation universitaire et l'exercice d'une profession intellectuelle, sont au mieux niés et au pire combattus. Comme le montre bien R. Lenoir (2003 : 17), la défense de la famille catholique renvoie toujours à la défense « de la structure et de la hiérarchie des institutions qui contribuent à la reproduction de l'ordre social » et participe à la « dénégation de toutes les formes de structurations sociales, notamment celles qui mettent l'accent sur les rapports sociaux ». Les nombreux essais féminins d'aménagement des principes catholiques par une extension de la place des femmes dans l'espace public et dans le champ intellectuel ne passeront pas le cap de la Première Guerre mondiale qui marque pratiquement la fin des contributions féminines directes dans les groupes leplaysiens, des missions féminines au Musée social, des communications féminines à la SSP.

Entre les deux guerres mondiales, les groupes natalistes et familiaux, qui organisent notamment les campagnes pour le « retour » des femmes dans l'espace domestique, deviennent très influents et parviennent progressivement à imposer « une vision consensuelle de la politique familiale et nataliste contre des visions antérieures divergentes, parfois opposées, de l'ordre familial et de l'ordre démographique » (Muel-Dreyfus 1996 : 95). C'est en effet un retour à l'ordre « naturel » des femmes qui s'opère à travers le travail idéologique de l'Alliance nationale pour l'accroissement de la population qui réussit à imposer dans la structure scolaire un enseignement de la démographie imprégné d'un contenu moral supportant leur projet politique (De Luca 1995). Les leplaysiens (notamment Paul Bureau et Fernand Boverat) et les dirigeants du Musée social (notamment Georges Risler) sont des militants actifs des groupes familiaux d'une part et des groupes natalistes d'autre part. Le durcissement de leurs idées relatives à la division du travail entre les sexes et à la préséance du rôle maternel pour les femmes<sup>1</sup> s'accompagne sans surprise de la disparition presque complète des femmes des groupes de sciences sociales où elles avaient été accueillies au début du siècle et d'une condamnation inégalée du féminisme et de toutes velléités d'autonomie des femmes. La maternité comme premier, et de plus en plus seul élément de la féminité idéalisée, s'est structurée notamment grâce aux figures féminines légitimes dont les comportements et les ambitions entrèrent parfois en contradiction avec leurs visions de la place légitime des femmes dans l'espace public. Ces contradictions entre les pratiques individuelles et les modèles de division sexuée du travail se résolurent avec l'exclusion symbolique des femmes et du féminisme des groupes de sciences sociales après la Première Guerre mondiale, même des figures féminines légitimes dont le respect du cadre idéologique catholique et patriarcal, et le confinement aux créneaux féminins réservés, n'auront finalement pas servi de tremplin vers une inclusion et une reconnaissance intellectuelle plus grande durant l'entre-deux-guerres. Cette structure symbolique de genre qui construit l'illégitimité intellectuelle et théorique des femmes s'impose aux seules femmes parvenant alors à se maintenir dans le champ des sciences sociales français, les diplômées.

<sup>1</sup> Ce recentrage idéologique de la SES est observé par Kalaora et Savoye (1898 : 202-3) à travers l'adoption lors du Congrès de 1915 d'un « programme » structuré autour de trois questions : le relèvement de la natalité, la défense de la race et la nécessité du retour à la terre.



## Chapitre 5 : Les figures féminines de la transgression

Si toutes les femmes ressemblaient à Marcelle Capy, les misogynes disparaîtraient de la surface du globe. Marcelle Capy n'est pas une mégère, ni une écervelée, ni une face coquette, ni une Sorbonnarde pédante et supercoquettueuse. Elle n'a rien de la précieuse ridicule, non plus que de la Célimène nerveuse et énervante dont on vante les jolies jambes mais point le cerveau; rien de la pseudo-intellectuelle qui prend les travers du mâle en le méprisant; rien de l'incomprise, aux migraines calculées et qui fond en eau pour enflammer les cœurs. Marcelle Capy n'a rien de tout cela. Elle est pure, sans faille. Elle fait fi des artifices et se présente nature, en vraie femme (Bernard Lecache, *Les Hommes du jour*, 25 décembre 1931).

Le mouvement féministe républicain connaît une véritable éclosion au début du XX<sup>e</sup> siècle<sup>1</sup>, en même temps que naît et se développe un champ des sciences sociales avec lequel il entretient certaines relations et partage des intérêts intellectuels. Des associations fondées dans le dernier quart du XIX<sup>e</sup> siècle, comme la Ligue française du droit des femmes mise sur pied en 1882 par Léon Richer et Maria Deraisme, poursuivent leurs activités parallèlement à la fondation de nouveaux groupes qui fédèrent les tendances réformistes du féminisme jusque-là isolées (Klejman et Rochefort 1989). Le Conseil national des femmes françaises (CNFF) devient rapidement l'interlocuteur le plus représentatif du féminisme après des élites républicaines qui entretiennent souvent des relations personnelles avec plusieurs de ses dirigeantes<sup>2</sup>. Dès sa fondation en 1901, à la suite des congrès féminins et féministes tenus en 1900, il fédère plus de trente groupes. En 1914, il est organisé en huit sections spécialisées qui produisent de nombreux rapports et enquêtes sur l'éducation, la paix, le travail, l'hygiène, l'assistance, les sciences et lettres et la législation, mais il demeure peu présent hors de Paris, contrairement à l'Union française pour le suffrage des

---

<sup>1</sup> Sur le féminisme français des années 1900 à 1940, voir notamment les synthèses suivantes : Bard (1995), Rochefort et Klejman (1989).

<sup>2</sup> Dans les années 1930, « plus d'une vingtaine de dirigeantes sont filles, épouses ou sœurs de députés, sénateurs, maires ou ministres. Marguerite Pichon-Landry, présidente du CNFF à partir de 1932, représente aux yeux d'une Louise Weiss très critique, un exemple presque caricatural de féministe ligoté par son milieu : elle est en effet la sœur et la tante de ministres radicaux et l'épouse d'un ancien maître des requêtes au conseil d'État devenu l'un des plus importants collaborateurs du Comité des Forges » (Bard 1995 : 384). La situation est similaire pour Louise Cruppi, Suzanne Schreiber-Crémioux, Marguerite de Witt-Schlumberger, Renée de Brimont, Mme Deprez, Valentine Thomson, Marguerite de Saint-Prix, Odette Laguerre, Marguerite Durand, Marcelle Capy, et bien d'autres qui ont des liens familiaux avec des hommes politiques.

femmes (UFSF), créée en 1909 et dirigée durant de longues années par Cécile Brunschvicg, qui devient la deuxième organisation principale du féminisme républicain français. Les deux organisations puisent dans le même bassin de militantes, peuvent compter sur l'appui des institutrices féministes regroupées dans la Fédération féministe universitaire et profiter de la fondation en 1906 du journal *La Française* qui sert d'organe de propagande au féminisme bourgeois et républicain. Les groupes de féministes socialistes et de diverses autres tendances de féminisme radical sont peu représentées au CNFF et à l'UFSF tout comme les catholiques qui dès 1900 préfèrent fonder leurs propres associations.

Les congrès féministes et les journaux féminins et féministes qui fleurissent à cette époque sont de véritables lieux de formation intellectuelle pour les femmes qui y font l'expérience de l'écriture publique, de la réflexion politique et sociologique. En effet, la pensée féministe républicaine, telle qu'elle se développe depuis la Révolution en France, qui a comme objectif de dénaturiser certains aspects jugés discriminatoires des définitions de la féminité et de la place légitime des femmes dans la société en montrant la variabilité du statut des femmes à travers le temps et l'espace, est une forme de pensée sociologique peu formalisée qui s'inscrit dans la tradition philosophique des Lumières et s'appuie de plus en plus sur des données empiriques tirées de l'observation immédiate ou des enquêtes sociales disponibles. *La Fronde*, fondée en 1897 et dirigée par Marguerite Durand (Rabaut 1996, Roberts 1999), et *La Française*, dirigée par Jane Misme, sont les deux périodiques féministes les plus largement distribués et les plus rassembleurs avant la Première Guerre mondiale<sup>3</sup>. Les femmes qui écrivent des textes dans ces revues ne s'y limitent nullement, elles essaient dans tous les périodiques généralistes de l'époque qui acceptent des femmes auteures en leur sein. *La Fronde* suscite des railleries de la part des hommes journalistes

<sup>3</sup> Le périodique *Fémina* dépasse ces deux derniers périodiques en nombre de lectrices et d'abonnées, mais contrairement à Berlanstein (2007), qui défend la thèse d'un propos subversif d'invention d'une « féminité moderne », il nous apparaît, à la lecture de son article, que la proximité idéologique entre les discours des catholiques sociaux (et même ceux du Pape) ou d'autres élites sociales confirmées et ceux de certains éditorialistes engagés pour leur antiféminisme a empêché que se déploie une pensée féministe dans ce périodique. L'éclectisme du périodique réunissant des féministes, des antiféministes et des représentants d'une parole dominante se croyant dans le « juste milieu » apparaît surtout être une stratégie commerciale, à une époque où le féminisme est un thème à la mode qui est réapproprié et redéfini dans tous les sens possibles, où les femmes deviennent un groupe ciblé par les entrepreneurs en journalisme qui flairent la bonne affaire. Il semble surtout que le périodique se soit adapté, puis ait participé, aux transformations de l'identité féminine que stimulent particulièrement les transformations économiques et sociales majeures qui caractérisent cette période.

qui l'appellent le « Temps en jupons » et s'amuse de ses ambitions de connaissance, inhabituelles dans les publications féminines consacrées généralement à la mode et aux mondantés<sup>4</sup>. Ces journaux sont des espaces où la transgression de certaines normes définissant la bonne féminité est encouragée, notamment l'ambition intellectuelle, ce qui soutient et favorise la légitimation du travail d'un ensemble de femmes présentes dans le champ des sciences sociales avant la Première Guerre mondiale et que nous définissons comme des figures de la transgression.

Ainsi, toutes les tentatives concertées des autorités sociales et intellectuelles conservatrices pour canaliser les femmes dans les secteurs et les cadres idéologiques légitimes n'ont pu empêcher quelques-unes d'entre elles de se positionner clairement à l'extérieur des limites imposées à leur sexe et d'adopter des postures intellectuelles transgressives. Chaque geste et chaque parole féminine qui met en question le différentialisme et la hiérarchie de genre à travers lesquels les femmes sont assignées en priorité à l'espace domestique et maternel est une transgression sociale qui suscite des réactions d'hostilité, de méfiance, de condamnation. Pénétrer dans les cercles masculins du savoir sans titres, sans autorisation institutionnelle et prétendre pouvoir participer à la création des connaissances universelles, de la même manière que les hommes, est également susceptible de provoquer des sanctions sociales sévères. La transgression implique une rupture avec les stéréotypes de la féminité, même si elle n'est jamais une rupture totale avec les formes attendues de la féminité<sup>5</sup>. De même, la transgression n'implique pas nécessairement une rupture avec la pensée naturaliste, que certaines tentent de reconfigurer, et n'est dans aucun cas une complète dénaturalisation du rapport et des identités de genre. Les figures de la transgression se situent donc parfois assez près des figures féminines légitimes étudiées dans le chapitre précédent, mais elles s'en distinguent

<sup>4</sup> Des intellectuelles militantes très connues comme Clémence Royer, Séverine, Avril de Sainte-Croix, des femmes de lettres célèbres comme Daniel Lesueur et Marcelle Tinayre ainsi que des pionnières des professions libérales comme Jeanne Chauvin en droit, Blanche Galien en pharmacie et Mlle Klumke en astronomie, y publient des articles sur le travail et les droits des femmes, sur les événements politiques et sociaux qui scandent l'actualité française et internationale (Rabaut 1996).

<sup>5</sup> Certaines normes définissant la bonne féminité au début du XX<sup>e</sup> siècle demeurent toutefois dominantes dans les milieux féministes, notamment l'apparence physique de la féminité, comme en témoignent les critiques féministes de Madeleine Pelletier qui adopte le costume masculin et rejette toute forme d'esthétisme féminin (Perrot 1992). Pareillement, « la très féminine Jane Misme surnomme Eliska Vincent, présidente de l'UFSF de 1911 à 1913, « Le Père Vincent » et la décrit « brune, carrée, moustachue » » (Bard 1995 : 193).

clairement par les réactions négatives ou l'amusement qu'elles suscitent dans les groupes de sciences sociales qu'elles fréquentent ou dans les analyses de leurs publications. Numériquement moins significatives que les figures féminines légitimes, elles le sont néanmoins sociologiquement, car elles nous informent sur le changement social et font apparaître le décalage entre les attentes des interlocuteurs masculins quant à la place légitime des femmes dans leurs groupes – dégagées à partir du type de femmes et de contributions sollicitées – et les aspirations d'autres femmes venues dans ces groupes et dans l'espace discursif des sciences sociales pour occuper d'autres positions que celles attendues de leur sexe. Les figures de la transgression ne passent pas inaperçues lorsqu'elles fréquentent les événements publics des groupes de sciences sociales comme la Société d'économie sociale (SES), la Société de sociologie de Paris (SSP) ou la Société d'anthropologie de Paris (SAP).

D'un point de vue discursif, la transgression est surtout la mise en évidence du caractère social des inégalités de sexe, de l'origine sociale et historique de l'oppression des femmes. Elle réside parfois également dans le refus d'accepter les analyses masculines comme universelles et dans la critique des méthodes employées pour celles-ci. Enfin, elle s'observe aussi dans l'ambition de s'appropriier les objets et les pratiques de connaissance masculines « universelles ». La totalité des femmes qui se positionnent du côté de la transgression se disent féministes, même lorsque leur principale production intellectuelle ne concerne pas directement les femmes ou le féminisme. Elles sont beaucoup plus nombreuses que les figures féminines légitimes à être célibataires, à exercer des professions intellectuelles (femmes de lettres, journalistes, traductrices, etc.), corrélativement à leur appartenance à la petite et moyenne bourgeoisies plutôt qu'à la grande bourgeoisie ou à l'aristocratie. Celles qu'on retrouve dans les périodiques de sciences sociales ont moins de relations personnelles avec des hommes des groupes de sciences sociales qu'elles fréquentent que les femmes du chapitre précédent, mais plusieurs d'entre elles entretiennent néanmoins des relations intimes avec les élites masculines de la République.

Comme dans les périodes historiques où le féminisme est organisé et visible sur la place publique, la condition des femmes et le féminisme deviennent des objets que les

intellectuels de sexe masculin s'approprient volontiers en décrétant leur perspective et leurs critères d'analyse comme les seuls légitimes, les seuls valables du point de vue de la science. Les hommes réussissent à imposer leurs perspectives comme neutres, leurs préférences comme scientifiques, leurs recommandations comme objectives. À l'inverse, lorsque les femmes écrivent sur ces thèmes, qu'elles prétendent à l'établissement d'une vérité sociohistorique, elles ne parviennent pas à se constituer une légitimité intellectuelle entière et indépendante de leur identité de genre. Avant la Première Guerre mondiale, ces figures féminines de la transgression non diplômées<sup>6</sup> dans les groupes de sciences sociales français peuvent être regroupées en trois catégories de pratiques qui ne sont pas totalement hermétiques et dont l'importance est chronologique dans le champ des sciences sociales. Dans le dernier quart du XIX<sup>e</sup> siècle, quelques femmes autodidactes tentent d'abord de s'approprier le savoir anthropologique et historique, ainsi que les théories évolutionnistes dominantes pour s'imposer dans le champ scientifique en pleine reconfiguration. Clémence Royer et Céline Renooz, particulièrement, marquent le passage du vingtième siècle par leurs publications abondantes, leur volonté de produire de nouvelles théories sur l'origine et l'histoire des sociétés humaines, mais surtout celle de procéder à des synthèses scientifiques originales et controversées. Au début du XX<sup>e</sup> siècle, ce sont plutôt les militantes féministes qu'on aperçoit dans les groupes de sciences sociales où elles critiquent et rectifient des théories et des analyses dominantes dans les séances publiques qu'elles fréquentent ou dans leurs écrits, analysés dans les bulletins bibliographiques. Elles introduisent des problématiques spécifiques et des analyses sociologiques originales sur les inégalités, mais s'inscrivent d'abord dans le champ politique plutôt que dans le champ scientifique, ce qui contribue au discrédit de leurs idées. Elles n'arrivent même pas à obtenir une reconnaissance comparable à celle des femmes de lettres non féministes qui produisent des ouvrages de fiction. Enfin, entre 1908 et 1914 surtout, le Musée social, l'Office du travail et la Société de sociologie de Paris sollicitent des femmes pour procéder à des enquêtes statistiques ou qualitatives sur le travail des femmes qui se distinguent des enquêtes réalisées par les figures féminines légitimes par leurs visées explicatives, leur usage des méthodes « scientifiques » et documentaires employées par leurs collègues

---

<sup>6</sup> Les femmes diplômées sont l'objet de la seconde partie de cette thèse.

masculins et des registres lexicaux appropriés. Ces pratiques nouvelles ne produisent toutefois pas de mouvement à la faveur duquel les femmes auraient pu pénétrer en plus grand nombre dans les officines officielles de la science et de l'enquête sociale. D'ailleurs, la mémoire de leur personne et de leurs travaux n'est pas conservée par les groupes dans lesquels elles ont travaillé. Certaines de celles qui se sont impliquées plus activement dans les groupes féministes ont été tirées de l'oubli grâce aux travaux contemporains en histoire des femmes. La majorité demeure toutefois très peu connue.

Si l'ensemble de ces femmes participent à la banalisation de la figure de l'intellectuelle et sont constituées en modèles pour les générations suivantes de femmes, le stigmate de la féminité opère encore pour chacune d'entre elles selon des modalités spécifiques et limite leur capacité à obtenir la reconnaissance intellectuelle tant convoitée et à faire autorité dans les domaines qu'elles occupent. D'un côté, l'exacerbation des caractéristiques féminines, notamment par les féministes radicales de la différence autour de C. Renooz, favorise davantage l'exclusion des femmes du champ scientifique que leur inclusion. Les femmes qui tentent plutôt d'adopter des théories et des postures masculines, comme C. Royer, parviennent davantage à s'intégrer aux institutions savantes masculines, mais le stigmate de la féminité les rattrape de deux manières. D'abord, elles ne peuvent participer au processus de professionnalisation en cours dans les universités desquelles elles sont encore concrètement exclues et qui est de plus en plus une condition d'admission dans le champ des sciences sociales. Ensuite, chaque élément de leurs travaux qui rappelle leur identité de genre, et les compétences généralement associées aux femmes, est mis en évidence par les analystes plutôt que leurs contributions aux dimensions du travail intellectuel réputées davantage masculine, comme la théorisation, ce qui contribue à les faire glisser toujours un peu plus près des positions les plus hétéronomes du champ des sciences sociales en structuration. D'un autre côté, les féministes qui proposent des théories sociologiques des rapports sociaux de sexe ne parviennent pas, contrairement à leurs homologues masculins, à convertir leur point de vue particulier, au fondement de leurs théories, en modèles « neutres », « scientifiques », « impartiaux » et « justes ». Leurs discours sont ainsi définis comme hétérodoxes et transgressifs. Enfin, lorsque des femmes s'inscrivent dans une approche intellectuelle plus spécialisée et moins directement

militante, au sein d'institutions particulières pour le compte desquelles elles réalisent de nombreuses enquêtes et rapports, elles disparaissent rapidement du champ intellectuel en raison notamment des interdictions formelles de ces institutions concernant les femmes, mais probablement aussi sous l'influence d'autres facteurs comme les projets de mariages et de maternité. Avant d'analyser plus en détail les logiques d'exclusion de ces trois catégories de femmes du champ des sciences sociales avant 1914, il est nécessaire d'aborder brièvement la question des critères légitimes d'étude de la « question de la femme » et du féminisme dans les ouvrages masculins.

### ***5.1 La structuration des critères légitimes d'étude des inégalités entre les sexes dans les ouvrages masculins.***

Le mot « sociologie », néologisme assez récent, puisqu'il a été créé par A. Comte, n'a eu longtemps, n'a même pas encore, du moins pour le grand public, un sens bien précis. Nombre d'écrivains n'ont vu dans la sociologie qu'une nouvelle branche littéraire, que l'on pouvait aborder sans préparation spéciale. Des systèmes improvisés, des vues théoriques sur l'organisation des sociétés, presque toujours des sociétés civilisées seulement, ont, jusqu'à une date très récente, constitué le fond de la plupart des écrits dits sociologiques, même les plus ingénieux. Aujourd'hui enfin la sociologie est en voie de devenir une science : elle a trouvé la méthode qui la peut conduire au but (Letourneau 1903 : 1).

Durant la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, le champ des sciences naturelles et humaines est marqué par les découvertes et les nouvelles théories des naturalistes sur l'origine et la transformation de la vie sur terre qui viennent s'opposer aux doctrines chrétiennes défendant le dogme de la création divine et le fixisme des espèces à travers le temps. Les luttes entre créationnistes et évolutionnistes, ou transformistes, sont nourries du développement de la biologie et de l'établissement de nouvelles méthodes en anthropologie, particulièrement de la craniométrie qui permet d'établir des classements raciaux appuyant l'idée d'une évolution sociale dont les Européens représenteraient le stade le plus avancé (Reynaud-Paligot 2006). Alors que le champ des sciences sociales n'est pas

encore structuré précisément, on observe néanmoins une opposition évidente entre les écoles leplaysiennes et catholiques d'un côté et les républicains laïques de l'autre dans la définition de la perspective scientifique légitime d'étude de la « question de la femme ».

Chez les philosophes et les juristes leplaysiens du tournant du XX<sup>e</sup> siècle en France, l'étude de la « question de la femme » est peu envisagée à partir du principal appareillage méthodologique de cette école, c'est-à-dire les monographies de familles ouvrières. Elle prend plutôt la forme d'une analyse morale des phénomènes contemporains, comme le travail industriel des femmes, ou d'essais sur la place naturelle des femmes, définie *a priori* par la doctrine catholique ou par une définition naturalisée de la famille « normale ». Le rapport entre le travail domestique et le travail des femmes dans l'espace public à l'époque contemporaine est le principal axe autour duquel leurs analyses se structurent.

Chez les autres sociologues et anthropologues, cette conception du « problème de la femme » est combattue comme non scientifique, et l'analyse génétique et comparative des institutions, plutôt que des groupes sociaux, est privilégiée. Leur perspective s'inscrit dans la tradition intellectuelle évolutionniste qui oriente les problématiques anthropologiques et historiques sur l'origine des inégalités entre les sexes vers l'étude des transformations des régimes matrimoniaux, des formes de l'organisation familiale et des premières croyances religieuses. Les données historiques et ethnographiques sont abondamment utilisées pour montrer comment la situation des femmes varie entre les époques et les différentes sociétés, mais surtout comment elle s'améliore progressivement depuis l'instauration du patriarcat jusqu'aux sociétés occidentales contemporaines. À mesure que se précisent les frontières disciplinaires des sciences sociales, la définition légitime de la discipline et de ses méthodes spécifiques se resserre autour de cette perspective adoptée par les durkheimiens qui abandonnent, avant la Première Guerre mondiale, les enquêtes sociales et les problèmes sociaux contemporains aux intellectuels non universitaires liés à la mouvance réformiste et aux administrations publiques (Mucchielli 1998, 2004; Merllié 2004).

Dans ces deux approches, les femmes n'existent qu'en fonction de leur place dans l'institution familiale et on ne leur reconnaît pas le statut de sujet humain dont la parole



permet de mieux connaître l'existence<sup>7</sup>. La réduction du groupe des femmes au statut d'objet et de victimes passives des événements sociohistoriques est généralisée chez tous les auteurs masculins, sans exception, même les plus féministes d'entre eux. *A fortiori* dans l'analyse de la condition des femmes dans l'histoire et les différentes sociétés, la parole des femmes est sans importance : à partir des documents produits par des collègues de leur sexe, les hommes pensent pouvoir dégager des critères d'analyse « objectifs » dont la supériorité réside précisément dans leur capacité à se passer du discours « subjectif », si émotif et irrationnel, des femmes.

### 5.1.1 Les leplaysiens, les catholiques et les positivistes sur le féminisme : la tradition, le bon sens et la doctrine comme critères de validité

Les analyses du mouvement féministe et des rapports de genre chez les leplaysiens, les catholiques ou les positivistes s'appuient sur les principes moraux et sociaux de la doctrine catholique ou de la pensée d'Auguste Comte, érigée en doctrine infaillible, qui justifient la hiérarchie et la subordination d'un sexe à l'autre. Ils se réclament de la tradition et de l'évidence tout en ne développant pas d'arguments fondés sur des données empiriques pour appuyer leurs raisonnements, malgré des intentions de principe allant en ce sens.

Victor Muller, par exemple, prétend dans « Le mouvement féministe » (SS 1898 25 : 125) que « les femmes demandent à être observées ». Plutôt que « d'accumuler des avis devant lesquels [il n'y a] qu'à s'incliner », il pense qu'il faut « observer des faits et penser par soi-même ». Pourtant, il n'appuie ses propres affirmations sur aucune forme d'investigation empirique autre que ses propres impressions sur l'origine du mouvement féministe et sur les implications présumées du mariage sur l'autonomie et la légitimité du travail rémunéré des femmes. La violence symbolique de son texte croît progressivement avec la répétition du caractère naturel des rôles traditionnels dévolus aux deux sexes et

---

<sup>7</sup> Herbert Spencer représente bien cette tendance à déconsidérer la parole des femmes et à ne pas leur accorder le statut de sujet autonome et rationnel. Il affirme par exemple dans *Principes de sociologie* (cité par Lapie 1908 : 88) que « si les femmes comprenaient tout ce qu'embrasse la sphère domestique, elles n'en réclameraient pas d'autres », comme si les femmes n'étaient pas en mesure de comprendre un travail et un espace social qu'elles occupent bien davantage que les hommes.

culmine avec l'idée que chaque fois que les féministes « tendent à méconnaître leurs qualités propres de femme et à sortir de leur rôle naturel, elles sont hautement blâmables. Toute atteinte à son rôle dans la famille, aux conditions essentielles du mariage, rentre dans ce cas » (SS 1898 25 : 125). L'analyse d'Arnold Mascarel dans *La Réforme sociale* en 1896 est similaire : antisociologisme, absence de références à des travaux empiriques<sup>8</sup> et recours à la doctrine catholique, au bon sens et la tradition pour justifier ses positions normatives sur la morale et l'ordre sexuel.

À quoi peut lui servir cette éducation prétendue scientifique dépassant de beaucoup la moyenne des connaissances qui lui seront utiles un jour pour gouverner sa maison, diriger l'éducation de ses enfants et faire figure dans le monde ? A supposer qu'elle en profite, - ce qui ne sera pas, dans la plupart des cas-, cette instruction n'aura d'autre résultat que de surexciter en elle le désir d'exceller dans quelques-unes des carrières que l'usage, la tradition, et s'il m'est permis de faire intervenir ici un facteur trop négligé, le simple bon sens, assignent à l'homme dans notre société (RS 1896 32 : 458).

Pour les mêmes raisons, « l'égalité des droits et des fonctions pour les deux sexes ne se peut soutenir. Elle est condamnée également par la raison, par la doctrine chrétienne et par la tradition constante du genre humain » (RS 32 1896 II : 461). Dans la réflexion sur cet enjeu social crucial pour les catholiques, l'objectif réformiste de maintien d'une séparation hiérarchisée entre les hommes et les femmes est clairement prioritaire sur celui de la production des connaissances scientifiques. De plus, en opposition avec une approche considérée comme exagérément scientiste, les connaissances recherchées par A. Mascarel sont ontologiquement naturalisées. « Ne laissons pas dire ni croire que l'on puisse faire quoi que ce soit de profitable sur le terrain des réformes sociales en s'écartant des données fournies par la connaissance de la constitution essentielle de l'humanité » (Mascarel RS 32 1896 II : 464).

Malgré un usage sporadique de l'histoire du droit français et de brèves statistiques sur les régimes matrimoniaux, le naturalisme et la doctrine chrétienne continuent de servir de critères d'évaluation pour la majorité des intellectuels leplaysiens et catholiques jusque dans les années 1930. Henri Joly, par exemple, affirme en 1922 que le droit doit avant tout

---

<sup>8</sup> Il ne cite que l'ouvrage de Jules Simon, *La femme au XX<sup>e</sup> siècle*, et quelques articles parus dans des périodiques généraux comme la *Revue des deux mondes*.

« reconnaître et faire connaître les limites opposées par la nature à la variété des phénomènes sociaux. C'est pourquoi la loi, la jurisprudence et leurs applications administratives, doivent s'imprégner de cette certitude, que la femme est faite, non pour l'union appelée libre, mais pour le mariage » (1922 : 11). Il justifie cette assignation des femmes à une position socialement et légalement subordonnée dans le mariage par deux affirmations fondées d'un côté sur des intuitions et sur les dogmes catholiques<sup>9</sup> concernant la nature de la vie sociale et, de l'autre côté, sur des observations historico-ethnologiques tirées des travaux des historiens du droit P. Gide, C. Lefebvre et P. Viollet. D'une part, il affirme que les droits du groupement familial – défini comme une unité hiérarchisée dominée par le père et mari – auraient quelque chose de « plus universels », de « plus immuables », de plus « naturels » (1922 : 243) que tous les autres. D'autre part, il prétend observer dans les sociétés passées et étrangères que « tout ce qui raffermira l'esprit familial sera essentiellement favorable à la dignité de la femme et à ses droits, à sa maternité et à sa vertu éducatrice » (1922 : 19). Conséquemment, H. Joly conclut que « la femme est faite pour la famille, que c'est seulement en elle et par elle qu'elle aura la plénitude de sa vie, même de sa vie personnelle, et, par conséquent, la plénitude de ses droits » (1922 : 20)<sup>10</sup>. Le travail d'H. Joly n'est pas un travail d'explication ou de description d'une situation sociale particulière, mais la défense d'une définition naturaliste de la famille et de la doctrine catholique comme cadre d'analyse des phénomènes sociaux. D'ailleurs, les rares travaux d'investigation empirique (historique, ethnologique, sociologique, statistique) auxquels l'auteur renvoie sont employés de manière lâche, sans référence précise, sans approfondissement, au détour de longues pages où son propos est essentiellement le rappel des thèses du « bon sens ».

---

<sup>9</sup> Il cherche notamment à réhabiliter les paroles de St-Paul sur les femmes et fait un large usage des écrits de St-Augustin pour montrer que c'est au christianisme que sont redevables les femmes de l'amélioration de leur condition au Moyen-Âge.

<sup>10</sup> Dans cette perspective, le « bon » féminisme maintient les femmes dans l'espace domestique et renforce les différences entre les sexes. « Tout ce que la réforme du Droit pourra faire pour mieux ménager à la femme sa prise de possession du foyer, sa maîtrise dans la vie du domicile intérieure et de la première éducation des enfants, tout cela devra être suivi et favorisé ». Dans cet esprit, il défend une plus grande protection des jeunes filles, la limitation du droit de recherche en paternité, (« Le législateur d'aujourd'hui travaille malheureusement à mettre les enfants naturels et les enfants adultérins presque sur le même pied que les enfants légitimes » (Joly 1922 : 43)) et condamne l'union libre et le divorce.

Il n'y a pas que les catholiques qui procèdent à des réflexions limitées par une doctrine imposant des conclusions dont la validité ne peut être soumise à aucun autre test que la correspondance avec la source révélée utilisée. *La femme et le positivisme* de Paul Grimanielli (1905), auteur important de la *Revue internationale de sociologie*, utilise la pensée d'Auguste Comte comme une doctrine infaillible à l'instar de la doctrine catholique pour les intellectuels d'inspiration catholique. Sa seule source et référence est la pensée de l'illustre philosophe qui sert à valider tous les lieux communs naturalisés sur la psychologie féminine ou sur la fonction essentiellement familiale et maternelle des femmes, sur les différences essentielles, nécessaires et souhaitables entre les deux sexes qui écartent les femmes des fonctions publiques de prestige et de pouvoir et qui justifient la hiérarchie familiale. Il fait quelques fois référence aux formes anciennes d'organisation matrimoniale, mais cherche surtout à faire « abstraction de ces survivances » pour dégager une vision idéalisée de l'organisation sociale toute faite de complémentarité hiérarchique entre les sexes (Grimanielli 1905 : 51). En 1913, Arthur Bauer développe aussi, dans la *Revue internationale de sociologie*, une réflexion sur le féminisme dont les militantes auraient une vision erronée de l'unité sociale fondamentale qui ne serait pas l'individu, mais le couple marié, seule union « normale » possible. Pour lui, la morale est précisément « l'art d'accommoder la conduite d'un être à sa nature et à son rôle. Puisque cette nature et ce rôle ne sont pas complètement identiques, dans l'homme et dans la femme, les règles de vie ne seront pas en tout semblables. C'est aux différences que nous nous attacherons de préférence » (*RIS* 1913 5 : 291). Le naturalisme et le différencialisme sont les postulats de sa réflexion qui ne peuvent que le mener à justifier et reconstruire l'ordre social et sexuel patriarcal dont cette pensée est issue. Ils enferment leur auteur dans un mode de pensée non scientifique, métaphysique, révélé, qui reçoit de moins en moins de reconnaissance de la part des autorités scientifiques, mais qui continue d'être reçu positivement par les autorités sociales conservatrices et d'être largement diffusé dans l'espace public français.

### 5.1.2 Structuration d'une approche scientifique de la « question de la femme » chez les sociologues et anthropologues de sexe masculin

En opposition à cette perspective héritée des systèmes de pensée religieuse et dont les théories sont jugées sans fondements empiriques et imprégnées des préjugés de sens commun, plusieurs auteurs inscrivent leurs travaux dans un paradigme évolutionniste qui se nourrit à la fois des sciences naturelles, de l'histoire et l'ethnologie, et qui sert de fondement aux prétentions à la scientificité supérieure des conclusions les plus diversifiées sur les inégalités entre les hommes et les femmes. Dans cet esprit, l'éditeur Octave Doin décide en 1906 de confier la direction d'une nouvelle « Bibliothèque biologique et sociologique de la femme » au Dr Édouard Toulouse, directeur du laboratoire de psychologie expérimentale à l'École des Hautes-Études à Paris. Confiant dans le succès de sa collection, l'éditeur projette la publication de quinze volumes dont deux devaient être rédigés par des femmes : Jeanne Schmahl<sup>11</sup> (« Les droits de la femme ») et Mlle le Dr Joteyko (« l'esprit de création de la femme ») qui est alors chef des travaux au laboratoire de psycho-physiologie de l'Université de Bruxelles. Seuls quatre volumes, tous écrits par des hommes, verront finalement le jour entre 1906 et 1909 : *La femme criminelle* par Camille Granier, *La femme dans l'histoire et chez les divers peuples* par Gaston Richard, *L'éducation de la femme* par M. C. Schuyten et *La femme dans la famille* par Paul Lapie<sup>12</sup>. Dans la présentation de cette nouvelle collection, le Dr Toulouse pose d'emblée le problème envisagé comme simultanément normatif et scientifique.

Le but de cette Bibliothèque est de *résumer nos connaissances actuelles* sur la Biologie, l'Anthropologie, la Psychologie, la Pathologie, la Pédagogie et la Sociologie appliquées à l'étude de la femme, à la détermination de ses caractères physiques et moraux ainsi que les *meilleures* conditions de son activité dans la famille et dans la société (Lapie 1908 : 1).

<sup>11</sup> Elle est la seule auteure projetée n'étant pas diplômée des universités.

<sup>12</sup> Les autres auteurs projetés n'ayant finalement pas publiés dans cette collection sont: Le Dr Loisel, *Le sexe femelle en biologie*, le Dr. G. Papillault, *Anatomie et physiologie de la femme*, le Dr. Toulouse, *Psychologie de la femme*, le Dr. Charrin, *Pathologie générale de la femme*, Lahy, *Le travail de la femme*, N. Vaschide, *La prostitution*, Léon Cote, *Le costume et les modes féminines*, Brunot, *L'assistance de la femme*, Émile Bertaux, *L'idée de la femme dans l'art*. Les raisons de l'arrêt de publication de cette collection demeurent mystérieuses. Sur Édouard Toulouse, voir Huteau (2002).

Malgré la diversité des points de vue exprimés, surtout sur les problèmes de morale et d'activité économique des femmes, l'éditeur affirme sans ambages qu' « un lien réunira cependant tous les collaborateurs : ils feront tous œuvre scientifique » (Lapie 1908 : 2).

#### 5.1.2.1 *L'évolutionnisme, l'ethnologie, l'histoire et les statistiques sociales comme critères scientifiques et sociologiques légitimes*

Les collaborateurs de la *Revue internationale de sociologie* comme Achille Loria (*RIS* 1907 1 : 5-17), professeur d'économie politique à Turin et ancien président de l'Institut international de sociologie, ou Francesco Cosentini (*RIS* 1909 10 : 711-35 et 11 : 809-36), prétendent fonder les conclusions, plutôt égalitaires, de leurs études du mouvement féministe et des inégalités entre les sexes sur des données scientifiques<sup>13</sup>. Les auteurs considérés par les analystes de ce périodique comme les plus scientifiques adoptent également cette perspective historique et ethnologique pour tracer un schéma évolutif expliquant la subordination des femmes dans les institutions familiales et matrimoniales européennes. É. Chauffard (*RIS* 1908 3 : 233) considère que le livre de Paul Lapie, *La femme dans la famille* publié en 1906, est « très documenté » et « se distingue heureusement, par sa valeur scientifique, de la plupart des ouvrages consacrés au féminisme ». P. Lapie est de la première équipe de *L'Année sociologique*, comme Gaston Richard<sup>14</sup> qui publie en 1909 *La femme dans l'histoire*, dans la même collection chez Octave Doin, et qui devient, après la mort de René Worms, directeur de la *Revue internationale de sociologie*. Tous les deux sont considérés par les analystes de la *Revue*

<sup>13</sup> Ils statuent, dans de courts articles, sur l'absence de faits empiriques permettant de conclure à l'infériorité biologique des femmes et mettent en évidence le recul de l'importance sociale de la force physique dans les sociétés industrialisées. Ils observent tous les deux une infériorité réelle des femmes sur les hommes, mais considèrent que celle-ci est le fait de l'histoire et qu'une éducation et une liberté similaire pour les hommes et les femmes permettront à ces dernières de devenir les égales des hommes. Néanmoins, A. Loria définit le mouvement féministe comme composé de « désœuvrées sexuelles dont la vie est dépourvue de son but naturel » (*RIS* 1907 1 : 16), ce qui montre bien que même dans une perspective non catholique, et se disant égalitariste, la prise de parole des femmes est assimilée à de la déviance au regard d'une définition naturaliste de la véritable mission féminine.

<sup>14</sup> Il quitte toutefois l'équipe de *L'Année sociologique* en 1907, à la suite de mésententes intellectuelles et personnelles avec É. Durkheim.

*internationale de sociologie* et de *L'Année sociologique* comme les auteurs les plus sérieux, les plus scientifiques, sur cette question.

Les travaux de Charles Letourneau (1831-1902), et particulièrement *La condition de la femme dans les diverses races et civilisations* publié en 1903, sont également amplement discutés dans les périodiques de sciences sociales, même dans *L'Année sociologique* où É. Durkheim critique sa méthode<sup>15</sup> et ses conclusions égalitaristes<sup>16</sup>. La *Revue internationale de sociologie*, au contraire, fait de C. Letourneau l'idéal-type du scientifique social sérieux et impartial.

Ce sociologue, laborieux et consciencieux, cet écrivain, affranchi des dogmes mystiques et religieux, ce citoyen, indépendant et libre, qui n'inclina jamais sa raison devant les préjugés de caste ou de parti, méritait que des disciples attentifs et fidèles recueillissent les dernières leçons [...] Ici, comme dans ses précédents ouvrages, éclate le constant souci de Letourneau d'imposer à la sociologie naissante ou adolescente les rigueurs de la méthode expérimentale, de fuir tout *a priori* métaphysique, d'apporter à l'étude des institutions sociales un esprit résolument positif et une méthode qui ne connaît d'autres assises que l'observation comparée. Scruter impartialement et minutieusement les témoignages sérieux et dignes de foi, confronter les documents pour en faire faillir l'étincelle de vérité, multiplier les sources d'informations, apercevoir derrière les manifestations de la vie sociale la pensée qui les dicte, quitter enfin tout préjugé et s'astreindre à la plus sévère probité scientifique, telle est l'attitude de ce sociologue tel que le concevait Letourneau (A. Lambert *RIS* 1903 4 : 327).

Membre influent d'importantes institutions anthropologiques et sociologiques françaises de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle<sup>17</sup>, C. Letourneau est abondamment cité par les auteurs qui s'intéressent

<sup>15</sup> « On ne pourra pas ne pas être effrayé de la masse énorme de problèmes complexes que soulève une telle étude. Ce n'est pas en un livre de 500 pages qu'il est possible de les traiter avec quelque méthode. Aussi le travail de M. Letourneau ne se présente-t-il que comme une revue sommaire de faits, pris à toutes sources, sans critique aucune, et interprétée à la lumière du transformisme le plus simpliste. Assurément, il serait injuste de méconnaître le labeur dépensé par l'auteur; mais faire de la sociologie comparative, ce n'est pas simplement rassembler un peu hâtivement toute sorte de matériaux; c'est, d'abord, en faire la critique, c'est, ensuite, les soumettre à une élaboration aussi méthodique que possible. Or, la manière dont M. Letourneau explique certaines institutions, qui embarrassent depuis longtemps ethnographes et sociologues, est vraiment trop expéditive » (Durkheim *AS* 1904 7 : 434).

<sup>16</sup> É. Durkheim conteste dans cette analyse l'idée que pour établir l'égalité entre les sexes on doit d'abord instaurer l'égalité juridique afin d'atteindre ensuite les mentalités. Il pense, au contraire, que l'inégalité « héréditaire », qu'il assimile à l'inégalité « mentale », doit être résolue avant d'accorder l'égalité juridique aux femmes.

<sup>17</sup> Né en Bretagne d'un père magistrat, il tente d'abord une carrière de médecin qu'il abandonne ensuite pour faire un doctorat de médecine et se lancer dans la recherche scientifique. Très tôt militant dans différentes tendances socialistes (fourriéristes) et matérialistes (il fonde la loge maçonnique « Le matérialisme scientifique »), il s'exile à Florence après la Commune, parce qu'il est identifié par la police comme

aux transformations des conditions de vie des femmes dans les différentes sociétés et périodes de l'histoire<sup>18</sup>. Représentant du tournant « ethnographique » pris par la Société d'anthropologie de Paris après 1880 (Reynaud-Paligot 2006 : 83)<sup>19</sup>, cet intellectuel influent pense que le problème des origines de l'organisation sociale est désormais accessible à l'investigation scientifique grâce « à la grande doctrine de l'évolution, enfin triomphante », qui a suscité et permis « la méthode comparative », seule « base solide » des « études sociologiques » (1903 : 2). Les deux postulats sur lesquels repose la sociologie comparative sont, à son avis, l'idée d'évolution, de progression, de toutes les sociétés humaines des stades les plus « barbares et sauvages » vers la civilisation<sup>20</sup>, d'un côté, et la correspondance entre les « races incultes contemporaines » et les formes antérieures des sociétés « civilisées », de l'autre côté. Le schéma évolutionniste dégagé à partir des données ethnologiques recueillies par les premiers anthropologues américains et les nombreux récits de voyage publiés à cette époque, dans le cadre de la colonisation européenne, fait passer toutes les sociétés humaines par des stades d'organisation similaires à travers lesquels la famille patriarcale se structure progressivement, suite à la disparition de la filiation maternelle primitive. Après avoir passé en revue la « condition de la femme » dans l'ensemble des « races et civilisations », C. Letourneau dresse un « tableau général des femmes dans le temps et l'espace » qu'il conclut par des prévisions égalitaristes. Il n'y a pas lieu ici d'insister sur le caractère spéculatif, naturaliste, raciste et sexiste de plusieurs théories sociologiques sur l'origine des sociétés et de la subordination des femmes et sur les conditions strictement masculines du mouvement civilisationnel et du progrès. Plusieurs

---

sympathisant des insurgés, et se consacre à ses études. De retour à Paris en 1878, il réintègre l'École d'anthropologie, où il enseigne de 1883 à sa mort comme titulaire de la Chaire d'histoire des civilisations, ainsi que la Société d'anthropologie de Paris qui l'élit président en 1886, puis secrétaire général l'année suivante. Voir la notice biographique rédigée par G. Papillault dans Letourneau (1903). René Worms lui donne aussi la vice-présidence de l'Institut international de sociologie en 1895, puis la présidence de la Société de sociologie de Paris (Mucchielli 1998 : 148).

<sup>18</sup> Même P. Lapie l'utilise fréquemment dans *La femme dans la famille*, alors qu'il s'oppose, avec É. Durkheim, à certaines de ses thèses, notamment celle faisant de l'exogamie une survivance de la jalousie simienne.

<sup>19</sup> Il ne s'agit toutefois pas d'une rupture avec l'anthropologie physique et le paradigme naturaliste qui continue de structurer les catégories raciales de C. Letourneau. D'ailleurs, l'anthropologie physique et les études craniométriques se poursuivent à l'École d'anthropologie au tournant du XX<sup>e</sup> siècle sous l'égide de Léonce Manouvrier qui formera les premières étudiantes de l'École comme Madeleine Pelletier.

<sup>20</sup> Il est toutefois polygéniste, c'est-à-dire qu'il défend l'idée de plusieurs souches distinctes d'humains dont la perfectibilité est inégale. À son avis, certaines « races » sont condamnées à demeurer aux stades inférieurs ou intermédiaires de civilisation.



l'ont fait (Bamberger 1974, Braun 1987, Charron 2004, Gossez 1982, Lehmann 1994, Mathieu 1991, Pederson 2001). Il faut surtout voir que cette perspective devient dominante dans la réflexion sociologique et anthropologique sur les inégalités entre les sexes, dans un contexte où les universitaires républicains dominent de plus en plus le champ des sciences sociales tandis que les leplaysiens y perdent en influence (Kalaora et Savoye 1985, Mucchielli 1998).

En effet, malgré des désaccords méthodologiques et théoriques importants avec C. Letourneau, P. Lapie et G. Richard pensent aussi que les conditions de l'objectivité et de la validité des observations sociologiques résident dans l'utilisation méthodique des données historiques, ethnologiques et statistiques. Le premier affirme que « pour éviter cette cause d'erreur [« les préjugés de notre milieu social »], nous sortirons de notre milieu, nous ferons appel à l'histoire et à l'ethnographie, nous chercherons à voir comment varie, dans les sociétés les plus diverses, le jugement qu'on porte sur les femmes, d'après quels critères on discerne leur valeur et quels sont les plus sûrs de ces critères » (Lapie 1908 : 125). Le second pense que l'ethnologie doit suppléer aux limites de l'histoire pour atteindre un niveau de généralité satisfaisant, pour « remonter des faits aux lois » (Richard 1909 : 41).

Dans leurs ouvrages sur les femmes, les deux auteurs se donnent un objectif similaire, largement dicté par la collection qui les accueille, c'est-à-dire vérifier le « bien-fondé » et la réalité des inégalités entre les sexes et le caractère social, donc historique, des institutions patriarcales qui légitiment la hiérarchie entre les sexes pour plusieurs « moralistes ». Bien que leur objet spécifique diffère légèrement, ils inscrivent tous les deux leur démonstration « sociologique » dans le schéma évolutionniste qui redéfinit et réduit « la question de la femme » à celle de l'histoire et de l'évolution des formes d'organisations familiales en évacuant complètement toute dimension publique de l'existence et du travail des femmes que les approches leplaysiennes et réformistes avaient le mérite de mettre en lumière. « Rappelons que l'histoire de la femme est intimement liée à celle de la famille et que la grande question scientifique est de savoir si la famille ou plutôt la filiation patriarcale correspond ou non au régime primitif » (Richard 1909 : 51). Si l'ensemble de l'ouvrage de G. Richard s'en tient à ce plan chronologico-évolutionniste,

dont il ne ressort pas une logique de progrès simple<sup>21</sup>, P. Lapie s'aventure pour sa part à la fois dans les époques passées, les sociétés étrangères et l'Europe contemporaine.

Dans le premier chapitre de la *Femme dans la famille*, P. Lapie examine trois sociétés appartenant aux principaux stades de civilisation (« non civilisé », « civilisé » et « pleinement civilisé ») réputées être favorables aux femmes – les Amérindiens, l'Égypte ancienne et les États-Unis du XX<sup>e</sup> siècle – pour dégager les conditions sociales favorisant l'égalité entre les sexes. Il observe que dans ces trois sociétés, la valeur accordée par les hommes au travail féminin est élevée, que les femmes jouissent d'une grande liberté de mouvement et que la cohésion familiale est moins absolue et « intime » qu'ailleurs. Il évalue ensuite deux idées généralement mobilisées pour défendre la hiérarchie entre les sexes : la nécessaire subordination des femmes pour le maintien de l'unité familiale et pour l'atteinte du bonheur. Au regard de ces deux objectifs, P. Lapie affirme la disparition des « raisons qui rendraient nécessaire l'intime union des époux et la subordination de la femme ». Il envisage d'un côté les transformations sociales récentes dans l'organisation du travail domestique et du travail industriel, ainsi que les mesures sociales qui rendraient possible l'articulation du travail salarié des femmes avec la maternité<sup>22</sup>. Par ailleurs, il reprend les données sur le suicide utilisées par É. Durkheim pour montrer que les femmes ne sont pas protégées par le mariage comme les hommes et affirmer que la conception du bonheur sur laquelle s'appuie les antiféministes est surannée<sup>23</sup>. Le raisonnement de P. Lapie se systématise par la suite lorsqu'il dégage, à partir des données historiques et ethnologiques, les critères d'analyse généraux de l'infériorité et de la supériorité relative

<sup>21</sup> Il conclut, par exemple, que les grandes variations de la condition des femmes dans l'histoire de l'humanité conduisent à croire qu'il n'y a rien de naturel dans l'assujettissement des femmes. Il n'arrive toutefois pas à envisager les femmes autrement que par leur rôle dans la reproduction et les charges sociales que la doxa de sexe lui associe. « La conclusion est donc que la démocratie ne peut, pour vivre, se passer d'une morale sexuelle et domestique qui corrige les effets de l'individualisme extrême et qui obtienne de la volonté libre et réfléchie de la femme le même dévouement à sa mission maternelle auquel le régime patriarcal l'a jadis contrainte. [...] Cette adaptation de la femme émancipée à sa vraie mission, à ses devoirs permanents envers l'espèce, exige à vrai dire une éducation nouvelle de l'homme lui-même » (Richard 1909 : 431).

<sup>22</sup> Il préconise notamment la prise en charge collective des tâches domestiques et de l'éducation des enfants, la mise sur pied d'assurances maternelles et la structuration de nouvelles professions féminines chargées du travail domestique et des soins aux enfants. Son insistance sur le travail domestique des femmes est unique chez les durkheimiens qui, à la rigueur, évoquent son existence dans le cadre des réflexions historiques sur le mode de production préindustriel organisé autour de la structure familiale.

<sup>23</sup> Il affirme que si les hommes cherchent encore des femmes inférieures à eux-mêmes (au point de vue de la richesse, de l'éducation, de l'âge, etc.), c'est pour légitimer leur pouvoir légal supérieur.

des deux sexes qu'il utilise pour évaluer la situation dans les sociétés européennes contemporaines. Ces critères sont le nombre relatif des individus de chaque sexe, l'âge relatif des époux, les croyances sur le rôle respectif des hommes et des femmes dans la reproduction, la puissance surnaturelle attribuée aux femmes (facteur religieux) et la productivité du travail féminin dans l'espace public. Grâce à ces critères, il pense pouvoir se dégager des préjugés et de la métaphysique, s'ancrer résolument dans l'empirie.

L'étude purement sociologique à laquelle nous venons de nous livrer nous fournit ainsi des données pour la solution de notre problème moral. Non seulement nous savons comment, en fait, les hommes s'y prennent pour apprécier les femmes, mais nous savons comment, en droit, ils devraient s'y prendre. Nous connaissons les mètres qu'ils emploient. Nous pourrions donc, en cherchant quelle est la valeur comparée des maris et des femmes en Europe et au XX<sup>e</sup> siècle, éliminer des facteurs qui influencent nos jugements, mais qui les faussent. Et nous nous attacherons aux signes qui indiquent avec le plus de précision le degré d'autonomie et le degré de puissance des deux sexes (Lapie 1908 : 170).

Son analyse de la période contemporaine n'est pas sans faire problème. Il observe, par exemple, que les hommes sont moins nombreux que les femmes en France, ce qui devrait les privilégier dans le choix d'un partenaire et nuire à l'autonomie des femmes. Il ne parvient toutefois pas à ces conclusions et ajoute une explication *ad hoc* qu'il ne justifie pas. Il prétend, sans chiffre à l'appui, que le cas des femmes volontairement célibataires viendrait équilibrer le rapport numérique entre célibataires des deux sexes et que la dépendance des femmes en général ne correspond pas à la dépendance d'une femme en particulier. En ce qui concerne les conceptions religieuses des femmes, P. Lapie affirme essentiellement que l'égalité des âmes défendue par le catholicisme s'oppose à l'égalité sociale entre les sexes et qu'il fait confiance à la science pour finir de « ruiner les superstitions ». À propos de l'écart d'âge entre les époux, il n'arrive pas à statuer sur un accroissement ou une diminution. Finalement, la valeur attribuée à l'activité féminine dans sa société est jugée meilleure que dans les sociétés passées et étrangères. De plus, s'il attribue aux hommes des classes supérieures une intelligence supérieure à celle de leurs épouses, il affirme que l'égalité intellectuelle serait réalisée entre les deux sexes dans les classes laborieuses, sans préciser le sens concret de cette affirmation.

À l'image de son analyse, la conclusion qu'il propose est plus ambiguë que nuancée, contrairement à ses prétentions. Constatant l'existence d'une grande diversité de situations, à la lumière des différents critères d'évaluation dégagés, il défend des réformes du droit qui devraient, à son avis, s'adapter à chaque situation observée. Pour lui, les contrats de mariage devraient être aussi variés que le sont les couples qu'ils forment. Une forme type de contrat, dans lequel l'ensemble des droits masculins seraient préservés, pourraient être modifié à la volonté des fiancés pour donner plus de droits aux femmes, établir une parfaite égalité entre les conjoints ou même accorder plus de droits administratifs ou parentaux aux femmes, à la condition que la future épouse manifeste une supériorité évidente (en termes d'âge, d'éducation, de richesse, etc.) sur son compagnon et que les réformes proposées n'entre pas en contradiction avec les lois et les bonnes mœurs. La proposition originale, mais inapplicable, de P. Lapie définit implicitement le rapport social de sexe comme exempt d'intérêts antagonistes, dans une vision enchantée et harmonieuse de la négociation pré-nuptiale où la supériorité de la fiancée s'imposerait d'elle-même face aux traditions et aux pouvoirs masculins<sup>24</sup>.

#### *5.1.2.2 Science, morale et politique : la constitution du point de vue objectif*

À partir de ce type de méthodologie et de positions épistémologiques, P. Lapie, G. Richard et C. Letourneau prétendent à une neutralité politique ou morale. « Peut-être quelques-uns de mes lecteurs se demandent-ils si ces faits auront une portée féministe ou anti-féministe ? Mais c'est là une considération dont je n'ai pas à me préoccuper. Le seul devoir que nous impose la méthode scientifique, c'est de chercher honnêtement la vérité et de la dire avec une entière sincérité » (Letourneau 1903 : 5). Il est incontestable que ces savants recherchent des critères « scientifiques » pour réfléchir la question de la place des femmes dans les sociétés contemporaines, mais les considérations normatives sont loin d'être absentes de leurs travaux. Celles-ci sont toutefois redéfinies comme scientifiques

---

<sup>24</sup> D'ailleurs, ses positions, plutôt égalitaires, ne l'amènent pas à soutenir le divorce par consentement mutuel et encore moins par décision unilatérale d'un des deux époux, qu'il assimile au rétablissement de la répudiation antique, comme si les femmes ne pouvaient pas se prévaloir de cette mesure qu'il envisage implicitement à l'usage exclusif des maris volages.

plutôt qu'idéologiques ou politiques et s'imposent comme telle dans le champ intellectuel, face à d'autres visions de l'ordre social qui ne parviennent pas à s'ériger et à être reconnus comme des points de vue « objectifs ». La tension entre normativité et scientificité au cœur même du projet de l'éditeur Octave Doin de fonder une *Bibliothèque biologique et sociologique de la femme*. Dans l'avant-propos de *La femme dans la famille*, P. Lapie affirme, à l'instar d'É Durkheim, la possibilité d'une morale scientifique pour résoudre cette tension inconfortable.

Problème moral plutôt que scientifique, puisqu'il s'agit moins de décrire dans quelles conditions s'exerce l'activité de l'épouse ou de la mère que de choisir « les meilleures » de ces conditions. Pourtant c'est par une méthode voisine des méthodes scientifiques que nous tenterons de résoudre ce problème moral. Entre la science et la morale, le divorce n'a que trop duré. Si la science refuse de répondre aux questions pratiques, si elle se borne à constater les faits sans les apprécier, si elle est « descriptive » sans être « normative », la morale, en revanche, ne peut plus nous dicter ses préceptes sans tenir compte des constatations de la science. [...] La morale scientifique est donc possible. Et elle ne se contentera pas de nous donner la recette du succès. [...] Elle pourra nous dire si tel idéal que nous avons conçu repose sur des vérités ou sur des illusions, s'il est rationnel ou irrationnel; s'il est, en un mot, un idéal ou une absurdité (Lapie 1908 : 2-4).

Cette définition de la science comme démarche pouvant légitimer des ordres sociaux particuliers permet à P. Lapie de faire des recommandations qui seront considérées « neutres » par leur inscription dans la science, alors même que la finalité de son travail – « déduire les corollaires pratiques, pour indiquer les réformes désirables de nos institutions et de nos mœurs familiales » – n'est pas si éloignée de celle des réformistes dont la vision de l'ordre social et moral idéal est toutefois très différent. Malgré cette inscription évidente sur le terrain du politique et de la morale, et malgré des thèses plutôt féministes et socialisantes, le travail de P. Lapie, tout comme celui de G. Richard et de C. Letourneau, sont reçus d'abord comme des œuvres de science dans la *Revue internationale de sociologie*<sup>25</sup>, contrairement aux travaux savants de femmes défendant des théories féministes.

---

<sup>25</sup>L'ouvrage de G. Richard est néanmoins sévèrement critiqué par É. Durkheim dans *L'Année sociologique* (1910 11: 369-71).

### 5.1.2.3 Les femmes auteures dans les travaux sociologiques et anthropologiques masculins sur leur condition sociale : une absence relative

Avant la Première Guerre mondiale, le champ d'étude du droit ancien, de l'histoire occidentale et de l'ethnologie est presque exclusivement occupé par des hommes hautement diplômés de l'institution universitaire. Conséquemment, les auteurs auxquels se réfèrent les intellectuels qui adoptent une grille d'analyse fondée sur la démonstration historique et ethnologique sont moins souvent des femmes que dans les travaux des catholiques ou des leplaysiens, et ce, même si leurs conclusions sont souvent plus favorables à l'émancipation légale des femmes. La perspective juridique et institutionnelle évacue aussi d'une autre façon les femmes des analyses qui la privilégient au début du XX<sup>e</sup> siècle. Dans le mesure où l'objet d'étude spécifique et la sociologie en général sont redéfinis de plus en plus comme l'étude des institutions occupées et dominées par les hommes (le droit, l'économie capitaliste, l'État, les associations professionnelles, les grandes religions, etc.), l'existence concrète des femmes, leurs actions historiques, leurs travaux privés et publics, sont complètement invisibilisés par ces travaux, même ceux qui portent spécifiquement sur la position sociale des femmes<sup>26</sup>.

Lorsque les études portent sur les périodes contemporaines, il est plus difficile d'ignorer complètement les nombreuses recherches réalisées et publiées par des femmes sur ces questions. Si la bibliographie de *La Femme dans l'histoire* de G. Richard ne comprend aucun ouvrage écrit par une femme, que celle de *La condition de la femme dans les différences races et civilisations* de C. Letourneau ne renvoie qu'à *La Femme pauvre au XIX<sup>e</sup> siècle* de Julie Daubié<sup>27</sup> et à l'étude anthropométrique de Pauline Tarnowsky sur la prostitution et le vol féminin, P. Lapie est davantage préoccupé par son époque et fait un plus grand usage des travaux féminins. Il critique à plusieurs reprises les idées d'Anna Lampérière, qu'il range dans le camp des antiféministes, mais discute et utilise plus en profondeur des idées originales des intellectuelles allemandes Lily Braun et Kaete Schirmacher<sup>28</sup>. S'il juge exagérées leurs évaluations statistiques sur le nombre de femmes

<sup>26</sup> D'ailleurs, les travaux des intellectuels masculins sur les rapports sociaux de sexe sont généralement périphériques dans leur trajectoire intellectuelle qui s'oriente autour d'autres spécialités.

<sup>27</sup> Qu'il ne connaît pas beaucoup à en juger par le fait qu'il l'appelle Daumié plutôt que Daubié.

<sup>28</sup> La carrière intellectuelle de K. Schirmacher se déroule toutefois beaucoup en France. Le dernier chapitre y reviendra plus longuement.

travaillant à l'extérieur de l'espace domestique, il reprend le raisonnement de K. Schirmacher sur la ménagère comme « créatrice de valeur » (Lapie 1906 : 79), sans admettre toutefois son idée de rémunération du travail domestique.

Les seuls travaux de femmes utilisés de manière positive, dans la construction de son argumentation théorique, sont réalisés par des femmes diplômées comme K. Schirmacher, L. Braun, Marie Dugard ou Marthe Francillon. Les autres femmes auxquelles il réfère, peu diplômées, sont critiquées, comme A. Lampérière et Mme Hudry-Menos, ou sont définies comme des militantes plutôt que des intellectuelles comme Jeanne Schmahl dont l'implication dans le mouvement des cuisines collectives est rappelée à quelques reprises, mais dont les articles dans le périodique qu'elle dirige, *L'Avant-Courrière*, ou encore la brochure qu'elle publie en 1906, *Les raisons biologiques et économiques de l'inégalité de la femme dans le travail*, et qui s'inscrit dans une perspective évolutionniste, ne sont jamais cités ou utilisés par P. Lapie et les autres sociologues universitaires.

En somme, les transformations structurales du champ des sciences sociales au tournant du XX<sup>e</sup> siècle ont eu des effets paradoxaux sur la légitimité et la présence féminine dans les groupes de sciences sociales. D'une part, les travaux universitaires, de plus en plus dominants dans le champ des sciences sociales, invisibilisent davantage les femmes que les travaux des leplaysiens qui mettaient en évidence les responsabilités traditionnelles des femmes ainsi que le travail salarié des femmes. Les problématiques légitimes et les définitions théoriques et méthodologiques développées par les universitaires en quête d'une approche disciplinaire rigoureuse et originale, font disparaître les femmes parce qu'elles s'appuient sur des matériaux (historiques et ethnologiques) dans lesquels l'existence des femmes est négligée. Malgré cela, ces définitions et ces théories structurées uniquement autour d'un point de vue masculin rendent possible une nouvelle perspective sur la situation des femmes dans les sociétés contemporaines par l'historicité reconnue aux institutions sociales non plus fondées en nature ou en foi, mais résultat des rapports de forces historiques. Si les rares travaux de femmes utilisés par les sociologues universitaires sont produits par des femmes diplômées de l'université, les tentatives d'appropriation des théories sociologiques évolutionnistes, de publication de synthèses et d'explications

générales de la condition des femmes et de l'origine de l'oppression des femmes, sont, au tournant du XX<sup>e</sup> siècle en France, surtout le fait de femmes autodidactes, non ou peu diplômées.

## **5.2 Appropriation féminine des théories évolutionnistes et des sciences humaines et naturelles**

En mettant en évidence les transformations historiques de la famille et de la condition des femmes, l'évolutionnisme social de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, quoiqu'empreint de naturalisme inégalitaire, amène plusieurs sociologues à des positions plus égalitaires et moins différentialistes que leurs opposants catholiques ou leplaysiens dont la vision de l'ordre sexuel demeure dominée par la doctrine catholique. Il rend également possible une nouvelle forme de critique féministe du patriarcat comme modèle historique « dépassable ». Les quelques femmes qui tentent de s'appropriier le savoir scientifique masculin sont des intellectuelles féministes autodidactes dont la production savante, prolifique, parfois même monumentale, manifeste une prédilection marquée pour l'étude et l'écriture par rapport à d'autres formes de militance. Elles abordent des questions générales et théoriques arides, monopolisées par des spécialistes et savants universitaires, et formulent même des critiques épistémologiques importantes. Si les thèses évolutionnistes matriarcales, inspirées des travaux du juriste suisse J.J. Bachofen, de l'anthropologue américain L. H. Morgan, puis de ceux de F. Engels, sont largement utilisées par l'ensemble des féministes non catholiques, comme une preuve du caractère contingent, historique et donc non naturel de l'organisation patriarcale (Taylor Allen 1999)<sup>29</sup>, seul un petit nombre de femmes se mettent véritablement à l'étude et à la critique de ces théories masculines provoquant des débats importants dans le champ des sciences sociales dans le dernier quart du XIX<sup>e</sup> siècle.

Dès les années 1860, Clémence Royer (1830-1902) réussit à se construire une certaine légitimité intellectuelle et scientifique en se faisant reconnaître comme traductrice

<sup>29</sup> Les conférences éducatives prononcées par les féministes en divers lieux comprennent très souvent des résumés de l'évolution de la condition sociale des femmes dans lesquels l'idée d'un matriarcat primitif tient une place importante. Voir notamment les notes manuscrites des cours et conférences de Marguerite Durand conservées à la BMD.



et préfacière officielle des travaux de Charles Darwin en France et en devenant la première femme membre de la Société d'anthropologie de Paris. On observe ensuite autour de 1908 de rares tentatives isolées de militantes qui s'essaient à ce travail exigeant, particulièrement pour des autodidactes, d'étude des principaux travaux déjà érigés en « classiques » et des débats fondamentaux de la sociologie universitaire, pour produire à leur tour des publications savantes sur l'évolution sociale des inégalités entre les sexes, inhabituelles chez les militantes. Parallèlement, un groupe de féministes radicales défendant la supériorité naturelle des femmes se forme autour de Céline Renooz (1840-1928) qui commence à publier dans les années 1880. Celle-ci a l'ambition de fonder une nouvelle science, une autre histoire. Elle défend un schéma évolutionniste concurrent de celui développé par les hommes dont elle ne reconnaît pas la légitimité. Malgré leur organisation en réseaux, la fondation d'institutions et la publication de nombreux ouvrages et périodiques, ces intellectuelles autodidactes, fondant leurs thèses sur les théories évolutionnistes matriarcales qui ont cours à l'époque, ne parviennent pas à mettre la « science masculiniste » en danger, malgré leurs critiques épistémologiques originales et pertinentes. Seule Lydie Martial parvient à être considérée durant quelques années comme une interlocutrice légitime de la Société de sociologie de Paris, en amputant la perspective renoozienne de ses éléments les plus contestataires.

Les figures de C. Royer et C. Renooz sont emblématiques de deux formes de positionnements transgressifs des normes de la bonne féminité dans le champ intellectuel. La première cherche à s'intégrer, avec un certain succès, dans les institutions savantes masculines comme la Société d'anthropologie de Paris, et à assimiler les connaissances, les méthodes de travail, les perspectives légitimes qu'elle critique parfois, mais auxquelles elle adhère le plus souvent. La seconde, après quelques tentatives de reconnaissance infructueuses auprès des autorités scientifiques légitimes, fonde ses propres institutions et ses propres théories scientifiques qui récusent la totalité des connaissances développées, des méthodes employées et des perspectives adoptées par les hommes à travers l'histoire. Elle leur oppose une approche mystique et naturaliste où la révélation joue un rôle important et où la hiérarchie symbolique entre les hommes et les femmes est complètement renversée. Malgré une opposition assez virulente entre ces deux intellectuelles, elles possèdent des

caractéristiques sociales, des trajectoires, des attitudes et des conceptions de leur valeur et de leur place dans le champ intellectuel comparables. Ces éléments communs chez les deux femmes, que séparent quelques décennies ainsi que les perspectives sur la science et le féminisme, permettent de dégager certaines conditions d'exercice de l'activité intellectuelle chez les femmes non-diplômées de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle à l'entre-deux-guerres.

### 5.2.1 L'exceptionnelle Clémence Royer, philosophe et anthropologue à la Société d'anthropologie de Paris

Clémence Royer (1830-1902) est certainement, avec Marie Curie, la scientifique française la plus connue du tournant du XX<sup>e</sup> siècle. Elle se fait surtout connaître par la préface controversée qu'elle ajoute à la traduction de *L'origine des espèces* de C. Darwin en 1862, mais elle possède à son actif une œuvre scientifique et philosophique variée et abondante qu'elle sait faire reconnaître ponctuellement par des institutions prestigieuses. Dans les dernières années de sa vie, elle rédige une courte autobiographie qui nous donne accès aux représentations qu'elle a d'elle-même, de ses travaux, de ses collègues, des obstacles qu'elle a dû affronter comme femme dans un milieu masculin<sup>30</sup>.

#### 5.2.1.1 *Parcours biographique et intellectuel*

C. Royer parcourt l'Europe durant son enfance, car son père, militaire légitimiste, est contraint à l'exil après l'échec d'un soulèvement politique auquel il participe. Dans son autobiographie, elle affirme que c'est peut-être cette vie d'errance, et la variété d'images qu'elle lui a permis d'apprécier, qui auraient « déterminé sa vocation intellectuelle ». Malgré une vie mondaine active parmi l'aristocratie européenne, la famille de C. Royer n'est pas fortunée et après la mort du père, les deux femmes doivent vendre broderies et travaux de couture pour survivre. Dès son plus jeune âge, C. Royer est initiée aux arts et aux mathématiques par ses parents, catholiques peu dévots qui l'envoient cependant en

<sup>30</sup> Cette autobiographie est conservée à la Bibliothèque Marguerite-Durand et est reproduite dans Demard (2005). Pour davantage d'informations biographiques, voir aussi Harvey (1987, 1997) et Fraisse (1985).

pension dans un couvent d'où elle est retirée après un an en raison de problèmes de santé provoqués par une crise mystique qui la mine<sup>31</sup>. Elle reprend peu à peu goût à la vie et demeure seule avec sa mère à Paris après la séparation de ses parents. À dix-huit ans, les événements de 1848 l'amènent à rompre avec les orientations politiques de son père et elle devient une républicaine convaincue, même si elle demeure très éloignée des révolutionnaires et des « utopistes » dont elle critique le manque de pragmatisme. Lorsque son père décède l'année suivante, elle choisit de renoncer aux mariages proposés qui ne valent pas, à son avis, sa liberté et se résout à s'engager dans la voie de l'enseignement pour gagner sa vie. Elle décide de reprendre depuis le début son éducation et, en deux ans, elle passe le brevet élémentaire et supérieur ainsi que le diplôme de l'Hôtel de ville qu'elle prépare en autodidacte. Puis, elle part vers les îles britanniques pour enseigner et apprendre l'anglais. À son retour, elle remplace brièvement une institutrice, mais après une nouvelle crise mystique qui affermit son déisme et son anticléricalisme, elle rompt avec sa famille et s'exile en Suisse où elle vit pauvrement en ermite « pour étudier et lire sur l'ensemble des problèmes qui l'occuperont par la suite ». Elle décrit ainsi son programme de travail durant cette période, en parlant d'elle-même à la troisième personne.

S'attachant d'abord à sonder le problème des origines du christianisme, l'étude des exégètes allemands n'en laissa rien subsister, comme vérité historique ou philosophique. Les auteurs critiquaient les faits, les lui expliquaient, mais sa propre logique allait au-delà de leurs timides conclusions. Elle passa ensuite à l'étude de tous les systèmes philosophiques dont elle comprit les sophismes et les lacunes. L'examen de tous les systèmes sociaux lui en fit connaître les utopies; aucun d'entre eux ne pouvait résister aux critiques des autres; aucun d'eux n'était pratique.

Elle prit enfin connaissance de tous les résultats acquis des sciences de la nature, en s'imposant la loi d'en négliger certains détails techniques, qui encombrant aujourd'hui les intelligences des élèves de nos universités. Ce qu'elle cherchait, c'était une doctrine pour elle-même, non des moyens professionnels.

Complétant d'abord ses études physiques, elle parcourut ensuite les lois si incomplètes de la chimie; les grandes vérités acquises de l'astronomie, les hypothèses sur la physique du globe, les faits généraux de la géologie et ceux de la paléontologie, éclairés par la science des êtres vivants actuels, et par les lois générales de la biologie.

---

<sup>31</sup> Elle considère que son séjour chez les catholiques a éteint sa curiosité et son intelligence pour deux ans encore durant lesquels elle demeure « une révoltée stupide qui vivait en attendant la mort » (Demars 2005 : 28).

Enfin, elle passa à l'histoire de l'humanité. L'histoire des peuples primitifs attira surtout son attention; car le grand problème était d'expliquer le passage de l'animal à l'homme, dont l'anthropologie préhistorique reculait déjà, au-delà de notre époque géologique, l'apparition sur la terre (Demars 2005 : 36).

On perçoit, dans cette description, la grande confiance qu'elle manifeste toute sa vie envers ses capacités et son intelligence<sup>32</sup>, le statut de supériorité qu'elle se donne sur les étudiants universitaires dont les intentions et la compréhension générale des phénomènes scientifiques seraient limitées et perverties par des ambitions professionnelles et une spécialisation exigeant un excès de détails.

Sortant par la suite de son isolement, elle commence à donner des conférences et des cours publics, à publier des articles et des mémoires qu'elle soumet à des concours. Ainsi, elle entreprend à Lausanne, en 1859-60, un cours de philosophie pour femmes uniquement<sup>33</sup>. Elle suscite déjà des oppositions cléricales, mais certains hommes de lettres reconnaissent son talent et l'encouragent. Lorsqu'elle lit *L'Origine des espèces* de Darwin, elle y voit une confirmation de ses propres théories et décide de le traduire en y ajoutant une préface dans laquelle elle expose ses propres idées sur les thèses de l'auteur. Cette célèbre publication, ainsi que le mémoire sur l'impôt progressif sur le revenu qu'elle présente la même année, en 1862, dans un concours où elle obtient le troisième prix – le premier prix est accordé à Proudhon – lui assurent une renommée européenne. À la même époque, elle rencontre Pascal Duprat, un homme politique impliqué dans les événements de 1848, avec qui elle vit en union libre jusqu'à son décès – il est déjà marié – et dont elle a un fils. Cette situation ajoute au caractère marginal de la trajectoire personnelle de C. Royer sans toutefois paraître avoir été un empêchement majeur dans ses démarches intellectuelles, au contraire. Tous les deux voyagent beaucoup, assistent à de nombreux congrès scientifiques<sup>34</sup> et politiques à travers l'Europe. C. Royer écrit dans les décennies suivantes

<sup>32</sup> Elle affirme d'ailleurs que son ambitieux programme aurait été réalisé en un an et demi.

<sup>33</sup> Elle explique qu'elle refuse dans un premier temps la présence masculine pour ne pas avoir à supporter des étudiants qui viendraient « troubler » son enseignement.

<sup>34</sup> Elle prend longuement la parole entre autres dans les congrès suivants : Congrès de l'Association des sciences sociales (1862, 1863, 1865), Congrès de l'Association française pour l'avancement des sciences (1872-1873, 1875, 1878, 1883, 1889), Congrès d'archéologie préhistorique (1872, 1889), Congrès des sciences géographiques (1875), Congrès international des sciences anthropologiques (1878), Congrès pour la fondation de la Libre Pensée internationale, Congrès français et international du droit des femmes (1889), Congrès d'anthropologie criminelle (1889).

plusieurs ouvrages sur les sciences naturelles et sociales<sup>35</sup> et collabore de manière régulière avec *Le Journal des économistes*, fondé par P. Duprat, *La philosophie positive*, les *Bulletins de la Société d'anthropologie de Paris*, *La Revue d'anthropologie*, *L'Humanité nouvelle*, ainsi que de manière épisodique à de nombreuses autres revues européennes<sup>36</sup> qui ne craignent pas les idées peu orthodoxes de C. Royer. À partir des années 1880, et surtout après le décès de P. Duprat, elle propose de nombreux mémoires dans les concours de l'Académie des sciences morales et politiques qui accordent des bourses intéressantes aux récipiendaires<sup>37</sup>. Elle n'a pas les moyens financiers d'éditer elle-même ses ouvrages et plusieurs manuscrits demeurent non publiés à son décès.

En 1870, C. Royer pose sa candidature pour être admise à la Société d'anthropologie de Paris (SAP), fondée en 1859 par Paul Broca, associée à l'École et au Laboratoire d'anthropologie où se déroulent des travaux de craniométrie par d'éminents anthropologues et médecins. Elle envoie à P. Broca<sup>38</sup>, secrétaire-général de la société, deux copies de sa traduction de *L'Origine des espèces* avec sa préface en déplorant le fait que l'institution n'admette pas les femmes. P. Broca décide de mettre au débat cette requête qui soulève de nombreuses oppositions, mais qu'accepte finalement la majorité des membres. Elle demeure la seule femme membre de la société durant quinze ans, et la seule femme active dans les échanges publics jusqu'au début du XX<sup>e</sup> siècle lorsque quelques femmes

<sup>35</sup> Après la *Théorie de l'impôt ou la dîme sociale* en 1862, elle publie en 1869 *Origine de l'homme et des sociétés*, en 1881 *Le bien et la loi morale : éthique et téléologie* en réponse à H. Spencer, en 1900 *Natura Rerum. La Constitution du monde, dynamique des atomes, nouveaux principes de philosophie naturelle* et en 1901 *Histoire du ciel*. Au début de sa carrière d'écrivain, elle publie aussi un roman utopiste, *Les Jumeaux d'Hellas* à la demande de Pascal Duprat.

<sup>36</sup> Notamment *La Revue moderne*, *La Pensée nouvelle*, *La Nuova Antologia*, *Le Citoyen*, *La Revue internationale*, ainsi que des lettres, des discours ou des chroniques dans *L'Économiste français*, *le Journal des femmes*, *Bulletin de l'Union universelle des femmes*, *La Science française*, *La Coopération des idées*, *Le Mercure de France*, *le Bulletin de la maçonnerie mixte en France et à l'étranger*, *La Fronde*, *L'enseignement mathématique*, *Les Droits de l'homme*, *Le Temps*, *La République française*. Elle affirme dans son autobiographie que la *Revue des deux mondes*, par exemple, n'a jamais accepté de publier ses articles, « le nom de la traductrice de Darwin les a toujours effarouchés » (Demars 2005 : 41).

<sup>37</sup> Elle envoie les mémoires suivants : *La philosophie de l'évolution* (1883), *Les incidences fiscales* (1887), *Étude critique et histoire du pessimisme* (1888), *L'Assistance publique en France, surtout dans les campagnes depuis 1789* (1888), *Le Problème pénal devant la science et la philosophie moderne* (1889), *Histoire des religions antérieures à l'ère chrétienne* (1889), *La Morale dans l'histoire* (1891), *Histoire des doctrines atomiques* (1893).

<sup>38</sup> Selon Demars (2005), elle aurait connu P. Broca par l'entremise de P. Duprat qu'il aurait fréquenté à la Société d'ethnologie de Paris, ancêtre de la Société d'anthropologie de Paris, et dont il aurait partagé les opinions politiques.

comme Madeleine Pelletier et Alexandra Myrial se mettent à publier des articles sans toutefois participer aux discussions publiques. Les nombreuses résistances masculines à sa présence ne l'empêchent pas d'être très active et de critiquer certains collègues. Dans sa notice nécrologique, M. Verneau dénombre plus de cent trente interventions de C. Royer dans les séances de discussion de l'institution. S'appuyant sur son admission à la SAP et sur la notoriété de sa traduction de Darwin et de ses autres écrits, elle pose sa candidature à l'Académie des Sciences morales et politiques en 1873, sans succès. En 1881, découragée de la fermeture des institutions masculines envers les femmes, elle fonde une Société d'études philosophiques et sociales dont elle se détourne rapidement, la trouvant envahie par les « utopistes socialistes et les rêveurs spirites ».

Les difficultés financières qui s'accroissent à la mort de P. Duprat l'obligent à passer les dernières années de sa vie à la maison de retraite Galignani qui accueille les gens de lettres et les artistes âgés sans ressource. Dans les dernières années de sa vie, elle obtient une reconnaissance publique tardive que consacrent deux banquets donnés en son honneur en 1897 et en 1900. Le premier est organisé par son ami Léopold Lacour et rassemble des personnalités très connus des lettres et des sciences<sup>39</sup>. En 1900, le second banquet est organisé par les collaboratrices de *La Fronde*, autour de Marguerite Durand, à l'occasion de la remise de la médaille de la Légion d'honneur à C. Royer. Ses obsèques sont également suivies par une grande foule et des grands noms publics y prononcent des discours. En 1907, un projet de statue à l'effigie de C. Royer est lancé, mais ne se concrétise jamais. Sa mémoire est célébrée une dernière fois en 1930 par ses fidèles, féministes et scientifiques (notamment son biographe Albert Milice), puis son nom sombre pratiquement dans l'oubli jusqu'à ce que l'histoire des femmes ranime son souvenir dans les années 1980.

Son parcours est exceptionnel, tout comme la reconnaissance qu'elle réussit à obtenir dans les dernières années de sa vie. Cette reconnaissance ne porte toutefois pas sur le contenu de ses théories, mais est surtout liée à son statut de pionnière ayant réalisé une

<sup>39</sup> S'y rencontrent notamment Marie Lacour et Avril de Sainte Croix, les deux femmes responsables de l'organisation, Marcellin Berthelot, président du banquet, Georges Clémenceau, Anatole France, Élysée Reclus, Émile Zola, des membres de l'Institut, des membres de la Société d'anthropologie, des journalistes. De plus, de nombreuses lettres de scientifiques de tous les pays parviennent à C. Royer pour l'événement qui rassemble plus de trois cent convives.

œuvre et ayant occupé des positions institutionnelles inhabituelles (même improbables) pour les femmes du XIX<sup>e</sup> siècle. Dans son testament, elle fait le bilan de sa carrière et de sa trajectoire, des difficultés spécifiques rencontrées en raison de son sexe.

Victime des préjugés qui s'opposent encore au développement intellectuel de la femme, j'ai travaillé toute ma vie sans récompense, pour éclairer une humanité aveugle qui n'a fait que susciter des obstacles à l'édification de mon œuvre philosophique, en me fermant les écoles, les chaires, les laboratoires. Tout ce que je sais, je l'ai dérobé de haute lutte et j'ai dû oublier tout ce qu'on m'avait enseigné, pour tout apprendre par moi-même. J'emporterai avec moi dans la tombe des vérités utiles que d'autres auront à découvrir de nouveau. Parce que j'ai eu le malheur de naître femme, j'ai manqué de tous les moyens d'exprimer, de répandre, de défendre ma pensée, et je n'ai fait que la moindre part de ce que j'aurais pu faire (Demars 2005 : 135-6).

L'amertume de C. Royer est à la mesure de la haute opinion qu'elle a d'elle-même, de ses capacités, de son intelligence et de ses théories originales qui ne parviennent pas à s'imposer dans le champ des sciences naturelles et des sciences sociales.

### *5.2.1.2 Conscience de genre et différentialisme épistémologique*

C. Royer construit ses théories sur les connaissances scientifiques existantes qu'elle désire s'approprier complètement pour mieux les critiquer, les améliorer, les remplacer. Elle agit toute sa vie comme si elle ne faisait aucune différence entre l'intelligence féminine et masculine en refusant la séparation des domaines intellectuels féminins et masculins, en combattant les préjugés sur la capacité des femmes à l'abstraction, à la théorisation, à l'éloquence. Pourtant, dès 1859 dans son cours de philosophie professé à Lausanne devant un auditoire féminin, elle défend des idées naturalistes sur l'apport différentiel des hommes et des femmes dans l'entreprise scientifique. Elle affirme ne vouloir « en aucune façon copier les coutumes des hommes : ce serait sortir de mon rôle et revêtir une nature en désaccord avec la mienne » (Fraisie 1985 : 105). On ne peut pas voir dans cette affirmation uniquement une stratégie de conciliation de son auditoire, car elle semble penser sincèrement que les femmes, par leur nature spécifique, ont quelque chose de particulier à apporter à la science.

Je suis d'avis qu'en tout ce que fait une femme, elle doit rester elle-même; j'ai toujours blâmé, dans les arts et la littérature, cette imitation servile de l'homme par la femme : je la blâmerais de même dans la science. Outre qu'en général je déteste toute copie, soit dans les personnes, soit dans leurs œuvres, nous avons de plus, en tant que femmes, notre génie particulier et nous devons le garder avec soin, le développer mais dans ses tendances originales, bien loin de chercher à le dissimuler, à l'effacer. C'est un registre de plus dans le grand orgue des harmonies de la nature. Pour qu'il demeure d'accord avec le concert universel, il doit conserver en tout son intonation et son timbre. Nous devons enfin différer d'esprit autant que de visage, être en toutes choses un être égal et analogue à l'homme, sans jamais tendre à lui devenir pareil, identique (Fraise 1985 : 106).

Elle ne prétend pas pour autant qu'il existerait quelque chose comme une science féminine, car elle croit que la vérité est unique et que la science masculine a prouvé être sur la route de la vérité depuis plusieurs siècles. Elle pense surtout que les femmes doivent « trouver une forme, une expression féminine de la science ». À son avis, seules les femmes peuvent rendre la science attrayante, et la faire pénétrer réellement dans la famille et l'ensemble des secteurs de la société. En philosophie, les femmes devraient produire des œuvres qui gardent « un caractère féminin », c'est-à-dire qui sont « affirmatives et surtout pratiques ». Elle fait un usage extensif des stéréotypes de la féminité pour défendre la légitimité de l'activité scientifique pour les femmes<sup>40</sup>, tout en refusant que certaines formes de savoirs soient inaccessibles aux femmes ou que la pensée masculine soit incontestable, interdite d'examen et de critique, auxquels elle procède elle-même envers J. J. Rousseau et les autres philosophes et savants qu'elle étudie<sup>41</sup>. Sa perspective est naturaliste, mais d'une manière originale qu'elle souhaite émancipatrice, qui ne fait pas l'apologie de la complémentarité comme les intellectuels catholiques et qui subvertit le schéma de genre dominant en encourageant les femmes à investir les sciences.

---

<sup>40</sup> Elle prétend, par exemple, que les femmes qui s'intéressent aux sciences assureront la diffusion des découvertes scientifiques, parce qu'elles sont incapables de garder quoi que ce soit pour elles. Elle présente aussi les femmes comme dispensatrices de la science essentiellement dans la famille auprès des jeunes enfants.

<sup>41</sup> Elle se permet par exemple d'affirmer que *Le Discours sur l'origine des inégalités parmi les hommes* de J. J. Rousseau « n'est qu'un petit traité d'anthropologie incomplet et mal fait, plus incomplet et plus mal fait qu'il n'aurait dû l'être, si l'on tient compte de l'état des sciences au moment où il parut » (Royer 1870 : V). Elle dit aussi de Kant, Fichte, Schelling et Hegel qu'ils ont produit des « énormités intellectuelles » (Royer 1870 : 115).



La morale tient une place centrale dans le travail de C. Royer qui reproche aux universitaires et aux intellectuels le manque de cohérence entre leurs paroles et leurs gestes, ainsi que l'appropriation égoïste du savoir.

Parmi les docteurs et les universitaires il y a « nombre de petits êtres, grands esprits totalement dépourvus de conscience, qui entassent des volumes à propos de mots vides d'idées; qui parlent magnifiquement et agissent tout autrement qu'ils ne parlent; qui se posent devant le public en émancipateurs des nations et le plus souvent sont dans leur famille de capricieux despotes, qui font de la science un majorat, une propriété de caste, qui la cultivent pour eux seuls, pour leur bien, pour leur gloire peut-être, mais rarement pour le bien de tous (Royer 1870 : 117).

Elle pense que l'exclusion des femmes des sciences est perpétuée par le biais de l'éducation réservée aux filles qui les éloigne des disciplines rationnelles en faisant d'elles des êtres de sensations et de sentiments. La plus grande difficulté de la science pour les femmes se situerait donc, pour C. Royer, dans la langue « des académies cousue de grec et ouatée de latin » (Fraisie 1985 : 110). La spécialisation scientifique n'est pas pour elle un idéal à atteindre, car elle aurait pour effet de « fossiliser l'âme » et de faire des « machines pensantes, sans tempérament moral » (Fraisie 1985 : 111). À son avis, l'équilibre entre les qualités masculines et féminines doit permettre de faire advenir la réconciliation « de la littérature et de la science, de la poésie et de la raison » et abattre la « déplorable scission du passé et de l'avenir, de la pensée et du sentiment, du beau et du bien, du juste et de l'utile aujourd'hui en guerre ouverte » (Fraisie 1985 : 112). La spécialisation ne conduirait qu'à des vues partielles, étroites et souvent erronées des phénomènes naturels et sociaux qui ne se comprendraient que dans une approche plus générale et synthétique. Cohérente avec ces idées, toute son œuvre intellectuelle tend à rassembler les découvertes scientifiques réalisées par d'autres, à les organiser dans des systèmes nouveaux, à défendre un éclectisme qu'elle définit comme « un choix judicieux d'idées harmoniques entre elles, et non un synchrétisme [sic] aveugle qui rassemble comme au hasard les éléments les plus contradictoires » (Fraisie 1985 : 119). Cette perspective épistémologique consacre le rejet d'un processus historique de spécialisation et de différenciation des disciplines scientifiques qui l'exclut déjà d'emblée puisqu'il est liée à la professionnalisation universitaire et administrative à laquelle ne peuvent pas encore participer les femmes. Elle s'inscrit aussi pleinement dans une des dimensions de l'identité de genre féminin, qui est commune à

plusieurs femmes de notre corpus, et qui s'exprime par une sorte d'obsession de la diffusion de la science et de la réunion d'éléments différenciés (synthèse).

### 5.2.1.3 Théories sociologiques évolutionnistes : une vision originale du rapport entre matriarcat et patriarcat.

La production intellectuelle de C. Royer touche à l'ensemble des disciplines savantes, de la physique à la chimie, la philosophie, l'économie ou l'anthropologie. Laissant de côté ses écrits sur les sciences naturelles, et sa théorie des atomes fluides, pour se concentrer sur ceux qui portent plus spécialement sur les sociétés humaines, nous négligeons ainsi une part importante de son travail, qui est néanmoins secondaire par rapport à nos préoccupations. À la frontière des sciences naturelles et sociales se situent ses écrits sur la théorie de l'évolution et, en premier lieu, sa préface controversée à *L'Origine des espèces* de Darwin publié en 1862, ainsi que son ouvrage paru en 1870 sur *L'Origine de l'homme et des sociétés*<sup>42</sup>, dans lesquels elle énonce ses thèses sur les inégalités naturelles et sociales entre les sexes, les races et les individus, tout comme sur le rapport historique et sociologique entre le matriarcat et le patriarcat.

Dans la préface à *L'Origine des espèces*, C. Royer s'inscrit clairement du côté des transformistes, avec C. Darwin<sup>43</sup>, contre les créationnistes qui continuent à défendre le caractère immobile de la vie sur terre, même parmi les scientifiques (Reynaud-Paligot 2005). Elle exprime encore une fois dans ce texte la haute opinion qu'elle a de son intelligence et de ses capacités ainsi que son statut d'égale avec C. Darwin et ses idées qu'elle aurait elle-même exprimées « moins savamment et moins complètement » durant l'hiver où la première édition paraissait en Angleterre. Elle résume les principales idées de C. Darwin sur la sélection naturelle et la concurrence vitale puis, dans les dernières pages

<sup>42</sup> Dans cet ouvrage volumineux, elle donne très peu de références exactes. Elle justifie rapidement cette pratique en citant Voltaire qui répondait à ces critiques « Quand j'ai achevé mon édifice, j'ai retiré l'échafaudage ». Elle livre cependant à la fin de son étude une bibliographie générale des principaux ouvrages qui « servent de bases logiques ou expérimentales aux divers chapitres de ce livre » et rappelle, frondeuse, que « tous peuvent, en outre, aller visiter les galeries anthropologiques et archéologiques du Muséum » (Royer 1870 : XIII).

<sup>43</sup> C. Royer n'a pas vraiment compris l'originalité de C. Darwin par rapport à Lamarck, y voyant surtout une confirmation du transformisme de ce dernier, à l'instar de ses contemporains (Conry 1974).

de la préface, en tire des conclusions relatives aux sociétés humaines, ce qui fait d'elle une des précurseurs de ce qu'on appelle le darwinisme social dont elle ne verra toutefois pas les développements tragiques.

Mais aussi la loi de sélection naturelle, appliquée à l'humanité, fait voir avec surprise, avec douleur, combien jusqu'ici ont été fausses nos lois politiques et civiles, de même que notre morale religieuse. Il suffit d'en faire ressortir ici un des vices le moins souvent signalé, mais non pas l'un des moins graves. Je veux parler de cette charité imprudente et aveugle où notre ère chrétienne a toujours cherché l'idéal de la vertu sociale et que la démocratie voudrait transformer en une sorte de fraternité obligatoire, bien que sa conséquence la plus directe soit d'aggraver et de multiplier dans la race humaine les maux auxquels elle prétend porter remède. On arrive ainsi à sacrifier ce qui est fort à ce qui est faible, les bons aux mauvais, les êtres bien doués d'esprit et de corps aux être vicieux et malingres. Que résulte-t-il de cette protection inintelligente accordée exclusivement aux faibles, aux infirmes, aux incurables, aux méchants eux-mêmes, enfin à tous les disgraciés de la nature ? C'est que les maux dont ils sont atteints tendent à se perpétuer indéfiniment; c'est que le mal augmente au lieu de diminuer, et qu'il s'accroît de plus en plus aux dépens du bien (Fraisie 1985 : 159-160).

Sa lecture de C. Darwin l'amène à postuler l'existence d'inégalités naturelles entre les races<sup>44</sup>, entre les sexes et entre les individus. Si elle affirme le caractère irrémédiable des inégalités entre races, elle prétend clairement, d'un autre côté, que l'atténuation des inégalités naturelles et des différences entre les hommes et les femmes est nécessaire au progrès.

Dans ses écrits, elle propose un schéma original d'évolution sociale dans lequel les séries proposées par les principaux philosophes-sociologues de l'époque comme Herbert Spencer entre le matriarcat primitif et le patriarcat ne sont pas inversées mais certainement modifiées. L'organisation familiale, et la sociabilité en général, sont définies comme des instincts, contrairement à l'hypothèse de J. J. Rousseau d'un état de nature antésociétal. Elle pense que le rassemblement familial résulte de « l'impuissance inerme et prolongée de l'enfant » et structure la première division sociale du travail entre d'un côté la maternité et les soins aux enfants et, de l'autre, la protection armée. Toutes les autres divisions sociales dériveraient de celle-ci. La relative similarité physique et intellectuelle originelle entre les

---

<sup>44</sup> Elle n'admet pas l'idée d'une race « pure » tout comme ses collègues « raciologues républicains » de la SAP qui se distinguent à cet égard des nationalistes (Reynaud-Paligot 2006 : 89-92). Dans le cas de Clémence Royer, voir la discussion sur le type juif (*BMSAP* 1891 : 544-7).

deux sexes se serait progressivement amenuisée à la suite du développement de nouveaux instincts distincts entre les hommes et les femmes, adaptés à leurs fonctions sociales respectives. C. Royer affirme le caractère central des rapports sociaux de sexe dans l'histoire de l'humanité et, contrairement à la majorité de ses contemporains et des générations suivantes d'anthropologues et même de féministes, elle refuse de définir la maternité comme un handicap naturel qui expliquerait la subordination des femmes.

Comme on voit la gestation et la lactation gêner fort peu les femelles des autres mammifères terrestres, on peut concevoir un moment où également les soins de sa maternité n'empêchèrent nullement la femelle anthropoïde de partager avec le mâle les autres instincts et habitudes de l'espèce. Même lorsque, par une division croissante encore du travail et des instincts sociaux, chez les races anthropoïdes vivant en troupes, tribus ou familles, les mâles seuls allèrent à la chasse, les femelles durent les suivre en portant le butin et le gibier ou rester près du campement pour le défendre au besoin. Une pareille vie ne pouvait donc rien faire perdre de sa vigueur soit à l'un, soit à l'autre sexe et dût, au contraire, tendre à conserver longtemps entre eux une égalité fort approchée de force musculaire et d'intelligence (Royer 1870 : 390-1).

Malgré la persistance assez longue d'une « presque égalité d'aptitudes physiques et morales entre les deux sexes », elle souscrit à l'idée que la « tyrannie paternelle et conjugale du mâle sur sa femelle » est un fait primitif<sup>45</sup> qui, conjointement avec les autres formes d'inégalités sociales et individuelles, seraient à l'origine des nombreux progrès réalisés par l'humanité. L'émergence des civilisations guerrières et des mœurs polygames aurait condamné les femmes à être de plus en plus infériorisées intellectuellement.

Pour C. Royer, les inégalités instituées socialement entre les groupes et les individus sont légitimes lorsqu'elles correspondent à des inégalités « naturelles » et sont alors des moteurs de progrès. Or, il arrive que des inégalités sociales subsistent après la disparition des inégalités naturelles qui les avaient rendues nécessaires, ce qui provoque des situations anormales et néfastes<sup>46</sup>. Ainsi, « on peut affirmer aujourd'hui que la sujétion de la femme à l'homme est devenue aussi nuisible aux races humaines, chez lesquelles elle s'est perpétuée, qu'elle a été utile aux premiers développements des races primitives » (Royer

<sup>45</sup> C. Royer ne croit pas en l'existence d'un type unique d'organisation sociale primitive, mais plutôt en une variété de types qui auraient été fonction des conditions diverses de constitution des groupes et dont les formes exactes demeureront à jamais inconnues en raison de leur disparition et de leur nombre probablement très grand.

<sup>46</sup> On retrouve ici le raisonnement de P. Lapie qui se demande si les inégalités légales entre les hommes et les femmes correspondent toujours à des inégalités de compétences « réelles ».

1870 : 391). La vie dans les cités industrielles produirait des conditions sociales rendant nécessaires et légitimes l'égalité entre les hommes et les femmes, l'affaiblissement du lien conjugal ainsi que le passage de la famille, comme unité sociale fondamentale, vers l'individu.

Pour le citoyen, la famille n'est plus une chaîne fatale des intérêts, c'est un lien libre du cœur. Elle n'a plus ses racines dans le sol, mais dans l'être humain. Le mariage tend donc à devenir muable, temporaire. L'autorité paternelle et conjugale diminue, s'efface; la femme tend à n'être plus une propriété, mais une associée libre de l'homme, une compagne (Royer 1870 : 515).

C. Royer pense en effet que la démocratie ne peut s'enraciner et s'épanouir qu'à travers l'établissement de l'égalité et de la liberté dans la famille que les élites traditionnelles cherchent à maintenir hiérarchisée et dominée par le père et le mari. Elle admet la possibilité théorique d'un matriarcat futur rendu nécessaire par l'apparition de nouvelles « inégalités naturelles » entre les sexes que des transformations dans les conditions de vie des femmes pourraient provoquer.

Résultat contingent de la loi complexe des conditions de vie et de ses influences toujours muables, les rapports actuels des sexes peuvent s'altérer plus ou moins profondément dans l'avenir, jusqu'au point de devenir inverses, sous l'influence de conditions de vie contraires, qui peuvent toujours se produire et qui résulteront peut-être un jour de l'équilibre social (Royer 1870 : 391).

Il faudrait néanmoins que les conditions suivantes soient remplies pour permettre l'émergence d'une forme d'organisation sociale matriarcale :

[Que] les femmes fussent douées d'un ensemble de facultés physiques et intellectuelles supérieures ou au moins égales, à celles des hommes; qu'elles y fussent aptes à remplir toutes les professions lucratives ou utiles aujourd'hui réservées aux hommes. Si elles n'étaient seules à agir, seules à posséder, il faudrait du moins qu'elles seules pussent hériter, afin de transmettre cet héritage à leurs enfants, ou plutôt exclusivement à leurs filles (Royer 1870 : 380).

Cette vision du changement social est tout à fait originale en France alors que se structurent les théories évolutionnistes faisant du matriarcat ou des sociétés matrilineaires des stades d'évolution sociale primitifs, inférieurs, voués à l'immobilisme et contraires à tout progrès social (Charron 2004).

#### 5.2.1.4 *Présence controversée à la Société d'anthropologie de Paris*

La controverse entourant les prétentions intellectuelles de C. Royer commence dès ses premières manifestations publiques, ce dont elle est déjà très consciente en 1859 dans son cours de philosophie où elle justifie constamment la légitimité de son entreprise. À la Société d'anthropologie de Paris (SAP), sa présence suscite aussi des remous et des mécontentements. Les difficultés rencontrées dans la constitution de son statut d'intellectuelle et de la reconnaissance publique ne peuvent se comprendre à la seule lumière de ses principales publications, même si elle y fait régulièrement mention des obstacles qui se dressent sur sa route. Les comptes rendus de la SAP nous donnent accès aux débats auxquels elle participe, aux réactions de ses collègues face à ses idées, aux représentations d'elle qu'ils désirent offrir en mémoire lors de ses obsèques. Les interventions publiques de C. Royer à la Société d'anthropologie étant très nombreuses, nous nous attarderons sur les dernières années de sa vie qui correspondent aux premières années de notre propre périodisation, soit de 1890 à 1902. Peu de femmes furent ses contemporaines à la SAP et la plupart des nouvelles recrues étaient des femmes diplômées en médecine dont nous reparlerons dans le dernier chapitre.

Entre 1890 et 1892, C. Royer présente deux communications publiques et dix interventions sur d'autres communications à la SAP. Par la suite, sa santé ne lui permet plus d'assister aux réunions, mais elle envoie deux lettres en 1895 témoignant du fait qu'elle continue de suivre les travaux qui s'y déroulent en son absence. Les thèmes sur lesquels elle s'exprime sont extrêmement diversifiés : l'évolution, l'hérédité, l'idée de justice, la mortalité infantile, les migrations préhistoriques, la dépopulation, les caractéristiques et la distribution des « races ». Son premier exposé de l'année 1890, portant sur la phylogénie (*À propos d'un lézard bipède*), ne suscite pas de discussions, contrairement au second sur la dépopulation. C. Royer avait déjà soumis en 1873 un mémoire sur la natalité qui avait été censuré au point que toute trace de son existence et des interventions précédentes de C. Royer sur ce sujet dans les discussions de la Société avaient été minutieusement effacées

des *Bulletins*<sup>47</sup>. Dans le texte de 1873, elle fait la promotion de l'éducation sexuelle des femmes et du droit des femmes au contrôle de leur fécondité. Elle prétend que le malthusianisme est inévitable dans les sociétés industrialisées et qu'il faut, pour encourager l'instinct maternel, offrir les meilleures conditions sociales possibles ainsi qu'une complète liberté individuelle quant au nombre et au moment de la venue des enfants<sup>48</sup>. Elle appuie son argumentaire sur des études ayant comme objet la situation ailleurs en Europe et aux États-Unis, mais ne parvient pas à convaincre son auditoire masculin qui est choqué par cet outrage aux bonnes mœurs. Malgré les protestations de C. Royer, son manuscrit est refusé pour publication. En 1890, elle prend « l'initiative d'introduire » à nouveau une discussion sur ce thème. Tout en reprenant les éléments de démonstration déjà évoqués comme le fait que les enfants nombreux représentent une lourde charge économique pour les couples ou que les femmes ne reçoivent pas une éducation adéquate à la maternité, elle évite soigneusement d'aborder les éléments scandaleux qui avaient provoqué la censure presque trente ans auparavant. Tout en considérant que les niveaux de natalité élevés que la France a déjà connus ne pourront jamais être retrouvés, ce dont elle ne s'offusque pas, elle propose des mesures originales pour augmenter les naissances : l'étalement urbain, la création de pouponnières, l'éducation à la maternité sur le modèle anglais, des mesures légales pour rendre plus précoces les mariages et diminuer les licences masculines. Malgré des désaccords sur l'importance relative des divers facteurs socioéconomiques, dont l'étréitesse des logements urbains, dans le déclin de la natalité, les collègues de C. Royer ne sont pas choqués de son propos qu'ils discutent avec maintes statistiques et faits d'observation à l'appui de leurs positions.

Ce qui distingue principalement les deux textes de C. Royer sur la natalité est la disparition de la question du droit des femmes à l'autodétermination dans le texte de 1890. En 1895, elle revient une dernière fois, brièvement, sur ce thème sensible dans une lettre envoyée à la Société. Sans évoquer le contrôle des naissances, elle préconise une

---

<sup>47</sup> Ce mémoire fut finalement publié en 1988 dans les *Bulletins de la Société d'anthropologie de Paris*. Selon Demars (2005), ce fut le seul mémoire de l'histoire de la Société d'anthropologie de Paris à se voir opposer un refus par la commission de publication des *Bulletins*.

<sup>48</sup> Comme dans d'autres textes, C. Royer y avance des idées eugénistes à propos des « anormaux » et des handicapés que la société devrait empêcher de se reproduire.

organisation matriarcale – qu'elle dit ici primitive, contrairement à ses affirmations précédentes – comme seule forme d'organisation familiale véritablement capable protéger la maternité et les enfants.

Pour remédier à tout cela, il ne faut rien moins qu'une refonte générale de nos lois civiles et l'abandon total des vieux principes du droit romain, qui est en train de nous tuer, comme il a tué Rome et, mieux encore, grâce à ce qu'a pu y ajouter le droit canon.

Il faut une nouvelle organisation de la famille qui l'élargisse. L'unité sociale composée du père, de la mère et des enfants est condamnée. Il faut l'héritage indivisible. Comme l'homme se soustrait de plus en plus aux charges de la famille, il faut que l'héritage descende en ligne féminine exclusivement, sous les garanties du régime dotal, afin que la vie des enfants soit assurée avec celle de leur mère.

Le retour au matriarcat primitif s'impose.

Il faut fonder la gens maternelle, la filiation du nom par les femmes. Les enfants doivent grandir autour de l'aïeule, chef de famille par droit de sénescence. Il faut que la vie domestique reste commune entre la mère et ses filles, dès lors libres de s'adonner aux professions rémunératrices, et que leurs enfants soient protégés plus efficacement que par leurs pères (*BMSAP* 1895 : 655).

Ainsi, malgré la grande fidélité de C. Royer aux traditions scientifiques occidentales, ainsi qu'aux théories évolutionnistes de l'époque, son cheminement intellectuel la mène, à la fin de sa vie alors qu'elle est seule et pauvre, à proposer une vision de l'organisation sociale qui apparaît être le résultat de ses sensibilités féministes<sup>49</sup>, forgées à travers ses propres expériences de sexisme dans le champ scientifique et les institutions européennes.

Son point de vue sur la natalité et sur l'évolution sociale accorde une place plus importante aux femmes dans la détermination des phénomènes sociaux que ne le font jamais les intellectuels de sexe masculin. Pour ceux-ci, la natalité, par exemple, est une affaire de famille – c'est-à-dire sous la responsabilité des hommes – et non un phénomène féminin, comme semblent le penser plusieurs intellectuelles, même celles qui s'opposent au contrôle des naissances comme Blanche Edwards qui présente un texte sur la dépopulation à la SAP en 1890. Tout en étant farouchement opposée au néo-malthusianisme, elle aborde aussi la question sous l'angle de l'éducation des femmes et de leur hygiène.

<sup>49</sup> Son féminisme est peu institutionnalisé malgré une participation tardive et remarquée au journal *La Fronde* et à d'autres initiatives collectives.



La confiance que C. Royer témoigne envers son intelligence et ses compétences dans ses écrits autobiographiques et ses traités scientifiques est tout aussi forte dans les séances publiques où elle échange directement avec ses collègues. Elle se situe constamment parmi les plus grands esprits et se félicite de voir les naturalistes et scientifiques comme Haeckel ou Hovelacque se « ranger » derrière ses propres conclusions. Elle combat vigoureusement les attitudes sarcastiques, même lorsqu'elles ne sont pas dirigées contre elle. André Sanson, vétérinaire et zootechnicien, membre de la première heure de la SAP, est sa principale cible dans ces dernières années de présence aux réunions de la société. Elle ironise sur son égocentrisme et son impertinence et l'oppose à un « nous » dont elle ferait partie avec les autres membres de la Société d'anthropologie, même si A. Sanson est lui-même un membre important de cette institution. Le procédé est surprenant et même unique de la part d'une femme dans l'ensemble de notre corpus. De même, sa tendance à prendre la parole très longuement, souvent davantage même que ses collègues masculins<sup>50</sup>, est tout à fait étonnante et témoigne de son autonomie relativement très grande vis-à-vis des normes dominantes de la « bonne » féminité dont les autres femmes rencontrées, même parmi les figures de la transgression, portent davantage la marque, notamment en manifestant de la modestie et de la discrétion.

Dans les échanges des séances de discussion des travaux, peu de remarques permettent d'évaluer le statut accordé à C. Royer par les autres membres de la SAP. Il faut se reporter à la notice nécrologique, rédigée par René Verneau (*BMSAP* 1902 : 75-8), ainsi qu'aux comptes rendus de ses derniers livres, surtout dans *Le Journal des économistes* (1901 : 320-3; 1902 : 426-7), pour dégager des éléments d'analyse. D'abord, tous ses collègues semblent lui reconnaître une « vaste érudition », « des connaissances extrêmement solides », une intelligence hors de l'ordinaire et un « esprit clair », ainsi qu'une puissante capacité de travail. R. Verneau soutient dans sa notice nécrologique que les nombreuses interventions de C. Royer ne servaient pas un « esprit de contradiction », mais qu'à chaque fois, « avec une remarquable logique », elle apportait des « arguments sérieux ». Bref, ils lui reconnaissent des qualités intellectuelles généralement attribuées aux

---

<sup>50</sup> Notamment lors d'une communication de C. Letourneau à propos de l'idée de justice où elle élabore une longue critique.

hommes plutôt qu'aux femmes, ainsi qu'une œuvre volumineuse et sérieuse<sup>51</sup>. Néanmoins, ce que R. Verneau et Daniel Bellet retiennent surtout de son travail renvoie aux émotions, ou à la foi, ainsi qu'au caractère pédagogique, accessible, pratique, de ses travaux. Ainsi, R. Verneau rappelle surtout la « foi robuste » en la théorie évolutionniste qui animait C. Royer, son « admirable propagande » en faveur de cette doctrine. « On sentait chez elle la sincérité et la conviction d'un apôtre » (*BMSAP* 1902 : 76). D. Bellet, quant à lui, voit dans les travaux de C. Royer de bons ouvrages d'introduction aux sciences.

Il faut le lire, et à ceux que les sciences exactes rebutent et notamment les calculs, les figures et parfois les équations qui se trouvent sous la plume de l'auteur, nous dirons qu'ils ont tort de s'effrayer ainsi, car la lecture de cette œuvre est compréhensible pour tous ceux mêmes qui n'ont qu'une culture scientifique fort moyenne, à condition qu'ils s'astreignent à lire de très près et en réfléchissant à ce qu'on leur dit (Bellet *JE* 1901 : 322).

Il apprécie aussi la « forme didactique », le fait qu'elle se mette « à la portée du public pour lequel elle écrit » et lui reproche seulement quelques formules trop complexes pour un lectorat familial<sup>52</sup>. Ces appréciations n'auraient sans doute pas totalement déplu à C. Royer qui espérait rendre accessible la science au plus grand nombre, ainsi que réconcilier la raison et la spiritualité, rassembler les diverses formes de savoir dans une approche synthétique. Néanmoins, ce sont peut-être les deux caractéristiques de son œuvre qui sont les plus marquées par son appartenance de genre et à travers lesquelles opère dans son cas le stigmate lié à la féminité dans le champ intellectuel, en autorisant ses commentateurs à lui dénier tout pouvoir créateur. En effet, ses théories originales, ses innovations, notamment au sujet de l'impôt progressif sur le revenu, ne sont pas relevées par ses commentateurs comme novatrices, marquantes, révolutionnaires. Au contraire, ses thèses personnelles sont jugées « curieuses », « surprenantes », trop hardies, car contraires à l'ordre moral bourgeois et aux dogmes scientifiques de l'époque.

---

<sup>51</sup> D'ailleurs, Fraisse (1985 : 32) prétend que lors de la publication de la préface à *L'Origine des espèces*, C. Letourneau aurait d'abord cru que le nom féminin de l'auteure était le pseudonyme d'un homme.

<sup>52</sup> « Mme Royer, qui était une mathématicienne remarquable, recourt-elle trop à ces formules qui sont évidemment nécessaires pour résoudre efficacement de pareils problèmes, mais qui effaroucheront forcément les lecteurs auxquels on destine l'encyclopédie dont fait partie cette histoire du ciel : car on veut que ce soit la bibliothèque indispensable à toute la famille » (Bellet *JE* 1902 : 426-7).

### 5.2.1.5 Dans le sillage de C. Royer : Jeanne Schmahl et Marguerite Souley-Darqué

C. Royer n'a jamais tenté de créer autour de sa personne et de ses théories une école de pensée, d'attirer des disciples qui auraient poursuivi son œuvre. Pourtant, malgré une forme d'individualisme qui contribue peut-être à expliquer l'oubli dans lequel elle tombe quelques décennies après son décès, C. Royer a un rayonnement assez large parmi les intellectuels de son temps. Son ardeur à diffuser les doctrines transformistes (larmarckienne et darwinienne) en France favorisa l'appropriation, par toute une génération de féministes, de l'argument de la variabilité historique des formes sociales qu'elle avait elle-même approfondi dans ses travaux, et qui est une nouvelle forme de légitimation de l'idée d'une possible égalité entre les deux sexes. Le lexique évolutionniste devient dès la fin du XIX<sup>e</sup> siècle d'usage courant dans les conférences éducatives et politiques de nombreuses féministes républicaines, mais peu d'entre elles s'approprient ces théories pour leur donner un infléchissement original. Les deux seules femmes éduquées, mais non diplômées, ayant publié des écrits sur ce sujet dont les périodiques de sciences sociales font mention sont Jeanne Schmahl et Marguerite Souley-Darqué. Ces deux femmes sont des militantes féministes républicaines réformistes, qui s'engagent surtout au niveau des idées, mais dont le positionnement institutionnel est plus organisé autour du champ du féminisme que du champ des sciences sociales ou naturelles.

D'origine anglaise, J. Schmahl (1847-1916)<sup>53</sup> est connue largement des milieux féministes et réformistes pour avoir, avec son groupe L'Avant-courrière, favorisé la libre disposition du salaire des femmes mariées acquise en 1907. Son opuscule intitulé *Raisons biologiques et économiques de l'inégalité de la femme dans le travail* s'inscrit dans cette campagne féministe. En quinze pages, sans références précises, elle développe un argumentaire évolutionniste transformiste dans lequel la nature est définie comme le produit des conditions d'existence et la maternité comme un obstacle originel pour les femmes qui, en « état permanent de procréation », sont vulnérables et ont besoin de la protection masculine. Elle affirme que la Révolution industrielle, en mettant en concurrence

---

<sup>53</sup> Elle a étudié la médecine sans acquérir de diplôme et exerce la profession d'assistante d'accouchement jusqu'en 1893, lorsqu'elle se retire dans un hôtel particulier du parc Montsouris avec son mari (Klejman et Rochefort 1989 : 104).

les deux sexes dans l'espace public pour le travail salarié, aurait favorisé la croissance de l'asservissement féminin au foyer. Opposée comme la plupart des féministes modérées de sa génération à l'avortement, à la contraception et à l'union libre, elle considère néanmoins que « la pullulation humaine, inconsciente et irresponsable, avec sa concomitance de vice et de maladie, constitue un danger pressant dans la société » (Schmahl 1906 : 11). Pour elle aussi, l'égalité entre les hommes et les femmes et l'accès des femmes à la légitimité professionnelle seraient l'émergence d'une nouvelle phase évolutive permettant « le retour à des conditions de sexualité plus saines, moins artificielles et plus conformes à celles du reste du règne animal; plus en harmonie aussi avec l'idéal moderne de l'élément spirituel dans l'amour, etc. » (Schmahl 1906 : 15). Ce petit ouvrage, assez peu original dans la distribution des attributs symboliques de genre, reçoit un accueil assez favorable d'A. Lambert dans la *Revue internationale de sociologie* (1906 : 661) qui profite surtout de son compte-rendu pour rappeler que l'égalité de droit est légitime, mais que le maintien des femmes dans l'espace domestique est davantage souhaitable. J. Schmahl ne cherche d'aucune autre manière à s'inscrire dans le champ des sciences sociales, même si elle avait été pressentie pour produire un volume sur les « droits de la femme » dans la bibliothèque biologique et sociologique de la femme de l'éditeur Octave Doin qui ne voit finalement pas le jour.

Marguerite Souley-Darqué, dont les caractéristiques sociales nous sont encore largement inconnues, a des ambitions intellectuelles plus durables. D'abord, elle enseigne de nombreuses années à partir de 1900 au Collège libre des sciences sociales où elle est responsable du cours intitulé « féminisme » puis « féminologie », et dont le contenu est publié en 1908 sous le titre *L'évolution de la femme*. Cette position relativement prestigieuse, dans une école privée où se côtoient des intellectuels reconnus, peut faire croire qu'elle ait été diplômée, mais rien ne l'indique nulle part et nous savons que d'autres femmes professeuses au Collège libre des sciences sociales n'étaient pas hautement diplômées<sup>54</sup>. M. Souley-Darqué est également une militante féministe active, bien que les principaux ouvrages sur l'histoire du féminisme français ne fassent pratiquement pas

---

<sup>54</sup> Voir l'introduction de la deuxième partie de la thèse pour davantage d'information sur la présence de femmes au Collège libre des sciences sociales.

référence à ses engagements<sup>55</sup>. Son ouvrage ne mérite pas de compte-rendu dans les principaux périodiques de sciences sociales, même si elle est membre de la Société de sociologie de Paris depuis 1901. Il fait état d'une connaissance assez large des ouvrages majeurs de l'anthropologie et de la philosophie de l'époque, qu'elle n'utilise pas systématiquement, mais qu'elle cite et mentionne régulièrement. Elle affirme aussi avoir « soumis cette étude » à Clémence Royer, qui « lui fit le grand honneur de l'approuver » (Souley-Darqué 1908 : 27).

À partir des travaux déjà publiés, elle a l'ambition de déterminer l'égalité ou l'inégalité naturelle entre les sexes et d'en montrer les transformations successives dans le temps long. Elle prétend avancer une hypothèse originale sur l'origine de la division du travail qu'elle lie à l'apparition des grands prédateurs, survenue suite à une période primitive paisible. Les grands prédateurs auraient obligé l'humain à se défendre, à maintenir les femmes auprès des enfants et à envoyer les hommes travailler à l'extérieur de l'espace domestique. Elle place au cœur de sa démonstration subséquente l'hypothèse qui fait du droit le résultat d'un rapport de force plutôt que de la justice et que défend aussi G. Richard (1906). Conséquemment, elle définit les droits des femmes dans l'histoire, comme le résultat de leur force individuelle et collective à chaque époque. Le schéma évolutionniste qu'elle propose se rapproche de celui de C. Royer. Elle fait l'hypothèse d'un asservissement primitif des femmes, rendu nécessaire par les conditions de vie spécifiques des premières phases d'évolution sociale, et produisant une inégalité physique et intellectuelle réelle entre les hommes et les femmes, mais qui serait devenu illégitime avec l'industrialisation qui ouvre une nouvelle ère d'égalité entre les sexes. Elle revendique aussi une parenté intellectuelle avec C. Letourneau lorsqu'elle affirme que la promiscuité n'est pas une forme d'organisation sociale primitive. Elle succéderait plutôt à une organisation monogamique qui reviendrait de manière cyclique dans l'histoire humaine, entre des périodes de promiscuité, associée à la polygamie. La force nécessaire au « relèvement »

---

<sup>55</sup> On sait seulement qu'elle donna des conférences au groupe Éducation et action féministe de Lyon dirigé notamment par Odette Laguerre (Klejman et Rochefort 1898 : 177) avec qui elle fonde une fabrique de peignes dans l'Ain en 1907 pour les femmes sans-emploi (Lespinet-Moret 2007 : 118).

social des femmes s'acquerrait à travers cinq types d'organisation sociale : la polyandrie, la polygynie<sup>56</sup>, l'hétaïrisme, le système dotal puis le système de caste.

Elle critique le naturalisme des antiféministes et prétend, dans un esprit transformiste conséquent, que la nature est le résultat des conditions d'existence, qu'elle se modifie lentement.

La nature dont on parle si peu quand il s'agit d'émancipation, de libre essor, de droit de tous à la vie, au bonheur, prend en ce cas des airs rogues de geôlière et par nature beaucoup sous-entendent un Créateur, une Providence, une force occulte quelconque, ils ne savent quoi au juste, mais quelque chose d'implacable en ses décrets, d'immuable en ses décisions – et cet ordre de la nature était un argument écrasant. Personne n'a songé à remonter à l'origine de cette faiblesse, de cette différenciation, de cette infériorité de la femme et à répliquer que la nature en est innocente ! (Souley-Darqué 1908 : 70).

Néanmoins, elle n'arrive pas elle-même à se dégager complètement de l'idée de « destinée primitive » des femmes, liée à la maternité et aux soins des enfants. Comme C. Royer et J. Schmahl, les théories évolutionnistes lui servent à soutenir l'idée d'une nature qui change au gré des transformations sociales, ce que ne permet pas une idée de nature ontologique et divine immuable telle que la définissaient les différentes religions. Elle lui donne également l'occasion d'inscrire les théories féministes et une définition dénaturalisée des rapports sociaux de sexe dans la science, comme d'autre l'ont fait pour le socialisme et les rapports de classe, et ainsi espérer lui donner une légitimité nouvelle, fondée sur l'idée de nécessité et de vérité.

Et je ne veux pas dire seulement que la tyrannique domination de l'homme a fait le malheur de la femme au sens social, en la privant de tout droit, en l'emprisonnant dans des gynécées, en l'accablant de travaux, de devoirs et de mépris; non, selon moi, au sens physique, moral et intellectuel, l'infériorité de la femme, son incapacité sur tant de points, cet état de faiblesse nerveuse et malade qui semble sa nature même – et la forme de son corps, ses muscles atrophiés, l'exagération de son tissu adipeux, toute cette féminité misérable est l'œuvre de l'homme, le produit d'une longue et inconsciente sélection, le résultat de l'adaptation à un milieu créé et imposé par l'homme

Qu'on ne croie pas qu'en avançant cette idée je me complais dans l'exagération et le paradoxe... qu'on y voit pas non plus l'outrance d'un féminisme exaspéré, - je l'émets

<sup>56</sup> Terme qu'elle préfère à celui de polygamie qui devrait logiquement s'appliquer aux deux sexes, mais qui ne renvoie dans l'historiographie qu'aux cas où les hommes ont plusieurs partenaires.

simplement parce que je la crois juste; et, si l'on veut me suivre un instant, on reconnaîtra qu'elle est complètement conforme aux règles de la science moderne (Souley-Darqué 1908 : 190).

La volonté manifeste de ces trois femmes de s'approprier le savoir masculin sur les sociétés humaines et leurs transformations, les méthodes argumentatives et les registres lexicaux des intellectuels, de s'appuyer sur la rhétorique scientifique pour légitimer leurs points de vue et leurs analyses n'est toutefois pas unique au début du siècle. D'autres femmes s'investissent dans l'étude des sociétés anciennes et soutiennent l'hypothèse d'un matriarcat primitif représentant un âge d'or à restaurer tout en contestant le savoir et les méthodes masculines.

### 5.2.2 Les théories évolutionnistes matriarcales, l'exacerbation du féminin et la critique épistémologique radicale des renooziennes

Les théories évolutionnistes matriarcales inspirées par les écrits du juriste suisse Johann Jakob Bachofen (1815-1887) ont un rayonnement et une influence très larges dans le champ intellectuel occidental de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle (Taylor Allen 1999), malgré des failles démonstratives rapidement identifiées par les différentes autorités scientifiques (Georgoudi 1991). Encore davantage que les théories transformistes de Lamarck ou de Darwin, ces théories évolutionnistes poussent plusieurs féministes, peu ou pas diplômées, à s'investir dans l'étude de l'évolution des sociétés humaines et des inégalités entre les sexes. En 1900, le Groupe français d'études féministes (GFEF), fondé deux ans plus tôt par Jeanne Oddo-Deflou<sup>57</sup> – active dans l'assistance des congrès leplaysiens où elle défend des

---

<sup>57</sup> Née en 1856 dans la région d'Orléans, elle est bachelière en sciences et en lettres. Elle est donc diplômée, mais nous ne pouvions pas l'étudier à part de son groupe et des autres féministes soutenant les théories matriarcales qui sont en majorité peu diplômées. J. Oddo-Deflou rompt avec sa famille catholique afin de poursuivre ses études en Angleterre. Elle se marie en 1884 et a deux enfants. Au tournant du XX<sup>e</sup> siècle, elle s'engage activement dans divers groupes féministes (La Solidarité, la Ligue française pour le droit des femmes et le CNFF dont elle dirige la section législation) en plus de fonder son propre groupe en 1898, le Groupe français d'études féministes consacré d'abord à la défense des réformes législatives revendiquées par la majorité des féministes. D'abord de tendance assez modérée, attaché à la morale bourgeoise de l'époque, le groupe se radicalise peu à peu et se rapproche du groupe la Solidarité alors dirigé par Madeleine Pelletier. En 1904, le bureau du groupe est composé de J. Oddo-Deflou à la direction, de Mmes C. et H. Bélilon, Noël-Tolb, B. Fournet à la vice-direction, de Mme Ranvaud à la trésorerie, de Mme Lucie Brunet au secrétariat général et de Mmes E. Bolleter, Diane-Gabrielle Rony au secrétariat. Cf Dossier Oddo-Deflou, BMD et Fond

positions féministes assez radicales – décide de traduire la longue préface du *Das Mutterrecht* de J. J. Bachofen qui, à partir d’une analyse des mythes grecs, affirme l’existence d’un premier stade d’évolution humaine appelé gynécocratie, dominé par les mères. Ce travail de traduction du GFEF<sup>58</sup> alimente un courant féministe radical qui exacerbe les différences de genre en tentant d’inverser la hiérarchie et de montrer la supériorité du principe féminin. Cette tendance féministe se développe en France depuis les années 1870, mais éclot surtout au début du XX<sup>e</sup> siècle et survit jusque dans les années 1920, notamment grâce au travail d’organisation et de publication de Céline Renooz qui rassemble de nombreux fidèles des deux sexes autour de son œuvre.

Plutôt que de voir le renversement du matriarcat primitif comme une étape nécessaire du progrès inauguré par la mise en place du patriarcat, comme le pensent plusieurs auteurs de l’époque, notamment L. Morgan, J. MacLennan ou J. Lubbock, les féministes radicales de la différence considèrent au contraire la disparition du matriarcat comme le passage d’un état harmonieux vers un désordre ininterrompu. Dans les sociétés patriarcales, la libre expression des compétences « naturellement » féminines auraient été interdite. Celles-ci sont définies comme nécessaires à l’avancement des sciences, monopolisées par les hommes qui seraient arrivés au bout de leur potentiel intellectuel. Une revue dirigée par l’écrivaine Héra Mirtel (1868-1931) est fondée en 1904 pour diffuser les textes féministes inspirés des doctrines matriarcales en plein essor. Dès 1907, Céline Renooz prend la relève de J. Oddo-Deflou à la direction du GFEF (Klejman et Rochefort 1989) et assure le relais de cette tendance féministe différentialiste, très contestataire, qui joue son combat essentiellement dans le domaine du savoir et des sciences qui sont alors en pleine réorganisation. La seule femme dans le giron de C. Renooz qui parvient à se construire une certaine forme de légitimité intellectuelle dans le champ des sciences sociales est Lydie Martial. Elle est considérée durant quelques années comme une interlocutrice légitime de la Société de sociologie de Paris grâce à un discours qui évite de

---

Fournet-Kaindler, dans le fond Bouglé conservé à la BHVP.

<sup>58</sup> Dans un pamphlet publicitaire, le GFEF justifie le mandat intellectuel qu’il s’est donné en affirmant que « l’étude est le préambule nécessaire d’une action raisonnable » qui demeure néanmoins la finalité du groupe et mobilise l’essentiel de son temps et de ses énergies. Fond Fournet-Kaindler, Fond Bouglé, BHVP.



défendre la supériorité des femmes, insiste plutôt sur la complémentarité des deux sexes ainsi que sur l'identité maternelle des femmes, tout en ne contestant pas les positions et le pouvoir masculins.

### 5.2.2.1 *Céline Renooz et La Nouvelle Science féminine*

Le parcours personnel et intellectuel de Céline Renooz (1840-1928) présente de nombreuses similitudes avec celui de Clémence Royer dont elle ne partage pas les idées et qu'elle prend même parfois à partie pour être trop soumise à la science masculine. Née en 1840 à Liège en Belgique, C. Renooz est la fille d'un libéral libre-penseur aisé, bien intégré parmi les élites intellectuelles de sa ville. Comme C. Royer, elle est marquée par ce père qui lui ouvre toutes grandes les portes de sa bibliothèque bien garnie, comme elle le rappelle dans ses mémoires intitulés « Prédestinée : L'Autobiographie de la femme cachée »<sup>59</sup>. Malgré l'absence de religiosité dans la famille, C. Renooz reçoit une partie de son éducation dans un couvent, à l'instar de C. Royer. Elle se marie par la suite avec un ingénieur espagnol, fils de banquier, avec qui elle a quatre enfants dont trois meurent de la tuberculose en bas âge. Après sa séparation d'avec son mari, elle conserve une aisance financière l'exonérant de la nécessité de chercher un salaire. Elle entame alors une nouvelle vie d'intellectuelle prolifique. Elle se rend d'abord à la Bibliothèque nationale, puis assiste à toutes sortes de cours publics et de conférences scientifiques à la Sorbonne et au Muséum. Comme C. Royer, elle construit elle-même son programme éducatif et, imbue de sa propre valeur intellectuelle, elle entend rénover entièrement l'édifice scientifique par l'étude personnelle des travaux déjà publiés et réorganiser de manière synthétique l'ensemble des connaissances et des disciplines. Les deux femmes se distinguent toutefois dans leur rapport avec les méthodes scientifiques légitimes que C. Royer accepte et que C. Renooz

---

<sup>59</sup> Cette volumineuse autobiographie manuscrite est conservée à la Bibliothèque historique de la ville de Paris (BHVP) dans le fond Bouglé, constitué grâce à la bibliothèque féministe de Marie-Louise Bouglé (1882-1936). Les citations suivantes sont tirées des deux premières boîtes de cette autobiographie, sauf indications contraires. La publication intégrale de ce document serait d'un grand intérêt pour l'histoire des femmes dans le champ intellectuel français, car il contient de nombreux détails sur les relations entre féministes et entre scientifiques.

rejette complètement. En effet, malgré les longues heures passées à l'étude, cette dernière revendique l'origine de ses idées d'abord comme une révélation.

C'était dans les premiers jours de juin [1878]. J'étais allée à la Bibliothèque nationale, plutôt dans le but de visiter la nouvelle salle réservée pour travailler. Cependant, une fois là, je demandai des livres. Depuis longtemps j'avais le désir de lire les ouvrages des Encyclopédistes et des naturalistes du XVIII<sup>e</sup> siècle. Je demandai *Le septième de la Nature* de Holbach, et *L'Homme*, d'Helvétius.

Je passai dans cette lecture l'après-midi d'une chaude journée de juin. Je ne sais quel travail de synthèse se faisait dans mon esprit. Je sortis de la Bibliothèque à quatre heures, pour me rendre à la gare Saint-Lazare. À partir de ce moment, j'entrai dans un état extraordinaire dont, jamais, depuis, je n'ai pu me rendre compte. Il se fit, tout d'un coup, dans mon esprit, une grande lumière. J'avais lu le livre d'Helvétius sur l'Homme, sans autre motif que celui de la curiosité. Cependant, tout d'un coup la question de l'origine de l'homme se dressa devant moi et j'aperçus soudainement la solution de ce problème.

Cette révélation subite fut très rapide, en quelques minutes, s'éveilla dans mon esprit une telle multitude d'idées qu'il me fallut, depuis, plusieurs années pour les développer.

Ce ne fut qu'en descendant du train et au moment où je me mis en mouvement pour regagner la maison que j'habitais, que l'idée, latente dans mon esprit, prit une forme saisissante, qui m'éblouit et me jeta dans un monde nouveau.

...

La lumière, qui s'était faite dans mon esprit, avait éclairé d'autres questions que celle de l'origine de l'homme. Ce fut, presque en même temps (quelques semaines après) une sorte de révélation du monde physique ; j'aperçus toutes les lois cosmiques : la cause de l'électricité, de la lumière, la véritable cause de la pesanteur, si différente de ce que l'on croit. Puis, plus tard, mais toujours dans la même année, ce furent les solutions philosophiques qui vinrent se poser devant mon esprit. Je compris, soudainement, l'essence du *Principe générateur*, son lien intime avec nos moindres actions, nos plus secrètes pensées. Alors, jetant un coup d'œil rétrospectif sur l'histoire de l'humanité, je compris le point de départ de la conception d'un Principe Divin et l'évolution de cette idée.

Plus le cadre des connaissances que j'embrassais s'élargissait, plus je comprenais que j'avais à faire connaître au monde les vérités dont j'étais dépositaire et qui, forcément, devaient amener un changement dans l'enseignement des sciences, dans la philosophie, et même dans les institutions religieuses et sociales. J'avais aperçu, dès le premier moment, toute l'importance de la solution de cet immense problème : L'Origine de l'homme, et toutes les conséquences qui devaient en résulter.

C'est tout cet enchaînement d'idées que j'ai développé dans une suite de livres que j'appelle *La Nouvelle science* (C. Renooz, « Prédestinée », Boîte 16, Fond Bouglé, BHVP).

Selon C. Renooz, l'origine, révélée, de l'humanité serait végétale plutôt qu'animale, comme l'affirment les théories évolutionnistes courantes. En outre, elle défend contre l'empirisme une méthode de découverte fondée sur l'intuition<sup>60</sup> et pense que les progrès de la science ne pourront se faire que grâce à des « cerveaux neufs, c'est-à-dire non faussés par l'enseignement des erreurs classiques », ce qui d'emblée donne un rôle très grand aux femmes, encore exclues des sciences et des lettres classiques et qui sont les seules à détenir encore ce pouvoir « primitif » de l'intuition<sup>61</sup>. Investie d'une mission prophétique, dont l'ultime finalité est le salut de l'humanité, elle entreprend alors une carrière de conférencière mais surtout d'écrivaine prolifique dont l'œuvre est composée des dizaines d'ouvrages volumineux tant en sciences naturelles, en science physique qu'en sciences sociales.

Dès ses premiers contacts avec les institutions scientifiques, lorsqu'elle cherche à approfondir ses connaissances en fréquentant entre 1878 et 1880 les réunions de la Société d'Ethnographie dont elle se dit membre et les cours de botanique de M. Bureau au Muséum, elle est confrontée aux inégalités de genre. Ainsi, ses premiers espoirs de pouvoir procéder à des expérimentations personnelles au Muséum, à la Sorbonne et au Collège de France sont déçus par les refus qui lui sont opposés sur la base de son sexe. La succession des échecs rend définitif son rejet de l'empirisme, de toute manière inaccessible aux femmes. Smith Allen (2000) perçoit une tendance paranoïaque précoce chez C. Renooz qui est renforcée lors de ses premières tentatives pour présenter ses idées aux scientifiques et dans les principales institutions savantes, ainsi que lors de ses démarches pour faire publier

---

<sup>60</sup> Smith Allen (1999) fait un parallèle entre sa définition de l'intuition et celle de H. Bergson, à son avis non-essentialiste. Elle écrit dans son autobiographie que l'intuition est « cette faculté extraordinaire de l'Esprit, qui a la puissance de déchirer subitement le voile qui nous cache la vérité et ouvre devant nous un horizon nouveau en nous donnant la connaissance soudaine » (« Prédestinée », Boîte 16, Fond Bouglé, BHVP). Il faut également faire un lien avec la mystique féminine, étudié par Jacques Maître (1997) dans une perspective psychanalytique et sociohistorique et définie comme la croyance de saisir la totalité d'un seul coup, d'avoir un contact direct avec le divin ou, dans le cas de C. Renooz, la nature des choses terrestres.

<sup>61</sup> Elle explique que les hommes, dominés par leurs passions, ont vu « les régions supérieures [de leur être] abandonnées, [...] atrophiées » au profit des régions inférieures. « Le siège cérébral de l'intuition a disparu chez eux ».

ses livres. Dans son autobiographie, elle raconte sa rencontre avec Paul Broca auquel elle présente un manuscrit en 1879. S'attendant à un rapport d'égalité, ou du moins à une écoute sérieuse, elle est surprise et déçue par l'attitude de P. Broca qui parle plus qu'il n'écoute et ne prend pas le temps de comprendre ses idées.

Je rentrai chez moi découragée. C'était la première fois que j'essayais de me mettre en relation avec le monde extérieur, le monde des hommes, ce fut le premier choc et il m'ébranla terriblement ce fut la première désillusion sur les hommes qu'on appelle les savants. Le découragement qui suivit cette démarche fut tel que j'abandonnai les sciences naturelles (« Prédestinée », Boîte 17, Fond Bouglé, BHVP).

Les tentatives suivantes de publication et de diffusion de ses idées sont l'occasion de nouvelles difficultés et frustrations qui affermissent son ressentiment envers les hommes, mais également envers les femmes qui fonctionnent relativement bien dans les institutions qui la rejettent, comme Clémence Royer<sup>62</sup> ou les étudiantes du Laboratoire d'anthropologie.

À la suite de la publication d'un premier volume en 1883, *L'Origine des animaux, histoire du développement primitif*, dans lequel elle s'oppose à la thèse de la sélection naturelle de Darwin en lui préférant une vision de l'évolution coopérative et pacifique, elle s'étonne des critiques dans *La Revue scientifique* qui ne prennent pas son travail au sérieux. « Ce qui me surpris c'est que cette grande découverte qui allait ouvrir un horizon nouveau à la science était annoncée sous la rubrique « Variété » comme s'il se fut agit d'un fait divers. En diminuant ainsi mon œuvre de sa valeur, les hommes se diminuaient eux-mêmes à mes yeux. Le ton de l'article n'était pas sérieux, les critiques n'étaient pas scientifiques ». L'autobiographie de C. Renooz témoigne de l'acharnement dont elle fait preuve pour faire publier ses livres et faire parler de ses idées dans les périodiques et les institutions les plus prestigieuses.

Elle est néanmoins obligée de tenter sa chance dans des réseaux et institutions moins dominantes dans le champ intellectuel et scientifique, ainsi que de créer ses propres institutions à partir desquelles elle recrute des disciples. Consciente des difficultés

<sup>62</sup> Elle dit dans son autobiographie : « Ce temps qu'on me refusait on le donna à Mme Clémence Royer, qui, pendant plus d'une heure nous parla des grands lacs salés du nord de l'Amérique et d'un tas de vieilles théories ressassées partout » (« Prédestinée », Boîte 16, Fond Bouglé, BHVP). C. Royer, de son côté, n'hésite pas à la considérer comme folle à l'instar de nombreuses personnes qui s'étonnent de ses théories et lui attribuent régulièrement des problèmes de santé mentale (Smith Allen 1999 : 292).

spécifiques rencontrées par les femmes dans la recherche de reconnaissance intellectuelle par les instances masculines officielles (institutions d'enseignement et de recherche, espaces de diffusion, maisons d'édition), elle fonde d'abord un nouveau périodique, *La Revue scientifique des femmes*, qui fait la promotion de l'activité scientifique des femmes, surtout des premières femmes hautement diplômées. Son premier objectif est toutefois de diffuser ses propres idées comme elle l'affirme dans son autobiographie. Publiée durant une année entre 1888 et 1889, cette revue est bien reçue de la critique, car C. Renooz s'y efface d'abord devant les collaboratrices beaucoup plus orthodoxes comme Blanche Edwards, et parce qu'elle montre patte blanche dans le texte de présentation du premier numéro qui défend l'idée d'une égalité déjà réalisée entre les sexes et positionne la revue hors du champ des revendications politiques<sup>63</sup>. Au bout d'un an, des problèmes financiers et l'état de santé critique de sa fille atteinte de tuberculose la convainquent de cesser la publication et de se retirer à la campagne pour un certain temps. En 1890, elle trouve finalement des alliés durables qui l'aident à fonder la Société néosophique et à publier sa trilogie intitulée *La Nouvelle science*<sup>64</sup> qui développe les bases de la doctrine que ses disciples convaincus diffuseront.

Son travail « scientifique » a comme principal aboutissement l'établissement d'une nouvelle cosmogonie, qu'elle veut cosmologie physique et spirituelle, qui trace les contours d'un monde harmonique dissimulé par la science masculine. Dans *Psychologie comparée de l'homme et de la femme* et dans *La loi des sexes, base scientifique de la morale*, C. Renooz développe une vision de l'ordre des sexes où la hiérarchie est inversée : les femmes

---

<sup>63</sup> Elle écrit : « Nous tenons à déclarer, au début de notre entreprise, que cette Revue n'est pas un organe de revendication. Nous n'avons aucun droit à revendiquer sur le terrain de la science, attendu qu'aucun de nos droits ne sont lésés. Les Écoles nous sont largement ouvertes, les professeurs nous accueillent avec une extrême bienveillance, quand ils voient que nous nous livrons à des études sérieuses. Nous ne nous croyons victimes d'aucune injustice de leur part ; nous sommes, quelquefois même, des privilégiées. D'autre part, jamais aucune femme n'a été empêchée de dire ce qu'elle pense de la science actuelle. Certes, nous avons des difficultés pour faire connaître nos idées lorsqu'elles viennent bouleverser les vieilles doctrines classiques, mais les hommes n'en rencontrent pas moins. Il est vrai que quelques-uns ont, contre nous, des préventions, des préjugés, qu'ils ne croient pas à notre science. Cela vient de ce qu'ils ne nous connaissent point. Nous voyons, tous les jours, des professeurs qui ont étudié, dans leurs moindres détails, tous les êtres organisés qui forment la série zoologique, et qui semblent ignorer, absolument, ce qu'est cet être, qui tient tant de place dans l'humanité : la femme. Faisons-nous connaître, et quand ils sauront ce que nous valons, ils nous apprécieront comme nous le méritons ».

<sup>64</sup> Les trois tomes portent les titres suivants : *La Force*, *Le Principe générateur de vie*, *L'évolution de l'homme et des animaux*.

sont, pour elle, supérieures aux hommes dans les domaines de la pensée et de la morale – positionnées au sommet de la hiérarchie des occupations – car elles sont plus spirituelles, plus près de la force de vie divine grâce à leur fonction maternelle. Les hommes sont, pour leur part, davantage doués pour les activités matérielles et économiques auxquelles ils devraient se limiter. Elle sacralise la maternité comme principe supérieur, mais dans un esprit contestataire et original, bien que naturaliste, contrairement aux autres formes de féminisme qui s'appuient sur la maternité pour revendiquer des droits pour les femmes. Pour C. Renooz, l'ère des hommes s'achève et les femmes doivent prendre la relève et restaurer la vérité et l'ordre. Elle n'envisage pas de suprématie des femmes sur les hommes, car, pour elle, le matriarcat est un ordre égalitaire qui respecte véritablement la « nature » de chaque sexe, comme c'était le cas dans l'Antiquité. Dans les années 1920, elle rédige une série de cinq volumes sur l'histoire de l'humanité, *l'Ère de vérité*, dans lesquels elle corrige ce qu'elle considère être les erreurs et les malhonnêtetés des historiens masculins quant à la place des femmes dans l'histoire. Elle prétend que l'histoire occidentale est une progressive usurpation du pouvoir féminin par les hommes qui se sont efforcés de faire disparaître toutes les traces des anciens pouvoirs féminins pour mieux asseoir leur domination<sup>65</sup>. Sa démonstration s'appuie, un peu évasivement, sur plusieurs sources littéraires et historiennes qu'elle regroupe dans une bibliographie sommaire.

Les écrits de C. Renooz et des membres de la Société néosophique, qui auraient été, selon Chaperon (2007), plus d'une centaine de cotisants en 1901, se caractérisent par l'emploi d'un langage nouveau, aux allures scientifiques, par une grande liberté prise avec les règles grammaticales et syntaxiques (notamment l'usage de majuscules pour des noms communs) ainsi que par un style lyrique qui n'est peut-être pas étranger au projet de synthèse des savoirs que C. Renooz et les siens poussent beaucoup plus loin que C. Royer.

La Néosophie de Mme Céline Renooz est le *missing link* reliant les autres sciences et ambitionnant le rôle de pacificateur et d'unificateur. Il faut étudier celle-ci dans les livres de C. Renooz : *La force et le principe générateur de la vie*, notamment. Dans ce dernier livre, le Dieu suprême du système hélioplanétaire est l'oxygène atomique radiant principe de Vie, du Bien, il nous vient du soleil. C'est l'oxygène négatif,

<sup>65</sup> Elle défend par exemple que le christianisme primitif aurait été d'inspiration johannite, organisé en fonction de la déesse mère primitive, ce que les disciplines de Jésus, après leur mainmise sur le pouvoir politique, aurait réussi à occulter jusqu'au XX<sup>e</sup> siècle (Renooz 1934).

principe féminin, celui de la sensibilité, de la genèse de la vie et de la croissance. Le principe négatif, du mal (Arimane Typhon, Satan) est l'oxygène positif qui engendre les bases (les métaux) et nous vient de loin, des étoiles blanches ; il est plus faible, plus diffus, plus radiant et plus rapide, vu sa radiance téléphorique ; il est le principe moteur, destructif de la vie de croissance, le mâle représenté par le muscle, l'homme oppresseur de la Femme, la Femme représente l'oxygène solaire radiant et générateur de la vie, oxydant et acide (*La Science nouvelle*, revue bi-mensuelle, Fond M. Guêpet, Fond Bouglé, BHVP).

Les disciples de C. Renooz demeurent unis jusque dans les années 1930, toujours en marge des principales institutions scientifiques, pour honorer sa mémoire et diffuser sa doctrine dont ils parlent à l'aide de registres lexicaux habituellement réservés aux phénomènes religieux.

Le devoir des néosophes, continuant l'œuvre commencée par C. Renooz est donc de tirer de sa Nouvelle Science des vérités nouvelles pour les appliquer, comme celles qui la constituent, à la Vie et au Bonheur individuel et social, par ou sans inventions matérielles. Tel est leur devoir sacré envers la Nouvelle Science et son Génie Créateur, envers eux-mêmes et l'humanité (*L'ère de vérité*, Bulletin mensuel de la Société néosophique, mars 1930, Fond Marguerite Guêpet, BHVP).

Certaines disciples font des carrières de conférencières et tentent de faire de la doctrine de C. Renooz une sociologie. Marguerite Guêpet<sup>66</sup>, par exemple, fait en 1932 une série de douze conférences<sup>67</sup>, tenues en diverses salles accessibles de Paris<sup>68</sup>, constituant ce qu'elle appelle sa « synthèse sociologique ». Elle y développe « la loi de la triple complémentarité » comme condition à l'établissement de l'ordre social défini comme l'harmonie entre les diverses composantes : complémentarité des sexes, des facultés individuelles et des potentialités individuelles qui se distribuent selon trois plans, soit le

---

<sup>66</sup> En 1932, elle fait une conférence au Club de « l'en dehors » à Paris dans lequel elle explique que, bien que née de parents ouvriers libres penseurs et syndicalistes, elle dut se dégager « du cercle familial dont [elle] sentai[t] peser la contrainte mentale » pour acquérir une autonomie intellectuelle qui l'amena au féminisme et au travail intellectuel. « Et, quand éclairée à la lumière de cette science brillamment révélatrice qu'est la doctrine Renoozienne, j'eus la connaissance, non seulement de l'erreur scientifique et conventionnelle de la « soi disant supériorité de l'homme », mais de la négation systématique des droits de la femme, alors une Âme nouvelle, une Âme d'amazone m'habita » (Fond M. Guêpet, Fond Bouglé, BHVP).

<sup>67</sup> Ces conférences s'intitulent : 1- Peut-on réaliser la paix universelle, 2- La paix individuelle, ou « paix en soi », 3- La paix sentimentale ou des couples, 4- La paix des sexes (ou du dualisme humain), 5- la paix collective (ou paix avec le prochain), 6- La paix familiale ou paix entre ascendants et descendants, 7- La paix nationale ou paix entre citoyens, 8- La paix internationale ou entre les peuples, 9- La paix économique (ou matérielle), 10- La paix raciale ou intellectuelle, 11- La paix avec les animaux (car il ne faut rien oublier), 12- La paix religieuse (ou spirituelle).

<sup>68</sup> Notamment au Club du Parthénon, au Musée social, à la Maison de la mutualité et au Club du Faubourg.

moral et le spirituel (domaine féminin), le matériel et l'économique (domaine masculin), l'intellectuel (domaine mixte selon les compétences spécifiques de chaque sexe).

La défense des thèses renoziennes n'est pas plus facile dans l'entre-deux-guerres qu'au début du XX<sup>e</sup> siècle. M. Guêpet raconte dans un cahier manuscrit le tumulte et les contestations qu'elle doit affronter durant une conférence sur le matriarcat primitif et les théories scientifiques de C. Renooz en 1924 au Club du faubourg.

Ce débat prit le caractère d'une véritable joute. Tous les adversaires – voire ennemis – que je m'étais faits au cours de mon action féministe – s'apprêtaient à me voir... assommée par les arguments de mes contradicteurs. La salle de la Fourmi B. Barbès était comble. On y était venu, avec l'espoir d'assister à un combat épique où la bête cernée de toutes parts, serait implacablement terrassée.

Il y eut, au cours de mon exposé plusieurs interruptions cabalistiques. Au cours de l'une d'elle, je sommai Léo Polus à se souvenir de ses droits de président pour faire respecter les miens.

Je ne pus faire mon exposé – qui d'ailleurs, était fort long – complètement, mais malgré les coupures, il ne fut pas trop décousu.

Dans sa péroraison de président remerciant au nom du club du Faubourg la conférencière... etc. Léo Polus s'écria : « Si vous saviez, cette conférencière, c'est une couturière !!! ». Avait-il dit cela pour diminuer l'effet de mon exposé, ou bien, était-il lui-même surpris du travail que démontrait la clarté de cet exposé. Mystère. Toujours est-il que cette déclaration fut saluée de bravos et qu'en ma qualité de besogneuse, sachant le prix de mon effort, j'en fus remuée au point d'en devoir quitter la salle quelques minutes (Fond M. Guêpet, Fond Bouglé, BHVP)<sup>69</sup>.

C. Renooz et ses disciples sont progressivement isolées dans le mouvement féministe républicain avec lequel quelques ponts avaient été construits à l'époque de *La Revue scientifique des femmes*. C. Renooz voit même un complot féministe ourdi par C. Royer autour de *La Fronde* qui vise à l'exclure<sup>70</sup>. Elles ne parviennent pas davantage à occuper

<sup>69</sup> Elle dresse une liste de ses contradicteurs, avec leurs arguments et les siens, dans laquelle figure le nom de Madeleine Pelletier qui conteste toute l'entreprise scientifique renozienne. M. Guêpet ne peut opposer à cette féministe matérialiste radicale, diplômée de médecine et théoricienne aguerrie, qu'une profession de foi en la validité de la doctrine de C. Renooz et la définition des connaissances scientifiques légitimes comme mythologiques.

<sup>70</sup> Elle se brouille d'abord avec B. Edwards à qui elle reproche la suffisance des médecins. Elle dit dans son autobiographie : « je vais prendre le thé chez Mme et Mlle Edwards. À ce moment là je suis en bonnes relations avec ces dames. Blanche Edwards me demande si je suis spirite. Je suis étonnée de cette question. Elle ne sait donc rien de ma science puisqu'elle suppose que je [souscris] à d'autres doctrines, en opposition avec la mienne ? Je suis blessée de semblables questions. Elle a donné un article à la Revue. Comme il était illisible, les compositeurs ont eu beaucoup de peine à l'imprimer. Je lui envoie les épreuves à corriger ; elle



une position intéressante, ni à être considérées comme des interlocutrices légitimes, dans les différents espaces du champ scientifique. Dans les principaux périodiques de sciences sociales, C. Renooz est pratiquement absente, sauf pour un compte-rendu du premier volume de *L'Ère de Vérité*, sa nouvelle histoire de l'humanité dans la *Revue internationale de sociologie* (*RIS* 1922 5-6 : 299). L'analyste ne discute pas à proprement parler ses thèses, mais exprime plutôt son incrédulité et une forme d'amusement devant ses méthodes et ses idées. En 1908, deux comptes rendus (*RIS* 1908 3 : 237 et *SS* 1908 48 : 407) d'une *Étude sur le féminisme dans l'Antiquité* de Cleyre Yvelin, une de ses adeptes, reçoit un accueil similaire mêlant amusement et déconsidération tranquille malgré la virulence de la charge de l'auteure qui reprend les idées de C. Renooz sur la supériorité féminine et sa critique du savoir universitaire, coupable de falsifications<sup>71</sup>. Elle dit dans la préface de son ouvrage :

Nous n'avons rien à attendre de la science universitaire dont l'enseignement tend à remplacer le dogmatisme religieux et à nous imposer de nouvelles erreurs en remplacement des erreurs cléricales, qui prétend maintenir les mensonges dont l'histoire pullule, tout cela pour conserver les bonnes grâces de l'élément masculin. Pour cette élite intellectuelle (ou soi-disant telle) qui compose le corps enseignant – Facultés, École des Hautes Études – découvrir des vérités, les dévoiler aux yeux des profanes, sans y être autorisé, est un crime de lèse-majesté de ces savants qui gardent jalousement l'entrée du temple de la science (Yvelin 1908 : 8-9).

Ces accusations montrent que les renooziennes se posent d'emblée à l'extérieur des réseaux légitimes de la science où elles ont fini par comprendre qu'elles ne peuvent être reconnues<sup>72</sup>. Tout dans leurs écrits et leurs positions rejettent les institutions scientifiques

---

me les rapporte et me dit avec dédain ; c'est très mal imprimé, on voit bien que ce n'est pas un imprimeur scientifique. Elle se figure donc qu'il y a des catégories d'imprimeurs, les uns pour la science et les autres pour le reste... Cette suffisance de tous ceux qui s'approchent du monde médical révèle l'état d'esprit qui règne dans ce milieu – et que je résume en deux mots : orgueil et illusion... » (« Prédestinée », Fond Bouglé, BHVP).

<sup>71</sup> Dans son autobiographie, C. Renooz raconte sa désillusion. « En commençant cette œuvre immortelle j'avais toutes les illusions des femmes qui ignorent le mal, les ruses des hommes, la comédie sociale. Je croyais que ceux qui sont en possession d'une autorité scientifique étaient les juges naturels d'un travail de science. Quelle surprise, quelle désillusion, quelle lumière ce fut pour moi, quand je vis la mauvaise foi des uns, l'incapacité des autres, le mauvais vouloir de tous parce qu'ils ne peuvent pas s'élever jusqu'à la pensée abstraite de la Femme... » (« Prédestinée », Fond Bouglé, BHVP).

<sup>72</sup> M. Guêpet affirme encore dans les années trente que les diplômes universitaires ne sont pas nécessaires pour faire de la sociologie. « Peut-être pensera-t-on que « je ne suis pas qualifiée » pour ce faire... Je ne suis, en effet, qu'une faible femme, ni « docteur », ni « avocate », ni « professeur » (officiellement parlant) ni même « bachelière ». Mais quoi ! Pour connaître les souffrances humaines (et l'on ne peut, à mon avis, parler juste que de ce que l'on connaît bien) ; pour connaître les souffrances humaines, et surtout, pour en désirer la

dont elles sont, plus que toutes autres intellectuelles rencontrées, exclues. Malgré le caractère ésotérique de plusieurs écrits de C. Renooz et de ses disciples, certains éléments de leur critique de l'androcentrisme du savoir légitime annonce les théories sur le point de vue (« standpoint theory » et « situated knowledge ») de féministes universitaires des années 1970-1980 comme Sandra Harding (1993) et Donna Haraway (1988) qui défendent l'idée que tous les savoirs sont socialement situés et que les théories qui se présentent comme neutres soutiennent en général le point de vue dominant. Au début du XX<sup>e</sup> siècle, une telle critique de l'histoire, formulée de cette manière, sans aucune légitimité institutionnelle, est toutefois totalement inaudible pour les autorités scientifiques de l'époque.

L'hypothèse du matriarcat primitif est pourtant l'objet de nombreuses discussions dans les sciences sociales de l'époque, notamment dans *L'Année sociologique*, mais aucune femme n'est convoquée au débat (Charron 2004). É. Durkheim et ses collaborateurs travaillent sans relâche au discrédit de cette thèse appuyée sur des mythes plutôt que sur des faits vérifiables. Leur travail se traduit par une disqualification rapide de l'hypothèse d'un matriarcat primitif dans la sociologie française du XX<sup>e</sup> siècle, mais cette théorie continue de circuler dans d'autres espaces sociaux plus ouverts au romantisme messianique des théories féministes matriarcales de C. Renooz et de la Société néosophique.

### 5.2.2.2 *Lydie Martial et les conditions d'une reconnaissance intellectuelle limitée à la Société de sociologie de Paris*

Une seule femme influencée par les thèses renooziennes a un peu plus de succès à la Société de sociologie de Paris (SSP) dans les premières années du XX<sup>e</sup> siècle. Lydie Martial (1861-1929) développe un modèle de complémentarité dans lequel les compétences reconnues aux deux sexes seraient de valeur équivalente et défend une vision du progrès

---

fin, point n'est besoin, en vérité, de « titre sociaux ». Il suffit seulement de vivre, de sentir, de comprendre, que si l'humanité, la société, sont imparfaites et mauvaises, elles sont aussi : perfectibles et améliorables... » (« Peut-on réaliser la paix universelle », 16 janvier 1932, Club du Parthénon, Fond Marguerite Guêpet, Fond Bouglé, BHVP).

scientifique comme conditionnel à la prise en compte du point de vue féminin et de l'ordre « naturel » des sexes.

Née en 1861, Lydie Martial – pseudonyme pour Anna Carnaud – est la fille d'un « honnête et laborieux travailleur ». Elle ne fait pas d'études particulières et épouse Maximilien Carnaud, successivement député de Marseille et receveur des finances de sa commune, dont elle a quelques filles<sup>73</sup>. Elle est associée à divers groupes féminins de réforme qui encouragent la transformation de l'éducation des filles tant vers l'enseignement supérieur que vers l'introduction de l'enseignement ménager au niveau primaire. Elle s'illustre surtout par la publication de quelques livres au tournant du siècle dans lesquels elle défend l'extension de l'éducation des femmes afin qu'elles participent davantage à la réflexion sociale et fasse profiter l'humanité de leur compétences spécifiques qu'elle naturalise complètement<sup>74</sup>. L. Martial participe activement à la SSP, dont elle est membre. Elle y présente notamment trois conférences sur « la sociologie et la morale » (1904), « le rôle social de la femme » (1906) et « l'évolution et la femme » (1911), et intervient régulièrement dans les débats qui suivent les communications. Ses ouvrages sont souvent analysés dans la *Revue internationale de sociologie*, alors qu'ils sont ignorés des autres périodiques de sciences sociales. Malgré l'accueil relativement favorable de la SSP, L. Martial fonde, à l'instar de C. Renooz, des institutions qu'elle dirige et qui lui permettent de diffuser plus largement ses idées. Elle met sur pied un journal et trois institutions liées étroitement entre elles : l'Union de pensée féminine en 1902, à laquelle participe C. Renooz, l'École de la pensée en 1903 et finalement le Parti du cœur en 1920. Ses institutions ne profitent toutefois d'aucune publicité dans la *Revue internationale de sociologie*.

La pensée de L. Martial est un syncrétisme entre la doctrine de C. Renooz, qui puise aux mythologies du matriarcat primitif et de la symbolique féminine, et un différentialisme de genre à la fois conformiste – qui réfère aux divisions sociales existantes entre le privé et le public – et progressiste – en défendant l'individuation des femmes – comme le faisait par

<sup>73</sup> Cf. Dossiers biographiques à la BMD et dans le Fond Bouglé à la BHVP.

<sup>74</sup> Ses principales publications sont : *Qu'elles soient des épouses et des mères* (1896), *La femme intégrale* (1901), *Vers la vie. L'éducation humaine* (1902), *Le nom de l'épouse* (1910).

exemple la vicomtesse d'Adhémar. Elle procède de manière beaucoup plus impressionniste que C. Renooz ou C. Royer, sans références précises et, manifestement, sans connaissances approfondies ni en sciences naturelles, ni en sciences sociales ou en philosophie. De plus, son style littéraire, exagérant les énumérations contradictoires, est emberlificoté d'un ensemble d'expressions confuses et vagues rappelant un peu le style des renooziennes, le lexique original en moins<sup>75</sup>. Malgré cela, la SSP la sollicite en 1904 pour une communication dans le cadre d'une série de présentations portant sur un thème théorique d'intérêt « général » : les rapports entre la sociologie et la morale.

L. Martial inscrit l'ensemble des luttes sociales dans le cadre de l'opposition naturalisée entre « les deux principes de vie, le masculin et le féminin, qui sur notre planète ont leurs éléments supérieurs d'expression dans l'homme et dans la femme », et qui renvoie à un ordre cosmique, chimique et physique idéalisé. En 1911, elle définit la sociologie comme une

science de l'économie rationnelle qui se dégagera de la compréhension de l'évolution et du progrès, de la connaissance de ce que sont les centres économiques terriens pour cette évolution et ce progrès, pour la vie sociale comme pour les êtres végétaux, animaux et humains qui vivent sur eux et qui participent à l'évolution, au progrès et à la vie sociale (*RIS* 1911 2 : 276).

Elle trace, dans ses exposés, un schéma évolutionniste semblable à celui des féministes radicales de la différence, dans lequel le matriarcat primitif est synonyme de « triomphe de la moralité », contrairement au patriarcat qui « remet en cours le sensualisme et ses excès ». L'histoire humaine n'est, pour elle, « qu'ignorance, cruauté, tyrannie, astuce, désordre, accaparement et violation constante de la loi morale ». Elle conteste la supériorité morale des lois romaines et du christianisme qui auraient retardé l'évolution morale en infériorisant les femmes, ce qui serait contraire aux « lois naturelles ». Elle se rapproche aussi de C. Renooz en associant la pensée et la spiritualité avec le principe féminin, en formulant l'idée que les femmes, grâce à la maternité, auraient accès à certaines connaissances qui

---

<sup>75</sup> Elle définit par exemple le progrès de cette manière en 1911 : « Le travail du progrès est la floraison des substances évoluées, épurées et sélectionnées et leur emploi, leur dépense, par les vibrateurs, par les individus les plus énergiques dans lesquels et par lesquels s'opère ce travail, par ceux qui renferment le plus de vie essentielle fécondatrice en développement et qui seuls sont capables de s'adjoindre des éléments supérieurs de développement » (*RIS* 1911 2 : 411).

demeureront à jamais obscures pour les hommes<sup>76</sup>, mais elle s'en distingue en n'érigeant pas de hiérarchie dans laquelle les femmes trôneraient au sommet. Elle développe plutôt une vision de l'ordre social et moral reposant sur l'idée d'une complémentarité naturelle des sexes qui ne correspond toutefois pas exactement aux divisions du travail existantes entre les hommes et les femmes et que les défenseurs catholiques de la complémentarité de sexe soutiennent.

La morale est l'ensemble des sentiments et des actes par lesquels l'individu, homme ou femme, traduit dans la vie intime et privée et dans la vie sociale sa valeur physique, psychique, intellectuelle et ingénieuse sans rabaisser vis-à-vis de lui-même ni vis-à-vis des autres la valeur et la dignité de l'humain moral évolutionnel et progressant qui caractérise notre race (*RIS* 1904 5 : 351).

La morale doit reposer sur la science de la vie, sur les lois naturelles de l'équilibre harmonique entre les sexes, mais aussi entre les différentes composantes de la nature. Elle pense que les femmes doivent découvrir par la raison leur véritable « nature », opposée à celle des hommes, afin d'en faire profiter la société et la pensée savante qui n'ont jusqu'alors été organisées qu'en fonction du point de vue et des intérêts masculins.

Il ne faut pas s'étonner si le progrès est contesté par les esprits les plus sérieux et les plus avertis, s'il semble fragile; du fait de l'annihilation de sa moitié conjugale et sociale et de la perturbation qu'il a déterminé dans les facultés féminines comme dans les sciences, celui qui, depuis des milliers de siècles, a assumé la lourde responsabilité de concevoir tout seul ce que veulent de l'humanité l'évolution et le progrès social et qui s'est fait fort d'y pourvoir sans le concours conscient de la Femme, celui-là est physiquement et cérébralement borgne, il n'entend que la moitié de la pensée humaine, il est manchot et marche à cloche-pied, il n'a que la moitié d'un cœur et la moitié d'un cerveau et, trop souvent, il ne les met qu'au service de ses passions et de ses convoitises (*RIS* 1911 6 : 412).

Le progrès social et naturel est donc impossible sans le concours de femmes émancipées des limites imposées par les institutions sociales à l'épanouissement de leur « nature ». On voit qu'il reste quelque chose de la critique épistémologique de C. Renooz dans les écrits de

---

<sup>76</sup> « En toute circonstance, même quand il s'agit pour lui de fécondité et des actes qui s'y rapportent, l'homme ne sent de la vie que les phénomènes physiques de circulation et de vibration et les réflexes qui s'y rattachent, tandis que la femme sent s'y ajouter tous les phénomènes de la fécondation et porte en elle, même si elle reste vierge, tous les sentiments, tous les réflexes psychiques des mouvements physiques inhérents à sa nature maternelle. L'homme qui veut les expliquer et leur dicter des lois se trompe » (*RIS* 1906 1 : 53).

L. Martial, et qui la différencie des catholiques et des défenseurs de l'ordre sexuel patriarcal.

Toutefois, en revendiquant l'équivalence de genre sans remettre clairement en question les positions et les privilèges masculins, le discours de L. Martial est beaucoup moins subversif que celui des renooziennes, et est facilement récupéré par une idéologie conservatrice qui prétend être en faveur de l'égalité entre les sexes sans reconnaître l'existence des privilèges masculins dans le domaine du savoir. Ainsi, la primauté accordée par L. Martial à la fonction maternelle, principale force de vie, et la déclinaison des oppositions symboliques sous-jacentes à la première dyade féminin-masculin, supportent généralement, dans les institutions qu'elle fréquente, une vision de l'ordre sexuel qui renvoie les femmes prioritairement à l'espace domestique, et renforce l'antinomie entre féminité et activité intellectuelle. Même si la maternité ne doit pas, à son avis, reléguer les femmes dans l'espace domestique et limiter leurs activités sociales, elle demeure l'expérience nécessaire à l'accomplissement féminin<sup>77</sup>. Dans *La femme intégrale*, elle affirme :

La mère portant l'enfant, voilà le but de l'humanité puisque c'est là son moyen de durer ... Si l'on travaille à éclairer la femme sur elle-même, c'est bien aussi pour la mener à cette supériorité d'une maternité consentie après un amour conscient... Puisque nous travaillons pour toutes les femmes, c'est sur celles qui donnent à l'humanité des éléments de vie que nous devons porter le plus de sollicitude. Car les autres sont des exceptions regrettables. J'en demande pardon à toutes les personnes qui sont dans ce cas-là, mais la vérité s'impose : la femme n'est et ne peut être moralement et affectivement complète que lorsqu'elle a été mère (Martial 1901 : 36).

Le projet de L. Martial laisse croire que l'extension des droits aux femmes, et particulièrement ceux relatifs à l'instruction supérieure et à l'activité intellectuelle, pourra se conjuguer harmonieusement avec le maintien des rôles traditionnels des femmes dans l'espace domestique comme mères et comme ménagères, n'altérera pas la « nature »

---

<sup>77</sup> Elle affirme que tous les secteurs sociaux doivent être accessibles aux femmes, mais ne pense pas que celles-ci feront, ou doivent faire, le même type de travail que les hommes dans ces domaines, en raison des différences naturelles existant entre eux. « Ce sont les femmes qui ne voudraient que copier les hommes qui seraient à redouter pour le bien social et humain, mais il ne viendra jamais que du bien de celles qui veulent être toute la Femme avec fierté, science et conscience » (*RIS* 1911 6 : 414).

essentiellement maternelle des femmes et n'impliquera pas le partage du pouvoir dans l'espace public.

En somme, même si les idées de L. Martial ne peuvent se réduire à une apologie des rôles traditionnels, il est relativement facile pour ses interlocuteurs tant progressistes que conservateurs d'y trouver des affirmations se conciliant avec leur vision de l'ordre sexuel en faisant l'économie de la dimension originale et contestataire de ses théories. En effet, malgré l'accueil plutôt favorable de son discours à la Société de sociologie de Paris et dans la *Revue internationale de sociologie*, les théories de Lydie Martial ne sont pas discutées à proprement parler. En 1904, son exposé ne suscite aucune réaction retranscrite dans le périodique et en 1906 les commentateurs ignorent complètement les idées développées par L. Martial<sup>78</sup>. En 1911, par contre, R. Worms et P. Grimanelli tentent de résumer ses idées, de les associer à la pensée d'« illustres sociologues », de les ramener aux principaux problèmes discutés par les évolutionnistes tout en contestant l'hypothèse du matriarcat primitif considérée par P. Grimanelli comme un « pur roman sociologique ». Ce dernier se montre surtout satisfait

d'avoir entendu dire par Mme Lydie Martial que l'homme et la femme, complémentaires l'un de l'autre, ont le besoin et le devoir de s'unir et de s'associer toujours mieux pour les fins physiques et morales de l'espèce, pour réaliser l'humanité. Elle condamne donc la guerre des sexes, qui n'est pas plus une solution que la guerre des classes. [...] Le progrès ne consiste pas à supprimer les différences ou à n'en pas tenir compte, mais à les harmoniser dans le respect et dans la sympathie mutuels pour les collaborations fécondes (*RIS* 1911 6 : 435)<sup>79</sup>.

Dans le compte-rendu de *Vers la vie*, Maurice Le Goux se montre également enthousiaste vis-à-vis les solutions de L. Martial qu'il qualifie de « neuves et hardies » qui « ne souffrent guère la critique et les retouches » (*RIS* 1904 1 : 130). Les idées de L. Martial sont donc

<sup>78</sup> Tous les intervenants – le Dr Roussy, E. Cheysson, P. Vibert, l'abbé J.-A. Clamadieu – se contentent d'exposer leur propre point de vue sur « le rôle social de la femme » sans renvoyer aux idées développées par L. Martial.

<sup>79</sup> Dans un article de Ph. Pagnat extrait de *Le Gotha Français*, L. Martial est érigée en exemple de bon féminisme : « Cette doctrine féministe est bien spéciale et nouvelle. On le voit, elle n'arrache rien à la femme de ses qualités intrinsèques ; elle les développe, comme qualités complémentaires de celles de l'homme. C'est le féminisme féminin. Rien de plus rationnel ni de plus sage. Je n'y relève rien de turbulent ni d'anti-chrétien. Cela n'a pas même le tort d'être « indépendant de l'amour, et extérieur à l'amour », Madame Lydie Martial vivant au contraire de deux amours : celui de son mari et celui de ses enfants, auxquels il faut en ajouter encore, pour être juste, un troisième : celui du travail et de la cause féminine... » (Dossier L. Martial BMD).

définies comme des positions idéologiques et des alternatives réformistes par les analystes plutôt que comme des positions épistémologiques ou des théories philosophiques ou sociologiques.

L. Martial se définit pourtant elle-même régulièrement comme une sociologue et adopte une posture de confiance en sa valeur, similaire à celle observée chez C. Royer ou C. Renooz, qui l'amène notamment à prendre la parole longuement, à critiquer sans retenue des interlocuteurs masculins, même en positions dominantes, et à multiplier les occasions d'exposer elle-même ses idées originales. Ses interlocuteurs à la SSP ne lui reconnaissent toutefois guère de compétences intellectuelles comparables aux leurs. Seul Guillaume de Tarde la qualifie de « collègue et amie », en lui reconnaissant une « haute compétence en ces matières, à propos de l'idée et du mot de progrès » (*RIS* 1911 2 : 280), même s'il conteste ses affirmations. M. Le Goux accorde plutôt à son travail un statut qui la positionne à l'extérieur du champ intellectuel, dans un espace intermédiaire, celui-là même que L. Martial, en cohérence avec la vision traditionnelle du féminin, définit comme celui des femmes dans la société qui sont, à son avis, « partout, à toutes les places, le trait d'union, entre la nature, la vie, la science et l'homme », « l'intermédiaire, le point de conjonction de la sociabilité entre les hommes eux-mêmes » (*RIS* 1906 1 : 55). En effet, M. Le Goux, dit de son travail qu'il « revêt successivement la forme abstraite qui convient à la science, et le tour aimable qui est celui du monde » (*RIS* 1904 1 : 130).

Ce positionnement, qui se rapproche également de celui reconnu et revendiqué par C. Royer et C. Renooz, ayant l'ambition de réaliser des synthèses et d'abattre les frontières disciplinaires, fonctionne comme un critère d'exclusion de L. Martial, et plus largement de l'ensemble des femmes, du domaine de la science à la marge duquel elles disparaissent. Malgré la grande confiance de L. Martial dans les institutions masculines qui la reçoivent<sup>80</sup>,

<sup>80</sup> Elle affirme dans l'introduction de son exposé sur « le rôle social de la femme » à la SSP en 1906 (*RIS* 1906 1 : 45) : « L'heure de l'équité a sonné. Du fait qu'elle résonne au sein de la Société de sociologie de Paris, elle sera entendue de tout le monde philosophique, scientifique et pensant... Elle m'encourage à aborder la partie de cette communication, philosophique et scientifique, forcément plus aride, mais nécessaire puisqu'elle doit précéder en toute chose l'action pratique réellement humaine et consciente... La question s'élève : elle se pose à la fois devant le pédagogue, l'économiste, l'homme politique. La voici devant les savants et les philosophes. Elle devait être abordée ici. Et c'est même ici seulement qu'elle peut être étudiée avec fruit. Partout ailleurs les esprits sont suspects d'opportunisme, de partialité, d'utilitarisme. Partout on est pressé de faire de l'action immédiate... Ici c'est le domaine de l'idée pure, de la sincérité désintéressée en matière de



son travail reçoit finalement l'étiquette de « poème didactique en prose » par M. Le Gouix, c'est-à-dire d'œuvre artistique et pédagogique, sûrement utile socialement, mais résolument hors des limites de la philosophie ou de la science sociale.

Lorsque L. Martial disparaît des comptes rendus de la SSP après 1914, l'idée d'une réorganisation théorique du savoir pour y intégrer les femmes et leur point de vue n'est reprise par personne et les vifs débats entre féministes et antiféministes sur la place des femmes dans la société et dans l'espace intellectuel, qui occupaient un espace discursif considérable dans la *Revue internationale de sociologie* et dans *La Réforme sociale*, perdent aussi progressivement leur importance dans ces deux périodiques qui, en réorientant leurs réflexions autour des enjeux politiques dominants de l'entre-deux-guerres, contribuent à laisser en marge du champ intellectuel les théories et les connaissances des féministes. La majorité des intellectuelles s'intéressant aux origines historiques et sociologiques des sociétés humaines au début du XX<sup>e</sup> siècle en France manifestent une grande confiance en leurs compétences intellectuelles, qui tend même souvent vers l'orgueil et la vanité. Cette attitude, généralement peu appréciée chez une femme dont la féminité est fonction de son humilité et de sa discrétion, apparaît être une condition essentielle du passage à la visibilité, à la publication, à la capacité à défendre de nouvelles connaissances transgressives et subversives, de manière prolongée et avec ténacité, dans le champ intellectuel.

### **5.3 La critique politique et le positionnement des militantes féministes**

Les questions soulevées dans le champ des sciences sociales et dans le champ du féminisme sont souvent communes. Si quelques rares pénétrations réciproques s'observent parfois, les relations entre féministes et sociologues sont néanmoins plus ténues qu'entre ces derniers et les membres d'autres mouvements sociaux (socialistes, syndicalistes, réformistes, etc.) composés proportionnellement d'un plus grand nombre d'hommes. Les figures de la transgression non diplômées que nous avons identifiées dans les périodiques

---

spéculations idéales, c'est celui de la Liberté, donc celui de la vie et de la vérité ».

de sciences sociales français avant la Seconde Guerre mondiale se définissent généralement comme des féministes et ne parviennent pas, ou ne cherchent pas, à faire reconnaître leur point de vue comme neutre à l'instar leurs collègues masculins. Lorsqu'elles expriment des ambitions de scientificité et d'objectivité, leur propos est constamment rejeté vers le champ politique, vers la partialité et l'hétérodoxie qui confinent à l'incomplétude, au spécifique. Certaines d'entre elles, toutefois, ne tentent pas de dissimuler leurs appartenances idéologiques, ne cherchent pas à convaincre leurs interlocuteurs de la neutralité de leurs idées, mais au contraire se présentent d'emblée comme des militantes dont la critique politique aurait une légitimité dans le champ des sciences sociales. Contrairement à C. Royer ou C. Renooz qui développent une conscience de genre à travers leurs expériences dans le champ des sciences, la conscience de genre des militantes précède leur implication dans les groupes de sciences sociales.

Quelques rares militantes féministes sont invitées dans les groupes de sciences sociales pour traiter d'enjeux contemporains relatifs aux femmes, mais les thèmes explicitement politiques sont presque toujours écartés des sujets d'étude légitimes pour les femmes. Comme nous l'avons vu, l'analyse du mouvement féministe lui-même est monopolisée par les hommes qui en définissent les formes légitimes. Certaines féministes s'imposent néanmoins dans les congrès et séances publiques comme des perturbatrices de l'ordre attendu des discours : elles posent des questions dérangeantes, émettent des avis contestataires. Plusieurs d'entre elles publient des ouvrages dans lesquels les revendications politiques et la légitimation du mouvement féministe s'appuient sur une masse documentaire et des analyses théoriques et sociologiques dans lesquels les identités de genre sont partiellement dénaturalisées. La majorité de ces femmes ne sont pas invitées à participer directement aux activités de la Société d'économie sociale (SES), de la Société de sociologie de Paris (SSP) ou du Musée social, mais plusieurs comptes rendus sont consacrés à leurs ouvrages.

Les féministes militantes qui mettent en évidence l'arbitraire historique et social des inégalités de sexe sont rejetées du côté de la « mauvaise » face du féminisme. Elles sont définies comme la « minorité du pire » dont se moquent les caricaturistes qui mettent en

relief les formes de la transgression de genre. Les analystes accordent une plus grande reconnaissance intellectuelle aux écrits littéraires féminins qu'aux travaux explicitement féministes qui ne revendiquent pas de place spécifique dans le champ des sciences sociales en structuration, mais contestent les théories en vigueur, les perspectives adoptées par les spécialistes masculins de la « question de la femme » qui contribuent à perpétuer les inégalités entre les hommes et les femmes.

### 5.3.1 Vigilance des féministes dans les séances et les événements publics

De nombreux événements publics donnent l'occasion à des féministes, dont la collaboration n'est pas sollicitée par les autorités des groupes de sciences sociales français du début du XX<sup>e</sup> siècle, d'exprimer leurs idées publiquement à des intellectuels reconnus par les institutions légitimantes. La vigilance féministe dans les groupes de sciences sociales qui sont ouverts aux amateurs et aux femmes est remarquable et déborde les présentations féminines où elles sont néanmoins plus nombreuses. Dans les groupes leplaysiens, ce sont surtout les congrès de la SES qui donnent l'occasion aux féministes de faire valoir leurs revendications contre certaines analyses masculines.<sup>81</sup> À la SSP, quelques féministes se présentent dans les séances publiques pour contester des analyses masculines ou appuyer des collègues féministes. Celles-ci sont souvent diplômées (Madeleine Pelletier et B. Edwards) ou ne se présentent pas comme des militantes féministes. Dans ces deux institutions ouvertes aux amateurs, et particulièrement à la SES, Éliska Vincent et Jeanne de Maguerie se distinguent des autres militantes féministes par leurs présences répétées et

---

<sup>81</sup> Le congrès de 1901 de la SES, portant sur la condition des femmes, est particulièrement suivi par les féministes qui viennent principalement y défendre la limitation de l'autorisation maritale, le contrôle par les femmes de leurs salaires et le droit de suffrage. L'identité de plusieurs intervenantes demeure inconnue des transcripteurs, ce qui montre bien la position marginale de ces femmes qui n'émettent que de brèves formules critiques au sujet des autres interventions. Parmi celles dont les noms nous sont parvenus, quelques-unes sont des militantes assez radicales comme Camille Bélilon qui plaide durant la Première Guerre mondiale en faveur de l'avortement. Elle s'étonne, après la dissociation du féminisme catholique de celui de *La Fronde* par Mme Duclos et Mlle Rony, « qu'on puisse appeler exagérées les revendications des féministes tant que l'égalité entière n'est pas obtenue, tant que l'homme continue à légiférer seul et par conséquent à opprimer » (RS 42 1901 II : 42). J. Oddo-Deflou et M. Fournet représentent quant à elles les féministes de la différence et le Groupe français d'études féministes. Jeanne Schmahl et Éliska Vincent sont également présentes. Elles revendiquent toutes l'abolition de l'autorisation maritale et le régime de séparation des biens comme régime de droit commun ainsi que la liberté de choisir son régime matrimonial lors du mariage.

soutenues, et par la constitution d'une certaine légitimité intellectuelle. Les groupes de sciences sociales composés plus exclusivement d'universitaires comme les durkheimiens autour de *L'Année sociologique* ne permettent généralement pas aux femmes de participer à leurs échanges intellectuels. Les extraits d'un des rares débats publics auxquels participent à la fois É. Durkheim et quelques femmes de lettres féministes nous permet d'évaluer les transformations du stigmat de la féminité dans le champ intellectuel dans une perspective universitaire qui resserre les critères de la scientificité notamment autour de la maîtrise de lexiques et de connaissances peu accessibles sans initiation universitaire.

### 5.3.1.1 *Éliska Vincent et le suffrage féminin comme phénomène ancien*

Sur la question du suffrage des femmes, Éliska Vincent (1841-1914) est la porte-parole féminine la plus autorisée et la plus volubile dans les congrès leplaysiens. D'origine relativement modeste, É. Vincent est initiée aux idées révolutionnaires de 1848 par son père, petit artisan, qui est arrêté lors du coup d'État de 1851<sup>82</sup>. Elle est fondatrice et présidente du groupe l'Égalité, présidente durant quelques années, vers la fin de sa vie, de l'Union française pour le suffrage des femmes et, à plusieurs reprises, déléguée dans les congrès ouvriers et les congrès féministes. Elle mène les campagnes pour l'électorat et l'éligibilité des femmes dans les Conseils de prud'hommes et dans les tribunaux de commerce, ainsi que pour l'admission des femmes dans les bureaux de bienfaisance. Avec sa sœur, elle met sur pied une bibliothèque féministe qu'elle lègue au Musée social à sa mort<sup>83</sup>. Dans une lettre envoyée en 1889 à Me Jean Bernard, qui plaide la cause de son inscription électorale, elle se définit déjà comme une spécialiste de l'histoire du suffrage des femmes<sup>84</sup>. Elle présente en 1895 une communication sur ce thème à la SES, peu de

<sup>82</sup> Selon Me Jean Bernard (cité dans Blum et Horne 1988 : 368), elle est officieusement la directrice de l'Assistance publique lors de la Commune en 1871. Dernière fonctionnaire communarde à demeurer en poste, elle échappe de peu à la fusillade.

<sup>83</sup> Dans l'espoir que ce legs pourrait être géré par l'institution qui le refuse finalement. Il favorise néanmoins la création d'une Section d'études féminines en 1916, dont il est plus amplement question dans le chapitre 6.

<sup>84</sup> Elle y écrit : « J'ai étudié tout particulièrement la condition civile et politique des femmes, sous l'ancien régime, et mis à jour l'histoire trop peu connue des femmes égales des hommes comme héritières de fiefs, princesses suzeraines, pairs de France, gouverneurs de provinces, défenseurs de places fortes, pouvoirs presque royaux, avocats plaçant en robe devant les cours du Parlement, électeurs pour les États Généraux, jusqu'en 1789 » (cité dans Blum et Horne 1988 : 367).

temps après être devenue membre de la Société<sup>85</sup>. La thèse du « vote municipal des femmes » (*RS* 30 1895 II : 527-30), et des autres écrits d'É. Vincent sur le suffrage dans d'autres périodiques comme *La Fronde*, est la suivante : le suffrage des femmes ne serait pas une nouveauté dans l'histoire française, il constituerait plutôt la restauration d'anciens droits, retirés aux femmes en 1794, puis en 1848. Elle cite de nombreux historiens reconnus dont les travaux confirment les droits possédés par les femmes avant la Révolution. Elle positionne le problème du suffrage féminin parmi les objets d'intérêt général « les plus intéressants [...] du monde économique et social », vers lequel « doivent tendre les efforts des économistes et ce dans l'intérêt de l'humanité ». L'accès au suffrage est défini comme « une des phases de l'évolution humanitaire » que rien ne peut empêcher d'advenir. Déjà âgée lors du congrès de 1901, elle bénéficie d'une forme de respectabilité qui lui ouvre la tribune du banquet de clôture du congrès où elle était venue parler de la « domesticité féminine » et montrer, à l'aide de données d'enquête, en quoi l'absence de protection légale des domestiques mène à des abus inadmissibles. Elle s'y présente résolument comme une militante venant à la SES pour obtenir des soutiens ainsi que des conseils pour « donner une orientation scientifique à la question féministe ».

Votre secours nous est indispensable : il est bien certain que, si vous êtes encore à croire que les féministes veulent exclure les hommes, c'est une erreur. Dans l'état actuel, elles n'ont ni l'habitude, ni la pratique de la vie sociale, pas plus que celle de la vie politique. Eh bien, messieurs, qui peut mieux que vous nous apprendre tout ce que nous ignorons. [...] Nous comptons absolument sur la SES pour donner [...] une direction scientifique à la question féministe, et je ne doute pas que d'ici à l'année prochaine, nous ayons obtenu une certaine part de nos revendications (*RS* 42 1901 II : 128-9).

É. Vincent juge que les femmes ont besoin des collègues masculins pour leur apprendre ce qu'elles ignorent, mais elle légitime leur présence dans les congrès savants en affirmant que « les femmes qui se sont présentées pour soutenir des questions [...] ont montré qu'elles les avaient étudiées ».

---

<sup>85</sup> Nous ne connaissons pas les raisons précises qui poussèrent É. Vincent à devenir membre d'une institution très éloignée idéologiquement de ses positions personnelles. Nous pouvons formuler l'hypothèse qu'elle a pu penser que ses thèses sur le suffrage féminin comme phénomène d'ancien régime, aboli par les révolutionnaires, qu'il fallait restaurer, avait plus de chance de trouver des adhérents chez les catholiques que chez les républicains. Elle affirme également au banquet de clôture du Congrès de la SES de 1901 qu'elle est devenu membre pour « voir la société s'occuper de la question féministe » (*RS* 42 1901 II : 120).

Son discours est suivi de commentaires du vicomte de Voguë, de l'Académie française, et de F. Duval-Arnould, vice-président du Conseil municipal de Paris et membre actif de la SES. Ceux-ci se montrent sympathiques à l'égard d'É. Vincent tout en manifestant leur désaccord et en détournant le sens de ses analyses et de ses définitions du féminisme pour les faire correspondre à un idéal naturalisé des rapports entre les sexes, fondés sur la différence et la séparation. Voguë dit n'être pas « complètement, intimement d'accord sur tous les points avec Mme Vincent ». Pour lui, « la question féministe » a toujours été « résolue pratiquement individuellement » et elle se définit comme la capacité des femmes à agir pour que la société fonctionne harmonieusement. Ainsi, « la question féministe paraît donc tranchée depuis longtemps, dans chaque ménage où une femme apporte les qualités du cœur et de l'esprit, on est à peu près sûr que l'homme agira bien »<sup>86</sup>. À son avis, par l'influence qu'elles exercent sur leur mari, les femmes possèdent un droit de suffrage indirect, ce qui est suffisant. Cette affirmation suscite rires et applaudissements de l'auditoire. F. Duval-Arnould ajoute ensuite qu'il souhaite voir les femmes acquérir de nouveaux droits et met en évidence la « collaboration » que semble inaugurer « la Société d'économie sociale et Mme Vincent ». Cela dit, il nous informe, d'un ton badin, que M. Piou, président du Congrès, l'a interrogé du regard durant l'intervention d'É. Vincent et propose une conclusion conservatrice qui redonne aux responsabilités domestiques des femmes la priorité par rapport à leurs droits politiques. « Mais je tiens avant tout à ce qu'elle conserve ses vertus, ses vertus de la maison, ses vertus de la famille, et qu'elle soit du foyer domestique, non pas seulement la parure et la beauté, mais la flamme, la flamme qui éclaire et qui vivifie » (*RS 42 1901 II* : 129-130). La présence d'É. Vincent est tolérée dans les Congrès de la SES, mais ses analyses, pourtant prudentes, transgressent des normes fondamentales des schémas de genre dominants chez les leplaysiens, et ne parviennent pas à s'imposer aux hommes qui s'opposent d'emblée à l'activité publique et politique des femmes.

---

<sup>86</sup> Il inverse l'habituelle croyance selon laquelle les femmes ne sauraient être aussi mauvaises ni aussi bonnes que les hommes, ce qui justifie chez les antiféministes l'idée que les femmes de génie n'existent pas. Il prétend que si « jamais un homme ne fera aussi bien, aussi beau, aussi grand qu'une femme, [...] un homme n'arrivera jamais à faire aussi mal que la femme quand celle-ci fait mal ».

### 5.3.1.2 Jeanne de Maguerie : une présence transversale dans les groupes de sciences sociales

La présence de Jeanne de Maguerie à la SES<sup>87</sup>, ainsi qu'au Musée social et à la SSP entre 1901 et 1916, nous montre comment l'attitude des militantes féministes dans les groupes de sciences sociales se transforme avec la succession des expériences intellectuelles mixtes, vers une plus grande maîtrise des registres lexicaux utilisés par les hommes et une plus grande confiance qui se traduisent par des postures d'affirmation et d'imposition favorisant une meilleure reconnaissance des idées et des positions défendues. Très peu d'informations sont disponibles sur Jeanne de Maguerie qui est l'une des militantes suffragistes présentant sa candidature aux élections de 1910. Ni son origine sociale exacte ni les modalités de son parcours éducatif ne sont connues. Brièvement professeure au Collège libre des sciences sociales, elle n'a publié aucun ouvrage dont nous ayons connaissance, mais est omniprésente dans les groupes de sciences sociales accessibles aux femmes à cette époque où elle se présente comme « publiciste et conférencière ». Elle possède quelques expériences d'enquêtes et d'analyses documentaires ne s'inscrivant pas directement dans une militance politique. Très active à la SES, dont elle est membre depuis 1901, elle présente et défend d'abord le projet éducatif de Mère Marie-du-Sacré-Cœur dans un rapport présenté au Congrès annuel de 1901. En 1905, elle fait en outre une demande de mission au Musée social sur la « situation des femmes employées en France et en Belgique ». Son rapport, partiel, prend la forme d'un texte dans la section « Variétés » des *Annales du Musée social* sur « L'habitation des femmes isolées à Paris » (AMS 1905 : 348). Par la suite, elle ne produit plus de travaux originaux, mais intervient régulièrement, entre 1906 et 1912, à la SSP dont elle est membre depuis 1903<sup>88</sup>. On l'aperçoit finalement une dernière fois en 1916 lorsqu'elle intervient et échange longuement sur différents objets avec plusieurs interlocuteurs masculins lors du Congrès annuel de la SES. Après la Première Guerre mondiale, elle disparaît complètement des périodiques des groupes de sciences sociales.

<sup>87</sup> Elle participe étroitement à l'organisation du Congrès de 1901 sur la condition des femmes où elle est secrétaire de séance et présente un exposé sur l'enseignement secondaire des filles.

<sup>88</sup> Elle intervient même lors de l'assemblée générale de la SSP en 1911.

Malgré la proximité idéologique de J. de Maguerie avec les catholiques sociaux – qui est évidente dans la défense du caractère confessionnel de l'éducation secondaire des filles –, elle adopte des postures intellectuelles qu'on peut considérer comme transgressives par rapport aux attentes liées à la définition admise de la féminité et de la place légitime des femmes dans le champ intellectuel<sup>89</sup>. Son discours n'est pas toujours exempt des formules moralisantes courantes chez les réformistes, a fortiori catholiques, comme lorsqu'elle défend l'implication des femmes dans le projet colonial pour favoriser l'implantation du système de valeurs métropolitain, qu'elle dépeint les « femmes isolées » comme soumises à toutes les promiscuités porteuses de corruption morale<sup>90</sup>, ou encore lorsqu'elle affirme la supériorité du « principe de la femme au foyer » en 1916. Ce qui est remarquable dans le parcours de J. de Maguerie est l'assurance qu'elle acquière peu à peu dans les échanges mixtes.

Lors du Congrès de la SES en 1916, elle intervient régulièrement sur les conférences masculines dominées par une perspective nataliste et familialiste où le travail salarié des femmes mariées est l'objet de nombreuses condamnations. J. de Maguerie impose le respect par son sens de la répartie et sa connaissance des faits relatifs aux enjeux discutés lors de trois communications particulières. Dans la première, elle échange avec M. Isaac qui est plutôt favorable au travail des jeunes filles avant leur mariage<sup>91</sup>. J. de Maguerie lui pose d'abord une question concernant l'effet d'une pénurie de main-d'œuvre sur les salaires féminins. La réponse d'Isaac confirme que la rareté des ouvrières devrait tendre à l'augmentation des salaires, mais il s'empresse aussitôt d'ajouter que cette situation « présente un inconvénient sérieux, parce que je crois que ce sera une cause de plus de diminution de la natalité » (RS 72 1916 II : 212-3). Plutôt que de se taire après un

<sup>89</sup> Face à la définition d'É. Cheysson du « rôle social de la femme » présentée en 1905 à la SSP, elle met en évidence l'absence de droits pour les femmes, les mères surtout, dans le scénario préconisé. En 1906, elle défend, aux côtés de M. Pelletier, la nécessité du droit de vote pour les femmes, et, en 1909, elle estime devoir défendre les femmes fonctionnaires des accusations dont elles sont l'objet. Enfin, vers la fin de la même année, elle réitère la légitimité du droit de vote des femmes, au moins de celles qui paient des impôts comme chefs de famille.

<sup>90</sup> Ce texte publié dans les *Annales du Musée social* montre qu'elle connaît bien la littérature et les enquêtes masculines sur la question du logement, mais son usage se limite à introduire une sorte d'énumération des diverses œuvres sociales qui sont autant de possibilités « décentes » de logements pour les femmes célibataires à Paris.

<sup>91</sup> Il affirme étrangement avoir observé la supériorité du salaire féminin sur le salaire masculin dans les secteurs où les ouvrières avaient remplacé les ouvriers.



premier commentaire, comme la majorité des femmes dans les congrès leplaysiens, J. de Maguerie reprend la parole et affirme que les femmes devraient porter le travail comme un « honneur », que si les travailleuses demeurent célibataires, surtout dans la bourgeoisie, c'est « parce qu'elles ont à lutter contre la famille et la tradition familiale ». « Celles qui ont eu le courage de refaire leur vie en travaillant ont été considérées dans beaucoup de cas, comme des révoltées » (*RS 72 1916 II : 214-5*).

Le deuxième échange met en scène J. de Maguerie et M. Massabuau sur « les lois contre la famille : les réformes nécessaires ». Il s'agit du seul exemple dans l'ensemble du corpus où une femme dirige une discussion mixte. Celle-ci porte, en outre, sur des points de droit qui n'ont rien à voir avec les femmes comme catégorie particulière et que les hommes se réservent généralement. J. de Maguerie qualifie d'abord d'« exagérée » la thèse de l'auteur voulant qu'il faille augmenter le nombre de procédures menant au mariage, notamment le consentement obligatoire des deux parents. Celui-ci s'en défend, mais le président de séance vient appuyer J. de Maguerie qui affirme que le droit canon permet le mariage des mineurs sans consentement des parents. M. Massabuau prétend alors que J. de Maguerie fait la promotion de l'union libre, vivement rejetée et condamnée par l'élite bourgeoise. Elle le reprend aussitôt en lui opposant qu'il promet bien davantage l'union libre en complexifiant trop les procédures menant au mariage. Après cette répartie, M. Massabuau adopte une posture de soumission envers J. de Maguerie en lui affirmant candidement que « ce n'est pas ce qu'[il] veu[t] faire », plutôt que d'affirmer ne pas faire une telle chose. Il s'étonne ensuite de la quantité d'unions libres chez les ouvriers après que J. de Maguerie l'en eut informé. Ils s'entendent finalement sur le fait qu'il serait souhaitable que les parents soient informés du mariage, sans que leur consentement soit obligatoire. M. Massabuau abandonne donc la thèse principale de son exposé et se range derrière la position de J. de Maguerie.

Enfin, dans le dernier échange, concernant le divorce, un scénario similaire se répète. J. de Maguerie s'oppose au divorce prononcé d'office après trois années de séparation, puisque cette règle pénaliserait celui qui demande la séparation, mais souhaite continuer à bénéficier du cadre légal du mariage. Elle donne l'exemple d'une mère avec

deux enfants – tout en spécifiant que ce pourrait également être un homme – qui demande la séparation de corps en raison de « mauvaise conduite » du mari et qui, au moment où le divorce est prononcé, perd ses enfants au profit du mari infidèle parce qu'il est le seul à posséder des droits sur ceux-ci. Les hommes de l'assistance posent quelques questions à J. de Maguerie sur cette possibilité, puis conviennent que « ce n'est pas très juste », qu'il conviendrait de « réformer » une telle disposition et qu' « on ne connaissait pas l'intimité du dossier ».

La manière qu'a J. de Maguerie de formuler ses commentaires et interrogations sous une forme non genrée tout en défendant des positions féministes, de répondre immédiatement, avec assurance, à chaque commentaire de ses interlocuteurs, de ne point s'excuser de prendre la parole, de critiquer, de rectifier les paroles masculines, lui valent des appréciations, des réactions qu'aucune autre femme n'a pu susciter dans les séances publiques de la SSP ou de la SES. La proximité idéologique peut aussi expliquer en partie l'absence de rejet unilatéral que des féministes plus radicales et moins réformistes peuvent susciter. Les autres militantes féministes prennent uniquement la parole sur des thèmes liés explicitement aux femmes comme catégorie spécifique et sur les communications présentées par des femmes<sup>92</sup>. En d'autres termes, elles ne cherchent pas à redéfinir les thèmes considérés comme universels à partir du point de vue et des intérêts des femmes comme s'y essaie J. de Maguerie, mais demeurent dans le champ bien délimité de « la question de la femme » et utilisent des registres lexicaux qui accentuent la spécificité féminine dans le champ intellectuel. Elles formulent parfois des critiques ou répondent à des détracteurs, mais n'engagent pas non plus de longues discussions avec leurs collègues masculins et se limitent le plus souvent à une seule prise de parole.

---

<sup>92</sup> Madeleine Pelletier est la seule exception. Elle discute le droit du peuple russe au suffrage et l'évolution des libertés civiles en Russie avec Kovalewski en 1905 à la SSP. En plus de J. de Maguerie, les femmes qui interviennent dans les séances publiques de la SSP sont : Mme Avez (1902), Magali Boissard (1918), Mme Carteron-Bouchut (1906), Blanche Edwards-Pilliet (1908), Mme Gagey (1910), Mme de Korevo (1926-27), Gabrielle Louis (1920), Lydie Martial (1911 en plus de plusieurs communications), Augusta Moll-Weiss (1911, 1913), M.-H. Montoussé (1909), Alice Nolte-Rouville (1917), Madeleine Paul (1909 (2)), Madeleine Pelletier (1905 (2), 1906), Mme Léon Philippe (1913), Marie de la Vieuxville (1906), Dr A. Waitz (1921).

### 5.3.1.3 Un échange entre Émile Durkheim et des femmes de lettres sur le divorce et le mariage

Émile Durkheim et les durkheimiens se situent dans un secteur du champ intellectuel où les femmes sont particulièrement exclues, *a fortiori* les femmes non diplômées. Opposés aux formes de sciences sociales liées à la réforme sociale comme celle des leplaysiens ou aux tendances de la nouvelle discipline qui, ouvertes aux amateurs, sont peu systématiques dans la formulation d'une définition théorique et méthodologique de la sociologie, les durkheimiens sont d'abord des philosophes qui produisent une œuvre théorique plutôt qu'empirique, épistémologique plutôt que réformiste. Aucune femme ne participe à l'entreprise collective de *L'Année sociologique* et seulement quelques rares exceptions féminines voient leurs travaux analysés dans le périodique que la mémoire disciplinaire a retenu comme le ferment de l'École française de sociologie (Charron 2004)<sup>93</sup>.

Les extraits d'un « débat sur le mariage et le divorce »<sup>94</sup>, organisé par l'Union pour l'action morale<sup>95</sup> et auquel participe divers professeurs de droit (Paul Bureau, H. Berthelemy, Paul Errera), des avocats à la cour d'appel (Jules Dietz et A. Fabry)<sup>96</sup>, des philosophes (Émile Durkheim, Dominique Parodi), un journaliste au *Journal des débats* (G. Blanchon) ainsi que quatre femmes (Marie-Louise Compain, journaliste à *La Française*, Simone Bodève, pseudonyme littéraire de Jane Chrétien, Jeanne Chambon et Hélène Porgès) sont, dans ce contexte, forts précieux pour observer d'une part la constitution du statut des femmes non diplômées en situation d'interaction intellectuelle avec É. Durkheim, et, d'autre part, les registres lexicaux et les postures intellectuelles utilisés par les uns et les autres pour faire valoir leurs points de vue, pour convaincre de la légitimité supérieure de leur discours. Nous possédons uniquement quelques informations biographiques sur M.-L.

<sup>93</sup> Le livre d'Anna Lampérière, *Le rôle social de la femme*, est le seul livre écrit par une Française profitant d'une analyse critique de la part d'É. Durkheim en 1899.

<sup>94</sup> Extrait des *Libres entretiens*, de l'Union pour la vérité, 1909, 5<sup>e</sup> série, p. 258-293 et reproduit dans Durkheim (1975 : 206-215).

<sup>95</sup> Fondée en 1892 par Paul Desjardins, un catholique rallié à la République, qui prend par la suite le nom d'Union pour la vérité.

<sup>96</sup> La « crise du mariage » est un objet d'étude populaire chez les juristes auteurs de thèses de doctorat au début du XX<sup>e</sup> siècle, comme le montre Cossart (2004) qui néglige toutefois d'intégrer les premières thèses de droit écrites par des femmes sur ce sujet dans son corpus d'une soixantaine de thèses de droit soutenues entre 1900 et 1940.

Compain et S. Bodève<sup>97</sup>. Elles sont toutes les deux des femmes de lettres occupant une profession salariée (journaliste et sténo-dactylographe) et cumulant diverses formes d'activités intellectuelles et féministes. M.-L. Compain est aujourd'hui mieux connue que S. Bodève en raison de son implication dans *La Française* auprès de Jane Misme. Elle écrit aussi des romans en 1905 et 1914 et donne des conférences jusque dans les années trente sur divers sujets touchant les femmes, le féminisme, les phénomènes sociaux en général. S. Bodève, pour sa part, meurt célibataire à 45 ans en 1921 en tombant de sa fenêtre. Instruite en autodidacte au-delà de l'enseignement primaire, elle écrit surtout de la fiction sociale. Son dernier livre, préfacé par Romain Rolland, est intitulé « Celles qui travaillent ».

La principale question structurant ce débat est la définition du mariage comme contrat privé similaire aux autres ou comme contrat public dans lequel doit intervenir l'État en tant que représentant des intérêts généraux de la société. Dans le premier cas, le divorce par consentement mutuel est légitime puisqu'un contrat régulier peut toujours être annulé par la volonté commune des individus engagés par celui-ci. Dans le second cas, l'État doit assumer la responsabilité de fixer les règles de dissolution du contrat afin que les intérêts sociaux soient protégés des volontés individuelles. Les femmes présentes soutiennent toutes l'idée que le lien conjugal s'affaiblit depuis le rétablissement, en 1884, du divorce, demandé majoritairement par des femmes<sup>98</sup>. Elles défendent la recherche de paternité, l'abolition du double-standard sexuel (sanction plus sévère de l'adultère féminin) et le divorce par consentement mutuel, surtout dans le cas des couples sans enfant<sup>99</sup>. À toutes ces prises de positions féminines, qui sont surtout formulées en réaction à des affirmations masculines, É. Durkheim répond avec l'autorité de sa science et des registres lexicaux de la philosophie qui donnent accès à ce qui est considéré comme fondamental, essentiel et universel.

<sup>97</sup> Cf. Dossiers biographiques à la BMD et dans le Fond Bouglé à la BHVP.

<sup>98</sup> À la condition de correspondre à l'une des quatre situations pour lesquelles il est autorisé, c'est-à-dire en cas d'adultère, d'excès et de sévices, d'injures graves ou de condamnation afflictive et infamante.

<sup>99</sup> H. Berthélémy et P. Bureau soutiennent aussi le divorce par consentement mutuel dans le cas des couples sans enfants. P. Bureau s'oppose surtout à la définition de l'État comme autorité morale à l'instar de l'Église catholique.

Pour montrer à ses interlocuteurs en quoi le mariage n'est pas qu'un contrat comme les autres, qui n'engagent que des individualités, É. Durkheim expose d'abord un schéma historico-évolutif dans lequel l'État occupe une place toujours croissante dans la vie domestique jusqu'à devenir celui qui « crée le lien conjugal » en l'instituant légalement, en reconnaissant son caractère socialement légitime. H. Berthélémy et P. Bureau affirment que d'autres types de contrats privés sont soumis à des conditions légales et sociales garanties, mais que le notaire se contente d'enregistrer l'accord passé entre les individus sans prétendre créer le lien formé par le contrat. Après la réponse d'É Durkheim qui répète son idée sans véritablement répondre à l'opposition, M.-L. Compain propose la première des quatre interventions féminines dans ce débat. Celles-ci reçoivent toutes des fins de non-recevoir de la part de l'éminent sociologue qui juge leurs interventions erronées ou impertinentes.

M. L. Compain affirme d'abord que l'autorisation de la recherche en paternité et la reconnaissance de nouveaux droits aux enfants nés hors mariage affaiblirait le principe de l'indissolubilité du mariage. Elle est soutenue par Jules Dietz qui trouve son « observation » « tout à fait juste ». Pour É. Durkheim, les éléments apportés par M.L. Compain « ne démontrent nullement que l'institution matrimoniale soit en train de perdre du terrain », mais plutôt que le champ du mariage s'étend, englobant les échanges sexuels hors mariage rencontrant certaines conditions de régularité, de stabilité. Il compare cette « sorte de mariage inférieur » au *concupitus vagus* des latins, au concubinat romain. Il croit, avec Dominique Parodi, que les droits reconnus aux enfants nés hors mariage ne sont pas contradictoires avec la reconnaissance du « mariage comme la forme par excellence de l'organisation familiale ». Ces nouveaux droits signifieraient seulement, selon É. Durkheim, que l'État ne veut pas faire porter « aux enfants les conséquences de la faute qu'ont commise leurs parents ». Cette interprétation normative de la législation projetée É. Durkheim et D. Parodi directement dans le champ politique puisqu'elle défend explicitement un mode d'organisation des relations matrimoniales et familiales comme la meilleure et définit les relations sexuelles hors mariage comme une « faute ». Cela n'empêche pas l'auteur des *Règles de la méthode sociologique* de déclarer que l'intervention de Jeanne Chambon, qui remet en question l'efficacité de la loi interdisant la

recherche en paternité dans la promotion du mariage et de la monogamie, n'a « aucun rapport avec le sujet que nous traitons »<sup>100</sup>, c'est-à-dire relève du champ politique plutôt que de la réflexion sociologique.

Dans ce débat, J. Chambon conteste également la pertinence de l'indissolubilité du mariage dans le cas particulier des couples sans enfants. J. Dietz soutient à nouveau son interlocutrice, considérant que les intérêts sociaux « d'ordre supérieur » qui justifieraient le maintien d'une union stérile et malheureuse sont inexistantes. É. Durkheim rétorque à J. Chambon et J. Dietz que « la famille se réduit, pour une bonne part de notre vie, au seul couple conjugal, il n'est donc plus exact aujourd'hui de dire que les enfants sont la seule raison de la famille. Ils en sont un élément ». Il affirme ensuite « remonter par-dessus les arguments secondaires [dans lesquels pataugerait ses interlocuteurs], jusqu'à ce qui paraît être la cause profonde du désaccord ». Pour cela, il rappelle des idées naturalistes exprimées dans ses écrits où il définissait le mariage comme une forme de régulation essentielle des pulsions sexuelles<sup>101</sup>. Le mariage, que « certains présentent comme un joug odieux » est, de son point de vue, nécessaire au bonheur des individus. À l'appui de cette affirmation, il mobilise son travail sur le suicide qui montre que les hommes mariés s'enlèvent moins la vie que les célibataires, et que les suicides sont moins nombreux là où le divorce est moins facilement accessible. Il formule donc cette analyse en « loi de statistique morale à laquelle il n'existe pas une seule exception connue », même s'il reconnaît par la suite qu'elle n'est valide que pour les individus de sexe masculin. En effet, É. Durkheim reconnaît dans ce débat que les femmes ne sont pas « éprouvées par l'affaiblissement de l'institution matrimoniale », qu'elles ont moins besoin du mariage que les hommes puisque leur « instinct sexuel est déjà contenu et modéré », non pas par des facteurs biologiques comme il tendait à le dire dans *Le Suicide*, mais « par les mœurs et l'opinion qui ont, à ce point de vue, des exigences et une sévérité toute particulière pour la femme ».

<sup>100</sup> Candidement, J. Chambon avoue qu'elle voulait « faire dire » à É. Durkheim que les lois interdisant la recherche en paternité et rendant difficile la constatation de l'adultère masculin, sont une reconnaissance implicite de la polygamie, ce qu'elle ne parvient pas à faire.

<sup>101</sup> Il naturalise l'institution matrimoniale en affirmant qu'« il est dans la nature de l'homme que ses désirs, ses passions soient contenus dans de certaines limites. [...] Faute de quoi ses appétits se dérèglent, s'exaspèrent, s'enflèvent ».

S. Bodève ajoute à ces facteurs expliquant l'immunité des femmes face au divorce, l'autonomie domestique de « la femme » qui sait « se créer un intérieur seule. Elle sait raccommoier, faire son ménage ». En dépit de son affirmation précédente sur l'effet différencié du mariage sur les hommes et les femmes, É. Durkheim lui répond en ridiculisant gentiment l'élément qu'elle soulève, et qui apparaît de nos jours fondamental dans l'explication des effets différents du divorce sur les hommes et les femmes, et réaffirme la préséance des intérêts masculins confondus avec les intérêts généraux.

Admettons, si vous voulez, que l'art des raccommodages ait l'influence que vous lui attribuez. Le fait que je signale n'en reste pas moins tout entier. La réglementation matrimoniale est salutaire à l'individu. Voilà qui doit faire réfléchir ceux qui voudraient l'abroger et la remplacer par une convention toujours révocable.

Le pouvoir discursif d'É. Durkheim réside dans sa capacité d'utiliser les registres lexicaux les plus prestigieux du champ intellectuel – particulièrement philosophique et historique – qui lui donnent les instruments nécessaires à la formulation de l'universel et du fondamental. Il parvient à définir ses propres affirmations normatives et politiques (sur le bien fondé de l'institution matrimoniale et l'opposition au divorce par consentement mutuel) comme relevant du champ de la science et à renvoyer celles de ses opposants et opposantes vers le champ politique, ainsi qu'à déterminer, de manière assez autoritaire, ce qui est pertinent dans la discussion sociologique et ce qui n'en relève pas. S. Bodève, par exemple, ne possédant pas de compétences linguistiques et intellectuelles équivalentes à É. Durkheim, ne parvient pas à formuler son observation autrement qu'en des termes trop concrets, dont la portée générale est occultée par les images particulières auxquelles ils renvoient. J. Chambon formule des analyses pertinentes (analogie entre la polygamie et le laxisme envers les activités sexuelles masculines hors mariage en Occident) qui sont rejetées et définies comme relevant du discours politique et réformiste. Les durkheimiens réservent aux femmes étrangères, diplômées et travaillant dans un contexte universitaire, une appréciation similaire dans la première série de *L'Année sociologique*<sup>102</sup>. La frontière entre le champ politique et le champ des sciences sociales est un enjeu intellectuel majeur pour les durkheimiens qui fondent leur légitimité universitaire sur la capacité de dégager les questions scientifiques des préoccupations politiques, d'épurer l'espace discursif de la

<sup>102</sup> Cf. Chapitre huit de cette thèse ainsi que Charron (2004).

« question sociale » marquée par le réformiste et les luttes politiques. Or, cette séparation entre la science et le politique est notamment fondée sur l'exclusion du domaine de la science des analyses et des théories qui contestent trop radicalement l'ordre sexuel dominant, comme les écrits hétérodoxes des féministes militantes.

### 5.3.2 Comparaison des statuts des féministes et des femmes de lettres à travers les comptes rendus de la *Revue internationale de sociologie*

Au tournant du XX<sup>e</sup> siècle, la multiplication des maisons d'édition et des périodiques, généraux et spécialisés, a favorisé la diversification, la diffusion et l'enracinement de la pensée féministe à travers les pratiques journalistiques et la publication d'analyses sociopolitiques de la condition des femmes. Les auteures de ces livres à la frontière du genre savant et de l'essai militant sont très peu invitées ou présentes dans les séances publiques de la SES ou la SSP. Avant la Première Guerre mondiale, leurs ouvrages sont toutefois régulièrement l'objet de comptes rendus critiques dans l'ensemble des périodiques à l'exception de *L'Année sociologique* qui ne prend guère pour objet les mouvements sociaux et les problématiques féministes. Les deux seules analyses du féminisme réalisées par des femmes dans la *Revue internationale de sociologie (RIS)* sont des comptes rendus de congrès féministes. Les différences entre ces deux textes, publiés en 1896 puis en 1920, sont significatives d'une transformation majeure des rapports de genre et du positionnement des femmes non diplômées dans la *RIS* et à la SSP, ainsi que du déplacement des centres d'intérêts de la *RIS*, de l'organisation des groupes sociaux (dont les sexes) vers les enjeux géopolitiques de l'Europe en reconstruction. Les ouvrages de militantes féministes analysés en nombre significatif avant 1914 sont par la suite ignorés, alors que les femmes de lettres, non explicitement féministes et sans ambition de connaissances sociologiques, viennent occuper les seules positions de collaboratrices régulières dans la *RIS* à titre d'analystes et de chroniqueuses dans les secteurs se situant aux marges du champ des sciences sociales dont la définition légitime est en cours de fixation. Cette situation est l'aboutissement d'une logique de reconnaissance supérieure accordée



aux travaux littéraires des femmes plutôt qu'à leurs analyses sociologiques et politiques des rapports de sexe à l'œuvre dans les périodiques étudiés depuis les années 1890.

### 5.3.2.1 Réception des écrits féministes

Publié en 1896 dans la *RIS*, un long compte-rendu du Congrès féministe de 1896 est rédigé par Clotilde Dissard, première femme membre de la SSP, fondatrice et directrice de *La Revue féministe* (1895-1897) – objet d'une analyse de la *RIS*<sup>103</sup> – et journaliste active à *La Fronde*. Elle ne publie, par ailleurs, aucun ouvrage. C. Dissard a l'ambition de « dégager de toutes les théories contradictoires [...] ce qu'il y a de logique, de scientifique, de pratiquement réalisable dans les desiderata féminins » (*RIS* 1896 7 : 537) présentés lors du Congrès féministe de 1896 qui associe encore des féministes catholiques et des républicaines<sup>104</sup>. Elle examine successivement les six thèmes du congrès : le mouvement féministe, le mariage et la famille, le travail de la femme, la prostitution, l'éducation et les droits politiques. Son analyse se compose d'un mélange d'idées personnelles, appuyées parfois sur des auteurs importants des sciences sociales naissantes – Westermarck, Spencer, Le Bon, Letourneau et Levasseur – et de synthèses des communications présentées lors du congrès. Elle reprend certaines discussions dans lesquelles « la question n'a pas été nettement posée ». Ses positions féministes sur le suffrage des femmes, la coéducation (éducation mixte), la libre disposition du salaire, la possibilité de choisir le régime matrimonial de séparation des biens, ainsi que ses idées anticléricales s'accompagnent de perspectives conservatrices comparables à celles des figures féminines légitimes du chapitre précédent<sup>105</sup>. À côté de ses positions tendant à un rapprochement des activités et

<sup>103</sup> Au moment d'écrire ce compte-rendu, elle est directrice de *La Revue féministe*, ce qui explique peut-être la sollicitation dont elle a fait l'objet pour écrire ce texte.

<sup>104</sup> Dès l'affaire Dreyfus, les catholiques et les républicaines se séparent et organisent des congrès et des groupes distincts.

<sup>105</sup> Elle s'oppose d'abord à toutes les idées libertaires ou socialistes présentées et défend une morale bourgeoise traditionnelle : défense du mariage monogamique et de la famille dont la « raison d'être [...], la seule, c'est la procréation et l'éducation des enfants », opposition au divorce par consentement mutuel ainsi qu'à la réglementation de la prostitution qu'il faut plutôt abolir. Elle appuie l'idée d'une protection spécifique pour les femmes sur le marché du travail et s'oppose à la liberté absolue de travail des femmes.

des droits masculins et féminins, elle adopte aussi certains points de vue différentialistes, et même naturalistes, qui encouragent plutôt la séparation des hommes et des femmes<sup>106</sup>.

Il faudrait, parmi les femmes du monde, un mouvement d'opinion pour que, dans les grands magasins, soient réservés aux femmes les emplois qui peuvent leur convenir. On obtiendrait ainsi une division du travail entre les sexes plus harmonieuse, plus conforme à leur nature et par suite plus définitive (*RIS* 1896 7 : 544)<sup>107</sup>.

Enfin, elle juge sévèrement les féministes, qu'elle inscrit dans un rapport d'opposition avec les sociologues : elle, féministe, « accepte la tâche d'exposer aux sociologues » et « sur ce point particulier, les sociologues et féministes sont loin de s'entendre ». Dans les milieux féministes, par ailleurs, elle se présente volontiers comme une sociologue. C. Dissard présente les féministes comme divisées, mal préparées, s'attirant souvent le ridicule – à l'exception de Mmes I. Bogelot, J. Schmahl et É. Vincent, toutes trois assez légitimes chez les catholiques et les leplaysiens. Elle conclut son texte sur l'insuffisance intellectuelle des féministes.

Le Congrès féministe a donc agité beaucoup d'idées, beaucoup trop peut-être, les vœux qu'il a émis étaient parfois contradictoires, d'autres fois ridicules, comme celui où il a décrété la non-existence de la métaphysique. Peut-être le féminisme qui s'en dégage ne forme-t-il pas un tout parfaitement coordonné, mais tel quel il offre encore un intéressant sujet d'études. Ce que le Congrès a voulu être, c'est un Parlement mixte, et il nous a donné assez nettement peut-être l'image anticipée d'un de ces Sénats de l'avenir, tel que le rêvent du moins quelques féministes. Espérons qu'alors l'éducation plus rationnelle de la femme permettra de réaliser quelque chose de plus parfait (*RIS* 1896 7 : 553).

Somme toute, le compte-rendu de C. Dissard, qui rejoint les positions masculines les moins conservatrices sur les droits des femmes dans la *RIS*, comme celles de Paul Vibert ou Ferdinand Buisson favorables au suffrage féminin, demeure peu subversif. Il présente tout

---

<sup>106</sup> On apprend dans le résumé d'une conférence donnée par C. Dissard sur l'avenir du féminisme à la SSP en 1897 que ce sont ses conclusions allant dans le sens d'une plus grande « égalisation des droits de la femme et de l'homme » qui sont retenues par ses interlocuteurs. Inquiet, M. Tarde « a répondu en préconisant plutôt la différenciation des fonctions entre les deux sexes ». L'opposition égalité-différence est une des formes discursives les plus courantes pour parler des enjeux du féminisme à cette époque. On apprend ensuite que la discussion suivant la conférence a rassemblé MM. Limousin, Coste, Delbet, Fuster, Aftalion, Le Foyer et H. A. Dissard. Nous ne savons pas si le Dr. H.A. Dissard, qui fait un exposé sur les « bases biologiques de la sociologie », a un lien de parenté avec C. Dissard.

<sup>107</sup> Dans le même esprit, elle considère que lorsque les femmes seront électrices et éligibles, elles devront « voter exclusivement pour des femmes et réciproquement, ne serait-ce que pour ne point vicier les choix par l'introduction d'un élément sexuel » (Dissard *RIS* 1896 7 : 552).

de même des ambitions analytiques incontestables et s'inscrit dans la tradition intellectuelle masculine sur laquelle s'appuie les sociologues universitaires de sexe masculin.

La collaboration de C. Dissard avec la *RIS* est toutefois de courte durée, s'arrêtant dès 1897, sans que son statut de sociologue ne soit reconnu par E. Tabourich qui « applaudit » pourtant à la fondation de *La Revue féministe* dirigée par C. Dissard, « qui vulgarisera une cause dont le succès est lié aux progrès mêmes de la civilisation » (*RIS* 1896 2 : 158-63) . Même si *La Revue féministe* se consacre entre autres à la réalisation d'études « sur la condition sociale et morale de la femme dans différents pays », qualifiées par l'analyste de « forts intéressantes », le statut qui est accordé à sa directrice est celui de vulgarisatrice, plutôt que de créatrice de nouvelles connaissances, ainsi que de défenseure d'une cause politique, plutôt que de chercheuse étudiant un objet spécifique, « la condition des femmes »<sup>108</sup>. Rapidement, l'enthousiasme de l'analyste vis-à-vis l'émergence du féminisme se transforme en contestation des revendications féministes. Il cite C. Dissard pour discréditer son approche en la simplifiant et en la caricaturant, puis proposer ses propres idées s'opposant aux revendications politiques<sup>109</sup>, à l'accès des femmes aux professions masculines<sup>110</sup>, au divorce par décision unilatérale d'un seul des époux.

Le féminisme, dit Mme Dissard, est d'une logique impeccable. Eh bien ! C'est justement ce qui m'effraie ! Rien de plus dangereux en matière sociale que la logique abstraite. Rien de plus maladroit, pour des réformateurs, que le système du tout ou rien. En réalité la question féminine est plus complexe et se résout à l'analyse en une série de revendications multiples d'importance très diverse et d'une réalisation plus ou moins prochaine (Tabourich *RIS* 1896 2 : 159).

Enfin, il conseille aux féministes, dont il pense qu'elles ont été « mystifiées » par certains hommes de gauche, de ne pas être subversives en proférant des menaces à peine voilées.

<sup>108</sup> Il est fort utile de noter que les références aux enquêtes féminines sont toutes en notes de bas de page, alors que toutes celles réalisées par des hommes sont nommées dans le corps de texte.

<sup>109</sup> « J'éprouve sur ce point, des doutes assez sérieux. D'abord, le droit de vote conféré aux femmes en matière politique aurait les plus graves inconvénients dans notre pays, en raison de l'influence qu'exerce, sur l'immense majorité d'entre elles, le clergé catholique ».

<sup>110</sup> « Une raison excellente doit en détourner d'ici longtemps, les ambitions féminines. Sans discuter le moins du monde l'aptitude des femmes pour le métier de notaire, avocat ou avoué, je me bornerai à faire observer que l'encombrement inouï qui s'est produit dans ces carrières est pour les hommes d'État une grave préoccupation; un remaniement très sérieux de cette organisation vieillie s'imposera d'ici peu et ce ne serait pas pour les femmes un grand avantage de venir faire concurrence aux hommes, en aggravant la crise redoutable qui sévit sur ces professions ».

« Je conseille fort aux défenseurs de la femme de ne pas insister [sur le divorce par décision unilatérale d'un seul des époux] de peur d'être pris au mot; il ne faut, en effet, que peu de réflexion pour comprendre que cette innovation tournerait tout à l'avantage des hommes » (*RIS* 1896 2 : 163). « Si le mouvement féministe pouvait être accusé de hâter la décomposition de notre société, quelles terribles oppositions ne susciterait-il pas ! » (*RIS* 1896 2 : 164).

Si les autres articles sur le féminisme dans les périodiques sont signés par des hommes, les écrits des militantes féministes sont néanmoins l'objet de nombreuses analyses bibliographiques à la même époque, surtout entre 1900 et 1910, dans la *RIS*, *La Réforme sociale*, *La Science sociale* et les périodiques du Musée social. Les analystes de sexe masculin récusent la valeur intellectuelle des travaux explicitement féministes. Les thèses radicales sont contestées et rejetées vers le champ politique alors que les thèses plus modérées et réformistes sont récupérées et tronquées pour venir soutenir les idées personnelles des analystes. Dans les deux cas, les idées proposées par les auteures ne sont jamais discutées et ne sont pas considérées comme des contributions à une définition sociologique de la division sexuelle du travail qui demeure structurée autour des intérêts intellectuels et sociaux masculins.

Dans la *RIS*, É. Chauffard dit des essais revendicatifs écrits par Hubertine Auclert ou Nelly Roussel, deux militantes suffragistes de la première heure qui n'aspirent à aucune position de le champ des sciences sociales et demeurent résolument dans le champ politique, que le « ton est fâcheux », que la « façon est intrépide et intolérante », que si les auteures se montrent « habiles par moment », qu'elles proposent quelques « idées vraies », elles ne font tout de même que des « plaidoyers » remplis de « chimères » (*RIS* 1908 3 : 236; *RIS* 1908, 10 : 718). La contribution intellectuelle des féministes qui proposent des bilans historiques du mouvement féministe n'est pas davantage reconnue. Avril de Sainte-Croix<sup>111</sup> publie en 1907 chez Giard et Brière, un ouvrage sur le féminisme<sup>112</sup>. Ainsi, la

<sup>111</sup> Avril de Sainte-Croix est une dirigeante importante des institutions du féminisme républicain (Offen 2005). Elle est aussi la première présidente de la Section d'études féminines du Musée social en 1916 (Blum et Horne 1988).

<sup>112</sup> Elle fait un historique assez rapide (en deux cent pages) du développement du féminisme en France et en Angleterre et décrit les formes d'organisation institutionnelles du féminisme ainsi que les avancées légales et

préface de V. Margueritte mobilise l'opposition entre bonne féminité et théorie et abstraction pour vanter l'ouvrage :

Et ce [féminisme] n'est pas seulement un corps de doctrines, thèmes à revendications, pour théoriciennes intersexuées. C'est un ensemble où les idées s'incarnent en faits, où les rêves sont en train de revenir réalité [...] Peu de démonstration plus instructives, plus probantes que ces pages si simples, où seuls témoignent les actes. Nulle propagande meilleure pour tout lecteur de bonne foi (Margueritte dans Avril de Sainte-Croix 1907 : préface).

La « simplicité » est aussi reconnue comme une qualité du travail d'A. de Sainte-Croix par René Maunier qui considère que le principal apport de « ce petit livre », « écrit avec conviction et talent », est d'être un « commode résumé » agrémenté d'une « petite bibliographie ». Il reconnaît qu'il s'agit d'un « problème qui intéresse le sociologue, au moins autant que le politique et à un tout autre point de vue » et que les « idées féministes sont une forme des idées égalitaires [qui] doivent dériver [sic] aux mêmes conditions, que M. Bouglé a si bien décrites, et répondre aux mêmes besoins ». Comme l'ensemble de ses collègues, R. Maunier s'inquiète toutefois de ce que la « personnalité de la femme » vienne restreindre encore la natalité « déjà si fortement atteinte ». Ces préoccupations natalistes sont érigées en « problèmes théoriques dont la solution préalable s'impose à qui veut se faire une opinion éclairée sur la question » (*RIS* 1907 8-9 : 666). Les problèmes théoriques définis comme nécessaires à la formulation d'une opinion « sociologique » sur la question des rapports entre les sexes sont donc ceux auxquels s'attardent les hommes (la dénatalité ou les problèmes définis et présentés comme universaux) alors que des travaux contribuant à une définition sociologique, ou dénaturalisée, des identités masculines et féminines, des inégalités de genre, sont produits à cette époque par des militantes et des théoriciennes féministes auxquelles sont refusées les compétences théoriques.

*Le suffrage des femmes dans tous les pays*, de l'universitaire britannique du Collège Girton à Cambridge, Miss Zimmern<sup>113</sup>, est reçu avec perplexité par P. Descamps dans *La*

---

institutionnelles des femmes en France dans les dernières décennies du XIX<sup>e</sup> siècle. Les dernières pages sont consacrées à une discussion sur les campagnes suffragistes en Europe.

<sup>113</sup> Nous considérons ici, plutôt que dans la seconde partie de cette thèse, l'analyse de ce livre produit par une féministe militante diplômée, car cette publication s'inscrit d'abord dans une pratique militante plutôt que dans une pratique savante ou universitaire. Elle est en outre utile, dans cette section, pour montrer la disqualification de l'ensemble des écrits de militantes féministes avant la Première Guerre mondiale.

*Science sociale* en 1911. Il trouve que c'est « une étude sociale bien curieuse à faire que celle de la détermination des causes qui favorisent le développement du mouvement féministe dans les différents pays ». En plus de ce déni de pertinence sociologique de l'objet, il qualifie le travail de Miss Zimmern d' « espèce de bilan [...] suivant un ordre quelconque » et regrette qu'elle « n'ait pas eu le souci de faire un classement méthodique des nations d'après l'importance des résultats, ce qui faciliterait la compréhension des choses » (SS 1911 80<sup>e</sup> l. : 78-9). Pourtant, le livre est précisément structuré en fonction de ce critère, c'est-à-dire entre les nations qui n'ont encore accordé aucun droit politique aux femmes d'un côté, et celles qui ont déjà accordé quelques droits politiques aux femmes de l'autre<sup>114</sup>.

Les féministes qui publient des ouvrages théoriques sur les inégalités entre les sexes reçoivent une première reconnaissance lorsque leurs thèses présentent une certaine proximité idéologique avec la pensée des analystes. Leurs idées sont néanmoins souvent reformulées par ces derniers qui ignorent les critiques originales et exacerbent l'importance d'éléments secondaires qui confortent leurs visions des choses. A. Lambert use de tels procédés dans son analyse de *Raisons biologiques et économiques de l'inégalité de la femme dans le travail* dans la *RIS*. Il utilise les développements historiques de J. Schmahl dans lesquels elle définit la maternité comme un obstacle naturel et pratiquement insurmontable à l'égalité entre les sexes dans les périodes « primitives » pour détourner son propos. Alors qu'elle considère cette situation comme révolue, puisque les conditions sociales modernes rendent les maternités nombreuses néfastes pour l'ensemble de la société, et qu'elle affirme que « la femme ne peut plus demeurer dans la maison, son gagne-pain n'est plus là » (Schmahl 1906 : 14), il néglige cette conclusion pour affirmer :

Il serait fort désirable à notre sens que le salaire de l'homme lui permit en toute occurrence de constituer un foyer, où demeurerait la femme, et que celle-ci, libre en droit d'accéder à toutes les fonctions, ne fut contrainte (sic) en fait d'abandonner sa

---

<sup>114</sup> La critique de P. Descamps apparaît donc incompréhensible tout comme le dernier commentaire, qui est contradictoire avec sa première remarque concernant le caractère « curieux » d'une étude sur les conditions sociales favorisant l'émergence du féminisme : « Nous ne voulons pas décourager les espérances des féministes d'aucun pays, mais force nous est de constater que leurs efforts sont, comme toutes les activités humaines, conditionnés par les qualités du milieu social ».

destination normale d'épouse et de mère que dans d'exceptionnelles conjonctures (*RIS* 1906 10 : 661).

Les idées de J. Schmahl ne sont donc pas présentées au lecteur qui ne peut qu'apprécier le point de vue de l'analyste sur la question. De la même manière dans *La Réforme sociale* en 1911, H. Clément reconnaît que *Les droits de la femme* de Marguerite Martin « soulève de graves questions » (*RS* 62 1911 II : 687). Il lui reproche cependant de ne pas parler de Dieu, de présenter « la thèse féministe sans y apporter grand chose de plus que des affirmations ou des revendications; sa valeur est donc toute relative au point de vue critique ». Sans discuter les idées proposées par M. Martin, H. Clément conclut, sans se préoccuper de la valeur « critique » des ses propres affirmations, qu'entre les sexes « il n'y a pas d'inégalité à proprement parler, mais différence de nature, de rôle et, par conséquent, de devoirs et de droits ». L'analyse d'ouvrages de féministes modérées ne sert en fin de compte que de prétexte pour réitérer des vérités d'évidence sur la « nature » des rapports entre les sexes au lieu d'exposer les idées contenues dans les livres analysés.

Les travaux féministes plus radicaux, quant à eux, sont tout simplement rejetés par un ensemble de qualificatifs qui leur dénie tout lien avec la rationalité ou l'esprit scientifique. Les écrits largement diffusés de Madeleine Pelletier<sup>115</sup> sont les principales cibles de ces analyses critiques. Membre de la SSP où elle intervient en 1905-1906, M. Pelletier reçoit en 1907 un accueil plutôt favorable d'A. Lambert, pour son *Admission des femmes dans la franc-maçonnerie*, qui souligne son statut de docteure en médecine et son appartenance à la SSP en plus d'affirmer qu'elle est « l'exemple manifeste de l'aptitude des femmes aux professions intellectuelles et à l'assimilation des doctrines philosophiques et sociales ». Il rapporte ses thèses faisant des inégalités le résultat des conditions sociales d'existence des siècles précédents en les qualifiant de « fortes » et d'exposées avec une « vive ardeur ». Néanmoins, il termine une fois de plus son texte en se proclamant à la fois en faveur de l'égalité entre les sexes, de l'ouverture « théorique » de toutes les professions aux femmes, et en défenseur du « principe de la séparation des tâches au foyer conjugal et

---

<sup>115</sup> M. Pelletier est une féministe radicale hautement diplômées dont les idées et la trajectoire sont présentées plus précisément dans le chapitre 7. Nous croyons utile de présenter ici la réception de ses écrits pour montrer le sort des féministes les plus radicales, diplômées ou non, dans le champ des sciences sociales, qui se situe dans un continuum avec celui des autres écrits de militantes féministes non diplômées.

familial » qui « en fait et pratiquement [...] vaut d'être respecté » (*RIS* 1907 8-9 : 670). La charge la plus violente envers M. Pelletier vient d'Émile Chauffard dans son analyse de *La femme en lutte pour ses droits* publié en 1908. Prototype du mauvais féminisme, les idées de M. Pelletier<sup>116</sup> suscitent une forme de répugnance et de peur empêchant l'analyste de discuter les thèses en cause. Les « exagérations » qu'il voit dans les « récriminations contre l'injustice des hommes, contre leur parti pris de maintenir les femmes en état d'infériorité », l'empêche d'entrevoir les liens entre les « traditions, mœurs qui ne changent pas en un jour » et la responsabilité masculine dans la reproduction des traditions inégalitaires. Effrayé par les idées radicales de M. Pelletier, É. Chauffard en profite pour disqualifier intellectuellement l'ensemble des femmes. Il ne se contente pas de dire que M. Pelletier, comme « les féministes du type militant manque un peu d'esprit philosophique et de connaissances proprement sociologiques, [qu']elle manque surtout de pondération ». En effet, il ajoute à l'intention du sexe féminin en général que

la femme est encline à se donner toute, à se passionner pour l'être aimé ou pour la cause adoptée, au point de perdre toute clairvoyance, toute mesure et toute impartialité. Que ce soit là un défaut inhérent à son sexe ou l'effet d'une éducation mal comprise, peu importe. Ce défaut existe, et il faut mettre en garde les femmes intelligentes contre le tort qu'il leur cause (*RIS* 1908 3 : 236).

Même si M. Pelletier est probablement l'intellectuelle qui propose la définition des rapports entre les sexes la plus sociologique de son époque (Cf. chapitre 7), sa compétence n'est pas du tout reconnue par les analystes qui s'arrêtent à ses positions politiquement et socialement radicales, choquantes pour les membres de la bourgeoisie. L'angoisse ressentie par les lecteurs de M. Pelletier réactive les oppositions mythiques et naturalisées entre le féminin et la pensée rationnelle, l'esprit scientifique et mesuré, comme le montre l'analyse du même livre dans *La Réforme sociale*

Cet exposé des théories féministes les fera difficilement apprécier des esprits clairvoyants qui s'attachent à observer la réalité des choses. Le but de l'auteur est de répandre cette idée que la femme est un être opprimé par la société moderne, qu'elle doit chercher à se libérer et à acquérir les mêmes droits et les mêmes devoirs que l'homme. Suivant Mme P. les différences de sexe ne sont pas à prendre en

<sup>116</sup> É. Chauffard résume ainsi ses idées : « Suppression de la famille, proclamation des droits au malthusianisme, désir de masculiniser la femme (jusqu'à la soumettre au service militaire) » (*RIS* 1908, 3 : 236).



considération : elle en nie l'importance; pour elle la femme est capable de mener en tout l'existence de l'homme, par là même de se passer de son concours. Grâce à la ruse et à la ténacité, elle parviendra à convaincre la société, en s'emparant peu à peu de l'opinion. Il est inutile à mon sens d'insister sur les extravagances et sur les contradictions d'une pareille théorie, qui amène l'auteur à demander l'incorporation des femmes dans l'armée, la suppression de la famille, et qui en fait un apôtre de la prostitution. C'est en effet, une négation des faits en même temps que de la morale. Le Créateur a voulu la femme distincte de l'homme, et leur a donné à chacun un rôle différent dans la famille. Ce fait est aussi vieux que le monde et toutes les élucubrations féministes seront incapables de le modifier. L'homme, plus fort musculairement, est et restera le pourvoyeur et le défenseur désigné de la famille; l'organisme plus faible de la femme, le fait même de la maternité, en feront toujours la gardienne du foyer et l'éducatrice des enfants (P. Doin *RS* 57 1909 I : 95).

Les ouvrages masculins sur les inégalités entre les sexes ou la « condition de la femme » à travers les sociétés, les époques et les institutions, ne suscitent pas ces réactions émotives comme nous l'avons vu précédemment avec les livres de P. Lapie et de C. Letourneau qui parviennent à convertir leurs perspectives et orientations en « objectivité scientifique », en « morale scientifique ». É. Chauffard est soulagé de lire Paul Lapie et *La femme dans la famille* qui « se distingue heureusement, par sa valeur scientifique, de la plupart des ouvrages consacrés au féminisme » (*RIS* 1908, 3 : 234). Même dans la définition de leurs intérêts comme groupe spécifique, les femmes ne détiennent que peu d'autorité dans le champ des sciences sociales, car au spécifique et au féminin est rattaché, l'émotivité, le subjectivisme, le manque de mesure. Les féministes légitimes reçoivent cette qualification, mais de manière moins radicale que les féministes qui transgressent les définitions masculines du féminisme. Il n'y a toutefois pas de rupture entre les statuts respectifs de ces femmes qui se situent plutôt dans un continuum. Après la Première Guerre mondiale, le féminisme perd son statut d'objet d'intérêt sociologique dans les périodiques de sciences sociales – les analyses d'ouvrages sur le féminisme ou les inégalités de genre deviennent extrêmement rares – au profit des thèmes concernant la reconstruction de l'Europe et les effets de la guerre, alors que les débats concernant les rapports sociaux de sexe continuent d'être nombreux dans l'espace public (Robert 1994).

### 5.3.2.2 Reconnaissance des femmes de lettres aux marges des sciences sociales

Le second texte sur le mouvement féministe écrit par une femme dans les périodiques étudiés est publié après la Première Guerre mondiale, en 1920, par Suzanne de Callias<sup>117</sup>. L'année suivante, elle écrit deux autres textes pour la *RIS* intitulés « En traversant l'Europe centrale ». Ces trois textes sont des récits littéraires de voyage dans lesquels les enjeux sociaux sont discutés sur un mode léger, très éloigné d'une quelconque ambition doctrinale ou théorique. S. de Callias rapporte, par exemple, des impressions au sujet du féminisme allemand dont elle compare rapidement les réussites par rapport à celles du féminisme français (*RIS* 1920 9-10 : 501-503; *RIS* 1921 1-2 : 46-8; *RIS* 1921 3-4 : 144-47). Ses textes relèvent davantage du genre littéraire que du genre savant ou scientifique<sup>118</sup>.

C'est également le cas des deux premières et principales collaboratrices « régulières » de la *RIS* dans les années 1920, Marcelle Heymann et Suzanne Relda-Galland, qui rédigent des comptes rendus dans les sections du bulletin bibliographique consacrées aux œuvres de fiction susceptibles d'intéresser les sociologues. S. Relda Galland devient membre de la SSP en 1918, en se présentant comme conférencière. Elle rend compte de *La femme et son pouvoir* d'Anna Lampérière en 1909, de plusieurs récits de guerre en 1922, dont *La Somme dévastée* de Gaston Deschamps et, en 1923 et 1924, de cinq livres de Berthe Dangennes, « spécialiste » de « philosophie populaire ». Elle rédige aussi en 1918 une note intitulée « la guerre et le socialisme » sur l'actualité du mouvement ouvrier. En 1925, elle signe une conférence publiée sur « Beaumarchais et la Révolution française ». Son travail dans la *RIS* est avant tout journalistique. Comme S. de Callias, elle rend compte de l'actualité politique et sociale, décrit les contrées visitées, vulgarise des recherches et des réflexions d'autres intellectuels. M. Heymann est célibataire lorsqu'elle devient membre de la SSP en 1925. Ce sont probablement ses liens familiaux avec René

<sup>117</sup> Elle est une romancière prolifique durant les années 1920-30, une journaliste militante féministe et pacifiste, ainsi qu'une caricaturiste. Elle fonde le journal *Pour la femme* et s'intéresse aux phénomènes occultes. Cf. Dossier biographique, Fond Bouglé, BHVP.

<sup>118</sup> En 1929, elle est secrétaire de La Citoyenne, groupe féminin d'études politiques et sociales, dont le but est « d'exercer ses membres à l'étude, à la discussion, à la critique, à l'amendement des lois en vigueur et de projets de lois en instance au Parlement. Il se propose, en outre, l'élaboration de contre-projets ou de projets de lois nouvelles chaque fois qu'il en voit la nécessité », Fond Bouglé, Dossiers groupes et associations, BHVP.

Worms<sup>119</sup> qui ont facilité son insertion dans les rangs de la *RIS* à titre d'analyste entre 1920 et 1924, c'est-à-dire dans les années précédant son adhésion officielle à la SSP. En 1920, elle s'occupe de la revue des périodiques, puis des ouvrages « mineurs » des sections éthique et philosophique<sup>120</sup> et de la section littérature du bulletin bibliographique en 1923 et 1924. S. Relda Galland a publié un seul roman, en 1907, et prononce quelques conférences dont la Bibliothèque nationale de France conserve la trace. M. Heymann semble n'avoir rien publié.

Dans l'entre-deux-guerres, le positionnement des collaboratrices régulières du périodique à la périphérie de la discipline, sur la frontière avec la littérature, est l'aboutissement logique de la plus grande reconnaissance intellectuelle accordée par les analystes de la *RIS* et de *La Réforme sociale* avant 1914 aux ouvrages de fiction des femmes de lettres qu'aux analyses théoriques et sociologiques des militantes féministes.

Choisis pour leur pertinence, même lointaine, avec les sciences sociales, les ouvrages de fiction, les récits de vie ou de voyage, les analyses littéraires reçoivent une qualification, dans tous les cas positive, qui renvoie d'abord aux qualités attendues d'une œuvre littéraire féminine : le charme, la délicatesse, le caractère attachant, simple et spontané. Ainsi, le roman de Madeleine André-Picard, *En cueillant le jour*, est, selon Claude Fouan « prodigieusement féminin, personnel, charmant » rempli de « grâces délicates » (*RIS* 1914 8-9 : 607-610). À propos du roman *Les poings liés* de Lucie Achalme<sup>121</sup>, É. Chauffard ne reconnaît pas de valeur au contenu théorique, mais y voit un bon roman. « Si la thèse est faible, le roman est excellent : vivant, captivant, clairement et simplement écrit, tout imprégné d'une psychologie subtile et profonde, extrêmement féminin, où la jeunesse s'allie à la gravité, c'est une œuvre d'une belle tenue morale » (*RIS* 1914 8-9 : 610). Enfin, Arthur Bauer associe, dans son analyse du *Calvaire de l'islam* de Mme de Rochebrune, ces qualités littéraires « féminines » et les compétences pour la sociologie. « Roman écrit par une femme. À ce double titre, il est un livre d'émotion et de

<sup>119</sup> Elle est la belle-sœur de R. Worms, par son épouse dont le père est le général Jules Heymann, décédé en 1930.

<sup>120</sup> Notamment des ouvrages d'Édouard Schuré, de Jean Finot, de Jules Huré et de Berthe Dangennes.

<sup>121</sup> L. Achalme avait présenté une monographie sur les communautés familiales en Auvergne presque dix ans auparavant à la SES.

pitié. En sociologue avertie, elle scrute les causes et elle les révèle pour mieux réveiller les énergies latentes » (*RIS* 1914 8-9 : 611).

Il n'est pas le seul à attribuer aux romancières des compétences intellectuelles déniées aux femmes qui revendiquent une place dans le même espace intellectuel que les hommes qui les analysent. Lucie Félix-Faure, par exemple se fait reconnaître, en plus de son « charme exquis de délicatesse », un caractère « érudit et philosophe ». Paul Escard trouve qu'elle « fait des rapprochements fort justes entre Pascal et Newman » qu' « elle est éloquente, [...] logicienne en étudiant ses œuvres philosophiques, précise quand elle cite et apprécie ses travaux historiques » (*RS* 1901 I : 503-4). Dans *La Science sociale*, Paul de Rousiers reconnaît à Selma Lagerlof, dont il analyse deux livres, « l'instinct » de la science sociale. « S. Lagerlof n'a pas eu le souci de la science sociale en écrivant ces œuvres puissantes, simples et colorées, mais a mis en relief, avec un instinct très sûr, les causes de l'enchaînement de faits qu'elle raconte. Elle a créé des types » (*SS* 1910 75<sup>e</sup> l. : 76). Dans le même périodique P. Descamps signale « la simplicité de l'intrigue » et « l'importance du problème moral soulevé » par le roman de Marie Dauprat *Un amour absolu*. Il précise que l'auteure

a été élevée dans une atmosphère de science sociale ; on comprend facilement que quelques-unes des thèses qui nous sont si chères soient venues se mêler aux événements qu'elle expose. En lisant certaines pages, les anciens lecteurs de la Revue se rappelleront l'étude vécue de Albert Dauprat, sur *La Révolution agricole*, son article si humoristique sur le Point d'honneur, et aussi *A-t-on intérêt à s'emparer du pouvoir ?* d'Edmond Demolins (*SS* 1914 117<sup>e</sup> l. : 128-9).

Enfin, Aurel, qui fréquente les séances publiques de la SSP portant sur les types professionnels en 1908, écrit un roman, *le couple*, que J. Lortel considère « grave et profond », méritant de figurer dans les anthologies à côté des « pensées les plus parfaites ». L'analyste croit que « Mme Aurel possède un cerveau masculin avec un cœur de femme » qu'elle est « initiatrice des idées nouvelles, pas très féministe dans le sens militant du terme, mais si femme ». Derrière ce « compliment », J. Lortel renaturalise et réduit les femmes aux instincts, aux sentiments, pratiquement à l'animalité. « Elle parle, elle « doctrinise » presque et voilà que tout à coup par une échappée gamine, par une incidente reparaît la simple petite bête éternelle, naïve, puérile, qui dort dans le cœur de toutes » (*RIS*

1911 12 : 897). Ainsi, la compétence intellectuelle des femmes auteures de fiction et d'écrits littéraires divers est toujours précaire parce que surajoutée à une féminité inscrite en nature qui s'oppose en tous points aux compétences nécessaires à la reconnaissance dans le champ des sciences sociales.

On pourrait croire que les interventions féministes – sous formes de revendications ou d'analyses – n'ont aucun effet sur les cadres cognitifs masculins qui ignorent les définitions sociologiques et historiques des rapports entre les sexes proposées par les intellectuelles féministes et ne font que réitérer leurs croyances doxiques sur l'ordre naturel des positions féminines et masculines, leurs préférences personnelles en matière de rôle normal des femmes que tout un arsenal théorique, hérité des siècles précédents et constamment actualisé, vient supporter. Pourtant, la banalisation du féminisme et de la présence de féministes dans les congrès savants est le signe de changements indéniables dans la configuration des régimes de genre qui dépassent la conscience individuelle et la stigmatisation des travaux féminins. Néanmoins, après une période de grande visibilité des travaux féministes théoriques et contestataires avant 1914, le silence se fait autour des enjeux sociaux concernant les rapports de sexe. Dans les années 1920, les premières collaboratrices régulières des périodiques ne concurrencent plus les hommes qui conservent le monopole de la pensée sociologique et de la définition des enjeux disciplinaires. Toutes les figures féminines de la transgression non diplômées rencontrées – celles qui développent des synthèses sur l'évolution des sociétés humaines, comme C. Royer ou C. Renooz, les militantes féministes ou les premières femmes de lettres qui collaborent de manière régulière à la *RIS* – ne participent pas au processus de spécialisation disciplinaire qui caractérise le champ des sciences sociales durant les premières décennies du XX<sup>e</sup> siècle et qui est soutenu par une professionnalisation dont elles sont encore exclues. Quelques enquêtrices du Musée social et de l'Office du travail vont faire croire brièvement à une possible incorporation des femmes non diplômées au sein des instances spécialisées dans les travaux d'enquêtes empiriques sur le travail qui proliféreront avec la multiplication des responsabilités sociales de l'État.

#### **5.4 Le travail des femmes comme objet d'étude sociologique**

L'enquête sociale est au début du XX<sup>e</sup> siècle l'objet d'un engouement collectif évident qui dépasse largement le champ des sciences sociales et touche à celui de la réforme et des luttes politiques et sociales au cœur desquels s'insinuent de plus en plus les idéaux scientistes d'une idéologie du progrès hérité des Lumières<sup>122</sup>. Les figures féminines légitimes étudiées dans le chapitre précédent s'intéressaient au travail féminin à travers le prisme de leurs institutions et des groupes d'assistance dont elles avaient la charge. Leurs investigations empiriques se limitaient souvent au recueil des informations nécessaires au bon fonctionnement de leurs œuvres ou aux résultats de leur travail de réforme. Le recul historique se réduisait aux exemples antérieurs d'œuvres similaires ou aux conditions de fondation de celles-ci. L'implication personnelle dans les institutions étudiées et la subordination des enjeux de connaissance à ceux, pratiques, de la réalisation de la réforme caractérisaient leurs travaux auxquels aucune qualification d'ordre intellectuel n'était accordée ni par les auteures ni par les interlocuteurs des deux sexes.<sup>123</sup>

Les périodiques de sciences sociales français d'avant 1914 rendent compte d'un ensemble assez hétérogène d'autres productions féminines prenant pour objet le travail des femmes, et l'organisation générale du travail industriel, mais qui se situent du côté de la transgression en ce qu'ils font primer la finalité cognitive et savante sur le caractère pratique et utilitaire<sup>124</sup>. Leur propos est moins empreint – parfois même exempt – de

<sup>122</sup> É. Durkheim se distingue également à cet égard en prenant ses distances vis-à-vis de la pratique de l'enquête sociale qu'il assimile à la collecte d'opinions individuelles auxquelles il n'accorde pas le statut de données valables pour la sociologie. F. Simiand, P. Lapie et M. Halbwachs sont ceux, parmi les durkheimiens, qui ont travaillé le plus avec des données d'enquêtes dans leurs travaux (Merllié 2004). Sur la sociologie empirique et les enquêtes sociales voir (Coffin 1991, Horne 2004, Kalaora et Savoye 1985, 1989, Lespinet-Moret 2007, Savoye 1991, 1994, 2000).

<sup>123</sup> Cela ne signifie pas que leurs travaux n'aient eu aucune valeur intellectuelle, mais plutôt que ces femmes adoptaient des pratiques qui ne les faisaient pas sortir d'une définition normative de la féminité à laquelle sont associés le sens pratique et l'intuition plutôt que la raison et la capacité d'abstraction.

<sup>124</sup> Bien entendu, les femmes auteures de monographies leplaysiennes se distinguaient des présentatrices d'œuvres, mais il est impossible de les situer du côté de la transgression pour trois raisons. D'abord, l'enquête monographique se situait dans le prolongement de leurs activités de bienfaisance, à travers lesquelles elles ont connu les familles étudiées, et y était largement subordonnée, comme le montre leurs trajectoires sociales et intellectuelles. Ensuite, leur travail d'enquête s'inscrivait pleinement dans la défense de la famille et de la morale chrétiennes, même si deux d'entre elles – Mmes Bérot-Berger et Lebrun – formulaient également des critiques concernant les inégalités de sexe. Enfin, l'initiative personnelle, la création intellectuelle, les considérations théoriques sont presque complètement absentes d'un tel travail d'enquête qui suivait un protocole strict.

considérations morales sur la famille « normale » et la place « naturelle » des femmes. On observe également chez ces enquêtrices une volonté évidente de s'approprier les méthodes statistiques et les différents instruments de connaissances utilisés par les autorités intellectuelles masculines.

Henriette Hoskier-Brunhes se situe à la frontière du groupe des figures féminines légitimes et des figures de la transgression. En effet, les enquêtes produites dans le cadre de la Ligue sociale d'acheteurs dont elle est fondatrice représentent le type de travail intellectuel valorisé pour les femmes par les catholiques sociaux des Semaines sociales de France, tout comme ses écrits sur l'enseignement ménager. Elle produit néanmoins d'autres articles et ouvrages publiés ou répertoriés dans les pages des périodiques étudiés dans lesquels les enjeux de connaissance sont premiers. Elle est d'abord la seule femme à être sollicitée par les dirigeants de la SES pour écrire un article sur l'histoire du syndicalisme féminin (*RS 49 1905 1* : 861-885). L'introduction de cet article témoigne de la proximité d'H. Hoskier-Brunhes avec les formes de discours étudiées au dernier chapitre<sup>125</sup>, mais elle s'en distingue lorsqu'elle précise que le statut de son travail diffère de celui des présentations d'œuvres sociales. « Nous ne sommes pas ici pour discuter les principes administratifs de l'organisation. Notre rôle doit se borner à étudier les faits et à en dégager les principes de morale sociale qui les dominent ou qui les expliquent » (*RS 49 1905 1* : 885)<sup>126</sup>. La réception de son exposé – qui n'est pas très polémique – est excellente. M. Lavollée, le président de séance, qualifie son exposé de « si complet ». « Les faits dont il est rempli sont accompagnés de réflexions instructives. Ils témoignent aussi d'une conviction si profonde ». L'amalgame des critères d'appréciation liés à la rationalité – la complétude, le caractère instructif – et à l'engagement – la conviction – est symptomatique de la position frontalière de H. Hoskier-Brunhes dont la notoriété ne cesse de croître après la création des Ligues sociales d'acheteurs en 1902 et la publication d'un livre sur John

<sup>125</sup> Elle présente le travail industriel des femmes comme « un fait regrettable » mais « inéluctable », et affirme qu'il faut « envisager le fait et chercher des remèdes à ses conséquences redoutables ».

<sup>126</sup> Elle dégage ainsi, dans son article, les conditions sociales (matérielles et « psychologiques ») nécessaires à l'existence de syndicats féminins : les moyens de payer la cotisation, le temps nécessaire à l'implication, la protection légale minimum, la disponibilité d'esprit et la capacité à se mobiliser malgré le caractère reporté des bénéfices.

Ruskin en 1901. En 1911, elle donne d'ailleurs un cours au Collège libre des sciences sociales sur des « questions diverses ».

Parallèlement à la tradition catholique d'enquête féminine, des journalistes féministes et socialistes, professionnelles mais peu diplômées, participent activement à cette vague d'enquêtes sur le travail des femmes. Leurs enquêtes sont publiées en série dans des périodiques généralistes, ce qui explique peut-être en partie qu'elles soient passées inaperçues des responsables des analyses bibliographiques des périodiques de sciences sociales. Il est également probable que la proximité idéologique de ces enquêtrices avec la mouvance socialiste ou les groupes pacifistes a nui à leur reconnaissance par les groupes de sciences sociales hostiles à ces tendances politiques comme la Société d'économie sociale ou même la Société de sociologie de Paris (SSP). Aline Valette (1850-1899) et Marcelle Capy (1881-1962) sont les deux principales enquêtrices dans le champ du journalisme qui ont travaillé sur le travail industriel féminin et dont la mémoire nous est parvenue grâce à E. Diebolt et M.-H. Zylberberg-Hocquart (1984) qui ont rassemblé une partie de leurs enquêtes journalistiques sur le travail industriel des femmes<sup>127</sup>. Quelques journalistes féministes, femmes de lettres et inspectrices du travail sont néanmoins sollicitées par la SSP pour étudier le travail des femmes dans le cadre d'une série d'études sur les « types professionnels » entre 1906 et 1909. Leurs analyses sont très différentes les unes des autres, mais s'inscrivent toutes dans une forme d'activité intellectuelle peu spécialisée, qui se situe parfois entre le journalisme d'information et le militantisme, d'autres fois entre l'essai littéraire et la philosophie populaire. Les idées proposées par ces femmes à la SSP suscitent des réactions négatives pour leur manque de conformité avec les cadres idéologiques et

<sup>127</sup> Fille d'un employé des chemins de fer, Aline Valette milite assez tôt dans la mouvance socialiste. Une des premières adhérentes au Parti ouvrier français, elle est proche de Guesde qui voyait en elle « la seule femme qui ait compris le socialisme » (cité par Diebolt et Zylberberg-Hocquart 1984 : 8). Elle s'implique aussi dans l'Oeuvre des libérées de Sainte-Lazare qui soutient les prostituées en processus de « réinsertion » sociale et découvre le syndicalisme avec Marie Bonneviel, féministe socialiste et première femme nommée au Conseil supérieur du Travail. Mariée et mère de deux enfants, A. Valette a exercé le métier d'enseignante conjointement avec celui de « femme de lettres » (comme il est dit dans son acte de décès) et de journaliste. Vers la fin de sa vie, elle intègre le petit corps d'inspectrices du travail institué par la loi de 1882. Marcelle Capy vient d'un milieu social un peu plus aisé, son père étant officier d'artillerie de marine, et elle fréquente la faculté de lettres de Toulouse. Comme A. Valette, elle est socialiste, mais milite principalement comme pacifiste, de manière exclusive après la Grande Guerre. Moins ouvertement féministe, les divers articles de journaux écrits à son sujet lors de remise de prix ou d'autres occasions semblables célèbrent sa « bonne féminité » (Dossier Capy, BMD).



méthodologiques attendus par les interlocuteurs masculins. L'expérience d'échanges mixtes planifiés ne sera pas répétée par la suite.

Dans les années qui précèdent le déclenchement de la Première Guerre mondiale, quelques femmes tentent de s'inscrire davantage dans le mouvement de spécialisation et de professionnalisation du travail d'enquête encouragé par les institutions étatiques qui prennent progressivement en charge les principales enquêtes sur le travail entre 1890 et 1914. Ne pouvant espérer participer à ce processus historique de professionnalisation des activités intellectuelles, principalement en raison de la fermeture des postes à l'université et dans la fonction publique avant 1914, les femmes non diplômées et célibataires qui réalisent quelques enquêtes pour le Musée social et l'Office du travail, dans cette perspective de spécialisation savante, sont rapidement contraintes à l'arrêt, probablement au moment de leur mariage. Une telle définition du travail intellectuel comme spécialisation se conjugue mal avec les pratiques d'autres femmes qui inscrivaient leurs réflexions et leurs travaux dans une approche synthétique où la diversification des implications et des formes de production intellectuelle était nécessaire pour espérer pouvoir gagner sa vie comme intellectuelle.

#### 5.4.1 L'étude des types professionnels féminins à la Société de sociologie de Paris

Les séances publiques de la SSP sont très éclectiques : s'y rencontrent des intellectuels prestigieux comme Gabriel Tarde ou René Worms, des politiciens républicains comme Ferdinand Buisson, des leplaysiens, des étudiants, des professionnels, des hommes de lettres ainsi que quelques femmes, pour la plupart déjà actives dans l'espace public comme femmes de lettres, journalistes ou militantes féministes. Ces femmes assistent assez nombreuses aux conférences présentées par la SSP et quelques-unes d'entre elles sont parfois sollicitées pour donner leur opinion dans des discussions concernant le plus souvent les femmes et le féminisme en France et à l'étranger. Six des treize communications présentées par des femmes à la SSP entre 1896 et 1914 s'inscrivent dans la série d'études portant sur les « types professionnels » qui s'échelonne sur plus de trois ans entre 1906 et

1910. Les oratrices sont sollicitées pour traiter des types professionnels féminins, plus particulièrement les ouvrières, les femmes universitaires (les institutrices et les professeures de lycée), les femmes de lettres, les comédiennes et les journalistes. Elles sont toutes à la fois mariées et elles-mêmes travailleuses professionnelles. Elles proposent des analyses du travail féminin de nature qualitative dans lesquelles la frontière entre la militance politique et la production de connaissance demeure ouverte, mais dont l'ambition première est la création de connaissances nouvelles plutôt que la revendication politique. Même si une de ces présentations porte sur les ouvrières<sup>128</sup>, nous nous pencherons surtout sur les analyses des professions intellectuelles qui sont plus nombreuses et polémiques.

#### 5.4.1.1 Définition masculine des professions intellectuelles

Les règles méthodologiques structurant les présentations sur les types professionnels à la SSP sont peu définies. Ces analyses sont souvent des spéculations sociologiques et psychologiques sur la « personnalité », le « caractère », la « mentalité », le « rôle moral et social » des types étudiés, des impressions sur les caractéristiques sociologiques qui définissent, caractérisent et distinguent les groupes à l'étude. Malgré la détermination affichée par la majorité de fonder leurs idées sur des observations empiriques, des « constatations », de se positionner du point de vue du « réel » [...] et non de l' « idéal » (Louis Favre *RIS* 1908 3 : 432-3), très peu indiquent les sources sur lesquelles s'appuient leurs affirmations. Les professions intellectuelles étudiées par des hommes sont généralement présentées comme neutre du point de vue du genre, comme lorsqu'il est question de l'instituteur (Maurice Wolf), du professeur (René Worms) ou de l'étudiant (Jean Lagorgette), puisque la forme générique est supposée comprendre les hommes et les femmes qui forment ce groupe. Quelques fois, le masculin est explicite, comme dans les études sur l'homme de science (Louis Favre) et l'homme de lettres (Eddy Levis).

---

<sup>128</sup> Cet exposé est présenté par Alice Geubel de la Ruelle, inspectrice du travail, à qui on demande de présenter une analyse sans préparation. Elle précise qu'elle ne dira que : « quelques mots, [n'étant] pas venue ici ce soir pour prendre la parole » (*RIS* 1906 5 : 306). Sa présentation mérite néanmoins un rappel à l'ordre du Dr Roussy qui « exprime l'idée que l'existence d'une classe de femmes ouvrières est un fait socialement regrettable. La place normale de la femme est au foyer, non à l'atelier » (*RIS* 1906 5 : 313).

Les analyses masculines sur les professions intellectuelles sont d'abord des essais de définition de ces professions qui s'organisent autour des caractéristiques fondatrices de la virilité moderne (Mosse 1997). Les femmes n'y apparaissent que comme des exceptions sur lesquelles les orateurs préfèrent ne pas élaborer. Sur la base des expériences masculines qu'ils connaissent, ces textes dégagent des caractéristiques professionnelles qui sont refusées aux femmes tant symboliquement que matériellement comme « l'indépendance », la « liberté », l' « esprit critique » et le recul face aux « préjugés et passions ». Maurice Wolf, par exemple, affirme que les instituteurs, « imbus des grandes idées de responsabilité et d'autonomie dont on a si souvent flatté leur amour-propre, [...] supportent difficilement le joug de leurs directeurs d'écoles, supérieurs dont ils voudraient voir mitiger l'autorité, souvent tatillonne, il faut le dire, par un régime de libre discussion, et de collaboration amicale » (*RIS* 1908 2 : 122). Marcel Bernès, dans une lettre lue en séance de la SSP sur le professeur de lycée, insiste aussi sur les compétences intellectuelles en opposition aux pulsions instinctives et aux émotions qui définissent plutôt la féminité.

Que le niveau moral du corps des professeurs soit assez élevé, cela s'explique aisément d'abord par la culture intellectuelle qu'ils ont reçue; l'habitude de la réflexion, qui est le premier fruit de cette culture, aide ceux qui l'ont acquise, à résister aux premières impulsions de l'instinct, et à considérer plutôt les choses et les idées que les impressions et les désirs. [...] Le professeur nous apparaît comme un homme qui aime à discuter; quoi qu'on lui dise et qu'il observe, il cherche les causes, il veut expliquer : c'est un esprit critique (Bernès *RIS* 1908 5 : 368-9).

Le type de l'étudiant est encore plus clairement défini à partir des expériences juvéniles spécifiquement masculines. Lorsque R. Worms ou Jean Lagorgette décrivent le mode de vie étudiant, aucun élément ne peut s'appliquer aux étudiantes qui sont l'objet de contrôles sociaux sévères rendant impossibles les comportements identifiés par les deux intellectuels. L'étudiant « fêtard » identifié par R. Worms par exemple ne peut correspondre à un type d'étudiante dont la conduite subit un surcroît de surveillance morale parce qu'elle sort du rôle traditionnel féminin (Christen-Lecuyer 2000). Les étudiantes ne peuvent se soustraire, autant que leurs homologues masculins, au « contrôle social et aux contraintes de l'opinion, [...] choquer les conventions reçues ou paraître original » (Lagorgette *RIS* 1908 8 : 517), sans risquer un ostracisme. Dans l'esprit des auteurs, par ailleurs, le mode de vie des étudiants donnent plusieurs « occasions de jouer à l'homme » (*RIS* 1908 8 : 517). « C'est

enfin la vie de garçon et même de vieux garçon, dont l'indépendance même est cause d'analogie, car elle est commune aux étudiants » (*RIS* 1908 8 : 521). La vie collective étudiante, faite de « chahuts » et de « farces » ne comprend pas de femmes, et s'exprime même souvent contre elles, ainsi que le rapportent régulièrement les journaux au début du siècle<sup>129</sup>. Certains remarquent pourtant cette nouveauté qu'est l'étudiante universitaire tout en se déclarant totalement incompétents pour l'aborder. R. Worms considère également que « la femme de lettres n'est pas moins intéressante à décrire que l'homme de lettres » et souhaite « qu'une ou plusieurs des dames qui font partie de la Société se charge de nous entretenir d'elle » (*RIS* 1908 12 : 869). Jane Misme et quelques autres femmes répondent à l'appel en proposant des analyses.

#### 5.4.1.2 *Analyses féminines de la situation des femmes dans les professions intellectuelles*

Jane Misme (1865-1935) présente en 1908 et 1909 deux communications sur les femmes professeures aux niveaux primaires et secondaires et sur les femmes de lettres qui s'inscrivent dans un cadre théorique féministe – c'est-à-dire questionnant le rapport d'inégalité entre les sexes – et dans lesquelles les finalités savantes sont prépondérantes sur les finalités proprement politiques. Les communications d'Aurel sur la femme de lettres et de Jenny Thénard sur les comédiens et comédiennes en 1908 sont davantage des portraits impressionnistes de ce que devraient être ces types professionnels féminins plutôt que des analyses de leurs caractéristiques sociales. Malgré les différences fondamentales entre ces trois auteures quant à leurs orientations idéologiques et à la qualité de leur travail sociologique, elles suscitent des réactions négatives similaires qui renvoient leurs exposés dans le champ politique et dans l'irrationalité.

---

<sup>129</sup> Même *La Science sociale* mentionne les manifestations étudiantes en 1892 contre la présence des amateurs – essentiellement des femmes – aux cours de la Sorbonne. S'étonnant du manque de galanterie des étudiants et de leurs croyances en l'infériorité intellectuelle des femmes, l'auteur anonyme de la chronique conclut en des termes qui montrent la prégnance des schémas de genre qui réactivent le stigmate lié à la féminité dans le champ intellectuel. « Car une femme française, assistant à un cours sera toujours plus charmée d'un madrigal adroitement lancé à l'adresse de son sexe que d'un exposé instructif et substantiel. Que cela agace les étudiants, on le comprend du reste et c'est d'ailleurs l'unique circonstance atténuante qu'ils puissent invoquer en leur faveur » (SS 1892 14 MS 1: 1).

#### 5.4.1.2.1 Jane Misme et la mise en évidence des inégalités de genre dans la profession enseignante et chez les écrivains.

D'origine modeste, J. Misme, journaliste et femmes de lettres, s'implique très activement dans la mouvance féministe de tendance républicaine et modérée : dès 1896 elle devient secrétaire de *L'Avant-courrière*, organe dirigée par Jeanne Schamhl, puis participe vraisemblablement à *La Fronde*<sup>130</sup> au tournant du XX<sup>e</sup> siècle. Elle est surtout connue comme directrice du journal *La Française* qu'elle fonde en 1906 et dirige jusqu'à sa mort, ainsi que comme vice présidente de l'UFSF de 1909 à 1935 et membre active du CNFF qui fédère les divers groupes féministes de tendance républicaine.

La première présentation de J. Misme à la SSP porte sur la femme professeure au niveau primaire et secondaire, qu'elle appelle la « femme universitaire »<sup>131</sup>. La structure de son analyse repose sur une analogie entre la situation de la femme professeure et celle de la religieuse dont les conditions d'existence présenteraient de nombreuses similitudes. Elle dégage trois principales caractéristiques : la pauvreté, l'obéissance et le célibat. Elle souligne d'abord la disproportion entre la tâche exigée des instituteurs des deux sexes et la rémunération accordée, qui est aggravée dans le cas des femmes par les inégalités de revenu à titres égaux avec les hommes. La conception du salaire féminin comme revenu d'appoint, ou encore comme caprice féminin, serait responsable du maintien de cet état des choses. Pour J. Misme, « c'est tout le problème du féminisme qu'elle met en cause, la conception séculière du travail productif inutile à la femme, à qui on le paiera toujours assez lorsqu'elle s'en mêlera, pour la punir de s'amuser à gagner sa vie au lieu de savoir se faire nourrir par les hommes » (*RIS* 1908 4 : 275). Tout en mentionnant la campagne menée par M.-L. Compain et elle-même, dans les pages de *La Française*, pour l'égalité de traitement des instituteurs et des institutrices, elle poursuit sa description des conditions matérielles de travail et d'existence des femmes professeures en s'appuyant plus

<sup>130</sup> Roberts (1999) prétend que Misme aurait commencé sa carrière de journaliste avec ce journal féministe fondé en 1897. Or, dans le dossier biographique conservé à son nom à la BMD, il semble que ses premiers articles soient publiés dès 1893.

<sup>131</sup> Il s'agit au début du XX<sup>e</sup> siècle de la principale profession qui amène les femmes à fréquenter l'institution universitaire, dans le secteur féminin des Écoles normales primaires supérieures.

particulièrement sur le cas de la directrice d'une école primaire qu'elle a visitée. J. Misme montre ensuite comment le contrôle social auquel sont assujetties l'institutrice et la femme professeure est démesuré en comparaison de celui qui s'impose à leur collègue masculin. Si la dépendance envers les supérieurs hiérarchiques est jugée « normale » par J. Misme, elle affirme que la surveillance constante de la tenue vestimentaire, des fréquentations, des loisirs, de la morale des institutrices est le résultat de préjugés concernant les femmes. Elle montre que ces conditions de contrôle doivent être acceptées par les principales intéressées pour éviter le déplacement, accordé sur simple demande des autorités locales ou des parents.

Ses remarques pertinentes et originales d'un point de vue sociologique s'accompagnent toutefois d'une critique de l'air de « supériorité » des professeures du secondaire, de leur manque d'« humilité ». Cette incursion de considérations normatives sur la bonne féminité dans le texte d'une féministe aguerrie, illustre bien la difficulté commune de se dégager des schémas de genre séculaires, dans lesquels la différence entre les hommes et les femmes s'inscrit dans une hiérarchie symbolique, et d'accorder aux intellectuelles la liberté d'afficher les attitudes comme l'autorité et l'assurance qui sont valorisés chez les hommes diplômés.

Il est très juste qu'elles sachent ce qu'elles valent et souhaitent que nul n'en ignore; il est moins juste qu'elles se croient sur toutes les autres intellectuelles une supériorité qui n'est pas toujours réelle. Entre elles, même, cette tendance à se mesurer d'après les titres se manifeste trop volontiers; le dédain non caché des « secondaires » pour les « primaires » est classique... À côté de tant de belles qualités, elles ont en général un léger travers, cette affectation de supériorité qui a fait nommer par Legouvé les femmes nouvellement instruites des « parvenues de l'esprit » (*RIS* 1908 4 : 281).

Dans la dernière partie de son exposé, J. Misme s'attaque au phénomène du célibat chez les enseignantes, en prenant soin de répondre à l'avance aux critiques faisant du féminisme le responsable du célibat des diplômées. « La majorité du féminisme se compose de femmes mariées. Ce n'est donc point le féminisme qu'il faut accuser du célibat universitaire, les universitaires d'ailleurs ne sachant guère pour la plupart même ce qu'est le féminisme ». Pour elle, les intellectuelles sont victimes de préjugés qui les rendent moins attrayantes aux yeux des hommes de la bourgeoisie qui préfèrent « l'inférieure » qui leur apporte une dot

et sera censée mieux écumer le pot » (*RIS* 1908 4 : 280). En outre, les conditions de travail – la réclusion dans les internats lors des études, les déplacements et le contrôle étroit de leur moralité – rendent le mariage difficile. En conclusion, elle déplore la résignation des femmes face à la situation qui leur est faite et déduit, « d'une volumineuse correspondance écrite par des universitaires » que les principales intéressées ne conçoivent pas leurs difficultés comme des problèmes collectifs, mais plutôt comme des échecs individuels d'adaptation. J. Misme termine en affirmant que les « légères défauts » disparaîtront « à mesure que l'on fera aux universitaires la place à laquelle elles ont droit, c'est-à-dire au premier rang, non seulement de l'Université où les hauts grades leur sont encore inaccessibles, mais dans la société » (*RIS* 1908 4 : 284).

La conférence qu'elle prononce l'année suivante sur la femme de lettres amalgame aussi des analyses de type sociologique et des affirmations militantes concernant l'égalité entre les sexes. Elle s'appuie beaucoup moins sur des références explicites et ses idées sont moins liées à des faits empiriques que dans la précédente présentation<sup>132</sup>. Son ambition est de montrer comment les femmes viennent à la profession, « ce qu'elles y sont et ce qu'elles y font ». Elle distingue d'abord deux groupes de femmes de lettres : celles qui proviennent de la petite bourgeoisie et doivent travailler pour vivre et celles qui appartiennent aux classes supérieures et sont des amateurs que la personnalité seule a poussées vers les lettres. Elle montre ensuite que les caractéristiques morales des femmes de lettres sont largement similaires à celles qui définissent les hommes de lettres – esprit large, hypertrophie du moi, etc. – et que les différences, essentiellement de degré, sont produites par l'éducation spécifique des femmes.

Les traits qui sont généralement attribués plus spécialement aux femmes de lettres sont par la suite examinés et déconstruits dans une approche critique. J. Misme affirme d'abord que le défaut de pédantisme, accolé aux femmes de lettres, résulte du fait que l'opinion publique pense qu'une femme en sait toujours assez. Elle affirme aussi que dans les romans masculins bien davantage que dans les écrits de femmes « se mêlent d'indigestes fatras scientifiques et philosophiques » (*RIS* 1909 1 : 22). L'extravagance dont

<sup>132</sup> Elle explique d'emblée qu'elle a manqué de temps pour préparer son exposé et s'excuse de ne pouvoir qu'en « parler » et non en « traiter ».

sont parfois accusées les femmes de lettres s'explique, selon J. Misme, par le mouvement féministe des années 1830 qui a donné lieu à une « révolte contre la tyrannie de la mode » et à l'apparition du *bas-bleu* dont il « y a de quoi rire, [mais] aussi de quoi réfléchir » (*RIS* 1909 1 : 23). Si elle croit que « l'indépendance des intellectuelles en ces matières » a entraîné de réels progrès pour les femmes, elle se rassure néanmoins de la reconquête des femmes par la mode qui ont alors cessé d'être « extravagantes » et à nouveau « classées parmi les personnes raisonnables ». Enfin, à propos de la licence des mœurs, elle déplace son regard du terrain normatif à partir duquel on statue sur le caractère moral ou non des comportements féminins vers celui de l'observation sociologique à partir duquel elle étudie les conditions sociales rendant nécessaires la séduction féminine dans le domaine des lettres.

À côté de cela, on ne saurait nier que les rapports des sexes fassent partie de la question sociale, dans une société basée sur la famille et, de plus, sur la convention que « l'homme doit nourrir la femme » qui met, par conséquent, celle-ci dans la dépendance économique de l'homme, et qui n'a pas prévu pour la femme de moyens d'existence entre les deux situations d'épouse et de prostituée. [...]

Dans un état de mœurs où toutes les sources de la production, ou à peu près, sont aux mains des hommes, la femme qui veut travailler se retrouve, là encore, dans leur dépendance, et trop souvent, ils agréeront son travail seulement si sa personne leur plaît; trop souvent la femme s'efforcera de plaire, de plaire trop, sachant ou croyant qu'elle y doit gagner. Il en est ainsi dans tous les états où l'homme est le chef et le dispensateur du gain. Il en est ainsi, disons le, dans la profession littéraire. [...]

Si les femmes aujourd'hui connues voulaient être sincères, à peu près toutes devraient confesser que, à leur début, un homme, parent ou ami, les a prises par la main pour dire aux autres hommes maîtres de la situation : « Faites attention, celle-ci a du talent ». Sans quoi personne n'aurait peut-être voulu s'en apercevoir (*RIS* 1909 1 : 25-26).

Dans cette analyse, elle identifie des structures sociales complètement ignorées de la littérature sociologique de l'époque qui se penche très peu sur les rapports de pouvoir entre les sexes, et dont on pensait, à tort, devoir la première expression aux travaux contemporains sur les rapports sociaux de sexe dans les professions intellectuelles. J. Misme démystifie l'institution du mariage qui, au début du XX<sup>e</sup> siècle dans les milieux bourgeois, est présentée uniquement comme la voie royale du bonheur et de l'épanouissement, de la sécurité matérielle et morale des femmes. Or, pour J. Misme le danger moral réside plutôt dans cette « nécessité de l'aide masculine » pour s'insérer dans



le champ littéraire. Elle pense que l'accès des femmes aux positions d'influence et de direction, ainsi que l'éducation à la solidarité féminine constitueraient des solutions à ce problème. En effet, elle observe que les femmes qui parviennent à une certaine forme de notoriété sont très peu solidaires des autres femmes qui cherchent à faire reconnaître leur talent.

Les « arrivées » ont-elles-mêmes trop besoin des hommes, éditeurs ou directeurs de publications, de qui elles dépendent, pour se donner auprès d'eux des concurrentes; et de plus d'une manière générale, elles se croient intéressées à demeurer des exceptions pour écarter des hommes la crainte encore trop répandue, de l'égalité de principe du talent féminin et pour conserver plus de prestige, près de la masse féminine. C'est un peu lâche mais c'est excusable, étant donné les difficultés qu'elles ont dû vaincre (*RIS* 1909 1 : 26).

Dans la dernière partie de son exposé, J. Misme se questionne sur les productions féminines qu'elle juge surabondantes et de qualité souvent médiocre. À son avis, il demeure néanmoins encore impossible de statuer sur le « génie féminin », qui ne pourra éclore qu'avec la généralisation de l'accès des filles à l'enseignement supérieur, comme en témoigne à son avis la grande qualité des travaux réalisées par les femmes universitaires. Elle insiste finalement sur la grande méfiance de l'opinion publique envers le talent féminin et sur le caractère utilitaire du pseudonyme qui sert à cacher l'identité de genre, et donc à déjouer l'effet de stigmatisme associé au féminin dans le champ intellectuel. La conclusion de sa communication est une critique d'une oratrice à la SSP, Aurel, qui encourage les femmes de lettres à demeurer dans les genres « féminins » pour lesquels la nature les aurait favorisées. Pour J. Misme, au contraire, « la pensée n'a pas de sexe ».

#### 5.4.1.2.2 Aurel et le différentialisme littéraire

Aurel (1882-1948), pseudonyme d'Aurélié de Fauquenberge, est une femme de lettres prolifique du début du XX<sup>e</sup> siècle qui publie des romans et des essais et qui tient un salon de poésie avec son second mari, Alfred Mortier<sup>133</sup>. Tête-de-turc du misogynne Paul Léautaud, chroniqueur au *Mercure de France*, elle donne et organise également chez elle

<sup>133</sup> Son premier mari est le peintre Cyrille Besset. Cf. Martin-Fugier (2003) et dossier biographique à la BMD.

des conférences sur divers thèmes littéraires et sur la condition des femmes dans les années 1920<sup>134</sup>. Elle pose sans succès sa candidature à l'Académie française, au siège de Jean Aicard, mais reçoit la Légion d'honneur en 1936. Présente dans la salle lors de la communication d'Eddy Levis sur l'homme de lettre à la fin de l'année 1908 à la SSP, elle répond immédiatement à l'appel de R. Worms qui invite quelques femmes à traiter plus particulièrement des femmes de lettres. Sans préparation, elle se lance dans un exposé assez long dans lequel elle tente surtout de défendre la légitimité des femmes de lettres de deux manières.

Elle montre d'abord la misogynie de plusieurs intellectuels – dont elle est elle-même souvent la cible – à l'aide de nombreuses citations qu'elle avait probablement préparé en vue d'une discussion à la SSP. Stratégiquement, elle dissocie les hommes présents des antiféministes dont elle rapporte les propos. « Votre seule présence ici, où l'on fut toujours infiniment plus féministe que moi-même, vous dégage de tout compagnonnage avec ces écrivains aigris » (*RIS* 1908 12 : 870). Puis, postulant que le décalage entre l'attitude charmante et les paroles misogynes de certains écrivains est dû à la crainte de voir les femmes de lettres envahir le champ littéraire, elle assure les hommes présents que la femme de lettres sait « que pour être intégralement intéressante, elle doit être intégralement différente de l'auteur homme » (*RIS* 1908 12 : 871), et qu'ils n'ont pas à craindre de concurrence féminine. Cette différence souhaitable pour Aurel est conforme aux définitions traditionnelles de la féminité, mise dans un rapport d'opposition avec la pensée théorique et abstraite ainsi qu'avec le professionnalisme.

La voilà pure à jamais de tout pédantisme, tant elle a craint d'aller sur le chemin des hommes, d'empiéter sur le beau champ de l'érudition qui reste à jamais son domaine. Elle ne fera pas la philosophie. Elle n'est pas documentaire : elle ne fera pas l'histoire, c'est trois fois entendu. Elle n'a pas la tête syntaxique, et je vous avoue qu'elle en est bien aise, et qu'elle n'aurait nul plaisir à découvrir demain matin dans ses cheveux la bosse de l'histoire. [...] L'inégalité absolue entre les sexes devant être maintenue comme procédé de travail, en quoi l'écrivain-homme peut-il avoir, socialement, à redouter l'écrivain-femme ? [...] La femme de lettres, l'idéale, celle dont je vous parle, est rarement une professionnelle<sup>135</sup>. Par grâce, par esprit d'amour, elle ne voudrait pas

<sup>134</sup> Elle reçoit notamment Germaine Malaterre-Sellier sur « les moyens de rompre la méfiance des hommes quant au sens politique des Françaises » et Louise Compain sur « deux aspects de la renaissance spirituelle contemporaine ».

laisser son travail apparaître dans la vie sociale, dans la vie du foyer (*RIS* 1908 12 : 873).

À son avis, le genre de prédilection de « la femme » de lettres se limite « naturellement » au roman sentimental, qui favoriserait le rapprochement des hommes et des femmes, en raison des caractéristiques psychologiques particulières aux femmes : ses « intuitions d'une clairvoyance pure de tout conseil » et sa « mémoire de la vie »<sup>136</sup>. Son exposé n'est donc pas à proprement parler une analyse des conditions de travail et de vie des femmes de lettres, mais bien un programme de travail pour celles-ci et une critique des réticences masculines face à l'activité intellectuelle des femmes.

La présentation de Jenny Thénard sur le comédien et la comédienne quelques mois plus tard (*RIS* 1909 4 : 361) est aussi un essai sur le type idéal du comédien qui joue d'instinct plutôt que d'être un professionnel appliquant une technique. En faisant appel à ses souvenirs, elle déplore l'individualisme grandissant et la disparition du comédien d'instinct pour qui le théâtre n'est pas un gagne-pain, mais un honneur. Elle ne distingue jamais les comédiens et les comédiennes et demeure dans une forme d'ambiguïté abstraite où la « pureté » renvoie à la définition de ce qu'elle juge souhaitable plutôt qu'à une forme sociale particulière, observée empiriquement dans un échantillon plus vaste que son environnement immédiat.

#### *5.4.1.3 Dénî du caractère sociologique des analyses féminines sur le travail des femmes et rejet vers le champ politique*

Les présentations féminines sur les types professionnels à la SSP suscitent des réactions qui transcendent les particularités qui les différencient entre elles. En effet, les idées de celles qui contestent le différentialisme de genre (comme J. Misme), de celles qui

---

<sup>135</sup> En 1926, elle écrit toutefois une lettre à un éditeur qui sollicite son travail bénévole dans laquelle elle refuse le statut d'amateur. « Vos collaborateurs me demandent enquête sur enquête. Je suis lasse de prodiguer mes idées sans salaire, par l'enquête ; puisque je ne suis pas un amateur et que j'ai, comme tout le monde, des cousins pauvres à nourrir. [...] J'ai fait assez de cadeaux, je ne suis pas un amateur. Je peux vous faire un bulletin de mœurs très vif, très actif sur le théâtre vu par la femme » (Dossier Aurel, BMD).

<sup>136</sup> Ce thème de l'amour, de la vie, des intuitions est également omniprésent dans l'œuvre de L. Martial dont il a été précédemment question.

au contraire l'accentue (comme Aurel) ou encore celles qui n'en parlent pas (comme J. Thénard) sont l'objet de critiques comparables qui renvoient les oratrices à leur identité de genre et qui leur dénie toute légitimité intellectuelle. Lors des discussions suivant les présentations féminines, d'autres femmes participent aux discussions, mais leurs interventions se caractérisent toutes par leur brièveté. Marie-Louise Compain, Aurel, Blanche Edwards-Pilliet, Camille Bruno, Mme M.-H. Montoussé soutiennent les propos de J. Misme ou développent leurs idées en quelques phrases succinctes qui n'ont pas d'ambition de synthèse, de reformulation ou de conseil comme c'est souvent le cas avec les interventions masculines, mais portent plutôt sur un point particulier de l'exposé<sup>137</sup>. Les interventions masculines, de leur côté, considérablement plus longues, ont des prétentions beaucoup plus vastes : celles de résoudre les problèmes soulevés. Il faut noter, par ailleurs, que les interventions féminines sont souvent ignorées des hommes qui prennent la parole à leur suite et répondent à l'interlocuteur masculin précédant. Seule B. Edward-Pilliet émet une question qui soulève l'intérêt des hommes de l'assistance. Les réactions masculines sont des indicateurs importants du degré de légitimité intellectuelle des femmes invitées à la SSP comme conférencières. Malgré la position d'inclusion que suppose l'invitation à venir présenter ses idées et analyses, et l'adhésion officielle de ces femmes à la Société, les appréciations des intellectuels présents participent bien davantage à l'exclusion des femmes des sciences sociales et du champ intellectuel savant qu'à leur pleine admission.

Les analyses qui mettent en évidence les rapports sociaux de sexe inégalitaires et les conditions spécifiques de travail des femmes se voient d'abord refusées le statut de connaissance sociologique et sont renvoyées directement dans le champ politique, avec le registre lexical qui le caractérise, contrairement à celles de P. Lapie ou G. Richard, dont il a été question précédemment, qui parviennent à convertir leurs points de vue spécifiques en perspectives « neutres ». J. Misme, ainsi qu'Aurel qui prône pourtant un différentialisme de

---

<sup>137</sup> Blanche Edwards-Pilliet, par exemple, affirme simplement la fausseté de l'affirmation d'un détracteur de J. Misme sur le célibat des femmes dans les professions libérales et avance que c'est l'internat, obligatoire pour les femmes professeures, qui nuit au mariage et non la profession en tant que telle. Marie-Louise Compain fait une remarque similaire sur le célibat alors que Camille Bruno défend la professionnalisation des femmes auteures dans une vision enchantée d'une possible conciliation des responsabilités domestiques et professionnelles. J. de Maguerie, très active également à la SES, est la seule femme à intervenir lors d'une communication masculine : celle de Henri Monin sur le professeur d'enseignement secondaire.

genre exacerbé qui ne menace pas le monopole masculin sur les secteurs les plus valorisés de la profession littéraire, se font par exemple accuser de faire des « plaidoyers », des « réquisitoires » contre les hommes, de prôner la « lutte des sexes » comme d'autres prônent la lutte des classes. Paul Vibert, particulièrement, ne reprend aucun élément de leurs analyses tout en se permettant de « donner un bien modeste conseil aux états-majors d'avant-garde féministes », qui « desservent singulièrement leur cause – si belle en elle-même – en proclamant sans cesse l'antagonisme de sexe » (*RIS* 1908 4 : 295). P. Vibert cherche à délégitimer par le ridicule l'élite féministe, dont J. Misme fait partie. L'utilisation de l'expression « états-majors féministes d'avant-garde », qui emprunte au registre militaire, pour qualifier des femmes produit un effet de grotesque parce que l'espace de l'armée structure une des formes les plus achevées de la masculinité stéréotypée. Il essentialise, en outre, le féminisme dont il serait le seul juge de la vraie et bonne voie contrairement aux dirigeantes féministes qui auraient besoin de l'assistance masculine pour y voir clair<sup>138</sup>. Le cœur de l'appréciation de P. Vibert réside toutefois dans la réduction de toute analyse sur l'antagonisme social entre les sexes à une tendance politique sans reconnaître ni discuter la valeur des énoncés proposés par J. Misme ou Aurel. Le seul objet à propos duquel on invite des femmes dans les espaces masculins des sciences sociales n'a donc aucune existence sociologique reconnue s'il s'inscrit dans une théorie des rapports de pouvoir entre les sexes.

Les analystes masculins s'appliquent à nier les processus sociaux de différenciation de genre responsables du maintien des inégalités identifiés par J. Misme surtout, tout en insistant sur les différences naturelles justifiant le traitement différencié entre les sexes. Théodore Joran, homme de lettre et antiféministe notoire, très actif à la SSP, ne manque aucune conférence présentée par une femme qu'il s'applique systématiquement à contester. Il ne « croit pas que les femmes françaises soient opprimées ». Il s'agit d'un « faux-bruit que les féministes font courir » (*RIS* 1908 4 : 284). La « théorie de l'obstruction masculine » n'est pour lui qu'un « vain bruit », qu'un argument pour se cacher son manque

---

<sup>138</sup> La différence est mince entre le propos d'un antiféministe comme T. Joran qui affirme que « la devise de tout vrai féministe devrait être aujourd'hui celle-ci : protéger les femmes contre elles-mêmes » (*RIS* 1908 4 : 286) et de P. Vibert qui parle au nom des femmes en leur récusant la capacité de définir elles-mêmes le féminisme.

de talent (*RIS* 1909 1 : 40-41), c'est-à-dire une stratégie politique et non un ensemble d'analyses sociologiques discutables. Pour lui, les professeuses ne sont « ni plus ni moins « opprimées » que toutes les catégories de fonctionnaires, sans exception, et sans acception de sexe. « Opprimées », elles le sont assurément, mais par la vie et non par l'homme » (*RIS* 1908 4 : 284-5). « L'insuffisance du traitement n'est pas spéciale au personnel féminin. Tout l'enseignement secondaire en souffre » (*RIS* 1908 4 : 287). Il procède à des raisonnements similaires à propos des femmes de lettres lorsqu'il prétend que l'égalité d'accès au champ intellectuel est réalisée, mais que les aptitudes « naturelles » manquent aux femmes qui ne parviennent pas à y briller.

Les avenues de la science ne sont-elles pas ouvertes tout au large à quiconque, femme ou homme, veut s'y engager ? Le temps n'est plus où les femmes pouvaient arguer de l'ignorance où, par raison d'État, on les laissait croupir. N'ont-elles pas des collègues, des lycées, des écoles normales, et jusqu'à une « Université », sans parler de la Sorbonne ? Elles ne manquent donc pas de *facultés d'État*, mais peut-être manquent-elles de *facultés* personnelles et par là, cette infériorité qui leur tient tant à cœur, s'expliquerait. Il y a une vérité d'évidence que les féministes s'obstinent à nier, c'est [...] qu'il y a un *sexe cérébral*, comme il y a un sexe génital, et c'est cet élément plasmateur qui rend l'homme plus propre que la femme à la production intellectuelle (*RIS* 1909 1 : 42).

Les positions de T. Joran ne sont pas marginales à la SSP, car elles ne suscitent pas de contestations de la part des hommes qui se retrouvent à différents degrés dans ses thèses. D'ailleurs ces nombreux livres sont régulièrement l'objet de comptes rendus bienveillants dans la *RIS*.

L'antiféminisme n'est pas général à la SSP<sup>139</sup>, mais il est bruyant et toléré. La seule intervention antiféministe ayant fait l'objet de protestations dans la salle est celle d'André Barre qui, prenant la parole après la conférence de J. Misme sur les femmes de lettres, affirme que les femmes de lettres sont des « débauchées » dont l'intelligence, restreinte à la poésie et au roman<sup>140</sup>, est incapable de produire une œuvre durable. « Ni penseur, ni artiste, ni éducatrice, la femme de lettres n'a qu'un domaine : le caquetage et la galanterie. C'est le lieu de répéter l'adage de Proudhon touchant à la condition du beau sexe : « Mère ou

<sup>139</sup> Des hommes comme Ferdinand Buisson, par exemple, ne peuvent être qualifiés d'antiféministes.

<sup>140</sup> Cette vision montre bien comment l'entreprise féminine de valorisation de la spécificité féminine dans ces genres littéraires spécifiques est condamnée à maintenir la hiérarchie de genre dans laquelle elle s'insère.

courtisane » » (*RIS* 1909 1 : 33). Malgré la force de la violence symbolique contenue dans ces propos, seuls l'accroc aux convenances et le manque de courtoisie dérangent les hommes présents. Le discours d'A. Barre est « interrompu à plusieurs reprises par les protestations de quelques membres présents, dont M. Grimanelli s'est fait l'interprète en rappelant que l'on se trouvait en présence de dames et que la recherche de vérité peut toujours se concilier avec la courtoisie » (*RIS* 1909 1 : 34). Le président de séance, Léon Philippe, permet toutefois à A. Barre de poursuivre son exposé, malgré son désaccord personnel avec ses thèses, affirme-t-il, car il « estime que les dames, tout au moins celles qui viennent librement assister aux séances de notre Société, doivent pouvoir entendre tout ce que peut entendre un sociologue masculin » (*RIS* 1909 1 : 35). Cette décision signifie que l'assignation des femmes dans l'espace domestique et l'affirmation de leur infériorité congénitale ne sont pas des éléments problématiques pour ces « sociologues ». Ils s'inscrivent même dans une « recherche de vérité » et non dans une lutte politique, contrairement aux féministes qui proposent des analyses sur les inégalités entre les sexes<sup>141</sup>. La présence des antiféministes comme T. Joran et A. Barre à la SSP donne le ton aux échanges dans la mesure où ils monopolisent largement la parole et ne suscitent pas vraiment d'opposition de la part des hommes qui donnent à voir une sorte de solidarité de genre qui transcende toutes les opinions.

Dans ce contexte, les propos masculins essentialistes qui construisent des définitions dissymétriques des mêmes métiers selon qu'ils sont pensés au féminin et au masculin – faisant par exemple de l'amour des enfants et du sentiment altruiste les principales compétences des institutrices par opposition avec l'esprit critique et l'indépendance des instituteurs – qui n'attribuent aucune qualité d'ordre intellectuel aux femmes, et par lesquelles se trouvent justifiées toutes les contraintes et les surveillances morales spécifiques pesant sur elles, n'apparaissent plus comme antiféministes, sinon dans une forme édulcorée. R. Worms pense, par exemple, que si la SSP doit être un lieu où

<sup>141</sup> En note de la présentation d'A. Barre, les rédacteurs du périodique nous informe pourtant que « cette intervention [...] est une des péripéties de la campagne antiféministe depuis longtemps entreprise par lui et dont on trouvera d'autres échos touchant la femme de lettres dans son livre [...] ainsi que dans le journal *La Lune rousse* » (*RIS* 1909 1 : 33-4). La complaisance envers les thèses antiféministes se double d'une publicité, inhabituelle dans ce périodique, des livres de l'orateur, ce qui leur accorde une légitimité sociologique certaine, malgré le fait qu'ils s'inscrivent dans une « campagne ».

s'expriment des constatations plutôt que des jugements éthiques, la question de la morale et de l'éthique ne peuvent être évitées dans le cas de la femme de lettres parce que, contrairement à l'homme de lettres dont la vie privée n'a pas de conséquence sur l'authenticité de son œuvre littéraire, la femme de lettre « pourra assez souvent être suspectée d'avoir eu des collaborateurs masculins parmi ceux qu'on nomme ses « amis » » (*RIS* 1909 1 : 45), qui sont les véritables auteurs des ouvrages qu'elles signent.

Seules les femmes présentes contestent les propos antiféministes. Elles ne sont jamais appuyées par des collègues masculins qui ignorent le plus souvent leurs interventions. J. Misme proteste contre les déformations que T. Joran a fait subir à ses idées.

Vous venez d'être témoins d'une mésaventure qui arrive couramment aux féministes. Je n'ai pas dit un mot de ce que M. Joran m'attribue et il en convient. Mais il interprète; il m'a entendue entre les mots et il est convaincu de m'avoir parfaitement comprise. Je proteste énergiquement; j'ai voulu dire ce que j'ai dit, rien de plus (*RIS* 1908 4 : 288).

Consciente que les intellectuels s'attendent « de la part d'une femme à une apologie de l'état des choses d'où découle cette situation » inégalitaire, elle identifie les dérapages sémantiques de T. Joran qu'elle corrige et redouble de pacifisme. Elle prend particulièrement soin de mettre en relief le rôle central des hommes dans le féminisme français qui en aurait été les initiateurs et les constants soutiens et rappelle que les « féministes [n'ont] pas de haine contre les hommes. Nous avons des maris, des frères, et des collaborateurs ». J. Misme se permet toutefois au final un procédé d'ironie, courant chez les hommes qui répondent aux féministes, à l'endroit de T. Joran. « Voici, je crois les choses remises au point. Il était indispensable de ne pas laisser M. Joran vous entraîner dans le malentendu où il s'était plu. Il faut se défendre de M. Joran qui est un adversaire dangereux, parce qu'il a beaucoup d'imagination, qu'il est fort éloquent et fort aimable » (*RIS* 1908 4 : 289).

Le caractère négligeable des interventions féminines doit être mis en lien avec le type de compétence qui est reconnu aux femmes. Les oratrices de la SSP reçoivent de nombreux commentaires positifs sur leur apparence physique qui les ramènent à leur



corporalité, de manière beaucoup plus systématique que les figures féminines légitimes étudiées au chapitre précédent. Contrairement à ces dernières, on ne leur reconnaît pas de compétences pratiques ou morales, mais les critiques négatives renvoient encore aux capacités proprement intellectuelles. Ce double-standard ne permet aucune reconnaissance intellectuelle des femmes que les commentateurs soient ou non en accord avec les idées défendues. T. Joran débute son commentaire sur les idées de J. Misme en rendant « hommage à l'élégance, au charme et à la distinction de son talent d'exposition ». Il s'oppose à ses conclusions en les qualifiant de « réquisitoire indirect, sans doute, non appuyé, non explicite, procédant par coups d'épingle finement décochés, par malices enveloppées, en débutant par un petit ton de résignation bien jouée qui a diverti toute notre assistance ». Il ajoute que « si Mme Misme raisonnait moins dans l'abstrait et plus par comparaison, elle s'apercevrait » de ses erreurs. Sans égard au fait qu'elle fonde bien plus ses affirmations sur des sources identifiées que ses collègues de la SSP, qu'elle met en perspective la situation des femmes avec celle des hommes, T. Joran lui attribue des défaillances argumentatives et lui impute de la malveillance, de la malhonnêteté, de la « malice ». E. Rabier, remarque pour sa part « la sincérité, la constante bonne grâce et la justesse à peu près constante » des idées de J. Misme dont il ne partage pas du tout l'approche sociologique en concluant sur la légitimité de la surveillance morale immodérée dont les enseignantes sont l'objet parce qu'elle est compensée par les « attraits puissants » et « les profondes satisfactions » que procurent aux femmes le soin des enfants.

Les présentations d'Aurel et de J. Thénard suscitent des commentaires du même ordre. Aurel voit son exposé qualifié « d'improvisation curieuse à plus d'un titre, qui ne sous renseigne que très imparfaitement sur le fond de la question » par T. Joran alors que P. Vibert remarque sa « grâce » et son « talent », le caractère « charmant » de ses idées, avant de lui conseiller de cesser de porter « le débat sur la lutte des sexes ». Quand à J. Thénard, R. Worms trouve qu'elle a étudié son objet avec « amour » et « talent », E. Fournière que ce fut un « régal littéraire » et une « charmante causerie qui a donné la joie rare d'une instruction sans fatigue » (*RIS* 1909 1 : 361-74). T. Joran et A. Barre, de leur côté, formulent explicitement la contradiction de statut et le stigmatisme de genre dont les femmes font l'expérience dans les espaces intellectuels et qui limite grandement leur légitimité

intellectuelle. A. Barre trouve qu' « il est très difficile à un auteur de juger ses confrères féminins. Il doit choisir entre sa réputation de galant homme et sa conscience d'écrivain » (*RIS* 1909 1 : 31). T. Joran prétend aussi « rompre le charme » causé par l'« exquise conférence » de J. Thénard. « Nous resterions plongés dans une douce extase, entrecoupée seulement de petits gloussements admiratifs... si nous nous séparions sans avoir creusé la question inscrite à notre ordre du jour ». Le vieux thème de l'ensorcellement féminin, qui empêche les hommes de se penser librement rend pour Joran « utile » la présence « dans toute Société savante, [d]'au moins un « antiféministe », c'est-à-dire un de ces hommes qui, en traitant une question, « ne s'accordent pas aisément avec les mesures de respect et de complaisance qu'on est obligé de garder avec les dames » (*RIS* 1909 4 : 363). Les règles de l'interaction sociale, différenciées selon le genre, constituent un obstacle à la reconnaissance intellectuelle des femmes que les hommes sont habitués d'envisager et d'apprécier en fonction de divers critères qui ont en commun de ne rien avoir à faire avec l'activité intellectuelle, *a fortiori* scientifique.

Même lorsqu'ils sont en désaccord avec leurs collègues masculins, jamais T. Joran ou P. Vibert, qui interviennent régulièrement à la SSP, ne se laissent aller à un tel déni des compétences intellectuelles des orateurs. Les désaccords demeurent sur le terrain des idées exprimées et ne dévient pas sans cesse vers des considérations générales sur l'ordre social idéal, sur les hiérarchies naturelles à maintenir comme c'est le cas dans les appréciations des discours féminins. La présence des femmes ne fait pas que renforcer leur exclusion du champ intellectuel. En effet, au-delà des résistances opposées aux femmes dans les différents milieux intellectuels, la présence même de femmes provoque des changements sociaux, déplace progressivement les frontières du banal et de l'extraordinaire, favorise une première forme de questionnement sur la représentativité de genre des affirmations qui sont généralement considérées universelles lorsque formulées au masculin. Par exemple, à la suite de l'exposé de J. Misme sur les professeuses, l'orateur suivant prend la peine de spécifier le groupe de sexe étudié entre parenthèse, soit « le professeur (homme) d'enseignement secondaire » (Henri Monin). J. Misme se félicite d'ailleurs que son intervention sur la nécessité de considérer les types professionnels féminins ait été entendue par la SSP, car « la question du travail féminin, qui est l'essence du féminisme, constitue,

en effet, un des plus graves problèmes de l'évolution sociale au moment présent » (*RIS* 1909 1 :15). Ces déplacements ne signalent toutefois pas de renversement radical, loin s'en faut. D'ailleurs, P. Vibert justifie l'usage exclusif du masculin sous prétexte de féminisme, après la communication de J. Misme qui avait condamné dans un article de *La française* cette pratique laissant l'expérience des femmes dans l'ombre.

Je voudrais tout à la fois rassurer Mme Misme et faire une déclaration de principe. Si nous avons examiné en bloc les types sociaux, avocats, médecins, boursiers, etc. sans établir de distinctions particulières, c'est précisément parce que nous sommes féministes – du moins je parle en mon nom et je ne crois pas que je serai démenti – et que nous considérons les femmes comme les égales des hommes (*RIS* 1908 4 : 295).

Ce déni de la spécificité féminine n'est utilisé dans les discours masculins qu'en opposition aux analyses sociologiques des rapports sociaux de sexe et est souvent accompagné de la reconnaissance d'une spécificité naturelle qui permet d'occulter la hiérarchie de genre identifiée par certaines femmes analystes. Ces travaux féminins sur le travail féminin se positionnent comme les précédentes figures de la transgression étudiées, à la frontière des genres, et des champs en cours de spécialisation. Cette position, qu'elles choisissent en même temps qu'elles y sont positionnées par leurs interlocuteurs, entrave la constitution de leur statut d'intellectuelle légitime, lequel nécessite de plus en plus un diplôme et une profession favorisant la spécialisation.

#### 5.4.2 Premières analyses féminines statistiques et spécialisées au Musée social et à l'Office du travail

Dans tous les périodiques du corpus, les livres analysés portant sur le travail industriel et le syndicalisme féminin, et publiés par des femmes, sont écrits presque essentiellement par des universitaires anglaises ou américaines (notamment Beatrice Webb). En France aussi, il semble que l'étude structurelle et statistique du travail industriel des femmes et du syndicalisme soit progressivement davantage le fait de femmes diplômées ou ayant eu accès à l'enseignement supérieur<sup>142</sup>. Il existe toutefois quelques exceptions

<sup>142</sup> Au Musée social, quelques missions d'études portant sur le travail féminin et l'organisation du travail industriel, sont réalisées par une femme hautement diplômée : Kaete Schirmacher dont nous reparlerons dans le dernier chapitre. De même, le travail de Mlle Kristy qui fait l'objet d'un compte-rendu dans les *Annales du*

importantes : les enquêtes et analyses de Claire Gérard et A. Tougard de Boismilon, missionnaires pour le Musée social, et de Caroline Milhaud, enquêtrice temporaire pour l'Office du travail, auteure en 1907 de *L'ouvrière en France* ainsi que de nombreux articles pour *La Revue politique et parlementaire*.

Les écrits de C. Gérard, A. Tougard de Boismilon et de C. Milhaud témoignent d'une telle connaissance des publications administratives et législatives officielles et des statistiques qu'il serait possible de croire qu'elles aient reçues une formation en droit ou aient été employées dans une administration publique, mais cela demeure incertain<sup>143</sup>. Ces enquêtrices demeurent pratiquement inconnues des différentes historiographies. Seule C. Milhaud est timidement sortie de l'ombre depuis quelques années à la faveur de publications récentes sur l'Office du travail (Lespinet-Moret 2007). Il semble que les trois femmes aient été célibataires au moment de la publication de leurs travaux, et qu'elles aient rapidement cessé leur pratique d'enquête sociale, pour des raisons qui demeurent inconnues. Seule A. de Boismilon continue de publier des livres dans le domaine de la traduction, où les femmes sont plus nombreuses. On perd, par ailleurs, la trace de C. Milhaud après sa collaboration avec l'Office du travail qui s'achève en 1910 et celle de C. Gérard lorsqu'elle ne participe plus aux activités du Musée social. En somme, les trois femmes non scolarisées dont le travail est le plus en rupture avec les méthodes et les approches traditionnelles d'enquêtes féminines sont des célibataires dont la trajectoire est brutalement rompue après quelques années de collaboration avec des institutions privées et publiques de recherche sur le travail.

La collaboration de C. Gérard avec le Musée social est beaucoup plus soutenue que celle d'A. de Boismilon qui ne réalise qu'une seule mission sur « le syndicalisme féminin dans les industries textiles en Angleterre » en 1913, au cours de laquelle elle cherche à

*Musée social* est un mémoire en vue de l'obtention du Certificat d'études sociales du Collège libre des sciences sociales (Bruant 2008).

<sup>143</sup> Les informations biographiques accessibles sans nouvelle recherche approfondie en archives demeurent extrêmement lacunaires. Dans la copie de son ouvrage *L'ouvrière en France* disponible à la BMD, elle dédicace son livre « à monsieur Seignobos, en hommage ». Lespinet-Moret (2007 : 130) a trouvé par ailleurs dans les archives de Georges Renard une carte postale de Caroline Milhaud dans laquelle elle le remercie de ses cours. Lespinet-Moret (2007) considère par ailleurs plausible l'hypothèse d'un lien de parenté entre Edgar Milhaud ou Daniel Léon Milhaud, deux personnages importants aux Ministères du Commerce puis du Travail, et Caroline Milhaud.

établir le rôle de la syndicalisation dans l'amélioration du sort des ouvrières anglaises. Dans son rapport, elle présente d'abord le taux de syndicalisation dans les différentes industries féminines, et explique le faible taux de syndicalisation féminine par « le caractère, les goûts, autant que [par] la situation matérielle de l'ouvrière en général ». Elle observe une grande apathie des ouvrières face aux conditions de travail et fait l'hypothèse que celle-ci est due d'une part à la perspective du mariage et de l'arrêt du travail pour les célibataires et, d'autre part, au manque de disponibilité des femmes mariées obligées de travailler à l'usine tout en assurant les charges domestiques. La conséquence de cette apathie est pour l'auteure l'absence de femmes dans les comités directeurs des syndicats. Les hommes seraient les principaux responsables de l'amélioration des conditions de travail des ouvrières, non par altruisme, mais parce qu'ils se protègent contre un abaissement général des salaires. Elle présente en appendice de nombreux tableaux statistiques sur les salaires féminins et masculins dans les principales branches de l'industrie et sur les grèves dans les industries textiles pour lesquelles elle fournit les références précises.

Les travaux de C. Gérard et de C. Milhaud présentent de nombreuses similitudes avec celui d'A de Boismilon. Dans les trois missions que C. Gérard réalise pour le Musée social et dont les rapports sont publiés en 1909 dans les *Mémoires et documents* de l'institution<sup>144</sup>, l'usage des statistiques, les visées explicatives et les considérations méthodologiques accompagnent les descriptions des conditions du travail des femmes dans certaines industries et de certaines formes de protection et d'organisation des travailleuses. C. Gérard multiplie les activités intellectuelles entre 1909 et 1912. Outre les trois missions sur lesquelles elle produit des rapports publiés, le comité de direction du Musée social lui commande d'autres missions qui ne feront pas l'objet de rapports officiels en 1909 et en 1912. Elle signe trois chroniques dans les *Annales du Musée social*, en 1910 et 1911, sur les enquêtes et les législations sociales aux États-Unis<sup>145</sup> et fait aussi paraître un manuel de la fleuriste plumassière en 1911. Enfin, en 1912, elle publie *Syndicalisme féminin et bourses*

<sup>144</sup> « Condition de l'ouvrière parisienne dans l'industrie de la fleur artificielle », « Les industries féminines anglaises. La lutte contre le chômage », « Ouvrières anglaises. Les trade-unions et le projet d'assurance contre le chômage ».

<sup>145</sup> « Une enquête officielle sur le travail des femmes et des enfants dans les industries textiles aux États-Unis » (1910), « En Angleterre. Établissement officiel des « Labour-Exchanges » (1910), « La législation des accidents du travail aux États-Unis » (1911).

du travail ainsi qu'un article dans *La Revue politique et parlementaire* sur le placement ouvrier en Angleterre et en Allemagne<sup>146</sup>.

Peu nombreuses sont les opportunités pour les femmes de poursuivre leur travail d'enquête et de réflexion dans un cadre professionnel ou au moins comme membre des institutions privées de sciences sociales qui encourageaient ces pratiques intellectuelles avant 1914 et même dans l'entre-deux-guerres. Dans les institutions leplaysiennes, les femmes sont canalisées vers les œuvres et les associations féminines où l'action sociale prime sur le travail intellectuel. Au Musée social, les femmes ne sont pas admises comme membre au moins jusqu'en 1916 (Blum et Horne 1988) et l'Office du travail n'offre pas de situation d'emploi stable pour les femmes auxquelles les dirigeants ne recouraient généralement qu'à titre de chargé de mission. Mesdemoiselles Créhange, Lefèvre, Marie-Louise Rochebillard et madame Odette Laguerre par exemple ont été chargées de mission pour quelques enquêtes sur le travail à domicile dans l'industrie de la lingerie, probablement en raison du sexe des enquêtées et d'un début de reconnaissance de l'expertise des femmes enquêtrices, surtout au sein de la LSA qui est sollicitée par l'Office du travail pour aider à la collecte de données (Savoye 2005 : 98, Lespinet-Moret 2007).

À l'Office du travail, Caroline Milhaud est « la seule femme à occuper un poste dont la qualification est plutôt intellectuelle, celui d'enquêteur temporaire. Elle a rédigé et signé des rapports d'enquête, entre 1910 et 1914 » (Lespinet-Moret 2007 : 118). C. Milhaud est recrutée pour constituer une équipe d'enquêteurs, avec Sylvain Pitt et Petit-Collot, chargée des enquêtes sur le travail à domicile dans la fleur artificielle et dans l'industrie de la chaussure. Son travail ne se limite pas à la collecte d'informations sur le terrain, elle rédige des rapports d'enquête et agit ainsi à titre de « porte-parole officiel de l'Office du travail ». C'est Arthur Fontaine qui recrute C. Milhaud lorsqu'il devient directeur de l'Office du travail. Lespinet-Moret (2007 : 136) fait l'hypothèse que son appartenance au milieu socialiste<sup>147</sup> a facilité son recrutement tout comme son intérêt envers

<sup>146</sup> « L'organisation du placement en Angleterre et en Allemagne ».

<sup>147</sup> Il faudrait faire de plus amples recherches pour connaître la profondeur de son implication dans la mouvance socialiste, car son nom n'apparaît pas dans les dictionnaires de militants. Elle affirme toutefois clairement ses convictions socialistes dans *L'ouvrière en France* (1907).

à la question sociale et scientifique dans une perspective assez proche de la démarche de l'Office du travail où le réformisme est davantage soumis à des impératifs de connaissance extensive des réalités industrielles que dans les groupes réformistes liés au catholicisme social. En effet, il est fort probable que la publication de *L'ouvrière en France. Sa condition présente. Les réformes nécessaires* en 1907 ait permis aux dirigeants de l'Office du travail de se convaincre de la valeur de son apport, tout comme les nombreux articles qu'elle publie dans *La Revue politique et parlementaire* entre 1903 et 1909<sup>148</sup>. Selon Boxer (1986), C. Milhaud aurait en outre déjà été en relation avec quelques personnes bien placées au Conseil supérieur du Travail qui lui auraient suggéré d'écrire son premier article sur la nécessité d'une enquête officielle sur le travail à domicile des femmes dans *La Revue politique et parlementaire* en 1903. Enfin, Lespinet-Moret (2007 : 118) signale que le traitement offert aux enquêteurs est insuffisant pour recruter des individus très diplômés comme l'aurait souhaité le directeur de l'Office. « Cet aspect peut expliquer la jeunesse des ingénieurs qui sont recrutés à ce poste, leur brève carrière, ou le fait qu'après 1900, ce sont des autodidactes (François Fagnot), des écrivains (Sylvain Pitt), des femmes (Caroline Milhaud) qui postulent ».

Comme ceux de C. Gérard, les articles de C. Milhaud témoignent tous d'une bonne connaissance des grandes enquêtes sur le travail industriel réalisées en Angleterre et aux États-Unis, des législations sociales françaises et étrangères, des publications officielles de l'État qui contiennent les principales données empiriques (statistiques et législations) existant sur le travail industriel ainsi que du respect des normes référentielles universitaires qui associent aux faits nouveaux ou non évidents des références complètes. Ce qui est particulièrement remarquable est l'acuité de ses observations méthodologiques et ses réflexions sur l'état de la recherche empirique sur le travail industriel, notamment sur l'importance de réaliser des enquêtes empiriques extensives pour que l'État puisse procéder à des réformes sociales qui soient véritablement utiles. Non moins remarquable est le fait

---

<sup>148</sup> « De la nécessité d'une enquête officielle sur le travail à domicile des femmes » (1903), « L'application du minimum de salaire dans les industries féminines, en Victoria » (1905), « L'organisation syndicale des ouvrières » (1906), « L'ouvrière dentellière en Irlande » (1907), « Le travail des femmes aux États-Unis » (1908), « Enquête sur le travail à domicile dans la lingerie » (1908), « Le droit de suffrage des femmes en Angleterre » (1909).

que la maternité, et toute la charge morale et la définition naturalisée des sexes qu'elle suppose dans l'esprit de la majorité, n'est jamais mobilisée dans ces appréciations du travail industriel des femmes qu'elle interroge d'un point de vue du bien-être individuel et des statistiques.

La rupture entre les catholiques sociaux qui procèdent à des enquêtes d'un côté et A. de Boismilon, C. Gérard et C. Milhaud d'autre part réside surtout dans un rapport différencié à la morale dans la définition des objets de recherche et l'interprétation des données empiriques. Dans *L'ouvrière en France* (1907), C. Milhaud cherche les causes de la féminisation de l'industrie, les effets des réformes législatives sur les conditions de travail des femmes, les modes d'organisation ouvrière qui ont été favorables aux femmes (coopératives, syndicats, etc.) sans jamais introduire d'idées sur la place « normale » des femmes, sur la « bienfaisante » différence entre les sexes, sur le danger moral de la proximité des hommes et des femmes dans les ateliers, etc. Elle condamne toutefois sans ambages les œuvres catholiques de bienfaisance qui « secourent la misère seule, sans parer les déficiences sociales » (Milhaud 1907 : 107), ce que lui reproche précisément l'analyste du Musée social qui regrette son silence sur « les syndicats féminins créés à Lyon par Mlle Rochebillard », tout en reconnaissant que son livre est « intéressant » et « en général bien documenté » (AMS 1907 : 302). Dans *Le Journal des économistes*, au contraire, H. Bouët, ne critique aucun élément de cet ouvrage qu'il commente véritablement. Après avoir présenté quelques statistiques étudiées dans le livre, il discute les enjeux sociaux soulevés par C. Milhaud à laquelle il accorde des qualités intellectuelles. « Mme Milhaud ne se borne pas à dire cela, elle le prouve » (JE 1907 15 60 : 293). Il lui reconnaît une autorité intellectuelle à propos de l'objet qu'elle étudie, ce qui s'observe dans l'absence de rectifications des faits, dans l'usage de verbes lui donnant le dernier mot (noter, dire, etc.) et dans son énumération de qualités ne renvoyant qu'au contenu étudié et non au sexe de l'auteure<sup>149</sup>. Malheureusement, nous ne pouvons approfondir la construction

---

<sup>149</sup> Il ne fait jamais intervenir le sexe de C. Milhaud dans son appréciation, mais son texte n'est pas exempt d'une certaine misogynie lorsqu'il parle des « Belles Dames » qui provoqueraient des dérèglements dans l'ordre économique en imposant des modes vestimentaires de courtes durées qui rendraient rapidement obsolètes des formations professionnelles destinées aux ouvrières.



de la qualification de ces enquêtrices à partir de la réception des écrits d'A. de Boismilon et de C. Gérard qui n'ont suscité que très peu de commentaires dépassant le court résumé.

C. Gérard et A. de Boismilon manifestent une sensibilité féministe qui n'est pas clairement affirmée, mais qui transparaît dans le traitement de la question du travail industriel des femmes jamais délégitimé, exempt de considérations morales, et mettant en évidence les conditions sociales d'existence des femmes et les inégalités qu'elles subissent<sup>150</sup>. C. Milhaud, elle, se réclame de cette étiquette beaucoup plus ouvertement, même si ses textes ne sont jamais dominés par une perspective militante. Dans son article de 1909 sur le « droit de suffrage des femmes en Angleterre », elle étudie la transformation du mouvement suffragiste majoritairement bourgeois et l'intégration progressive des ouvrières organisées en son sein. Pour gagner l'opinion publique à la cause féministe, C. Milhaud affirme qu'il faut montrer qu'elle « n'est pas celle d'un état-major sans armée, celle des féministes de la bourgeoisie, mais encore la cause d'une armée immense, l'armée des ouvrières » (*RPP* 1909 60, 178 : 138). Dans cet esprit, elle présente la chronologie des événements à la faveur desquels les Anglaises ont obtenu un droit de suffrage local dont elle évalue les impacts sur la vie politique anglaise. Pour autant, on ne connaît aucune appartenance de C. Milhaud à des groupes féministes français. D'ailleurs, l'historiographie du féminisme français l'ignore presque complètement. Il semble qu'elle ait connu Marie Bonneviel (1841-1918), première femme nommée au Conseil supérieur du travail en 1899, militante féministe, socialiste et institutrice syndicaliste<sup>151</sup> dont elle cite le travail sur le mouvement syndical féminin en France dans son article sur le même sujet dans *La Revue politique et parlementaire* en 1906<sup>152</sup>.

C. Milhaud n'a pas davantage participé à l'organisation de l'Office du travail féminin créé en 1907 par Marguerite Durand (1864-1936), la célèbre fondatrice de *La*

<sup>150</sup> Comme le fait de ne jamais considérer une femme comme soutien de famille, ce qui sert de justification aux salaires inférieurs des femmes.

<sup>151</sup> Elle participe à la création du Conseil national des femmes françaises en 1901, préside la Ligue française du droit des femmes à partir de 1904 et appartient à la Ligue des droits de l'homme, à la franc-maçonnerie et au Groupe des femmes socialiste (Bard 1995).

<sup>152</sup> Elle signale également dans cet article que Marie Bonneviel et Anna Blondelu (élue en 1903 au Conseil supérieur du travail) aurait commencé une vaste enquête sur le travail à domicile à la Bourse du travail de Paris.

*Fronde*. Cette initiative personnelle, qui ne parvint pas à s'institutionnaliser, poursuit un but similaire à l'Office du travail – celui d'être un organe de recherche et un observatoire social – tout en adoptant une perspective beaucoup plus militante, en l'occurrence féministe. M. Durand n'attend pas la création officielle de l'Office du travail féminin pour débiter ses activités et organiser un congrès du travail féminin où les syndicats devaient venir partager les données recueillies dans leurs milieux de travail respectifs. Elle formule un programme de recherche ambitieux qui n'exclut aucun aspect du travail féminin. Odette Laguerre, qui enquête aussi pour le compte de l'Office du travail, présente le programme en 23 points<sup>153</sup>. Cette liste est au moins autant un programme de réforme qu'un programme de recherche et les méthodes employées dans un premier temps par M. Durand et ses collaboratrices se limitent à l'envoi de questionnaires aux patrons et aux syndicats<sup>154</sup> qui sont peu empressés d'y répondre. L'Office du travail féminin reçoit un accueil hostile de la part des principaux groupes du mouvement ouvrier qui sont conviés au premier Congrès du travail féminin. Il ne profite en plus d'aucune forme de soutien (publicité, collaboration, etc.) de la part de l'Office du travail, ni de subsides de l'État, qui lui avaient été accordés puis retirés, ce qui le conduit peu à peu à sa disparition. Le type d'enquêtes menées par M. Durand et l'Office du travail féminin n'est pas si éloigné des enquêtes de la LSA et de certaines réformistes catholiques même si les orientations politiques sont radicalement différentes et qu'un intérêt pour les données statistiques ait été plus marqué chez les féministes de *La Fronde*. Néanmoins, toutes deux avaient comme premier objectif de mener des enquêtes visant

<sup>153</sup> « 1. Cause des bas salaires des femmes et moyens d'y remédier, 2. Moyens d'enrayer la concurrence du travail des femmes par les couvents, ouvroirs, orphelinats, prisons, petites mains, 3. Loi de protection : effets bons et mauvais, 4. Règlementation du travail à domicile, 5. Repos obligatoire pour les femmes en couche, 6. Application à tous les établissements industriels de la loi dite « des sièges » appliquée seulement aux grands magasins, 7. Règlements d'hygiène et de morale relatifs à la situation des femmes domestiques mineures, 8. Évaluation du travail ménager, 9. Prix des séries pour certains travaux féminins, 10. Obligation des établissements laïques ou religieux qui emploient des mineures non rétribuées de leur constituer un pécule, 11. Les femmes fonctionnaires. Question du traitement inférieur aux hommes, 12. Maladies spéciales à telle et telle catégorie de travailleuses, 13. Métiers où l'avortement et l'accouchement difficile sont le plus fréquent, 14. Les métiers qui rendent les mères impropres à allaiter, 15. Les crèches, garderies, maisons familiales, 16. Lois punissant les employeurs renvoyant les femmes pour cause de grossesse, 17. Création d'assurances contre les risques de maternité, 18. Femmes mariées propriétaires de son salaire, 19. Éligibilité des femmes aux conseils de prud'hommes, 20. Admission des femmes dans les syndicats masculins, 21. Professions et métiers vers lesquels il faut de préférence diriger les femmes, 22. À travail égal, salaire égal, 23. Législation française et étrangère comparées sur le travail des femmes ». Cf. Dossier 331 OFF, BMD.

<sup>154</sup> Les questionnaires envoyés comprennent d'ailleurs des questions toutes empreintes de considérations politiques et réformistes comme « Qu'y-a-t-il à faire pour améliorer le sort des travailleuses de la région » ou « Que pensez-vous du principe : à travail égal, salaire égal ».

d'abord l'amélioration des conditions de travail des ouvrières; les considérations méthodologiques et les enjeux de connaissance étant subordonnés à cette finalité. Grâce aux soutiens des catholiques sociaux et des différents groupes réformistes, la LSA survécut longtemps à l'Office du travail féminin qui, cherchant à s'immiscer dans les interstices de l'État et de ses organes de pouvoir, transgressait les frontières de genre et suscitait méfiance et déconsidération. *La voix du peuple* y voit une stratégie de M. Durand pour accéder à des fonctions masculines dans l'État, pour « préparer sa titularisation au ministère du Travail » (cité dans Lespinet-Moret 2007 : 271).

Malgré cet échec, M. Durand et ses collaboratrices multiplient les présences publiques à travers diverses activités féministes contrairement à C. Milhaud, C. Gérard et A. de Boismilon qui, étant insérées presque exclusivement dans des réseaux masculins qui ne leur reconnaissent qu'une légitimité relative et limitée aux marges des activités prestigieuses (les postes d'enquêteurs permanents pour l'Office du travail et le statut de membre au Musée social), ne poursuivirent pas leur « carrière » d'enquêtrices sociales dans l'espace discursif du champ des sciences sociales.

## Conclusion

Majoritairement républicaines, féministes et professionnelles, les figures féminines de la transgression non diplômées s'inscrivent de différentes manières dans le champ des sciences sociales sans obtenir de véritable reconnaissance avant la Première Guerre mondiale. Les premières d'entre elles ont une soif de savoir et des ambitions scientifiques hors du commun. Refonte des disciplines scientifiques qu'elles se sont appropriées comme autodidactes, synthèse des savoirs et épistémologie féministe : aucun problème intellectuel ne les laisse indifférentes. Leur conscience de genre, certainement liée aux difficultés personnelles rencontrées dans leurs pérégrinations scientifiques, les rendent sensibles aux thèses évolutionnistes matriarcales qu'elles approfondissent, comme Céline Renooz et ses disciplines, ou qu'elles s'approprient en fin de vie, comme Clémence Royer, pour décréter le matriarcat seule forme d'organisation sociale véritablement capable de protéger la

maternité et les enfants<sup>1</sup>. Leurs caractéristiques psychologiques – l’assurance, l’autorité, la détermination, l’ambition – qui sont généralement associées au tempérament masculin, leur permettent d’être visibles dans l’espace public à moyen terme, mais leur refus de participer au processus de spécialisation intellectuelle qui se dessine et l’impossibilité pour elles d’appuyer leurs ambitions sur une légitimité professionnelle universitaire, favorise leur marginalisation. Le parcours de C. Royer montre que l’amorce d’une légitimité intellectuelle pour les femmes est conditionnée à l’appropriation et à la reconnaissance des paradigmes théoriques et des instruments de connaissance légitimes utilisés par les hommes, car ces derniers sont les seuls à contrôler la distribution des marques de reconnaissance à travers les institutions qu’ils dirigent. Il montre également que le stigmate de la féminité opère dans les appréciations masculines qui retiennent des œuvres féminines ce qui est le plus conforme à leur vision des compétences féminines. C’est ainsi que les ambitions de vulgarisation et de synthèse de C. Royer mobilisent davantage l’attention que ses contributions originales qui sont laissées dans l’ombre, à l’instar de L. Martial et des autres femmes dont l’œuvre s’attire à quelques reprises des commentaires positifs.

Plus les intellectuelles étudiées s’inscrivent dans une perspective féministe militante radicale, moins la valeur de leurs analyses sociologiques, quelle qu’elle soit, est reconnue. Contrairement à leurs collègues masculins qui parviennent à convertir leurs points de vue normatifs en appréciations neutres, voire scientifiques, les analyses sociologiques sur les rapports entre les sexes qui s’inscrivent dans une théorie de la domination ne sont pas recevables par les autorités intellectuelles pour lesquelles la mise en évidence des inégalités de genre est uniquement une prise de position politique, partielle, peu objective. En effet, alors que les femmes de lettres, productrice de discours de fiction, se voient attribuer, dans les analyses bibliographiques, des compétences intellectuelles refusées aux théoriciennes des inégalités de sexe, les présentations publiques de l’ensemble de ces femmes, sur des thèmes « féminins », reçoivent le même statut que les exposés explicitement féministes : plaidoyer, réquisitoire, faible valeur intellectuelle, etc. Quant aux féministes radicales comme Madeleine Pelletier, leurs discours provoquent l’expression des pires affirmations

---

<sup>1</sup> Smith Allen (1999 : 283) observe que le chemin de C. Renooz et C. Royer, de l’embryologie, à l’épistémologie et au féminisme, est commun à plusieurs femmes de science.

naturalistes sur les relations entre les sexes, notamment dans la *Revue internationale de sociologie* où le progressisme et le féminisme se veulent pourtant partagés par la majorité, malgré l'omniprésence d'auteurs antiféministes qui profitent d'une forme de bienveillance tacite. Seules quelques féministes, comme Jeanne de Maguerie à la Société d'économie sociale, parviennent à s'imposer et à imposer leurs idées féministes dans des échanges mixtes en « déssexualisant » leurs discours. Malgré leurs ambitions de connaissance, les discours féministes sont ainsi positionnés aux frontières du champ des sciences sociales et de l'hétérodoxie politique.

Enfin, les courtes carrières d'enquêtrices de C. Gérard, pour le Musée social, et de C. Milhaud, pour l'Office du travail, indiquent que la spécialisation et l'adoption d'une approche intellectuelle plus conforme aux pratiques masculines d'enquêtes et d'argumentations n'est pas le gage d'une reconnaissance plus grande. En réalité, les articles, les enquêtes et les missions de C. Gérard et de C. Milhaud, même lorsque les rapports contiennent des prises de positions féministes et socialistes assez radicales, ne suscitent que des commentaires élogieux. Néanmoins, leur travail spécialisé ne les fait pas connaître dans un espace intellectuel élargi, contrairement aux autres figures de la transgression non diplômées qui adoptent une approche généraliste et diversifient leurs secteurs d'implication. L'invisibilité de C. Gérard et de C. Milhaud se vérifie notamment à la lecture des différentes historiographies qui n'ont pas retenu leurs noms et leurs travaux. Elles ont amorcé leurs recherches alors qu'elles étaient de jeunes adultes célibataires sans enfant, contrairement à la majorité des autres intellectuelles de ce chapitre, et disparaissent brusquement des groupes dans lesquels elles s'étaient impliquées juste avant la Première Guerre mondiale, peut-être en raison d'un mariage et de la naissance d'enfants, mais cela demeure incertain. Ces enquêtrices spécialisées, non professionnelles, demeurent ainsi positionnées vers le pôle de l'hétéronomie, malgré leurs réflexions méthodologiques, pendant que leurs collègues masculins se professionnalisent et acquièrent une légitimité intellectuelle plus grande dans les institutions de recherche empirique.

## Conclusion de la première partie

Les femmes n'ont pas attendu l'accès aux diplômes universitaires pour être présentes dans les groupes de sciences sociales qui se structurent à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle. Les figures féminines légitimes ainsi que les figures de la transgression compensent les limites de leur première éducation typiquement féminine grâce à divers apprentissages d'appoint, qu'un grand nombre d'entre elles met en application dans le cadre de militances réformistes ou féministes. Si Clémence Royer et Céline Renooz ne peuvent compter que sur leurs capacités individuelles d'autodidaxie pour s'approprier les savoirs scientifiques masculins, l'organisation subséquente des mouvements féminins et féministes, qui se réunissent en congrès et en groupes d'études, constituent des lieux de formation pour les femmes qui y font l'expérience de la parole publique, de la réflexion sociologique et politique. Les savoirs et les orientations épistémologiques prévalant dans ces espaces féminins sont marqués d'une part par leur caractère militant, c'est-à-dire par la prépondérance des impératifs de réforme sur des impératifs proprement cognitifs, et d'autre part, par les thèmes reconnus comme féminins, c'est-à-dire la condition des femmes et des enfants, les « fléaux sociaux », l'assistance et la famille. Toute une génération de promotrices de la réforme sociale et du féminisme y apprend donc à structurer un discours féminin sur le social dont la reconnaissance intellectuelle est précisément limitée par ces deux éléments : le positionnement à la frontière des genres et l'inscription dans le spécifique qui s'opposent à la spécialisation disciplinaire (du langage et des problématiques) et aux ambitions théoriques et universelles qui s'imposent de plus en plus comme des critères essentiels de différenciation des discours relevant des sciences sociales avec les autres discours sur le social. Ce positionnement fonctionne d'autant plus comme un stigmaté qu'il est obligatoire pour se voir accorder une forme limitée de reconnaissance sociale dans les groupes étudiés. En effet, les femmes non diplômées, invitées à prendre la parole ou dont les ouvrages sont analysés positivement dans les bulletins bibliographiques, sont en grande majorité des militantes dans le champ de l'action sociale féminine ou des droits des femmes.

Les discours féminins légitimes et les discours féminins illégitimes se distinguent principalement par la définition qu'ils donnent de l'ordre sexuel normal et souhaitable et, en conséquence, par leur degré de conformité avec les définitions naturalisées des compétences féminines. Ainsi, les figures féminines légitimes renforcent les définitions catholiques et bourgeoises de la cellule familiale, comme unité sociale fondamentale composée de deux individus de sexe opposé, complètement différenciés et mis dans un rapport de complémentarité hiérarchique, dont le maintien serait garant de la stabilité sociale. Dans cette vision, les femmes sont essentiellement définies comme des mères et des épouses et leur présence dans l'espace public est toujours considérée comme porteuse d'un danger social, d'une menace de renversement des systèmes d'oppositions symboliques fondamentaux, dont le maintien semble conditionné à celui des définitions traditionnelles du masculin et du féminin. En tentant de structurer des espaces féminins légitimes autour de ces responsabilités maternelles et domestiques des femmes, comme les promotrices de l'enseignement ménager, les figures féminines légitimes ne parviennent pas à se faire reconnaître une légitimité intellectuelle qui aurait pu aboutir à une admission réelle de leurs secteurs d'études dans les sciences sociales naissantes. Leurs propos ne sont pas strictement des apologies des définitions traditionnelles de la division du travail entre les sexes. Elles cherchent en effet à redéfinir les attributions domestiques féminines aux frontières de l'espace privé et public, mais leur inscription dans un cadre idéologique qui renvoie les femmes prioritairement à l'espace et aux travaux domestiques, consacrant des définitions naturalisées des identités de genre, favorise surtout une actualisation de l'antinomie entre féminité et travail intellectuel qui participe à l'exclusion des femmes non diplômées du champ des sciences sociales françaises à la veille de la Première Guerre mondiale, par le pôle de l'hétéronomie. Certaines figures féminines légitimes, surtout les jeunes femmes célibataires avant 1914, sont au cœur de l'organisation de disciplines parallèles aux sciences sociales dont nous examinerons les rapports avec les groupes de sciences sociales dans le chapitre six.

Les discours transgressifs ne connaissent pas de dénouements plus heureux. Les contributions féminines aux théories de l'évolution et aux sciences naturelles sont, d'un côté, interrompues après Clémence Royer et, de l'autre, organisées autour de la pensée de

C. Renooz et des théories évolutionnistes matriarcales dont la légitimité intellectuelle décroît radicalement dans les institutions scientifiques légitimes au début du XX<sup>e</sup> siècle. Leurs discours ne sont pas recevables par les autorités scientifiques qui ne prennent même pas la peine de discuter leurs thèses et leur langage qui sont complètement marginalisés. Alors que ces intellectuelles sont passées sous silence dans les périodiques de sciences sociales, les dix premières années du XX<sup>e</sup> siècle sont des années fastes pour le discours féministe dans les groupes de sciences sociales, à l'exception des durkheimiens. Les hommes publient les articles sur le féminisme dans les périodiques leplaysiens et dans la *Revue internationale de sociologie*, mais les séances de discussions publiques sont ouvertes aux féministes dont les ouvrages sont l'objet de comptes rendus critiques. Les analyses féministes qui mettent en évidence les mécanismes sociaux structurant la division inégalitaire du travail entre les hommes et les femmes sont cependant immédiatement rejetées vers le champ politique, par le pôle de l'hétérodoxie, alors que les analyses masculines sur ces mêmes thèmes sont élevées au rang de points de vue scientifiques, d'analyses neutres et impartiales.

Tant chez les figures féminines légitimes que chez les femmes qui transgressent les assignations de genre, on constate une fracture entre leurs discours et celui de leurs homologues masculins sur les rapports sociaux de sexe. Les premières, tout en respectant l'ordre sexuel catholique et bourgeois, fondent leurs analyses sur l'éducation des femmes et sur le travail féminin sur des expériences féminines concrètes et adoptent un point de vue qui valorise l'individuation des femmes, contrairement aux analystes masculins qui ne parviennent à envisager les femmes autrement qu'à partir de leurs intérêts comme pères et maris, même au prix d'incohérences intellectuelles flagrantes. Les secondes proposent des analyses proprement sociologiques des rapports sociaux de sexe que leurs interlocuteurs masculins contestent à l'aide d'affirmations naturalistes sur l'essence féminine et masculine ou encore grâce à des raisonnements dont les fondements empiriques ne sont valables que pour les hommes. Alors que les figures féminines légitimes sont condamnées à produire des travaux ayant peu de valeur théorique et générale, conformément à l'idée des compétences pratiques et descriptives féminines, afin de conserver une forme de légitimité et ne pas provoquer de contestations, les figures féminines qui choisissent de transgresser les attentes



de genre perdent beaucoup de légitimité, mais gagnent en liberté intellectuelle, ce qui leur permet de structurer des analyses qui, à défaut d'avoir été reconnues comme valables par leurs contemporains, sont considérées aujourd'hui comme les meilleures analyses des rapports sociaux de sexe de l'époque.

Un rapport de classe évident sépare les figures féminines légitimes des figures de la transgression qui appartiennent à des franges beaucoup moins fortunées de la bourgeoisie et qui sont souvent des professionnelles salariées, mais les deux groupes de femmes se rejoignent quant au statut matrimonial et à l'âge. En effet, la grande majorité des femmes répertoriées sont mariées, ont des enfants qu'elles ont élevés avant de s'investir plus intensément dans la militance sociale ou dans le travail intellectuel. Dans les deux groupes aussi, les réseaux de relations sont d'une importance capitale pour les femmes non diplômées qui veulent se positionner dans le champ des sciences sociales. Les réformistes fréquentent les groupes leplaisiens et le Musée social composés d'hommes qu'elles connaissent personnellement et avec qui elles militent dans les groupes de réforme. Les féministes, pour leur part, sont liées à des membres de l'élite républicaine masculine qui les introduisent auprès des groupes et des intellectuels réputés. Celles qui ne possèdent pas de ce type de relations privilégiées et qui ne sont pas diplômées demeurent invisibles, comme Céline Renooz, dont le vaste réseau de relations est surtout composé d'individus dominés dans le champ intellectuel, scientifique ou politique.

Dans les deux groupes de femmes, un petit ensemble se démarque par ses caractéristiques sociales et ses orientations intellectuelles et laisse augurer une époque prochaine de professionnalisation intellectuelle féminine. En effet, les enquêtrices comme Caroline Milhaud et Claire Gérard et les pionnières du travail social sont plus jeunes que les autres femmes et majoritairement célibataires au moment de leur implication dans les groupes de sciences sociales et leurs pratiques se distinguent par leur caractère spécialisé. Néanmoins, tant les figures féminines légitimes que les discours féministes et les enquêtes féminines disparaissent presque entièrement de l'ensemble des périodiques de sciences sociales après la Première Guerre mondiale alors que ce secteur du champ intellectuel connaît de profondes transformations. Les femmes qui demeurent visibles dans les

périodiques et les institutions de sciences sociales sont majoritairement des diplômées des universités et des professionnelles des nouvelles professions féminines ou des professions libérales qui publient des ouvrages. Elles sont beaucoup moins nombreuses que les femmes non diplômées étudiées dans cette première partie et les logiques de leur inclusion et de leur exclusion dans les sciences sociales, dont l'institutionnalisation dans la structure universitaire est en voie de consolidation, s'adaptent aux changements discursifs qui résultent de la conquête des diplômes universitaires.

## **Deuxième partie : Accès des femmes au savoir masculin et aux diplômes universitaires : reconfiguration des modalités de reconnaissance et d'exclusion des femmes dans les sciences sociales françaises (1900-1940)**

*Les interdits mythologiques transgressés ne rendent pas égaux, la transgression déplace le mythe (Riviale 2005 : 295).*

L'accès des femmes aux diplômes professionnels et universitaires représente un moment capital dans la transformation des rapports sociaux de sexe partout en Occident. Les connaissances masculines et les registres lexicaux du pouvoir et du savoir, acquis à travers la formation universitaire, sont de puissants instruments de lutte pour la reconnaissance de la légitimité intellectuelle et professionnelle des femmes dans le champ intellectuel et scientifique. Les réussites universitaires des femmes contredisent les arguments naturalistes ancestraux voulant que le sexe féminin soit incapable d'abstraction, de pensée complexe et donc, que la présence de femmes parmi les dirigeants et les penseurs soit illégitime. L'acquisition des instruments de connaissance permet également aux femmes de produire des discours « recevables » par les autorités intellectuelles, parce que structurés avec « les figures de mots et de pensée, les genres, les manières ou les styles légitimes » (Bourdieu 2001: 88).

Malgré l'obtention des diplômes universitaires, l'idéologie de genre différentialiste qui naturalise et priorise l'identité domestique et maternelle des femmes, que nous avons étudiée dans les deux derniers chapitres, demeure cependant omniprésente dans la majorité des discours des deux sexes sur la place des femmes dans l'espace public, même chez les principales représentantes des droits des femmes à l'égalité d'accès aux diplômes et professions prestigieuses. Les femmes diplômées, et *a fortiori* la figure de l'intellectuelle, sont encore soupçonnées de souffrir de troubles de la féminité, d'envier les hommes et de menacer les institutions sociales les plus fondamentales; elles doivent toujours montrer patte blanche. On assiste ainsi entre 1900 et 1940 à une formidable adaptation des régimes de genre différentialistes qui présentent des configurations inédites, notamment à travers l'établissement de nouvelles professions féminines légitimes et la « modernisation » de l'éternel féminin. Avant d'analyser plus précisément les logiques de positionnement,

d'inclusion et d'exclusion des femmes diplômées dans le champ des sciences sociales françaises, il convient d'abord de se remettre en mémoire les principales étapes de la pénétration des femmes dans la structure universitaire, les principales transformations du champ des sciences sociales durant l'entre-deux-guerres et la distribution générale des femmes dans cet espace.

### ***Du secondaire aux universités : la lente conquête du baccalauréat***

À partir de 1880, avec l'instauration d'un enseignement secondaire féminin public, la lutte entre les autorités républicaines et catholiques pour la clientèle féminine favorise l'accès progressif des femmes à l'enseignement supérieur et universitaire. Au-delà des divergences de vues, un consensus semble toutefois régner entre les catholiques et les républicains<sup>1</sup> à propos des programmes éducatifs offerts aux filles à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle : le latin, la philosophie, la rhétorique et les lettres classiques, à l'instar des sciences « pures », ne sont pas jugées utiles pour les filles qui n'en reçoivent que des rudiments, afin de ne pas développer démesurément leur esprit d'abstraction<sup>2</sup>. Au départ, l'enseignement secondaire des femmes n'est pas mis sur pied pour intégrer des femmes dans l'espace public ou pour transformer la division sexuelle du travail, mais pour mieux faire pénétrer les idées et la morale républicaines dans les foyers, limites « naturelles » de l'action politique des femmes (Lelièvre et Lelièvre 1991 : 106). Il s'agit également de former les bourgeoises à leur « maternité sociale », aux œuvres de bienfaisance dont elles s'occupent et qui constituent un excellent vecteur de la morale domestique bourgeoise et républicaine vers les classes populaires. Les opposants catholiques à la loi de 1880 dénie le besoin d'une instruction de plus haut niveau pour les filles en reprenant les idées sur l'inaptitude des femmes aux études théoriques, sur leur infériorité intellectuelle tout en organisant déjà,

---

<sup>1</sup>Saint-Martin (1989: 17) met en évidence le fait que parmi les républicains qui structurent le système public d'enseignement secondaire féminin, et parmi les familles qui y envoient leurs filles, on retrouve une proportion significative de protestants. Un cinquième des collèges et des lycées pour jeunes filles étaient dirigés par des protestantes en 1895.

<sup>2</sup> Rappelons que ce sont précisément les disciplines qui sont au sommet de la hiérarchie des savoirs traditionnels et dont la maîtrise est essentielle pour gravir les échelons du champ universitaire.

par ailleurs, une riposte à cet investissement de l'État dans leurs secteurs d'action traditionnels<sup>3</sup>.

Dans un esprit de renforcement des différences entre les sexes, les écoles secondaires publiques pour filles proposent donc des programmes différents de ceux des garçons qui ne mènent pas au baccalauréat, seule voie d'accès aux programmes universitaires, mais à un diplôme de fin d'études secondaires qui n'a aucune application professionnelle (Mosconi 2004 : 215).

La tradition qui accorde aux jeunes filles un enseignement surtout littéraire s'impose finalement (et « naturellement ») : elles doivent étudier la langue française et au moins une langue vivante, la littérature française, les littératures anciennes dans leurs traductions, les littératures étrangères. On leur enseigne l'histoire nationale et des aperçus d'histoire générale et de géographie. Elles apprennent le dessin, la musique, la gymnastique, l'hygiène, les travaux d'aiguille, « l'économie domestique » et le « droit usuel » (Lelièvre et Lelièvre 1991 : 121).

Peu à peu, les parents des élèves de la petite bourgeoisie exigent toutefois que les écoles assurent la préparation du brevet pour que leurs filles puissent devenir institutrices, à défaut de patrimoine pour s'établir, et assurer leur propre subsistance. Quant aux bourgeoises mieux nanties, elles se mettent progressivement, à partir du début du XX<sup>e</sup> siècle, à la conquête du baccalauréat auquel elles n'étaient pas destinées. Il faut attendre 1902, dans le contexte de la réforme de l'enseignement secondaire masculin et de la création d'un nouveau baccalauréat latin-langues (baccalauréat B), pour que quelques lycées se mettent à offrir des cours de latin facultatifs et payants aux filles désireuses de passer le baccalauréat B désormais ouvert aux femmes, à l'instar des sections C et D.

---

<sup>3</sup> Les catholiques avaient tant critiqué les nouveaux collèges et lycées que les concepteurs de l'enseignement secondaire féminin public ont craint, dans les premières années, que les filles de la bourgeoisie, leur clientèle espérée, soient moins nombreuses que les filles des classes populaires. Avec l'arrêt des condamnations catholiques et le succès, chez les moins nanties, de l'enseignement primaire supérieur, moins dispendieux et menant au brevet, le secondaire féminin put s'enraciner et prendre la coloration bien bourgeoise souhaitée. Le modèle des couvents adopté par l'enseignement secondaire féminin participe aussi à son succès. « La multiplicité des congrégations et familles religieuses, de leurs vocations particulières, permettait une étroite adaptation du pensionnat religieux à la clientèle qu'il souhaitait : ainsi le Sacré-Cœur était destiné aux classes dirigeantes, la Congrégation de Notre-Dame enseignait à la moyenne bourgeoisie de province. La création des lycées et des collèges de jeunes filles témoigne d'un souci de diversification qui permet de lutter avec les pensionnats religieux au moyen d'armes comparables, mais évidemment sans la même souplesse » (Mayeur 1979 : 153).

Les autorités religieuses s'approprient à leur tour cet enjeu politique et font de la réorganisation de l'enseignement secondaire féminin un instrument de mobilisation des femmes catholiques et de défense du catholicisme<sup>4</sup>. En 1908, Mlle Desrez fonde l'École normale catholique et Madeleine Daniélou l'École normale libre. Ces deux nouvelles écoles conduisent au brevet supérieur, au certificat d'aptitude pour l'enseignement secondaire, mais aussi au baccalauréat. L'alignement des écoles publiques sur les écoles « libres » préparant officiellement les filles au baccalauréat ne se réalise qu'en 1924, bien que les femmes se voient reconnaître par le Conseil supérieur de l'Instruction publique des droits égaux pour l'accès aux grades universitaires dès 1912 et que les cours de latin, en vue du baccalauréat, soient officiellement autorisés dans les lycées de filles en 1913. Dans le décret du 25 mars 1924, « l'enseignement tel que l'avait prévu Camille Sée demeurait dans l'article 1<sup>er</sup>, mais la suite en définissait un autre, « facultatif », qui n'était autre que l'enseignement secondaire masculin. C'était l'assimilation de fait. » (Mayeur 1979 : 157).

### ***Les diplômes universitaires et l'assimilation progressive des agrégations***

Les logiques d'opposition entre l'État et l'Église ont donc favorisé l'accès des femmes à l'enseignement supérieur<sup>5</sup>, mais rien ne se serait produit sans les pressions de la

<sup>4</sup> Mayeur (1995b : 198-199) avance quatre moments décisifs dans le retournement de l'éducation catholique qui l'amènent à devancer l'État dans la préparation des filles au baccalauréat : « les efforts pour la « haute éducation » des catholiques « libéraux », depuis Mgr Dupanloup jusqu'à Étienne Lamy et la vicomtesse d'Adhémar. En second lieu, un événement qui force le monde catholique à prendre de nouvelles initiatives : la politique combiste, suivie de l'expulsion des congrégations enseignantes en 1904. Au même moment, la réforme de l'enseignement secondaire masculin en 1902 (réforme Leygues) ouvrait la possibilité pour les jeunes filles de passer le baccalauréat : il fallut à partir de là reconsidérer le cours de l'enseignement qui leur était dispensé. Vient enfin la fondation en série d'établissements par des femmes laïques : autant de réponses à l'expulsion et aux besoins nouveaux ».

<sup>5</sup> Malgré la place centrale qu'occupe l'accès des femmes au savoir dans la transformation des rapports sociaux de sexe, peu de recherches concernent spécifiquement l'introduction des femmes dans l'enseignement supérieur. Seuls l'ouvrage d'Edmée Charrier, *L'évolution intellectuelle féminine*, publiée en 1931 – qui fut d'abord sa thèse de doctorat en droit – et une thèse de troisième cycle intitulée *L'Accès des femmes aux études universitaires en France et en Allemagne*, produite par Michèle Tournier (1972), traitent de la question dans une approche synthétique. Il existe toutefois des études partielles sur des professions particulières – la médecine, le droit, les professeures, etc. – qui abordent le thème de la formation universitaire dans leurs analyses ou encore quelques travaux sur les étudiantes (Lecuyer 1996, Christen-Lecuyer 2000). L'éducation secondaire des filles sous la Troisième République, *a contrario*, a fait l'objet de plusieurs études, notamment Mayeur (1977 et 1979), Offen (1983) et Lelièvre et Lelièvre (1991) qui retracent surtout l'évolution législative, le contenu des programmes et la croissance des effectifs.

petite bourgeoisie et la volonté des jeunes femmes d'obtenir des grades universitaires. Dès que des moyens d'accéder au baccalauréat furent mis à la disposition des jeunes filles, le nombre de bachelières augmenta sans cesse. « On ne peut donc plus douter que l'accroissement vienne du baccalauréat, et non de l'ouverture des facultés aux femmes. Les facultés de médecine, de lettres ou de sciences leur sont ouvertes depuis le Second Empire » (Mayeur 1979 : 169 et 171, Charrier 1931).

Il existe cependant quelques pionnières qui n'ont pas attendu que les écoles de filles assurent la préparation au baccalauréat pour tenter l'examen<sup>6</sup>. Malgré l'obtention des diplômes nécessaires, ces femmes ne peuvent assister aux cours des facultés de sciences et de médecine avant 1867 et 1868, et dans celles de lettres, de droit et de pharmacie avant 1871, 1884 et 1893 (Lecuyer 1996). La présence de ces femmes dans l'institution universitaire suscite des débats publics houleux, des espoirs féministes et des craintes masculines quant à une « invasion » féminine qui menacerait la qualité des enseignements universitaires et constituerait une dangereuse diversion pour les étudiants. D'abord chaperonnées, les étudiantes doivent faire preuve de modestie, de pudeur et de sérieux. Rapidement, leurs succès académiques servent aux féministes comme preuves des capacités intellectuelles féminines.

Il faut toutefois attendre 1914 pour que les effectifs féminins croissent de manière assez significative dans les institutions d'enseignement supérieur (Charrier 1931, Mayeur 1979 : 171), particulièrement dans les facultés de lettres « parce que les sciences, peu développées dans les établissements féminins, y ont peu de place, et parce que le latin s'est avéré facile à apprendre » (Mayeur 1979 : 169)<sup>7</sup>. Le caractère élitiste de l'École Normale

---

<sup>6</sup> À la suite de Julie-Victoire Daubié, première bachelière en 1861, Emma Chenu et quelques femmes passent à leur tour le baccalauréat afin de pouvoir s'inscrire dans les facultés universitaires. E. Charrier (1931 : 193, 196) dénombre, pour la période comprise entre 1866 et 1896, 183 bachelières en science et 116 en lettres pour l'ensemble du territoire français. En 1929, 22 000 femmes étaient bachelières en France.

<sup>7</sup> L'évolution des taux d'étudiantes dans les différentes facultés dépend de plusieurs facteurs. La structure de l'enseignement secondaire féminin favorise l'orientation des jeunes femmes vers les lettres plutôt que les sciences, mais ce choix procède aussi d'autres logiques : les possibilités d'insertion professionnelle, la poursuite, pour un certain nombre d'entre elles, d'études « désintéressées » (surtout en lettres), l'interruption fréquente des études. Selon Mayeur (1979), elles choisissent notamment les professions dans lesquelles aucune mise de fond de départ n'est nécessaire. C'est ce qui semble expliquer qu'elles préfèrent la médecine à la pharmacie.

Supérieure de Sèvres et la non-reconnaissance par les administrateurs publics de l'agrégation féminine comme équivalant à la licence pour préparer le doctorat d'État (*RU* 1912 : 435-6), favorise également la multiplication rapide des étudiantes inscrites en licence. Dès 1914, le taux d'étudiantes dans les facultés de lettres, par rapport à l'ensemble de la population étudiante, est de 35%, contre environ 10% en sciences et en médecine et 0,9% en droit. Les étudiantes représentent 50% des étudiants en 1926 alors qu'en médecine elles atteignent 18%. En droit, le rattrapage s'accélère surtout à partir des années 1930 (Lelièvre et Lelièvre 1991 : 136).

La proportion de femmes diplômées par rapport à l'ensemble des inscrites ne dépassent toutefois pas 15% dans l'ensemble des facultés entre 1910 et 1938 (Lecuyer 2000 : 45). Plus précisément, 98 licences ès sciences sont accordées à des femmes entre 1867 et 1901 contre 7 licences ès lettres et 5 licences en droit pour la même période. En 1914, le nombre de licenciées en lettres dépasse définitivement le nombre de licenciées en sciences. En droit, il faut attendre l'entre-deux-guerres pour que le nombre de femmes diplômées augmente de manière significative<sup>8</sup>. La croissance du nombre de femmes docteurs en lettres, en sciences et en droit est plus lente qu'en médecine où dès 1886 au moins une femme est diplômée tous les ans. Le premier doctorat de sciences accordé à une femme est décerné en 1888 à Louise-Amélie Leblois et celui de droit à Samisa Bilcescu en 1890, puis à Jeanne Chauvin en 1892. En lettres, il faut attendre 1914 pour qu'un doctorat soit attribué à une femme : Jeanne Duportal qui reçoit la mention Très honorable. Entre 1890 et 1930, 65 femmes obtiennent le titre de docteur en droit, 790 en médecine, 69 en sciences et 23 en lettres.<sup>9</sup>

Par ailleurs, certaines audacieuses préparent dès la fin du XIX<sup>e</sup> siècle l'agrégation masculine dans les disciplines « oubliées » du secteur féminin, comme les langues vivantes

---

<sup>8</sup> Voir les tableaux construits par E. Charrier (1931) sur la progression des étudiants et des étudiantes dans les différentes facultés, reproduits en annexe.

<sup>9</sup> Voir la liste des femmes détentrices de doctorat en droit et en lettres en annexe. Les doctorats d'université décernés à des femmes sont, pour leur part, au nombre de 275 en médecine, 15 en sciences et 119 en lettres pour la même période. Les doctorats d'université sont surtout accordés à des étrangères (Charrier 1931 : 218-9).



et la philosophie<sup>10</sup>. En 1912, l'admission des premières femmes à l'École normale supérieure (ENS) masculine de la rue d'Ulm, ne provoque pas de réaction immédiate de fermeture, mais une circulaire ministérielle précise dès lors qu'elles ne peuvent détenir le statut d'élèves, au même titre que les garçons, et doivent plutôt être considérées comme des boursières de la Faculté des sciences, tout en ayant le droit de venir travailler à l'école sur autorisations régulières<sup>11</sup>. En 1919, toutefois, les agrégations masculines et l'admission à l'ENS rue d'Ulm sont formellement interdites aux femmes pour lesquelles une agrégation de philosophie spécifique est créée. Les agrégées s'organisent l'année suivante en Société afin de combattre ces exclusions et la ségrégation féminine. Elles obtiennent rapidement la réadmission des femmes aux principales agrégations masculines (philosophie, grammaire, mathématiques) et dès 1925 l'ensemble des agrégations masculines sont ouvertes aux femmes, qui sont toutefois dirigées ensuite vers l'enseignement féminin (Tournier 1972). L'assimilation des filières masculines et féminines n'aboutit qu'en 1938 lorsque l'École de Sèvres est rattachée à l'enseignement supérieur. Le professorat secondaire féminin ne devient une profession universitaire qu'à ce moment.

Les étudiantes et les diplômées s'organisent assez tôt en différentes associations de solidarité. L'Association des étudiantes est fondée en 1900, vingt ans avant l'Association des Femmes Françaises Diplômées des Universités (AFFDU). Elles ont comme mandat de soutenir matériellement (par des bourses) et psychologiquement (à travers des amicales) les femmes diplômées et les étudiantes ainsi que de défendre leurs droits et leur légitimité intellectuelle. Elles ne sont toutefois pas des espaces de production intellectuelle malgré l'organisation de certaines conférences qui répondent d'abord aux objectifs de valorisation du travail intellectuel des femmes plutôt que d'engager des débats proprement intellectuels, des projets de recherche originaux<sup>12</sup>.

---

<sup>10</sup> La première à tenter l'agrégation masculine est Mlle Bortinker en 1885 qui se classe deuxième en mathématiques. Puis, en 1905, Mlle Beaudry est reçue deuxième à l'agrégation masculine de philosophie et deux ans plus tard, Mlle Robert parvient au même résultat à l'agrégation des sciences naturelles. Jeanne Raison est reçue première à l'agrégation masculine de grammaire en 1912, mais ne profite pas des avantages liés à ce prestigieux diplôme. Elle est nommée dans un lycée de filles d'une petite ville de province (Charrier 1931).

<sup>11</sup> Cette disposition s'applique jusqu'en 1927 lorsque le conseil supérieur de l'Instruction publique l'abroge et décide d'accorder rétroactivement le titre d'élève aux candidates admises depuis 1912.

<sup>12</sup> Voir les archives de l'Association française des femmes diplômées des universités (AFFDU), CAC, 102AS.

***Les institutions d'enseignement supérieur annexes à l'Université et privées : des voies d'accès au champ des sciences sociales pour les femmes***

Dans les instituts annexes à l'Université, les institutions d'enseignement supérieur extérieures à l'Université et les établissements libres d'enseignement supérieur, les femmes sont en nombre variable selon la spécialité de l'école et les conditions d'admission. Dans les institutions de sciences et de techniques, les femmes demeurent longtemps très peu nombreuses (Marry 2004)<sup>13</sup>. À l'Institut de statistiques, ouvert en 1927-28, seules une Française et trois étrangères s'inscrivent dans les premières années. À l'Institut d'urbanisme, on compte neuf femmes entre 1919 et 1929, dont quatre diplômées qui occupent par la suite des emplois à l'Office public d'Habitations à Bon Marché du département de la Seine. Dans le secteur des lettres et des humanités, les femmes sont en plus grand nombre vers la fin de la période étudiée. À l'École des Chartes, spécialisée en bibliothéconomie et en archivistique, elles sont admises en 1906 et forment presque la moitié des effectifs en 1924. Plusieurs d'entre elles se distinguent par ailleurs dans les classements et les remises de prix et de bourses (Dumoulin 1999), tout comme à l'École nationale des Langues orientales vivantes, où leur nombre croît régulièrement depuis le début du XX<sup>e</sup> siècle (Charrier 1931). L'Institut d'ethnologie, rattaché à l'Université de Paris, accueille quelques femmes qui deviennent des figures importantes de l'ethnologie française après la Seconde Guerre mondiale, comme Germaine Tillion et Denise Paulme.

Les institutions privées qui enseignent les sciences sociales sont, à des degrés variables, ouvertes aux femmes et aux amateurs. Les femmes sont absentes des écoles leplaysiennes, à l'École des Roches et à l'École des voyages. À l'École libre de sciences politiques (ELSP), fondée en 1872, les femmes n'apparaissent qu'en 1922. Elles sont alors 33, mais leur nombre augmente rapidement, 132 en 1928<sup>14</sup>. Le diplôme de fin d'études n'est pas brigué par toutes les étudiantes et celles qui y aspirent l'utilisent surtout pour

<sup>13</sup>Durant la Première Guerre mondiale, quelques Grandes écoles ouvrent leurs portes aux femmes : École Centrale, Institut agronomique, École de Céramique de Sèvres, etc.

<sup>14</sup>Le baccalauréat est exigé pour les jeunes filles qui veulent s'inscrire à l'ELSP contrairement aux hommes pour qui il est facultatif.

trouver des emplois de secrétaire (Charrier 1931 : 237), à l'instar des premières diplômées des Hautes études commerciales pour jeunes filles mises sur pied par Louli Sanua en 1916 (Delorme-Hoechstetter 2000). Quant au Collège libre des sciences sociales (CLSS), ouvert en 1895, les statistiques précises ne sont pas disponibles<sup>15</sup>. Les recherches de C. Prochasson (1985) sur l'École des hautes études sociales (EHES) ne permettent pas davantage de faire ressortir la présence de femmes en son sein. Ce que nous savons néanmoins, c'est qu'à l'origine de ces deux institutions se retrouve une femme très impliquée dans l'organisation des sciences sociales de son époque, Jeanne Weill, mieux connue sous le pseudonyme de Dick May<sup>16</sup>.

Proche collaboratrice du Comte de Chambrun au moment de la fondation du Musée social, Dick May est rapidement déçue de son évolution : trop « d'expositions d'érudition spéciale, dans un milieu de luxe, pour un public adapté » (May 1896: 39)<sup>17</sup>. Avec des visées à la fois pratiques et théoriques, le CLSS ouvre ses portes en 1895 et accueille des étudiants venant y chercher un complément à leur formation à l'Université de Paris ou dans une grande école. Organisatrice de grande envergure, Dick May est de nouveau insatisfaite de l'orientation que prend le CLSS : « trop théoricien à son goût et trop imprégné de philosophie comtienne, souffrant d'une organisation défectueuse, marqué en outre par l'affaire Dreyfus qui avait souligné l'existence d'une crise morale minant la société française depuis plusieurs années » (Prochasson 1998 : 52). En 1899, elle se lance dans un nouveau projet intégrant mieux ses idéaux politiques dreyfusards et ses objectifs plus pratiques, sans se fermer complètement aux études théoriques. Dick May fusionne donc l'École indépendante de morale, l'École de journalisme et l'École sociale qui deviennent des sections de l'École des hautes études sociales dont les portes ouvrent en 1900<sup>18</sup>.

<sup>15</sup> C. Bruant (2007) a travaillé sur les archives parcellaires du Collège libre des sciences sociales qui ferme ses portes à la fin des années 1990, mais les listes d'étudiants n'ont pas été retrouvées.

<sup>16</sup> Sœur de l'historien Georges Weill, d'origine juive et alsacienne, Dick May œuvre à la frontière du champ littéraire et du champ scientifique, ne parvenant ni dans l'un ni dans l'autre à obtenir une reconnaissance pour ses idées. Son héritage est avant tout institutionnel.

<sup>17</sup> Secrétaire personnelle du Comte de Chambrun, elle l'avait pourtant conseillé dans le projet du Musée, mais s'en détourna rapidement n'y voyant pas la « faculté de sociologie » qu'elle souhaitait.

<sup>18</sup> Celle-ci « n'est pas seulement une institution d'enseignement contribuant à la légitimation académique des sciences sociales. C'était là, au fond, le cadet des soucis de Dick May, d'abord hantée par la préoccupation de remédier concrètement à la crise morale de son temps. L'École devait aussi être un lieu où s'enseignait une manière de conscience civique » (Prochasson 1998 : 53).

L'institution est reconnue presque immédiatement par l'État qui lui accorde des subsides<sup>19</sup> et elle attire des chercheurs sérieux qui contribuent à sa réputation et à sa popularité<sup>20</sup>. Moins dogmatique que le Collège selon Prochasson (1998), malgré des orientations politiques beaucoup plus marquées, l'approche pédagogique emprunte de manière significative à l'École pratique des hautes études avec la formule des séminaires et de la recherche coopérative. La composition de l'École à ses débuts est particulièrement intéressante du point de vue des relations entre les intellectuels « sociologues » français de cette époque, car elle montre bien la fluidité de leurs implications à travers les diverses entreprises où ils se rencontrent<sup>21</sup>. É. Durkheim, et certains durkheimiens, y collaborent quelques années avant de cesser leurs enseignements qui seront par la suite assurés par René Worms.

La composition du corps professoral du CLSS le distingue de toutes les autres institutions d'enseignement supérieur de l'époque : en plus de comprendre de nombreux universitaires, des leplaysiens (comme Pierre de Marrousem, spécialiste de la méthode monographique) et des administrateurs publics (Arthur Fontaine en statistiques), il inclut aussi durant plusieurs années des femmes. La liste de femmes professeuses au CLSS montre bien que l'institution est un lieu de transition entre l'espace militant, où l'absence de diplômes universitaires est majoritaire chez les femmes, et l'espace universitaire, où quelques femmes commencent à s'intégrer. Les programmes du CLSS, diffusés dans la *RIS*, nous font connaître les professeuses régulières : M. Souley-Darqué (féminisme et « féminologie »), M.-L. Renard (littérature féminine, histoire des femmes et du féminisme) et C. Philoche<sup>22</sup> (sociobiologie) dans les premières années du siècle, puis F. L. Gros

<sup>19</sup> Elle vivait aussi grâce à une Société des amis de l'École des hautes études sociales et aux droits d'inscription aux cours.

<sup>20</sup> Alors que le Collège libre des sciences sociales plafonne avec 90 inscrits, l'École des hautes études sociales compte, dès l'année 1904-1905, 551 étudiants inscrits (Prochasson 1985).

<sup>21</sup> Le philosophe Émile Boutroux assure la fonction de président, Émile Duclaux (directeur de l'Institut Pasteur) celle de directeur, l'éditeur Félix Alcan, Charles Guieysse et Georges Sorel celle d'administrateur et Antoine Cacher et Paul Mantoux (tous deux normaliens) celle de secrétaire. Un comité de direction comprend 55 membres, dont la moitié sont des universitaires, et dont plusieurs intellectuels importants siègent également au Comité de perfectionnement du Collège libre des sciences sociales : notamment le député et théoricien du solidarisme Léon Bourgeois, Ferdinand Buisson et Alfred Espinas de la Sorbonne, ainsi qu'Ernest Lavisse et Gabriel Tarde qui enseignent au Collège de France (Prochasson 1985).

<sup>22</sup> Préparatrice à l'École normale supérieure de Sèvres, Ch. Philoche est l'auteure, en 1908, d'une thèse de doctorat en sciences intitulée « Recherches physicochimiques sur l'amylase et la maltase ».

(Enfance et guerre) et M. Boissard (Afrique du Nord) dans les années 1920. Quelques femmes ne semblent donner qu'une seule année de cours après la Première Guerre mondiale comme A. Moll-Weiss (Simplification du travail domestique), H. Brunhes (Questions diverses), M. Vérone (Le vote des femmes), Soumé Tcheng<sup>23</sup> (La Chine du point de vue social), Dr. Bienaimé (Six semaines à Moscou) et Mlle Lédé (L'activité de la femme en Amérique)<sup>24</sup>. Les femmes non diplômées proposent davantage des cours sur des thèmes relatifs aux femmes (féminisme, littérature féminine) ou aux secteurs d'activités traditionnels pour les femmes (bienfaisance, enfance) que les femmes diplômées dont les intitulés de cours sont moins genrés (sociobiologie, sociologie de la Chine). On retrouve également cette propension des diplômées à aborder des objets d'études qui débordent les limites de ce qu'il est convenu de considérer comme d'intérêt féminin dans la liste des mémoires soutenus au CLSS en vue de l'obtention du certificat d'études sociales entre 1901 et 1910. Sur 24 mémoires, six sont réalisés par des femmes – toutes célibataires – et un seul porte spécifiquement sur les femmes ou les enfants<sup>25</sup>.

En fondant ces deux institutions, les objectifs généraux de Dick May étaient d'une part, de faire disparaître la fragmentation des sciences sociales en mettant en place les conditions d'une synthèse des acquis et, d'autre part, de définir ce que pourrait être concrètement le travail social, dans un sens plus socialiste et laïc que celui qui prévalait dans la plupart des groupes déjà occupés à cette tâche. L'approche épistémologique de Dick May peut être ainsi rapprochée de celle de figures de la transgression non diplômées

<sup>23</sup> Auteure d'une thèse en droit intitulée « Le mouvement constitutionnel en Chine » et déposée en 1925.

<sup>24</sup> Les traces des programmes du CLSS dans la *RIS* sont toutefois incomplètes. De plus, certaines femmes, dont nous n'avons pas retrouvé le nom dans les programmes, se disent également professeures au CLSS comme Jeanne de Maguerie dont le dossier à la BMD porte cette mention ou Lydie de Pissarjevski qui se dit professeure du CLSS dans un article sur les recensements dans *Le Journal de Statistique de Paris* en 1912.

<sup>25</sup> Ces mémoires sont réalisés, en ordre chronologique, par Mlle Rabinovitch (Histoire du mouvement révolutionnaire en Russie), Mlle B. Besbokaïa (les coopératives de consommation), Mlle Kristy (L'évolution du syndicalisme en France), Mlle Maréchal (Les causes de persécutions et la législation persécutrice), Mlle F. L. Gros (Essai sur la solidarité) et Mlle Bourat (L'ouvrière industrielle et le syndicat). Seule F. L. Gros enseigne par la suite au Collège libre des sciences sociales et seule Mlle Kristy obtient un compte rendu critique en 1908 dans la *Revue internationale de sociologie* par René Maunier, alors étudiant en droit (*RIS* 1908 8 : 553). Ce dernier retient de son travail que ses thèses ne sont pas nouvelles, mais qu'il s'agit d'un « répertoire assez complet de faits qui pourra remédier provisoirement à l'absence d'un bon travail d'ensemble ». Il trouve aussi regrettable que les jugements de l'auteure soient « partiels et peu mesurés » (*RIS* 1908 8 : 553). On retrouve les mêmes appréciations pour les femmes non diplômées : pas d'originalité, compétence pratique ou d'organisation, partialité, manque d'objectivité. Les *Annales du Musée social* rendent compte aussi de son mémoire sans émettre de jugement (*AMS* 1908 : 282).

comme Clémence Royer pour qui la synthèse des savoirs primait sur la constitution d'écoles autonomes et pour qui l'articulation des considérations pratiques et théoriques devait être le cœur des enjeux disciplinaires des sciences sociales. Le rapprochement du travail social et de la sociologie dans la pensée de Dick May est original dans le contexte français et témoigne d'une période où la rupture entre ces deux disciplines n'était pas donnée d'avance. Nous y reviendrons.

### ***État du champ des sciences sociales et positionnement des femmes diplômées***

Plutôt que de tendre vers l'unification de ces différentes tendances, comme le souhaitait notamment Dick May, le champ des sciences sociales français se caractérise par un processus d'autonomisation et de professionnalisation qui implique un resserrement des définitions des formes légitimes de discours scientifiques sur le social qui se concentrent autour des pratiques discursives non explicitement militantes (se disant politiquement neutres), spécialisées et explicatives (perspective théorique nécessaire), autant de critères qui s'opposent aux perspectives privilégiées par les femmes non diplômées et que les femmes diplômées peinent à atteindre. La disparition progressive des femmes non-diplômées du champ des sciences sociales durant l'entre-deux-guerres, n'est pas compensée par une visibilité comparable des femmes diplômées même si elles deviennent plus nombreuses que les non-diplômées à participer aux activités des groupes et des périodiques eux-mêmes en recomposition, durement ébranlés par le premier conflit mondial qui marque un tournant dans l'histoire des sciences sociales françaises<sup>26</sup>.

D'un côté, les durkheimiens poursuivent leur investissement des institutions d'enseignement supérieur où ils font pénétrer peu à peu leur définition de la sociologie<sup>27</sup>,

<sup>26</sup> Clark (1973 : 204) affirme que la production sociologique française accuse globalement un ralentissement après 1914 en analysant d'une part les observations et les évaluations des contemporains français et, d'autre part, les index d'acquisition de volumes français du British Museum et de l'Université de Londres ainsi que les comptes rendus de livres dans l'*American Journal of Sociology*. À son avis, la guerre n'expliquerait pas tout, certains signes d'essoufflement étaient déjà présents avant le déclenchement du conflit.

<sup>27</sup> En 1920, le certificat *Morale et sociologie*, créé avant la guerre, devient obligatoire pour l'obtention de la licence d'enseignement en philosophie. En 1921, un autre certificat de sociologie voit le jour, mais peu d'étudiants s'y inscrivent, car il ne peut pas remplacer un des quatre certificats obligatoires pour la licence

mais le groupe traverse après la disparition d'É. Durkheim une crise de succession qui affaiblit sa cohésion et nuit au recrutement qui demeure faible jusqu'à la fin des années 1920. Malgré sa position « marginale », M. Mauss est le principal artisan du maintien, de la relance et de la mise en place d'institutions qui assurent une continuité avec la période précédente : d'abord la publication de la brève deuxième série de *L'Année sociologique* (Fournier 1994), puis la fondation de l'Institut français de sociologie (Heilbron 1983) et son *Bulletin*, qui devient l'organe officiel des publications durkheimiennes entre 1926 et 1935<sup>28</sup>. Selon Heilbron (1985), les durkheimiens tendent à s'organiser, après la Première Guerre mondiale, autour de deux pôles : les « enseignants universitaires » d'un côté, avec C. Bouglé qui produit des ouvrages axés sur la période contemporaine, l'actualité et la synthèse, et, de l'autre côté, les « chercheurs » de l'ÉPHE, avec M. Mauss et H. Hubert, qui développent de nouveaux concepts originaux, de nouveaux champs de recherche. Les deux autres initiatives institutionnelles des durkheimiens durant l'entre-deux-guerres sont expressives de ce clivage (Marcel 2001). En 1920, C. Bouglé ouvre le Centre de documentation sociale, rattaché à l'École normale supérieure<sup>29</sup>, et l'Institut d'ethnologie de l'Université de Paris est fondé par M. Mauss, L. Lévy-Bruhl et P. Rivet en 1925<sup>30</sup>. Dans les

---

d'enseignement. Par ailleurs, les durkheimiens, particulièrement Paul Lapie, tentent de faire admettre la sociologie dans l'enseignement secondaire et même primaire, ce qui suscite beaucoup d'oppositions et renforce les accusations d'impérialisme qui fusent contre les durkheimiens (Geiger 1979). L. Lévy-Bruhl occupe une position favorable dans le système universitaire pour assurer la poursuite de l'intégration de la sociologie à ses structures, à l'instar de C. Bouglé, intégré depuis l'avant-guerre au Collège de France, qui devient professeur d'histoire d'économie sociale en 1919 à la Sorbonne. P. Fauconnet et M. Halbwachs réussissent aussi à se positionner avantageusement après la guerre : le premier devient maître de conférences en pédagogie et sociologie à la Sorbonne en 1920 avant d'être nommé professeur sans chaire en 1926 et finalement professeur de sociologie – le premier à la Sorbonne – en 1938 et le second est nommé à Strasbourg en 1919, également en pédagogie et en sociologie. D'un autre côté, M. Mauss et F. Simiand n'ayant jamais achevé leurs doctorats ne peuvent aspirer à des carrières universitaires et demeurent chercheurs à l'EPHE. En 1931, une chaire de sociologie est créée pour M. Mauss au Collège de France. F. Simiand enseignera aussi au Conservatoire des arts et métiers et ailleurs.

<sup>28</sup>Cette nouvelle institution est « une société fermée, composée d'un nombre limité de membres actifs, se recrutant et s'étendant par le passage automatique des membres anciens à l'honorariat et par leur remplacement par des membres plus jeunes » (procès-verbal cité dans Fournier 1994 : 489). Les femmes ne s'y rencontrent donc pas.

<sup>29</sup>C. Bouglé devient d'ailleurs directeur-adjoint de l'École normale supérieure en 1927, puis directeur en 1935. Le Centre de documentation sociale est financé par le mécène Albert Kahn jusqu'en 1929, puis par la Fondation Rockefeller. À partir des années 1930, le Centre abrite de nombreux chercheurs en sociologie « inductive », notamment G. Friedmann, qui travaille sur le machinisme, et P. Schwob, sur l'organisation industrielle en France.

<sup>30</sup>L'Institut d'ethnologie naît grâce aux fonds du Ministère des Colonies. Il reçoit à son tour l'appui financier de la Fondation Rockefeller quelques années plus tard. Dès 1926, il obtient l'habilitation pour délivrer un certificat d'ethnologie, ce qui rend « universitairement rentable la fréquentation des cours de l'Institut pour un

deux institutions, quelques femmes isolées parviennent entre 1925 et 1940 à réaliser des travaux. Au milieu des années 1930, le Centre de documentation sociale et l'Institut d'ethnologie avaient attiré assez de jeunes recrues pour qu'il soit possible d'organiser avec succès un nouveau périodique commun, les *Annales sociologiques*, composé de séries spécialisées qui n'accueillent pas de femmes. Même si les durkheimiens occupent à la fin des années 1920 des emplacements stratégiques dans le champ des sciences sociales pour imposer leurs perspectives scientifiques, leur position dans la structure universitaire demeure fragile, compte tenu de la faible autonomie institutionnelle de la sociologie dans le champ universitaire, encore peu détachée de la philosophie comme le confirme la formation philosophique des titulaires des chaires de sociologie jusque dans les années 1960.

En s'imposant comme l'école dominante, dans le champ restreint des études sociologiques, elle ne manqua pas d'éliminer pratiquement toute concurrence, et en fixant certaines normes de scientificité dans ses recherches, elle confèrera un statut scientifique communément reconnu à la discipline, mais elle échouera devant la tâche de l'organisation professionnelle de la recherche et aussi, on le verra, dans ses efforts de lui assurer un degré élevé d'autonomie institutionnelle (Karady 1976 : 298).

Bien que, durant l'ensemble de la période étudiée, l'enseignement et les recherches en anthropologie et en ethnologie soient encore dispersés en plusieurs lieux<sup>31</sup> dont l'Institut d'ethnologie et la Société d'anthropologie de Paris (SAP) où quelques femmes diplômées occupent des positions marginales, l'anthropologie sociale devient clairement l'approche la plus légitime dans les institutions savantes et scientifiques françaises. La SAP ne parvient pas, à l'instar des autres tendances de l'anthroposociologie, à se restructurer après la guerre.

Vers 1920, la banqueroute de la science anthropologique est à peu près consommée. Les maîtres français de la discipline, de Broca à Letourneau et Quatrefarges, s'en voyaient congédiés [...] Ainsi, le constat s'impose. Déshérence, « piétinement », « arrêt », « abus de chiffres » : la vieille ethnologie raciale est morte avec la Grande Guerre. Il faut en dire « l'impasse » et, pour la profession, « l'état de crise » (Blanckaert 2001 : 151).

---

nombre considérable d'étudiants » (Karady 1988 : 32). Il attire alors plusieurs étudiants prometteurs, notamment C. Lévi-Strauss, par des bourses de recherche qui offrent une alternative professionnelle, de recherche, à l'enseignement secondaire.

<sup>31</sup> C'est-à-dire à l'École d'anthropologie, dans les chaires d'anthropologie du Muséum, des religions des peuples non civilisés à l'École pratique et de préhistoire au Collège de France, à l'Institut de paléontologie humaine, au musée ethnographique du Trocadéro, à l'École coloniale et à l'École des langues vivantes.



La marginalité académique de la sociobiologie ou de l'anthropologie raciale ne se double pas toutefois d'un discrédit comparable dans le grand public où Gobineau et les autres défenseurs de l'anthroposociologie « à la française » d'inspiration néo-lamarckienne trouvent leur principal auditoire jusqu'à la Seconde Guerre (Massin 2001, Reynaud-Paligot 2007).

Le financement des recherches en sciences sociales devient plus complexe durant l'entre-deux-guerres : l'État se met à subventionner plus activement les initiatives privées et les mécènes, comme A. Khan et la Fondation Rockefeller, soutiennent à un niveau inégalé les nouvelles institutions à vocation sociologique, ethnologique et économique animées par des groupes d'universitaires. (Mazon 1985 : 312)<sup>32</sup>. Le financement de la recherche par les mécènes privés, la fondation Rockefeller particulièrement, par les institutions internationales et par l'État favorise la revalorisation de la sociologie empirique et inductive (Mazon 1985 : 337, Kalaora et Savoye 1985) et renforce paradoxalement le processus d'autonomisation des sciences sociales plutôt que de l'entraver, car la distribution des subventions obéit à des critères relevant de plus en plus d'une logique bureaucratique impliquant les chercheurs eux-mêmes dans l'évaluation de la pertinence intellectuelle des projets.

Le retour en popularité de la sociologie empirique dans les années 1930 se fait toutefois sans les groupes leplaysiens qui accusent une nette baisse d'activité. Leurs difficultés économiques<sup>33</sup> rendent difficile la reprise des activités<sup>34</sup>, particulièrement la publication des périodiques – *La Réforme sociale*, devenu la *Revue d'économie rurale et*

---

<sup>32</sup> Le projet d'Institut de recherches économiques et sociales de Charles Rist soumis à la Fondation est préféré à celui de Mauss plus ambitieux – peut-être trop avant-gardiste selon Mazon (1988) - de créer un Institut de recherche qui regrouperait en un même lieu toutes les sciences sociales.

<sup>33</sup> Celles-ci pourraient, selon Kalaora et Savoye (1985), être mis au compte de l'arrêt des commandes étatiques – notamment de l'Office du travail qui travaille désormais davantage avec M. Halbwachs pour les études sur la consommation et les niveaux de vie –, de la dispersion des leplaysiens à travers divers engagements sociaux et scientifiques et, enfin, des oppositions internes, surtout à la Société internationale de science sociale.

<sup>34</sup> Malgré des travaux empiriques intéressants de Paul de Rousiers et de Paul Descamps et la révision de la nomenclature leplaysienne par Joseph Wilbois et Paul Bureau qui, en y adjoignant le facteur des représentations collectives comme déterminant de la vie sociale, se rapprochent de la pensée de Durkheim, les leplaysiens peinent à assurer le renouvellement de leur école qui survit davantage à travers les œuvres individuelles que les activités collectives.

*sociale*, et *La Science sociale* fusionnent en 1935 pour former *Les Études sociales*<sup>35</sup> – et les enseignements. Les changements idéologiques qui suivent l’armistice, c’est-à-dire la déconsidération de la tradition réformatrice et le désir de modernité, le clivage du catholicisme social déchiré quant à la possibilité de faire collaborer les classes sociales dans une époque de radicalisation des luttes sociales, ainsi que la restriction des lieux de diffusion des idées leplaysiennes seraient à l’origine d’une importante « perte d’audience » (Kalaora et Savoye 1985 : 260). L’héritage leplaysien et la méthode monographique sont surtout absorbés par l’action réformatrice et les théoriciens des nouvelles professions sociales en formation, dans lesquelles les femmes s’impliquent en grand nombre. Le type de travaux « sociologiques », d’enquêtes monographiques menées, dans une perspective très « pratique », par les représentantes de ces nouvelles professions sociales sont de plus en plus exclues des formes légitimes du savoir disciplinaire.

Le Musée social est la seule institution qui maintient un lien ténu entre les nouvelles professions féminines et les sciences sociales en faisant des analyses critiques des ouvrages sur le travail social, l’orientation, la puériculture ou les sciences domestiques, souvent écrits pas des femmes. Il héberge également, à partir de 1916, une Section d’études féminines composée uniquement de femmes. Le Musée social poursuit son travail aviseur auprès des législateurs dans un esprit réformatrice qui se technicise toujours davantage, mais sa visibilité décroît lorsque les programmes de recherche originale (notamment les missions) sont abandonnés pour des raisons financières. Dans les années 1920, Georges Risler prend la direction de l’institution et l’oriente résolument vers la défense du natalisme, de la reconstruction et de la planification urbaine (Horne 2004).

Enfin, les institutions de René Worms – l’Institut international de sociologie, la Société de sociologie de Paris et la *Revue internationale de sociologie* – connaissent aussi un lendemain de guerre difficile. L’Institut international de sociologie ne se rencontre pas entre 1912 et 1927 (Geiger 1981) et la Société de sociologie de Paris, qui continue à tenir des rencontres sporadiques, devient de plus en plus préoccupée par des questions politiques

---

<sup>35</sup> Le contenu de *La Réforme sociale* s’oriente de plus en plus vers la critique du socialisme et vers des problèmes d’organisation agricole, alors que *La Science sociale* se concentre surtout sur les activités de l’École des Roches.

reliées à la guerre et à l'actualité, ce qui l'éloigne encore davantage des formes de sciences sociales « pures », « neutres » et « explicatives » qui dominent de plus en plus le champ. Malgré les efforts de Gaston Richard, qui reprend la direction de la *Revue internationale de sociologie* et de l'Institut à la mort de R. Worms en 1926, et l'existence d'un petit noyau français de fidèles (Guillaume-Léonce Duprat, Émile Lasbax, Daniel Essertier et René Maunier), les institutions mises sur pied par R. Worms déclinent peu à peu. L'isolement des continuateurs de R. Worms en France qui ne réussissent pas à créer de ponts avec les durkheimiens, les leplaysiens ou l'État et, en conséquence, le déclin du contingent français à l'Institut international de sociologie et dans la *RIS* mènent à un déplacement géographique des institutions vers l'Italie fasciste durant la Seconde Guerre mondiale. Malgré ces transformations structurelles et le déclin de l'intérêt pour les droits des femmes et le féminisme dans ces institutions, la présence des femmes demeure numériquement supérieure aux autres institutions et périodiques de l'époque, mais nettement inférieure à la période antérieure à 1914.

La visibilité des femmes dans l'ensemble du champ des sciences sociales décroît après la Première Guerre mondiale. Cette situation s'explique certainement en partie par la place prépondérante que prend la sociologie universitaire, qui n'intègre aucune femme avant l'entre-deux-guerres, par rapport aux formes privées d'institutionnalisation de la sociologie qui perdent l'essentiel de leur pouvoir sur la définition des enjeux disciplinaires légitimes. Les femmes diplômées deviennent les principales interlocutrices des intellectuels de sexe masculin, mais leur reconnaissance intellectuelle est toujours limitée par le stigmate de la féminité qui s'organise selon de nouvelles modalités. La doxa de genre différentialiste demeure prégnante durant l'entre-deux-guerres, mais elle est euphémisée dans les discussions entourant les travaux féminins dans le champ des sciences sociales. En effet, portant souvent moins directement sur les femmes ou les rapports sociaux de sexe, les travaux des femmes diplômées donnent moins l'occasion aux analystes de reformuler l'assignation prioritaire des femmes à l'espace domestique, même si elle demeure une évidence partagée par la grande majorité des intellectuels de l'époque, même les plus progressistes qui défendent la légitimité des femmes à exercer une profession intellectuelle.

Simultanément, les groupes de sciences sociales ouverts aux amateurs délaissent de plus en plus l'étude des enjeux relatifs au genre, aux femmes et au féminisme.

La professionnalisation des femmes a des effets paradoxaux sur leur activité intellectuelle, car en même temps que les diplômes donnent accès à des espaces du champ des sciences sociales inaccessibles aux amateurs, les femmes diplômées utilisent davantage leur nouveau savoir dans le cadre de « vocations sociales » que dans celui de « vocations » intellectuelles. Ainsi, la majorité des femmes diplômées n'aspirent pas à être reconnues dans le champ des sciences sociales pour leur compétence théorique et leurs recherches originales. Au contraire, elles cherchent surtout à intégrer des professions pratiques, utiles, qui leur permettent d'intégrer leur désir de connaissance avec une activité directement profitable à leurs semblables comme le proposent les nouvelles professions féminines et qui sont positionnées au bas de la hiérarchie des savoirs sociaux. Même les femmes diplômées qui s'investissent dans les professions libérales, comme le droit et la médecine « appliquée », ou dans les carrières d'enseignement secondaire, construisent leur identité professionnelle à partir des attributs traditionnels de la féminité: le don de soi, la prise en charge du bien-être d'autrui, la modestie, la discrétion et le pragmatisme. Même parmi les femmes détentrices d'un doctorat, la majorité cesse de produire des connaissances « fondamentales », détachées d'une action sociale ou politique concrète, immédiate, après la réalisation de la thèse. On observe toutefois un nombre croissant de « vocations intellectuelles » féminines dans l'entre-deux-guerres.

Les « vocations » intellectuelles féminines, et surtout la capacité des femmes à s'intégrer aux institutions savantes masculines, ne sont donc pas seulement déterminées par l'accès et la réussite scolaire ; elles demeurent étroitement liées durant toute cette période aux caractéristiques du milieu d'appartenance et au capital social détenu (Saint-Martin 1989). Aucune profession intellectuelle franchement ouverte aux femmes dans les années 1930 ne peut servir d'appui à un travail de recherche original et fondamental, comme la carrière universitaire le permet pour les hommes. De plus, les trajectoires intellectuelles féminines sont fréquemment interrompues par les événements de la vie familiale (mariage,

maternités) et les obstacles et les exclusions qu'elles doivent sans cesse affronter dans leur recherche de reconnaissance.

Progressivement, les intellectuelles diplômées et militantes comme Madeleine Pelletier, qui se situent résolument du côté de l'hétérodoxie, disparaissent au profit d'intellectuelles mieux intégrées dans le champ des sciences sociales, mais dans des positions dominées, mettant en veilleuse leur conscience de genre, toujours assimilée à une forme suspecte de subjectivité, et travaillant plus clairement dans des traditions disciplinaires légitimes et selon les règles dominantes. Les espaces occupés par ces femmes – en rapport de collaboration avec un chercheur reconnu, de contribution anonyme à des travaux de laboratoire et d'enquête – ne favorisent guère leur visibilité et leur autonomie immédiate, même si la légitimité de leurs travaux croît en raison de la distance prise avec les enjeux politiques indissociables des travaux de leurs prédécesseuses. Encore une fois, comme c'était le cas dans la première partie, on remarque un écart entre les aspirations intellectuelles féminines et la réception de leurs travaux dans le champ des sciences sociales. Entre la position que les femmes identifient comme la leur et celle qui leur est assignée par les analystes et les collègues des deux sexes, il y a un glissement vers les pôles de l'hétéronomie et de l'hétérodoxie.



## Chapitre 6 : La professionnalisation des femmes et ses effets paradoxaux (1900-1940) : la progressive séparation hiérarchisée des disciplines

Et à l'élan qui les porte à lui sacrifier au besoin leurs goûts et leur carrière, à la ferveur du travail qu'elles accomplissent pour lui, en s'effaçant dans son ombre, à la plénitude avec laquelle elles se donnent, on peut se convaincre qu'elles n'ont rien perdu des qualités de la femme (M. Dugard *RU* 1928 I: 242-3).

La réalisation d'études universitaires est étroitement liée à la quête d'une formation professionnelle<sup>1</sup> (Mayeur 1979 : 169), surtout après 1914, alors que le nombre de femmes devant subvenir à leurs besoins augmente dans la petite bourgeoisie. Dans les périodiques et les groupes de sciences sociales, la proportion des professionnelles augmente sans cesse à partir du début du XX<sup>e</sup> siècle, mais leur incorporation concrète dans les institutions, à titre de membres ou d'interlocutrices dans les séances publiques, est numériquement inférieure à celle des femmes non diplômées avant 1914.

La majorité des femmes en quête de diplômes se dirige vers les nouvelles professions féminines qui s'institutionnalisent dans la première moitié du XX<sup>e</sup> siècle et vers l'enseignement féminin où la clientèle augmente sans cesse. D'un côté, les disciplines qui se situent dans le prolongement des responsabilités féminines traditionnelles et de l'action sociale catholique, c'est-à-dire toutes les branches du travail social, des soins infirmiers et de la puériculture, suscitent beaucoup d'enthousiasme chez les élites politiques et économiques ainsi que chez les représentantes des groupes féminins et féministes. Ces nouvelles disciplines, dont les enjeux sont discutés dans les institutions de réforme et de science sociale empirique comme le Musée social et les groupes leplaysiens avant la Première Guerre mondiale, ne parviennent pas et ne cherchent pas à s'intégrer à la structure universitaire. Le prestige intellectuel des diplômes décernés par les écoles spécialisées en souffre ainsi que le statut des professionnelles. L'ensemble des professions majoritairement féminines ont en commun d'être reconnues, et de se construire, comme des disciplines

---

<sup>1</sup> Sirotkina et Smith (2005) remarque une quête similaire chez les étudiantes russes qui cherchent à articuler leur goût du savoir et leur volonté d'être utile à la société par l'exercice d'un métier « social », ce qui les fait choisir en grand nombre la médecine.

pratiques dans lesquelles la création et la recherche intellectuelle sont secondaires par rapport aux impératifs d'action et de résolution des problèmes sociaux ou de diffusion d'informations immédiatement utiles socialement. Les écrits des nouvelles professionnelles de l'action sociale sont surtout diffusés par les périodiques du Musée social, au carrefour des sciences sociales et de l'action sociale, qui les positionnent de plus en plus dans un rapport d'extériorité aux sciences sociales.

D'un autre côté, les femmes progressent lentement dans les professions libérales avant la Première Guerre mondiale, à mesure des qualifications universitaires des femmes en médecine et en droit. Ensuite, le mouvement s'accélère rapidement, parallèlement à l'entrée des femmes dans les échelons supérieurs des emplois de la fonction publique, à commencer par le poste de rédacteur qui s'ouvre dans quelques administrations en 1919<sup>2</sup>. Marquées par la crise économique et la résurgence des tensions internationales, les années 1930 se caractérisent par plusieurs retours en arrière : exclusion des femmes d'emplois publics et d'écoles auparavant accessibles, multiplication et intensification des discours publics qui condamnent le travail salarié des femmes mariées au nom d'un ordre patriarcal naturalisé (Clark 2000). Le paradoxe de l'ambition professionnelle des femmes dans les professions intellectuelles masculines, comme le droit et la médecine, c'est que les études supérieures ne s'accompagnent que très rarement de la volonté de produire une œuvre intellectuelle durable et originale, de poursuivre des recherches fondamentales dans leur discipline<sup>3</sup>, au moins jusqu'à ce qu'elles soient intégrées dans les universités et les laboratoires de recherches. Les priorités des nouvelles professionnelles sont le plus souvent ailleurs : dans la réalisation d'une mission sociale d'aide, dans une militance féministe ou pacifiste, dans la légitimation de leur position publique et professionnelle non conventionnelle.

---

<sup>2</sup>Les emplois occupés par les premières diplômées de l'HEC-JF sont modestes. Celles-ci se concentrent dans les emplois de secrétaires et de répétitrices dans les écoles professionnelles. De plus, le diplôme n'est pas équivalent à la licence pour la présentation aux différents concours de rédacteurs dans les premières années. (Delorme-Hoehstetter 2000).

<sup>3</sup> Celles qui publient des livres en droit, par exemple, sont souvent des militantes dont l'objectif principal est de diffuser des connaissances utiles aux femmes dans leurs revendications.



La Section d'études féminines (SEF) du Musée social, créée en 1916, est un espace de rencontre entre les militantes des nouvelles professions sociales féminines, qui perdent progressivement le peu de légitimité intellectuelle qu'elles avaient dans le champ des sciences sociales encore peu structuré, et les professionnelles dans les secteurs majoritairement masculins. L'histoire de la SEF est exemplaire des trajectoires professionnelles et intellectuelles des nouvelles femmes diplômées qui cherchent à acquérir une légitimité professionnelle dans les nouveaux métiers féminins et dans les professions masculines prestigieuses. Elle rend également compte de l'éloignement des organisatrices des nouvelles professions féminines des réseaux de sciences sociales où elles étaient avant 1914 mieux intégrées.

Dans ce chapitre, après avoir abordé les logiques d'exclusion et de marginalisation des professionnelles qui se dirigent dans les secteurs largement féminisés, comme l'enseignement secondaire, le travail social, les sciences domestiques ainsi que l'orientation professionnelle, nous évaluerons le type de travaux produits et analysés dans les périodiques de sciences sociales par des femmes exerçant une profession libérale<sup>4</sup> – surtout des avocates et des médecins – afin de dégager leur positionnement spécifique dans le champ des sciences sociales. Dans les deux cas, nous verrons que l'identité professionnelle et l'appréciation du travail de ces femmes sont structurées autour d'attributs de genre qui contribuent à leur éloignement des compétences intellectuelles et de la création. L'ensemble des professionnelles disparaissent aux frontières du champ des sciences sociales, repoussées sans cesse vers les pôles de l'hétéronomie et de l'hétérodoxie. Les représentantes des nouvelles professions sociales se trouvent exclues du champ des sciences sociales d'abord par leur situation au pôle de l'hétéronomie en raison de leur non participation à la théorisation des formes sociales et de leurs transformations. Les avocates et les médecins sont davantage situées au pôle de l'hétérodoxie, en raison de leurs priorités militantes.

---

<sup>4</sup>Qui se présentent comme tel en plus de détenir le diplôme qui donne droit au statut de professionnelle. Quelques figures de militantes connues, comme Madeleine Pelletier qui est médecin, ne correspondent pas à la majorité des professionnelles en raison de leur ambition théorique et savante exceptionnelle; elles seront étudiées dans le prochain chapitre.

### **6.1 L'orientation professionnelle féminine : une « science » des métiers légitimes pour les filles qui émerge dans l'entre-deux-guerres**

La distribution des hommes et des femmes dans les différentes professions, nouvelles ou anciennes, ne s'effectue pas au hasard et n'est pas seulement le résultat des interdictions légales et des autorisations officielles. Elle correspond aussi aux représentations dominantes de la place légitime et « naturelle » des femmes et des hommes dans la société française, que tout un dispositif social, au cœur duquel s'inscrit l'orientation professionnelle, s'applique à faire correspondre aux positions concrètes sur le marché du travail du XX<sup>e</sup> siècle. L'orientation professionnelle est une discipline qui est définie comme une forme de psychologie expérimentale (« scientifique ») appliquée et dont l'institutionnalisation s'accélère durant l'entre-deux-guerres<sup>5</sup>. Il s'agit d'une entreprise collective exemplaire des projets de rationalisation de la division du travail social qui se mettent en place au début du XX<sup>e</sup> siècle et qui visent à faire correspondre les positions sociales et les dispositions individuelles afin de rendre l'ensemble des structures sociales et économiques plus efficace et fonctionnel. Une telle ambition ne peut être que conservatrice (au sens sociologique), car les dispositions, qui servent de critères d'orientation, sont largement naturalisées et sont définies à partir des stéréotypes sociaux opératoires au début du XX<sup>e</sup> siècle en France.

Les conseils d'orientation prodigués aux jeunes filles se modifient toutefois graduellement à mesure que des changements sociaux importants, comme l'accès à l'enseignement supérieur et aux nouvelles professions sociales et administratives, transforment le rapport des femmes au marché du travail salarié entre 1900 et 1930. Le processus de banalisation du travail salarié des femmes de la petite et moyenne bourgeoisie qui s'opère progressivement ne met toutefois pas encore en danger l'assignation prioritaire des femmes à l'espace domestique.

---

<sup>5</sup> Les lois de 1922 et de 1937, sur la réorganisation de l'apprentissage, instituent des procédures obligatoires d'orientation professionnelle pour les apprentis. En 1928 est mis en place l'Institut national d'orientation professionnelle (I.N.O.P) chargé de former les « conseillers d'orientation » destinés à travailler dans ces centres d'orientation professionnelle qui sont, à partir de 1938, créés dans chaque département, et aussi de développer les recherches sur les problèmes d'orientation (Duru-Bellat 1988 : 22). Voir aussi Caroff (1987) et Danvers (1988).

Les guides d'orientation professionnelle féminins qui s'appliquent pourtant à promouvoir, du moins à banaliser, l'exercice par les femmes de professions à l'extérieur, eux, font souvent de larges concessions au discours de la joie conjugale et maternelle comme premier destin féminin (Rennes 2007: 352).

Dans les guides destinés aux garçons les principes méritocratiques dominant, même si les considérations relatives à l'origine sociale ne sont pas absentes. Dans les ouvrages pour les filles toutefois, les critères de genre l'emportent sur les critères liés au mérite individuel et à l'origine sociale. Les conseils font surtout état des professions ouvertes aux femmes et des professions qui correspondent le plus aux compétences féminines naturalisées. Ainsi, au-delà du consensus que suscite cette nouvelle discipline qui prétend favoriser la réalisation, au profit de la société, du potentiel de chaque individu, on remarque que les guides d'orientation pour filles entretiennent une vision de genre différentialiste à travers laquelle les qualités « naturelles » des femmes sont reformulées en compétences professionnelles spécifiques. L'idée que l'orientation scolaire et professionnelle limite les possibilités réelles qu'ont tous les individus dans le monde du travail salarié, en les dirigeant vers les endroits où ils s'intégreront le plus facilement, c'est-à-dire là où on s'attend le plus à les voir, est donc encore plus vraie pour les filles que pour les garçons.

L'orientation professionnelle est une discipline qui se situe, et est située, rapidement hors du champ des sciences sociales de type sociologique, c'est-à-dire privilégiant une réflexion explicative des comportements collectifs<sup>6</sup>. Néanmoins, les secteurs les plus empiriques et les plus sensibles à la résolution des problèmes concrets d'organisation du travail industriel consacrent de nombreux textes à ce thème et font l'analyse critique d'ouvrages sur l'orientation professionnelle dont plusieurs sont écrits par des femmes diplômées. Dans *Le Musée social*, deux articles de Marcel Schulz portent sur les carrières « intellectuelles » féminines en 1934 et au moins quatre ouvrages écrits par des femmes sur l'orientation professionnelle font l'objet de comptes rendus entre 1910 et 1935. Également très présente dans le *Bulletin d'enseignement secondaire des jeunes filles* publié dans la *Revue universitaire*, que nous analyserons plus loin, l'orientation professionnelle joue un rôle important dans la formulation des ambitions professionnelles des femmes hors des lieux de la création. Dans tous les discours sur l'orientation des filles, on observe une

<sup>6</sup> L'orientation professionnelle s'inspire et se réclame davantage de la psychologie d'Alfred Binet.

tension entre une définition naturalisée de la féminité et des compétences propres aux femmes et la défense du travail salarié et des ambitions professionnelles des femmes.

Dans ses articles, M. Schulz pose comme prémisse qu'« il est profondément souhaitable, du point de vue moral, social et national supérieur, que l'activité de la femme continue à trouver son emploi essentiel dans le cercle de la famille dont elle est l'âme » (*MS* 1934 : 237). L'unique fondement de la légitimité de l'orientation professionnelle des filles est la « contrainte » qui oblige les femmes à travailler pour apporter un « appoint aux ressources insuffisantes ». S'appuyant sur les travaux existant<sup>7</sup>, M. Schulz vérifie quelles sont les professions ouvertes aux femmes, les modalités d'accès à ces professions ainsi que les avantages et les inconvénients spécifiques à chacune d'elles. Les avantages et les inconvénients sont définis conformément à la prémisse : les avantages correspondent aux conditions facilitant le travail domestique des femmes et les inconvénients aux conditions contraires. Aucun des critères utilisés pour évaluer la valeur d'une profession pour les garçons, qui renvoie à l'individualité, n'est présent dans son propos. Il recommande, par exemple, les carrières administratives, car les heures de travail strictement délimitées faciliteraient la conciliation avec le travail domestique. Par ailleurs, les jeunes filles « douées d'un esprit clair et méthodique, ayant le goût du travail intellectuel et des recherches précises » sont orientées vers le travail en bibliothèque, c'est-à-dire vers un travail où le classement et l'organisation de l'information sont privilégiés par rapport à la création et la recherche intellectuelle.

Pour les carrières en enseignement supérieur et en recherche, il n'y aurait, de l'avis de l'auteur, « aucune façon de se préparer [...] si ce n'est que de s'imposer par sa valeur personnelle et par des travaux scientifiques et littéraires ». Il prétend que la brillante carrière de Geneviève Bianquis, « est là pour montrer qu'aucun poste de l'enseignement supérieur n'est maintenant inaccessible à une femme » (*MS* 1934: 275)<sup>8</sup>. Les cas exceptionnels, comme ceux de Marie Curie et de Geneviève Bianquis, servent de preuve à

<sup>7</sup> Notamment la thèse de droit d'Edmée Charrier (1931), le livre d'Yvonne Ostraga (1932), les divers travaux antiféministes de Colette Yver et les renseignements fournis par l'Office de renseignement pour les carrières féminines dirigé par Mme Pichon-Landry.

<sup>8</sup>Charle (1994) a montré tous les obstacles qui se sont dressés sur la route de G. Bianquis vers l'obtention d'une maîtrise de conférence à l'Université de Dijon, malgré son parcours académique sans faille.

l'idée que tout est possible sans difficulté spécifique à l'appartenance de genre, que l'égalité entre les sexes est réalisée, ce qui permet d'occulter le fait que les conditions d'accès véritables à ces positions prestigieuses sont extrêmement difficiles à remplir pour les femmes. La « valeur personnelle », évoquée par M. Schulz, est abstraite et vidée de contenu empirique, alors qu'en réalité, elle est le résultat de pratiques et de trajectoires spécifiquement masculines. L'enseignement, quant à lui, est assimilé au travail maternel. Toutes les qualités recommandées pour l'exercice de la profession correspondent aux définitions dominantes du féminin et sont étrangères à l'apprentissage, à l'ambition personnelle et aux compétences intellectuelles proprement dites. L'amour, le don de soi et le « sens pratique » dominent toujours les portraits d'institutrices et de professeures dans l'enseignement secondaire féminin.

L'enseignement implique avant tout une vocation. Il est impossible d'entrer dans cette carrière dans un but uniquement intéressé, avec l'espoir d'y trouver une situation de tout repos. Il faut avant tout aimer les enfants [...]

Tout d'abord l'intelligence, non pas seulement l'intelligence théorique, « l'esprit de géométrie » qui lui sera indispensable pour ses propres études, mais l'intelligence pratique, la pénétration psychologique, le doigté, « l'esprit de finesse » qui lui sera indispensable quand [elle] se trouvera en face de ses élèves. Puis, la maîtrise de soi, sans laquelle on ne peut s'imposer à des enfants, une volonté douce et ferme, beaucoup de patience et un dévouement sans bornes. Il est nécessaire de se dire qu'on pose les premières empreintes, les plus profondes souvent sur l'esprit des petits, et que le rôle qu'on joue doit être bien proche de celui d'une mère. Et pour celle qui serait mariée, c'est un des métiers qui peuvent le moins nuire à la vie du foyer, car toute une partie du travail (correction des copies, préparation des cours), peut se faire à domicile, et le nombre d'heures de présence au lycée est relativement faible (*MS* 1934: 269).

Cette définition de la tâche de l'enseignant ne peut s'appliquer aux instituteurs ou aux professeurs de sexe masculin, comme le montrent les échanges sur les types professionnels à la Société de sociologie de Paris analysés dans le précédent chapitre. Loin des fondements « scientifiques » de l'orientation professionnelle, de la « psychologie expérimentale », le travail de M. Schulz est surtout une tentative de faire correspondre les attributs naturalisés de la féminité avec des professions particulières et de canaliser les filles vers ces espaces où leur présence ne menace pas le système de genre hiérarchisé.

Les quatre ouvrages écrits par des femmes sur l'orientation et analysés dans les périodiques du Musée social présentent une structure et une orientation idéologique similaires. Entretenant un rapport distant avec l'approche « scientifique » de l'orientation professionnelle, les auteures s'enthousiasment de l'accès des femmes à des nouvelles carrières tout en mettant en priorité le travail domestique et maternel et en utilisant des critères d'évaluation très marqués par les évidences de genre. Seul le livre d'Odette Simon, *L'orientation professionnelle en France et à l'étranger*, publié en 1927, n'est pas un guide d'orientation. Il s'agit de sa thèse de doctorat en droit, préfacée par Julien Fontègne, le directeur des services d'orientation professionnelle du Ministère de l'Instruction publique. O. Simon explicite les fondements de la légitimité de cette discipline et les différentes étapes de son développement. Elle dégage les emprunts théoriques et méthodologiques faits aux sciences sociales, à la médecine et aux techniques industrielles d'évaluation dans la constitution de la nouvelle discipline. Elle décrit également les rôles respectifs des différents intervenants impliqués dans l'institutionnalisation de l'orientation professionnelle, les méthodes en usages et les résultats obtenus<sup>9</sup>. Sans insister sur la différenciation des procédés d'orientation pour les filles et les garçons, elle précise néanmoins que « le rôle social de la femme a[yant] pour principal objectif le mariage et la maternité », [...] une assimilation complète de ce qu'on peut et doit demander au travail masculin et féminin » ne peut être envisagée (Simon 1927: 55). Les femmes doivent d'abord se demander si le travail professionnel est compatible avec leurs fonctions conjugales et maternelles et recevoir une meilleure formation ménagère (Simon 1927: 55). J. Fontègne, qui signe la préface, qualifie le travail d'O. Simon d'« essai de synthèse » visant à « mettre entre les mains des orienteurs un ensemble de documents qui, aujourd'hui, sont un peu dispersés »<sup>10</sup>.

Les trois autres ouvrages sur l'orientation féminine qui méritent une analyse dans les bulletins bibliographiques des périodiques du Musée social sont ceux de M.-Th.

---

<sup>9</sup>Notamment sous forme quantitative: le nombre d'offices d'orientation créés, le nombre d'enfants soumis à l'orientation, etc.

<sup>10</sup>L'analyste du Musée social, pour sa part, résume cet ouvrage sans le commenter.

Razous<sup>11</sup> en 1910, d'Yvonne Ostraga en 1932 et de Suzanne Cordelier en 1935<sup>12</sup>. Comme les titres l'indiquent, ce sont des répertoires et des guides pratiques pour le choix de carrières pour les jeunes filles. L'ambition de leurs auteures n'est pas de contribuer aux méthodes et aux fondements de la nouvelle « science » de l'orientation, mais de faire œuvre « pratique », de s'adresser aux jeunes filles plutôt qu'aux intellectuels et aux savants. Les analystes relèvent d'ailleurs surtout le « caractère pratique » (*AMS* 1912: 274) (*MS* 1933: 393) (*MS* 1936: 246) des renseignements contenus dans les livres.

À travers la description des modalités d'accès, des caractéristiques propres à chaque métier, des qualités et des compétences nécessaires, une vision spécifique de la place légitime des femmes dans l'espace public est offerte aux jeunes filles. Les trois ouvrages contribuent chacun à leur manière à éloigner les femmes des professions les plus prestigieuses et, conséquemment, de celles qui encouragent la création intellectuelle et participent à la production de nouvelles connaissances considérées comme fondamentales. L'introduction de M.-Th. Razous pose comme principe, à l'instar de M. Schulz, que la véritable place des femmes est dans l'espace domestique et que le travail salarié des femmes est une contrainte malheureuse.

Si toutes les femmes pouvaient se créer un « chez elle » que le travail du mari entretiendrait, il leur serait inutile d'avoir une profession. [...] La meilleure, la plus saine, la plus noble des situations, est celle de la femme épouse et mère, consciente de ses devoirs envers son mari et ses enfants; capable d'être pour l'un la compagne dévouée et éclairée de tous les instants, et pour les autres l'éducatrice née; celle qui restera dans leur souvenir comme l'inspiratrice de tous leurs actes grands et généreux, comme l'initiatrice à la vie de Bonté et de Beauté (Razous 1910: I-II).

Toute la première partie est consacrée à l'enseignement qui est « la carrière la mieux appropriée aux aptitudes de la femme [...] celle où peuvent se donner libre cours ses instincts de maternité et de dévouement » (Razous 1910: 1). Les autres sections du livre se divisent entre les carrières administratives (encore limitées aux postes de sténo-

<sup>11</sup>M.-Th. Razous est aussi l'auteur de *Le devoir social des patrons et les obligations morales des ouvriers et employés*, analysé dans la *RIS* (1909 12: 902).

<sup>12</sup>De ces trois femmes, seule S. Cordelier écrit d'autres ouvrages en orientation professionnelle, plus quelques ouvrages littéraires. Les livres de M.-Th. Razous et de Y. Ostraga ne figurent même pas au catalogue de la BNF dans lequel on apprend néanmoins que M.-Th. Razous publie, à partir de la fin des années 1940, des ouvrages de littérature (notamment de la poésie) et qu'Y. Ostraga n'aurait rien écrit d'autre.

dactylographes dans divers ministères ainsi qu'à l'inspectorat), les carrières libérales (médecin, avocate, dentiste, pharmacienne, etc.), les carrières artistiques, les carrières industrielles (encore limitées aux professions manuelles, aux emplois de commerce et à la domesticité) et les situations diverses dans lesquelles sont rangées les femmes de lettres et les journalistes, seuls métiers « intellectuels » envisagés par l'auteure. Elle décourage les jeunes filles de choisir ces deux derniers métiers qui n'assurent pas de « situations » pour les femmes. « Rares sont celles qui peuvent vivre de leur plume ». Elle reconnaît que les femmes journalistes ont « prouvé qu'aussi bien que les hommes, elles pouvaient se préoccuper des affaires politiques, économiques et intellectuelles du pays », mais elle avertit les jeunes filles: « le succès est très limité ». Sauf quelques privilégiées, les femmes journalistes sont peu payées.

La réitération du principe de la subordination des ambitions professionnelles aux exigences domestiques des femmes prend la forme, dans le discours de Y. Ostraga, d'une interrogation récurrente sur « l'indépendance exagérée » des jeunes filles. « L'indépendance exagérée » est synonyme, pour l'auteure et son préfacier, de désintérêt pour le mariage, ce « danger socialement très grave » (Bourget dans Ostraga 1932: V). Pour Y. Ostraga, il ne faut pas craindre le travail salarié des femmes, ces êtres de sentiments qui laissent « parler leur cœur » devant l'amour. Elle rassure son lecteur en présentant des opinions de jeunes filles qui laisseraient « avec bonheur » leur travail salarié si cela était nécessaire pour s'occuper des travaux domestiques.

Huit fois sur dix, une « indépendante » abandonnera cependant « si c'est nécessaire, avec joie, nous dit l'une d'elles, archéologue, pour suivre quelqu'un qui en vaudrait la peine », c'est-à-dire, traduisez en langage féminin, quelqu'un qu'elle estimerait et aimerait d'amour. Cette opinion je l'ai rencontrée chez presque toutes les jeunes filles que j'ai vues. [...] Elles se rendent compte que, si c'est parfois possible [de concilier travail salarié et domestique], ce ne l'est pas toujours et, dans ce cas, elles se sentent prêtes à sacrifier le travail (Ostraga 1932: 236-7).

Ce discours a une double portée, contradictoire. Il contribue à légitimer le travail salarié des femmes, dont il n'y aurait rien à craindre, en même temps qu'il prescrit une hiérarchie des responsabilités pour les femmes et conteste la légitimité du travail salarié lorsqu'il interfère avec le travail domestique et maternel, exigé par la « nature » féminine. L'idée que « le



genre « garçonne » est plutôt une distraction de désœuvrée » (Ostraga 1923: 235), c'est-à-dire que le travail salarié ne menace pas la féminité d'une transformation en masculinité, renforce la séparation hiérarchisée entre les sexes et les attributs de la féminité opposés aux compétences intellectuelles. Les vingt-cinq métiers qu'elle choisit de présenter sont sélectionnés en fonction de deux principaux critères: la nouveauté du métier et la classe sociale de son lectorat, soit la petite et la moyenne bourgeoisies « d'un certain niveau intellectuel et social » qui ne s'orientent pas vers les métiers manuels. Ainsi, elle présente les nouveaux métiers liés à l'assistance sociale, aux techniques industrielles (ingénieur, chimiste, géomètre urbaniste) et à la publicité, les professions libérales (dentiste, avocate, médecin de colonie, pharmacienne), les métiers de l'administration (sténotypistes, fonctionnaire, « politicienne », c'est-à-dire secrétaire particulière de politiciens) et les métiers artistiques (architecte, dessinatrice et retoucheuse de photographies, créatrice de bibelot). Les seuls métiers présentés qui soient liés, de près ou de loin, à la création et à la production de connaissances sont le journalisme, les métiers de l'édition (et encore elle y inclut les métiers de la reliure), la librairie et la bibliothèque ainsi que l'archéologie, première science sociale introduite dans un ouvrage d'orientation à l'intention des filles. À l'instar des emplois en bibliothèque, le travail d'archéologue comprend une dimension empirique, de classement et de manipulation, ce qui explique peut-être son incorporation dans les guides d'orientation professionnelle des années 1930.

Le travail de Suzanne Cordelier, publié trois ans plus tard, dans un contexte social de crise persistante et de restriction du travail des femmes, notamment dans les administrations où des quotas sont mis en place, répond encore davantage aux appels à la différenciation et à la séparation des hommes et des femmes sur le marché du travail. Dans la préface, Anna Amieux, directrice de l'ENS de Sèvres, félicite l'auteure de son « sens des réalités » qui l'amène à recommander aux jeunes filles des carrières « non encombrées », c'est-à-dire vers lesquelles les hommes ne s'orientent pas. L'ambivalence entre l'expression du droit des femmes au travail salarié et la limitation des ambitions féminines justifiée par une naturalisation des qualités et des fonctions sociales caractérise aussi le travail de S. Cordelier. Son analyse de l'expulsion des femmes des emplois qu'elles occupaient dans les années 1920 et auxquels « leur valeur et leurs titres leur permettent de prétendre le plus

légitimement » (Cordelier 1935: VII) est lucide et juste. Elle se soulève contre les tentatives de contraindre les femmes à demeurer dans l'espace domestique contre leur gré ou à occuper des emplois mal rémunérés ou en-deçà de leurs qualifications. Elle identifie les décisions législatives et administratives officielles et la solidarité masculine comme principaux responsables des difficultés rencontrées par les femmes<sup>13</sup>. Malgré ces constats, elle affirme ne pas vouloir « partir en guerre » contre cette situation ou démontrer que le droit des femmes au travail est égal à celui des hommes. Elle préfère proposer des alternatives qui ne placent pas les femmes dans un rapport de concurrence avec les hommes, dont la présence séculaire dans les métiers prestigieux justifierait leurs prétentions à avoir préséance sur les femmes qui n'ont pas véritablement la « vocation » pour ces métiers.

Au risque de nous attirer les critiques de certains esprits soucieux surtout d'affirmer que les femmes doivent avoir tous les droits, et, partant, toutes les prétentions, nous estimons, tout en reconnaissant volontiers que la valeur féminine a depuis longtemps fait ses preuves, que la lutte eût peut-être revêtu un caractère moins brutal et, de ce fait, moins douloureux, si les femmes n'avaient pas parfois, par amour de la difficulté plus que par vocation réelle, par goût de l'indépendance plus que par nécessité véritable, prétendu faire leurs carrières auxquelles jamais leurs mères n'eussent songé, parce qu'elles estimaient très simplement que c'était là l'affaire des hommes, beaucoup plus que la leur propre (Cordelier 1935: XIII).

Avec l'argument du réalisme et de la sagesse, opposé aux « critiques plus soucieux de droit revendiqué que d'appétit satisfait », elle propose des emplois dans lesquels « les vertus domestiques » ne seront pas altérées et « l'essence » féminine, à laquelle elle rend hommage, sera préservée.

L'homme [...] ne se méprend pas quand il rencontre moins une amazone qu'une femme de France, une de ces femmes de chez nous qui tiennent dans leurs mains la douceur de la vie et les promesses de l'avenir: il la salue, en retrouvant en elle les traits immuables qui paraient déjà le cher visage de sa mère et de ses aïeules (Cordelier 1935: XVI).

Les alternatives proposées aux femmes sont divisées en trois groupes. D'abord, les carrières « spécifiquement féminines, requérant des aptitudes et des dons, une mentalité et un

<sup>13</sup>« Lorsque des mesures officielles ne sont pas prises pour circonscrire le champ de l'activité féminine, le simple jeu de la concurrence dresse devant elle l'opposition des jeunes mâles, qu'une solidarité étroite groupe, coude à coude, en face des intruses qui prétendraient se faire au soleil une petite place » (Cordelier 1935: VIII).

ensemble de qualités intellectuelles et morales qui appartiennent aux femmes » et parmi lesquelles on retrouve l'ensemble des carrières sociales qui représente l'alternative professionnelle de l'idéal féminin de dévouement. Ensuite, elle propose des carrières « mixtes » qui peuvent accueillir les hommes et les femmes. Mise à part la carrière d'ingénieur, toutes les autres sont des professions qui n'ont en commun que d'être des professions peu prestigieuses définies comme « pratiques » : le retouchage photographe (art appliqué à l'industrie), la femme libraire (carrière commerciale), la femme aide-chimiste (carrière industrielle), la femme professeur de sténotypie. Enfin, le dernier ensemble de carrières intitulées « de collaboration » regroupe toutes les fonctions de secrétariat (du commerçant, du médecin, de l'avocat, de l'homme de lettre, de direction) qui se situent clairement dans un rapport de subordination et de service avec la fonction principale associée, implicitement occupée par un homme. Les deux grands principes organisateurs qui structurent les recommandations de S. Cordelier sont donc la séparation et la hiérarchie entre les métiers masculins et féminins à travers un langage qui euphémise le rapport hiérarchisé grâce au vocabulaire de la complémentarité, de la collaboration, de la nouveauté. L'essentiel des professions proposées ne nécessite pas de diplômes universitaires – d'ailleurs il n'est jamais fait mention des professions les plus prestigieuses – et n'encourage pas la création intellectuelle. L'orientation des femmes vers des carrières spécialement adaptées à leur sexe fait prédominer les critères de genre sur les compétences et les intérêts individuels dans la sélection d'un métier et dans la construction de l'identité professionnelle, irrémédiablement marquée par cette spécificité collective qui agit comme un stigmate dans les secteurs masculins qui se caractérisent par des qualités opposées.

Le travail de S. Cordelier est vanté par A. Amieux et par l'analyste du Musée social, pour la forme vivante employée et le sens pratique de l'auteure dont la légitimité est fortement associée à son expérience personnelle dans plusieurs professions dont elle parle. Il s'agit pour l'analyste du Musée social d'un complément à l'étude de M. Shulz publié dans le périodique de l'institution qui est ainsi marqué d'une forme de supériorité intellectuelle sur l'ouvrage de S. Cordelier qui le seconde, mais n'innove pas, ne contribue pas de manière originale à la question. Les destinataires privilégiés sont les familles, les parents, les femmes responsables de l'éducation des jeunes filles, mais certainement pas ceux qui

réfléchissent à la division du travail social dans les sociétés contemporaines d'un point de vue général et théorique ni même aux « intellectuels » des « sciences » de l'orientation qui s'occupent à d'autres questions, très éloignées du conseil amical, de la causerie, de la description monographique d'expériences professionnelles féminines. Les femmes ne participent pas véritablement à la création des cadres théoriques légitimant la discipline, elles se situent plutôt dans une position d'application, de vulgarisation, de diffusion des nouvelles connaissances.

Les conseils d'orientation professionnelle destinés aux jeunes filles s'inscrivent dans un vaste dispositif social d'organisation de la division du travail salarié qui suit les principales fractures sociales, dont celle de genre, et qui encourage la canalisation des femmes diplômées vers les professions qui leur sont spécifiquement destinées, dans lesquelles elles peuvent mettre en œuvre leurs qualités définies comme naturelles et donc, résultant de leur essence plutôt que d'un apprentissage, lequel est un critère central dans la reconnaissance du prestige d'une profession. Les injonctions contradictoires qui caractérisent les conseils d'orientation professionnelle des filles s'observent aussi dans l'identité professionnelle des femmes qui manifestent des ambitions intellectuelles tout en étant confrontées aux systèmes de légitimation professionnelle de leur profession qui revendiquent une spécificité sur la base de l'opposition avec le masculin et de l'ensemble des différentes caractéristiques qui lui sont associées comme le pouvoir créateur.

## ***6.2 Les professions majoritairement féminines : l'aboutissement de la compétence pratique et pédagogiques des femmes de la réforme***

La majorité des filles diplômées s'oriente vers les métiers définis comme les plus « convenables » pour leur sexe, les métiers qui requièrent des compétences traditionnellement considérées comme féminines parce qu'associées au travail maternel et domestique. Tout en étant des pionnières dans l'espace public, les premières professionnelles de ces métiers féminins souscrivent à une définition de leur identité professionnelle qui fait du travail féminin l'extension du travail maternel auprès des

catégories d'individus nécessaires. Cette logique identitaire s'inscrit dans le processus de modernisation de l'éternel féminin à travers la récupération de l'idée de « don naturel » en attribut professionnel (Muel-Dreyfus 1996) qui s'oppose aux compétences acquises par l'intermédiaire de l'apprentissage scolaire et qui est au cœur de la rhétorique de disqualification du travail féminin (Downs 1999, Gardey 1995).

L'éducation des jeunes enfants et des filles occupe le sommet des occupations professionnelles encouragées pour les filles qui se « détournent » du mariage parce qu'elles y trouveraient une sorte de compensation sociale à la maternité. Jusqu'à son alignement sur l'enseignement secondaire masculin en 1938, l'identité professionnelle des professeures de l'enseignement secondaire féminin se construit dans une perspective genrée. Plutôt que d'être, à l'instar de l'enseignement masculin, une profession partagée entre la création d'un savoir original et la transmission de connaissances aux prochaines générations, la fonction de l'enseignement féminin est uniquement la transmission des connaissances générales et des principes moraux jugés indispensables à l'éducation féminine. D'abord pédagogues, les professeures sont très peu nombreuses à publier des ouvrages ou à participer aux activités des groupes de sciences sociales en plus de leur charge d'enseignement. Une analyse du *Bulletin de l'enseignement secondaire des jeunes filles (BESJF)* met bien en évidence la tension caractéristique de l'identité professionnelle des professeures de lycées de jeunes filles entre la défense d'une perspective universaliste devant le savoir et le processus de connaissance et le maintien d'une spécificité féminine, essentiellement définie en opposition avec le travail intellectuel original.

Les nouvelles professions sociales majoritairement féminines, d'un autre côté, émergent et se structurent dans le prolongement de l'activité réformatrice féminine. Entre les années 1890 et 1920, les écoles de travail social s'autonomisent progressivement des influences confessionnelles des premières heures. Leur institutionnalisation s'effectue en parallèle, et contre, l'institution universitaire (Jovelin et Bouquet 2005). Seule une branche de l'enseignement ménager, inspirée du mouvement américain pour les sciences domestiques et représentée en France par Paulette Bernège, tente sans succès de s'insérer dans la structure universitaire. Les opinions exprimées dans les groupes de sciences

sociales sont unanimes quant à l'utilité et la valeur morale des nouvelles disciplines « sociales ». Au départ situés dans une grande proximité avec les sciences sociales empiriques largement réformistes du début du XX<sup>e</sup> siècle, le travail social et ses différentes spécialités s'éloignent de plus en plus de la sociologie, et des différentes formes de recherches fondamentales en sciences sociales, à mesure que s'affirment les caractéristiques professionnelles féminines et que les liens de la sociologie avec la réforme sociale privée se défont. Après la Première Guerre mondiale, le travail social apparaît dans les périodiques de sciences sociales qui analysent encore des ouvrages spécialisés dans les questions d'assistance et de travail social comme une discipline essentiellement pratique et la sociologie comme un secteur de réflexion théorique et universitaire.

En somme, les deux principaux lieux d'investissement professionnels féminins à travers lesquels un investissement vers les sciences sociales aurait pu être possible, l'enseignement secondaire et les professions sociales, se structurent comme des professions pratiques, appliquées, dans lesquelles l'action (la transmission des connaissances ou le soulagement des maux sociaux) priment sur la compréhension et l'étude des phénomènes d'éducation et d'organisation sociale. Alors que la réforme sociale et l'éducation des enfants étaient des thèmes de réflexion communs chez les femmes non diplômées dans plusieurs groupes de sciences sociales avant 1914, les professionnelles de l'enseignement et des professions sociales disparaissent presque entièrement du champ des sciences sociales dans l'entre-deux-guerres. À mesure des transformations du champ des sciences sociales vers des formes plus théoriques et universitaires ou vers des formes d'enquêtes quantitatives à grande échelle, les secteurs investis par les femmes sont constamment poussés vers les frontières extérieures du champ, principalement par le pôle de l'hétéronomie.

### 6.2.1 Les professeures spécialistes de pédagogie : l'absence de création intellectuelle ?

Une part importante des femmes diplômées se destinent durant l'entre-deux-guerres à l'enseignement primaire ou secondaire. Dans les deux cas, le salaire est

convenable – pour un métier de femmes – même si les conditions d'exercice sont difficiles<sup>14</sup>. Le statut social accordé aux femmes professeuses de lycée est toutefois enviable, honorable – plus que celui des institutrices parce qu'il est paré du prestige de la culture et de la science – même si le prix de ce statut est l'étroite surveillance de la moralité des enseignantes. L'origine sociale des premières étudiantes de l'École de Sèvres – les Sévriennes – est comparable à celle des institutrices : elles proviennent en majorité des petite et moyenne bourgeoisies préoccupées par la plus grande incertitude matrimoniale de leurs filles et le besoin de leur assurer un avenir indépendant<sup>15</sup>.

Alors que les hommes professeurs de lycée structurent leur identité professionnelle en opposition aux instituteurs, qui revendiquent le monopole de la pédagogie (Muel-Dreyfus 1983), en mettant l'accent sur la maîtrise des savoirs fondamentaux, de l'esprit critique et de la création intellectuelle<sup>16</sup>, l'identité professionnelle des femmes professeuses de lycée s'aligne davantage sur celle des instituteurs des deux sexes plutôt que sur celle de leurs homologues masculins. Inspirée du modèle de la religieuse<sup>17</sup>, la femme professeure fait ses études dans une « école d'ascèse », qui la prépare « à une existence toute dévouée à l'œuvre d'éducation et à la pratique du devoir » (Mayeur 1979 : 152). La tâche de ces nouvelles fonctionnaires de l'État est moins d'instruire que d'éduquer, de là l'importance de la morale dans les programmes dispensés aux jeunes filles<sup>18</sup>. La formation des

---

<sup>14</sup>Notamment la contrainte au célibat qui touche plus de 70% des professeuses qui prennent leur retraite avant 1935, contre 53% pour les enseignantes au niveau primaire, titulaire d'un brevet (Mayeur 1977, Cacouault-Bitaud 2007, Cacouault 1984).

<sup>15</sup>Saint-Martin (1989) et Mayeur (1979) évoquent également l'idée que les premières femmes professeuses de niveau secondaire proviennent des fractions dominées de la bourgeoisie dont le capital culturel est supérieur au capital économique, c'est-à-dire des filles de professeurs, de fonctionnaires. La détention d'un volume élevé de capital économique encourage les familles à détourner leurs filles des études à finalités professionnelles puisque l'horizon idéal demeure pour les femmes de ces classes une vie active non professionnelle.

<sup>16</sup>Voir le chapitre précédent sur l'étude des types professionnels masculins et féminins à la Société de sociologie de Paris.

<sup>17</sup>L'analyse de la situation sociale des femmes professeuses présentée par Jane Misme à la Société de sociologie de Paris en 1908 développe cette analogie entre la religieuse et la professeure laïque qui doivent toutes deux respecter les vœux de soumission, de chasteté, de pauvreté.

<sup>18</sup>La morale n'est pas seulement enseignée par les femmes professeuses et les institutrices, elle doit également être intériorisée parce que d'une part, leur propre moralité est sans cesse surveillée et d'autre part, « si l'investissement culturel l'emporte sur l'intériorisation d'une morale de la connaissance qui constitue la base de la morale professionnelle, l'institutrice ne saura pas établir de façon « naturelle » ce qui est défini à l'école normale et dans les manuels comme la « bonne » relation à la population locale, c'est-à-dire comme la « bonne » distance aux « parents d'élèves » (Muel-Dreyfus 1983 : 68).

Sévriennes, à l'opposé de celle des Normaliens, et conformément aux contenus des programmes qu'elles devront enseigner, demeure généraliste; les femmes ne devant pas devenir, au même titre que les hommes, des spécialistes (Margadant 1990). S'il est incontestable que l'École de Sèvres fait alors accéder les jeunes bourgeoises en quête d'indépendance et de savoir à une culture académique plus approfondie, il demeure impossible, à la suite des études à Sèvres, de poursuivre une formation dans les facultés comme le font les Normaliens. Les souvenirs de professeurs étudiés par Margadant (1990 : 91) montrent bien le décalage entre les attentes élevées des Sévriennes qui espéraient devenir des écrivaines ou des « intellectuelles » et leur formation qui ne les pousse pas à la création.

L'analyse des périodiques de sciences sociales français entre 1890 et 1940 permet de vérifier cette hypothèse d'une « éducation supérieure » qui éloigne les jeunes diplômées de la création et de la réflexion sociale. Ainsi, les femmes professeures de lycée sont complètement absentes des groupes de sciences sociales, même dans les débats sur l'éducation des filles et des enfants, à l'exception de Marie Dugard<sup>19</sup>. Les *Bulletins de l'enseignement secondaire des jeunes filles (BESJF)*, publiés dans la *Revue universitaire*, montrent bien la tension identitaire de ces professionnelles diplômées entre la conquête des positions et des savoirs masculins et la défense d'une définition féminisée de leur métier qui les éloigne de la création intellectuelle<sup>20</sup>.

---

<sup>19</sup> Quelques institutrices envoient aussi des lettres « d'observations sociales » aux rédacteurs de *La Science sociale* dans les premières années du vingtième siècle. Élisabeth Huguenin, éducatrice suisse assistante d'Adolphe Ferrière et représentante importante du mouvement de l'éducation nouvelle, apparaît également dans *Le Musée social* à travers le compte-rendu de son ouvrage intitulé *Les tribunaux pour enfants*. Elle publie dans les années 1930 et 1940 plusieurs autres essais sur l'éducation des femmes et la coéducation qui ne sont pas analysés dans les périodiques français de sciences sociales. À la fin des années 1930, elle est maîtresse de maison à l'École des Roches à Paris durant une dizaine d'années. (Chaponnière 1992, Fardel et Hameline 1998).

<sup>20</sup> Les romans de Gabrielle Réval, et en premier lieu *Les Sévriennes* (1900), abordent sur un mode dramatique cette antinomie ressentie entre le désir de réalisation intellectuelle et l'identité féminine définie d'abord par la sentimentalité (la recherche d'amour) et la subordination (le mariage) (Slyke 2002). Heinich (2004) observe l'omniprésence de cette thématique littéraire, celle de l'opposition entre l'indépendance et l'amour, dans la littérature féminine contemporaine.



### 6.2.1.1 Enseignement féminin et création intellectuelle: Marie Dugard, l'exception qui confirme la règle de l'antinomie

Avant la Seconde Guerre mondiale, rares sont les femmes qui, en plus de leurs charges d'enseignement, ont des carrières d'écrivains bien remplies. La plupart de celles qui y aspirent et y parviennent s'investissent dans le secteur de la littérature plutôt que dans celui des sciences sociales ou de la philosophie pour lesquelles elles ne sont pas formées. Seule Marie Dugard (1862-1931), professeure au lycée Molière jusqu'en 1926<sup>21</sup>, publie des livres et des articles sur des thèmes qui s'apparentent assez aux objets d'intérêts des membres des groupes de sciences sociales français pour qu'ils soient analysés dans les périodiques étudiés

M. Dugard est une auteure prolifique. Elle publie quatre principaux ouvrages dont au moins trois paraissent d'abord dans la *Revue universitaire* où elle publie aussi d'autres textes jusqu'à son décès<sup>22</sup>. À la fin des années 1920, elle est la seule femme à siéger au Comité de patronage et de rédaction de la revue, aux côtés de membres de l'institut et de professeurs d'université comme Ch. Seignobos et G. Reynier. Ses ouvrages portent d'abord sur *La Société américaine, moeurs et caractères, la famille, rôle de la femme, écoles et universités* (1896), sur *Michelet* (1898), sur *L'éducation moderne des jeunes filles* (1900) puis sur *La Formation des maîtres de l'enseignement secondaire à l'étranger et en France* (1902). Autour de 1908, elle fait paraître des traductions des œuvres du philosophe Ralph Waldo Emerson dont elle propose également une biographie. En 1911, elle revient au thème de l'éducation avec *L'évolution contre l'éducation*. Enfin, vers la fin de la guerre, ses préoccupations spirituelles et patriotiques émergent en période de guerre dans *Âmes françaises* (1917) et *La Culture et la vie* (1918).

<sup>21</sup>Née à Elbeuf, elle est d'abord professeure au Lycée de jeunes filles de Reims de 1886-1888, après avoir obtenu l'agrégation. Elle entre au Lycée Molière à Paris dès son ouverture en 1888, jusqu'en 1926. Son ouvrage, *La société américaine*, est couronné par l'Académie française en 1896. Elle est fait Chevalier de la Légion d'Honneur en 1923.

<sup>22</sup>Ses articles dans la *Revue universitaire* sont notamment : « Deux jours au Collège de Wellesley » (1894), « Du surmenage des femmes professeurs » (1896), « De l'éducation moderne des jeunes filles » (1899-1900), « Du rôle des professeurs hommes et des professeurs femmes dans l'enseignement des garçons et dans celui des filles » (1900), « La formation des maîtres de l'enseignement secondaire (1901), « De la jeunesse féminine d'aujourd'hui » (1928), « Pour la discipline intellectuelle. I. De l'incohérence » (1928), « Pour la discipline intellectuelle II. De la vérité » (1929), « De l'enseignement secondaire dans la Russie soviétique » (1929), « L'esprit des écoles secondaires en Italie » (1930), « Pour la discipline intellectuelle III. Du verbalisme » (1931), « De l'obscurantisme » (1932).

L'ouvrage qui s'attire le plus de comptes rendus critiques dans divers périodiques est *L'éducation moderne des jeunes fille*. Elle y explore les tensions entre l'instruction des filles et les conceptions traditionnelles du rôle des femmes. Son propos se rapproche étroitement de celui de la vicomtesse d'Adhémar lorsqu'elle encourage un approfondissement de l'instruction des filles, soigneusement encadrée dans un cadre moral qui les protège de la « libre pensée » et de la révolte. Les deux auteures se distinguent et s'opposent néanmoins très clairement quant à la dimension confessionnelle de cette éducation. La vicomtesse d'Adhémar et les autres catholiques de *La Réforme sociale* déplorent la laïcité de l'enseignement secondaire public qui détourne les jeunes filles de la « vraie foi ». J. A. des Rotours trouve les idées de M. Dugard « affligeantes ». À son avis, elles « montrent combien de préjugés et de fausses conceptions règnent sur certaines questions, même dans les milieux éclairés ». Il s'offusque

qu'un professeur distingué ose donner d'aussi haut des leçons de tolérance et de charité aux croyants, juste au moment où leurs adversaires, cherchant à mettre l'État au service de leurs passions sectaires, montrent ouvertement, par leurs actes et par leurs projets, qu'ils n'ont pas le moindre respect de la liberté ni de la conscience d'autrui (*RS* 40 1900 II: 718)<sup>23</sup>.

Au-delà de l'opposition centrale entre l'État et l'Église, et ce qu'elle véhicule comme conceptions de la vie en société, les représentations des rapports sociaux de sexe sont pourtant plus proches qu'on ne pourrait le croire entre les déistes comme M. Dugard, qui se sentent investies d'une mission de moralisation, et les catholiques sociaux progressistes qui prônent un modèle éducatif « particulariste » inspiré des expériences américaines et anglaises. L'activité professionnelle des femmes est présentée dans les deux cas comme un pis-aller acceptable pour celles qui ne parviennent pas ou ne désirent pas se marier et se consacrer à la véritable mission des femmes: la maternité. L'idéal féminin est actualisé dans la figure de l'Américaine active, d'abord mariée et mère, excellente ménagère, éducatrice avisée et libérée des défauts réputés féminins comme la sensiblerie et la pudibonderie, mais

<sup>23</sup> M. Dugard attaque les catholiques sans les nommer dans son *Éducation moderne des jeunes filles*. « Pour eux, et selon leurs propres expressions, la science est une « faillite », l'Université une « ennemie », les penseurs qu'elle révère des « idoles », leurs protestations en faveur des humbles des « tirades démocratiques », les écoles populaires « un lieu de perdition » et l'instruction des jeunes filles une sorte de « conspiration » contre les vraies traditions nationales » (*RU* 1900 I: 43).

également actrice sociale dans les secteurs jugés acceptables pour les femmes, c'est-à-dire les soins et l'assistance sociale.

L'éducation libérale, en effet, étrangère à la fausse réserve qui impose le silence sur la question du mariage, ne craint point d'en entretenir les jeunes filles. Elle juge nécessaire de les pénétrer de son importance, de leur faire sentir quelle œuvre c'est de créer le foyer au sens réel du mot, le lieu paisible où l'homme fatigué retrouve au soir la flamme qui ranime et éclaire et où grandit la génération nouvelle [...] et de leur faire entendre quel choix éclairé une telle collaboration exige et par quelle obéissance aux lois de la vie vraie elles doivent s'y préparer. Mais si l'on insiste devant elles sur la grandeur du mariage, on ne veut pas cependant qu'elles le croient une condition indispensable à l'activité bonne – conception dangereuse qui autorise les femmes non mariées à végéter dans l'inaction et les autres à s'affranchir de tout ce qui dépasse l'horizon domestique. Il faut qu'elles sachent bien, au contraire, qu'il peut y avoir des existences solitairement dévouées au service d'autrui, aussi utile que la vie conjugale, et que l'obligation de se consacrer à un mari et à des enfants ne dispense nullement de donner une part de son temps et de son cœur à la famille plus large que forme autour de nous l'humanité souffrante<sup>24</sup> (Dugard *RU* 1899 II: 329).

La frivolité féminine, la culture de salon, la superficialité sont condamnées comme des vices moraux par M. Dugard, à l'instar des catholiques sociaux que la morale protestante semble avoir influencé durablement au début du XX<sup>e</sup> siècle et qui encouragent la maîtrise de soi et un certain rigorisme moral<sup>25</sup>. Le portrait qu'elle propose des femmes, tiraillées entre divers modèles éducatifs, est peu flatteur.

Habituees à regarder tout ce qui pense comme suspect et ce qui est indépendant comme révolté, et guidées à la fois par l'instinct qui nous pousse à modeler les nôtres sur nous-mêmes et par la tendresse passionnée que les Françaises réservent à leurs enfants, elles entourent leurs fils et leurs filles de surveillances inquiètes, les retiennent jalousement auprès d'elles et pour les mieux garder, répriment en eux l'énergie et tout esprit d'initiative; de sorte qu'en une époque de vie intense où jamais tant de travaux et problèmes n'ont sollicité l'effort humain, où l'industrie, le commerce, la science demandent des énergies nouvelles, où des peuples déshérités appellent la civilisation, où la France, en face de nations jeunes et grandissantes, n'a jamais eu tant besoin de forces et d'hommes, elles préparent des générations ou de révoltés ou d'insatiables qui ne savent porter aux terres lointaines que leurs appétits et nos vices, ou d'affaiblis qui

<sup>24</sup>On pourrait même dire que, dans cet extrait, la définition donnée par M. Dugard au rôle social des femmes, dans l'enseignement ou toute autre activité sociale, met moins l'accent sur l'individualité des femmes que les textes de la catholique vicomtesse d'Adhémar et propose un modèle d'engagement féminin qui récupère davantage les anciennes définitions du féminin s'appliquant notamment aux religieuses : l'abnégation, l'humilité, la prise en charge de « l'humanité souffrante ».

<sup>25</sup>La notice nécrologique de M. Dugard dans la *Revue universitaire* rappelle, à travers le témoignage d'un ami, ses origines catholiques et sa conversion au protestantisme. « Si elle resta toujours assez indépendante à l'égard de notre Église, elle ne s'en réclamait pas moins d'un protestantisme peut-être plus « fidéiste » que celui de son initiateur religieux, mais cependant positif » (*RU* 1932 I: 114).

ne peuvent penser sans autorisation ni agir sans mot d'ordre, qui ne demandent à l'existence que la tranquillité et le bien-être, et ont la terreur de tout ce qui sent, de tout ce qui veut, de tout ce qui se meut librement (Dugard *RU* 1899 II: 418-9).

Les femmes n'apparaissent dans ce tableau que sous les traits de mères qui éduquent mal leurs enfants aux défis de la modernité. L'ignorance n'est toutefois pas un gage de moralité pour M. Dugard qui considère que l'éducation moderne des filles encouragerait d'ailleurs le mariage et les familles nombreuses, contrairement à ce que véhiculent les discours conservateurs. « Si l'homme paraît s'éloigner du mariage et redouter la famille nombreuse, la cause en est moins dans des raisons d'économie sociale, que dans cette éducation faussée qui rend les femmes impropres aux devoirs domestiques » (*RU* 1900 I: 47). En somme, l'éducation moderne idéale des jeunes filles est, pour M. Dugard, une éducation qui encourage l'autonomie intellectuelle des individus, à l'intérieur d'un ordre moral précis, mais qui laisse intacte la division sexuée du travail entre l'espace public et l'espace privé. Ainsi, ce n'est pas par leur contribution à la réflexion collective sur les sociétés contemporaines que les femmes pourront participer au progrès et à la résolution des problèmes sociaux. Au contraire, « ce n'est que par l'amour que nous résoudrons les problèmes sociaux. Or le mal, c'est que la majorité des femmes, créatures faites entre toutes pour cette charité à qui tout est facile, ne comprennent pas leur rôle » (*RU* 1899 II: 420). Les rares allusions aux présences publiques des femmes sont toutes définies dans le prolongement de leur rôle domestique comme des maternités sociales dont la légitimité sociale est défendue à partir des rhétoriques en usage dans les discours sur l'ordre et la différence naturelle des sexes.

Dans un article publié en 1928 sur « la jeunesse féminine d'aujourd'hui », M. Dugard, tout en défendant la légitimité de l'éducation supérieure des femmes et de la récente et relative indépendance d'allure et d'attitude qu'elles ont conquise, se rassure du fait que les femmes continuent de subordonner leurs ambitions personnelles à celle de leur mari, voyant là un trait de nature. « Et à l'élan qui les porte à lui sacrifier au besoin leurs goûts et leur carrière, à la ferveur du travail qu'elles accomplissent pour lui, en s'effaçant dans son ombre, à la plénitude avec laquelle elles se donnent, on peut se convaincre qu'elles n'ont rien perdu des qualités de la femme » (*RU* 1928 I: 242-3). Elle demeure d'ailleurs

toute sa vie une tenante de l'éducation féminine non professionnelle. Elle conseille à Louise Weiss<sup>26</sup>, dont elle prend en charge l'éducation après un séjour forcé dans une école d'enseignement ménager allemande, de ne point se présenter à l'agrégation et de se consacrer plutôt aux « vraies études » puisque son origine sociale l'exonère de travailler contre un salaire.

Comme vous n'avez pas un besoin urgent de gagner votre vie, vous pouvez pendant plusieurs années vous adonner à la culture désintéressée, la seule qui vaille, et vous fier entièrement à moi. [...] Je méprise les concours. Je ne vous défends pas de les préparer, mais je vous défends de m'en parler. Au regard de la véritable valeur intellectuelle, ces sortes de compétitions égalent zéro (Weiss 1968: 113).

L. Weiss (1968: 113) identifie bien la contradiction entre les idées de M. Dugard et sa propre trajectoire intellectuelle. « Ni son credo, ni son gagne-pain, ni ses voyages, ni ses travaux personnels n'avaient affranchi Mademoiselle Dugard d'un instinct hostile à l'indépendance féminine ».

M. Dugard est l'archétype de la femme professeure « sacrifiée » à sa mission d'éducation dont parle Mardagant (1990: 174-5) dans son étude des représentations de soi des premières femmes professeures du secondaire en France. « Despite the hardships of their lives, the vast majority of Sèvriennes had internalized the inflated rhetoric of service, stoic sacrifice and even martyrdom that pervaded their training years and embraced their profession in a spirit of self-abnegation ». La notice nécrologique de M. Dugard, publiée dans la *Revue universitaire* et rédigée par Mlle J. de Mestral-Combremont (*RU* 1932 I: 109-115), insiste sur les caractéristiques morales et psychologiques de M. Dugard plutôt que sur ses œuvres et ses idées. La souffrance (« santé frêle », « infirme » à la suite d'un « accident », « atteinte d'une bronchite grave »), la maîtrise de soi et l'ascétisme (« stoïcisme », « dureté pour elle-même », « l'habitude de dominer son corps et de lui refuser presque tout », « austérité », « jamais ne s'accorda le luxe d'une servante », « l'empire sur soi » pratiqué « avec une indéfectible rigueur ») dominent le portrait. Son

<sup>26</sup>L. Weiss dresse un portrait de M. Dugard qui renvoie aux stéréotypes des femmes professeures, laides et puritaines: « Son front démesuré était couronné d'un chignon brun tordu à la diable. D'un geste machinal, elle ajusta la petite veste dont les plis dissimulaient ses épaules difformes et pointa vers nous un index exsangue » (Weiss 1968: 54). Malgré cette image peu flatteuse, L. Weiss reconnaît avoir trouvé dans la liberté d'action et de pensée de M. Dugard une grande influence dans la formulation de ses propres ambitions intellectuelles.

amour des idées et son travail intellectuel sont bien entendu évoqués, mais ce que l'auteure qualifie d'« intelligence virile » est immédiatement compensée par « ce tact, cet instinct des réalités d'ordre moral qui est plutôt l'apanage des femmes », tout comme le dévouement et la générosité envers ses étudiantes et l'ensemble de ses prochains sur lequel la notice élabore plus longuement. Cette forme de compensation symbolique visant à réinsérer les femmes dans leurs attributs de genre est un mode spécifique de fonctionnement du stigmatisme de la féminité dans le champ intellectuel pour les femmes diplômées ou ayant acquis des qualités constitutives de la masculinité.

À la fin des années 1920, déjà dans la mi-soixantaine, M. Dugard continue, dans une enquête de Jeanne Crouzet Ben-Aben (*RU* 1928 II: 301-313 et 401-20) sur les premiers résultats de l'identification des programmes pour garçons et pour filles, à défendre la supériorité de la culture désintéressée sur le savoir « utilitaire » pour les jeunes filles ainsi qu'un rôle différencié – et fondé en nature – des hommes et des femmes dans l'éducation secondaire des jeunes des deux sexes. Ses conceptions, renvoyant aux systèmes d'oppositions symboliques structurant la hiérarchie de genre, avait déjà été explicitées en 1900 dans la *Revue universitaire*.

Il n'est pas moins certain que de ces deux forces contraires, activité et passivité, dont les mouvements alternatifs en suscitant et fixant tour à tour les améliorations assurent le développement de l'être, l'homme et la femme ont reçu chacun des mesures inégales. Dans l'ordre de l'esprit, l'un représente surtout l'élément nouveau et promoteur, avec ce qu'il comporte d'énergie, aptitude aux synthèses, à l'idée pure et à l'induction créatrice; l'autre, l'élément déductif et conservateur, avec tout ce qu'il implique de protégeant et de maternel, l'amour du passé, le goût de l'ordre et des détails concrets, la sympathie prompte qui donne l'intuition des caractères et l'aisance à s'y adapter. Que ces distinctions soient originelles ou, comme d'aucuns le prétendent, qu'elles ne se soient formées qu'au cours des siècles par la maternité et les fonctions spéciales imposées à la femme, nous n'avons pas à nous en enquérir et il importe peu, car aujourd'hui elles sont innées. Or n'y a-t-il pas dans ces différences, si visibles qu'on n'oserait y insister davantage, une indication naturelle du rôle respectif de l'homme et de la femme dans l'éducation de la jeunesse ? (*RU* 1900 II: 36).

Ainsi naturalisées, les compétences féminines, renvoyées aux sentiments et à l'instinct, seraient particulièrement utiles dans l'enseignement primaire des deux sexes et dans les premières années de l'enseignement secondaire des garçons, tandis que la « pensée forte »,

la « réflexion persévérante », la « largeur de vues » naturelle des hommes, profiteraient aux jeunes filles du secondaire<sup>27</sup>.

Les compétences reconnues à M. Dugard par les différents analystes de ses ouvrages dans les périodiques français sont cohérentes avec la définition qu'elle-même donne du féminin et du masculin dans ces travaux ainsi que du statut peu contestataire qu'elle s'octroie. Elle défend une vision de l'ordre des sexes dans laquelle les femmes restent à leur place (tant dans l'espace domestique que dans l'espace public) et correspondent aux attentes de l'élite républicaine qui s'oppose aux transformations radicales du statut et de l'identité des femmes chez qui ils aiment trouver les traits de la soumission: la douceur, le dévouement, la discrétion. On comprend donc, qu'en dehors des catholiques qui se sentent, avec raison, visés par les critiques de M. Dugard, *L'éducation moderne des jeunes filles* soit reçue positivement dans les périodiques de sciences sociales qui apprécient les qualités féminines de ses ouvrages et ne reconnaissent pas la portée théorique de ses idées. Les seules critiques portent sur le manque d'esprit critique et d'objectivité de l'auteure.

Dans la *RIS*, Georges Sorel reconnaît à M. Dugard « un sentiment très exact de l'importance du rôle de la femme éclairée », et lui accorde, sur la base de son expérience d'enseignement, une grande compétence pour ces questions qu'il qualifie de « pratiques », malgré l'approche théorique et abstraite de M. Dugard qui ne propose pas de réformes concrètes ou de programmes particuliers (*RIS* 1900 6: 467). Dans la *Revue universitaire*, la réception de son premier livre sur l'éducation des femmes en Amérique est ambivalente. Le long compte rendu qui le concerne, écrit par L. M. Camus, reconnaît que M. Dugard a posé le problème « avec netteté et dans toute son étendue », mais qu'elle a peut-être été un peu « éblouie », insuffisamment critique, face aux originalités des Américaines dont le rôle social lui « paraît, quant au fond, ressembler de bien près aux ventes de la charité de nos mondaines » (*RU* 1896 I: 353). En faveur de la coéducation et de l'accès des femmes à

---

<sup>27</sup>Ce débat sur les hommes dans l'enseignement secondaire féminin est étudié par Rogers (1996).

l'enseignement supérieur, M. Dugard ne parvient pas à convaincre l'analyste de la justesse de ses conclusions, seulement de la pertinence et l'intérêt des faits qu'elle décrit<sup>28</sup>.

Ses autres ouvrages, plus littéraires, sont encore davantage caractérisés par les analystes de diverses revues des qualités qu'elle-même reconnaît être spécifiquement féminines, mais qui lui dénie le pouvoir créateur, la capacité de synthèse et d'explication, celle de discriminer l'essentiel de l'accessoire. Firmin Roz, de la *Revue philosophique de la France et de l'étranger*, affirme que le livre de M. Dugard sur Emerson « n'est pas une explication, mais un exposé [qui] propose de nous retracer, aussi fidèlement et aussi complètement que possible, la physionomie » de l'auteur. « Mlle Dugard s'impose le rôle effacé, mais plus méritoire qu'il ne semble, de traduire et de citer ». Le dernier chapitre de son livre, le seul consacré à la critique de la pensée de l'auteur, souffrirait néanmoins d'« insuffisance et d'indécision ». « Un examen critique d'Emerson ne peut pas être ainsi écourté et cousu à un exposé qui semblait se proposer de nous faire connaître, sans commentaires, l'homme et son oeuvre » (*RPFE* 1908 66: 552). Dans la *Revue critique d'histoire et de littérature* (66 1908 II : 157), Ch. Bastide regrette le grand nombre de détails qui fait « perdre haleine plusieurs fois » au lecteur. *Âmes françaises*, publié en 1917, reçoit une qualification esthétique presque toujours réservée aux femmes : « grave et délicat, plein de goût et de tact, plein d'émotion [...], avec une simplicité parfaite, une façon pittoresque » (*RCHL* 82 1917 II : 152). Enfin, en 1918, l'excellente critique de *La culture et la vie* par Félix Bertrand dans la *RCHL* relève essentiellement la capacité de l'auteure à offrir un texte court mais substantiel sur les défis modernes de l'éducation.

La tension entre différentialisme de genre et reconnaissance de l'égalité des hommes et des femmes en éducation est omniprésente dans le travail et les discours de M. Dugard. Elle a pour effet de ramener d'abord les femmes et leurs productions intellectuelles vers les propriétés naturalisées de la féminité qui s'opposent aux compétences théoriques et

<sup>28</sup> Dans le *Journal des économistes*, l'analyse de trois pages commence en des termes indiquant que la lecture du livre de M. Dugard – dont la « compétence et [la] hauteur de vue [est] remarquable » – n'a pas davantage modifié la représentation de l'ordre des sexes de l'analyste, malgré son adhésion à la vision proposée de l'éducation moderne des filles. « Si, en thèse générale, il faut laisser à l'homme le titre de chef de la famille, on peu concéder, avec autant de justesse, à la femme celui de chef du foyer. Et l'acquisition des qualités nécessaires – sinon identiques, du moins équivalentes – à l'un comme à l'autre est d'une importance capitale » (*JE* 1900 42: 120).



rationnelles. Cette ambivalence, à travers laquelle le stigmate de la féminité opère chez les femmes scolarisées, s'observe aussi dans les discours des autres agrégées et professeures de lycée dont l'identité professionnelle se structure au cours des années 1920 à la fois comme distincte et similaire à l'identité professionnelle des professeurs de sexe masculin.

### 6.2.1.2 *Le Bulletin de l'enseignement secondaire des jeunes filles et les enjeux féminisés de la professionnalisation*

Créé en 1909, le *Bulletin de l'enseignement secondaire des jeunes filles (BESJF)* est un bon observatoire du processus de construction de l'identité professionnelle des femmes professeures de lycées. L'analyse du *BESJF* montre que cette identité professionnelle ne se structure jamais, jusqu'à la fin des années 1930, autour de la question de la production de connaissance comme c'est le cas pour les hommes professeurs de lycée pour garçons qui envisagent souvent le secondaire comme une étape vers l'enseignement supérieur pour lequel le travail savant original est requis. On remarque également une constante ambivalence entre une vision naturalisée de la féminité qui fait de la maternité et des soins aux enfants une fonction sociale naturelle et prioritaire sur les autres occupations des femmes et une définition égalitariste des luttes pour la reconnaissance professionnelle des femmes, l'égalité des salaires et l'assimilation des programmes éducatifs offerts aux deux sexes.

Le *BESJF* est rédigé par Jeanne Crouzet ben-Aben, une ancienne Sévrienne agrégée de lettres qui écrit plusieurs courts articles dans la *Revue universitaire* sans faire partie du comité de rédaction de la revue comme M. Dugard. Elle est mariée à Paul Crouzet, également actif dans la *Revue universitaire*<sup>29</sup> et professeur de lycée. Publié mensuellement, le *BESJF* sollicite ses lectrices et ses lecteurs pour qu'ils lui fassent

---

<sup>29</sup> Né en 1873 dans un petit village de l'Hérault, P. Crouzet fait des études classiques, avant d'entrer à l'École Normale Supérieure. Il enseigne à Toulouse et à Paris, puis devient directeur de la *Grande Revue* en 1913. Il a été inspecteur conseil des colonies en 1902, directeur de l'enseignement secondaire en 1922, inspecteur général de l'enseignement primaire en 1936. Il est l'auteur de plusieurs manuels scolaires et de nombreux articles à teneur pédagogique. Sous le régime de Vichy, il participe activement à la « rééducation de la sociologie » dans la politique scolaire, contre la conception durkheimienne de la morale (Muel-Dreyfus 2004).

parvenir des informations et des réflexions que la rédactrice résume en une suite de courts textes, entre quatre et une dizaine par numéro.

Les principales luttes professionnelles des femmes dans le secteur de l'éducation secondaire ponctuent et dominent l'histoire du *BESJF* dans les années 1920 et 1930<sup>30</sup> : en premier lieu l'assimilation des programmes secondaires des deux sexes et le rattachement de l'École Normale Supérieure de Sèvres à l'enseignement universitaire. La majorité des rubriques du *BESJF* concerne ces enjeux et est formulée dans un lexique égalitariste et universaliste. On n'y observe aucune hésitation quant à la légitimité intellectuelle des femmes, des revendications d'égalité salariale, de l'accès des femmes à l'enseignement universitaire et de l'assimilation du statut professionnel des professeurs des deux sexes. À mesure des réussites scolaires féminines, de leur accès à de nouvelles professions masculines, J. Crouzet Ben-Aben s'enthousiasme de la pénétration progressive des femmes dans l'espace public, particulièrement dans les espaces jusque-là monopolisés par les hommes, et conteste les analyses antiféministes qui s'opposent aux nouvelles ambitions professionnelles des femmes<sup>31</sup>. Elle rend régulièrement compte des publications de femmes diplômées, ainsi que des nouvelles thèses de doctorat soutenues par des femmes. Cette constante promotion de l'activité proprement intellectuelle des femmes occupe cependant très peu de place par rapport à l'ensemble des contenus du *BESJF*, c'est-à-dire à peine entre 2 et 5% de l'ensemble des textes annuels (12 bulletins).

Le tableau présenté en annexe sur le *BESJF* montre que les thèmes de discussion concernant l'organisation et la défense de la profession, l'accès des femmes à l'égalité en éducation ainsi que les contenus des programmes et les activités quotidiennes forment véritablement l'armature du *BESJF*. À côté de ces représentations universalistes de la profession enseignante, un discours différencialiste sur les compétences masculines et féminines se profile constamment et naturalise les positions sociales des hommes et des femmes, contribuant à disqualifier les femmes dans les secteurs majoritairement masculins

<sup>30</sup> Le *BESJF* a été dépouillé systématiquement entre 1909 et 1911, puis de 1920 à 1939.

<sup>31</sup> Au départ, dans les premières années de publication, J. Crouzet ne s'identifie pas clairement comme féministe. « Le baccalauréat n'est pas une conquête du féminisme, mais un simple vœu de père de famille pratique » (*RU* 1909 I: 378). Dans les années 1920, toutefois, l'engagement devient manifeste.

dans lesquels les compétences jugées nécessaires sont associées à la masculinité hégémonique.

Les discours féministes universalistes sont particulièrement forts lors des moments historiques de conquêtes de nouveaux droits, comme en 1924 lorsque l'assimilation des programmes scolaires féminins et masculins est obtenue. À cette occasion, la proportion de rubriques nettement féministes faisant la promotion de l'égalité des sexes, de l'éducation mixte et de l'accès des femmes à l'université à partir d'une rhétorique universaliste augmente. Après 1924, le discours féministe passe au second plan, supplanté par une vision de l'égalité de sexes acquise alimentée par les références commémoratives et mémorielles, les comparaisons internationales, les mentions aux distinctions féminines, aux résultats scolaires supérieurs des filles, aux bourses disponibles. Lorsque la crise économique et sociale des années 1930 vient mettre en danger les acquis des femmes sur le marché du travail, J. Crouzet Ben-Aben poursuit dans le *BESJF* son engagement en faveur de l'insertion des femmes sur le marché du travail, mais elle accorde une plus grande place aux discours différentialistes, faisant intervenir la « nature » féminine à tout propos pour rappeler les hiérarchies « naturelles ». Les conseils d'orientation professionnelle, qui se multiplient dans les années 1920, et les réflexions sur les effets de l'assimilation des programmes après 1924 sont les principaux vecteurs de ces discours différentialistes qui réactivent l'antinomie entre travail intellectuel et féminité tout en dissimulant les contradictions entre les deux ordres de discours. En effet, ces textes sont l'occasion de manifester l'enthousiasme signalé précédemment sur les avancées féminines, mais aussi de renforcer et d'inscrire dans une séquence professionnelle l'assignation des femmes à des travaux spécifiques, socialement subordonnés parce que définis comme « naturellement » féminins.

L'enquête de J. Crouzet Ben-Aben sur les effets de l'assimilation des programmes est l'occasion de publier des extraits d'entretiens qui réitèrent les oppositions symboliques de genre qui opposent les femmes et la création ou l'abstraction.

Les connaissances scolaires générales, le zèle, la persévérance ou la patience, la fréquentation régulière des collègues, la docilité, l'ordre et la conscience dans l'étude,

ainsi que la mémoire, tout cela s'est trouvé plus fréquemment chez les étudiantes que chez les étudiants; mais en revanche, l'aptitude générale à appliquer ce qui a été appris, à le compléter par la réflexion ou des recherches personnelles, à lire indépendamment des exigences de l'examen, à exercer sa critique sur ses lectures en vue d'une opinion personnelle, la manière rationnelle, non scolaire d'étudier, le besoin de pensée strictement logique, le don d'observation et, d'une façon générale, l'indépendance dans la recherche, l'aptitude à inventer, la continuation du travail scientifique après l'université, tout cela se rencontre beaucoup plus chez les étudiants que chez les étudiantes (Selon M. Heymans, prof de philo, *RU* 1925 II: 66).

L'absence de références explicites à un fondement naturel des différences de genre évoquées n'est pas une preuve de l'adhésion de l'auteur à l'hypothèse de la construction sociale de ces différences. En effet, une définition sociologique des sexes demeure hétérodoxe dans la société française et n'est jamais implicite, car elle ne relève pas des évidences sociales qui, elles, ne suscitent pratiquement aucune attente discursive en termes de démonstrativité et peuvent demeurer implicites. L'idée que les femmes sont incapables de produire des connaissances originales, de s'autonomiser des maîtres, de s'appropriier le savoir, qu'elles ne peuvent que reproduire, suivre des protocoles, décrire minutieusement et finement sans parvenir à l'abstraction, à la pensée théorique est régulièrement rappelée dans le *BESJF*, notamment au sujet des contributions spécifiques des hommes et des femmes à l'enseignement féminin. Les hommes apporteraient à l'enseignement féminin « la largeur de vues, la puissance du raisonnement, l'acuité de l'esprit critique, l'originalité, la personnalité, le caractère », par opposition aux femmes dont la compétence spécifique ressortirait de « la tendresse ou la sensibilité » (*RU* 1909 I: 465)<sup>32</sup>.

En même temps que la rédactrice du *BESJF* critique les idées de Gina Lombroso qui prétend que l'intelligence féminine serait essentiellement intuitive, elle présente plusieurs textes où les différences intellectuelles entre les sexes sont naturalisées, portant des recommandations directes quant à la place légitime et « naturelle » des femmes dans la division du travail intellectuel salarié. Par exemple, le résumé d'une « étude biologique sur le rôle de la femme dans la société humaine », publié par M. Charles Nicolle présenté par J. Crouzet Ben-Aben comme un « savant » s'exprimant « uniquement du point de vue scientifique », affirme que « de la dissemblance naturelle naît, voulue par la biologie elle-

<sup>32</sup> M. Dugard présente des idées similaires sur l'apport différencié des hommes et des femmes dans l'éducation des jeunes, suivant les grandes lignes des stéréotypes de la féminité et de la masculinité.

même, la différenciation des rôles. Le cerveau de la femme n'est pas inférieur à celui du mâle; l'intelligence féminine est même plus attentive, plus complète: elle n'est pas l'intelligence masculine et ne peut se substituer à elle » (*RU* 1934 I: 152). Quelques années plus tard, la rédactrice met des propos similaires dans la bouche d'étudiantes de l'École du haut enseignement commercial pour les jeunes filles, dans une chronique de 1937 intitulée « Nature féminine et choix d'une carrière ». La discussion rapportée de quatre jeunes étudiantes pose la différence intellectuelle entre les sexes comme un principe dont les conséquences concernent évidemment leurs places respectives sur le marché du travail: « Réfléchissant aux meilleures conditions de vie pour une femme qui travaille, elles étaient tombées d'accord sur ce principe que la femme et l'homme, êtres égaux, mais différents, avaient chacun leur genre d'intelligence et leurs goûts propres, donc devaient avoir leur sphère d'activité personnelle » (*RU* 1937 I: 251).

Il arrive que le différentialisme de J. Cruzet Ben-Aben et des autres interlocutrices présentées dans le *BESJF* serve à défendre l'insertion des femmes dans des secteurs interdits, notamment lorsque qu'elles redéfinissent les qualités requises pour les exercer comme féminines plutôt que masculines. La plupart du temps toutefois, le discours différentialiste se traduit surtout par l'orientation des femmes dans les secteurs d'emplois jugés féminins, dans lesquels la création intellectuelle est absente : le travail social, les soins infirmiers, les emplois administratifs de services techniques (le secrétariat en général), et, à la rigueur, les métiers où le classement et la documentation sont les premières tâches comme dans les bibliothèques et les musées.

Il est entendu, de par le principe de l'assimilation, qu'il n'y a plus – ou presque plus – de carrières exclusivement masculines. Nos jeunes filles ne seront plus empêchées, par incapacité congénitale, de suivre leur goût ou leur vocation. Mais il reste des professions qui seront réservées aux femmes, non que les hommes en soient exclus mais parce qu'il y a peu de chances pour qu'ils soient tentés d'y entrer. Ces professions prolongent directement un enseignement secondaire qui tend à favoriser le rôle spécifique de la femme dans la société, plutôt qu'à développer sa culture proprement intellectuelle (*RU* 1930 I: 150).

Puisque ce texte ne se pose pas dans une perspective critique, ce ne pourrait être plus clair : le « rôle spécifique » des femmes dans la société est défini en opposition à la « culture proprement intellectuelle » pour laquelle elles ne sont pas formées.

La naturalisation des différences de sexes empêche de percevoir le caractère social des inégalités constitutives de ces différences et elle limite, sans que ce soit évident au premier regard, la légitimité intellectuelle des femmes en définissant leur spécificité à partir de propriétés jugées contraires à la création et à l'originalité intellectuelle. Les années trente montrent bien la validité de cette analyse alors que les forces conservatrices récupèrent ces discours ambivalents pour promouvoir un ordre social inégalitaire, fondé en nature, dans lequel les femmes mariées demeurent dans l'espace domestique et font des enfants. Même dans le *BESJF* on peut lire durant cette période : « peut-être faudra-t-il bientôt orienter nos filles moins vers des carrières que vers le foyer, qui n'a jamais été, et qui doit être moins que jamais, une carrière à négliger » (*RU* 1934 I: 352).

Le *BESJF* encourage les jeunes filles à s'orienter en grand nombre vers le travail social et non vers le travail proprement intellectuel, dans le cadre des professions universitaires par exemple, à propos desquelles il se contente de noter les avancées féminines sans jamais encourager ni aider les femmes à comprendre les étapes professionnelles concrètes menant aux postes universitaires. Le travail social est-il une profession favorisant la création intellectuelle, notamment à travers le travail d'enquête que les groupes de sciences sociales empiriques encourageaient au début du XX<sup>e</sup> siècle, ou est-ce une profession, comme l'enseignement secondaire féminin, définie par les caractéristiques symboliques de la féminité, c'est-à-dire par le caractère pratique, utile, peu formalisé, peu créatif et vocationnel ?

### 6.2.2 L'autonomisation du travail social : une discipline conforme aux définitions dominantes du féminin, située dans un rapport d'opposition aux sciences sociales théoriques

Parmi les nombreux projets mis en place depuis la toute fin du XIX<sup>e</sup> siècle pour éviter les conflits de classes et améliorer les conditions de vie des populations ouvrières, ce sont les initiatives des catholiques sociaux et des protestants qui débouchent sur les premières écoles de service social en France. Contrairement aux États-Unis, où la discipline est rapidement intégrée à la structure universitaire, les écoles de travail social en France se développent plutôt à l'extérieur des hautes sphères de production des savoirs sociaux légitimes. Fayet-Scribe (1990) montre que les premières associations féminines d'action sociale ont dès le début conscience de l'importance des sciences humaines, particulièrement de la « sociologie » (ou de l'économie sociale), et de ses méthodes d'enquête pour la réalisation de leurs œuvres. Certains groupes comme la Ligue sociale d'acheteurs et l'Action sociale de la femme se donnent d'ailleurs précisément comme objectif l'application de ces méthodes. Nous avons vu dans les chapitres précédents que les femmes réformatrices, pionnières du travail social, étaient très actives dans les congrès de la Société d'économie sociale et au Musée social où elles présentent les résultats de leurs actions, leurs approches et leurs lectures des problèmes sociaux. Au tournant du XX<sup>e</sup> siècle, la définition de la réforme sociale et de la science sociale comme deux types de pratiques radicalement distinctes ne s'impose par encore à tous. Le projet intellectuel de Dick May, autour du Collège libre des sciences sociales et de l'École des hautes études sociales, avait précisément comme objectif d'intégrer l'action sociale et la théorisation sociologique.

Dès l'origine toutefois, les compétences privilégiées par les dirigeantes des différents types d'écoles de travail social sont pratiques et relationnelles plus que théoriques ; le travail intellectuel ou explicatif n'est pas encouragé<sup>33</sup>. Les travailleuses sociales reçoivent une « formation à l'action » (Bouquet, Garcette et Salomon 1995). Même si elles contribuent certainement au mouvement d'intérêt général pour l'investigation sociale, les travailleuses sociales ne participent pas à la théorisation des questions sociales

<sup>33</sup> Fourcaut (1982 : 41) note que les évaluations des rapports de stages à l'École des surintendantes mettent l'accent sur les qualités morales et la sensibilité des élèves : « ce qui est fondamental n'est pas d'ordre intellectuel [...] Ainsi la future surintendante doit montrer avant tout une prédisposition morale à comprendre la classe ouvrière, à « pénétrer l'âme ouvrière » ».

et leurs enquêtes empiriques ont d'abord des fins utilitaires : choisir les moyens d'action les plus efficaces. La distance disciplinaire entre la sociologie et le travail social s'accroît entre 1914 et 1940 avec le processus de professionnalisation qui implique une recherche d'autonomie. Deux éléments nuisent particulièrement au rapprochement de ces deux « produits » de la mouvance réformatrice. D'une part, les représentantes du travail social ne manifestent aucune ambition à s'inscrire dans cet espace intellectuel théorique contre lequel elles construisent leur identité professionnelle. Ensuite, le champ de la sociologie française après 1914 présente une dominante universitaire et la sociologie empirique de type leplaysienne, qui inspire les pionniers et pionnières du travail social français, est de plus en plus marginalisée. Le projet d'institution universitaire des sciences domestiques, formulé surtout par Paulette Bernège dans l'entre-deux-guerres, ne se réalise pas et l'enseignement ménager demeure surtout investi par les natalistes et les catholiques sociaux qui recherchent des moyens de renforcer l'institution familiale traditionnelle et la fécondité des femmes.

#### *6.2.2.1 Le travail social comme discipline appliquée et pratique, étrangère à la production des connaissances et à la théorisation*

Les premières écoles sociales présentent une grande diversité d'affiliations idéologiques et de fortes inspirations religieuses<sup>34</sup> : l'École pratique de formation sociale naît en 1907 de l'œuvre l'Union familiale<sup>35</sup> de Mary Gahéry qui est appuyée par des républicains actifs notamment au Musée social, l'École d'action familiale est créée par l'Abbé Viollet en 1908, l'École normale sociale est fondée en 1911 dans le sillage des Semaines Sociales et l'École Pratique de Service Social, issue du courant protestant « Foi et vie », voit le jour en 1912<sup>36</sup>. Ces écoles recrutent surtout des jeunes femmes des classes

<sup>34</sup> Même certains représentants du socialisme révolutionnaire trouvent des vertus aux réformes sanitaires et sociales « parce qu'elles mettent le prolétariat en état de promouvoir le socialisme, elles lui rendent la solidarité plus sensible, plus concrète, elles mûrissent sa combativité » (Knibiehler 1980 : 19).

<sup>35</sup> Dans l'esprit des « settlements » américains et anglais, les maisons sociales françaises – l'Union familiale et la maison sociale Levallois-Perret par exemple – entretiennent avec les catholiques sociaux et les milieux protestants des liens plus étroits que les anglo-saxonnes.

<sup>36</sup> Un numéro spécial du périodique *Vie sociale* de 1995 propose une histoire des premières écoles de service social en France (1908-1938) qui prend la forme de monographies successives. Ces travaux, plutôt apologétiques, n'offrent pas d'analyses sociologiques du travail social en France, mais plutôt de nombreuses données factuelles détaillées concernant une dizaine d'écoles. Ils montrent toutefois d'une manière saisissante



moyennes à la recherche d'un emploi correspondant à leur statut social ainsi que des religieuses exclues de l'enseignement après la loi de 1904-05. Le travail social se professionnalise lorsque les enseignements se formalisent et se technicisent et que des diplômes spécifiques sont délivrés (Rater-Garcette 1996)<sup>37</sup>. La Grande Guerre joue un rôle d'accélérateur en rendant plus pressant le besoin de spécialistes sociaux qui sachent intervenir concrètement auprès des classes à secourir et à « relever » pour préserver la « paix sociale » en ces temps troublés (Verdès-Leroux 1978, Knibiehler 1980 : 21). À l'initiative de Cécile Brunshwicg, et pour répondre à un appel du ministre socialiste Albert Thomas qui avait envoyé une délégation en Angleterre pour y étudier le rôle de la Lady Welfare Supervisor, l'École de superintendantes d'usine est fondée en 1917<sup>38</sup>.

Le travail social français privilégie clairement les liens avec les professions médicales et leurs techniques de soins (Salomon, Perrot, Fournier et Hache 1996). Le rôle central du médecin P. F. Armand-Delille<sup>39</sup>, qui écrit plusieurs ouvrages théoriques sur le travail social à partir de 1922 – après un voyage aux États-Unis où il rencontre Mary E. Richmond –, et de l'Abbé Viollet dans l'organisation de la discipline contribue à expliquer la dominante médicale, hygiéniste et conservatrice des premières formes de travail social institutionnalisé en France. Les ouvrages de M. E. Richmond, traduits en français à la fin des années 1920, dans lesquels elle définit les fondements théoriques et méthodologiques du travail social aux États-Unis, ne parviennent pas à s'imposer aux penseurs du travail

---

les relations entretenues entre les écoles et les féministes catholiques, les autorités religieuses et plus largement toute la mouvance réformiste, laïque ou catholique.

<sup>37</sup> Les diplômes des écoles de travail social mènent à divers emplois qui varient en fonction de la longueur de la formation : éducatrice à demeure dans une famille, professeure de pédagogie appliquée, directrice de jardin d'enfants, directrice d'école ménagère ou professeure d'enseignement ménager, directrice, intendante, économiste (dans les pensionnats, œuvres, hôtels, etc.) (Fayet-Scribe 1990 : 159-160).

<sup>38</sup> Pour Cécile Brunshwicg la création de l'école s'inscrit aussi dans sa lutte pour la promotion des droits des femmes et leur accès au marché du travail. En plus des fonctions énumérées précédemment, les surintendantes d'usine doivent également aider le patronat à rationaliser leur main-d'œuvre. Elles encadrent les ouvrières de manière à identifier les mesures nécessaires à la croissance de la productivité, mais aussi à la sauvegarde de la moralité et de la maternité des femmes de plus en plus nombreuses dans les usines. Voir à ce sujet Fourcaut (1982), Downs (1995) et Gradwohl (1986).

<sup>39</sup> P. F. Armand-Delille (1874-1963) devient la figure marquante de l'institutionnalisation du travail social en France : il présente de nombreuses communications devant l'ASMP, enseigne dans plusieurs écoles, préside l'Association des Surintendantes d'usines, contribue à la Conférence internationale de 1928, devient membre du Conseil supérieur d'hygiène sociale et préside les premières sessions du diplôme d'État d'assistantes sociales en 1932. Il publie en outre de nombreux ouvrages durant l'entre-deux-guerres. Le plus important demeure *L'assistante sociale et ses moyens d'action*, publié en 1922.

social français qui se méfient des influences américaines, perçues comme peu conformes aux principes catholiques, peu soumises aux hiérarchies traditionnelles. Ainsi la méthode du « Case Work » de M.E. Richmond ne fait pas le poids devant la tradition monographique leplaysienne française qui est jugée plus adaptée à la spécificité nationale française, mais qui nuit à la reconnaissance professionnelle et intellectuelle du travail social français parce qu'elle ne permet pas de rupture avec la naturalisation des compétences nécessaires à l'exercice de la profession, toujours enfermée dans les registres lexicaux du dévouement, de l'humilité, de la vocation et de l'abnégation. En 1938, Suzanne Cordelier, envisage encore la formation au travail social comme une « mission » assortie de diplômes.

Elles sont partout les sages, les prudentes conseillères, et, parce qu'elles n'ont pour guide que leur vibrant désir d'aider ceux qui viennent à elles, leurs « clients », qui le sentent bien, leur donnent leur confiance et leur ouvrent leur cœur... Elles deviennent leurs amies, leurs amies éclairées, respectées, mais aimées aussi, aimées par des êtres qui sont souvent très simples, parfois même assez rudes, mais que la qualité de leur mission ne trompe pas, et qui se donnent à elles, quant ils ont compris qu'elles-mêmes se sont consacrées à eux (Cordelier 1938 : V).

Dans toutes les professions de soins et de contrôle social, l'exigence technique est, durant toute la période étudiée, indissociable d'une préoccupation morale omniprésente tant dans le contenu des formations que dans le discours des professionnelles, tel qu'il apparaît dans les récits autobiographiques regroupés par Knibiehler (1980) et les rapports de stages en usines de surintendantes analysés par Fourcaut (1982). L'approche individualisée et les influences catholiques ou conservatrices ne favorisent guère la remise en question des rapports sociaux inégalitaires. Les professionnelles défendent majoritairement une vision hiérarchique de la vie sociale dirigée par la bourgeoisie « bienveillante » qui décide des politiques sociales. Le travail social, après la bienfaisance, « offre aux femmes d'action des postes de responsabilité où elles peuvent faire preuve d'initiative ». Il s'agit donc à la fois d'un espace de reproduction des inégalités sociales et d'un espace d'émancipation pour les « appelées » qui sont initiées par ce biais « aux problèmes socio-économiques et au débat politique, [...] y conçoivent des ambitions nouvelles » (Dauphin 1991 : 535)<sup>40</sup>. Comme le soutient Muel-Dreyfus (1996), les groupes féminins à l'origine de l'action sociale féminine

<sup>40</sup> Pour certaines filles des milieux chrétiens, la vocation sociale est une façon d'échapper à la fois au mariage et au couvent; il est une sorte d'apostolat laïc qui regroupe également des jeunes filles des milieux républicains qui veulent se rendre utiles tout en exerçant une profession.

professionnelle sont impliqués dans les débats idéologiques concernant la légitimation des classes dirigeantes (notamment dans les luttes entre les autorités républicaines et religieuses) mais elles ne sont pas seulement embrigadées, elles s'approprient les idées et les valeurs dominantes, concernant particulièrement la nature féminine et la différence entre les sexes, pour participer ensuite à leur retraduction dans les nouveaux contextes sociaux.

Dans presque toutes les écoles, la formation comporte un volet théorique, qui comprend des cours de droit civil et de législation sociale, de sociologie et d'économie politique, de psychologie, d'organisation du travail (syndicalisme, histoire du travail), de morale professionnelle et de médecine appliquée (hygiénisme, maladies professionnelles, etc.)<sup>41</sup>, et un volet pratique consistant en des visites sociales et des stages dans des œuvres sociales au terme desquels les étudiantes rédigent des rapports évalués par les professeurs. Ce second volet de la formation insiste sur les procédés d'enquêtes que les travailleuses sociales et les infirmières auront à utiliser dans la pratique de leur métier. La méthode monographique de Le Play est une des principales influences, mais elle est ajustée aux besoins spécifiques des écoles.

Au début des années 1930, dans le contexte de la reconnaissance de leur diplôme par l'État, les représentants et représentantes français du travail social revendiquent une autonomie disciplinaire, une spécificité épistémologique résidant dans la synthèse des acquis des autres sciences sociales et humaines articulée avec l'expérience pratique des travailleuses sociales. Au premier Congrès international de travail social qui se tient à Paris en 1928, la question de la création d'une science sociale spécifique légitimant le service social revient constamment dans les discussions. « Cette science englobera, selon leur ordre d'importance pour la reconstruction physique, mentale, économique et sociale des individus tels qu'ils existent, tous les résultats importants acquis par les autres sciences sociales, combinés avec les résultats de l'expérience pratique acquise dans le domaine du service social » (Rajnis 1928, cité dans Salomon, Perrot, Fournier et Hache 1996 : 238). Les congressistes ne parviennent toutefois pas à s'entendre sur les savoirs fondateurs de leur

---

<sup>41</sup> Les écoles d'inspiration catholique ajoutent, bien entendu, à ces cours, des enseignements portant sur la doctrine sociale de l'Église. Voir au sujet de la formation à l'École normale sociale, Bouquet, Garcette et Salomon (1995 : 37).

discipline, sur les méthodes et les approches à privilégier. Une méfiance latente envers la théorisation et la généralisation des analyses minent les efforts de certaines et de certains en vue de la construction scientifique de la discipline. L'enseignement professionnel occupe également beaucoup d'espace dans les discussions où dominent finalement les questions pratiques. « Cette subordination [du savoir à la pratique] relativise fortement la place des références théoriques, autant que la subordination des praticiennes à leurs maîtres à penser relativise leurs marges d'initiatives » (Salomon, Perrot, Fournier et Hache 1996 : 239). Le travail social continue néanmoins à affirmer qu'il s'appuie sur les connaissances produites par les sciences sociales et utilise une approche méthodologique d'enquête sociale comme « gage de scientificité » (Jovelin et Bouquet 2005), mais les professionnelles ne cherchent pas à participer à la construction des explications sociologiques, et continuent de se spécialiser dans la cueillette d'informations utiles à l'intervention, contrairement aux États-Unis où plusieurs ouvrages théoriques et épistémologiques sur le travail social et la sociologie sont écrits par des Américaines comme Jane Addams et Marry E. Richmond entre 1890 et 1920 (Deegan 1987).

Les praticiennes sont particulièrement hostiles, ou indifférentes au travail intellectuel. Rares sont celles qui encouragent l'étude théorique et la recherche sociologique comme des dimensions essentielles de la discipline. D'ailleurs, parmi les six principaux ouvrages reconnus par Salomon, Perrot, Fournier et Hache (1996) comme ayant contribué à la construction des « savoirs spécifiques » du service social entre 1928 et 1945, les deux plus « théoriques » sont écrits par des hommes – un médecin (René Sand) et un enseignant docteur en droit (Pierre Lévy-Falco). Les quatre ouvrages publiés par des femmes sont l'oeuvre d'une licenciée de philosophie et diplômée de l'ELSP (Renée Jeanty) et de trois praticiennes du service social (Yvonne Bougé, Suzanne Ternat et Ève Beaudoin). Ce corpus<sup>42</sup> permet d'analyser le processus interne de construction des frontières et des propriétés de la discipline.

---

<sup>42</sup> Pierre Lévy-Falco, *La participation du Service social au fonctionnement des Institutions protectrices de la maternité et de la première enfance* (1928), René Sand, *Le service social à travers le monde, assistance, prévoyance, hygiène* (1931), Renée Jeanty, *Les carrières sociales. Orientation professionnelle* (1934), Ève Beaudoin, *Service social ou Assistance ?* (1942), Yvonne Bougé, *L'assistance sociale* (1942), Suzanne Ternat, *L'Assistant sociale, sa mission* (1945).

La majorité de ces auteurs définissent le travail social comme une vocation fondée sur les qualités « naturellement » féminines. P. Lévy-Falco (1928) envisage le travail social comme une « vocation féminine par excellence » dans laquelle la « technique du cœur » joue un rôle central. Les trois praticiennes du travail social définissent également leur travail dans cette perspective. R. Sand insiste pour sa part sur la formation méthodique et technique des professionnelles dont les compétences seraient le résultat d'un apprentissage et de l'application d'un protocole rigoureux plutôt que des qualités naturalisées des femmes. Du côté des femmes, l'unique diplômée universitaire, R. Jeanty (1934), envisage la profession au masculin (bien que le féminin domine son propos), met l'accent sur la formation et propose une vision laïque du travail social. Elle insiste néanmoins sur la préséance de la « personnalité » et des « qualités propres » de l'assistante sociale sur les apprentissages dans la pratique du travail social.

R. Jeanty exclut clairement de la profession les « services d'études » à l'instar des trois autres auteurs qui définissent la profession comme vocation féminine et prétendent que la véritable tâche de la travailleuse sociale est l'action, dirigée par les qualités féminines<sup>43</sup>. R. Sand est le seul auteur de ce corpus à croire que l'étude et la recherche devraient faire partie intégrante du travail social, même s'il n'approfondit pas véritablement cette dimension de la profession.

[Les] services d'étude, d'organisation et de propagande sociale [...] consolident et perfectionnent l'assistance en lui apportant les matériaux fournis par l'expérience et l'observation. Ces services éclairent l'opinion publique. Ils préparent les réformes et facilitent leur application. Ils favorisent la création d'œuvres nouvelles. Ils assurent la coordination du travail par la création des Unions d'œuvres, des Offices de la Bienfaisance, des Fichiers centraux (Sand 1931 : 46-7).

L'héritage de M. E. Richmond est réduit à sa plus simple expression dans l'ouvrage de R. Sand (1931) qui, tout en promouvant une vision laïque et professionnelle du travail social, consacre moins de huit pages aux « méthodes du service social » dans son ouvrage. Dans celles-ci, il affirme en substance que le service social doit individualiser les traitements (tout en résumant trop brièvement la méthode du « case-work » pour qu'elle puisse être

<sup>43</sup> Ces auteurs sont P. Lévy-Falco, Y. Bougé, et S. Termat. Les connaissances nécessaires à la travailleuse sociale sont pour ces auteurs les mêmes que celles qui étaient préconisées dans les cercles de réforme sociale au début du siècle : l'hygiène, les lois et les œuvres sociales, à titre informatif uniquement.

utilisée), et fait l'apologie de l'enquête, posée comme extérieure ou auxiliaire au travail social proprement dit. Il vante d'un côté les grandes enquêtes publiques, les enquêtes monographiques leplaysiennes et les « recherches sur les conditions de travail » qui sont « fournies du dehors » aux travailleuses sociales. De l'autre côté, il note que le service social « crée sa propre documentation, tantôt par son action même, lorsqu'il accumule des observations individuelles et collectives, tantôt par les recherches auxquelles il se livre sur son champ de travail, sur sa technique, sur la mesure de la misère et de l'assistance »<sup>44</sup>. Aucune technique de recherche et d'investigation sociale n'est cependant suggérée par R. Sand dans la formation des jeunes travailleuses sociales. È. Beaudoin (1942), enfin, présente des positions ambiguës à propos du rapport entre travail social et travail de recherche. Elle encourage la « littérature d'expérience sociale », qu'elle associe aux enquêtes de C. Lhotte, E. Dupeyrat ou Y. Bouée, sans expliciter davantage cet aspect du travail social, sans citer aucun auteur ou travail scientifique particulier.

Le programme de l'examen d'État, institué en 1932, comprend bien une évaluation écrite et orale des notions théoriques fondamentales en sociologie (« individu, groupe, famille, association, ville et campagne, vie internationale »), en droit constitutionnel, administratif, civil et pénal, en démographie et en économie politique et sociale, mais les méthodes du service social évaluées ne concernent que l'intervention et la gestion des informations recueillies en vue d'une meilleure action. Nulle part la recherche et la production de connaissances originales n'apparaît comme une constituante de la discipline. Ce sont les savoirs pratiques, peu formalisés et issus de l'expérience du terrain de l'assistance qui dominent dans les formations et dans les pratiques professionnelles des travailleuses sociales. Les méthodes d'enquête demeurent jusqu'à la fin des années 1940 peu systématisées, et sous le terme polysémique d'« enquête », se déploie une grande variété de pratiques peu encadrées par des réflexions théoriques et épistémologiques explicites.

En somme, malgré l'importance pour chacun de ces auteurs de l'influence leplaysienne ou de celle de M. E. Richmond dans la définition du travail social, aucun

<sup>44</sup> Il se réfère aux rapports des professeurs Corrado Gini et Aldredo Nicéforo à la Conférence internationale du service social.

n'accorde assez d'importance au travail de recherche et d'enquête pour que les considérations savantes caractérisent les définitions disciplinaires dominantes. « L'interaction service social/science sociale (au sens sociologie) ne se produira pas pendant cette période » et l'héritage de Le Play sera davantage « moral et idéologique » que « scientifique » (Salomon, Perrot, Fournier et Hache 1996). D'ailleurs le processus de spécialisation interne au travail social s'organise en fonction des besoins du « terrain » et de la perspective réformiste familialiste et hygiéniste plutôt que de la réflexion théorique et des spécialisations propres à la sociologie. Ainsi naissent des « travailleuses familiales », des « auxiliaires de vie sociale », des « aides médico-psychologiques », des « éducateurs spécialisés », des « assistantes maternelles » (Jovelin et Bouquet 2005).

#### 6.2.2.2 *Disparition du travail social des espaces de production du savoir sociologique*

Parallèlement au processus d'autonomisation du travail social, à travers lequel s'impose une définition pratique et peu intellectuelle de la discipline, le champ des sciences sociales se contracte vers les formes les plus théoriques et les plus abstraites de la connaissance scientifique prenant pour objet le social. Si les sociologues universitaires privilégiant la réflexion théorique sont les premiers à ignorer les investigations empiriques des réformistes et des « dames d'œuvres », les principaux représentants de la sociologie empirique leur emboîtent le pas après la Première Guerre mondiale. Invitées dans les Congrès de la Société d'économie sociale au début du XX<sup>e</sup> siècle, les pionnières du travail social cessent d'être visibles dans les groupes leplaysiens après l'intervention d'Andrée Butillard, fondatrice de l'École normale sociale en 1911, sur la question de l'articulation du travail salarié et des responsabilités domestiques des femmes mariées en 1917. Même les bulletins bibliographiques des périodiques leplaysiens ne présentent plus d'analyses de travaux publiés par des femmes sur le travail social et l'assistance durant l'entre-deux-guerres.

*La Revue internationale de sociologie*, quant à elle, ne rend compte, dans les années 1930, que de quelques ouvrages sur le travail social, tous publiés aux États-Unis dans un

cadre institutionnel fort, c'est-à-dire par la Russel Sage Foundation ou la New York School of Social Work. G. L. Duprat rend particulièrement compte du recueil de notes inédites de Mary E. Richmond, *The Long View* en 1929, et de *Cash Relief* de Mme J. C. Colcord en 1937. M. E. Richmond est présentée comme la mère de « l'étude attentive des cas particuliers (« case method ») » et comme l'auteure d'une « œuvre considérable d'éducation théorique et technique des assistants du service social ». L'analyse met en évidence le lien établi par M. E. Richmond entre « traitement efficace du paupérisme » et « soigneuse investigation préalable », mais aucune valeur proprement intellectuelle n'est accordée à ces travaux de recherche qui sont définis comme utiles à l'action sociale plutôt qu'à la compréhension sociologique du monde. Puisque l'accent est mis sur la « fin du service social » qui est « la réadaptation sociale des familles et des individus mal intégrés dans la société actuelle », et que les connaissances sont présentées comme des appuis à l'action, la dimension heuristique de ces nouveaux savoirs, résultant d'investigations empiriques originales, est complètement négligée par G. L. Duprat.

Le double-standard dans l'évaluation des travaux féminins observé dans les chapitres précédents s'observe également, et peut-être même surtout, dans le cas des nouvelles professionnelles du travail social. Les compétences reconnues renvoient exclusivement à l'action sociale, mais les critiques portent sur les composantes théoriques ou méthodologiques des écrits. Le livre d'Eleanor T. Glueck, intitulé *Evaluation research in social work* et publié en 1938, par exemple reçoit un mauvais accueil dans le périodique qui met en doute les choix méthodologiques et les compétences épistémologiques de l'auteure qui privilégie une approche quantitative.

Nous ne saurions trop insister sur l'abus des fausses précisions et des fausses apparences de rigueur dans l'appréciation des relations sociales; la plupart des indices adoptés sont trompeurs, les corrélations supposées n'existent pas vraiment; on ne peut tout quantifier; il convient de se borner à dénombrer les cas dans lesquels un type abstrait de relations sociales se répète. Encore faut-il commencer par bien établir, classer et définir les types à quantifier (*RIS* 1937 : 158).

L'ensemble de l'approche intellectuelle présentée par E. T. Glueck est condamné par cet analyste qui récuse la pertinence d'étudier des questions de morale comme l'entente domestique et les négligences dans l'éducation des enfants, à l'aide d'indices permettant le



dénombrément et la quantification. Au-delà des paradigmes épistémologiques nationaux qui s'affrontent, c'est véritablement la capacité des travaux d'investigation empirique réalisés par les femmes dans le cadre disciplinaire du travail social de s'élever au-delà des cas individuels vers l'explication des phénomènes sociaux, vers la généralisation grâce à la quantification des observations empiriques, qui est contestée.

Seul le Musée social continue de s'intéresser sporadiquement aux publications françaises sur le travail social durant l'entre-deux-guerres. Ces ouvrages sont toutefois présentés, par ces intellectuels sensibles aux recherches empiriques, comme auxiliaires à la sociologie, complémentaires de la réflexion théorique, mais non plus comme une des constituantes essentielles de la discipline. Dans les années 1920 et au début des années 1930, le choix des livres analysés dans les bulletins bibliographiques met clairement en évidence la dimension sanitaire et médicale du travail social : *Service social à l'hôpital* (Mme Krebs-Japy en 1923), *L'hygiène féminine populaire* (Dr. Martial et Mme Doresse en 1924), *L'infirmière-visiteuse* (Mary Sewall Gardner en 1927), *L'infirmière à travers les âges* (Lucy Ridgely Symer en 1934)<sup>45</sup>. Ces travaux de synthèse et de vulgarisation sont des composantes essentielles des campagnes hygiénistes de l'époque ainsi que du processus de légitimation du travail sociosanitaire des femmes dans un cadre professionnel. Ce ne sont pas des enquêtes ou des recherches originales. D'ailleurs, les analystes n'y voient pas autre chose que des « livre[s] attachant[s] » (*MS* 1923 : 353), des « guide[s] précieux pour toutes celles qui désirent se consacrer à cette œuvre » (*MS* 1927 : 60), des « étude[s] sympathique[s] et documentée[s] » qui seront « utilement consulté[es] à titre pratique » (*MS* 1934 : 300). La place accordée dans les périodiques du Musée social au travail infirmier dans les années 1920 montre bien que le travail social demeure envisagé dans une perspective sanitaire et hygiéniste, contrairement aux États-Unis où son inscription au cœur des sciences sociales d'investigation empirique a probablement favorisé des ambitions théoriques et méthodologiques plus poussées chez les théoriciennes du travail social.

---

<sup>45</sup>En 1927, un article de Anna Hamilton sur Florence Nightingale, cette héroïne du travail infirmier en Angleterre, paraît dans *Le Musée social* (p. 298). Elle propose une sorte de biographie de la pionnière du « nursing » professionnel et promeut une professionnalisation des femmes qui se fonde sur une vision traditionnelle du partage des responsabilités entre les sexes, qui assimile les institutions hospitalières à l'espace domestique où les femmes dirigent les opérations.

Dans les années 1930, quelques enquêtes empiriques réalisées par des travailleuses sociales catholiques spécialisées, et non des infirmières, sont analysées dans *Le Musée social*. Mme Gaston Étienne, surintendante dans une compagnie de chemin de fer, publie en 1935 une étude sur l'utilisation des loisirs des travailleurs qui s'appuie sur « des expériences vécues » ainsi que sur une abondante documentation qu'elle détaille dans sa bibliographie. La perspective est nettement pragmatique et réformatrice. Dans son ouvrage, « rédigé avec amour », elle veut « donner des conclusions pratiques » afin de favoriser une « vie familiale saine et harmonieuse » pour les travailleurs. Céline Lhotte, infirmière-visiteuse de formation<sup>46</sup>, et Élisabeth Dupeyrat<sup>47</sup> publient quelques livres sur diverses questions de travail social qui sont analysés dans *Le Musée social*. En 1937, par exemple, elles font paraître *Révélation sur la santé des jeunes travailleuses* fondée sur une enquête empirique auprès des membres de la Jeunesse Ouvrière Catholique Féminine qui s'appuie sur les 9365 réponses valides à un questionnaire conçu par les auteures qui le mettent en annexe de leur ouvrage. Dans l'avant-propos, elles explicitent les modalités de la collecte et de l'analyse des données dont les résultats demeurent peu théorisés, mais révèlent des situations collectives sociologiquement très intéressantes, retenant pourtant peu l'attention des sociologues de l'entre-deux-guerres. Leur second ouvrage analysé l'année suivante, *Le jardin flétri*, traite de l'enfance délinquante et des méthodes de réadaptation des jeunes contrevenants. Malgré une posture résolument tournée vers la production de connaissances originales et rigoureuses, leur ethos professionnel continue à les autoriser à introduire beaucoup de sentimentalité dans leur discours empreint des registres lexicaux de la vocation. Outre l'insistance sur le caractère pratique des « solutions », ces dispositions de genre et de profession contribuent à les déconsidérer du point de vue scientifique.

Les analystes retiennent en effet de ces trois ouvrages, particulièrement bien documentés et manifestant une ambition de connaissance incontestable, les « généreux

---

<sup>46</sup> Céline Lhotte (1888-1963) est assistante sociale, directrice du service des prisons du Secours catholique et directrice de la collection « Réalités du Service social » chez l'éditeur catholique Bloud et Gay dans les années 1940, auteure de nombreux livres « d'expériences sociales », dans lesquels elle rend compte de ses expériences de travailleuse sociale et esquisse des explications et des pistes de solutions au sujet des problématiques sociales dont elle s'occupe plus particulièrement.

<sup>47</sup> Les deux auteures publient la majorité de leurs livres conjointement. En plus des enquêtes et des travaux de travail social, elles publient quelques livres d'histoire franciscaine en Asie à partir de la fin des années 1930.

élans, nourris d'expériences abondantes » de G. Étienne ou encore les « nouvelles bonnes volontés » que le travail de C. Lhotte et E. Dupeyrat pourrait mobiliser dans la réalisation de leur « mission ». L'analyste anonyme de *Révélations sur la santé des jeunes travailleuses* reconnaît la « valeur exceptionnelle » de « l'enquête documentaire », mais ne relève pas les mérites de l'analyse proprement dite réalisée par les deux femmes.

### 6.2.2.3 *L'échec de l'insertion des « sciences domestiques » dans l'institution universitaire*

Dès le départ, l'enseignement ménager est une constituante essentielle du travail social dont les programmes de formation comportent toujours une partie consacrée à cette matière. Nous avons vu qu'au tournant du XX<sup>e</sup> siècle l'enseignement ménager se développe dans les groupes de sciences sociales leplaysiens et au Musée social comme une spécialité féminine d'enquête et d'action sociale. Les principales promotrices voient dans cette nouvelle spécialité un vaste champ d'implication intellectuelle et professionnelle pour les jeunes filles des franges inférieures de la bourgeoisie. Toutefois, la dimension pratique et technique de l'enseignement ménager prédomine rapidement, tant dans l'esprit des promotrices que dans celui de leurs interlocuteurs masculins. La création de nouvelles connaissances et de nouvelles perspectives sur la vie sociale qui questionneraient davantage le partage entre espace public et espace privé, à l'origine des mobilisations autour de l'enseignement ménager qui prétend répondre à différents phénomènes sociaux inédits dont l'ambition professionnelle des femmes, ne se réalise pas. La disqualification du potentiel théorique et fondamental de l'enseignement ménager est étroitement liée au fait que ce potentiel renvoie, pour l'ensemble des protagonistes, au féminin et à l'ensemble des propriétés qui lui sont associées : l'empirie, le manuel, le répétitif, la simplicité, l'invisibilité, le pratique, le naturel, l'amateurisme, etc.

Dès 1914, les ouvrages sur l'enseignement ménager – surtout des guides et des manuels – disparaissent des bulletins bibliographiques des périodiques de sciences sociales et les enquêtes du Musée social ne portent plus sur cet objet. Le corpus de connaissances sur le travail domestique ne sert pas à formuler et comprendre les phénomènes sociaux

relatifs au « mode de production domestique », mais à enseigner aux jeunes filles des classes ouvrières d'abord, mais aussi des classes moyennes où les femmes doivent de plus en plus conjuguer activité salariée et responsabilité du travail domestique et familial, les principes d'hygiène, d'économie et de morale défendus par la bourgeoisie comme nécessaire à l'avènement de la modernité et du progrès social. Les anciens lieux de formation comme l'École des Mères côtoient de nouvelles initiatives répondant aux décisions législatives, administratives et fiscales en faveur de la pénétration progressive de l'enseignement ménager dans les niveaux primaires et secondaires de l'éducation féminine qui se multiplient jusqu'à la Seconde Guerre mondiale lorsqu'il devient obligatoire pour toutes les jeunes filles fréquentant un établissement scolaire<sup>48</sup>.

La séparation entre sciences sociales et enseignement ménager semble alors irréductible, mais Paulette Bernège, diplômée en philosophie et formée à Bordeaux par des sociologues comme Gaston Richard, se pose, au milieu des années 1920 au carrefour des deux espaces et prétend faire de l'enseignement ménager une science productrice de connaissances fondamentales et de techniques nouvelles. La *Revue internationale de sociologie* lui fait une petite place parmi ses collaboratrices, publicise ses initiatives institutionnelles et rend compte de quelques-uns de ses ouvrages<sup>49</sup>. Le fait qu'elle n'apparaisse pas dans les *Annales du Musée social* tend à appuyer l'idée d'un positionnement social différent de celui des autres promotrices de l'enseignement ménager. P. Bernège fréquente, et s'appuie davantage sur les nouveaux professionnels industriels que sur les réformistes sociaux comme le fait Augusta Moll-Weiss. Son projet d'institution des sciences domestiques universitaires s'inscrit davantage dans une perspective de professionnalisation du travail féminin que les autres formes de promotion de l'enseignement ménager qui se rapprochent plus des groupes natalistes et familiaux dont la

<sup>48</sup>En 1918, notamment, la loi Astier rend l'enseignement ménager obligatoire dans toutes les écoles techniques publiques et privées et dans les cours professionnels offerts aux apprenties. Dans les années 1920, de nombreuses incitations fiscales facilitent la pénétration de l'enseignement ménager dans les formations assurées par les employeurs (Jovelin et Bouquet 2005).

<sup>49</sup> Les principaux écrits publiés de P. Bernège sont: *Les professions ménagères* (1926), *Si les femmes faisaient les maisons* (1928), *Rapports financiers entre époux* (1929), *J'installe ma cuisine. L'aménagement rationnel des cuisines* (1933), *De la méthode ménagère* (1934), *Le ménage simplifié ou la Vie en rose* (1935), *Le livre de compte de la femme économe* (1936), *Encyclopédie de la vie familiale* (1938), *Essai de biosociologie dirigée* (1943), *L'aluminium ménager* (1943), *L'électricité dans l'art-ménager* (1947), *Le blanchissage domestique* (1950), *Guide d'enseignement ménager* (1947).

visibilité s'accroît durant l'entre-deux-guerres et pour qui l'enseignement ménager représente un outil de propagande central dans la lutte contre le travail salarié des femmes mariées. P. Bernège s'inspire directement du mouvement pour les sciences domestiques, qui atteint son apogée à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle aux États-Unis, contrairement à A. Moll Weiss, bien que cette dernière fasse aussi du principe de rationalisation le moteur de l'enseignement ménager moderne<sup>50</sup>. Ce mouvement américain espère d'une part faire accéder les femmes à la science et à l'université, en développant les « sciences domestiques » au carrefour de l'économie, des sciences de la santé et de l'hygiène, de la morale et des sciences sociales (Nerad 1999) et, d'autre part, combattre le « mépris dans lequel se trouve cette profession considérée uniquement comme un métier d'exécution et manuel »<sup>51</sup> (Bernège 1925, cité dans Martin 1987 : 104). P. Bernège est connue comme l'instigatrice du taylorisme domestique en France (Henry 2003).

Dès 1923, P. Bernège devient rédactrice en chef de *Mon chez moi*, un des nombreux périodiques consacrés aux travaux domestiques qui existent dans les années 1920. L'année suivante, elle fonde la Ligue d'organisation domestique et débute une carrière d'auteure. Elle rencontre en 1927 Christine Frederick (1887-1970) (Rutherford 2003), une figure centrale du mouvement de rationalisation domestique aux États-Unis, et publie par la suite son fameux livre, *La méthode ménagère*, qui sera traduit en plusieurs langues et réédité quatre fois jusqu'en 1969. Dans cet ouvrage, elle jette les bases de son approche de l'enseignement ménager qui se distingue en proposant une méthode d'organisation et des techniques générales de rationalisation du travail (Clarke 2005), de disciplinarisation de soi plutôt qu'un ensemble de connaissances ménagères, organisées thématiquement, comme dans les autres manuels d'enseignement ménager. Elle met au premier plan de l'apprentissage les questions théoriques de l'organisation et de la division du travail telles que les sciences sociales et les techniques industrielles modernes les formulent. Elle utilise

---

<sup>50</sup> P. Bernège s'inspire également du mouvement de l'éducation nouvelle qui privilégie les nouvelles méthodes pédagogiques puérocristes et montessoriennes dans l'élaboration de l'idée d'« éducation intégrale » de la personnalité.

<sup>51</sup> P. Bernège défend l'idée que les travaux ménagers, réalisés rationnellement dans un esprit scientifique, sont des facteurs de développement intellectuel pour les femmes, notamment de « l'acuité de la perception », du « jugement et du raisonnement », de « l'esprit de finesse », de « la mémoire », de « l'imagination » et de « l'initiative » (Bernège 1947).

des concepts théoriques et un lexique emprunté directement à l'univers discursif de l'économie capitaliste où le rendement et l'efficacité sont les principaux critères d'évaluation (Bernège 1969)<sup>52</sup>.

Sa perspective est éloignée de l'esprit catholique qui définit la famille comme une unité sacrée et naturelle dont la structure hiérarchique est une condition essentielle au fonctionnement et à la moralité des sociétés modernes. En témoigne son article, écrit en 1929 dans la *RIS*, sur les « rapports financiers entre époux » dans lequel elle se pose d'emblée du côté d'une sociologie dégagée de la morale. « Que ce soit un phénomène regrettable, nous n'avons pas à le discuter puisque nous faisons ici de la sociologie et non de la morale ; il s'agit en tout cas d'un phénomène normal et constant : les questions financières ont toujours et partout été liées étroitement à celles du mariage » (*RIS* 37 1929 7-8 : 385). P. Bernège s'avance sur le terrain de la sociologie domestique légitime définie par ses représentants masculins depuis le début du siècle, c'est-à-dire celle qui porte sur le droit matrimonial, l'histoire des formes du mariage et du divorce, et qui laissent complètement dans l'ombre le travail domestique et les occupations féminines concrètes. Elle identifie une lacune majeure des études sociologiques sur les rapports économiques des unions matrimoniales : elles ne portent que sur « les deux cas limites du mariage, sa constitution et sa rupture » et passent sous silence « tout le temps que dure l'union » (*RIS* 37 1929 7-8 : 385). Elle fait preuve d'originalité en questionnant la répartition de l'argent entre les époux à une époque où l'idée que le mari doit subvenir aux besoins du ménage et qu'il est gestionnaire des biens communs suscite des critiques féministes, mais non des études empiriques sur les relations économiques concrètes entre époux. Sa réflexion théorique met en évidence le fait que les travaux domestiques n'assurent aucune « garantie économique » aux femmes et ont « ceci de spécial, et d'ailleurs d'injuste et faux, qu'[ils] ne sont pas considérés comme une profession » (*RIS* 37 1929 7-8 : 387). À son avis, il est impérieux « d'assimiler le travail ménager aux autres professions » et de lui accorder une rémunération. Elle esquisse des principes généraux qui pourraient servir de « base

---

<sup>52</sup>Les mesures et les calculs sont au cœur du processus de rationalisation du travail domestique proposé par P. Bernège qui encourage le chronométrage et la réalisation de plans, de tableaux, de croquis, de fiches comptables et d'inventaires pour maximiser le contrôle de la ménagère sur son travail.

d'entente » aux contrats de mariage pour la durée de l'union<sup>53</sup> et qu'elle présente comme des conditions de la survie de l'unité familiale dans les sociétés industrialisées.

En 1930, P. Bernège ouvre l'École du haut enseignement ménager, sise au Musée social<sup>54</sup>, qui n'est, dans son esprit, qu'une première étape vers un projet plus ambitieux d'Institut universitaire de sciences domestiques, sur le modèle américain. Les étudiantes entrent à l'École avec le baccalauréat et étudient la « physique ménagère », « l'éclairage et le chauffage », « la comptabilité domestique » et « l'architecture et l'urbanisme ». Le profil des enseignantes montre une grande qualification universitaire<sup>55</sup>, et le programme de la première année nous indique une répartition entre cours généraux et cours spécialisés sur les questions domestiques qui ne suit pas une ligne de genre claire. Ainsi, le droit et la médecine sont enseignés par des femmes, l'architecture et l'urbanisme par un homme<sup>56</sup>, tandis que les cours spécialisés sur la question domestique sont aussi partagés entre hommes et femmes<sup>57</sup> avec une dominante féminine bien-sûr. P. Bernège envisage de former, outre des futures ménagères, des professionnelles pour les agences de publicité, les laboratoires alimentaires et les industries.

Son projet scientifique est plus ambitieux encore. Comme d'autres femmes déjà rencontrées dans cette thèse, notamment Clémence Royer et Céline Renooz, elle s'inquiète de la fragmentation des disciplines scientifiques et pense trouver dans la biosociologie (et plus précisément dans la « biotypologie ») la clé du développement d'une « science de

<sup>53</sup> Elle envisage par exemple de déterminer la valeur des tâches particulières (ordinaires et occasionnelles) pour lesquelles le mari verserait un salaire sur lequel il n'aurait plus de droit de regard. Elle ajoute à ce principe, les possibilités suivantes : à mesure de l'amélioration de la situation professionnelle du mari, le salaire de l'épouse augmenterait de manière proportionnelle; le salaire du mari est divisé également entre les époux qui partagent les dépenses; les assurances sont élargies aux événements de la vie domestiques comme les accouchements; les époux contribuent, dans le régime de séparation de biens, à la communauté de manière proportionnelle à leurs revenus projetés durant l'union.

<sup>54</sup> Selon Clarke (2005). Dans la *Revue internationale de sociologie* (1930 11-12 : 667), il est mentionné que le siège social est situé rue Clotilde dans le 5<sup>e</sup> arrondissement.

<sup>55</sup> P. Bernège y donne les cours sur l'Organisation ménagère et les méthodes scientifiques, Mme Bernis, agrégée, enseigne la psychologie et la pédagogie familiale, Mlle Blanchiez, ex-interne des hôpitaux de Paris s'occupe des cours sur la médecine, Suzanne Grinberg, avocate féministe, a la charge des cours de droit, Mme Lamy de ceux d'économie domestique. Mlle Marie-Louise Paris, directrice de l'Institut électro-ménager féminin au Conservatoire des Arts et Métiers, enseigne la physique ménagère et Mme O. Weinberg, chef des travaux à l'École des Hautes Études, la psychotechnique ménagère (*RIS* 1930 11-12 : 667).

<sup>56</sup> Jean Royer, architecte-urbaniste, directeur de l'École spéciale d'architecture.

<sup>57</sup> Le Dr. Hemmerdinger, agrégé de sciences physiques, enseigne la chimie ménagère et M. Maurice Pontié, organisateur-conseil, est responsable du cours de comptabilité domestique.

l'homme globale ». En 1943, elle publie *Explication : essai de biosociologie*. Deux ans plus tard, dans son *Guide d'enseignement ménager*, elle définit la science domestique comme un élément essentiel de cette réforme scientifique vers la synthèse des savoirs et le rapprochement de la théorie et de la pratique, une posture récurrente chez les femmes de notre corpus qui manifestent l'ambition de produire des connaissances originales.

Cet enseignement « de la vie » nous paraît susceptible d'apporter à l'instruction purement intellectuelle et abstraite qui avait coutume de prédominer dans notre enseignement, un *élément concret stabilisateur* qui tempère les néfastes effets de conceptions utopiques par un rappel constant à l'esprit, toujours tenté de s'évader et d'échapper aux coercitions, de la réalité vivante et de ses nécessités (Bernège 1947 : 34).

Son projet d'Institut universitaire n'aboutit toutefois pas et les sciences domestiques ne s'intègrent pas à la structure universitaire comme aux États-Unis malgré un soutien massif des élites sociales et politiques à l'enseignement ménager destiné aux futures ménagères.

Les appréciations des écrits de P. Bernège dans la *RIS* et dans les préfaces de ses ouvrages montrent bien l'ambiguïté inhérente à la promotion professionnelle des femmes dans les secteurs d'activités conformes aux définitions stéréotypées de la féminité. Le fait que l'enseignement ménager ne s'adresse qu'aux femmes et adopte les propriétés de la féminité renforce l'assignation prioritaire des femmes à l'espace domestique et rend impossible la reconnaissance des sciences domestiques comme une discipline scientifique, fondamentale, universelle, créatrice à l'instar des disciplines masculines.

Les analystes retiennent précisément des travaux de P. Bernège leurs qualités « féminines », malgré les qualifications universitaires de l'auteure et ses ambitions théoriques et scientifiques. Dans les analyses de *Si les femmes construisaient les maisons* en 1929, de *Le blanchissage domestique* en 1933 et *De la méthode ménagère* en 1935, Achille Ouy retient chaque fois le caractère utilitaire et les qualités esthétiques des ouvrages. S'il sent le besoin de justifier leur présence dans un périodique de sociologie, en rappelant les titres scolaires de leur auteure, c'est plutôt pour montrer la proximité, mais non l'inclusion dans la discipline. Il dit : « Nous n'éprouvons nulle gêne, dans cette Revue de sociologie, à signaler une étude dont le rapport avec les sciences sociales n'est pas si éloigné qu'on



pourrait le supposer » (*RIS* 1933 7-8 : 483). « Mlle P. B., licenciée et diplômée de philosophie, directrice des Études de l'École de Haut Enseignement Ménager, Présidente de la Ligue d'Organisation Ménagère, a donné déjà d'importants ouvrages sur ces questions où elle s'est spécialisée » (*RIS* 1935 : 101). « Si nous parlons ici de ce volume, c'est qu'il n'intéresse pas seulement le grand public, mais qu'il est riche de documents vraiment scientifiques » (*RIS* 1935 : 101). Même si A. Ouy affirme que « L'auteur est sociologue, elle fut, à l'université de Bordeaux, l'élève de M. le Professeur Gaston Richard, elle a su apporter dans une matière jusque-là peu étudiée des méthodes éminemment rationnelles », le type de personnes auquel il destine ses ouvrages ne sont pas ses collègues sociologues : « Son livre intéressera l'élève des cours ménagers, son professeur, les institutrices, sans compter le grand public » (*RIS* 1933 7-8 : 483). « Nous souhaitons que toutes les études primaires supérieures ou professionnelles, que tous les établissements d'enseignement féminin assurent à un pareil travail toute la très large diffusion qu'il mérite » (*RIS* 1935 : 101).

Jules Hiernaux, qui préface *De la méthode ménagère*, adopte un plan similaire. Il approuve les méthodes employées par P. Bernège (« méthodes du raisonnement mathématique [...], règles de la logique [...], méthodes comparatives [...], éléments de statistiques [...], méthodes des sciences expérimentales [...], décomposition cinématographique [...], méthode historique »), mais destine l'ouvrage aux « professeurs d'enseignement ménager » ainsi qu'à « tous ceux qui aiment l'organisation dans leur intérieur » (Bernège 1964). En somme, le travail de P. Bernège est reconnu comme valable et novateur, mais d'intérêt strictement féminin, ne concernant que très indirectement les scientifiques de sexe masculin.

Roger Cousinet, représentant du mouvement pour l'éducation nouvelle, qui préface le *Guide d'enseignement ménager* de 1947, voit même dans la promotion de la professionnalisation du métier de ménagère une nouvelle forme de féminisme, meilleure que celle revendiquant les droits et les positions masculines.

Cet autre féminisme aurait pu consister non en efforts pour arracher à l'homme ses privilèges et assumer son rôle, mais pour trouver dans le rôle de la femme assez

d'intérêt et de grandeur, non seulement pour n'avoir plus à en envier un autre, mais pour obliger à en reconnaître la valeur. C'est précisément ce féminisme que Mlle Bernège cherche à faire naître, c'est à cette conquête qu'elle convie les femmes et les jeunes filles, non à la conquête de l'activité des autres, mais à la conquête de soi (Bernège 1947 : 6).

L'autre et le soi dans ce discours correspondent aux fonctions sociales et aux identités féminines et masculines naturalisées à travers lesquelles est constamment reproduit l'antagonisme entre le travail maternel et domestique des femmes, ramené à une « essence féminine », et l'ambition et le travail intellectuel, dont les formes légitimes correspondent à des propriétés associées à une masculinité naturalisée. Le différencialisme de genre sous-jacent à toute l'entreprise de P. Bernège, qui défend aussi une forme de féminisme libéral modéré, rend impossible le surgissement d'un intérêt masculin véritable (c'est-à-dire pas seulement pour les autres mais également pour soi) envers les sciences domestiques, les rapports sociaux de sexe et le travail domestique qui sont constamment renvoyés par les analystes hors du champ des sciences, vers le particulier, l'utilitaire, le pratique. La perspective « féminine » de P. Bernège, son souci pour l'équilibre de la théorie et de la pratique, de la transmission, de la vulgarisation, de l'utilité concrète de son travail sont autant d'éléments récurrents dans les travaux intellectuels de femmes ayant des ambitions théoriques et scientifiques. Cette forme spécifique de positionnement dans le champ scientifique nuit à la reconnaissance intellectuelle de ces femmes dans les groupes de sciences sociales qui prétendent produire du savoir théorique, des explications scientifiques et générales du fonctionnement de la société à partir de leurs perspectives spécifiques, et associent les formes hétérodoxes de discours féminins d'abord à leur groupe et leurs caractéristiques de genre, ce qui les repousse encore davantage aux marges du champ scientifique.

### ***6.3 Pionnières des professions libérales et rapport militant à la connaissance à travers la Section d'études féminines du Musée social***

L'accès des femmes aux professions masculines prestigieuses suscite davantage de controverses publiques et de résistances que le développement des professions féminines

parce qu'il implique l'acquisition de connaissances jusque-là monopolisées par les hommes et consacrées par l'institution universitaire. Il met également en question le partage des attributs du pouvoir social avec les femmes et l'idéologie différentialiste qui justifie les inégalités fondées sur le sexe dans l'espace public (Rennes 2007). Même lorsqu'elles investissent des disciplines intellectuelles prestigieuses comme le droit ou la médecine, les femmes utilisent rarement leurs diplômes pour asseoir et légitimer une activité intellectuelle déagée de la pratique du métier de plaideuse ou de soigneuse. Pour la majorité des femmes hautement diplômées, l'activité intellectuelle demeure secondaire par rapport à l'incorporation dans une communauté de pratique et elle s'inscrit plus souvent dans une militance sociale que dans une quête fondamentale de compréhension savante.

La présence des femmes diplômées en droit ou en médecine dans les groupes et les périodiques de sciences sociales français avant la Seconde Guerre mondiale est numériquement faible. Au début du siècle, quelques rares pionnières diplômées de médecine et de droit assistent aux différentes séances publiques des groupes de sciences sociales ouverts aux femmes, notamment la Société de sociologie de Paris où se rencontrent Madeleine Pelletier et Blanche Edwards-Pilliet<sup>58</sup> qui ne présentent aucune communication mais interviennent à quelques reprises dans des discussions portant le plus souvent sur les femmes et le féminisme. Durant l'entre-deux-guerres, la majorité des femmes détentrices de doctorat répertoriées dans notre corpus n'apparaît qu'une seule fois à l'occasion de l'analyse critique de leur thèse. Une petite minorité s'appuie sur leur formation pour structurer un projet intellectuel « autonome » avec des ambitions théoriques et explicatives manifestes ou cherche à s'intégrer à des groupes de recherche masculins organisés en donnant la priorité aux impératifs de connaissance. Elles seront l'objet du prochain chapitre. Celles qui nous

---

<sup>58</sup>B. Edwards-Pilliet (1858-1940), fille et épouse de médecin, est responsable de l'ouverture de l'externat puis de l'internat de médecine aux femmes à partir de 1882, grâce aux démarches entreprises avec sa mère auprès des autorités politiques et à sa détermination. En raison des obstacles qui se dressent sur sa route, sa pratique professionnelle est dès le départ marquée par le militantisme féministe qui occupe une place centrale dans l'ensemble de sa trajectoire. Elle s'implique dans la Ligue française pour le droit des femmes (LFD) en compagnie d'avocates avec qui elle s'oppose à la réglementation du travail des femmes. En 1922, elle est décorée de la Légion d'honneur. À quelques reprises elle mène des campagnes en tant que médecin, notamment contre le port du corset, en faveur de l'éducation sexuelle des jeunes ainsi que contre les avortements clandestins. C'est dans ce contexte qu'elle présente en 1890 à la Société d'anthropologie de Paris, dont elle est membre depuis 1887 et jusqu'à son mariage en 1896 (Wartelle 2004), une communication sur la dépopulation qui s'appuie sur des observations cliniques au sujet des avortements clandestins.

intéressent davantage ici sont les professionnelles d'abord impliquées dans leur pratique et dont l'investissement dans le champ des sciences sociales se réalise surtout dans le cadre d'une militance réformatrice et féministe, notamment à travers la Section d'études féminines (SEF) créée au Musée social en 1916 comme lieu de recherche et de discussions consacrées à l'avancement des droits des femmes. L'analyse de cet investissement féminin du Musée social montre bien, d'une part, la marginalisation progressive des représentantes des nouvelles professions féminines et des militantes réformatrices dans le processus de création de connaissances sociologiques et, d'autre part, la posture spécifique des pionnières des professions libérales qui tout en maintenant un rapport militant à la connaissance possèdent des outils discursifs et identitaires supplémentaires pour revendiquer et développer une plus grande autonomie intellectuelle vis-à-vis des règles imposées à leurs activités par les autorités légitimes de l'institution.

### 6.3.1 Création d'une Section d'études féminines au Musée social : l'impossible autonomie des femmes et la mise en doute de leurs compétences intellectuelles

Trois femmes réformatrices et militantes féministes modérées sont à l'origine des premières démarches menant à la création d'une section d'études féminines au Musée social après la Première Guerre mondiale<sup>59</sup>. Marie-Louise Bérot-Berger, Amélie Hammer et Juliette François Raspail demandent en 1915 à être admises dans la Section d'hygiène urbaine et rurale du Musée social afin que les femmes participent à la discussion nationale sur la reconstruction d'après-guerre. La demande est rejetée par la direction qui craint « l'innovation consistant à admettre les dames dans les sections de travail du Musée social » (Horne et Blum 1988 : 320). Néanmoins, dans le contexte du legs d'Éliska Vincent au Musée<sup>60</sup>, un nouveau projet voit le jour, celui d'une section d'études exclusivement

<sup>59</sup> Le récit de cette fondation emprunte beaucoup au travail de Blum et Horne (1988). Les archives de la Section d'études féminines et les Procès-verbaux du Comité de direction du Musée social ont été consultés afin de faire une nouvelle analyse à la lumière de nos questionnements spécifiques.

<sup>60</sup> Éliska Vincent lègue sa vaste bibliothèque de livres et de documents sur le féminisme, occupant trois immeubles à Asnières, au Musée social dont la réputation en matière de documentation est déjà bien établie. Les pourparlers avec la succession dureront cinq ans, mais la bibliothèque d'É. Vincent est finalement refusée par l'institution en raison des frais nécessaires à l'entretien des immeubles et des collections qui sont trop élevés. Les dirigeants proposent alors un projet alternatif avec les fonds laissés par E. Vincent, celui d'une section d'études composée exclusivement de femmes.

composée de femmes se consacrant exclusivement aux questions « féminines ». Même si le principe de cette section féminine est accepté par le comité de direction du Musée social en janvier 1916, et que les démarches de fondation s'enclenchent rapidement, les craintes liées à l'admission des femmes dans l'institution sont palpables dans les discussions du Comité de direction à ce sujet.

Tous les dirigeants du Musée social s'entendent d'abord sur la nécessité de bien encadrer les activités féminines qui pourraient « aboutir à des discussions confuses et des résolutions dangereuses » (M. Hébrard de Villeneuve) si elles étaient laissées sans surveillance. Ainsi, avant même que ne débutent les travaux féminins, les deux principales propriétés associées aux femmes – la confusion et l'immodération – montrent que l'antinomie entre les qualités propres au travail intellectuel et scientifique (l'objectivité, la mesure, la précision, la clarté, etc.) et la féminité est bien vivante dans l'esprit des élites masculines du Musée social. Concrètement, le comité directeur du Musée désire que la SEF demeure entièrement contrôlée par la direction de l'institution, c'est-à-dire que tous les objets d'étude soient d'abord soumis pour approbation ainsi que la liste de membres potentiels, contrairement aux autres sections d'études qui demeurent libres d'étudier les problèmes de leurs choix. M. Audiffred redoute que la section féminine devienne « promptement indépendante et universelle, si son champ d'étude ou d'action s'étend à l'ensemble des matières de l'économie sociale ». M. Hébrard de Villeneuve craint, pour sa part, que les « éléments » féministes « dont il convient de se défier », profitent de cet espace pour promouvoir le suffrage féminin et la réforme du code civil. C'est donc lui qui, « pour parer aux imprudences », propose que « chaque question dont l'étude serait proposée reçoive l'acquiescement préalable ». M. Stourm précise qu'il serait partisan que « toute discussion sur le code civil ou le régime électoral fût, au moins provisoirement, écartée du programme de la section ». Jules Siegfried, président, conclut que « le moyen le plus simple pour prévenir les imprudences sera d'établir, chaque année, un programme d'études, et de limiter strictement à ce programme les travaux de la section » (séance du 27 mars 1916, procès-verbaux du Comité de direction du Musée social). L'autonomie intellectuelle des femmes et la réflexion féminine sur les objets d'intérêt masculin

demeurent donc inadmissibles pour ces hommes qui craignent une dérive politique et revendicative, ainsi qu'une concurrence intellectuelle, dont ils ne veulent surtout pas.

### 6.3.2 Composition des deux sections d'études féminines en 1920 et en 1936 : le passage des militantes non diplômées aux professionnelles

La SEF du Musée social connaît deux moments d'activité intenses : au moment de sa fondation jusque dans l'immédiat après-guerre, puis vers 1936, avec une nouvelle équipe. L'organisation et la direction de la première section d'études est confiée à Mme Avril de Sainte-Croix qui, avec Julie Siegfried, dont l'époux est le président du Musée social, dresse la première liste de membres potentiels<sup>61</sup> à la fin de 1916. La liste des membres de 1920 fait état de la composition extrêmement diversifiée de la SEF<sup>62</sup>. Les représentantes du féminisme républicains<sup>63</sup> et les militantes des groupes de réforme féminins<sup>64</sup>, les femmes diplômées et les non diplômées s'y rencontrent en proportions relativement similaires. Les deux tiers des membres sont mariées et les célibataires sont majoritairement les pionnières du travail social, les rares employées des administrations publiques, les étudiantes, les professeuses, les directrices d'écoles de filles et les

<sup>61</sup> Cette première liste est raturée maintes fois. Le seul nom qui est rayé dès 1916 est celui de Madeleine Pelletier, probablement beaucoup trop radicale pour les réformistes du Musée social. Il faut noter qu'occasionnellement, le comité directeur du Musée social propose à Avril de Sainte-Croix de nouvelles membres ou des conférencières. Louise Zeys, qui travaille sur les communautés rurales, est accueillie avec plaisir par Avril de Sainte-Croix qui refuse par contre une conférence d'Aurel sur la dépopulation, craignant son impulsivité et peut-être aussi le thème de sa conférence qui rencontre trop étroitement les préoccupations natalistes de la direction du Musée social. (Lettre d'Avril de Sainte-Croix au directeur du Musée social, 16 mars 1917, ASEFMS). Louise Zeys avait déjà publié un rapport dans les Mémoires et documents du Musée social en 1912 (« Les petites industries rurales »). En 1920, elle se présente devant la Section d'études rurales du Musée social et demande un patronage pour sa nouvelle œuvre, « Le Foyer rural » qui encourage les femmes à s'investir en agriculture.

<sup>62</sup> La liste des membres de 1920, qui compte 69 noms, est plus utile pour connaître les femmes véritablement impliquées dans la première SEF que la liste de 1916 qui compte plusieurs femmes ayant décliné l'offre d'intégrer le groupe.

<sup>63</sup> Notamment Avril de Sainte-Croix, Cécile Brunswick, Marguerite Durand, Amélie Hammer, Pauline Kergomard, Jane Misme, Marguerite Pichon-Landry, Juliette Raspail.

<sup>64</sup> Notamment Gabrielle Alphen-Salvador, pionnière des écoles d'infirmières, Andrée Butillard, pionnière du travail social et fondatrice de l'Union féminine civique et sociale en 1925, Mme François Carnot, de l'Union des Dames françaises, Léonie Chaptal, pionnière du travail social français, Mlle Elisabeth Fuchs, directrice du Foyer des jeunes filles, Marie Gahéry, fondatrice de l'Union familiale, Apolline de Gourlet, pionnière des maisons sociale, Mlle Montfort, de la Société des infirmières visiteuses, et Lucile Morin, de l'Union chrétienne des jeunes filles.

représentantes de syndicats féminins. On compte au moins six inspectrices dont la plupart sont mariées à l'instar des dirigeantes d'associations féministes. Enfin, plusieurs femmes de la SEF ont des relations familiales avec des hommes de l'élite politique et sociale de la III<sup>e</sup> République et des dirigeants du Musée social : Julie Siegfried et sa belle-fille Lucie, Mme Émile Loubet, Mme Hébrard de Villeneuve, Cécile Brunswicg et Marguerite Witt-Schlumberger. Les femmes qui s'impliquent le plus activement dans la première SEF ne sont pas les professionnelles qui occupent des positions de pionnières dans les nouvelles professions sociales ou dans les professions majoritairement masculines. Ainsi les premiers rapports d'études sont présentés par Augusta Moll-Weiss, Julie Siegfried, Eugénie Weill, Cécile Brunschwicg, Mme Raoul Sautter, Mme Henry Nathan et Marguerite Durand, des militantes non professionnelles.

La composition de la seconde section d'études féminines du Musée social en 1936, qui reprend vie après quelques années de ralentissement, fait une place beaucoup plus importante aux professionnelles, particulièrement aux avocates. Seules onze femmes de la première SEF s'impliquent dans la seconde. Avril de Sainte-Croix, qui atteint 80 ans en 1935, cède la présidence à Marguerite Pichon-Landry. Plusieurs responsables d'associations et de ligues féminines catholiques ainsi que des représentantes non-professionnelles du CNFF demeurent membres de la SEF, mais le travail de la section est surtout réalisé par des professionnelles, particulièrement par des médecins<sup>65</sup> et des avocates, au nombre d'une dizaine<sup>66</sup>, qui prennent le contrôle des discussions à la SEF. Leur perspective féministe provoque une scission avec les représentantes des groupements familiaux, comme Andrée Butillard de l'Union familiale civique et sociale, qui n'acceptent pas les orientations idéologiques des professionnelles qui outrepassent les interdictions originelles en inscrivant leurs travaux directement sur le terrain des droits des femmes, de la réforme du code civil et du suffrage.

---

<sup>65</sup> Notamment les doctoresses Thuillié-Landry, Coche-Hartmann, Jeanne Henri Montlaur et Montreuil-Strauss.

<sup>66</sup> G. Peyroles, Hélène Campinchi, J Dalem, Suzanne Ginberg, Marguerite Haller, Marcelle Kraemer-Bach, Andrée Lehmann, Marie-Thérèse Moreau, Yvonne Netter, Odette Simon-Bidaux et Maria Vérone sont les principales avocates de la deuxième SEF du Musée social.

### 6.3.3 La progressive autonomisation des rapports d'études de la SEF face aux directives des autorités du Musée social : le statut des intellectuelles

Les différences de composition des deux sections d'études se répercutent sur le type de travaux menés dans chacune d'elles. Alors qu'Avril de Sainte-Croix doit accepter les contraintes initiales imposées par la direction et limitant la liberté de la section quant au choix des thèmes de recherche, les avocates de la seconde section de 1936 contestent cette assignation et les orientations idéologiques du directeur du Musée social de cette époque, Georges Risler<sup>67</sup>, un ardent nataliste qui encourage le retour des femmes dans l'espace domestique et qui tente d'imposer sa perspective à la SEF depuis sa naissance, notamment en insistant régulièrement pour qu'elle s'occupe du « problème » de la dépopulation et de la natalité, ce que parvint à éviter A. de Sainte-Croix qui refuse ses demandes répétées entre 1917 et 1920.

Pour voir naître la SEF, A. de Sainte-Croix accepte dans un premier temps les deux thèmes d'études proposés par le comité directeur du Musée social : le travail des femmes ainsi que l'assistance et la prévoyance sociale qui deviennent les deux principales commissions d'études. Ces objets de recherche parviennent à interpeller et à unir l'ensemble des femmes composant la SEF malgré leurs divergences idéologiques profondes, car ils s'inscrivent dans la continuité des réflexions féminines et féministes réformistes d'avant-guerre. Le travail de la première section de la SEF ne diffère pas beaucoup de celui réalisé dans les congrès féminins ou féministes où les discussions sont alimentées par la présentation de rapports d'études. La promotion professionnelle des femmes est un souci constant des animatrices de la SEF, parallèlement aux principaux objets d'études qui suivent l'actualité sociale et politique française. Dans le contexte de la massification du travail féminin dans les usines de guerres, l'implantation de garderies dans les usines et les maisons ouvrières fait l'objet des premiers rapports de la SEF rédigés par Augusta Moll-Weiss, Mathilde Weyer et Julie Siegfried. La même année, Lucie Siegfried présente l'audacieux *Rapport sur une entente entre l'Assistance publique et la bienfaisance*

---

<sup>67</sup> En 1920, le Musée social publie deux rapports clairement natalistes : celui de Georges Risler, « Pour le développement de la natalité française », 1<sup>er</sup> septembre 1920, no. 7, et celui de Gaston Lacoïn, vice-président de La plus Grande Famille au Conseil supérieur de la Natalité, intitulé « Une Contribution nationale en faveur des Familles nombreuses », 1<sup>er</sup> octobre 1920, no. 8.



*privée, en ce qui regarde le secours immédiat et sur l'institution d'un livret national d'assistance* dans lequel elle promeut l'institution d'un carnet d'assistance obligatoire pour tous (hommes et femmes) qui serait à la fois un instrument de contrôle des œuvres charitables, un outil éducatif pour les « secourus » qui pourraient y consulter une liste des lois sociales en vigueur et une carte d'identité pour les femmes, quel que soit leur statut matrimonial. Elle se place résolument du point de vue des indigents en demandant la discrétion et le respect pour « ceux qui déjà cumulent dans leur vie tant de difficultés et de peines ». La lecture du rapport par les juristes du Musée social témoigne d'une perspective complètement différente qui modifie le projet de J. Siegfried en le vidant de son contenu original, notamment en supprimant l'idée de caractère obligatoire du livret d'assistance, servant de carte d'identité et comprenant un récapitulatif des lois sociales.

Dans la commission consacrée au « travail des femmes », les premières recherches portent, en 1917, sur le travail à domicile et le travail industriel, puis, en 1919, sur le travail à temps partiel pour les femmes (le demi-temps). Ces axes de recherches montrent bien que la première SEF se situe dans le prolongement des mouvements réformistes du début du XX<sup>e</sup> siècle qui ont abondamment documenté ces phénomènes. D'abord, Mme Raoul Sautter, secrétaire de l'Association chrétienne du travail féminin, présente un rapport sur le travail à domicile et l'application de la loi de 1915 qui instituait le principe d'un minimum de salaire pour les ouvrières à domicile<sup>68</sup>, alors que Cécile Brunschvicg enquête sur le travail des enfants dans les usines de guerre à partir de questionnaires envoyés aux industriels. En 1924, Marguerite Durand propose à son tour une analyse des modifications à apporter à la loi de 1915 sur le travail à domicile qu'elle présente conjointement avec la

---

<sup>68</sup> Horne et Blum (1988) affirment que Jeanne Bouvier aurait par la suite repris le travail pour évaluer les difficultés d'application de la loi dans les associations ouvrières. Elles nous informent que les liens de J. Bouvier avec le Musée social seraient anciens et encouragés par Albert Métin, membre du Musée qui est par la suite Ministre du travail et qui prend sous sa protection J. Bouvier. Les listes de membres de la SEF de 1920 font état d'une J. Bouvier, mais nulle part les mémoires de la célèbre syndicaliste ne mentionnent une quelconque implication au Musée social et nulle part les archives de la SEF ne font mention de son rapport. Il est vrai que J. Bouvier est déjà une spécialiste du travail à domicile à propos duquel elle milite au sein de la CGT avant la guerre. Après la guerre, parallèlement à ces activités syndicales, elle est sollicitée par Georges Renard, professeur du Collège de France, pour collaborer à sa *Bibliothèque sociale des métiers* dont 7 des 58 volumes prévus furent écrits par des femmes. Jeanne Bouvier est la seule ouvrière parmi les auteures : *La lingerie* (J. Bouvier), *Fleurs, plumes, mode* (Marguerite Boural), *La dentelle* (Mathilde Parat), *Les gens de maison* (A. Moll-Weiss), *L'institutrice* (Marguerite Bodin), *Tabacs et allumettes* (Mme Claude Réal), *Le cinéma* (Germaine Dulac) (Bouvier 1983).

Section Travail du CNFF<sup>69</sup>. Le travail à temps partiel des femmes suscite encore davantage d'intérêt, surtout chez les dirigeants du Musée social qui y voit une solution intéressante de conciliation du travail salarié féminin avec les responsabilités domestiques et familiales des femmes dont ils espèrent qu'elles fassent plus d'enfants. Le rapport présenté à ce sujet en 1919 par A. de Sainte-Croix est le résultat d'une mission aux États-Unis; dernier rapport de mission publié par une femme dans les périodiques du Musée social jusqu'à la fin de la période étudiée.

Après la création de la SEF, l'activité des femmes au Musée social s'y trouve concentrée et confinée: elles ne publient plus de textes dans les périodiques de l'institution et ne réalisent plus de missions d'études à l'étranger pour le compte du Musée social. Dans son rapport, A. de Sainte-Croix se montre conciliante envers les discours natalistes et traditionnels sur la place normale des femmes, occultant la légitimité de l'ambition d'autonomie et de réalisation professionnelle, lorsqu'elle affirme que le maintien des femmes dans l'espace domestique serait « la meilleure [solution] si toutes les femmes avaient un foyer et les moyens d'y vivre sans préoccupations d'ordre matériel » (*MDMS* 1919 : 171).

Dès 1920, avant que les avocates et les professionnelles ne deviennent majoritaires dans la SEF, on observe toutefois un changement de ton et un infléchissement des thèmes d'études vers les secteurs interdits, notamment la promotion professionnelle des femmes dans les secteurs prestigieux et la légitimation de l'ambition féminine. Marguerite Pichon-Landry prépare d'abord un rapport sur l'admission des femmes aux fonctions publiques au début de l'année et parvient, pour une des rares fois dans l'existence de la SEF, à réunir la Section juridique du Musée social et la SEF pour l'étude de cette question. Les hommes présents expriment tous des réticences claires à propos de l'accès des femmes aux fonctions d'« autorité ». M. Berthelemy pense que les femmes doivent être systématiquement écartées des fonctions d'autorité vers les fonctions de gestion, H. de Villeneuve propose d'établir une liste des emplois interdits aux femmes, des emplois mixtes et des emplois réservés aux femmes, une position que soutiennent G. Risler et L. Saint-Martin. Sans savoir

---

<sup>69</sup> Elle avait déjà présenté à la SEF un rapport sur les assurances maternelles en 1920.

ce qui a déterminé le changement de positions des hommes présents lors de cette réunion, on sait qu'ils se rallient finalement à la position présentée par les femmes, c'est-à-dire au « principe d'égalité complète pour toutes les fonctions, dans les Ministères et les administrations centrales comme aussi dans les administrations départementales et communales, à tous les degrés de la hiérarchie, depuis rédacteur jusqu'à directeur » (Séance du 16 mars 1920, ASEFMS, dossier I-2-B). À la fin de l'année, Maria Vérone, première avocate impliquée dans la SEF du Musée social, présente une étude sur l'incapacité civile des femmes mariées, transgressant alors clairement les limites initiales imposées aux femmes par les dirigeants du Musée social. Elle ne parvient toutefois pas à achever son plan d'action, dans un contexte de grande difficulté pour la SEF, malgré une réception positive de son analyse par la Section d'études juridiques et particulièrement par H. de Villeneuve.

Les tensions se multiplient entre A. de Sainte-Croix et les autorités du Musée social lorsqu'en 1923 Georges Risler remplace Jules Siegfried à la direction et que les organisatrices de la SEF multiplient les tentatives pour créer des ponts avec les autres sections d'études du Musée social. Les travaux de M. Durand sur la réglementation du travail à domicile attendent en vain une réunion avec la Section Travail du Musée social pour établir des recommandations officielles. A. de Sainte-Croix tente aussi sans succès d'introduire la question politique des droits des femmes dans les travaux de la SEF. Elle propose même d'intégrer quelques parlementaires sensibles à l'émancipation des femmes pour étudier cette question, mais le rappel à l'ordre de la présidente de la SEF par la direction du Musée social est radical et l'exclusion des questions politiques des objets d'études autorisés réitérée. La SEF tombe alors en dormance jusqu'en 1934 lorsque A. de Sainte-Croix propose à G. Risler de ranimer la SEF, et de la remplacer à la présidence. Elle désire présenter une dernière conférence avant de partir et vérifie une fois de plus la vigueur des interdictions pesant sur le travail intellectuel des femmes au Musée social en soumettant comme thèmes possibles le travail des femmes ou les droits politiques. G. Risler accepte sa démission et choisit, sans surprise, le travail des femmes comme dernière intervention de l'octogénaire à la SEF.

La SEF revit en 1936 grâce au travail de mobilisation de sa nouvelle présidente, Marguerite Pichon-Landry, qui est déjà engagée activement dans les principales organisations du féminisme républicain<sup>70</sup> et dans la lutte juridique et législative pour l'abolition de l'incapacité civile des femmes mariées<sup>71</sup>, dans la continuité des travaux et des actions féministes de Maria Vérone. Elle fera de ce combat la principale préoccupation de la nouvelle SEF du Musée social, même si l'ensemble de ses engagements est beaucoup plus diversifié et chevauche la frontière entre revendications transgressives et légitimation des secteurs traditionnels d'implication féminine comme le travail domestique. Au Musée social, elle aborde G. Risler de manière stratégique pour lui faire accepter comme objet d'étude de la SEF l'incapacité juridique des femmes mariées, à l'origine interdite. Son discours puise aux registres lexicaux communs aux natalistes pour défendre la nouvelle liste de membres qui pourraient « s'unir sur un programme de défense de la famille, défense qui ne peut être assurée qu'avec la pleine collaboration de la femme et de la mère » (Lettre de M. Pichon-Landry, 21 décembre 1936, ASEFMS).

Les résolutions prises lors des premières rencontres de la SEF en janvier 1937 visant à limiter l'autorisation maritale et contestant l'emploi de l'expression « le mari est le chef de la famille » dans le projet de loi Renoult mécontentent les représentantes des groupes féminins à la SEF qui adhèrent toujours au modèle familial hiérarchisé, dirigé par le mari.

---

<sup>70</sup> Fille de magistrat, M. Pichon Landry n'exerce pas de profession malgré une éducation au Collège Sévigné, contrairement à ses deux sœurs qui deviennent toutes deux médecins. Son frère, Adolphe Landry, poursuit pour sa part une carrière politique et participe à l'instauration des lois sociales dans les années 1930. Le mari de Marguerite, de son côté, a soutenu une thèse sur le « libre salaire de la femme mariée » et collabore étroitement avec Raymond Poincaré, ce qui ouvre des portes à M. Pichon-Landry dans ses combats féministes. Elle s'engage dans les années 1920 au CNFF et en accepte la présidence de 1932 à 1952. Elle fonde de nombreuses organisations, notamment l'Office de renseignements aux familles durant la guerre, la Maison des étudiantes, avec Mme Borel en 1924, puis l'Association pour la formation en économie sociale en 1955 (Blum et Horne 1988).

<sup>71</sup> Les féministes s'opposent de différentes manières à l'incapacité civile des femmes mariées depuis la fin du XIX<sup>e</sup> siècle. On se rappelle de Jeanne Schmahl qui, avec son groupe l'Avant-Courrière, parvient à faire admettre la libre disposition du salaire des femmes mariées en 1907. D'autres lois accordent dans les années suivantes de nouveaux droits aux femmes qui demeurent néanmoins soumises aux autorisations maritales pour nombres d'actes légaux mineurs (signature de chèque, de baux, etc.). Dans les années 1920, le combat profite de la légitimité des nouvelles diplômées en droit. En 1921, un groupe de féministes composées de plusieurs avocates présente un rapport au Groupe des droits de la femme à la Chambre des députés et quatre ans plus tard, elles obtiennent la mise en place d'une commission extra parlementaire composée de onze hommes et de sept femmes, dont six sont membres de la SEF du Musée social. Leurs travaux ainsi que ceux de la seconde section de la SEF du Musée social aboutiront au projet de loi Renoult en 1938 qui accordera la pleine capacité civile aux femmes mariées.

Les représentantes de plusieurs groupes féminins<sup>72</sup> décident de présenter une autre requête commune à la Commission de Législation du Sénat. Dans *La femme dans la vie sociale* du 1<sup>er</sup> mars 1937, les sécessionnistes s'expliquent.

Nous ne pouvions adopter la position prise par la Commission [de la SEF] pour l'art. 216, relativement au veto du mari pour la profession de sa femme, non plus que la suppression du passage de l'art. 213 : « Le mari est le chef de la famille ». [...]

Quant à la suppression de la notion d'autorité du mari, nous ne pouvons l'accepter. Nous ne pouvons admettre la dislocation de la famille sous le prétexte d'une égalité qu'il s'agit d'ailleurs de bien définir. [...]

Si nous voulons le respect des droits légitimes de la femme, nous ne voulons pas de l'anarchie dans la famille. [...]

La position prise par la Commission d'Études Féminines réunie au Musée Social ne donnant pas satisfaction aux groupements féminins qui ont une orientation quant au respect de la dignité et des droits de la femme et à l'unité et aux droits de la famille, il importait que ces groupements se concertent.

La rupture entre les juristes féministes et les groupes féminins familialistes est symptomatique de la coexistence de deux voies distinctes de promotion professionnelle des femmes qui s'opposent sur la question de la préservation ou l'atténuation des différences entre les hommes et les femmes et sur la légitimité de définir les femmes dans une logique familialiste ou individualiste.

Il semble bien que si les spécialistes des nouvelles professions sociales féminines sont assez visibles au Musée social, par comparaison avec les autres groupes de sciences sociales de l'entre-deux-guerres, les femmes diplômées qui luttent sur le terrain des droits, comme M. Pichon-Landry et les juristes de la SEF, parviennent davantage à s'intégrer aux institutions masculines malgré une posture militante évidente. M. Pichon-Landry est la première femme à être élue au Grand Conseil du Musée social en 1943, puis à devenir membre du Comité de direction en 1946.

---

<sup>72</sup> L'Action Sociale de la Femme, l'Aide aux Mères, le Comité d'Études pour le Rôle Social de la Sage-Femme, la Fédération Nationale Féminine du Parti Démocrate Populaire, la Fédération Nationale des Femmes, la Ligue de la Mère au Foyer, la Section Féminine des Agriculteurs de France, la Section Féminine de la Fédération Républicaine de France, l'Union Féminine Civique et Sociale, l'Union Nationale pour le Vote des femmes.

## Conclusion:

Alors que le champ des sciences sociales français s'autonomise et se professionnalise progressivement entre 1900 et 1940, la majorité des femmes diplômées aspirant à comprendre et connaître empiriquement les phénomènes étudiés par les sciences sociales sont dirigées et se dirigent vers les nouvelles professions sociales féminines et vers l'enseignement secondaire féminin. Ces espaces d'investissement intellectuel féminin se définissent en opposition aux formes théoriques et masculines de la pratique des sciences sociales et mobilisent les caractéristiques de « l'éternel féminin » dans la structuration de l'identité féminine. Ce faisant, la distance disciplinaire entre les disciplines « féminines » (travail social, sciences domestiques) et les sciences sociales « masculines » (la sociologie, l'économie, les sciences politiques) se creuse jusqu'en 1940. Positionnées aux marges du champ des sciences sociales avant 1914, les pionnières du travail social, les spécialistes de l'enseignement ménager et des sciences domestiques en sont expulsées en se situant au pôle de l'hétéronomie à mesure du resserrement de la définition des sciences sociales légitimes et de la construction de l'identité professionnelle de ces femmes structurée autour des attributs de la féminité naturalisée. Ces nouvelles disciplines féminines sont des modes de compensation de la marginalisation et de l'exclusion du champ des sciences sociales à travers la définition d'un espace propre, d'une légitimité spécifique apte à résoudre la contradiction de statut dont ces femmes font l'expérience. Il s'agit également d'une façon de faire correspondre les dispositions et les aspirations professionnelles de ces femmes, freinées par les logiques d'organisation interne du champ des sciences sociales qui se définit toujours davantage par opposition aux pratiques féminines, avec des positions concrètes sur le marché du travail salarié. Ce sont donc les pratiques féminines les plus hétéronomes qui se constituent en nouvelles disciplines.

Les professeures de l'enseignement secondaire féminin, pour leur part, sont dans une autre logique, car le mouvement de professionnalisation les fait se rattacher toujours davantage aux espaces partagés du champ des sciences et des disciplines universitaires, contrairement aux professions sociales féminines qui s'en détachent toujours davantage. Néanmoins, la construction de l'identité professionnelle se structure toujours, jusqu'en

1940, en appui sur un différentialisme de genre qui naturalise les compétences féminines, toujours définies dans une perspective de complémentarité et de spécificité. Pédagogues avant d'être des intellectuelles, les professeures de l'enseignement secondaire féminins développent un ethos professionnel du sacrifice, du dévouement qui emprunte à la fois au modèle de la religieuse et de la mère. Même si les professeures, représentées dans le *BESJF* par J. Crouzet-Ben-Aben, s'expriment en faveur d'une égalité de droits entre les hommes et les femmes, leur vision des compétences féminines et masculines reproduit sans cesse la hiérarchie de genre dans laquelle l'originalité, l'esprit critique, la profondeur, la largeur d'esprit, l'autonomie intellectuelle et la puissance créatrice sont associés aux garçons et aux hommes alors que la sensibilité, la tendresse, l'instinct de la morale, le sens pratique, le classement, la compréhension émotive sont des qualifications qui reviennent sans cesse pour caractériser les étudiantes et les femmes en général. Articulé à une absence de réflexion critique sur la division du travail entre les sexes, le discours des professeures d'enseignement secondaire féminin n'encourage finalement que très peu le travail intellectuel des femmes au-delà des études secondaires ou de l'enseignement secondaire.

En outre, l'émotivité et la sensibilité attribuées aux femmes prennent la forme du soupçon de subjectivité abusive, d'irrationalité et de parti-pris dès que les intellectuelles abordent les questions théoriques touchant aux rapports sociaux de sexe. On l'a vu dans le cas de la Section d'études féminine du Musée social, on le verra encore dans le prochain chapitre avec d'autres intellectuelles militantes dont les analyses sur la construction sociale des différences entre les sexes et leur rôle dans la reproduction de la hiérarchie de genre subiront une disqualification sans véritable examen, seront rejetées dans le champ politique en raison de leur caractère hétérodoxe et subversif, contraire aux définitions légitimes de la perspective « neutre ».





## Chapitre 7: Les femmes hautement diplômées et la recherche « fondamentale »: adoption et appropriation des pratiques et des perspectives de recherche masculines

C'est toute cette misère morale; vestige de l'antique servitude dans laquelle a été maintenu leur sexe, qui se traduit par ce que les féministes nomment leur volonté de rester femmes, tout en demandant des droits égaux à ceux des hommes. Pour rester femmes elles continuent à se montrer dans les soirées les bras et la poitrine nus, le visage poudré et des fleurs aux cheveux. Dans ce déshabillé elles entretiennent les hommes de l'injustice que la société fait à leur sexe; elles réclament le droit de vote, demandent à être éligibles et l'interlocuteur masculin transporté par la pensée ces belles épaules à la tribune du parlement, intérieurement il sourit en pensant que les convictions gagnées aux idées de la belle oratrice pourraient bien avoir une origine toute autre que la valeur de ses arguments. Revenant à la réalité, il se dit qu'après tout la personne n'est pas mal et que, la mode étant maintenant de flirter en parlant féminisme, force est bien de faire comme tout le monde. Avec conviction il défend donc les privilèges masculins, la partenaire riposte avec éloquence, et, la soirée finie, elle part heureuse d'avoir été à tel point appréciée dans son intelligence et... dans sa féminité (M. Pelletier, « les femmes et le féminisme », *La Revue socialiste*, t. 43, n.253, janvier 1906).

Les femmes dont l'ambition intellectuelle va jusqu'à la réalisation d'un doctorat deviennent de plus en plus nombreuses autour de la Première Guerre mondiale. La majorité des femmes docteurs en droit ou en lettres ne poursuit pas d'activité intellectuelle et disparaît de l'espace public en tant qu'auteure et savante. Durant l'entre-deux-guerres, elles ne peuvent pas encore raisonnablement espérer accéder à un poste universitaire même si des positions dominées s'ouvrent très lentement à elles dans les années 1930, comme le note E. Charrier (1931: 270).

les femmes enseignent dans les instituts qui dépendent des Universités et dans les établissements publics d'enseignement supérieur extérieurs aux Universités. À Paris, elles sont : assistants au Muséum, directeurs d'études à l'École pratique des Hautes-Études, répétiteurs à l'École des Langues orientales vivantes, professeurs au Conservatoire national de Musique et de Déclamation, professeurs d'art décoratif, etc.

Puisque les carrières universitaires sont officieusement fermées aux femmes jusqu'à la Seconde Guerre mondiale, les nouvelles diplômées qui souhaitent mettre à profit leurs diplômes se tournent vers les administrations publiques qui leur ouvrent les concours de

rédacteur à partir de 1919<sup>1</sup> (Clark 2000). Les organisations internationales comme le Bureau International du Travail et la Société des Nations emploient aussi des femmes diplômées<sup>2</sup>. Plusieurs aspirent également aux postes de bibliothécaires, d'inspectrices et d'archivistes qui se féminisent de plus en plus, ainsi qu'aux emplois de secrétaires commerciales dans les industries. Les crises sociales occidentales des années 1930 provoquent une recrudescence des résistances face au travail salarié des femmes mariées et, à la veille de la Seconde Guerre mondiale, les professions de notaire, d'avoué, de greffier et de magistrat sont toujours fermées aux femmes.

Au début du siècle, quelques exceptions tentent de poursuivre, parallèlement à des activités militantes, des réflexions et des enquêtes de type sociologique sans assises institutionnelles. Kaete Schirmacher, Lydie de Pissarjevski et surtout Madeleine Pelletier produisent de nombreux travaux autonomes, aux visées théoriques et généralisantes incontestables, qui abordent des questions peu étudiées, concernant surtout les rapports sociaux de sexe et le travail domestique, encore peu définies sociologiquement (Charron 2004, Mathieu 1992). La reconnaissance de leur compétence théorique, de l'originalité et de la pertinence de leurs idées est limitée par deux éléments. D'une part, le caractère subversif et militant de leurs analyses provoque une réception qui les repousse vers le champ politique et le pôle de l'hétérodoxie transgressive. D'autre part, les critères d'appréciation utilisés pour qualifier leurs travaux continuent à privilégier leur identité de genre et à y associer les compétences qui les tirent vers le pôle de l'hétéronomie, de la description, de l'empirie, du concret.

Durant l'entre-deux-guerres, de nouveaux groupes de recherche, des laboratoires et des instituts divers apparaissent comme résultat des transformations dans les modes de financement de la recherche universitaire – notamment l'investissement grandissant des mécènes comme A. Kahn et la Fondation Rockefeller – et du processus de spécialisation

<sup>1</sup> Les premiers sont ceux du Ministère de la Guerre, de la Préfecture de la Seine et du Ministère de l'Hygiène. La Préfecture referme toutefois les concours aux femmes en 1930 comme l'avait fait le Ministère de l'Agriculture en 1923 après quelques années d'ouverture aux femmes (Charrier 1931 : 272).

<sup>2</sup> La production intellectuelle des femmes employées dans les administrations internationales est plus abondante, notamment dans les périodiques savants internationaux, que celle des femmes employées dans l'administration nationale qui demeurent davantage anonymes.

dans le champ des sciences sociales où l'appartenance au milieu universitaire devient de plus en plus une condition de légitimité et de reconnaissance du travail. La sociologie durkheimienne, de la première série de *L'Année sociologique* aux *Annales sociologiques*, se construit résolument contre les approches militantes et monographiques et contribue sans conteste à l'invisibilisation des femmes dans le champ des sciences sociales. Comme on l'a vu avec les travaux de P. Lapie sur les rapports sociaux de sexe et l'échange entre É. Durkheim et des femmes de lettres, les travaux de femmes et leurs perspectives particulières sont définis comme secondaires, peu scientifiques, amateurs, ne parviennent pas à s'imposer comme neutres et originaux. Malgré ces effets, non fondés sur une misogynie ou un antiféminisme virulent, mais favorisant l'exclusion des femmes du champ des sciences sociales, les durkheimiens furent paradoxalement, au-delà de leur contribution indirecte aux idées féministes à travers la défense d'une définition laïque de la famille et de la morale, parmi les universitaires suscitant le plus de « vocations » féminines aux recherches en sciences sociales en France, notamment à travers le Centre de documentation sociale et l'Institut d'ethnologie.

Il est impossible, dans ce chapitre, d'analyser les logiques d'incorporation des femmes dans l'ensemble des nouveaux groupes qui naissent dans le champ des sciences sociales français durant l'entre-deux-guerre et d'approfondir le parcours professionnel de toutes les femmes rencontrées. Cela nécessiterait de longues recherches en archives, nous ferait sortir complètement de notre périodisation et exigerait de nombreuses pages dont nous ne disposons plus à ce moment de la thèse. En outre, les modes d'insertion des femmes dans le champ universitaire, et plus largement dans le champ intellectuel, changent considérablement après la Seconde Guerre mondiale, ce qui justifie notre périodisation. À la lumière des données recueillies dans les périodiques de notre corpus, nous pouvons néanmoins évaluer le travail de femmes dans certains groupes spécialisés, essentiellement en ethnologie et en anthropologie. Par comparaison avec les autres femmes étudiées dans cette thèse, celles-ci adoptent des pratiques de recherche et d'écriture plus anonymes, moins individualisées. Elles travaillent davantage sur des objets et des projets collectifs définis notamment par leur professeurs. Leurs premiers travaux sont, en conséquence,

moins marqués par une perspective « féminine » et par une conscience de genre. La meilleure intégration dans les structures instituées de la recherche sociale se fait à la condition de se soumettre aux visions légitimes de l'organisation sociale et de la réflexion sociologique, et de mettre en suspens les discours critiques (féministes) sur l'organisation et le contenu androcentriques des savoirs. Cette légitimité intellectuelle et disciplinaire s'acquière dans les secteurs les plus empiriques des sciences sociales où la contradiction entre féminité et travail intellectuel est moins forte qu'ailleurs puisque la théorisation est moins au centre des préoccupations. Par opposition, les femmes sans assises institutionnelles qui avaient produit précocement des propositions théoriques originales et contestataires et manifestaient dès le départ une grande autonomie intellectuelle, ne sont pas parvenues à occuper des positions durables dans le champ des sciences sociales et à être reconnues pour leurs contributions théoriques, renvoyées sans cesse aux frontières du champ des sciences sociales et du champ politique. Les modalités de fonctionnement du stigmatisme lié à la féminité dans le champ des sciences sociales se modifient avec l'accès des femmes aux diplômes universitaires, mais le stigmatisme demeure toujours efficient quoiqu'un peu moins visible.

### **7.1. Les doctorats féminins : un portrait**

La réalisation d'un doctorat est une condition nécessaire à l'ambition universitaire, mais elle n'est pas suffisante. De la fin du XIX<sup>e</sup> siècle à la Seconde Guerre mondiale, plusieurs femmes soutiennent des doctorats sans jamais s'intégrer à l'université, à quelques exceptions près dans les années trente<sup>3</sup>. Ce qui nous intéresse davantage ici est le rapport entre la réalisation d'une thèse de doctorat en droit ou en lettres, la poursuite des recherches

<sup>3</sup> Marie Curie est longtemps la seule femme à occuper un poste régulier de professeure dans une université française et en 1930 elles sont moins de dix à enseigner comme professeure ou maîtresse de conférence en France. En 1930, seule Mlle Condat professe dans une faculté de médecine française. Les facultés de lettres s'ouvrent en 1921 à Mlle Villard à Lyon. En 1928-9, Mlle Sjøestedt est maîtresse de conférences de grec dans la faculté de lettres de l'Université de Rennes et en 1930, c'est au tour de Geneviève Bianquis d'obtenir une maîtrise de conférences en allemand à la Faculté de Dijon. Charle (1994, 1999) a bien documenté les difficultés auxquelles a été confrontée Geneviève Bianquis dans ses tentatives d'intégrer le corps universitaire. En 1929, l'Université de Rennes admet Mme Béquignon-Lagarde parmi le personnel enseignant de la Faculté de droit.

après la thèse et les modalités de leur réception dans le champ des sciences sociales. Des recherches prosopographiques seraient très complexes à mener compte tenu des particularités des trajectoires féminines (changement de patronyme, interruption ou retrait au moment du mariage ou de la naissance des enfants, etc.) - et de toute manière impossibles à réaliser dans le cadre de cette thèse dont la perspective est plus générale<sup>4</sup>. Néanmoins, le dépouillement du *Catalogue des thèses et des écrits académiques* ainsi que des recherches complémentaires dans le catalogue général de la Bibliothèque nationale de France (BNF) nous permettent de dégager certains traits sociologiques de ce groupe de femmes et de leurs travaux.

### 7.1.1 Une minorité qui poursuit la recherche après la thèse en droit ou en lettres

Si on recense les thèses de doctorat soutenues par des femmes en droit et en lettres<sup>5</sup> entre 1890 et 1940 en France, on remarque le faible nombre de travaux consacrés spécifiquement à des questions d'ordre sociologique, réalisés sous la direction de sociologues ou d'anthropologues confirmés. La première Française docteure en droit, Jeanne Chauvin, publie en 1892 chez Giard et Brière sa thèse intitulée *Des professions accessibles aux femmes en droit romain et en droit français, évolution historique de la position économique de la femme dans la société*. Il s'agit bel et bien d'un travail de type sociologique, de ceux considérés comme tel par les durkheimiens par exemple. Néanmoins, nulle trace du travail de J. Chauvin dans les périodiques dépouillés, à l'exception de la *Revue universitaire* dans laquelle elle publie un court article sur l'enseignement du droit

---

<sup>4</sup> Il serait par exemple très pertinent de faire une recherche sur les relations de collaboration intellectuelle anonyme des femmes hautement diplômées avec leurs maris, ce qu'il n'est évidemment pas possible de faire dans cette thèse. Voir notamment Boltanski (1975).

<sup>5</sup> Il s'agit ici des thèses d'État et non des thèses pour le doctorat d'université, catégorie qui comprend encore beaucoup plus de diplômées, au départ souvent des étrangères. Il importe aussi de noter que les thèses de médecine réalisées par des femmes sont d'abord beaucoup plus nombreuses que les thèses en droit et en lettres. Elles portent surtout sur des questions proprement physiologiques et sur des pathologies féminines et infantiles ainsi que sur la santé reproductive, ce qui explique que nous les ayons exclu de nos calculs. Voir Edelman (2005) pour une analyse du contenu des thèses des premières femmes médecins. Même dans les thèses de Blanche Edwards-Pilliet ou de Madeleine Pelletier, qui sont par la suite visibles dans le champ des sciences sociales, les considérations sociologiques sont absentes.

dans les lycées de jeunes filles<sup>6</sup>. Il faut ensuite attendre 1900 pour que d'autres femmes soutiennent des thèses en droit. Entre 1900 et 1910, seul trois doctorats en droit sont attribués à des femmes vraisemblablement originaires de Russie (Sonia Balachowsky-Petit, Sophie Baumstein et Nina Bibikoff). Leurs travaux portent dans deux cas sur la Russie (féodalité et alcoolisme) et dans l'autre sur le droit dans les États où les pouvoirs législatifs et exécutifs ne sont pas séparés. Entre 1910 et 1919, dix-huit thèses de droit sont soutenues par des femmes et aucune d'entre elles ne publie d'autres volumes par la suite, retombant dans l'anonymat<sup>7</sup>, à l'exception d'Agathe Dyrande-Thévenin qui devient une avocate connue et très active à la Fédération des Française diplômées des universités. Leurs travaux sont très diversifiés et seuls trois d'entre eux portent spécifiquement sur les femmes. Entre 1920 et 1929, le nombre de thèses en droit réalisées par une femme atteint 86, puis durant la décennie suivante 287. La proportion de femmes qui publient d'autres ouvrages après la réalisation de la thèse, selon le catalogue général de la BNF, passe de 23% entre 1920 et 1929 à 8% entre 1930 et 1939<sup>8</sup>. Parmi elles, une majorité signe des ouvrages de littérature, des recueils techniques de lois, des écrits militants ou encore un seul livre dans le prolongement de la thèse. Celles qui développent des projets de recherche aboutissant à de nombreuses publications spécialisées sont extrêmement rares : 3 diplômées entre 1920 et 1929<sup>9</sup> et encore moins dans la décennie suivante. Une majorité de cette minorité publie quelques livres dans le prolongement de leur thèse ou sur un autre thème se rapprochant des sciences sociales et du droit. En somme, la grande majorité des diplômées de droit se retire complètement de l'univers de la recherche après la thèse et parmi celles qui poursuivent la publication de travaux, on en recense très peu qui le font de manière constante, encore moins dans un cadre professionnel institutionnel. De surcroît, on remarque une diminution

<sup>6</sup>J. Chauvin a mené la campagne pour l'accès des femmes au barreau en 1900. Par la suite, elle plaide un peu, mais retourne rapidement à l'enseignement secondaire féminin où elle avait déjà travaillé avant de s'inscrire au barreau. Au sujet des controverses sur l'accès des femmes au barreau, voir Rennes (2007).

<sup>7</sup>Il demeure des doutes à propos de deux d'entre elles qui auraient publié des romans, mais il est possible qu'il s'agisse d'autres femmes portant le même nom.

<sup>8</sup>Ce dépouillement ne comprend toutefois pas les publications dans les périodiques. Les résultats demeurent néanmoins significatifs de la poursuite de la recherche ou de l'arrêt du travail intellectuel, à l'échelle d'une vie entière.

<sup>9</sup>Dont André Lehmann qui, en plus de ses écrits militantes, publie une série d'ouvrages sur les femmes dans l'histoire et Mathéa Gaudry qui fait paraître quelques livres dans le prolongement de sa thèse sur l'ethnologie de l'Aurès. Il faut noter également dans cette cohorte d'autres diplômées connues pour leur militantisme féministe, comme Yvonne Netter et Odette Simon, ainsi que Charlotte Béquignon, première femme professeure de droit à l'Université.

dans le temps de la proportion de ces femmes diplômées en droit qui continuent à publier par la suite. Des recherches supplémentaires seraient nécessaires pour comprendre ce retrait du champ intellectuel immédiatement après les études. Est-ce le mariage, les maternités, ou encore l'incapacité à s'intégrer dans les institutions académiques ou dans une pratique professionnelle qui expliquent ce retour à l'anonymat ? De quelle manière l'identité féminine joue-t-elle dans l'arrêt de la recherche ?

En lettres, les diplômées ont des parcours très différents et s'intègrent beaucoup mieux aux différentes institutions qui permettent la poursuite de la recherche et ce, dès la première génération de femmes doctores ès lettres à partir de 1914. Entre 1914 et 1920, cinq doctorats en lettres sont décernés à Jeanne Duportal (histoire), Léontine Zanta (philosophie), Léonie Villard (littérature), Mlle B. Pointud-Guillemot (philosophie) et Marie-Louise Vincent (littérature). Contrairement aux femmes doctores en droit, seule Mlle B. Pointud-Guillemot ne publie plus d'ouvrages après sa thèse. L. Villard et M.-L. Vincent écrivent de nombreuses analyses littéraires, J. Duportal produit quelques travaux historiques et L. Zanta se dédie au journalisme, entretient des relations épistolaires avec Theillard de Chardin et fait également paraître *Psychologie du féminisme*<sup>10</sup>. Cette génération s'intègre toutefois peu aux institutions savantes, sauf L. Zanta, associée aux semaines sociales, et L. Villard qui devient la première femme professeure d'anglais dans une université française à Lyon. Dans la décennie suivante, 64% des femmes doctores en lettres, soit 16 sur 25, poursuivent des recherches dans un cadre institutionnel ou non. Geneviève Bianquis, germaniste, parvient, après avoir surmonté de multiples obstacles

---

<sup>10</sup>Première femme détentrice d'un doctorat en philosophie, Léontine Zanta est une intellectuelle connue à son époque, un modèle de réussite intellectuelle pour les jeunes filles de la génération de Simone de Beauvoir. (d'Eaubonne 2008: 71). Ses rares incursions dans le champ des sciences sociales demeurent marquées par sa formation en philosophie, sa carrière littéraire et ses convictions catholiques. Ainsi, *Psychologie du féminisme* (1922) n'explore-t-il que très peu les mécanismes sociaux de différenciation entre les sexes tout en défendant une éducation similaire pour les garçons et les filles et le droit pour les femmes au développement de leur individualité. En réalité, la réflexion de L. Zanta sur le féminisme et les spécificités du féminin se rapproche moins des écrits sociologiques de femmes comme M. Pelletier ou même d'hommes comme P. Lapie que des essais philosophico-littéraires d'une vicomtesse d'Adhémar et de catholiques progressistes, guidés par une morale d'inspiration protestante, qui combattent l'exacerbation des caractéristiques féminines, devenues des « défauts », et cherchent à légitimer une virilisation limitée des femmes, toujours assignées prioritairement aux fonctions maternelles et conjugales, mais non uniquement, davantage tournées et formées pour des activités intellectuelles et spirituelles. Les sources de L. Zanta pour dégager la « psychologie du féminisme » sont exclusivement littéraires.

documentés par Charle (1994), à obtenir un poste universitaire à Dijon, tandis que Marguerite Thibert s'intègre au BIT (Thébaud 2007), grâce à son directeur de thèse Célestin Bouglé. Quelques autres travaillent au sein de l'École pratique des hautes études comme professeures de linguistique (Marie-Louise Sjoestedt et Lilius Homburger (1880-1969)), à l'Institut néo-hellénique de l'Université de Paris (Polymnie Lascaris) ou aux Archives nationales comme archiviste (Yvonne Bézard). À ces personnes, il faut ajouter Jeanne Ancelet-Hustache qui continue d'être professeure dans l'enseignement secondaire féminin tout en publiant de nombreux travaux d'histoire. Dans la génération diplômée entre 1930 et 1939, on observe une diminution de la proportion des femmes qui continuent à publier après le doctorat, comme en droit : de 64% entre 1920-1929, on passe à 51%, soit à 23 sur 45. Le catalogue général de la BNF nous apprend que deux d'entre elles deviennent professeures d'histoire à la Sorbonne après la Deuxième Guerre mondiale (Lucienne Portier et Amélie-Marie Goichon), qu'une travaille à l'Institut de phonétique comme assistante (Marguerite Durand) et qu'une autre devient conservatrice de Musée (Marie-Madeleine Kahan-Rabecq). Régime Pernoud, historienne bien connue qui exerça de nombreux métiers (préceptrice, répétitrice, conservatrice de musée, archiviste), est également de cette cohorte. Enfin, la majorité des 23 femmes qui publient quelque ouvrage après leur thèse est peu prolifique: une ou deux publications.

La réalisation d'un doctorat en lettres apparaît donc comme une meilleure voie d'incorporation dans les institutions savantes spécialisées que celle d'un doctorat en droit. Il demeure toutefois difficile de savoir si c'est l'intégration préalable dans les institutions qui amènent les femmes à choisir cette filière ou si le choix de cette filière facilite la poursuite de la recherche par rapport aux études de droit. Peut-être est-ce la perspective de la pratique professionnelle d'avocate, plus directement associée au diplôme de droit, qui contribue aussi à expliquer le fait que les femmes en lettres tendent à demeurer plus actives dans le champ intellectuel que leurs consœurs en droit. Encore une fois, des recherches ultérieures seraient nécessaires pour comprendre plus finement cette question.



### 7.1.2 Des objets d'étude de plus en plus « neutres » du point de vue du genre

Un bref regard sur le contenu des thèses de droit et de lettres soutenues entre 1910 et 1940 nous apprend d'abord que seule une minorité de travaux porte spécifiquement sur les femmes ou les objets considérés comme relevant des responsabilités et des intérêts « féminins » (les enfants, la famille, etc.). En droit, la proportion de thèses portant sur les femmes, la famille ou les enfants par rapport à l'ensemble des thèses soutenues par des femmes est de 36% entre 1910 et 1919. Elle passe à 16% entre 1920 et 1929 puis stagne à 15% entre 1930 et 1939. En lettres, ces proportions passent pour les mêmes périodes de 40% à 16% puis à 9%. Ces diminutions sont symptomatiques d'une intégration des femmes aux problématiques de plus en plus spécialisées dans les domaines du droit et des lettres ainsi que d'une prise de distance à la fois avec les constructions stéréotypées des « intérêts féminins » et la conscience de genre qui poussaient plusieurs figures féminines déjà étudiées à prendre pour objet d'étude leurs expériences spécifiques, leur histoire, leurs droits. Ces thèses en droit abordent le plus souvent, au sujet des enfants, les questions judiciaires des tribunaux et des problèmes de criminalité, au sujet des femmes, les droits des femmes mariées et celui des travailleuses salariées, et à propos de la famille, les ruptures et les régimes matrimoniaux. En lettres, l'approche biographique domine toutes les thèses en histoire ou en littérature portant sur les femmes à l'exception de celle de M. Thibert en histoire sociale du féminisme et du socialisme français en 1926.

Enfin, les femmes qui travaillent sur des questions relatives aux femmes, aux enfants et à la famille figurent peu parmi le groupe de diplômées qui poursuivent les recherches après la thèse. En droit, sur l'ensemble de la période, quelques-unes parmi elles publient d'autres ouvrages, essentiellement des écrits militants s'inscrivant dans des campagnes féministes : Yvonne Netter, Simone Weiler, Andrée Lehmann, Magdeleine Caunes. M. Gaudry fait figure d'exception en publiant quelques livres en ethnologie algérienne. En lettres, le même phénomène est observable. Les femmes, plus nombreuses, qui poursuivent la recherche ou l'écriture de manière professionnelle, ne sont pas celles qui se sont intéressées aux femmes dans le cadre de leur thèse. Les exceptions sont M.-A. Raynal qui publie deux ouvrages après sa thèse sur les écrits de Mme de la Fayette, J. Ancelet-

Hustache qui produit une abondante oeuvre d'historienne non universitaire suite à sa thèse sur Mechtilde de Magdebourg et M. Thibert qui fait des enquêtes socioéconomiques au BIT après son doctorat. Il s'agit sans conteste d'un indicateur de difficultés spécifiques se posant aux femmes choisissant de développer des recherches portant sur leur groupe de sexe ou sur leurs domaines de responsabilité traditionnels (enfants et famille). On ne peut toutefois analyser davantage ces difficultés spécifiques avec nos données, mais une corrélation, qui reste à expliquer, apparaît clairement. Il est cependant possible de formuler des hypothèses concernant le rejet des travaux sur les femmes, et *a fortiori* les travaux féministes, dans la catégorie du spécifique, du marginal, du particulier, par opposition à l'universel et à la généralité associés aux travaux, problématiques et perspectives masculines en analysant la réception de ces écrits dans les périodiques de sciences sociales français.

### 7.1.3 Réception des thèses et redéploiement du stigmatisme de la féminité

En même temps que croît la tendance à choisir des objets d'étude considérés comme « neutres » du point de vue du genre, l'identité féminine demeure centrale dans la réception des thèses de doctorat soutenues par des femmes, surtout lorsque les recherches portent sur les femmes ou le féminisme. Il est vrai, comme nous le verrons tout au long de ce chapitre, que, même si elles sont peu nombreuses, les analyses de travaux signés par des femmes diplômées diffèrent de celles portant sur les travaux de femmes non diplômées en ce qu'elles discutent davantage des idées développées par les auteures, des hypothèses défendues, des méthodes employées. Les attentes intellectuelles et sociales vis-à-vis des femmes diplômées se modifient au fur et à mesure d'une première banalisation partielle de leur présence dans le champ des sciences sociales, mais la féminité continue de fonctionner comme un stigmatisme, malgré les modifications des définitions dominantes de la féminité qui se présentent toujours sous les traits de la nature, de l'éternelle différence.

Dans les périodiques de sciences sociales dépouillés, seuls les travaux d'une vingtaine de femmes détentrices de doctorats en droit, médecine, lettres ou sciences, obtenus en

France ou ailleurs mais qui écrivent en français, sont analysés<sup>11</sup>. La plupart de ces comptes rendus concerne uniquement la thèse publiée, de manière très succincte, sans véritable appréciation. Les préfaces et les introductions de ces ouvrages nous permettent de comprendre un peu mieux la persistance des références de genre dans les travaux des femmes hautement diplômées.

Dans le cas des travaux qui portent sur les femmes ou le féminisme, les préfaciers félicitent généralement les auteures de n'être pas tombées dans le piège du « mauvais féminisme ». Charles Formentin, dans l'édition du 18 septembre 1897 du *Figaro*, félicite Jeanne Chauvin d'avoir « eu le bon sens de ne point se mêler à la tribu jaseuse des féministes, et de ne point plaider, quoique avocate, la cause chère à Mme Pognon ». En 1923, le préfacier d'Yvonne Netter, J. Ernest-Charles, qualifie aussi l'appartenance à une perspective féministe radicale de « préjugé » dans lequel l'auteure ne serait pas tombée. « Elle possède la sagesse de ne pas se laisser entraîner par des préjugés quels qu'ils soient : favorables au maintien de l'autorité unique dans l'association conjugale, ou bien favorables à l'émancipation complète de la femme agissante même dans le mariage » (Netter 1923: 7). En 1931 encore, William Oualid, directeur de thèse d'Edmée Charrier, qui préface la publication chez Mechelinck, est satisfait que son étudiante ait évité une critique radicale de la féminité traditionnelle.

Le portrait [de l'intellectuelle réalisé par E. Charrier] est heureusement loin de la caricature du bas-bleu et de l'émancipée ne rêvant qu'imitation servile de l'homme jusqu'en ses travers ! L'heure des premières griseries est passée. Pendant longtemps, les intellectuelles faisaient trop souvent figures de parvenues de l'esprit ou d'êtres insexués. Aujourd'hui la nature a repris ses droits. L'équilibre s'est rétabli. Et si

<sup>11</sup> On observe beaucoup plus d'analyses sur des travaux de femmes rédigés en anglais ou en allemand. Les Américaines, particulièrement, sont nombreuses à accéder aux études universitaires depuis le début du siècle et à y décrocher les plus hauts diplômes. Leur présence dans les périodiques français est toutefois ponctuelle: elles n'apparaissent souvent qu'une seule fois, dans le cadre d'un court compte-rendu. Dans la première série de *L'Année sociologique*, elles sont les seules femmes à être considérées. L'analyse est ici véritablement centrée sur les femmes diplômées en France ou dans la francophonie, ou qui écrivent en français. Au sujet de l'accès des Américaines aux études supérieures, voir Antler (1987), Levine (1995) et Eschbach (1993). Au sujet des premières femmes diplômées dans le champ des sciences sociales allemandes, voir Kleinau (2004). Au sujet des premières Américaines diplômées impliquées dans le champ des sciences sociales, voir Deegan (1988 et 1911), Grant *et al.* (2002), Lengermann et Niebrugge-Brantley (2002), Richardson (2002) et Broschart (2002). Une étude comparative de la construction des compétences intellectuelles féminines entre la France et l'Amérique (États-Unis et Canada) seraient fort utile pour approfondir notre compréhension des modalités de fonctionnement du stigmatisme liée à la féminité dans le champ intellectuel.

l'intellectuelle moderne est fort différente de la mondaine de jadis, elle n'en est pas moins séduisante et digne d'être la concurrente, la collaboratrice ou la compagne d'un homme lui aussi transformé (Oualid, dans Charrier 1931: IV).

Le cœur du problème refait toujours surface : la conformité avec une vision naturalisée de la féminité qui s'articule avec l'idée que les femmes doivent d'une part demeurer dans un espace distinct, avec des attitudes et des préoccupations qui ne sont pas masculines (« imitation servile de l'homme ») et, de l'autre, conserver plusieurs attributs de la féminité traditionnelle et demeurer dans un rapport de séduction avec les hommes. Le compte-rendu de 17 pages consacré à la thèse de M. Thibert sur le *féminisme dans le socialisme français de 1830 à 1850* par T. Joran, antiféministe très actif et polémique, dans *La Réforme sociale*, s'appuie précisément sur cette peur de l' « hominisation » et de la « masculinisation »<sup>12</sup> des femmes à travers le féminisme. Il rejette sans hésitation son travail de la science vers le politique: « Aussi son ouvrage est-il moins d'un historien que d'un avocat, et c'est sur ce manque d'impartialité qu'il appartenait au jury de faire d'expresses réserves. Il n'en fit point » (*RS* 86 1926: 336). Injuriant le jury de thèse qu'il qualifie notamment de « femmelins de la Sorbonne » (347), l'analyste invoque les inégalités naturelles, l'immoralité du féminisme, le danger qu'il représente pour « les fondements de la société ». Il prétend que la Sorbonne n'aurait pas dû décerner ce doctorat à « une féministe déterminée, en mal de doctorat », dont la qualité de « sociologue » et de « scientifique » est constamment remise en cause dans ce texte.

Nous avons assez parcouru de ces « réalisations pratiques » pour nous faire une idée de l'atmosphère morale d'où est issu le féminisme : abolition de la famille, dissolution de la morale publique, promiscuité, cloaque de vices, « chiennerie universelle », aucun de ces termes, non pas même le dernier (que j'emprunte au vocabulaire de M. Aristide

<sup>12</sup>« Cette égalisation complèterait l'œuvre détestable qui s'opère sous nos yeux, et c'est à savoir l'abolition de tout caractère distinctif du sexe. Féminisme tend à devenir synonyme d' « hominisme ». Point d'indice plus significatif de décadence que cette confusion de l'homme et de la femme dans la société. Quand donc comprendra-t-on que les féministes sont des femmes qui haïssent leur sexe et qui envient le nôtre ? Que cette jalousie est l'essence même du féminisme ? Tels sont, en effet, les termes qu'il faut substituer à tant de vocables pompeux par lesquels les doctrinaires du parti cherchent à nous faire prendre le change. [...] Il n'est pas question au fond ni de progrès économique, ni de meilleure organisation industrielle, ni d'accès aux carrières libérales: tout cela est acquis, et tout cela fut procuré sans que les femmes eussent à s'en mêler. Nous, les hommes, sommes allés au devant des besoins de la société féminine et y avons pourvu dans toute la mesure compatible avec l'intérêt général. Non, ce que veulent en réalité ces « apôtres du désordre », dont Mme Thibert nous a copieusement retracé les faits et gestes, c'est mettre au-dessus de toutes les lois divines et humaines la loi de l'instinct. Voilà ce qui se cache sous leur messianisme saugrenu » (Joran *RS* 86 1926: 352).

Briand) n'est trop fort pour qualifier ce dévergondage des mœurs et cet abaissement de la dignité féminine. Quand on pense que la Sorbonne a avalisé – j'allais dire avalé – toutes ces turpitudes, on reste confondu. Quand on pense qu'il s'est trouvé une jeune femme pour respirer « tous ces miasmes de sensualisme » (p. 324 en note), pour remuer toute cette boue sans en avoir le haut-le-cœur, et que, de si bien connaître comment et où s'est élaboré le féminisme, cela ne l'a pas dégoûtée du féminisme, on demeure stupide. À quoi bon érudition et littérature, si cela ne conduit pas un esprit cultivé à devenir plus « honnête homme »<sup>13</sup>? (Joran *RS* 86 1926: 343).

M. Thibert est autorisée par la direction du périodique à répondre à son détracteur et n'entend pas ouvrir une « polémique », mais « uniquement corriger quelques « erreurs » échappées » (*RS* 86 1926: 541), en particulier rectifier le « procédé ouvertement déloyal » d'amalgamer des idées et des citations distinguées dans son travail. « Mon ouvrage tout entier est d'ailleurs consacré à expliquer par la méthode historique et à dénoncer la confusion trop fréquemment faite, par de pseudo-féministes et par les ennemis du féminisme, d'affranchissement de la femme et des mœurs, de féminisme et de licence morale » (Thibert *RS* 86 1926: 543-4). Revendiquant son appartenance féministe, elle condamne l'attaque de T. Joran à sa propre moralité et souligne avec justesse que de telles considérations et un tel ton ne poindraient pas dans une analyse portant sur un auteur de sexe masculin dont il n'approuverait pas les conclusions.

L'élégance, la beauté (ou l'absence de beauté), les références corporelles demeurent omniprésentes dans les comptes rendus de soutenances de thèses féminines et dans les préfaces des ouvrages écrits par des femmes qui portent sur des enjeux féministes, même lorsque les analystes ne sont pas aussi antiféministes que T. Joran. Charles Formention, dans l'édition du 18 septembre 1897 du *Figaro*, se rappelle en ces termes de J. Chauvin.

Mlle Jeanne Chauvin a-t-elle beaucoup changé depuis [sa soutenance]. Je me plais à penser le contraire. Elle était délicieuse alors, avec ses grands yeux noirs, sa taille mince et ses frisons fous qui cabriolaient sur le front. Sa voix était douce, presque timide; rien en elle ne rappelait ces bas bleus horribles qui donnent la démission de leur sexe pour prendre des airs savants. Et pourtant elle en savait long déjà sur le droit, la littérature et la science. J'ignore si on lui avait appris, comme le voulait Chrysale, à reconnaître un pourpoint d'avec un haut-de-chausse; mais, en admettant qu'elle ne sût pas raccommoier des chaussettes, elle connaissait Cujas, Justinien, les Pandectes, tous les codes romains et tous les codes français.

<sup>13</sup> Il est étonnant qu'il n'ait pas plutôt parlé d'honnête femme. Peut-être cela indique-t-il la profondeur de la difficulté de Th. Joran à accorder aux femmes le statut d'intellectuelle, savante ou scientifique.

Même dans le périodique féministe *La Fronde*, le récit que fait Andrée Aymard de la soutenance de thèse de J. Ancelet-Hustache, renvoie aux mêmes registres lexicaux de l'esthétique et met en évidence les attributs psychologiques de l'émotivité, d'abord associés à la féminité.

Devant eux, la candidate, jeune encore, en grand deuil, les cheveux blonds tressés au-dessus de la nuque. Malgré la sympathie de ses parents, de ses amis, de ses collègues et même de certaines de ses élèves qui remplissent la salle, elle est émue ; par moments la voix s'étrangle presque. Mais, à la moindre objection, elle s'anime, elle proteste, elle discute pied à pied, avec une ardente conviction, une conviction qui fait pour elle de la moindre de ses hypothèses comme une vérité d'évidence, une conviction si sincère et si profonde qu'elle réussit à la faire partager.

On voit bien dans ces citations l'articulation de considérations qui rappellent l'appartenance de genre avec l'idée d'une nouvelle forme d'intellectuelle chez qui « féminité et féminisme » seraient réconciliés, selon le mot Léontine Zanta dans son compte-rendu de la soutenance de thèse de M. Thibert dans le *Figaro* du 16 juin 1926.

Y a-t-il un antagonisme entre ces deux termes, comme certains le prétendent, je me le demandai l'autre jour tandis que j'écoutais Marguerite Thibert, dans son correct tailleur noir, la lèvre un peu moqueuse, mais souriante, discuter point par point les arguments de ses thèses de doctorat avec un jury aimable mais non point tendre et je finis par conclure : féminisme et féminité font aujourd'hui un mariage d'amour et de raison.

Bien que cette association, ce syncrétisme, soit certainement une des modalités du processus de banalisation de la figure de l'intellectuelle diplômée, il scelle les nouvelles formes sociales de l'identité féminine avec l'idée de nature et empêche donc de rompre avec les dispositions féminines à travers lesquelles le stigmate de la féminité dans le champ intellectuel demeure opératoire. En effet, ce sont bien les mêmes compétences, toujours associées à la nature féminine, qui ressortent dans les travaux ou les comptes rendus de soutenances qui accompagnent les nouvelles qualifications féminines acquises avec les diplômes. Encore à propos de la soutenance de M. Thibert, L. Zanta célèbre la dérobadie et l'intuition féminine.

Les membres de l'aréopage, ils étaient six, je crois, se partagèrent en deux camps : historiens et philosophes, prêts à se livrer bataille. Mme Thibert pacifia tout, en se

dérobant fémininement. Aux historiens, demandant des faits, elle répondit par les idées, en philosophe. Aux philosophes, demandant des définitions de doctrines, elle répondit par l'étude des individus, en psychologue. [...]

À quoi bon, du reste, les définitions ? N'est-ce point en précisant les doctrines, les programmes, qu'on dresse les individus les uns contre les autres ? O femme, quel admirable trait de ta logique intuitive !

Les principales qualités attribuées aux thèses féminines concernent en outre la minutie, la précision, la qualité du détail, la valeur documentaire ou le caractère méthodique du travail, mais très rarement la contribution théorique à la compréhension de problèmes généraux, même lorsque les femmes ne constituent pas l'objet d'étude principal et que leurs auteures adoptent des postures intellectuelles beaucoup plus proches de celles des hommes qu'auparavant, notamment en adoptant un langage et des méthodes légitimes.

Trois thèses ne portant pas sur les femmes, le féminisme ou les « intérêts féminins » nous convainquent que l'objet de la thèse n'est pas le seul facteur explicatif des qualifications éloignant les travaux féminins de la théorie ou mobilisant des considérations de genre, bien qu'il semble que les thèses portant sur des objets réputés « neutres » du point de vue du genre en suscitent moins. Il est toutefois significatif que les idées développées dans ces travaux sont davantage discutées et inscrites dans un ensemble plus vaste de préoccupations et de débats intellectuels.

D'abord, la préface que consacre Célestin Bouglé à la thèse de Hilde Rigaudias-Weiss (1936), qui a travaillé sous sa direction au Centre de documentation sociale après avoir fait des recherches à l'Institut Marx-Engels en Allemagne, consiste surtout en un résumé des idées de l'auteure, mais les quelques termes utilisés pour qualifier le travail de son étudiante correspondent à ces mêmes compétences descriptives, de précision, du détail. Sa thèse porte sur les enquêtes ouvrières françaises entre 1830 et 1848 et « c'est à préciser leurs tendances », à « esquisser leur influence », à « évoquer une époque », à « suggérer [...] d'utiles réflexions » que s'est attachée H. Rigaudias-Weiss. C. Bouglé insiste surtout sur la « sympathie » relative que lui inspirent les principaux enquêteurs étudiés, soit Villermé et Buret. À son avis, H. Rigaudias-Weiss « s'insurgerait » contre l'idée que les analyses de F.

Engels sur la classe ouvrière anglaise soient soupçonnées d'être calquées sur celles de Buret.

Dans la préface de la thèse soutenue par Jeanne Duprat à Genève, *Proudhon, moraliste et sociologue*, Gaston Richard parle davantage de Proudhon que de l'auteure et de ses idées. Il signale enfin la difficulté de la tâche que s'est assignée J. Duprat tout en concluant à la rencontre de ses objectifs. Sans commentaires dithyrambiques, il souligne « l'effort » de l'auteure, les textes « forts nombreux et bien choisis », l'interprétation digne de Proudhon. Bien que J. Duprat évite complètement la question de la misogynie bien connue de l'auteur de l'aphorisme « ménagère ou courtisane », G. Richard la ramène gentiment à ces considérations de genre.

L'œuvre morale de Proudhon a donc trouvé un interprète digne d'elle. Notons qu'elle l'a trouvé dans un représentant de ce sexe que son auteur avait traité durement et auquel il avait paru contester jusqu'au droit de se mêler aux luttes d'idées. Il redoutait les défaillances du cœur féminin dans le dur combat qu'il engageait au nom de la justice sociale et rien ne lui permettait encore d'apprécier aussi bien que nous le faisons aujourd'hui toutes les ressources de l'intelligence féminine, si pénétrantes, notamment dans les études morales. [...] Ne doutons pas qu'il eût lu avec une vive satisfaction le livre que lui a consacré Mlle Jeanne Duprat et qu'il n'eût ainsi rendu pleine justice à l'œuvre morale et philosophique d'une femme (Richard dans Duprat 1929: XI-XII).

Encore une fois, l'association entre le féminin et la morale refait surface comme une compétence spécifique, particulière aux femmes. Le compte-rendu du même ouvrage par R. Bastide (*RIS* 1930 3-4: 252) reconnaît à la fois le « haut intérêt théorique et pratique » du travail de J. Duprat. Il retient l'abondance « des citations bien choisies », les « idées neuves », les « remarques pénétrantes », « l'analyse soignée » et le « style nuancé et pieux ». Bien qu'elle ne s'attarde pas à cet élément, il félicite finalement l'auteure d'avoir « lavé Proudhon de son étiquette d'antiféminisme ». Le cas de J. Duprat est très intéressant parce qu'elle s'attaque à une question de philosophie politique, ce qui est encore très rare chez les diplômées, et ne s'occupe pas du tout des questions de genre, deux éléments qui favorisent la reconnaissance des compétences théoriques de l'auteure sans annuler, par ailleurs, les effets de son appartenance de genre qui réapparaît dans les remarques citées<sup>14</sup>.

<sup>14</sup>Il est important d'ajouter que la *RIS* demeure un milieu protégé pour J. Duprat, en raison de ses liens familiaux avec G.L. Duprat qui y occupe une position importante, et de ses propres collaborations avec le



Enfin, une autre étudiante de C. Bouglé, Louise-Marie Ferré<sup>15</sup>, publie une thèse sur les classes sociales dans la France contemporaine, un objet d'étude dont le caractère « général » est une évidence pour les sociologues et intellectuels de l'époque étudiée. Dans l'introduction, l'auteure nous informe de son intérêt précoce pour les questions sociales, de la réalisation tardive de ses études universitaires et de l'impact de cette situation sur son autonomie intellectuelle.

De très bonne heure, dès l'enfance même, l'observation des faits sociaux nous semblait un sujet d'étude vraiment plein d'intérêt. Le phénomène des classes, notamment; la différence entre l'égalitarisme prétendu et la segmentation sociale réelle, avaient retenu notre attention et nous avions pensée étudier cette zone du social. Ce projet fut repris après des études universitaires tardivement faites qui nous ont permis de recevoir les excellentes leçons de M. Bouglé et de M. Fauconnet, à la Sorbonne; de M. Bayet (pendant plusieurs années) et de M. Simiand, à l'École pratique des hautes études. [...] Nous tenons, notamment, à exprimer notre reconnaissance à M. Bouglé qui s'est intéressé à notre travail pendant plusieurs années. Cependant, il est certain que les conditions dans lesquelles nous avons fait nos études, peu favorables à certains égards, ont permis à notre esprit d'acquérir un tour plus personnel. Nous sommes entrée à l'Université, ayant déjà fait seule, pendant plusieurs années, dans le domaine des sciences sociales, des incursions peu méthodiques mais non point infécondes. Notre esprit, tout en restant largement ouvert à l'influence de nos maîtres, fut ainsi préservé de la passivité, garda toujours sa faculté de constructivité positive en face de l'enseignement reçu (Ferré 1934: 1).

Même si le travail de L.-M. Ferré est manifestement très original et dénote une grande autonomie, elle présente son travail comme une « simple ébauche du projet primitif plus vaste ». Elle espère que son « œuvre modeste » sera utile aux « jeunes » qui la suivront. La *RIS* (1936: 342) consacre un long compte rendu à cet ouvrage, signé par Achille Ouy<sup>16</sup> qui résume les principales conclusions après avoir repris l'introduction de l'auteure pour en

---

périodique.

<sup>15</sup> Elle publie aussi *Féminisme et positivisme* en 1938. Il s'agirait de la réimpression d'une œuvre de jeunesse. Bien que ce soit une étude sur les représentations des femmes et du féminisme chez Auguste Comte et ses disciples, elle adopte dans ce travail un ton clairement féministe. Elle débute, par exemple, sa conclusion en affirmant que « la théorie positiviste de la femme et de la famille nous semble devoir appeler des critiques. En ce qui concerne la nature féminine, Stuart Mill est assurément plus près de la vérité que Comte. Quand à la fonction sociale de la femme nous ne la voyons pas seulement au foyer » (Ferré 1938: 119). Elle plaide pour que « le problème du statut féminin » soit reconnu comme étant « d'ordre sociologique » (Ferré 1938: 121). Aucune autre donnée biographique n'a pu être retrouvée sur L.-M. Ferré. Si elle occupa une profession après ses études, ce n'en fut pas une qui lui permis de poursuivre des recherches sociologiques ayant fait l'objet de publications.

<sup>16</sup>Il semble que l'analyste se soit contenté de lire l'introduction et la conclusion de l'ouvrage. Les éléments de l'analyse ont presque tous été puisés textuellement dans ces deux parties extrêmes du travail.

indiquer la structure. Son commentaire ne relève point son effort conceptuel, ni le travail méthodologique<sup>17</sup> ou la contribution à une compréhension générale de la stratification sociale dans la France contemporaine. Il se contente d'insister sur la « bibliographie méthodique » qui « ajoute encore un intérêt documentaire à cette très sérieuse et très consciencieuse étude ». Le *Musée social*<sup>18</sup> (1936: 274), au contraire, souligne l'« effort remarquable » de l'auteure qui a « réussi à déterminer mieux que beaucoup d'ouvrages antérieurs, le concept de classe sociale, en les divisant [sic] en classes idéologiques et classes réelles », sans développer davantage toutefois sur le contenu de ses analyses.

Parmi toutes les femmes qui réalisent une thèse de doctorat, seule une minorité poursuit des recherches visibles dans les principaux périodiques de sciences sociales avant 1940. Ces exceptions sont, au début du siècle, surtout des militantes féministes qui publient des travaux et réalisent des enquêtes sans soutien institutionnel prolongé. Progressivement, durant l'entre-deux-guerres, quelques-unes s'insèrent dans des institutions, surtout à vocation anthropologique et ethnologique, à travers lesquelles elles construisent leur compétence intellectuelle qui sera reconnue comme suffisante, dans plusieurs cas, pour justifier des nominations dans les institutions d'enseignement supérieur vers la fin de la période et surtout après la Seconde Guerre mondiale. L'effet du diplôme sur la réception des travaux des intellectuelles se voit à travers le degré d'intérêt suscité par les idées de ces femmes qui sont davantage l'objet de discussions et d'analyses. Les marqueurs de genre ne disparaissent pas pour autant ni la qualification fondée sur des attributs de genre. Tant les références esthétiques et corporelles sur les auteures des travaux analysés que la reconnaissance presque exclusive de compétences « pratiques », « documentaires »,

---

<sup>17</sup>Elle tente notamment de justifier l'usage de sources extrêmement diversifiées, comme les « correspondances », et même de donner un statut méthodologique aux « expériences personnelles spontanées n'ayant pas revêtu la forme de l'enquête systématique », ce qui n'est pas très courant dans les études de stratification sociale des années 1930.

<sup>18</sup>Ce périodique rend aussi compte d'autres thèses en droit, notamment celles de Madeleine de Bryas (1927), Aline Vallée (1931), Henriette Martin (1933), Andrée Schneider (1934), Renée Petit (1938), Madeleine Léonard (1939) qui portent toutes sur des objets sans rapport avec les femmes. Ces textes confirment les analyses présentées jusqu'ici selon lesquelles la qualification des travaux féminins comme « documentaires », « consciencieux », « précis » et « pondérés » contribue au glissement du statut de ces auteures dans le champ des sciences sociales vers le pôle de l'hétéronomie en les éloignant des compétences théoriques.

« empiriques » et « organisationnelles » demeurent omniprésentes dans les échanges intellectuels mixtes et dans la réception des travaux de femmes.

## ***7. 2. Les femmes hautement diplômées sans assises institutionnelles dans le champ des sciences sociales: des militantes autour de 1900***

Parmi les premières détentrices de doctorat au début du vingtième siècle, quelques femmes se distinguent de la majorité des diplômées par leurs trajectoires. Alors que la majorité s'oriente vers les métiers traditionnellement féminins ou vers la pratique d'une profession libérale – lorsqu'elles ne se retirent tout simplement pas de l'espace public professionnel –, ces intellectuelles aspirent, en plus de leur pratique professionnelle, à participer à l'élaboration des théories sociologiques et au cumul sociographique. Elles se positionnent à la frontière du champ des sciences sociales et du champ politique où elles militent le plus souvent dans les groupes de gauche (socialistes, communistes ou anarchistes) et dans les associations féministes. Exclues des sous-espaces du champ des sciences sociales composés majoritairement d'universitaires comme les durkheimiens qui construisent leur légitimité intellectuelle par opposition aux sociologues « amateurs » et aux militants politiques, elles apparaissent sporadiquement à la Société de sociologie de Paris ou au Musée social. Les institutions leplaysiennes sont trop conservatrices pour admettre leurs idées radicalement égalitaires et leur transgression des normes de la féminité. Contrairement aux figures féminines de la transgression non diplômées, elles utilisent toutefois le langage et les concepts légitimes, acquis à travers leurs scolarisation, qu'elles seroprient pour conceptualiser leurs expériences particulières de femmes. Ainsi, elles s'approchent davantage du pôle de l'autonomie dans le champ des sciences sociales que leurs consœurs réformatrices, qui se spécialisent dans la cueillette d'informations empiriques utiles à leurs œuvres sociales, par la dimension formelle – tant théorique que méthodologique – qui caractérise leur pensée et à travers laquelle se construit l'autonomie du champ. Beaucoup plus que les réformatrices en outre, elles se rapprochent du pôle de

l'hétérodoxie transgressive en raison de leur militance et du caractère subversif de leurs théories sociologiques.

Trois femmes hautement diplômées de ce type apparaissent à quelques reprises dans les principaux périodiques de sciences sociales français avant 1914. Deux d'entre elles, Lydie de Pissarjevski et Kaete Schirmacher, sont des militantes féministes et socialistes étrangères qui élisent domicile en France durant plusieurs années. La troisième est Madeleine Pelletier, une des premières femmes diplômées de médecine en France, militante féministe radicale et sociologue qui s'insère successivement dans de multiples espaces sociaux et militants sans jamais parvenir à s'intégrer véritablement dans aucun d'eux. Elle est la seule Française hautement diplômée qui produit des ouvrages théoriques sur les rapports sociaux de sexe en France avant 1914.

### 7.2.1. Lydie de Pissarjevski et Kaete Schirmacher: appropriation des statistiques et démythification du travail domestique des femmes

Lydie de Pissarjevski et Kaete Schirmacher, toutes deux diplômées d'universités européennes (Leipzig pour la première<sup>19</sup> et Zurich pour la seconde), sont des militantes féministes très actives qui développent un point de vue matérialiste sur le travail des femmes<sup>20</sup>. Malgré leur grande prolificité, elles demeurent très mal connues des différentes historiographies francophones qui utilisent fréquemment leurs écrits sans approfondir leur position sociale respective<sup>21</sup>. L. de Pissarjevski se fait connaître, alors qu'elle est secrétaire du Congrès international permanent féministe, avec la publication de *Socialisme et*

<sup>19</sup>En plus de diplômes des universités de Pétersbourg et de Bestoujeff selon les informations de la *RIS* (1911 12 : 892-893). Sur les femmes dans le champ des sciences sociales allemand, notamment Alice Salomon, Marianne Weber, Jeannette Schwerin et Elisabeth Gnauck-Kühne, voir Kleinau (2004) et Wobbe (1995, 2004).

<sup>20</sup>L. de Pissarjevski est plus près des socialistes que K. Schirmacher dont l'analyse féministe amalgame des perspectives matérialistes (définition du travail domestique comme productif et méritant une salarisation) et égalitaires (droits égaux) avec des considérations différentialistes (protection spécifique du travail des femmes et mesures spécifiquement destinées aux femmes pour l'articulation du travail domestique et du travail salarié).

<sup>21</sup> Nous n'avons pas davantage trouvé d'informations biographiques concernant ces deux auteures à la BMD et dans le Fond Bouglé de la BHVP.

*féminisme* en 1910 qui met en évidence l'antiféminisme d'une majorité de socialistes, subordonnant l'émancipation des femmes à l'émancipation de la classe ouvrière sans accorder de légitimité spécifique à la question féministe. L'année suivante, elle fait paraître *Nietzsche et le féminisme* qui analyse l'antiféminisme du célèbre philosophe. Délaissant les analyses qualitatives, elle se consacre jusqu'à la Première Guerre mondiale aux analyses statistiques qu'elle publie principalement dans le *Journal de la Société de statistique de Paris (JSSP)*. Le travail des femmes<sup>22</sup> et les conditions de travail des ouvriers<sup>23</sup> sont les thèmes de prédilection de ses enquêtes, et la méthodologie quantitative<sup>24</sup> l'objet de ses travaux théoriques au sein de la Société de statistique de Paris.

Une dizaine d'articles et de communications présentées dans cette institution font l'objet de « tirés à part » analysés dans les périodiques de sciences sociales français. Même les travaux qui paraissent les moins politiques sont souvent le résultat de demandes de la part des militants. La *Note sur les recensements des divers pays*, publié en août 1912 dans le *JSSP*, est par exemple le résultat « de nombreuses questions [...] posées par diverses personnalités s'occupant du mouvement féministe ». Ce texte, truffé de tableaux et de graphiques, est néanmoins d'abord une réflexion méthodologique sur les catégories constitutives des recensements occidentaux qui diffèrent d'un pays à l'autre et construisent des représentations spécifiques de l'organisation sociale. Elle met particulièrement en évidence les problèmes liés à l'exclusion des « ménagères » de la catégorie de la population active dans certains pays et leur inclusion dans d'autres, ce qui interdit toute forme de comparaison internationale portant sur le travail féminin et contribue à occulter complètement certaines formes de travail à domicile féminin dont le statut est, à travers ces recensements, assimilé à tort au travail domestique « inactif ».

---

<sup>22</sup> « Enquête sur le travail des femmes mariées dans les fabriques néerlandaises », février 1913; « Les statistiques concernant la femme dans les États de l'union Nord-américaine », juin 1913; « Les salaires féminins dans l'industrie de la fleur artificielle en France et de la dentelle en Belgique », août-septembre 1913; « La statistique et les conditions professionnelles des ouvrières de l'aiguille en Finlande », janvier 1914.

<sup>23</sup> « Les enquêtes industrielles en Finlande: le verre et le papier. L'Enquête sur l'industrie du verre en Finlande », août-septembre 1913; « Recherches sur les conditions économiques des ouvriers industriels en Finlande (1908-1909) », décembre 1913; « Comte-rendu de Bibliographie. Vers le salaire minimum par Barthélémy Raynaud », juin 1914.

<sup>24</sup> « Notes sur les recensements de divers pays », août 1912; « Comte-rendu de *La théorie de l'homme moyen, essai sur Quételet et la statistique morale* par Maurice Halbwachs », octobre 1913.

D'origine allemande, K. Schirmacher écrit aussi de nombreux ouvrages en français<sup>25</sup>, notamment deux rapports de missions d'étude pour le Musée social (le travail des femmes en France (1902) et les travailleurs du bois de Dantzig (1905)), des études sur le féminisme aux États-Unis, en France, en Grande-Bretagne, en Suède et en Russie (1898) ainsi qu'en Allemagne (1905). Elle publie aussi un essai statistique sur la spécialisation du travail par nationalités à Paris (1908). En 1904, elle signe aussi un court article, dans la section « variétés » des *Annales du Musée social*, sur la réglementation du travail à domicile. Comme L. de Pissarjevski, son intérêt intellectuel pour le travail féminin l'amène à réfléchir au caractère « inactif » et gratuit du travail domestique tant dans *Le travail des femmes en France* (1902) que dans un article publié dans la *Revue d'économie politique* en 1904 et intitulé « Le travail domestique des femmes, son évaluation économique et sociale ».

L'objectif de son livre *Le travail des femmes en France* est d'abord de dresser un portrait quantitatif du travail féminin en France au début du XX<sup>e</sup> siècle, à l'aide de multiples sources primaires (annuaires, dénombrement général, recensements professionnels, publications officielles des différents ministères et de l'Office du travail) ainsi que des études et des enquêtes spécialisées sur le travail féminin, souvent réalisées par des femmes<sup>26</sup>. Une des originalités de son travail est de ne pas limiter son analyse aux professions où les femmes sont majoritaires, et d'évaluer la répartition des femmes dans les professions intellectuelles accessibles comme les professions libérales et le journalisme<sup>27</sup>.

Au-delà de cette première tâche d'ordre quantitatif, elle développe également des analyses sociologiques qualitatives qui sont teintées de sa militance féministe, sans pouvoir être réduites à des propositions idéologiques. Elle se penche brièvement sur les obstacles à l'activité intellectuelle chez les femmes diplômées et sur les causes générales de l'infériorité des salaires féminins<sup>28</sup>. Dans tous les cas, elle remarque que la double tâche (salariée dans

<sup>25</sup> Qui s'ajoutent à une abondante production en allemand entre la fin du XIX<sup>e</sup> siècle et 1910 environ.

<sup>26</sup> Elle utilise notamment des articles tirés de *La Fronde*, les études de M. Lajoie sur l'instruction agricole des femmes en France, *Les femmes, docteurs en médecine* d'Haryett Fontanges et *Maternité et travail intellectuel*, d'Adèle Gerhard et Hélène Simon.

<sup>27</sup> Elle dénombre les rares femmes dans les syndicats de presse, les femmes propriétaires de journaux (selon le type), les directrices, les rédactrices en chef de journaux.

<sup>28</sup> Après avoir écarté l'idée que des besoins différents justifieraient des salaires inégaux entre les femmes, car les femmes subissent les mêmes inégalités peu importe leur charge familiale (statut matrimonial, nombre

l'espace public et gratuite au sein de la famille) accomplie par les femmes nuit à leur activité intellectuelle. « D'une façon générale, l'aisance, un mari sympathique, des enfants déjà grandissants, une bonne santé et une occupation sédentaire sont autant de circonstances favorables à la réunion des deux professions, de mère et de travailleuse intellectuelle ». Ces constats l'amènent à défendre l'idée que le travail domestique est une profession comme les autres qui devrait assurer aux femmes une indépendance économique grâce à un salaire.

Les occupations domestiques des femmes constituent, selon nous, un travail professionnel, la profession par excellence, celle où le nombre des travailleuses est le plus considérable. Le fait que les ménagères n'ont pas été comptées dans la population active repose sur l'idée, contestée aujourd'hui, que l'épouse est, comme on dit, « entretenue » par le mari. On a fait justement observer, que la valeur de son travail domestique, bien qu'il ne soit l'objet d'aucun salaire, donne à la femme mariée son indépendance au point de vue économique (Schirmacher *MDMS* 1902: 322).

Cette analyse est davantage un appel au changement de statut socioéconomique du travail domestique qu'une conclusion fondée sur des faits empiriques, car dans la société française observée par K. Schirmacher, le travail domestique ne donne aucune garantie d'indépendance économique pour les femmes mariées, au contraire.

Elle approfondit son raisonnement dans un article publié en 1904 dans la *Revue d'économie politique* dans lequel elle tente une évaluation économique de la valeur du travail domestique réalisé gratuitement dans l'espace domestique par les femmes. Elle y montre, dans un premier temps, que l'intérêt de l'économie politique pour le travail des femmes porte essentiellement sur le travail industriel. Le travail domestique, défini comme non-productif, et représentant peut-être aussi un enjeu politique sensible, est écarté des objets d'études légitimes de l'économie politique traditionnelle. Se définissant comme sociologue, et s'excusant de quitter le terrain de la littérature où sa présence était moins controversée<sup>29</sup>, K. Schirmacher définit le travail domestique comme « tous les genres

---

d'enfants, etc.) et avoir reconnu l'importance de la faible syndicalisation des femmes et de la concurrence entre elles, K. Schirmacher met au sommet des causes responsables de l'infériorité des salaires féminins, le fait qu'ils soient « fixé[s] au taux d'un salaire d'appoint » (*MDMS* 1902: 371), même si une journée entière est fournie en échange de ce demi-salaire.

<sup>29</sup> « On m'a reproché, après un début dans la littérature, d'avoir, depuis quelques années, abandonné le roman, la nouvelle, bref, les lettres, pour me plonger dans les statistiques et m'enterrer dans les chiffres. Il est, sans

d'activités de la ménagère et de la mère », en le distinguant du service domestique salarié<sup>30</sup>. Même si les bourgeoises peuvent échapper aux formes les plus matérielles de travail domestique (le ménage, la cuisine, etc.), elles ne peuvent s'abstraire des tâches organisationnelles, esthétiques, éducatives et relationnelles qui composent aussi le travail domestique. Le cumul du travail domestique avec un travail salarié, que doivent assumer un grand nombre de femmes, est, pour l'auteure, préjudiciable à plusieurs égards pour les femmes elles-mêmes et pour leurs familles. Contrairement aux essayistes conservateurs, elle s'élève contre l'assignation des femmes au travail domestique qu'elle qualifie d'« accaparement » « injuste, néfaste et immoral ».

Puisque la civilisation occidentale « repose sur le servage domestique et la collaboration anonyme de la femme » et que le travail domestique est « à la fois un travail de production, de conservation et de distribution », K. Schirmacher croit fondé de le voir comme une véritable profession. Consciente qu'une définition économique du travail domestique est susceptible de « choquer des lecteurs », elle demande cependant que la ménagère soit d'une part intégrée dans la population active des recensements et, d'autre part, qu'elle reçoive une rétribution sur deux plans. D'abord, la salarisation du travail domestique permettrait, à son avis, d'assurer aux femmes une indépendance économique empêchée par la subordination légale des femmes aux hommes inscrite dans les codes civils européens, mais contradictoire avec les principes démocratiques. K. Schirmacher insiste ensuite sur la rétribution sociale, et défend particulièrement l'abolition de la différenciation statutaire entre les filles-mères, avec les enfants illégitimes, et les femmes mariées, avec les enfants légitimes, tout en définissant le mariage comme la meilleure forme d'union pour les femmes et la reconnaissance de leur travail spécifique.

---

doute, flatteur pour moi qu'on veuille bien s'apercevoir de mon absence au Parnasse, mais je ne puis renoncer à m'occuper du problème d'économie politique si complexe qu'offre le travail des femmes, le travail domestique surtout. Son analyse, son étude s'imposent. Ce n'est pas la littérature pure qui résoudra le problème. Elle ne s'emparera de ce sujet que lorsque la solution scientifique sera trouvée » (Schirmacher 1904: 354).

<sup>30</sup>Contrairement aux sociologues féministes matérialistes des années 1970, comme Christine Delphy (1998), elle ne met toutefois pas en évidence le lien entre le mariage et le travail domestique gratuit pour le mari. Pour K. Schirmacher, le travail domestique est aussi bien celui de l'entretien personnel de la célibataire que l'entretien de toute une famille par la femme mariée.



Les travaux de L. de Pissarjevski et de K. Schirmacher reçoivent des appréciations très positives des différents analystes qui en rendent compte dans les périodiques, tout comme de Paul Lapie dans *La femme dans famille* qui reprenait les analyses de K. Schirmacher sur le travail domestique<sup>31</sup>. Les diplômes des auteures ne sont pas souvent mentionnés dans les appréciations<sup>32</sup>, mais l'utilisation des statistiques et des « faits » est relevée comme une caractéristique positive de leurs travaux qui les distinguent des écrits des autres militantes féministes. Contrairement à « la plupart des ouvrages féministes, [Note sur le rapport des salaires des deux sexes de L. de Pissarjevski] ne renferme ni verbiage ni déductions a priori » (*RIS* 1911 12: 892 ). Le caractère militant des ouvrages analysés est pourtant soulevé par les analystes sans que cette propriété ne s'inscrive systématiquement dans un procès de disqualification. A. Barriol, par exemple, trouve que la « brochure de propagande » *Féminisme et socialisme* est « fort bien présentée » et est « un joli succès pour l'auteur qu'il convient de féliciter » ( *RS* 60 1910 II : 564). Albert Milhaud, quant à lui, conclut son analyse très positive du travail sociohistorique de K. Schirmacher sur le mouvement féministe occidental par un renvoi dans le champ politique plutôt qu'une inscription dans le champ des sciences sociales. « Les résultats qu'il enregistre donneront courage et espoir aux militants du féminisme » (*RU* 1898 II: 160).

Comme pour les femmes non diplômées étudiées dans les chapitres précédents, les qualifications des deux auteures par les analystes mobilisent des registres lexicaux associés à l'esthétique, aux émotions et aux sensations. L. Pissarjevsky est très « bon orateur (pardon ! Oratrice), elle manie fort bien le français et sait trouver des expressions vigoureuses et imagées qui agrémentent son discours » (A. Barriol *RS* 60 1910 II: 564). Pour A. Milhaud, le *Féminisme aux États-Unis, en France, dans la Grande-Bretagne, en Suède et en Russie* de K. Schirmacher est « un intéressant petit livre qui vibre, sous la rigide statistique », qui est « franc et ferme ». Son « historique rapide, cependant méthodique, [est] sobre, souvent pittoresque » (*RU* 1898 II: 160).

<sup>31</sup>Voir le chapitre 5 à ce sujet.

<sup>32</sup>Seul A. Barriol (*RS* 60 1910 II : 564) qualifie L. de Pissarjevski d'instruite en énumérant ses diplômes universitaires comme caution à sa thèse critique envers les socialistes, que soutient l'analyste de *La Réforme sociale*.

En outre, les commentaires positifs concernent peu le contenu et les idées qui, au mieux, sont résumées sans commentaire, tandis que les critiques portent plus souvent sur le contenu et les idées. Dans une conférence présentée au Musée social, K. Schirmacher, par exemple, aurait « fait revivre d'une manière aussi précise que spirituelle et documentée la physionomie du Congrès féministe international de Berlin » (*AMS*, 1904: 510). Saluant son « exposé plein d'intérêt et strictement objectif », le président de séance, Georges Blondel, émet toutefois « quelques réserves sur les thèses féministes professées par la conférencière ». L. de Pissarjevski, pour sa part, reçoit trois principales critiques portant sur ses idées. La plus importante<sup>33</sup> est celle de E. Boislandry-Dubern dans *La Science sociale*, qui, tout en lui accordant « une ardeur de conviction et une sincérité intéressantes », remet en question sa compétence sociologique en affirmant regretter « qu'elle n'apporte pas à l'appui de sa thèse une appréciation plus exacte de la vie de famille et de cet esprit d'observation objective que préconise la science sociale » (*SS* 1911 81<sup>e</sup> l.: 92-3).

Ainsi, le choix des méthodes statistiques et la qualité des analyses de ces deux femmes diplômées suscitent des réactions positives qui sont toutefois clairement neutralisées par des qualifications qui ne concernent pas leurs principales compétences intellectuelles et scientifiques, sauf lorsqu'il s'agit de signaler des faiblesses. Les effets négatifs de la posture militante sur le statut intellectuel apparaissent adoucis par les diplômes et les méthodes employées, mais ils ne sont pas annulés. Et pourtant, ni L. de Pissarjevski ni K. Schirmacher ne font de la théorie leur premier centre d'intérêt, elles demeurent résolument très liées à l'empirie, contrairement à Madeleine Pelletier, cette intellectuelle mal assortie à son époque.

---

<sup>33</sup>Les deux autres concernent d'abord l'idée que l'émancipation des femmes viendrait grossir « l'armée des socialistes », ce qui est contesté, et ensuite la longueur de son travail sur Nietzsche dont l'analyste de la *RIS* aurait enlevé 40 pages sur 60.

### 7.2.2. Première théorie sociologique des rapports sociaux de sexe au XX<sup>e</sup> siècle: l'apport contesté de M. Pelletier à la compréhension du « sexe social »

Madeleine Pelletier, médecin et militante féministe radicale, pousse l'analyse des rapports sociaux de sexe beaucoup plus de loin que L. de Pissarjevski et K. Schirmacher qui concentrent leurs réflexions sur le travail industriel, professionnel et domestique des femmes. Elle est maintenant bien connue grâce à l'historiographie de l'histoire des femmes et des féminismes français (Bard 1992), mais aucun sociologue ou historien des sciences sociales françaises n'a jamais réfléchi à sa position dans le champ des sciences sociales françaises. Ses textes sont pourtant de véritables analyses sociologiques des processus sociaux de différenciation des hommes et des femmes et de la hiérarchie constitutive de leur rapport. L'ambition de M. Pelletier de s'inscrire dans le champ des sciences sociales est également très claire : elle tente de devenir membre ou de participer aux travaux de multiples groupes et sociétés savantes dans la première partie de sa vie mouvementée (avant 1914), sans demeurer jamais très longtemps dans un même espace. Le caractère subversif de ses idées et l'intransigeance de ses principes égalitaires contribuant au fait que partout, tant dans le champ scientifique que politique<sup>34</sup>, elle se sente étrangère, insatisfaite de ses collègues, de leurs idées, de leurs incohérences. Comme nulle autre, et malgré l'indéniable caractère sociologique de son travail, M. Pelletier est poussée aux marges du champ des sciences sociales, surtout vers le pôle de l'hétérodoxie où le savoir se confond avec l'idéologie parce qu'il vient contredire les évidences sociales fondamentales comme la différence « naturelle » entre les sexes. Il faut noter que sa démarche intellectuelle s'éloigne progressivement de la science, qui l'exclut, et se rapproche du journalisme militant qui accueille plus volontiers ses nombreux textes contestataires qu'elle finit par réserver aux périodiques féministes (notamment *La Suffragiste*, *La Voix des femmes*, *La Fronde* et *l'Ouvrière* au milieu des années 1920) et aux périodiques socialistes, communistes ou anarchistes (notamment *La Revue socialiste* entre 1906 et 1908 et *Le Libertaire* au début des années 1920).

<sup>34</sup> Tant dans le mouvement féministe, où elle est critiquée pour son radicalisme et son refus de la féminité, que dans le mouvement socialiste, puis communiste et enfin anarchiste, elle est constamment marginalisée. Dans ses mémoires (Fond Bouglé, BHVP), elle affirme: « les féministes ne m'aimaient pas non plus. Mes costumes tailleurs et mes cols empesés leur paraissaient d'une audace inouïe. C'était, disaient certaines, aller contre la nature et faire tort au féminisme ».

### 7.2.2.1. De l'anthropologie à la psychiatrie

Dès l'époque de sa formation en médecine, dans les premières années du XX<sup>e</sup> siècle, M. Pelletier s'intéresse à l'anthropologie. Sans jamais devenir membre de la Société d'anthropologie de Paris (SAP), où Clémence Royer participe à ses dernières réunions<sup>35</sup>, elle assiste régulièrement aux séances publiques et, surtout, suit les cours de Léonce Manouvrier à l'École d'anthropologie, sous la direction duquel elle réalise des travaux de craniométrie au Laboratoire d'anthropologie. Elle devient aussi la protégée de Charles Letourneau (Gordon 1990, 2008). Ces deux hommes sont parmi les plus progressistes de la SAP, souvent cités en exemple par les féministes de l'époque comme des défenseurs de l'idée d'égalité intellectuelle entre les sexes<sup>36</sup>. Elle publie quatre articles dans les *Bulletins et mémoires de la Société d'anthropologie de Paris (BMSAP)* qui s'inscrivent dans le paradigme dominant de l'institution tout en remettant doucement en question le rapport établi entre l'infériorité de la capacité crânienne des femmes et leur infériorité intellectuelle, en se rangeant derrière son professeur L. Manouvrier<sup>37</sup>. « Les recherches que nous avons entreprises ont d'ailleurs seulement pour but de contrôler les faits que M. Manouvrier a mis en lumière dans son travail intitulé : *Recherches sur le développement quantitatif comparé de l'encéphale et des diverses parties du squelette* » (BMSAP 1900: 516). Dans ses autres articles, elle associe toujours ses positions et ses analyses à celles d'autres professeurs, M. Reclus ou Papillault, qu'elle appelle ses « maîtres ».

Contrairement aux figures de la transgression étudiées dans un précédent chapitre, qui s'approprient les théories anthropologiques évolutionnistes matriarcales contestées par les

<sup>35</sup>M. Pelletier n'évoque jamais leurs rencontres et ignore complètement C. Royer dans ses écrits personnels, même son autobiographie manuscrite.

<sup>36</sup>Il est vrai que L. Manouvrier conteste l'idée que les différences physiologiques entre les sexes se répercutent directement sur la capacité intellectuelle et que C. Letourneau défend l'égalité de droits entre les sexes (Cf. Chapitre 5 de cette thèse). Cela dit, ils adhèrent aussi au différentialisme naturaliste qui fait des femmes, dont la nature serait essentiellement domestique, des épouses et des mères d'abord.

<sup>37</sup>Ces articles sont les suivants: « Recherches sur les indices pondéraux du crâne et des principaux os longs d'une série de squelettes japonais » (1900), « Sur un nouveau procédé pour obtenir l'indice cubique du crâne » (1901), avec P. Marie, « Contribution à l'étude de la phylogenèse du maxillaire inférieur » (1902), « Craniométrie et régénération osseuse » (1905).

durkheimiens, M. Pelletier ne souscrit pas à ces théories du pouvoir social des femmes dans l'Antiquité et se montre critique à l'égard des idées de Céline Renooz et de ses adeptes. Elle s'inscrit alors pleinement dans la tradition anthropologique dominante à laquelle elle désire contribuer. Dans son autobiographie, elle raconte, en parlant de Céline Renooz,

Elle tenta de m'attirer avec elle, mais je résistai. J'étais alors une fervente de l'École d'Anthropologie, je me proclamais avec fierté l'élève de Charles Letourneau et Céline Renooz dans ses livres prenait le contre poids de l'école qui m'était chère. J'étais darwiniste et Madame Renooz prétendait que l'homme descendait non du singe, mais des plantes (*Mémoires d'une féministe*, Fond Bouglé, BHVP).

Au même moment, durant ses études de médecine, elle s'intéresse aux phénomènes d'ordre psychologique, en premier lieu dans sa thèse, *L'association des idées dans la manie aiguë et dans la débilité mentale*, publiée en 1903. Durant son internat en psychiatrie, elle publie six articles attaquant notamment les théories naturalistes de Lombroso sur le génie et la séparation radicale entre la santé mentale et la folie qui fait alors largement consensus parmi les savants<sup>38</sup>. Le contenu de ces articles a été bien analysé depuis une quinzaine d'années par F. Gordon (1990, 2008), E. Peyre (1992) et C. Sowerwine (1992, 2003) qui montrent l'évolution de sa pensée et sa progressive indépendance vis-à-vis des « maîtres » et des paradigmes anthropologiques et médicaux dominants.

Selon Sowerwine (2003) et Gordon (2008), M. Pelletier quitte la SAP lorsqu'elle réalise qu'il est impossible pour une femme d'y trouver une carrière intéressante en anthropologie et qu'elle formule de plus en plus explicitement son désaccord avec le paradigme anthropologique dominant présumant un lien direct entre l'intelligence et la taille du cerveau. C'est avec amertume qu'elle se souvient de son passage à la SAP<sup>39</sup>.

<sup>38</sup>Dont trois articles publiés dans les *Bulletins de l'Institut général psychologique* après avoir été présentés sous forme de conférences à la Société de psychologie entre 1904 et 1906. Elle présente d'abord « L'écho de la pensée et la parole intérieure », en 6 mai 1904, devant de prestigieux anthropologues et psychologues (L. Manouvrier et P. Janet notamment) qui contestent l'idée d'un continuum entre la normalité et l'anormalité soutenue dans ses travaux psychologiques depuis sa thèse. Les deux autres articles dans ce périodique sont : « Les membres fantômes chez les amputés délirants », séance du 14 avril 1904: 280-90 et « L'origine coenesthésique des idées hypocondriaques microzoomanias », séance du 12 janvier 1906: 61-76. Elle publie également d'autres articles avec le docteur P. Marie dans la *Revue de psychiatrie et de psychologie expérimentale* (1905), dans les *Archives de Biothérapie* (1906) et dans les *Archives de Neurologie* (1906).

<sup>39</sup>Où elle continue tout de même d'envoyer systématiquement ses publications, ainsi que le rapportent les bulletins bibliographiques des *BMSAP*. L'abandon des recherches en psychiatrie est aussi dû à l'échec du concours de l'adjuvat pour lequel elle n'eut que très peu de temps pour se préparer.

Je fonde là toutes sortes d'espoirs qui se briseront avec tant d'autres. Évidemment on admet que je ne suis pas n'importe qui, mais j'ai le malheur d'être femme et par surcroît n'ai pas de mari.

Un de mes professeurs me conseille de me suicider parce que sans famille et sans argent il est certain que je n'arriverai jamais à rien (*Mémoires d'une féministe*, Fond Bouglé, BHVP).

Cette période très prolifique de sa vie est relativement bien connue, du point de vue de son positionnement dans le champ des sciences sociales française, par comparaison avec la suivante où elle développe une analyse sociologique des inégalités entre les sexes qui a jusqu'ici fait davantage l'objet d'analyses dans la perspective de sa militance féministe.

#### 7.2.2.2. *Théorie sociologique des rapports sociaux de sexe et hétérodoxie transgressive*

La présence de M. Pelletier à la SSP, dont elle devient membre en 1905, est généralement ignorée des auteurs qui se sont intéressés à elle. Il est vrai qu'elle n'a pas participé aussi activement aux travaux de cette institution qu'à ceux de la SAP, par exemple, mais elle assiste aux réunions en 1905-6, contestant quelques communications: celles d'Émile Cheysson et d'Eugène Delbet, sur la définition du rôle de la femme dans la société et dans la famille ainsi que celle de M. Kovalewski sur l'évolution des libertés publiques. Dans cette période de transition entre l'anthropologie et la sociologie (militante), les échanges auxquels elle prend part à la SSP sont décevants pour M. Pelletier, car ils mettent en évidence le fossé qui la sépare des principaux animateurs de cette institution beaucoup plus conservatrice qu'elle où elle ne reparait plus dès 1907 même si ses ouvrages sont analysés dans la *RIS* et dans les autres périodiques des sciences sociales jusqu'à la Première Guerre mondiale.

La série de huit textes publiés dans la *Revue socialiste* entre 1906 et 1908, qui constituent ses premiers travaux théoriques spécifiquement sociologiques, ne sont toutefois pas répertoriés dans les périodiques de sciences sociales étudiés<sup>40</sup>. Son analyse du

<sup>40</sup>Probablement en raison du caractère militant du périodique ainsi que de son allégeance idéologique qui est combattue chez les leplaysiens et, moins systématiquement, chez les wormsiens.

fonctionnement des inégalités sociales dans ces articles concerne surtout les rapports sociaux de sexe, mais également les rapports de classes. Ils témoignent d'une rare capacité analytique qui s'appuie à la fois sur des connaissances et des expériences de recherche ainsi que sur sa propre position de marginale à travers laquelle elle fait l'expérience des sanctions qui s'imposent aux femmes transgressant les normes de genre, et particulièrement celles qui rejettent les marqueurs esthétiques et corporels de la féminité<sup>41</sup>. Cette série d'articles est l'occasion pour M. Pelletier de s'inscrire résolument dans une perspective sociologique, c'est-à-dire qui examine la construction sociale, le rôle de la socialisation, dans les phénomènes qui apparaissent les plus naturels et de rompre avec ses anciens « maîtres » anthropologues. Autrement dit, toute son entreprise intellectuelle est dirigée vers la démonstration que les différences observées entre les groupes sociaux (de sexe ou de classe), tant psychologiques que physiques, sont le résultat de l'histoire et des inégalités sociales plutôt que des dispositions naturelles, endogènes à chaque individu.

En mettant tous ses soins à écarter le peuple de sa vie, la bourgeoisie a eu pour but à la fois de jouir, et de jouir en paix d'avantages sociaux nécessairement limités. Les résultats ont à tel point dépassé ses espérances qu'il s'est créé entre le peuple et elle des différences psychologiques et somatiques si accentuées que nous allons à la transformation des classes en véritables races. Outre l'inégalité d'instruction, les différences psychiques des classes relèvent pour une part très grande de l'éducation et du milieu familial (Pelletier 1906b: 682).

Cette idée se situe dans la continuité de ses travaux de psychologie dans lesquels elle refusait d'opérer une distinction de nature entre les individus sains d'esprit et les aliénés qu'elle positionnait plutôt dans un continuum. Elle l'amène toutefois à se séparer définitivement du paradigme anthropologique matérialiste qui postule une adéquation entre signes physiques et psychologiques, en escamotant les conditions sociales qui peuvent être à l'origine des différences physiques. C'est l'occasion pour l'ancienne élève des

---

<sup>41</sup>« Sur les sexes, comme sur les classes, l'homme du commun à des concepts nettement établis et, en présence d'une personne qu'il ne peut pas classer, sa colère ou son ironie se venge des efforts que l' « *original* » impose à son cerveau peu habitué à en faire. Si l'*original* est un homme et surtout un homme bien placé dans la société, la crainte arrête sur les lèvres le sourire et le blâme, mais s'il s'agit d'une pauvre femme sans défense sociale qui se singularise en renonçant aux entraves imposées à son sexe les choses changent. Au crime d'originalité s'ajoute pour elle le crime non moins grand de cesser volontairement d'être désirable » (Pelletier 1906a: 43).

anthropologues de formuler une critique épistémologique constructiviste qui demeure teintée de positivisme.

Ce sont leurs préjugés, uniquement, que les savants ont extériorisés sous couleur scientifique, lorsqu'ils ont déclaré tirer de l'anthropologie l'infériorité des femmes. Malheureusement la robe du professeur comme celle du prêtre confère à qui la porte le respect des foules. Volontiers le public considère tout ce qui sort de la bouche des savants comme l'oracle inexorable des faits.

Rien n'est moins vrai cependant. Tant qu'il ne s'agit que des sciences théoriques, on peut considérer les savants comme à peu près désintéressés. Lorsqu'ils proclament des lois qui plus tard sont reconnues fausses, il ne faut en incriminer que l'imperfection de l'intelligence humaine; parfois, cependant, une note passionnelle intervient; tel savant vieilli, par exemple, se révolte lorsqu'on vient contester les découvertes de sa jeunesse; mais, somme toute, on peut dire que dans cette catégorie de la connaissance, les savants font tout ce qu'ils peuvent pour arriver à la vérité. Dans les sciences sociales il en est tout autrement; là les phénomènes à étudier plongent leurs racines dans la vie même; aussi lorsque le savant pénètre dans son cabinet pour méditer sur elles, il n'a jamais la lucidité et l'énergie suffisantes pour laisser à la porte ses passions et ses intérêts.

Comme le commun des hommes, il déforme donc la réalité; il voit dans le monde non ce qui s'y trouve en effet, mais ce qu'il voudrait y voir; aussi ses travaux n'ont-ils de scientifique que la forme; le fond est humain et tendancieux.

Comme les autres hommes, les savants sont pénétrés de ce vieux mépris de la femme, reste ancestral des âges où la force musculaire était tout; il n'est donc pas étonnant qu'ils aient lu son infériorité dans l'anatomie, la physiologie et la psychologie (Pelletier 1908a: 46-7).

Dans l'ensemble de ses écrits toutefois, il reste de son éducation anthropologique une perspective évolutionniste qui fait des peuples à la peau blanche des groupes humains plus avancés que les peuples d'autres couleurs et les bourgeois une classe sociale plus « intelligente », plus ouverte à l'idée d'égalité des sexes que les ouvriers<sup>42</sup>. Elle ajoute à cela une approche élitiste<sup>43</sup> souvent volontariste et critique du déterminisme historique qui négligerait le pouvoir de la « volonté des individus » dans les transformations sociales. Cette perspective l'amène à la fois à critiquer les socialistes qui font de l'émancipation des

<sup>42</sup>Ce qui n'est pas tout à fait juste selon certaines perspectives: par exemple, les normes en terme de liberté sexuelle et de mixité, sont moins strictes dans la classe ouvrière de l'époque que dans la bourgeoisie (Sohn 1996).

<sup>43</sup>Malgré son engagement dans les luttes égalitaristes, elle maintient une perspective élitiste fondée sur « l'intelligence ». « À mon sens, s'il est vraiment une aristocratie légitime, c'est celle de l'intelligence; elle seule d'ailleurs, en science comme en tout, est capable d'innover, alors que la démocratie mnémorique ne peut que conserver ce qui est déjà acquis » (Pelletier 1907: 109).



femmes une conséquence de l'émancipation de la classe ouvrière<sup>44</sup> et à développer des analyses très dures envers les ouvriers et les femmes, incapables de rompre avec leurs « mentalités d'esclaves ». Déjà dans ces travaux, elle adopte un style militant qui caractérise l'ensemble de sa production intellectuelle ultérieure. Plus précisément, elle introduit des éléments d'action politique et une finalité égalitaire que les écrits reconnus comme sociologiques par les principaux représentants de cette discipline tentent de plus en plus d'éviter.

Dans « La tactique féministe », par exemple, M. Pelletier réfléchit aux meilleures méthodes revendicatives des féministes pour que se réalisent leurs *desiderata*. Malgré une rhétorique du devoir et de la nécessité, son texte contient des analyses très concrètes sur les conditions de l'action politique et de la reconnaissance dans le champ politique. Elle démontre la nécessité pour les femmes à la fois de constituer des grandes associations féministes, pour structurer leur pensée féministe, et d'investir les partis politiques masculins pour s'instruire des règles du jeu politique et parvenir à imposer leurs idées, à les faire reconnaître comme constituantes de l'universel. Consciente des effets de l'éducation féminine sur l'attitude timorée des femmes dans les assemblées publiques, elle met en évidence le rôle central de la mise en suspens de certaines qualités attendues des femmes pour s'imposer dans le champ politique.

La plupart des femmes qui entrent dans les partis se bornent à y faire nombre; elles ne demandent jamais la parole, ne prennent pas part aux luttes des tendances parce que leur timidité les empêche de s'affirmer. S'essayaient-elles à formuler une proposition, elles le font dans le sens le plus timoré; abritant même parfois ce que la réforme peut avoir de libérateur sous un prétexte plus ou moins plausible emprunté aux préjugés existants. C'est ainsi qu'une vieille militante du féminisme d'il y a quinze ans,

<sup>44</sup>« Quant à l'avènement du collectivisme, on peut presque affirmer que, s'il se produisait tout de suite, il constituerait relativement à la condition sociale de la femme un recul. Ainsi que nous l'avons dit plus haut, bien qu'inférieure encore à celle de l'homme, la condition de la femme dans les classes cultivées, abstraction faite même de la vie matérielle, est de beaucoup supérieure à celle de la femme prolétaire. L'avènement du prolétariat au pouvoir généraliserait donc à toutes les femmes la situation morale que le prolétaire fait à la sienne, car, les quelques velléités plus larges des socialistes cultivés seraient vite noyées dans les volontés contraires de la masse. La femme médecin, la femme professeur de sciences, ne seraient plus qu'un souvenir. Certes la femme pauvre gagnerait au socialisme en bien-être matériel, elle n'aurait plus faim et froid comme aujourd'hui; mais le joug du mâle s'étendrait sur toutes, en dehors de l'amour de la maternité, il n'y aurait plus de place pour la femme dans la société. Il est donc indispensable que l'émancipation de la femme se réalise dans l'état social actuel, car ainsi la société de l'avenir se trouvera en présence du fait accompli » (Pelletier 1908a: 51).

demandant que l'escrime soit enseignée aux jeunes filles, alléguait l'influence du maniement du fleuret sur le développement des glandes mammaires. Une telle manière est condamnable à tous points de vue, car elle annihile ce que pourrait avoir de bienfaisant pour le féminisme la présence des femmes dans les partis politiques. En politique plus que partout ailleurs, il faut, pour être considéré des autres, savoir se considérer soi-même (Pelletier 1908b: 321-2).

Elle donne des conseils sur l'attitude à adopter pour recevoir de la reconnaissance de la part des collègues masculins et encourage l'ambition féminine. « Il ne faut pas qu'elle craigne d'être taxée d'ambition, car l'ambition loin d'être un défaut, est une qualité et plus rare qu'on ne pense; c'est une grande maîtresse d'énergie et de ressort moral » (Pelletier 1908b: 332).

Sa posture militante et l'importance accordée au pouvoir de l'éducation<sup>45</sup> et de la socialisation lui permettent à plus d'une reprise d'adopter un regard original sur la société française puisqu'en mettant comme horizon égalitaire la disparition du genre (des marqueurs de genre), elle s'autorise à voir plus clairement comment se construit socialement le genre dans les sociétés occidentales<sup>46</sup>. Ce sera d'ailleurs le propos de la majorité de ses écrits jusque dans les années 1930. Le dernier article de M. Pelletier publié dans la *Revue socialiste* en 1908 s'intitule précisément « les facteurs sociologiques de la psychologie féminine ». Elle y explore véritablement les mécanismes sociaux de construction de l'identité féminine qui « commence avant la naissance », dans la famille, à l'école et les autres institutions sociales. Elle utilise l'expression « sexe psychologique » pour traiter des différences inculquées dès la plus jeune enfance entre les garçons et les filles.

De très bonne heure, la fillette apprend de sa famille et de son entourage qu'elle est « autre » que le garçonnet. Tandis que dans le costume de ce dernier tout est sacrifié à la liberté des mouvements, l'objectif visé dans les ajustements de la petite fille est avant tout d'en faire une chose belle à voir. Dans l'âme de son fils le père s'efforce de susciter l'énergie et le ressort moral. [...] La fillette, elle, n'est jamais réprimandée pour

<sup>45</sup>Dès son enfance, l'éducation occupe une place déterminante dans sa trajectoire. Dans ses mémoires, elle affirme que le seul moyen d'échapper à son milieu social d'origine, pauvre et ignorant, passait par le savoir. « Je voulais sortir du milieu où la naissance m'avait placée et je pensais pouvoir y arriver par la culture intellectuelle » (*Mémoires d'une féministe*, Fond Bouglé, BHVP).

<sup>46</sup>Elle refuse aussi l'idée de supériorité féminine que d'autres féministes de l'époque, comme C. Renooz, soutiennent. « Tout cela [le fait que le crâne des femmes se rapprochent moins de celui du singe que le crâne masculin], je me hâte de l'ajouter, afin de ne pas tomber dans le parti pris opposé à celui que je critique, tout cela ne prouve pas, d'ailleurs, que la femme soit supérieure à l'homme » (Pelletier 1908a: 47).

des choses de cet ordre; la peur et la faiblesse sont, pensent les parents, naturelles à son sexe, et, loin de les réfréner, ils les encourageraient plutôt. Aussi comprend-elle très vite que la pusillanimité, qui fait la honte des hommes, fait au contraire le charme des femmes (Pelletier 1908b: 510).

Cette inculcation mentale et corporelle des lignes de division de genre dans la famille, que M. Pelletier est une des seules à analyser dans une perspective sociologique à cette époque, est, à son avis, renforcée par l'école qui vient confirmer « l'esprit d'asservissement des mentalités féminines » initié par l'éducation familiale. Les matières enseignées dans les lycées de filles peuvent paraître presque similaires à celles offertes aux garçons, mais les contenus éducatifs diffèrent et encouragent l'infériorité des filles.

Avant tout la femme doit rester femme; si elle apprend les sciences, ce n'est pas pour être un savant; si elle sait sa langue ce n'est pas pour être un littérateur; les femmes qui, sortant ainsi de leur sexe, se sont fait un nom en écrivant des livres sont des monstruosité auxquelles le génie même ne peut servir d'excuse. Le seul rôle de la femme c'est d'être épouse et mère; et si on orne son esprit de connaissances variées, c'est uniquement pour qu'elle puisse être une compagne plus agréable de celui qui la choisira (Pelletier 1908b: 514).

Puisque l'idée d'infériorité des femmes est bien incorporée depuis la tendre enfance, M. Pelletier affirme qu'à l'âge adulte, la plupart des filles ne voit rien d'anormal et de dérangeant au fait que leurs frères soient encouragés à développer leur individualité, contrairement à elles qui sont conditionnées à s'effacer devant les hommes, à se mettre à leur service. Et bien que M. Pelletier soit toujours sensible aux différences entre les classes sociales, elle voit dans la subordination des femmes une structure transversale.

Ainsi, à travers la diversité des milieux sociaux, l'asservissement de la femme est partout uniforme. L'homme seul est une personnalité qui compte; la femme n'est qu'une esclave, une servante à tout faire; et formée dès l'enfance pour cet emploi, elle en a la mentalité. Inférieure en intelligence, elle ne l'est pas, les différents ordres d'études dans lesquels elle a réussi le montrent; mais ce qui lui manque c'est la dignité personnelle, le fait de sentir qu'on est quelqu'un et qu'on vaut quelque chose. Dans la science où à peine on vient de la laisser entrer, dans la politique où à peine on lui entr'ouvre [sic] la porte, les femmes restent effacées et timides, comme hypnotisées par le prestige masculin. On les a si bien dressées à faire abnégation de leur personne que, dans les organisations révolutionnaires russes, elles donnent sans hésiter, mais ne songent pas à demander des droits (Pelletier 1908b: 517).

Jusqu'à la Première Guerre mondiale, les écrits de M. Pelletier se concentrent sur les questions d'ordre sociologique et reçoivent le soutien de l'éditeur Giard et Brière<sup>47</sup> qui publie en 1910, *Idéologie d'hier. Dieu, la morale, la patrie*, en 1911 *L'émancipation sexuelle de la femme*, en 1912, *Philosophie sociale. Les opinions – les partis – les classes* et, en 1913 *Justice sociale*. Ces quatre travaux ont des prétentions de généralité élevées et un caractère sociologique très original, reliant les grandes théories sur le changement social aux événements de la vie quotidienne contemporaine qui sont utilisés comme données empiriques, ce dont se méfient généralement les sociologues universitaires qui s'appuient davantage sur des données concernant les sociétés anciennes ou étrangères.

Dans le premier ouvrage, elle adopte une perspective très libertaire et individualiste en contestant la pertinence des notions de Dieu, de morale et de patrie dans les sociétés modernes où elles servent essentiellement à maintenir des hiérarchies sociales ancestrales. Elle critique notamment les sociologues, avec qui « la morale est descendue du ciel sur la terre », mais qui « craignent qu'en enlevant à la morale son caractère extra-phénoménal, ils n'aboutissent en même temps à la priver de toute autorité entraînant de ce fait la désorganisation sociale » (Pelletier 1910: 35)<sup>48</sup>. Dans *Philosophie sociale*, elle s'interroge sur la genèse des opinions publiques qui s'imposent aux masses et adopte une posture matérialiste, c'est-à-dire met en avant les intérêts matériels et les facteurs sociologiques déterminant la capacité des individus à compter pour quelque chose dans le déroulement de l'histoire.

L'homme de génie, d'ailleurs, n'est pas seulement un fait psychologique, c'est une interférence heureuse de conditions sociologiques; car, pour être considéré comme un grand homme, il ne faut pas seulement être d'intelligence et d'énergie supérieures, mais il faut aussi que les autres le sachent, c'est-à-dire qu'il faut réussir dans la société<sup>49</sup> (Pelletier 1912: 39).

<sup>47</sup> Qui est également l'éditeur de la *Revue internationale de sociologie*.

<sup>48</sup> Elle se figure, un peu naïvement, ce qui est chez elle assez rare, que les représentations collectives « n'obligent » pas les individus et que la morale « sociologique », ou plutôt laïque, est « artificielle », n'est qu'un « mot ». Le reste de son travail, pourtant, témoigne de la conviction inverse.

<sup>49</sup> La suite de cet ouvrage rejoint les préoccupations du texte intitulé « La tactique féministe » concernant les règles d'organisation des institutions politiques. Elle se penche aussi sur les différences psychologiques entre les bourgeois et les ouvriers et note que « la différence de milieu est le facteur capital de l'inégalité intellectuelle des deux classes; c'est à cause d'elle que tous les efforts pour instruire les ouvriers adultes resteront lettre morte tant que les classes ne seront pas nivelées » (Pelletier 1912: 121).

Si les réflexions sociologiques générales de M. Pelletier sont intéressantes, même si elles ne s'inscrivent pas dans un programme de recherche très approfondi, il est vrai que ce sont ses écrits sur les rapports sociaux de sexe qui sont les plus étonnants. Ils dénotent une capacité inédite de sortir des modes de pensée dominants, de la doxa de genre, sans aucune commune mesure avec les principaux écrits sociologiques sur les femmes ou leur travail produit par les hommes et les femmes étudiés dans cette thèse.

En 1911, dans *L'émancipation sexuelle de la femme*, M. Pelletier dégage clairement le rôle des « prescriptions morales » et des « dispositions matérielles » dans l'assignation des femmes à l'espace domestique où elles occupent une position dominée, et perdent de nombreux droits que possèdent les femmes célibataires. Pour elle, l'assimilation des femmes à une propriété du mari permet le double-standard sexuel qui limite la liberté des femmes, légitime le contrôle de leurs comportements et fonctionne comme un rappel constant de la subordination. Elle défend l'idée que la mixité est la meilleure voie de transformation des usages féminins dominés.

Je m'attends certainement à encourir le blâme des « honnêtes gens » en revendiquant pour la femme la liberté du café. Ils s'écrieront que je réclame le droit à la débauche ; cela m'est égal. Aller au café ne signifie pas nécessairement être un débauché ou un ivrogne. Tant que l'on n'aura pas trouvé un autre lieu où l'on puisse voir du monde, lire les journaux, écouter de la musique, se rencontrer avec les gens sans qu'il soit besoin d'en venir aux formalités compliquées d'une invitation, le café aura son utilité. Si les hommes sont en général mieux informés que les femmes c'est en partie grâce au café qui leur permet de se frotter les uns aux autres ; la femme si intelligente soit-elle est dans l'état d'infériorité d'une isolée. [...] C'est dans cette voie que les féministes devraient aller ; elles serviraient mieux la cause qu'en installant, comme elles le font, des « homes » féminins qui ne servent qu'à les maintenir dans leur timidité originelle (Pelletier 1911: 10).

Contre les discours de sens commun et les différentes formes de littérature sur la famille qui la font apparaître comme « une institution essentiellement bonne », elle part plutôt de l'idée que la famille est « établie selon le principe autoritaire » et est une institution qui nuit au développement de l'individualité de tous ses membres. « Si la cellule sociale au lieu d'être la famille était l'individu, si chacun, sûr de trouver en l'État un minimum d'aide, hésitait moins à déplacer sa tente, la variété de sa vie le ferait plus actif, plus intelligent et la

société tout entière n'aurait qu'à y gagner »<sup>50</sup>. Elle reprend les statistiques utilisées par É. Durkheim dans *Le Suicide* pour montrer que le mariage est plus néfaste aux femmes qu'aux hommes dont la vie est plus douce mariés que célibataires, car la division du travail entre les sexes les décharge des tâches domestiques, même lorsque l'épouse travaille aussi contre un salaire. M. Pelletier met bien en évidence le rôle de l'honneur dans la justification de cette division du travail qui demeure encore largement indiscutée dans la société française d'avant-guerre.

Comme nous l'avons vu dans un précédent chapitre, les idées transgressives de M. Pelletier suscitent des réactions très émotives et ses idées sont rejetées dans le champ politique sans examen parce qu'elles viennent heurter les évidences sociales naturalisées qui supportent l'ordre social et sexuel. Sa santé mentale, sa rationalité, son intelligence sont régulièrement mises en doute par les personnes qui analysent ses travaux dans la *Revue internationale de sociologie (RIS)*, dans *La Réforme sociale* ou dans les publications du Musée social. Celles-ci retiennent surtout de ses écrits ses raisonnements sur la désagrégation de la famille, comme corollaire de l'avènement de l'égalité entre les sexes. Pour É. Chauffard dans la *RIS*, les idées de M. Pelletier sont « connues » et ne méritent aucun examen sérieux. Après une critique très sévère et peu sociologique de *La femme en lutte pour ses droits* en 1908, il ne prend même plus la peine de se mettre en colère contre *L'émancipation sexuelle de la femme* qu'il réduit à des thèmes qu'il sait choquants pour la majorité de ses collègues: « dissolution de la famille », « droit à l'avortement ». Plutôt que de commenter l'ouvrage, il en cite une phrase qu'il sait bien contrevenir aux images dominantes d'une maternité mystifiée<sup>51</sup>. À l'examen, il faut convenir que M. Pelletier est « coupable » de toutes les idées qui lui sont prêtées, mais celles-ci s'accompagnent de raisonnements sociologiques très originaux et pertinents dont la valeur est complètement ignorée.

<sup>50</sup>Elle prône d'autres types de regroupements, notamment entre amis, qui pourraient avantageusement remplacer la famille comme milieu de vie.

<sup>51</sup>« La femme qui enfante est comme la fleur qui fructifie ; elle se fane [...] La mère de nombreux enfants est remplie d'infirmités et de malaises [...] Casanière par force d'abord, avec résignation ensuite, elle est incapable d'une vie intéressante » (*RIS* 1908 3 : 236).

Si le « triomphe du féminisme » a pour conséquence « la destruction de la famille », cela se réalisera « d'une manière extrêmement lente » selon M. Pelletier<sup>52</sup>. D'abord, elle remarque que le travail salarié des femmes, en leur procurant une certaine indépendance économique, a favorisé le relâchement du « lien matrimonial »<sup>53</sup>. La justesse de ses vues prospectives quant aux transformations de la structure familiale s'est confirmée avec le temps. Elle prévoit d'abord qu'après l'accès aux droits politiques, c'est l'autorité maritale qui disparaîtra la première.

Égale politiquement et économiquement à l'homme, traitée partout avec considération, la femme prendra peu à peu conscience de sa personnalité; elle recherchera volontiers un compagnon, mais répugnera à se donner un maître. Elle ne pensera pas avoir envers son mari plus de devoirs qu'il n'en a envers elle; mari et femme se rendront mutuellement des services, mais il n'y aura plus de ménagère, c'est-à-dire de servante (Pelletier 1911: 31-2).

Ensuite, ce sera le partage des tâches domestiques et des soins aux enfants qui s'opèrera entre les deux parents qui se déchargeront de plus en plus sur des services spécialisés pour les soins matériels: la nourriture, le nettoyage, la garde des enfants. Le divorce sera accordé à la demande d'un seul conjoint et les rapports familiaux deviendront beaucoup plus amicaux. « Si l'évolution se fait comme nous disons, il est évident que la famille cessera d'être la petite société fermée qu'elle est aujourd'hui. Notre père, notre mère, nos enfants continueront à nous tenir de plus près que le reste des hommes, mais ils ne seront plus guère que des amis » (Pelletier 1911: 35). Ses prédictions sont étonnantes de réalisme par comparaison avec celles des sociologues de l'époque qui ne pouvaient envisager ces transformations sans tenir compte des positions occupées par les femmes dans la structure familiale, dans la structure du travail salarié et plus largement dans l'ensemble des institutions sociales et de l'espace public.

À ces considérations sur la structure familiale, M. Pelletier ajoute une réflexion sur la sexualité qu'elle dissocie de la reproduction contrairement, encore une fois, aux intellectuels réformistes et universitaires qui n'abordent la sexualité qu'à travers les

<sup>52</sup>Elle reprend cette réflexion en 1920 dans un brochure intitulée *La désagrégation de la famille* publié chez un petit éditeur, l'imprimerie G. Sauvard.

<sup>53</sup> Elle remarque toutefois que le travail salarié des femmes change très peu la division du travail dans l'espace domestique et que les femmes assument seules le travail domestique.

indicateurs statistiques comme les taux de natalité et de nuptialité ou le phénomène de la prostitution associée à la déviance. Le problème soulevé est celui du contrôle de la fécondité des femmes comme moyen d'émancipation. Elle constate d'abord que « le développement de la sexualité est hors de proportion avec les nécessités de la reproduction » (Pelletier 1911: 38) et que les hommes sont libres de leur désir et de leur activité sexuelle tandis que les femmes doivent se soumettre aux désirs masculins et réserver leur sexualité dans le cadre du mariage. Hors mariage, la sexualité et la maternité des femmes sont l'objet de sanctions sociales sévères. Cette dissymétrie, incompatible avec les principes égalitaires, amène M. Pelletier à revendiquer le droit à l'avortement. Médecin, elle affirme que la pratique de l'avortement est très répandue chez les bourgeoises qui servent de modèles aux ouvrières. Elle rétorque à trois arguments généralement mobilisés contre l'avortement: le danger pour la santé des femmes viendrait essentiellement de la prohibition et des mauvaises conditions d'exercice; la limitation des naissances est synonyme d'ordre et de prévoyance<sup>54</sup> plutôt que de dégénérescence; l'avortement ne s'attaque pas à un individu, mais à un fœtus qui fait encore partie du corps de la mère. « En bonne justice, on ne peut forcer une mère à donner des soins à son enfant; de même, on ne saurait forcer une femme à abriter et à entretenir le germe que contient son utérus. [...] On ne saurait assimiler un germe à un individu ayant droit à la vie, sans tomber dans l'absurdité » (Pelletier 1911: 56)<sup>55</sup>.

Le dernier ouvrage concernant les rapports sociaux de sexe publié par M. Pelletier avant la Première Guerre mondiale est *L'éducation féministe des filles*, en 1914 (réédition en 1978). Il s'agit surtout d'un ouvrage militant, que M. Pelletier considère complémentaire à l'action politique dans les partis, qui vise à convaincre les féministes de donner une

---

<sup>54</sup>Les derniers chapitres de *L'émancipation sexuelle de la femme* sont d'ailleurs consacrés à une démonstration néo-malthusienne où elle défend l'idée que la dépopulation n'est pas un mal social. Au contraire, elle serait le signe de l'avènement d'une grande intelligence dans les classes ouvrières ayant compris que le contrôle des naissances est une des conditions du bien-être individuel et collectif.

<sup>55</sup>M. Pelletier n'échappe pas aux difficultés des discussions sur le moment limite pour pratiquer l'avortement sans contrevenir à ses principes initiaux selon lesquels, « en bonne logique, comme en bonne justice, c'est la naissance qui doit être le critérium de l'individualité ». En effet, elle recommande que l'avortement soit fait par les médecins jusqu'à trois mois de grossesse seulement. Paul Doin, dans *La Réforme sociale*, relève d'ailleurs cet élément de contradiction dans son analyse du livre pour réaffirmer l'idée que ce qui est un crime après trois mois, l'est tout autant avant (*RS 57 1909 I : 95*).



éducation de type masculine à leurs filles pour favoriser leur émancipation. Elle débute cet essai en mettant en relation la psychologie individuelle et les structures sociales, interdépendantes les unes des autres. Réaliste, elle écrit ce livre « sans grand espoir » puisqu'il « est à peu près impossible d'élever un enfant dans des idées qui sont en opposition avec l'immense majorité du corps social » (Pelletier 1978: 66). Même si elle s'adresse d'abord aux mères féministes et aux institutrices, dans lesquelles M. Pelletier projette le plus d'espoir en ces matières, et que sa réflexion se présente sur le mode des conseils pratiques, il s'agit néanmoins bel et bien d'une amorce de sociologie du corps et des rapports sociaux de sexe. « D'abord, comment habiller la petite fille ? La question peut, à première vue, sembler de minime importance; elle en a au contraire beaucoup. Le costume est avec la physionomie tout ce qui apparaît de nous; c'est sur lui que nous jugent les inconnus » (Pelletier 1978: 69). Il participerait à la création du « sexe psychologique féminin » qui est défini comme « inférieur ». Ainsi, elle recommande aux mères de tendre le plus possible vers la masculinisation des petites filles, en évitant l'exagération qui marginaliserait l'enfant dont l'adhésion au modèle éducatif proposé serait alors compromise : costume simple, sans ruban ni dentelle, cheveux courts, jeux militaires, de patience et de construction plutôt que des poupées ou des jouets de ménagères, jeux actifs et même violents plutôt que jeux sédentaires, encouragement à fréquenter des petits garçons plutôt que des petites filles, apprentissage minimal des tâches domestiques aux enfants des deux sexes<sup>56</sup>, etc. L'apprentissage de l'auto-défense (verbale et physique) et la restriction des manifestations extérieures de sensibilité sont également définis comme essentiels à l'attitude énergique et volontaire qu'on encourage chez les garçons et non chez les filles.

La sensibilité ne devra pas nécessairement être bannie; elle est une marque de supériorité intellectuelle, mais on en réprimera les manifestations extérieures. La mère habituera sa fille à retenir ses larmes, elle lui fera une honte de pleurer. [...] La mère

---

<sup>56</sup>« L'enfant apprendra donc à balayer, à raccommodez tant bien que mal ses habits et son linge. Mais elle ne lui fera pas aimer ces travaux. Elle lui expliquera l'erreur de ceux qui mettent en eux le point d'honneur de la femme. On donnera le travail ménager pour ce qu'il vaut: une besogne inférieure, ennuyeuse mais indispensable à qui n'est pas favorisé par la fortune. [...] Quoi de plus stupide que les femmes qui, au lieu de prendre un livre, une revue ou un journal, passent des journées sur une garniture de mouchoir. [...] On lui dira comment il est tout aussi erroné de croire ces travaux déshonorants pour les hommes qu'honorables pour les femmes. Ils ne constituent ni un honneur ni un déshonneur; ils sont seulement indispensables à qui n'a pas les moyens de se faire servir » (Pelletier 1978: 76-7).

habitue l'enfant à supporter la douleur physique. Si la petite fille pleure parce qu'elle s'est cognée, elle lui fera honte de sa faiblesse<sup>57</sup> (Pelletier 1978: 80).

L'habitude du danger et de l'initiative, d'un autre côté, est le meilleur remède contre la peur inculquée très tôt chez les filles.

On arrangera donc des dangers apparents auxquels on exposera l'enfant; on la conduira par exemple au Waterchute, aux Montagnes russes, à toutes les attractions basées sur le péril simulé. Les exercices physiques, au reste tels que l'escrime, le pistolet, la natation, l'équitation, la boxe, seront d'excellents éducateurs du courage et de l'endurance.

L'éducation de l'initiative est toute d'abstention. [...] Une première leçon d'initiative consistera à ne pas accompagner l'enfant à l'école. Après l'avoir prémunie contre les dangers de la rue, on la laissera aller; il sera bon également dès l'âge de huit ans, d'habituer l'enfant à prendre seule l'omnibus, à aller seule dans un cinématographe pas très éloigné de la maison. Un peu plus tard on lui fera faire de courts voyages en chemin de fer, on l'enverra prendre un repas dans un restaurant (Pelletier 1978: 92-3).

Pour M. Pelletier, les mères ne doivent pas craindre de trop viriliser l'esprit des petites filles, « le milieu devant se charger de féminiser et beaucoup plus qu'il ne faudrait » (Pelletier 1978: 82). D'ailleurs, elle montre que dans l'ensemble de la littérature, les personnages féminins sont faibles, soumis ou inférieurs et que les propos antiféministes sont légions. Elle recommande donc de ne faire lire aux fillettes que des livres où le personnage principal est un homme susceptible d'être un bon modèle d'action pour les filles. Il est en outre nécessaire, pour sortir de ces modèles différenciant, de pousser les filles à passer le baccalauréat et à s'initier aux connaissances réservées aux hommes dans les facultés puis d'occuper une profession qui assure une indépendance économique. Enfin, elle encourage les mères à entreprendre tôt l'éducation sexuelle des filles qui sera traitée « simplement comme une question d'histoire naturelle; on n'y attachera aucun caractère honteux » (Pelletier 1978: 112)<sup>58</sup>. À son avis, il est aussi impératif de présenter une analyse de l'amour « du point de vue social », c'est-à-dire des différentes formes d'unions, de leurs

<sup>57</sup>Elle va même jusqu'à encourager, hors du contexte de punition, l'administration de « légères douleurs » que la fillette devra endurer sans pleurs: « on tordra un doigt pendant quelques secondes; on fera tenir les deux pôles d'une pile électrique et on fera passer un courant léger » (Pelletier 1978: 80).

<sup>58</sup>M. Pelletier (1978: 113) « considère que, tout autant que l'homme, la femme a droit à l'amour. [...] Avoir un amant n'est pas mal; ce qui est mal, c'est de se faire entretenir par lui, car on devient alors une marchande d'amour digne de tous les mépris. Avant de songer à la sexualité, la jeune féministe devra être en état d'assurer son existence ».

conséquences sociales, de la séduction, des naissances « illégitimes », de la prostitution, etc<sup>59</sup>.

Dès 1914, le rythme des publications de M. Pelletier sur les rapports sociaux de sexe ralentit un peu alors que ses relations avec les féministes, qui ne l'« aimaient pas non plus », s'altèrent encore davantage. Après la Révolution russe de 1917, elle adhère au Parti communiste tout en continuant à publier des articles sur les rapports sociaux de sexe dans divers périodiques, notamment dans *La Voix des femmes*. En 1921, elle entreprend clandestinement<sup>60</sup> un voyage en URSS dont elle publiera un récit lucide sur les limites de l'égalité entre les sexes proclamée par le nouveau régime. Elle demeure active au Parti communiste jusqu'en 1926, mais finit encore par changer d'allégeance et rejoint l'anarchisme et le néo-malthusianisme au sein duquel elle milite pour le droit à l'avortement. À côté de quelques publications de fiction (« *In Anima Vili* » ou *un crime scientifique: pièce en trois actes* (1920), *Supérieur ! Drame des classes sociales en cinq actes* (1923), *Une vie nouvelle* (1932) *La femme vierge* (1933)), elle fait paraître *La rationalisation sexuelle* en 1935, ce qui lui vaut des ennuis durables selon Maignien (1992). Dans le contexte de la « loi scélérate » de 1920 qui criminalise sévèrement les pratiques d'avortement et de contraception, M. Pelletier est arrêtée en 1938, puis, jugée inapte à subir son procès, elle est envoyée à l'asile où elle ne vit pas plus d'un an avant de s'éteindre à 65 ans.

Toujours en porte-à-faux, même dans les milieux les plus radicaux, M. Pelletier développe des analyses sociologiques le plus souvent inaudibles pour ses contemporains, non en raison, comme Céline Renooz, d'un rejet des postulats épistémologiques dominants (empirisme, évolutionnisme, etc.) et de l'usage d'un langage étranger aux formes légitimes de discours scientifiques, mais plutôt parce que ses idées viennent remettre en question les rapports sociaux de sexe inégalitaires que les sociologues refusent alors de considérer

---

<sup>59</sup>Elle égratigne au passage les néo-malthusiens pour qui « la femme n'est qu'un instrument » et qui ne se préoccupent « guère que du point de vue économique et de la sécurité des mâles célibataires » (Pelletier 1978: 110).

<sup>60</sup>Après que Lucie Colliard ait été nommée, plutôt qu'elle, représentante française à la Conférence des Femmes Communistes de la Troisième Internationale qui se tient à Moscou en 1921.

comme d'intérêt sociologique (renvoyant cette question au champ politique) et surtout dénaturiser les identités de genre et l'ordre sexuel qui apparaissent au sens commun, et même à la grande majorité des sociologues, comme les fondements naturels de l'ordre social, et de la vie même en société. Parce que ses réflexions sur la désagrégation de la famille patriarcale et la revendication du droit à l'avortement échappent à la fois aux cadres théoriques des socialistes, qui refusent d'envisager l'émancipation des femmes comme une fin en soi, et aux perspectives féministes dominantes, qui ne remettent pas en cause la division du travail au sein de l'espace domestique, M. Pelletier n'a aucun soutien individuel ou institutionnel lui permettant d'approfondir ses idées avec des collègues et de sortir du cadre militant dans lequel elle développe son savoir.

Dans le champ des sciences sociales, ni ses distinctions théoriques et empiriques entre le sexe social et le sexe biologique, ni aucune autre de ses idées, ne sont véritablement évaluées, discutées. Que ce soit à la Société de sociologie de Paris où ses interventions ne sont pas comprises, à la *Revue socialiste*, dont la direction tient à préciser que ses analyses n'engagent qu'elle-même<sup>61</sup>, ou au Musée social, qui pense un instant à la solliciter pour contribuer à la Section d'études féminines mais qui se reprend rapidement avant l'envoi des invitations officielles<sup>62</sup>, Madeleine Pelletier et ses idées sont partout indésirables.

L. de Pissarjevski, K. Schirmacher et M. Pelletier sont les dernières intellectuelles hautement diplômées sans assises institutionnelles fortes à produire plusieurs travaux théoriques et empiriques et à rechercher à s'inscrire dans le champ des sciences sociales français, même si elles sont constamment repoussées vers les pôles de l'hétérodoxie en raison de leurs analyses féministes du travail domestique et des processus de construction sociale du genre et, dans le cas des deux premières, vers le pôle de l'hétéronomie par des appréciations qui relèvent leurs compétences documentaires et empiriques et taisent la valeur théorique et analytique de leur travail. Le contenu de leurs écrits suscite davantage

<sup>61</sup> À la fin de l'article « La tactique féministe », la direction de la revue affirme ceci: « A propos de l'article ci-dessus, et notamment des conseils que notre collaboratrice, le Dr Madeleine Pelletier, donne sur la conduite des discussions dans les groupes, la *Revue socialiste* tient à déclarer une fois de plus que les auteurs des articles prennent seuls la responsabilité des opinions qu'ils émettent » (Pelletier 1908b: 333).

<sup>62</sup> Son nom apparaît sur la première liste des membres potentiels de la Section d'études féminines, mais il est le seul à être d'emblée raturé.

d'intérêt de la part des analystes qui partagent le même bagage linguistique et cognitif, les mêmes paradigmes intellectuels, à travers lesquels une première rencontre et une première reconnaissance limitée est envisageable.

### **7.3. Des femmes chez les durkheimiens ? De la première série de *L'Année sociologique* au Centre de documentation sociale.**

Le milieu intellectuel duquel sont issus les principaux collaborateurs de l'équipe initiale de la première série de *L'Année sociologique* au tournant du XX<sup>e</sup> siècle est encore exclusivement masculin, contrairement à la nébuleuse réformatrice autour de laquelle se structurent la science sociale leplaysienne et la sociologie réformatrice (Topalov 1999). En majorité normaliens et universitaires, les durkheimiens construisent leur projet et leur identité intellectuelle par opposition à ces formes de science sociale. Sans surprise, aucune collaboratrice n'est recensée dans la première série du périodique. Seules quelques analyses de travaux féminins, essentiellement anglophones et germanophones, rompent avec l'absence de femmes<sup>63</sup>. Après la Première Guerre mondiale, la sensibilité de certains durkheimiens à la présence de femmes parmi leurs étudiants favorise l'initiation de quelques-unes d'entre elles aux formes légitimes de la pratique sociologique, à travers la réalisation de thèses ou encore l'incorporation dans des missions de recherche en ethnologie. Nous verrons plus loin que les modalités de la reconnaissance intellectuelle de ces femmes diffèrent grandement de celles qui caractérisent les trajectoires intellectuelles féminines observées jusqu'à maintenant. Bien que cette thèse porte plus spécifiquement sur les Françaises, il est pertinent de s'arrêter un instant sur les appréciations des premiers durkheimiens des travaux féminins étrangers pour comprendre quelle était la place des objets d'étude renvoyant au féminin et aux femmes dans leur projet intellectuel.

---

<sup>63</sup>Ailleurs en Europe et aux États-Unis, les femmes sont plus nombreuses à pénétrer les secteurs théoriques des sciences sociales en émergence. Une étude comparative entre la France et ces pays apparaît une fois de plus souhaitable.

### 7.3.1 La première série de *L'Année sociologique* (1896-1914)

Entre 1896 et 1914, un seul ouvrage écrit par une Française mérite un compte-rendu dans *L'Année sociologique*<sup>64</sup>, pendant que les ouvrages de P. Lapie, G. Richard et C. Letourneau dont il a déjà été question dans le chapitre 5 ainsi que les autres principales publications masculines sur les rapports sociaux de sexe en France sont l'objet de longs comptes rendus. Les seuls ouvrages écrits pas des femmes analysés dans ce périodique sont produits par des Anglaises, des Allemandes et des Américaines, dans leur grande majorité hautement diplômées et travaillant dans un cadre professionnel universitaire ou institutionnel fort<sup>65</sup>.

La plupart de ces ouvrages sont vivement critiqués par les durkheimiens. Marianne Weber (1870-1954), par exemple, est l'auteure en 1907 d'un ambitieux ouvrage en sociologie sur les transformations historiques des droits des femmes et des mères qu'elle analyse très sévèrement É. Durkheim. Militante féministe, M. Weber est bien intégrée dans la sociologie légitime allemande: épouse de Max Weber, elle entretient aussi des relations intellectuelles et amicales avec Georg Simmel (Wobbe 2004). Ses analyses mettent en évidence le fait que le mode de filiation n'a pas nécessairement d'influence sur l'organisation sociale et sur le degré de pouvoir détenu par les femmes; le véritable jeu de pouvoir étant aux mains des hommes qui prennent comme objet de lutte le contrôle des femmes et de leur progéniture. Pour M. Weber, les sociétés patriarcales ont produit un véritable asservissement des femmes. Contre l'éloge quasi généralisé du mariage et du lien conjugal fort, M. Weber est en faveur du divorce par consentement mutuel et prône l'égalité de droits entre les époux et les parents. Même s'il discute longuement ses idées, les compétences accordées à M. Weber par É. Durkheim lui dénie la capacité d'organiser

---

<sup>64</sup>Il s'agit de *Le rôle social de la femme* d'Anna Lampérière qu'É Durkheim critique sévèrement comme nous l'avons montré précédemment.

<sup>65</sup> Sur un total de 2929 analyses longues et courtes et 1553 notices dans l'ensemble des volumes de *L'Année sociologique*, selon les chiffres de Besnard (1983 : 32), on recense 38 analyses plutôt courtes (moins d'une page) portant sur des ouvrages publiés par des femmes, dont 19 concernent des questions relatives aux femmes ou au genre. On remarque aussi 27 notices bibliographiques qui recensent, sans les analyser, des écrits de femmes non françaises. À part le livre d'A. Lampérière, les autres ouvrages analysés sont rédigés par des femmes d'origine américaine (notamment Elisabeth Bulter, Lucy Maynard Salmon, Elsa J. Herzfeld, Edith Abbott et Clara Collet), britannique (notamment Beatrice Webb, Olive Schreiner), et allemande (notamment Marianne Weber, Henriette Fuerth).

théoriquement ses recherches et sa pensée. Presque condescendant, il reconnaît d'abord qu'« elle s'est aussi sérieusement informée que le permettait l'ampleur du sujet qu'elle s'efforce d'embrasser », qu'« elle a su découvrir les ouvrages les plus importants et elle les utilise en général avec un jugement et un esprit critique auquel il convient de rendre hommage » (*AS* 1910 11: 363-9). Il ajoute immédiatement: « ce qui manque plutôt à ce livre, c'est une pensée organisatrice qui dispose les faits suivant un plan méthodique et marque la manière dont il convergent vers la conclusion où l'on tend. L'ordre dans lequel sont abordées les questions est assez extérieur »<sup>66</sup>. É. Durkheim s'oppose à sa « conception du mariage » qui peut « compromettre l'unité organique de la société conjugale et de la famille ». « Loin de contester que le statut juridique de la femme, tel que le détermine le droit civil des peuples européens, n'appelle pas d'importantes réformes », É. Durkheim s'oppose néanmoins à « l'argumentation simpliste de Mme W. et [aux] conclusion[s] qu'elle [en] tire [qui] méconnaissent trop la complexité du problème ». « Toute sa théorie repose sur ce principe, que la famille patriarcale a déterminé un complet asservissement de la femme. Or, sous cette forme absolue, la proposition est des plus contestables ». À son avis, les droits accordés aux femmes s'accompagneraient de « pertes »: la « grandeur féminine » ne résisterait pas à l'affaiblissement de l'institution du mariage<sup>67</sup>.

Mais qui ne sent que tout ce qui peut contribuer à affaiblir l'unité organique de la famille et du mariage doit nécessairement avoir pour effet de tarir cette source de la grandeur féminine ? Les sentiments de respect dont elle est l'objet et qui sont allés en s'accroissant à mesure qu'on avance dans l'histoire ont, en grande partie, leur origine dans le respect religieux que le foyer inspire. Si la famille n'est plus considérée que comme un rapprochement précaire entre deux êtres qui peuvent, à tout instant, se séparer s'ils le veulent, qui, tant que dure l'association, ont chacun leur cercle d'intérêt

<sup>66</sup>Il affirme aussi « de plus, dans chacune de ces études particulières, l'auteur n'a pas su faire porter son effort sur un nombre restreint de points nettement déterminés, choisis en raison de leur importance pour le problème général qui est traité; mais il est confusément question de tout ce qui se rapporte à la morale des sexes, au mariage, à la famille, aux droits civils de la femme, etc. Cette dispersion achève de rendre un peu trouble l'impression laissée par l'ouvrage. Ce n'est pas que tout le travail ne soit pas dominé par une idée directrice; elle est même, comme on va voir, d'une assez grande simplicité ». « On sent Mme Weber perpétuellement préoccupée de combattre la thèse, bien connue, de Engels. Il est permis de trouver cette préoccupation excessive et la place ainsi attribuée à cette théorie tout à fait disproportionnée avec sa valeur scientifique ». « La conception que l'auteur se fait de l'histoire de la famille est d'un simplisme qui lui dissimule, en partie, la complexité du problème examiné ».

<sup>67</sup> Il est intéressant de noter qu'É. Durkheim ne conçoit pas les femmes comme les actrices des changements en leur faveur. Lorsqu'il parle des revendications féministes, il utilise l'expression « les droits qu'on revendique pour elle [la femme] », comme si les femmes ne revendiquaient pas elles-mêmes les droits qui leur permettraient d'aspérer à une plus grande égalité (Durkheim *AS* 1910 11: 383).

et de préoccupations, il est difficile que cette religion subsiste. Et la femme en sera diminuée (Durkheim *AS* 1910 11: 363-69).

L'insistance d'É. Durkheim sur le respect des femmes participe de la tentative de rendre cohérente la coexistence de la minorité juridique, de la subordination sociale des femmes et l'idée d'égalité « morale » entre les sexes. É. Durkheim, sur ce point précis, propose une conception des rapports sociaux de sexe qui n'est pas si éloignée des positions de leplaysiens sur la même question.

En sociologie économique, Hubert Bourgin et Maurice Halbwachs jugent que les travaux de femmes analysés sont peu scientifiques et manquent de portée générale. Autrement dit, ils contestent, comme É. Durkheim avec ses interlocutrices dans le débat sur le mariage et le divorce dont il a précédemment été question, l'intérêt sociologique des analyses proposées par ces femmes. À Elizabeth Butler qui enquête sur le travail des femmes de manière plutôt descriptive, H. Bourgin répond : « l'intérêt de ce livre n'est pas douteux, mais son expérience et ses qualités d'observation pourraient être plus utilement employées à des travaux d'ordre plus général et de signification plus positive » (*AS* 1913 12: 761-62). À Elisabeth Hell qui promeut l'éducation professionnelle, M. Halbwachs répond que « le problème de l'apprentissage est à envisager sur une base de faits plus large, et pour lui-même » (*AS* 1913 12: 765-67). Enfin, la distinction entre les femmes salariées et celles qui n'ont pas de travail rémunéré faite par Rose Otto dans son analyse des impacts du travail salarié sur les capacités de la ménagère à s'acquitter de ses « devoirs », reçoit de M. Halbwachs un accueil plutôt froid :

Il est artificiel de comparer des ménages où la femme travaille à des ménages où elle ne travaille point, comme si leurs conditions étaient en tous points différentes : de ce qu'elles appartiennent à un même ensemble, de ce qu'un exemple ou une habitude de passivité et de laisser aller est peut-être plus influente qu'un exemple ou une habitude d'activité, de ce que les femmes qui ne travaillent pas ont peut-être travaillé, sont encore exposées à travailler, il suit qu'elles représentent toutes, qu'elles travaillent ou non, un même groupe à définir par un ensemble d'habitudes et de besoins moyens (*AS* 1913 12: 763-65).

Il est difficile de comprendre qu'un sociologue comme M. Halbwachs puisse considérer le fait qu'une femme travaille ou non comme une distinction sociologiquement non pertinente



pour comprendre l'organisation du travail domestique. Dans les trois appréciations précédentes, il ressort que les femmes et les caractéristiques qui les distinguent entre elles ne sont pas des sujets d'intérêt sociologique, c'est « la femme », entité monolithique définie par « un ensemble d'habitudes et de besoins moyens », qui doit être étudiée, non dans son rapport avec les hommes comme groupe social, mais dans sa différence, sa spécificité naturalisée.

En somme, les rapports sociaux de sexe ne sont pas constitués en objet d'étude sociologique par les durkheimiens de cette génération. Leur sociologie de la famille, par exemple, procède à une rupture avec les conceptions religieuses de l'institution familiale et favorise indirectement les luttes égalitaires, mais elle continue d'occulter les rapports de pouvoir entre les sexes et définit implicitement tous les phénomènes domestiques associés aux femmes comme des objets secondaires, mineurs. Ce sont véritablement les phénomènes d'intérêt masculin, les lieux du pouvoir masculin, les activités masculines qui formèrent le contenu de leur sociologie, au moins jusqu'à la Première Guerre mondiale. Et dans un souci de se dégager des autres formes de sciences sociales réformistes ou militantes, ils laissèrent de côté l'étude des mouvements sociaux et la « question de la femme » par le biais de laquelle quelques femmes avaient pu s'exprimer dans les autres groupes de sciences sociales français.

### 7.3.2 Persistante invisibilité des travaux féminins dans les périodiques durkheimiens de l'entre-deux-guerres

Dans une conférence à l'Institut de sociologie en 1931, peu de temps après sa nomination au Collège de France, Marcel Mauss reconnaît le manque d'intérêt de ses collègues et de lui-même pour les rapports sociaux de sexe et l'importance de cette division sociale, et des univers associés au féminin, dans toute théorie sociologique qui prétend rendre compte des phénomènes sociaux.

La division par sexes est une division fondamentale, qui a grevé de son poids toutes les sociétés à un degré que nous ne soupçonnons pas. Notre sociologie, sur ce point, est très inférieure à ce qu'elle devrait être. On peut dire à nos étudiants, surtout à celles et ceux qui pourraient faire des observations sur le terrain, que nous n'avons fait que la sociologie des hommes et non pas la sociologie des femmes, ou des deux sexes (Mauss 1981 : 15).

Dans l'immédiat après-guerre, l'équipe de la première série de *L'Année sociologique* se disperse à travers différentes institutions et les quelques initiatives visant à rassembler à nouveau les anciens durkheimiens ne favorisent guère le recrutement de nouveaux collaborateurs, *a fortiori* de femmes.

La deuxième série de *L'Année sociologique*, mise en route au milieu des années 1920 par M. Mauss, semble bien comprendre quelques comptes rendus écrits par une étudiante de Henri Hubert à l'École du Louvre, Françoise Henry (1902-1982). Elle fait partie des quatre nouveaux collaborateurs du périodique; les trois autres étant des normaliens et des agrégés: Marcel Déat, Max Bonnafous et Jean Laubier (Fournier 1994: 485). Malgré son ambition intellectuelle indéniable qui se concrétise par la réalisation d'un doctorat en lettres en 1932 sur l'art et l'archéologie irlandaise, F. Henry<sup>68</sup> ne devient pas une collaboratrice régulière de l'équipe<sup>69</sup>.

On observe dans ce périodique le même petit nombre d'analyses consacrées à des travaux produits par des femmes et la même prédominance, parmi celles-ci, des intellectuelles d'origine anglaise, américaine ou allemande. La thèse pour le doctorat d'université de Chloé Owings (1923) sur les tribunaux pour enfants est le seul travail féminin écrit en français analysé dans ce périodique. La majorité des autres ouvrages analysés sont publiés en anglais (15), en allemands (2) et en italien (2). Comme dans la première série, les objets d'étude de ces femmes relèvent surtout de la sociologie familiale, des religions et du travail féminin.

<sup>68</sup>De 1934 à 1974, elle enseigne au University College de Dublin où elle obtient le statut de directrice d'études après plusieurs publications sur l'art primitif irlandais et quelques fouilles archéologiques.

<sup>69</sup>Seuls deux comtes-rendus écrits par F. Henry ont été recensés dans la deuxième série de *L'Année sociologique* (tome 1: 503-4 et 521-2). Ils portent sur des questions de sociologie religieuse et sur le folklore. Très peu critiques – se contentant surtout de résumer les idées des auteurs –, les comptes rendus de F. Henry sont nettement moins nombreux que ceux des autres nouveaux collaborateurs qui en produisent au minimum une dizaine chacun.

Les appréciations de ces travaux spécialisés sont le plus souvent, comme dans la première série de *L'Année sociologique*, l'objet de critiques sévères qui dénie le caractère scientifique des analyses, le manque de perspective théorique, la faiblesse des interprétations. M. Mauss trouve *The Life after Death in Oceania and the Malay Archipelago* de Rosalind Moss, à la fois superficiel, en certaines parties, et « utile scientifiquement » en d'autres. Plus précisément, c'est le travail empirique, le dépouillement, le caractère descriptif du travail « parfaitement consciencieux » de R. Moss que M. Mauss apprécie. Comme dans les appréciations des thèses soutenues en France, on retrouve encore une fois associées des qualifications renvoyant les travaux féminins vers le pôle de l'hétéronomie. Bien que l'auteure ait été « élève des anthropologues d'Oxford et rompu aux méthodes philologiques et historiques », et qu'elle soit qualifiée d'« égyptologiste distinguée », M. Mauss procède explicitement à l'opposition entre travail théorique et empirique en associant R. Moss à la seconde catégorie.

La philosophie et la littérature ne supportent guère la simplicité, la tradition, l'absence d'ambition et de système. Une science au contraire se compose non seulement de brillantes théories, ou de vastes synthèses, mais aussi de catalogues bien dressés, de faits bien observés. La recherche de Miss Moss est de ce deuxième ordre, non moins estimable et non moins utile que l'hypothèse scientifique, même suffisamment étayée. Dans sa modeste présentation, [le livre] rendra de grands services aux chercheurs comme aux étudiants et à leurs professeurs (Mauss *AS* 54 1 2004 : 175).

Henri Hubert n'est guère plus indulgent avec Amélia Hertz et son article, « Histoire de l'outil en fer d'après les documents égyptiens, hittites et assyro-babyloniens », lorsqu'il affirme que « le titre promet plus qu'il ne donne » (*AS* 54 1 2004 : 266). Toutes les autres analyses de travaux féminins renvoient les compétences des auteures au travail descriptif et documentaire. L'étude de Leslie Milne sur les Palaungs est « vivante, concrète et précise, sans aucune arrière pensée d'interprétation, mais dans le seul but de décrire » et il est « certain que pour l'interprétation, un travail délicat mais nécessaire serait à faire » (G. Davy *AS* 1925: 604). *Liberty, Order and Law under native Irish Rule* de Sophie Bryant, « est intéressant et commode, mais c'est moins une oeuvre de science qu'un oeuvre d'édification destinée à montrer que l'Irlande avait su garantir sur son sol la liberté et l'ordre par la loi » (H. Hubert *AS* 1925: 612). Enfin, le livre de Leonora Eyles, *Family Love*, « n'a

pas de caractère scientifique. Il est écrit pour les parents et les maîtres, les amoureux et les époux. Il vise surtout à faire instruire les enfants des choses de l'amour et du mariage » (P. Fauconnet *AS* 1925: 638). L'auteure est qualifiée par P. Fauconnet de « perspicace » et « généreuse ».

Tous les autres durkheimiens analysant des ouvrages écrits par des femmes dans la deuxième série de *L'Année sociologique* poursuivent cette forme de disqualification scientifique qui ne porte pas directement sur les idées défendues, mais plutôt sur des défauts initiaux qui mineraient l'objectivité et la valeur des travaux : René Maunier conclut que *Labour in India* de Janet Harvey Kelman est « plus riche de jugements que de faits, et surtout que de chiffres », qu'il « est utile par les détails qu'il donne sur la législation » (*AS* 1925: 871), M. Halbwachs affirme au sujet de Mme Fischer, qui défend dans *The Economic position of the married women* le principe du salaire égal pour les deux sexes, qu'elle « paraît bien ne s'appuyer à cet égard que sur des impressions et expériences personnelles » (*AS* 1925: 885), et à propos de Béatrice et Sidney Webb, qu'il est regrettable, malgré la richesse du contenu de leurs ouvrages, que « l'histoire et la sociologie disparaissent plus qu'à demi dans l'ombre de la politique sociale » (*AS* 1925: 896).

La position des femmes et de leurs travaux dans ce périodique est très difficile à objectiver, car un double-standard s'applique à l'évaluation de leurs recherches. Lorsque que les travaux analysés présentent une dominante empirique et descriptive, cette caractéristique sert d'appui aux analystes pour minimiser leur importance et lorsqu'ils expriment des ambitions générales et théoriques, c'est l'inverse qui se produit, c'est-à-dire que la distance avec l'empirie est une source de critiques plutôt qu'un facteur d'inclusion parmi les théoriciens<sup>70</sup>. F. Simiand, par exemple, trouve que le livre de Maria Schwarz sur les problèmes d'organisation du travail et d'orientation professionnelle, « au lieu de nous donner une étude positive de ces faits, de ces institutions, des réalités et des virtualités

---

<sup>70</sup>Encore une fois, il n'est pas question ici de statuer sur la validité des analyses des durkheimiens, ni sur leur sexisme. En fait, nous voyons depuis le début de cette thèse que les intellectuelles mettent souvent l'accent sur le caractère empirique et documentaire de leur travail et que les analystes retiennent aussi d'abord cette dimension, ce qui a pour effet d'éloigner les femmes des secteurs du champ des sciences sociales où la théorie légitime est produite, même lorsqu'elles ont l'ambition d'y contribuer.

qu'une analyse et une critique averties auraient pu y dégager » n'est qu'une « étude purement conceptuelle, pensant atteindre ainsi aux racines mêmes des problèmes et en diriger supérieurement la solution ». L'ouvrage serait construit autour « d'abstractions philosophico-éthiques assez vagues », « sans correspondances utiles avec des situations ou des évolutions sociales assez définies » (*AS II* 1925: 815).

L'existence de la deuxième série de *L'Année sociologique* est brève, le travail trop exigeant pour des intellectuels dont les charges et les responsabilités se sont alourdies depuis 1914. Malgré les difficultés à maintenir actifs les liens intellectuels entre les premiers durkheimiens (Fournier 1994), cette génération parvient à se regrouper une dernière fois à travers l'entreprise des *Annales sociologiques* de 1934 à 1941. La proportion d'analyses portant sur des travaux de femmes n'est pas significativement plus élevée que dans les périodiques durkheimiens précédents, mais on relève un peu plus d'ouvrages écrits par des francophones. Les *Annales sociologiques* se divisent en cinq séries spécialisées, chacune sous la responsabilité d'un durkheimien particulier. La série A concerne la sociologie générale et comprend seulement deux notices<sup>71</sup> et trois analyses qui nous intéressent. Le *Methods of social study* du couple Webb est reçu avec bienveillance par C. Bouglé<sup>72</sup> alors que la thèse de doctorat de Jeanne Duprat, *Proudhon sociologue et moraliste*, est résumée avec d'autres ouvrages sans appréciation particulière. Enfin, *Differential Psychology. Individual and group differences in behaviour* d'Anne Anastasi, professeure au Barnard College à New York, est l'ouvrage écrit par une femme qui reçoit la meilleure appréciation de la part des durkheimiens parmi celles recensées avant 1940. « Nous ne pensons pas exagérer en disant que cet ouvrage, sorte de traité ou de manuel de psychologie différentielle doit constituer, pour beaucoup d'entre nous, comme une révélation » (*Ann. Soc. A* 4 1941: 38). Les registres d'appréciation demeurent toutefois

<sup>71</sup>Les notices portent sur Dorothy Campbell Culver, *Methodology of social science research: a bibliography* (1936) et Helen Halter, *Society in action: a guide for the social studies* (1936).

<sup>72</sup> Il retient toutefois surtout les « conseils pratiques » de l'ouvrage méthodologique, *Methods of social study*, auquel il consacre deux pages pleines. La conclusion de l'analyse réactive l'opposition entre préoccupation pratique et observation scientifique. « Les auteurs ne se dissimulent pas d'ailleurs que les expériences suscitées par des préoccupations pratiques ne se déroulent pas toujours dans les conditions les meilleures pour l'observation scientifique, mais leur robuste optimisme, appuyé sur leurs travaux antérieurs, les convainc que celle-ci peut dégager de l'action un certain nombre de vérités positives à leur tour utiles à l'action humaine » (*Ann. Soc. A* 1: 89-91).

encore liés au « pratique », à travers les termes « manuel » et « traité », et au religieux, à travers le terme « révélation » dont le sens associe l'idée de découverte (scientifique, rationnelle ou non) et du surnaturel.

La série B, portant sur la sociologie religieuse, comporte un grand nombre de notices sur les travaux d'ethnologie réalisés par les premières étudiantes de l'Institut d'ethnologie, dont il sera question sous peu. Seule Jeanne Cuisinier mérite une analyse de son mémoire sur les « Danses magiques de Keletan », publié par l'Institut d'ethnologie en 1936. Les compétences qui lui sont reconnues demeurent ancrées dans les caractéristiques de l'hétéronomie : « exposé descriptif », « très documenté », « renseignements précieux », « observations d'un intérêt incontestable » (*Ann. soc.* B 4 1940: 90)<sup>73</sup>. Bien que plusieurs ouvrages portant sur la situation sociale des femmes, et même sur des objets « généraux » de droit ou de philosophie, soient répertoriés dans la série C du périodique, qui s'intéresse à la sociologie domestique et juridique, aucun travail n'est analysé sérieusement<sup>74</sup>. Prenant comme objet la sociologie économique, la série D<sup>75</sup> retient surtout deux travaux francophones auxquels ont contribué des femmes : *La publicité. Sa psychologie, son organisation et sa fonction économique* d'Édith Weiler<sup>76</sup> et le premier tome de *L'enquête sur le chômage* rédigé notamment par Gabrielle Letellier, à l'origine inspectrice du travail, pour le compte de l'Institut scientifique de recherches économiques et sociales dirigé par Charles Rist en 1938<sup>77</sup> et dont les résultats sont considérés comme « appréciables ». Il faut

<sup>73</sup>Le travail de Helga Lassen, une ethnologie mexicaine, est également résumé, sans commentaire, dans cette série des *Annales sociologiques*.

<sup>74</sup>*La notion thomiste du bien commun* de Suzanne Michel est brièvement résumé sans commentaire et l'originalité des « Quelques remarques critiques sur la sociologie d'Émile Durkheim » publié par Madeleine Apchié dans les *Archives de philosophie du droit et de sociologie juridique* en 1936 est déniée en une phrase. « N'apporte pas de lumières nouvelles pour la connaissance et la pensée de l'oeuvre de Durkheim » (*Ann. soc.* C 3 1938: 61).

<sup>75</sup>Elle rassemble cinq analyses et six notices d'ouvrages rédigés par des femmes. Dans la première catégorie, on retrouve deux livres publiés en anglais, un en allemand et deux en français. Enfin, dans la série E, portant sur la morphologie sociale, l'esthétique, les technologies et le langage, seules sept notices et un compte-rendu de livre portent sur des ouvrages écrits par des femmes

<sup>76</sup>Sa définition du phénomène étudié est qualifiée de beaucoup trop large (*Ann. soc.* D 1 1934: 220).

<sup>77</sup>Il est intéressant de noter que Ludovic Tournès (2006a) dans un article sur cette enquête, attribue uniquement le statut d'« enquêteuse » à Gabrielle Letellier qui est la première auteure de la publication des résultats. Il qualifie d'ailleurs le troisième volume, qu'elle a pratiquement rédigée seule de « subjectif » par opposition aux autres volumes composés de calculs statistiques qualifiés d'« objectifs ». Tournès reconduit alors une séparation radicale entre l'écriture féminine « subjective » et l'écriture masculine « objective » alors que la différence, incontestable, entre les deux approches ne peut être définie de cette façon. Disqualifiant

attendre l'après-guerre pour que quelques femmes, parmi lesquelles certaines travaillaient depuis longtemps avec les durkheimiens et leurs collaborateurs, se greffent de manière plus durable au sein de l'équipe de la troisième série de *L'Année sociologique*, notamment Viviane Isambert-Jamati et Denise Paulme.

En somme, du début du siècle à l'aube de la Seconde Guerre mondiale, la sociologie durkheimienne est demeurée essentiellement fermée au travail intellectuel féminin qu'elle jugea le plus souvent peu scientifique lorsqu'elle ne l'ignora tout simplement pas<sup>78</sup>. Toutefois, contrairement aux autres périodiques de sciences sociales où la féminité des auteures est régulièrement mise en évidence ou définie comme une qualité disqualifiante, le sexe des auteures ne semble pas intervenir à première vue dans les périodiques durkheimiens. Les dernières analyses montrent bien que ce n'est toutefois pas le cas et que le repérage de l'impact de l'appartenance de genre sur la réception des travaux intellectuels nécessite souvent un approfondissement du regard. Néanmoins, est-ce parce que les ouvrages analysés portent très peu sur des objets « féminins » comme le féminisme, l'éducation des enfants ou la bienfaisance que les considérations de genre disparaissent à la première lecture ? Cet élément contribue certainement à expliquer ce fait qui est aussi sans doute une conséquence des postures épistémologiques des durkheimiens pour qui l'objectivité scientifique avait comme corollaire la mise à distance de l'auteur, de son identité.

---

complètement les analyses des « enquêteuses » réduites à des « jugements de valeur subjectifs » parce qu'elles utilisent des critères d'appréciation relativement peu précis, et à une « préoccupation hygiéniste » toute considération qui s'aventure sur le terrain de ce qui devrait être, par exemple l'idée que les logements insalubres ne devraient pas exister, il reconduit ce qu'il appelle lui-même le « parti pris objectiviste » des durkheimiens selon lequel les données issues des questionnaires et les opinions des enquêtés sont des données peu fiables. Ce faisant, il occulte le fait que toute construction méthodologique et statistique repose aussi sur des considérations subjectives, notamment dans la sélection des éléments pertinents à l'analyse et à l'interprétation. Sa démonstration d'une rupture radicale entre les deux types d'approche, réduite à l'opposition subjectif-objectif, n'est pas convaincante et révèle une conception naïvement positiviste du travail sociologique. Enfin, il confirme en grande partie la validité des hypothèses de cette thèse sur la persistance historique de la disqualification des travaux empiriques féminins et des analyses sociologiques qui allient réflexion et action sociale.

<sup>78</sup> Le processus de sélection des travaux analysés mériterait d'être mieux connu. Comment se fait-il que des travaux qui ne correspondent manifestement pas aux critères de « scientificité sociologique » soient sélectionnés pour analyse alors que plusieurs ouvrages et thèses de droit et de lettres publiés par des femmes à partir du début des années 1920 en France, et correspondant beaucoup plus aux intérêts et aux perspectives intellectuelles des durkheimiens, sont absents dans les recensions ?

### 7.3.3 Soutien des étudiantes en sociologie: le rôle de Célestin Bouglé

Le rapport des durkheimiens au travail intellectuel des femmes est toutefois paradoxal: tout en qualifiant les travaux de femmes de manière à les exclure du champ des sciences sociales, ils ont contribué au moins de deux manières à légitimer le travail intellectuel des femmes. D'abord, de manière indirecte et théorique, leur sociologie a permis une première rupture partielle avec les définitions naturalisées de la famille et a développé des outils essentiels pour penser les rapports entre les sexes comme des rapports sociaux plutôt que des rapports relevant de la nature (biologique ou ontologique). Ensuite, ils furent quelques-uns à encourager très concrètement des jeunes femmes à poursuivre des recherches en sciences sociales à partir des années 1920, particulièrement Marcel Mauss, à l'Institut d'ethnologie de l'Université de Paris dont il sera question plus loin, et Célestin Bouglé, au Centre de documentation sociale.

C. Bouglé manifeste, depuis la publication des *Idées égalitaires* en 1899 jusqu'à celle *De la sociologie à l'action: pacifisme, féminisme, coopération* en 1923, une sensibilité particulière aux rapports sociaux inégalitaires qui se manifeste concrètement par la direction de plusieurs très bonnes thèses en sociologie soutenues par des femmes<sup>79</sup>. Il faut particulièrement noter la thèse pour le doctorat d'État en lettres de Marguerite Thibert sur le socialisme et le féminisme en 1926 et les thèses de lettres pour le doctorat d'université de Louise-Marie Ferré sur les classes sociales dans la France contemporaine en 1935 et de Hilde Rigaudias-Weiss sur les enquêtes ouvrières en France entre 1830 et 1848, en 1936, dont il a déjà été question dans ce chapitre<sup>80</sup>. H. Rigaudias-Weiss est la seule dont on sait

<sup>79</sup>Et quelquefois même par un soutien professionnel pour trouver un emploi après la thèse. C'est le cas de Marguerite Thibert qu'il aide à trouver une place au Bureau international du travail (Thébaud 2007).

<sup>80</sup>Comme l'ensemble des premières femmes hautement diplômées, ces trois femmes demeurent largement méconnues des différentes historiographies. Nos connaissances sur M. Thibert, dont la carrière au BIT en fait une pionnière à plus d'un titre, devrait profiter de la publication prochaine d'une biographie par Françoise Thébaud. Sur L.-M. Ferré et H. Rigaudias-Weiss, nous ne savons que très peu de choses. La première aurait travaillé dans les bibliothèques municipales et publié un essai sur le naturisme avant d'entreprendre ses études. Après sa thèse, elle aurait fait paraître quelques ouvrages dont *Féminisme et positivisme* en 1938, puis prononcé des conférences sur le racisme et la question juive en 1939 alors qu'elle dirige le groupe « Le Chevalier. Organe de régénération nationale » (Dossier biographique, BMD). De la seconde, nous ne savons que ce qu'en dit la préface de sa thèse, signée par C. Bouglé.



avec certitude qu'elle travailla au sein du Centre de documentation sociale. Dans la préface de sa thèse publiée chez Alcan, C. Bouglé, son « cher maître », rappelle certains moments de son parcours intellectuel.

Madame Rigaudias-Weiss a pris part jadis, en Allemagne, à des recherches de ce genre. Elle s'est attaquée aux problèmes les plus actuels, - par exemple lorsqu'elle a confronté, avec les réalités de la vie ouvrière, les espérances fondées sur les systèmes Abbe ou Ford. Mais aujourd'hui, travaillant au Centre de Documentation sociale de l'École Normale supérieure, l'enquêteuse qu'elle est s'est muée en historienne (Bouglé dans Rigaudias-Weiss 1936: VII).

Les thèses de M. Thibert et les travaux de recherche de L.-M. Ferré portent très clairement la marque d'une conscience de genre qui ne prend toutefois pas l'apparence d'une approche militante, même si une perspective féministe préside très clairement à leurs analyses du socialisme saint-simonien et du positivisme. Elles ne sont d'ailleurs pas analysées dans les périodiques durkheimiens.

À l'image de leur directeur de thèse très prolifique, mais peu porté vers la recherche empirique, ces trois femmes ne s'intègrent pas à des groupes ou des laboratoires structurés d'abord autour des activités de recherche dans un cadre universitaire ou extra-universitaire. Le Centre de documentation sociale ne peut servir d'appui institutionnel pour les étudiantes de C. Bouglé, au même titre que les étudiants masculins comme G. Friedmann, R. Aron ou Marcel Déat<sup>81</sup>, car il n'est qu'un des maillons d'un réseau institutionnel complexe qui comprend également l'École normale supérieure et d'autres lieux encore largement réservés symboliquement aux hommes. Certaines voies d'accès aux institutions de recherche s'ouvrent progressivement dans les années 1920, particulièrement dans les institutions

---

<sup>81</sup> Cette génération de sociologues, passée par le Centre de documentation sociale et y ayant réalisé leurs premières recherches sociologiques, remet en cause l'héritage durkheimien. « G. Friedmann, séduit par le marxisme, avait commencé à se tourner vers les problèmes du travail en Union soviétique. J. Stoetzel découvrait aux États-Unis les sondages d'opinion, fondait l'IFOP en 1938 et, considérant le durkheimisme comme une survivance de l'âge philosophique, estimait que l'usage des enquêtes quantitatives et des statistiques pouvait seul faire accéder la sociologie à un statut scientifique. R. Aron, peu porté vers un « scientisme » mis au service d'un « système moral » et peu enclin à un « sociologisme » qui isole les faits des significations qui leur sont attribuées, se tournait vers la philosophie critique allemande. C'est dire la dispersion et l'affaiblissement du durkheimisme dans les années 1930. Le renouvellement du milieu proprement sociologique n'était plus assuré. La discipline sociologique n'attirait guère » Pécaut (1996: 148-9). Sur le durkheimisme dans l'entre-deux-guerres, voir Heilbron (1985) et Marcel (2001).

d'anthropologie et d'ethnologie qui sont depuis le début du siècle étonnement favorables à une implication limitée des femmes.

#### ***7.4. Les intellectuelles dans les institutions de sciences sociales: entre invisibilité et travail empirique***

Durant l'entre-deux-guerres, les conditions de la recherche en sciences sociales se modifient profondément en France. Le processus de spécialisation interne au champ des sciences sociales se poursuit à travers la structuration de nouvelles institutions soutenues par de nouvelles sources de financement, notamment la fondation Rockefeller qui supporte à la fois le Centre de documentation sociale de C. Bouglé, l'Institut d'ethnologie de M. Mauss et l'Institut scientifique de recherches économiques et sociales de C. Rist (Mazon 1988). Ces nouvelles institutions ainsi que les bourses d'études mises en place pour la recherche profitent aux femmes, car elles ne bénéficient pas seulement aux intellectuels confirmés et favorisent le travail d'équipe plutôt que la mise en valeur d'un seul individu comme la structure universitaire tendait à le faire avec les chaires<sup>82</sup>. Il est impossible, dans le cadre de cette thèse, de mesurer la pénétration des femmes dans tous les sous-espaces du champ qui émergent à cette époque et le type d'activité intellectuelle qu'elles y privilégient. Une telle enquête pourrait faire l'objet de plusieurs autres thèses en histoire. Contrairement aux femmes ayant milité dans la mouvance féministe, ou même réformiste, les premières diplômées qui s'insèrent dans les institutions de recherche en science sociales ou, plus largement, dans la structure universitaire dans la première moitié du XX<sup>e</sup> siècle sont complètement passées à côté des projecteurs des différentes historiographies. Les informations lacunaires dont nous disposons nous permettent uniquement de lancer des pistes de recherches et de réflexions dans ce champ de recherche encore peu exploré, surtout en France, d'esquisser des configurations plausibles sans pouvoir beaucoup élaborer sur les trajectoires sociologiques et intellectuelles des femmes identifiées.

---

<sup>82</sup> Lié aux performances académiques et établi selon des critères de sélection explicites, l'octroi de ces bourses pouvaient représenter une façon de contourner les méthodes de cooptation et de compenser un manque de capital social et de réseau de soutien, essentiel dans la promotion professionnelle des étudiants.

Le statut de « l'enquêteuse », subordonnée aux véritables méthodologues et théoriciens des enquêtes sociales et ethnologiques lancées dans l'entre-deux-guerres, caractérise encore nombre de femmes impliquées dans les institutions spécialisées de cette période. L'Institut scientifique de recherches économiques et sociales dirigé par C. Rist, par exemple, fait appel à de nombreuses infirmières visiteuses et travailleuses sociales dans la réalisation des grandes enquêtes sur le chômage à la fin des années 1930 (Tournès 2006a). Les femmes diplômées de l'université qui parviennent à s'insérer dans les institutions de recherche et à se faire reconnaître un autre statut sont très peu nombreuses et assez invisibles. Pour une M. Thibert<sup>83</sup>, qui occupe un emploi au BIT<sup>84</sup> lui permettant de publier en son nom des analyses de sociologie économique dans la *Revue internationale du travail*<sup>85</sup>, combien d'assistantes de laboratoire et de collaboratrices anonymes ? Il faut rappeler que notre choix d'étudier l'activité intellectuelle des femmes dans le champ des sciences sociales par le biais des périodiques spécialisées rend impossible l'étude du travail de collaboration anonyme qui est fort probablement très répandu, particulièrement dans les couples formés de diplômés universitaires. À l'instar du rôle des institutions internationales comme support de recherche pour les femmes hautement diplômées, ce phénomène mériterait d'être étudié plus amplement.

Une des transformations majeures entre les modes d'incorporation des femmes non diplômées avant 1914 et les femmes diplômées dans l'entre-deux-guerres dans des institutions de recherche majoritairement masculines apparaît véritablement être la perte de visibilité temporaire et la mise à distance des objets, enjeux et perspectives de genre (et

---

<sup>83</sup>Après la soutenance de sa thèse, M. Thibert obtient un emploi au BIT. Issue d'une famille aisée, elle a déjà presque quarante ans, est veuve et a une fille de 12 ans. Lors de son premier mandat au BIT, elle publie trois volumes de réglementation des migrations. Son statut demeure précaire jusqu'en 1931 lorsqu'elle devient officiellement fonctionnaire (membre de section au salaire intermédiaire de l'ancienne catégorie B). Elle est titularisée six mois plus tard. Elle s'occupe alors du service du travail des femmes et des enfants dont la productivité est remarquable (*Réglementation du travail féminin* (1931) et *Le statut légal des travailleuses* (1938)). Elle n'est promue chef de section qu'en 1946, un an seulement avant sa retraite administrative. Elle demeure toutefois active au BIT, avec des contrats temporaires et des missions de collaboration externe, jusqu'à l'âge de 80 ans en 1966 (Thébaud 2007).

<sup>84</sup>La féminisation du BIT serait en partie attribuable à Albert Thomas qui en fut directeur dans les premières années. Si dès 1920, 54,5% des postes sont occupés par des femmes, ce taux diminue régulièrement jusqu'en 1950 où il atteint 42,9%. De plus, les femmes occupent surtout les postes subordonnés, membres de section plutôt que chef de service ou de section. Ces postes demeurent néanmoins plus intéressants (salaires et possibilités d'avancement) que les autres types d'emplois accessibles (Thébaud 2007).

<sup>85</sup>Notamment « Crise économique et travail féminin » dans le volume XXVII (1933).

corrolairement avec la militance féministe). Invisibilité inhérente aux travaux de laboratoire ou aux missions lointaines à travers laquelle leurs compétences se construisent progressivement et sont davantage reconnues à terme par leurs collègues que celles des femmes réformistes d'abord très présentes dans les groupes de science sociale empirique, mais rapidement exclues et ignorées. Mise en veilleuse de la conscience de genre comme résultat de l'assimilation aux perspectives légitimes en sciences sociales et de la volonté de participer à l'étude des objets considérés comme « supérieurs » par les autorités consacrés en sociologie et en ethnologie à ce moment donné, c'est-à-dire des hommes qui confondent en général l'universel et le point de vue masculin. Cela a comme conséquence de rapprocher ces femmes diplômées des positions les plus autonomes du champ des sciences sociales, mais par un chemin particulier: celui des recherches empiriques, lequel apparaît être le meilleur compromis pour limiter les effets du stigmatisme de la féminité avant la Seconde Guerre mondiale. Le cas de l'insertion des femmes dans la recherche en anthropologie constitue un exemple particulièrement significatif de ce type de pratique intellectuelle féminine dans l'entre-deux-guerres. Un bref regard sur la composition et le type de contribution féminine aux Congrès internationaux de sociologie dans l'entre-deux-guerre est également instructif à cet égard.

#### 7.4.1 L'anthropologie comme espace d'accueil précoce des femmes

Depuis Clémence Royer jusqu'à Germaine Tillion, les femmes sont parvenues précocement à s'insérer de diverses manières dans les institutions d'anthropologie et d'ethnologie françaises. Les lieux de formation, peu intégrés à la structure universitaire dans un premier temps, sont d'accès plus facile pour les femmes au début du XX<sup>e</sup> siècle et le type de travail mené en anthropologie et en ethnologie demeure beaucoup plus étroitement lié à l'empirie, à la description, aux objets matériels, bref à un type de travail qui nécessite des compétences que les femmes se reconnaissent plus facilement et que leurs interlocuteurs leur reconnaissent aussi plus facilement. Cette hypothèse de l'aisance des femmes avec ces matières moins « exigeantes » théoriquement, conciliant davantage les

idées avec les faits et les matériaux, est plausible, mais nécessiterait de plus amples investigations, notamment pour les périodes plus contemporaines. Ainsi, que ce soit à la Société d'anthropologie de Paris (SAP), où dès le début du XX<sup>e</sup> siècle elles participent aux travaux et aux échanges, où leurs travaux sont analysés, ou encore à l'Institut d'ethnologie, dans les années 1920 et 1930, où elles suivent les cours de M. Mauss et partent en mission ethnologique, les femmes diplômées sont beaucoup mieux intégrées dans les institutions anthropologiques et ethnologiques françaises, de toutes tendances, que dans les autres espaces de recherche en sciences sociales composés majoritairement d'universitaires.

#### *7.4.1.1 La SAP et le travail des femmes en anthropologie*

La Société d'anthropologie de Paris (SAP), fondée en 1859 par Paul Broca, est une des premières institutions d'anthropologie durable<sup>86</sup> en France. S'y greffent durant la deuxième moitié du XIX<sup>e</sup> siècle d'autres lieux de formation et de diffusion des recherches de ses membres: le Laboratoire d'anthropologie à l'École pratique des hautes études en 1868, la *Revue d'anthropologie* en 1872 et l'École d'anthropologie de Paris en 1876. L'anthropologie raciale et physique (anthropométrie) et le paradigme évolutionniste est dominant parmi ses membres dont la majorité est formée en médecine (Mucchielli 1998, Reynaud-Paligot 2006).

Clémence Royer, dont il a été plus amplement question dans le chapitre 5, est la première femme membre de la SAP, en 1870, et participe activement aux travaux de l'institution jusqu'à son décès. Sa trajectoire intellectuelle et sa position au sein de la SAP en font vraiment une figure d'exception, d'autant plus qu'elle ne possède aucun diplôme universitaire. À partir du début du XX<sup>e</sup> siècle, plusieurs femmes, parmi les premières diplômées en médecine ou en sciences, manifestent de l'intérêt pour l'anthropologie. Dans les *Bulletins et mémoires de la Société d'anthropologie de Paris (BMSAP)*, on remarque d'abord en 1890 une participation unique de Blanche Edwards-Pilliet, une des premières

---

<sup>86</sup> Elle est toujours active aujourd'hui.

femmes médecins en France, aux travaux de la Société lorsqu'elle présente une communication sur la dépopulation et l'avortement à partir de ses observations cliniques en hôpitaux. Ensuite, M. Pelletier, dont la trajectoire intellectuelle et sociale a également été étudiée précédemment dans ce chapitre, entreprend une formation en anthropologie, notamment sous la direction de C. Letourneau et L. Manouvrier. Sans devenir membre de la SAP, elle publie quatre articles portant sur ses recherches en anthropométrie dans les *BMSAP*, entre 1900 et 1905. Contrairement à C. Royer, elle ne participe toutefois jamais aux discussions publiques de la SAP, à l'instar des autres femmes qui présentent des communications devant les membres de la Société. Cette situation nous prive d'échanges intellectuels forts utiles pour évaluer le processus de construction de la compétence et de la reconnaissance intellectuelle – et sur lesquels nous pouvions appuyer les analyses des premiers chapitres.

Alexandra Myrial (pseudonyme pour Alexandra David-Neel), voyageuse autodidacte fort célèbre<sup>87</sup>, présente pour sa part quelques communications et articles décrivant les traditions spirituelles asiatiques, particulièrement bouddhistes (Inde et Chine), s'appuyant surtout sur ses propres expériences de voyages et les connaissances acquises à travers ses lectures et rencontres. Érudits, ses textes ne s'inscrivent pas dans une perspective « scientifique », mais sont davantage littéraires, à la rigueur philosophiques. Elle est néanmoins nommée déléguée de la SAP avant son départ pour l'Indochine en 1903 (séance du 4 mars). Après cette date, il n'est toutefois plus question d'elle dans les pages des *BMSAP*.

Entre 1910 et 1920, outre la notice nécrologique de Mme Joséphine Juglar<sup>88</sup>, les seules contributions féminines à noter sont les articles de Bertha de Vriese (qui est également récipiendaire du prix Broca en 1912) contestant en 1913 certaines hypothèses anthropométriques courantes, de Mme Chatelin (médecin) en 1914 et de Mlle Bagriko en

<sup>87</sup> Elle voyage sa vie durant en Asie et en tire de nombreux ouvrages. Elle s'initie aux philosophies asiatiques, apprend diverses langues dont le sanskrit et est la première Européenne à se rendre à Lhassa, la cité interdite (Désiré-Marchand 1997).

<sup>88</sup> On y apprend qu'elle fut élève de l'École d'anthropologie durant plusieurs années, mais surtout donatrice d'un legs qui permet la mise en place d'un cinquième prix annuel, après les prix Broca, Goddard, Bertillon et Fauvelle (*BMSAP* 1913: 236).

1917 – ces deux dernières travaillant en collaboration avec M.G. Variot<sup>89</sup>. Comme la majorité des figures féminines à la SAP jusqu'à la fin des années 1930<sup>90</sup>, ces femmes n'apparaissent qu'une seule fois dans les pages des *BMSAP*, ce qui rend la mesure de leur ancrage dans la discipline anthropologique impossible. Seules deux femmes présentent plus d'un article dans le périodique à cette époque : Elizabeth Wever en archéologie (1920 et 1921) et M. Friant en anthropométrie (1930 et 1931, sur la croissance des enfants, puis 1939). Puisque ces articles et ces communications ne suscitent ni commentaires ni discussions, il reste impossible d'analyser le statut accordé à ces travaux et à ces intellectuelles. Tout ce qu'il est possible d'affirmer est qu'elles sont peu intégrées à la SAP, mais que leurs travaux s'inscrivent dans une certaine durée et qu'ils sont dans plusieurs cas liés à une position professionnelle (médecin, assistante de laboratoire) ou à une position institutionnelle, même temporaire (étudiante à l'école d'anthropologie). Contrairement aux communications de C. Royer, ou même de B. Edwards-Pilliet sur la dépopulation, qui suscitaient critiques et mises en doute des compétences intellectuelle des auteures, les productions féminines ultérieures passent pratiquement inaperçues, car elles correspondent aux critères dominants de la pratique anthropologique sans s'imposer comme assez originales pour attirer l'attention des collègues.

À la fin des années 1920, toutefois, Fernande Coupin, après avoir présenté ses travaux anthropométriques devant la SAP, devient secrétaire de séance (1926), puis secrétaire générale adjoint et membre du conseil d'administration de la SAP (1927). Elle est au même moment responsable des rapports d'attribution des prix Fauvelle et Broca. Elle meurt en 1930 et la société publie une longue notice nécrologique dans laquelle on apprend quelle a été la trajectoire intellectuelle de cette femme prolifique. Docteure ès science en 1924, elle bénéficie durant ses études de nombreuses bourses de la Faculté des sciences de Paris (1918-1919), du ministère de l'Instruction publique (1919-1921) puis du Muséum national d'histoire naturelle (1921-1922) où elle devient assistante dès 1922 dans le

<sup>89</sup>Deux autres femmes (Suzanne Grunevald de Mortillet de Marthe Péquart) font l'expérience d'une forme spécifique de collaboration intellectuelle avec les hommes : elles publient de nombreux articles et font des fouilles archéologiques avec leurs maris.

<sup>90</sup> Les travaux des femmes suivantes sont analysés une seule fois : Vilma de Hetteye, O. van Lankeren Matthes (qui a été monitrice d'auxologie à l'Institut universitaire des sciences de l'éducation), Suzanne Zaborowska, Suzanne Grunevald de Mortillet, Marthe Pequart, Denise Paulme et M. Laroche.

laboratoire de R. Anthony. En 1928, elle est chargée de conférences à l'École d'anthropologie et elle devient maîtresse de conférence dans la même institution l'année suivante. Lauréate de plusieurs prix, la liste de ses publications entre 1918 et 1929, dressée par les rédacteurs des *BMSAP*, compte plus de 35 articles dans des périodiques spécialisés. F. Coupin avait sans conteste un parcours qui lui permettait d'aspirer aux plus hautes positions académiques, si sa vie ne n'avait pas été interrompue si précocement.

La notice nécrologique de R. Anthony illustre éloquemment comment le statut et la reconnaissance des femmes diplômées dans les institutions savantes se transforme avec l'acquisition des pratiques et des perspectives légitimes, mais également comment la féminité continue d'être un critère d'évaluation et d'appréciation des femmes qui y œuvrent. Ainsi, on y trouve une plus grande part de souvenirs concernant ses travaux, ses réalisations, ses idées que dans la nécrologie de C. Royer par exemple.

Pendant tout le temps qu'elle fut près de nous, sa production scientifique fut intense et continue. [...] Elle abordait les sujets les plus difficiles, choisissant de préférence ceux qui, outre l'érudition et l'habileté technique, nécessitent un effort de pensée et de raisonnement. [...] Son nom restera pour toujours attaché aux récents progrès de la neurologie comparée. A cet égard, sa dernière mission à l'Université de Zurich avait été un véritable triomphe. Enfin, depuis plusieurs années, son autorité s'était imposée à la Société d'Anthropologie (*BMSAP* 1930: 9).

Les « qualités du caractère » et du « cœur » occupent toutefois beaucoup plus de place que dans les nécrologies consacrées aux collègues masculins, et particulièrement les éléments de sa personnalité qui rappellent sa féminité. Le fait qu'elle n'ait pas manifesté d'ambition professionnelle et qu'elle ait été dévouée est ainsi salué comme une grande qualité. « Elle ne connaissait pas l'ambition, n'en comprenait pas les moyens; son dévouement était inlassable aussi bien dans son entourage que dans l'exercice de ses fonctions, sa bienveillance, son indulgence et sa générosité sans bornes comme sans limites » (*BMSAP* 1930: 8). Bien que le « désintérêt » et le « dévouement » à la science soit un élément essentiel de l'identité du scientifique et de l'intellectuel (Bourdieu 1984a), cette qualification prend un sens particulier quand il s'agit d'une femme et que ce désintéressement et ce dévouement dépasse l'ethos professionnel masculin et se double des références symboliques au don de soi des femmes, à l'effacement derrière les hommes.



D'ailleurs, R. Anthony rappelle que F. Coupin « apportait dans tous les actes de son existence une réserve et une discrétion qui semblaient être comme la pudeur de trop belles et trop rares qualités ». La référence au féminin est ici évidente : la pudeur, la discrétion et la réserve étant des qualités appréciées et associées aux femmes particulièrement. Enfin, la référence au corps féminin s'accompagne d'une réitération de l'opposition entre caractéristiques féminines et travail scientifique sur le mode de l'étonnement. « Et l'on s'étonnait de voir dans un corps gracieux et si fragile tant de talents, tant de hauteur de vues et aussi tant de courage au travail et tant d'activité » (*BMSAP* 1930: 9). Ainsi, le compliment à Fernande Coupin prend la forme d'un étonnement courtois la signalant finalement comme un être d'exception, où l'on peut entendre encore une fois: une exception qui confirme la règle.

Bien que relativement ouverte aux contributions féminines, par comparaison avec d'autres institutions et périodiques de sciences sociales français, la SAP maintient le plus souvent les femmes dans le statut d'interlocutrices extérieures et périphériques. À la fin des années 1920, et surtout au cours des années 1930, les institutions privilégiant l'approche ethnologique, et plus précisément ethnographique, permettent à une première génération de femmes ethnologues professionnelles d'être formée puis incorporée dans des équipes de recherche qui constitueront une assise solide pour la constitution de leur compétence et autorité intellectuelle après la Seconde Guerre mondiale.

#### *7.4.1.2 L'ethnologie et les musées comme compromis empirique favorable aux présences féminines*

Autour de M. Mauss et d'H. Hubert à l'École pratique des hautes études gravitent des étudiantes sérieuses, ambitionnant les plus hauts diplômes universitaires et la recherche spécialisée. Si elles sont peu présentes dans les initiatives collectives de durkheimiens durant l'entre-deux-guerres, comme la deuxième série de *L'Année sociologique* ou les *Annales sociologiques*, elles suivent un parcours lent mais fructueux d'études, puis de recherches et de publications qui leur assurent une reconnaissance intellectuelle

incomparable avec celle de leurs aînées. Leurs préoccupations intellectuelles sont parfaitement concordantes avec les problématiques légitimes définies par leurs professeurs et leurs « maîtres », leurs méthodes et leur langage absolument assimilés à ceux de leurs collègues masculins. La perspective de genre, et même l'intérêt pour l'objet « femmes », sont, à quelques détails près, absents de leurs premiers travaux. Bien que dès les premiers résultats de leur mission élaborés, elles aient publié divers articles et notes dans les périodiques spécialisés en ethnologie et présenté des communications devant les collègues, l'intervalle entre le début de leurs études ou de leurs recherches et la publication de livres est nettement plus grand que pour toutes les autres femmes rencontrées dans cette thèse. Par contre, au moment de la publication des travaux, le statut et la position institutionnels de ces femmes ethnologues sont beaucoup plus avantageux.

Quelques étudiantes de M. Mauss et H. Hubert ne s'orientent pas vers les missions ethnologiques tout en bénéficiant de leur passage à l'EPHE et de leur rencontre avec ces savants<sup>91</sup>. La majorité d'entre elles se dirige toutefois vers l'ethnologie, à commencer par Lilius Homburger (1880-1969) et Jeanne Cuisinier (1890-1964). La première, dont nous ne connaissons pas précisément le parcours biographique, se spécialise en linguistique africaine et devient précocement professeure, puis directrice d'études à l'École pratique des hautes études. Elle enseigne également à l'Institut d'ethnologie dès les premières années. Membre de la Société de linguistique dont elle est présidente en 1940, elle marque son champ d'études en défendant l'hypothèse d'une parenté entre les langues dravidiennes anciennes et les langues africaines. La seconde se consacre à l'étude de sociétés asiatiques et réalise d'innombrables missions dont elle tire des publications variées et abondantes. Elle devient plus tard chargée de recherches au CNRS. Détentrices de doctorats en lettres, ces deux femmes publient leurs thèses dans les Travaux et mémoires de l'Institut d'ethnologie<sup>92</sup>: en 1929, pour L. Homburger (*Les préfixes nominaux dans les parlars peul*,

<sup>91</sup>F. Henry, après une courte collaboration dans la deuxième série de *L'Année sociologique*, fait une carrière d'historienne dans un collège universitaire irlandais et publie de nombreux ouvrages spécialisés sur l'art et l'archéologie irlandaise. Madeleine Françès, correspondante de M. Mauss qui l'encourage et la conseille, réalise une thèse de philosophie sur Spinoza (Fournier 1994).

<sup>92</sup> Les *Travaux de l'Institut d'ethnologie de Paris* comprennent aussi des contributions de Deborah Lifchitz (1940), Germaine Dieterlen (1941) et Solange de Ganay (1941). J. Cuisinier avait aussi déjà publié les résultats de ses recherches en Asie du sud-est en 1936 (*Dances magiques de Kelantan*).

*haoussa et bantous*) et en 1946 pour J. Cuisinier (*Les Mu'ò'ng, Géographie humaine et Sociologie*<sup>93</sup>).

Toutes deux sont également présentes à l'Institut français d'anthropologie (IFA), fondé en 1911, qui contribue, avant et avec l'Institut d'ethnologie, à dégager l'anthropologie de ces liens avec l'évolutionnisme biologique et le paradigme racial dominant à la Société d'anthropologie de Paris (Sibeud 2004). Le dépouillement de *L'Anthropologie*, qui rend compte des activités de l'IFA, montre clairement que l'ethnologie et l'ethnographie dominent progressivement l'anthropologie physique et même l'archéologie au cours des années 1930 dans ce périodique. Si la liste d'ouvrages écrits par des femmes et faisant l'objet de comptes rendus est au départ assez similaire à celle retrouvée dans les *BMSAP*, et que les mémoires originaux publiés par des femmes portent surtout sur des fouilles archéologiques<sup>94</sup>, ce type de travaux devient minoritaire à la veille du second conflit mondial. Cette liste illustre très clairement la place prépondérante que prennent les étudiantes de M. Mauss parmi l'ensemble des femmes productrices de connaissances dans la discipline ethnologique en France. L. Homburger intervient régulièrement dans les séances publiques et dans les assemblées générales de l'IFA. Elle présente aussi deux communications en 1929 (« L'origine égyptienne des langues négro-africaines ») et en 1938 (« Documents sur les migrations »). J. Cuisinier intervient également à quelques reprises dès 1934 pour présenter les résultats de ses recherches au Kelantan, puis en 1939 son travail de thèse.

---

<sup>93</sup> Elle termine son introduction par ces remerciements: « Nous tenons à remercier aussi tous ceux qui ont stimulé, aidé et guidé notre travail, depuis M. le Professeur Paul Rivet, qui souhaita notre mission et en appuya la demande, jusqu'à M. le Professeur Marcel Mauss, qui a suivi paternellement la rédaction de notre travail, nous encourageant par ses observations judicieuses et par son active sollicitude » (Cuisinier 1946: XIX). Elle fait également mention de la présence de Lucienne Delmas à ses côtés durant les quinze premiers mois de la mission, selon la volonté de P. Rivet. « Compagne attentive et réconfortante », elle fait plusieurs observations utilisées ensuite par J. Cuisinier, sert d'agent de liaison (en raison de ses compétences linguistiques) et prend les photographies qui illustrent la publication de J. Cuisinier.

<sup>94</sup> Mis à part les trois mémoires en archéologie de Marthe et Saint-Just Pequart, on recense en 1923 (tome 33) « Les lèvres des femmes « djingés » dites « femmes-à-plateaux » », par Gaston Muraz, médecin major des Troupes coloniales, et Sophie Getzowa, privat-docent à l'Université de Berne et, en 1925 (tome 35), « L'histoire de l'outil en fer, d'après les documents égyptiens, hittites et assyro-babyloniens » par Amélia Hertz.

Dans le deuxième groupe d'étudiantes de M. Mauss, qui débute leurs recherches dans les années 1930 et gravitent autour de l'Institut d'ethnologie, de l'EPHE et du Musée d'ethnographie du Trocadéro (MET), on connaît relativement bien Denise Paulme (1909-1998), Germaine Dieterlen (1903-1999) et Germaine Tillion (1907-2008). Elles furent toutefois beaucoup plus nombreuses à s'investir très sérieusement dans les recherches de terrain et à être associées aux activités du MET et de l'IFA. Parmi les jeunes ethnologues qui présentent leurs recherches à l'IFA, quelques-unes demeurent ensuite inconnues<sup>95</sup>, mais plusieurs font partie de ce petit groupe d'étudiantes soutenues par M. Mauss. En 1938, ce dernier présente d'ailleurs à l'IFA une partie de ces étudiantes pour être admises comme membres de l'institution. Germaine Dieterlen, Solange de Ganay, Denise Paulme, Paule Barrett, Gabrielle Fabre, Marcelle Bouteiller et Marcelle Colani sont élues à l'unanimité en janvier 1938<sup>96</sup>.

Parmi elles, certaines ne deviennent pas des ethnologues professionnelles. Solange de Ganay, possédant une fortune l'exonérant de l'obligation de gagner sa vie, rencontre Marcel Griaule en 1933 alors qu'elle suit les cours de M. Mauss à l'EPHE. Elle décide de participer à la troisième mission Dakar-Djibouti en 1935 puis à diverses autres missions africaines. Après la guerre, elle reprend des travaux d'ethnographie sans jamais s'insérer professionnellement dans aucune institution de recherche (Calame-Griaule 2003)<sup>97</sup>. Par ailleurs, la trajectoire de Paule Barrett demeure inconnue après son passage à l'IFA<sup>98</sup>. Gabrielle Fabre (1907-1960) et Madeleine Colani (1866-1943) se spécialisent de leur côté

<sup>95</sup> Comme ces trois femmes spécialisées sur le Zambèze: Mlle Dogimont qui fait une communication avec projection sur les métiers manuels du Zambèze le 16 mars 1927, Mlle Giugler qui présente « Les conceptions des Marotsés décrites par un Zambézien » le 18 janvier 1928 et Mlle Kunz qui traite de « L'ethnographie zambézienne (rites et moeurs) » le 18 avril 1928. Il faut ajouter aussi Mlle du Puigaudeau, « Trouvailles archéologiques en Mauritanie », 19 décembre 1935. Quant à Jeanne Jouin, au sujet de laquelle on sait seulement qu'elle fit des missions d'études en Afrique du Nord, comme chargée de mission pour l'Institut d'ethnologie, on perd sa trace à la fin des années 1950. Elle présente trois communications devant l'IFA: « Le costume féminin en Syrie et en Palestine » le 16 janvier 1935, « Les principes de la cuisine marocaine » le 17 novembre 1937 et « Les îles Kerkenna » le 20 décembre 1939.

<sup>96</sup> Durant ces dernières années de paix, quelques-unes d'entre elles présentent leurs résultats devant les membres de l'institution. D. Paulme, « La parenté classificatoire et la parenté descriptive en Afrique », 21 avril 1937, P. Barret, « Contribution à l'étude anthropologique des Berbères, des Chaouiâs de l'Aurès », 15 décembre 1937, G. Tillion, « La période des pèlerinages dans l'Aurès », 17 novembre 1937 et G. Dieterlen, « La personnalité chez les Dogons: autels individuels », 17 janvier 1940.

<sup>97</sup> Selon cette notice nécrologique, elle n'aurait d'ailleurs pas obtenu de diplôme au-delà de la licence.

<sup>98</sup> On sait seulement qu'elle épouse un collègue américaniste, Henri Reichlen.

dans des disciplines connexes à l'ethnologie. Après avoir été chargée de cours à l'Institut d'ethnologie et soutenu une thèse en lettres en 1952, la première devient conservatrice au Cabinet des médailles de la Bibliothèque nationale (Babelon 1960) et publie abondamment jusqu'à son décès en 1960. La seconde, plus âgée, obtient un doctorat ès sciences en 1916 et travaille en géologie dès l'année suivante, jusqu'à sa retraite en 1926. Par la suite, elle est recrutée à l'École française d'Extrême-Orient et réalise plusieurs missions archéologiques en Asie dont elle tire quelques publications<sup>99</sup>.

Marcelle Bouteiller (1904-1990), de son côté, à une trajectoire courbe dans le champ anthropologique (Ferembach 1991). Débutant comme bénévole au MET où elle rencontre Georges-Henri Rivière, elle occupe divers postes (aide technique, puis directrice du Département d'Asie au MET et au Musée de l'Homme et directrice du département « Croyances et coutumes » au Musée des Arts et Traditions Populaires dirigé par G.-H. Rivière). Par la suite, elle entreprend un doctorat d'État en lettres, soutenu en 1949, avant d'être détachée au CNRS en ethnographie (1951-1969) et de se consacrer à la recherche. Elle devient membre de la Société d'Anthropologie de Paris en 1944 et est élue membre du conseil trois ans plus tard. Malgré un intérêt tardif pour l'anthropologie physique, ses principaux ouvrages concernent l'ethnologie : *Sorciers et jeteurs de sorts* (1958) et *Médecine populaire d'hier et d'aujourd'hui* (1966). M. Bouteiller n'est pas la seule femme à trouver au MET, puis au Musée de l'Homme, des lieux favorables à son épanouissement intellectuel. Deborah Lifszyc, d'origine russe, est également active au Musée avant de participer à la mission Dakar-Djibouti<sup>100</sup>. Le deuxième *Bulletin du Musée d'ethnographie* (1931) nous informe qu'elle collabora avec le Musée pour la constitution des collections asiatiques. La même année, Thérèse Rivière, sœur de G.-H. Rivière, est assistante au Musée, Yvonne Oddon, bibliothécaire et Denise Allègre, bibliothécaire adjointe.

Enfin, les trois femmes ethnologues les plus connues de cette génération, Denise Paulme, Germaine Dieterlen et Germaine Tillion ont également travaillé au sein du Musée.

<sup>99</sup>Voir *Chercheurs d'Asie, Répertoire biographique des membres scientifique de l'EFEO (1898-2002)* (2002 : 183-4).

<sup>100</sup>Elle meurt durant la Deuxième Guerre mondiale à Auschwitz.

Ces trois femmes deviennent après plusieurs années de recherches, de missions, d'implications intellectuelles diverses, directrices d'études à l'École pratique des hautes études, qui devient l'École des hautes études en sciences sociales<sup>101</sup>. Comme nous le mentionnions dans l'introduction de ce chapitre, il est impossible de refaire le parcours professionnel de ces femmes sans sortir de notre périodisation et sans entreprendre un examen des nouveaux modes d'insertion des femmes dans le champ universitaire après la Seconde Guerre mondiale.

Ce qu'on peut toutefois souligner, c'est d'abord le fait que pour envisager des études et une « carrière » en ethnologie à la fin des années 1920, il fallait, surtout pour une femme, ne pas être trop préoccupée par les questions matérielles et le choix rapide d'une profession nourricière. G. Dieterlen entreprend de passer son bac une fois mariée seulement, afin de poursuivre des études en ethnologie, domaine qui la passionne déjà. Elle s'implique d'abord bénévolement au MET et à l'organisation de la première mission Dakar-Djibouti avant d'y prendre part elle-même en 1937. Dès 1941, elle publie dans les *Travaux et Mémoires de l'Institut d'ethnologie* de l'Université de Paris *L'âme des Dogons*<sup>102</sup>. D. Paulme, pour sa part, travaille durant ses études de droit, « non [qu'elle] fusse dans l'obligation de le faire, mais [son] père avait tenu à [lui] donner un moyen de gagner [sa] vie » (Paulme 2004: 131). Son père, en effet, était directeur d'une compagnie de transports, chevalier de la légion d'honneur. Il voyagea beaucoup et contribua même aux collections du MET, ce qui influença probablement la « vocation » de sa fille pour l'ethnologie (Byrne 2000). D. Paulme commence aussi son travail ethnologique de manière bénévole au MET sur les conseils de M. Mauss en 1931 qui l'encourage également à poser sa candidature pour une bourse de la Fondation Rockefeller en vue de la préparation d'un doctorat. Sa candidature retenue, elle peut partir faire des recherches en Afrique, chez les Dogons, avec D. Lifchitz – également boursière – dans une mission indépendante de celle de M. Griaule<sup>103</sup> dont elle

<sup>101</sup>L'EPHE accueille précocement des femmes dans son corps professoral, mais il semble que l'avance prise sur les universités dans la féminisation des effectifs enseignants ait disparu, et soit même devenu un retard, selon les recherches de Cardé, Naudier et Pruvost (2005).

<sup>102</sup>Après 1945, ses principales publications sont les suivantes: *Essai sur la religion des Bambara* (1951), *Le Renard pâle* (1965).

<sup>103</sup>Byrne (2000) met en évidence les tensions existant au départ entre les deux missions: celle de Paulme-Lifchitz privilégiant la méthode recommandée par M. Mauss selon laquelle la théorie n'était nécessaire qu'à

tirera sa thèse soutenue à la Faculté de droit (*Organisation sociale des Dogon*) en 1940. Même chose pour G. Tillion : J. Lacouture (2000) rappelle qu'elle et sa sœur « peuvent aborder en toute sérénité, sans se sentir talonnées par l'urgence, le choix de leurs études supérieures ». Elle débute également au MET comme bénévole et part en 1934 pour l'Algérie grâce à l'International Society of African Languages and Cultures qui finance des missions françaises dont elle fut une des bénéficiaires, avec Thérèse Rivière (Tillion 2000). Après plusieurs années de mission dans l'Aurès algérien, elle rentre à Paris en pleine guerre, intègre le réseau de résistants du Musée de l'Homme et est déportée à Ravensbrück. Survivante des camps du régime nazi, elle entreprend une double carrière de sociologue du nazisme, à travers son engagement à faire une « ethnographie » des méthodes concentrationnaires, et d'ethnologue de l'Afrique du Nord avec la reprise du travail en Algérie, comme observatrice et témoin des premiers soulèvements qui conduiront à l'indépendance du pays<sup>104</sup>. Elle publie une analyse socio-économique de cette période et des transformations qui ont mené à la guerre dans *L'Algérie en 1957*. Militant contre la torture, elle retourne à l'enseignement en 1960 (Lacouture 2000).

Ensuite, il est important de voir que ces trois femmes se définissent toutes comme des femmes de terrain plutôt que comme des théoriciennes. « Femme de terrain donc – durant plus d'un demi siècle elle [G. Dieterlen] aura pratiquement chaque année séjournée un temps en Afrique » (G. Rouget 2001). Marie-Paule Ferry (*l'Humanité*, 29 novembre 1999) affirme que « Germaine Dieterlen [...] refusait, avec quelque humour, l'étiquette d'ethnologue : elle voulait être ethnographe, chercheur sur le terrain, auprès des gens qu'elle étudiait ». À propos de D. Paulme, A. Byrne (2000) affirme aussi qu'« elle fut surtout une femme de terrain ». Enfin, G. Tillion a toujours porté un regard ethnographique sur ses divers thèmes d'études: de l'Aurès algérien, aux camps nazis, à l'Algérie insurgée jusqu'aux missions en Asie.

---

des étapes ultérieures de la recherche, contrairement à M. Griaule qui prenait ainsi ses distances avec M. Mauss.

<sup>104</sup>Son travail consiste alors à la fois en recherches et en travail social avec l'organisation des « centres sociaux » pendant que la guerre d'Algérie se confirme et s'étend. Les autorités entreprendront plusieurs opérations contre les Centres sociaux suspectés de compter des sympathisants du FLN.

Enfin, il faut noter que, contrairement aux autres types d'intellectuelles étudiées dans cette thèse, les préoccupations de genre et l'objet « femmes » ou « féminisme » n'ont pas constitué des choix de la première heure pour les femmes ethnologues. Néanmoins, G. Dieterlen, D. Paulme et G. Tillion contribuèrent toutes, après avoir conquis une forme d'indépendance intellectuelle et une position institutionnelle enviable, à la création de connaissances anthropologiques sur les univers sociaux féminins et à l'explication des inégalités de genre. Il semble que D. Paulme ait eu le désir dès 1935 de travailler sur les femmes africaines, mais que cela fut impossible à cause des directeurs de missions et des conditions de réalisation du terrain (Byrne 2000). Elle entreprend néanmoins dès 1948 la publication de plusieurs articles sur les femmes africaines et dirige en 1960 le livre pionnier *Femmes d'Afrique noire* que F. Héritier (1999 : 9) qualifie de « premier grand ouvrage sinon féministe, du moins où le regard ethnologique est centré sur elles »<sup>105</sup>.

Loin des préjugés habituels concernant le statut inférieur des femmes en milieu traditionnel africain, chaque essai présente la femme dans sa vie quotidienne, avec les problèmes qui sont les siens. Approche nouvelle si l'on songe que l'enquête ethnographique étant presque toujours menée à l'aide et auprès des seuls éléments masculins de la population, l'image qui en résulte se trouve être, dans une très large mesure, celle que les hommes, et eux seuls, se font de la société (Paulme 1960: 9).

Dans la nécrologie qu'elle consacre à J.Cuisinier, C. Vreede-de-Stuers (1964) témoigne de son soutien et de leur « commun intérêt pour l'émancipation féminine » en 1956 lorsqu'elles se rencontrèrent. Enfin, G. Dieterlen est reconnue pour avoir contribué à faire connaître les représentations symboliques de la féminité et du corps féminin en Afrique au moment où ses collègues centrent plutôt leurs intérêts et leurs analyses sur les dimensions symboliques associées au masculin.

La « notion de personne » est certainement ce qui la passionnait le plus. Je serais tenté de penser que c'est, en partie au moins, à ses origines protestantes – auxquelles elle était parfaitement fidèle – qu'elle le devait, de même que, sans être pour autant dévote ou puritaine – loin de là –, son intérêt pour la chose religieuse, l'une et l'autre allant, je crois, pour elle de pair. « Notion de personne », Griaule en avait souligné, dans *Dieu d'eau*, « l'importance primordiale », mais – soit dit, j'espère, sans tomber dans une opposition trop facile – elle était d'abord pour lui, tout naturellement, masculine. [...] Avec Germaine Dieterlen et sa contribution à ce colloque la féminité récupère – ou

<sup>105</sup> Les études composant le volume sont réalisées par des femmes ethnologues voulant rompre avec la perspective androcentrique dominant les sciences sociales.



simplement conquiert – la place qui lui est due dans le système. La seconde partie de l'exposé porte en effet sur « la façon dont les Dogon conçoivent la formation du corps humain pendant la vie intra-utérine ». « Procréation », « Grossesse », « Accouchement » - avec un important développement sur le placenta (qui est à l'origine, rappelons le au passage de toute la mythologie du renard pâle) -, « Imposition des noms », tels en sont les titres successifs (Rouget 2001: 20-21).

Enfin, G. Tillion, à la suite de la mission commandée par l'OMS en 1961 sur la « condition des femmes »<sup>106</sup>, publie *Le harem et les cousins* en 1966, dont l'ambition est d'expliquer anthropologiquement la sujétion des femmes dans les civilisations méditerranéennes et qui est accueilli très favorablement par son collègue Claude Lévi-Strauss<sup>107</sup> malgré les nombreuses critiques qu'il suscita par ailleurs.

En somme, l'ethnologie représente pour les femmes diplômées désirant s'insérer durablement dans le champ des sciences sociales et y occuper des positions intéressantes une voie d'accès beaucoup plus prometteuse que l'étude des phénomènes sociaux occidentaux récents qui apparaît alors être davantage du ressort de la sociologie. Il semble bien que cette situation ne soit pas spécifiquement française: aux États-Unis notamment, autour de Franz Boas à l'Université Columbia, plusieurs femmes réalisent des enquêtes ethnographiques puis s'insèrent dans la structure universitaire. Ruth Benedict et Margaret Mead sont les plus connues d'entre elles<sup>108</sup>. « In general, classic anthropology was well known for its acceptance of women – it was far ahead of sociology » (Bennet 1998: 359). Les compétences requises pour faire un travail ethnologique reconnu comme valable correspondent davantage aux différents caractéristiques psychologiques attribuées aux femmes et que nous avons constamment dégagé dans les différents chapitres de cette thèse comme support des premières compétences intellectuelles reconnues aux femmes. La minutie, l'attention aux détails, la précision, la patience, la modestie, la discrétion sont autant de qualités recherchées chez un ethnographe et qui sont généralement reconnues comme tout spécialement féminines. Les objets d'études de l'ethnographe sont également en

<sup>106</sup>Qui l'amène à visiter l'Égypte, la Syrie, le Liban, la Jordanie, l'Irak, Israël, l'Iran, le Pakistan, l'Inde, le Maroc et la Tunisie.

<sup>107</sup> Une comparaison du statut et de la trajectoire de Claude Lévi-Strauss avec ceux de ces trois femmes de la même génération serait fort intéressante pour approfondir les analyses présentées dans cette thèse.

<sup>108</sup>Dans sa biographie de Ruth Benedict, M. Mead (1974: 29) signale qu'entre 1901 et 1940, 22 doctorats en anthropologie sur 51 auraient été décernés à des femmes.

lien plus étroit avec les domaines associées au féminin dans les sociétés occidentales contemporaines: les phénomènes de proximité, les objets de la vie quotidienne, l'espace domestique, les relations familiales, etc. Byrne (2000) avance aussi l'idée que l'apport des femmes ethnologues pouvait paraître essentiel aux intellectuels responsables des missions pour accéder à des univers féminins interdits aux hommes<sup>109</sup>.

#### 7.4.2 Les Congrès internationaux de sociologie dans les années 1930: survol comparatif des présences féminines

Aucun autre espace dans le champ des sciences sociales français n'offre aux femmes de conditions d'accueil et d'épanouissement comparables à celles mises en place à l'Institut d'ethnologie, à l'EPHE et au MET autour de M. Mauss et de P. Rivet dans les années 1930. Les détentrices de doctorats en lettres ou en droit dont les thèses portent directement sur des thèmes de sciences sociales et qui sont réalisées dans une perspective sociologique (et non seulement littéraire, historique ou juridique), ne parviennent pas à se positionner avantageusement dans le champ des sciences sociales; la majorité d'entre elles disparaissent tout simplement du champ, d'autres s'investissent là où elles peuvent gagner leur vie: fonction publique, enseignement secondaire, journalisme, etc. La carrière universitaire n'est encore qu'une possibilité virtuelle pour les femmes: les diplômés y donnent droit, mais les postes occupés par des femmes demeurent inexistantes avant les années 1930, surtout dans les rares chaires et postes consacrés explicitement aux sciences sociales et convoités par des sociologues confirmés et prolifiques. Il est possible qu'à la même époque, plusieurs femmes hautement diplômées gravissent progressivement les étapes institutionnelles dans les écoles annexes à l'université consacrées notamment aux questions sociologiques (comme le Conservatoire National des Arts et Métiers, l'EPHE, etc.), mais les recherches actuelles ne permettent pas de le dire précisément, et les périodiques de sciences sociales étudiés dans cette thèse demeurent muets quant à cette possibilité. Des recherches supplémentaires sur les conditions d'accès des femmes aux professions universitaires sont nécessaires pour

---

<sup>109</sup>G. Tillion (2000: 15) renforce cette idée lorsqu'elle met en scène des professeurs qui se seraient demandés au sujet des missions nord-africaines: « Pourquoi ne pas y envoyer des femmes? ».

approfondir les modes de contournement des interdits de genre dans le champ intellectuel et universitaire.

Il semble toutefois plausible que la fermeture du système universitaire aux femmes explique en grande part leur invisibilité dans le champ des sciences sociales. Un regard sur la composition des femmes impliquées dans les Congrès internationaux de sociologie, organisés par l'Institut international de sociologie, la Fédération internationale des Sociétés et l'Institut de sociologie, nous convainc de la validité de cette hypothèse. Il confirme également le fait que c'est par les secteurs qui sont le moins en rupture avec les caractéristiques associées à la féminité (dans les secteurs empiriques, liés au travail social par exemple) qu'elles parviennent à se faire une place durable dans le champ des sciences sociales et à faire reconnaître leurs compétences et leur légitimité intellectuelles par les collègues et les autorités.

Ces Congrès, dont les activités et les échanges sont rapportés dans la *RIS*, sont l'occasion pour quelques femmes diplômées ou actives dans le champ des sciences sociales des divers pays occidentaux de partager leurs travaux avec des collègues, d'accroître leur visibilité, de nouer des collaborations professionnelles nécessaires à la constitution de réseaux de soutien et d'échange à travers lesquels se construisent la légitimité et la reconnaissance intellectuelle, comme ce fut le cas pour les premières ethnologues françaises. Les trois seules femmes francophones qui s'y rencontrent ne travaillent pas en France, mais dans les pays européens francophones plus ouverts aux ambitions intellectuelles féminines dans les sciences sociales : Jeanne Duprat en Suisse, Aimée Racine et Hélène Antonopoulo en Belgique.

Dès les années 1920, on note quelques femmes occupant la fonction de privat-docent (maîtresses de conférences) dans des universités suisses à l'intérieur des secteurs relevant de la sociologie ou de l'anthropologie<sup>110</sup>. Une d'entre elles est Jeanne Duprat<sup>111</sup>, fille de G.L.

<sup>110</sup>Outre J. Duprat, on remarque notamment Sophie Getzowa, privat-docent à l'Université de Berne, qui publie avec Gaston Muraz, un mémoire sur « Les lèvres des femmes « djingés » dites « femmes-à-plateaux » » dans *L'Anthropologie* (1923, tome 33: 103-125).

<sup>111</sup>Comme pour plusieurs femmes de ce chapitre, les informations disponibles sur J. Duprat, sans recherches approfondies en archives, sont extrêmement rares.

Duprat, sociologue actif à l'Institut international de sociologie, dans la *RIS* et lui-même professeur à l'Université de Genève. Elle se fait d'abord remarquer avec la publication chez Alcan de sa thèse (*Proudhon sociologue et moraliste*) soutenue en 1929 à Genève, puis parce qu'elle est la seule femme hautement diplômée à contribuer à la *RIS* dans les années 1930 en y publiant des articles et des comptes rendus<sup>112</sup>. Son cas, au-delà de la dimension individuelle, nous révèle l'impasse dans laquelle se retrouvent les femmes diplômées qui choisissent de tenter une entrée dans le champ des sciences sociales par la structure universitaire et les hauts lieux de la théorisation.

Ses travaux ne présentent aucun marqueur de genre. Ils sont en tout points similaires aux travaux masculins portant sur des objets comparables. Son ambition est d'étudier précisément les idées de Proudhon et de montrer qu'il est un « père » de la sociologie, que ses travaux ne portent pas seulement sur des questions économiques, mais sur l'ensemble de l'organisation sociale et de la morale. Elle en fait aussi « non seulement le précurseur, mais le complet théoricien du solidarisme » (Duprat 1929: 12). Même s'il est évident qu'elle se donne pour mandat de réhabiliter les idées de Proudhon, il ne s'agit pas d'une entreprise directement militante, mais plutôt d'un travail qui vise d'abord à produire une interprétation originale de l'apport de Proudhon à la sociologie. Manifestement, elle connaît très bien les travaux sociologiques majeurs tant en France, qu'aux États-Unis. Il n'y a pas à proprement parler d'ambition théorique dans le travail de J. Duprat, qui ne s'approprie pas personnellement les idées de Proudhon pour construire de nouvelles propositions théoriques, mais elle manie habilement les notions et théories sociologiques de Proudhon et de ses contemporains<sup>113</sup>. À l'absence de marqueurs de genre dans le style et le langage, s'ajoute un silence complet de J. Duprat à propos des idées de Proudhon sur les femmes<sup>114</sup>.

<sup>112</sup> Elle s'impliquait déjà dans la *RIS* au milieu des années 1920. En 1926, par exemple, elle traduit de l'anglais un texte du sociologue Harry Elmer Barnes, « La place d'Albion Woodbury Small dans la sociologie moderne ».

<sup>113</sup> Elle étudie d'abord les « conceptions proudhoniennes de la morale et de la société », c'est-à-dire les idées théoriques au fondement des propositions politiques et sociales de l'auteur. Ensuite seulement, elle présente celles-ci en mettant en évidence la dimension morale de l'organisation sociale proposée. Enfin, elle replace Proudhon parmi ses contemporains (des réformateurs sociaux aux révolutionnaires) et confronte ses idées avec celles des sociologues qui le suivent jusqu'à É. Durkheim.

<sup>114</sup> Dans les courtes informations biographiques sur Proudhon, présentées en notes de bas de page, elle mentionne que son épouse dut travailler contre un salaire pour permettre à la famille de survivre et qu'elle servit, ainsi que ses filles (surtout Catherine, âgée de 14 ans), de secrétaire à Proudhon (Duprat 1929: 6).

Elle ignore les propos antiféministes de Proudhon, alors qu'on sait toutes les polémiques engagées entre des féministes françaises et Proudhon au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle<sup>115</sup>.

Elle poursuit ensuite des recherches en sociologie économique et morale, notamment en publiant dans la *RIS*, « La conception proudhonienne des facteurs économiques de la guerre et de la paix » (*RIS* 1929 3-4 : 143-172), « L'évolution de la conception proudhonienne du travail » (*RIS* 1931 5-6: 217-246) et « L'éthique guildiste du travail » (*RIS* 1933 7-8: 387-408)<sup>116</sup>. Elle s'engage résolument vers la philosophie sociale et politique, vers un type de sociologie très théorique, plutôt que vers un type de sociologie d'enquête qui cherche à comprendre les phénomènes sociaux concrets et actuels en s'appuyant sur des données empiriques. Malgré son positionnement dans la *RIS* et à l'Université de Genève, et en dépit de la préface de son ouvrage signée par G. Richard, il semble que la reconnaissance de J. Duprat comme spécialiste de Proudhon soit limitée, même dans la Société de sociologie de la ville où elle réside qui convie C. Bouglé<sup>117</sup> plutôt qu'elle à professer deux conférences sur le philosophe-sociologue au début des années 1930. Jusqu'en 1940, elle écrit aussi dans plusieurs périodiques français et allemands<sup>118</sup> et présente annuellement des travaux aux Congrès internationaux de sociologie. En 1932 et en 1934, elle s'attaque par exemple à « La prévision sociologique chez Proudhon et chez Durkheim » et en 1937 elle discute « Les équilibres systématiques en politique ».

Aimée Racine et Hélène Antonopoulo (1891-1944) profitent des structures d'accueil belges, notamment à l'Institut de sociologie Solvay. A. Racine (1902-1980) étudie d'abord à l'Université Libre de Bruxelles où elle obtient un doctorat en droit en 1925<sup>119</sup>. Elle

<sup>115</sup>Les féministes qui répondent aux propos misogynes de Proudhon sont connues en leur temps: Jenny d'Héricourt écrit dans la *Revue philosophique de Paris* des articles déconstruisant les raisonnements de Proudhon (ils sont publiés en 1860 sous le titre de *La femme affranchie*), et Juliette Lamber, qui devient une femme de lettres célèbre au tournant du XX<sup>e</sup> siècle, publie en 1861 les *Idées antiproudhoniennes*. Voir Albistur et Armogathe (1978) au sujet de ces textes.

<sup>116</sup> Elle rédige aussi quelques comptes rendus, notamment sur Achille Ouy, « Le scandale et la faute », extrait de la *Revue de Métaphysique et de Morale* (*RIS*, 1935 1-2: 222) et sur René Verrier. *Roberty. Le positivisme russe et la fondation de la sociologie*, Paris, Alcan, 1934 (*RIS* 1935 1-2: 339).

<sup>117</sup>Il est lui aussi un spécialiste de Proudhon, mais son livre le concernant est déjà vieux d'une vingtaine d'années.

<sup>118</sup>Notamment « l'autorité politique dans les démocraties » dans *les Archives de philosophie du droit et de sociologie juridique* (1939 1-2).

<sup>119</sup> Sur les femmes à l'Université libre de Bruxelles, voir Despy-Meyer (1980).

commence une carrière de recherche à l'Institut Solvay en 1944 au titre de chargée de recherches jusqu'en 1958, puis comme collaboratrice scientifique de 1958 à 1972. Elle enseigne aussi à l'École centrale de Service social de Bruxelles qu'elle dirige de 1945 à 1955 après y avoir été attachée en ordre principal dès 1938. À partir de 1936, elle donne un cours à l'école de pédagogie de l'Université Libre de Bruxelles où elle enseigne aussi la législation et l'économie sociale à l'école d'infirmières. Elle est nommée professeure extraordinaire en 1946, puis professeure ordinaire en 1952. Enfin, en 1957, elle dirige le nouveau Centre d'études de la délinquance juvénile, créé par le Ministère de la justice. Elle est l'auteur de 21 ouvrages et monographies et de plus de 40 articles, surtout consacrés à la délinquance juvénile (Gubin et al. 2006). H. Antonopoulo, pour sa part, devient chargée de recherches à l'Institut Solvay comme experte du travail féminin après la réalisation d'une thèse sur la législation du travail en 1921. Elle est nommée assistante à l'École de sciences politiques et sociales de l'Université libre de Bruxelles pour le cours d'économie sociale (avec le professeur Van Langenhoven) en 1930. Quatre ans plus tard, elle est chargée de cours et en 1936, elle succède à Louis de Brouckère comme professeure extraordinaire à la chaire « Régime du travail industriel » à l'Université Libre de Bruxelles. Elle enseigne aussi dès 1930 à l'École centrale de Service social<sup>120</sup>.

Dans les Congrès internationaux de sociologie, ces trois femmes francophones côtoient d'autres femmes, très peu nombreuses, originaires des États-Unis, d'Allemagne, de Roumanie et d'Italie. Aucune d'entre elles n'est membre de l'Institut international de sociologie, mais plusieurs en sont des correspondantes. En 1938, les femmes associées de l'Institut international de sociologie sont: Hélène Antonopoulo, professeure à l'Université de Bruxelles, Marcelle Boldrini, professeure à l'Université catholique de S. Cuore à Milan, Mlle Costa Foru de l'Institut social roumain à Bucarest, Mlle Jeanne Duprat, Privat-docent à l'Université de Genève, Margarethe Freudenthal, sans attache institutionnelle, Bessie McClenahan, professeure à l'Université Southern California en sociologie et en travail social, Aimée Racine, chargée de cours à l'Université de Bruxelles et collaboratrice à

---

<sup>120</sup>Militante sociale, elle entre dans la résistance durant la Seconde Guerre mondiale et, selon le *Dictionnaire des femmes belges* (Gubin et al. 2006), ne se remet pas des interrogatoires de la Gestapo et décède en 1944.

l'Institut de sociologie Solvay et Giorgina della Visa, assistante de sociologie à l'Université de Rome.

Les principaux champs de spécialisation de ces femmes<sup>121</sup> s'orientent vers une sociologie qui se situe à la frontière du travail social (Bessie McClenahan<sup>122</sup>, Hélène Antonopoulo et Aimée Racine), une sociologie empirique de type monographique (Costa-Foru<sup>123</sup>) et une sociologie ayant comme objet les femmes, ou les objets féminins comme l'espace domestique (Margarete Sallis-Freudenthal<sup>124</sup>). Elles se trouvent toutes dans une proximité évidente avec le travail intellectuel des premières femmes non diplômées impliquées dans le champ des sciences sociales réformistes du tournant du XX<sup>e</sup> siècle en France et avec celui des femmes diplômées et militantes présentes dans le champ des sciences sociales avant 1914. La posture théorique et neutre du point de vue du genre de J. Duprat est ainsi minoritaire dans ce groupe. Il est impossible de savoir, dans l'état actuel des recherches, pourquoi cette dernière disparaît du champ des sciences sociales après la Deuxième Guerre mondiale. S'est-elle mariée ? Est-elle décédée ? Ce qui est sûr, c'est que, dans ce groupe de femmes visibles dans les Congrès internationaux de sociologie dans les années 1930, celles qui sont parvenues à s'insérer dans le champ universitaire de leurs pays respectifs et dont nous parvenons à retracer le cheminement professionnel, se positionnaient à la frontière du travail social et de la sociologie. Cela n'a été possible que dans les pays où ces deux disciplines se sont développées presque au même moment dans la structure universitaire. En France, comme nous l'avons vu, cette voie d'accès aux formes légitimes et universitaires de la recherche sociale était impossible compte tenu du développement extra-universitaire du travail social et du type de sociologie dominant dans les universités.

---

<sup>121</sup>Nous n'avons pas retrouvé d'informations sur Giorgina della Visa et Marcelle Boldrini.

<sup>122</sup>Elle enseigne à l'Université Southern California à la fois dans le département de sociologie et dans le département de travail social. Son ouvrage, *Organizing the community* publié en 1922 fut très influent dans le milieu du travail social américain.

<sup>123</sup>Cf. Cîrstocea (2007)

<sup>124</sup> D'origine juive, Margarete Sellis-Freudenthal attend la mort de son mari (avocat) avant de compléter un doctorat sur l'économie domestique en Allemagne en 1933. Elle étudie avec Norbert Elias sous la direction de Karl Manheim à Frankfort.

## Conclusion:

Les Françaises hautement diplômées sont de plus en plus nombreuses à pénétrer dans le champ des sciences sociales jusqu'à 1940 alors que disparaissent progressivement de cet espace les intellectuelles non diplômées. Les rares diplômées qui ont l'ambition de poursuivre des recherches et des réflexions intellectuelles – plutôt que de s'investir dans une des nouvelles professions sociales féminines, dans l'enseignement ou tout simplement de se consacrer entièrement à leur travail maternel et conjugal – se séparent en deux groupes : les militantes sans appui institutionnel, dont la visibilité est assez grande jusqu'en 1914, et les intellectuelles intégrées à des institutions de recherche dans les années 1930. Les premières manifestent une grande autonomie intellectuelle qui leur permet d'élaborer des réflexions théoriques et empiriques mettant en évidence les processus sociaux responsables de la reproduction de la hiérarchie entre les sexes, mais qui contribue aussi à leur isolement et limite leur reconnaissance intellectuelle. La posture de militante et les idées hétérodoxes favorisent une réception de leurs travaux qui les positionnent à la limite du champ des sciences sociales et du champ politique. Seul l'usage des méthodes et du langage légitimes, qu'elles se sont appropriés grâce à leurs études universitaires, assure à leurs idées et à leurs travaux une considération minimale par les analystes des périodiques étudiés. Les femmes du second groupe se dirigent majoritairement dans les secteurs empiriques des sciences sociales. Elles acceptent, durant leurs premières années de recherches et de réflexions, d'être peu visibles dans le champ des sciences sociales et de se soumettre aux perspectives et cadres d'analyse dominants, ceux de leurs professeurs. Insérées dans des équipes de recherche et des réseaux de soutien intellectuel, elles parviennent toutefois beaucoup mieux que leurs prédécesseuses à faire reconnaître le caractère légitime de leurs travaux. Elles réintroduisent généralement une perspective de genre à leurs recherches une fois cette reconnaissance assurée.

Bien que les compétences intellectuelles de ces femmes diplômées qui s'investissent dans la recherche et la réflexion sociologiques soient davantage reconnues que celles de leurs aînées sans diplômes ou des femmes diplômées dont les publications s'inscrivent dans un travail militant ou réformiste, les qualités qui leur sont reconnues en premier lieu se



situent dans le prolongement des attributs traditionnels de la féminité tels qu'ils sont explicitement définis dans les divers discours que nous rencontrons depuis les premières pages de cette thèse. Ainsi, les compétences descriptives, documentaires, empiriques, esthétiques, pratiques et pédagogiques reviennent sans cesse dans les appréciations positives, alors que les compétences théoriques, méthodologiques, épistémologiques des auteures continuent d'être passées sous silence lorsqu'elles ne sont pas déniées. La force du stigmatisme de la féminité dans la réception des travaux est en lien direct avec le degré de polémique de ceux-ci: les travaux féministes font davantage parler d'eux, mais suscitent des critiques qui tiennent peu compte des idées développées alors que les travaux portant sur des objets « neutres » du point de vue du genre sont moins remarqués, mais leur pertinence dans le champ des sciences sociales est moins remise en question et le sexe des auteures moins mobilisé dans les analyses. La disparition des rappels de l'assignation prioritaire des femmes à l'espace domestique dans les appréciations des travaux féminins est à la fois le signe de la banalisation de la figure de l'intellectuelle, et un indice d'une mise en suspens des approches féministes de la connaissance et de la réflexion sociologique.

Face aux évaluations essentiellement négatives (ou infériorisantes) des travaux produits par des femmes dans l'ensemble des périodiques étudiés, l'important n'est bien entendu pas de tenter de statuer sur la véracité de leurs appréciations. Il est fort probable, d'ailleurs, qu'avec nos lunettes de sociologues et d'historiens du XXI<sup>e</sup> siècle, nous trouvions leurs analyses justes et méritées, puisque nos propres jugements sont structurés en fonction des critères qu'a contribué à mettre en place cette première génération de sociologues. Il s'agit plutôt d'observer d'une part, l'unanimité des jugements sur les travaux féminins qui les renvoient surtout vers le pôle de l'hétéronomie (description, spécificité, local, empirique, pas d'interprétation ni de théorie) même lorsqu'il s'agit de formuler un commentaire positif (mise en évidence de la précision, de la clarté et de l'ordre, des compétences de classification, de description, d'observation concrète), même lorsque les ambitions des auteures ne se limitent pas à ces dimensions du travail intellectuel. On observe ainsi une sorte de fatalité qui conduit au déni de la compétence théorique – et à sa reconduction –, à l'éloignement des femmes des positions les plus autonomes du champ des sciences sociales

avant 1940 qui est modulé selon le type de travail réalisé, le niveau de scolarité et le degré de soutien institutionnel.

D'autre part, il faut voir que l'habitus féminin perdure même chez les femmes hautement scolarisées et formées avec les mêmes schèmes d'intelligibilité que leurs collègues masculins, notamment sous la forme de l'intérêt marqué pour les travaux d'enquêtes empiriques, de l'hésitation à se lancer dans les explications théoriques, à procéder à des synthèses générales, et ce, beaucoup plus que certaines femmes non scolarisées rencontrées dans la première partie de la thèse. Il semble, en somme, que les études universitaires n'aient pas été suffisantes pour restructurer complètement le rapport au travail intellectuel des femmes et leur faire comprendre les règles de la reconnaissance dans le champ des sciences sociales. Les femmes diplômées comprennent cependant mieux les exigences du champ que les femmes non diplômées, surtout les femmes insérées dans les groupes et les institutions de recherche qui, moins isolées, se sont davantage soumises aux perspectives dominantes. L'insertion dans le champ des sciences sociales par les branches les plus empiriques, les moins « universelles » et théoriques, des institutions de recherche spécialisée, fut, somme toute, la voie d'accès la plus fructueuse pour les femmes diplômées avant la Seconde Guerre mondiale. Si le travail social avait été institutionnalisé dans la structure universitaire en France, il est probable que davantage de femmes auraient été visibles dans le champ des sciences sociales à la fois parce que, au-delà de la séparation des disciplines, les sociologues auraient davantage pris en considération les recherches de travailleuses sociales universitaires qui, elles-mêmes, auraient été plus sensibles aux préoccupations et aux exigences intellectuelles des autres universitaires.

## **Conclusion générale**

### ***Transformations de la structure du champ et positions des femmes***

La structure du champ des sciences sociales français se transforme profondément entre 1890 et 1940 à mesure de son autonomisation et de la professionnalisation des intellectuels qu'on y retrouve. L'analyse de la construction de la compétence (ou de l'incompétence) et de la légitimité (ou de l'illégitimité) des femmes dans ce champ nous montre que 1914 est un moment de rupture important dans le processus de contraction du champ des sciences sociales français vers ses formes les plus théoriques et dégagées des pratiques réformistes ou militantes.

Dans l'ensemble de la période, les femmes qui apparaissent dans le champ des sciences sociales français occupent les positions les plus proches des pôles de l'hétéronomie où le contenu est privilégié sur la forme et de l'hétérodoxie où la perspective développée ne parvient pas à s'imposer comme suffisamment neutre et « objective » pour être reconnue comme sociologiquement pertinente. Les formes du stigmatisme de la féminité dans le champ intellectuel s'adaptent à l'accès des femmes aux diplômes. À mesure qu'elles accumulent du capital scolaire et qu'elles « progressent » vers des positions plus légitimes du champ des sciences sociales, celui-ci se contracte et les anciennes positions les plus hétéronomes et les plus hétérodoxes disparaissent hors des frontières du champ. Les positions occupées par les femmes diplômées deviennent alors les nouvelles positions les plus hétéronomes et les plus hétérodoxes reconnues comme constitutives du champ des sciences sociales. En outre, le nombre global de femmes apparaissant dans les périodiques de sciences sociales diminue considérablement après 1914 et la participation féminine aux activités des groupes de sciences sociales devient beaucoup plus indirecte.

Au tournant du XX<sup>e</sup> siècle, de nombreuses réformistes non diplômées viennent présenter les œuvres sociales dont elles s'occupent dans les congrès leplaysiens, réalisent des enquêtes empiriques dont la finalité est l'action sociale et développent des réflexions moralisantes défendant la vision chrétienne et bourgeoise de la famille et de la société idéales ainsi que l'accès des femmes à une éducation supérieure spécifique. Souvent membres de l'aristocratie ou de la haute bourgeoisie, elles sont généralement mariées,

mères et déjà assez âgées lorsqu'elles apparaissent aux limites du champ des sciences sociales et de la réforme sociale où l'hétéronomie se conjugue avec l'orthodoxie. Aux positions les plus hétérodoxes du champ se retrouvent, par ailleurs, l'ensemble des discours de féministes non diplômées qui analysent les rapports sociaux de sexe, de manière empirique ou théorique, notamment les différentes enquêtes et conférences présentées à la Société de sociologie de Paris, certaines enquêtes féminines réalisées pour le Musée social ainsi que les théories évolutionnistes matriarcales de C. Renooz. D'origine sociale plus modeste que les figures féminines légitimes avec qui elles partagent souvent la qualité de femme mariée et de mère, ces figures de la transgression adoptent une posture militante qui les positionne à la frontière du champ des sciences sociales et du champ politique où leurs interlocuteurs les font souvent basculer lors de la réception de leurs idées.

Moment fort de mobilisation des femmes dans les divers courants du féminisme français, 1908 constitue un sommet de visibilité féminine dans les différents groupes de sciences sociales ouverts aux amateurs, aux non-diplômés. Dès le début de la Première Guerre mondiale, la « brèche » réformiste et militante, cette voie d'accès privilégiée des femmes au champ des sciences sociales, se ferme. La contraction des formes légitimes de discours sur le social reconnues comme scientifiques<sup>1</sup> est le produit de logiques internes et externes au champ des sciences sociales. D'abord, dans la lutte avec les autres disciplines universitaires pour la monopolisation des discours légitimes sur le social et l'institutionnalisation universitaire des sciences sociales, les formes de discours les plus à même de rivaliser avec les anciennes formes de discours sur le social produites par les disciplines déjà établies, selon leurs critères de rigueur et de scientificité, sont privilégiées par les intellectuels en position dominante qui aspirent à un positionnement professionnel. D'autre part, les formes de pratiques discursives disqualifiées dans le champ des sciences sociales tendent à s'organiser dans d'autres champs sociaux où leur validité fait moins problème, comme dans le champ de la réforme et du travail social ou encore dans le champ politique. Les représentantes des multiples associations féminines dont les enquêtes sociales étaient diffusées par les groupes de sciences sociales leplaysiens délaissent, par

---

<sup>1</sup>Voir le schéma illustrant ce mouvement et le positionnement des femmes dans le champ des sciences sociales en annexe.

exemple, ces lieux d'investissement intellectuel pour se consacrer aux espaces professionnels féminins émergents qui se dotent de leurs propres institutions de formation, de reconnaissance, de diffusion des savoirs, etc. À mesure que la sociologie se redéfinit comme une discipline d'abord théorique et que le travail social se dégage comme un espace d'action « pratique », les femmes se dirigent et sont dirigées « tout naturellement » vers ce domaine où leurs dispositions rencontrent enfin des positions professionnelles précises qui leur assurent des salaires, ce que le travail strictement intellectuel dans le champ des sciences sociales ne leur offre pas encore. Les travaux d'enquêtes menés avant 1914, concernant l'assistance sociale, l'enseignement ménager ou le travail des femmes, qui n'obtenaient qu'une faible reconnaissance dans le champ des sciences sociales trouvent là une légitimité accrue, correspondant davantage aux principes fondateurs du nouvel espace fait surtout d'action sociale, appuyée sur de nouvelles connaissances empiriques, sans prétentions théoriques. Le savoir produit dans ce nouveau champ se retrouve toutefois doublement subordonné au savoir sociologique, du point de vue de sa valeur pour la compréhension générale des phénomènes sociaux, car les nouvelles formations dispensées aux travailleuses sociales ne donnent pas les outils nécessaires au travail intellectuel légitime et les intellectuels du champ des sciences sociales les positionnent d'emblée dans un rapport d'extériorité à leur propre travail lorsqu'ils leur accordent un minimum d'attention.

La grande majorité des femmes qui demeurent visibles dans le champ des sciences sociales entre 1914 et 1940 sont des femmes diplômées qui n'interviennent que très indirectement dans la vie des institutions. Dans les périodiques, elles apparaissent surtout à travers les analyses de leurs travaux qui sont, en outre, peu nombreux. Souvent jeunes et étudiantes, célibataires sans enfants issues de la petite bourgeoisie, elles disparaissent pour la plupart très rapidement du champ des sciences sociales après leurs études. Le mariage et les maternités peuvent certainement expliquer une bonne partie de ces défections, mais nos données ne nous permettent pas de confirmer cette hypothèse. L'inaccessibilité des postes universitaires et, conséquemment, l'impossibilité pour ces femmes de participer pleinement à la professionnalisation qui accompagne la structuration du champ des sciences sociales en milieu universitaire, limite aussi la capacité de la minorité la plus ambitieuse – celle qui

résiste aux multiples encouragements à se tourner vers les nouvelles professions sociales féminines à défaut d'être mariée et de se consacrer exclusivement à l'espace domestique – à participer durablement à la création des connaissances et des cadres disciplinaires. Les positions du champ situées vers le pôle de l'autonomie et de l'orthodoxie – qui seules permettent l'imposition d'un point de vue particulier sur le monde social comme universel – sont conditionnelles à l'occupation de positions institutionnelles stables et légitimes rendant possible l'approfondissement d'un projet intellectuel théorique et méthodologique, la prise de distance avec les considérations utilitaires et appliquées, que ne peuvent ignorer ceux et celles qui demeurent liés individuellement à des commandes privées ou qui doivent allier une profession nourricière d'un côté et une activité intellectuelle de l'autre.

Or, ce qui caractérise les trajectoires des femmes diplômées dans le champ des sciences sociales est précisément leur difficulté à s'intégrer durablement aux institutions spécialisées. Les théoriciennes militantes du début du siècle comme Kaete Schirmacher ou Madeleine Pelletier vont d'un groupe à l'autre sans s'établir nulle part. La majorité de celles qui obtiennent un doctorat en lettres ou en droit entre 1910 et 1940 ne s'investit dans aucun groupe de science sociale répertorié. Vers la fin des années 1920 et au début des années 1930, quelques intellectuelles parviennent à occuper des positions plus durables dans le champ des sciences sociales en gravitant autour d'institutions et de groupes de recherche universitaires. Elles occupent alors encore des positions incertaines, surtout au début de leurs carrières, occupées à réaliser de longues enquêtes ethnologiques, à organiser des expositions muséologiques, à réaliser des enquêtes sur le travail pour des institutions internationales comme le Bureau international du travail ou pour des groupes de recherches universitaires comme l'Institut scientifique de recherches économiques et sociales. Dans tous ces cas, il s'agit de secteurs empiriques qui sont loin d'occuper des positions dominantes dans la structure universitaire. L'ethnologie profite toutefois de la réorganisation des modes de financement de la recherche, du prestige intellectuel de ses promoteurs (notamment M. Mauss puis C. Lévi-Strauss) et de l'engouement des années 1930 pour l'exotisme colonial pour s'établir durablement comme secteur légitime dans le champ des sciences sociales.

L'accès des femmes aux instruments légitimes d'expression qui les investissent de l'autorité symbolique de l'institution universitaire devient une condition nécessaire de l'insertion des femmes dans le champ des sciences sociales français durant l'entre-deux-guerre, mais il est manifestement loin d'être suffisant pour accéder aux positions les plus prestigieuses du champ. Les limites sont à la fois « objectives », c'est-à-dire inscrites dans les impossibilités concrètes des femmes d'accéder aux professions universitaires malgré l'obtention des diplômes, et « subjectives », c'est-à-dire inscrites dans les identités féminines et les conceptions de la féminité que les diplômes n'ont pas changées en profondeur à la veille de la Deuxième Guerre mondiale. La force de la structure symbolique de genre sur la constitution de la légitimité et de l'illégitimité intellectuelle des femmes est colossale. L'analyse des compétences reconnues aux femmes qui produisent des travaux analysés dans les périodiques de sciences sociales français révèle une structure symbolique de genre qui s'adapte à l'acquisition des diplômes sans être modifiée en profondeur.

### ***Distribution des compétences selon un schéma de genre***

Les discussions du début du XX<sup>e</sup> siècle sur la place légitime des femmes dans l'espace public, sur leur « rôle social », sont déjà des essais de « modernisation » des définitions de la féminité naturalisée justifiant l'implication des femmes des classes sociales supérieures dans le vaste champ de la réforme et de l'assistance sociale. Les femmes actives dans les groupes leplaysiens sont clairement orientées vers les formes les plus pratiques de sciences sociales, où l'action prime sur la réflexion. Ces prescriptions s'appuient sur un ensemble de croyances doxiques sur la complémentarité de genre, sur la nécessaire séparation des sphères d'implication masculine et féminine que justifierait l'existence de « natures » opposées: plus émotives et empathiques, les femmes seraient douées pour les relations sociales et la prise en charge du malheur, plus cérébraux et froids, les hommes seraient davantage faits pour réfléchir et gouverner. D'abord définies comme des mères assignées à la sphère domestique, la légitimité de leur présence dans l'espace public est conditionnelle au respect du principe de non-concurrence avec les hommes. Tant qu'elles adhèrent à ces principes différentialistes, les femmes de la réforme sont bien accueillies

dans les groupes leplaysiens et au Musée social. Les objets d'étude qu'elles privilégient concernent particulièrement leur groupe de sexe défini comme spécifique et elles laissent volontiers aux hommes l'élaboration de l'universel et la généralisation, demeurant ancrées dans les considérations concrètes et empiriques d'où leurs réflexions sont nées. Les compétences qui leur sont reconnues correspondent plutôt à celles qu'elles estiment être les leurs. Ainsi, leur esprit pratique, leur sensibilité, l'élégance de leurs conférences et l'utilité morale et sociale de leurs idées reviennent sans cesse comme les principales caractéristiques de leurs travaux qui ne suscitent aucune polémique. Elles tentent même de développer des secteurs féminins spécifiques permettant de réconcilier partiellement leur travail intellectuel avec leurs visions de la division du travail entre les sexes qui assignent prioritairement les femmes au travail domestique. Cette spécialisation des femmes dans des secteurs séparés favorise l'établissement d'un système de reconnaissance parallèle à celui qui est en vigueur pour les hommes dans le champ des sciences sociales : les qualités reconnues aux travaux féminins ne sont jamais évoquées pour les travaux masculins parce qu'elles ne concernent que très peu les diverses dimensions du travail intellectuel à proprement parler; ces qualités sont des propriétés de la féminité naturalisée telle que la définissent les discours catholiques et bourgeois de l'époque. Parallèlement, un ensemble de notions associées au travail professionnel (carrière, métier, ambition, etc.) sont resémantisées pour s'appliquer au travail domestique des femmes et concurrencer les discours féministes qui contestent les inégalités, les doubles-standards et les assignations de genre. Ces attributions différenciées selon le genre des compétences fonde l'illégitimité intellectuelle des femmes dont on reconnaît et on encourage le sens pratique, par opposition aux habiletés théoriques inutiles et même dangereuses à leurs vocations « naturelles ». Les femmes « éduquées » sont définies en opposition avec les femmes savantes masculinisées et illégitimes.

Lorsqu'elles s'écartent des normes de la féminité idéale, c'est-à-dire dès qu'elles manifestent des ambitions intellectuelles et contestent les visions inégalitaires du monde admises comme « naturelles » par la grande majorité des intellectuels de l'époque – comme la famille hiérarchisée et l'assignation prioritaire des femmes à l'espace domestique – la légitimité intellectuelle des femmes dans le champ des sciences sociales s'effondre. Leurs



analyses et leurs idées sont reléguées vers le champ politique là où la valeur de vérité des énoncés proposés n'est même plus l'objet des débats et des échanges, où la normativité l'emporte sur toutes les autres considérations. Les critiques ne portent pas sur les analyses proposées, elles s'attaquent aux auteures elles-mêmes, à leur honnêteté et leur intelligence avec des procédés d'ironie, de dénigrement et de caricature. Les oppositions symboliques de genre mobilisées dans les appréciations des travaux féministes renvoient alors aux oppositions irrationalité/rationalité, émotivité/contrôle de soi, influençabilité/indépendance de pensée, perspective spécifique/accès à l'universel, etc. En outre, ces analystes monopolisent la définition et l'étude du « bon féminisme » dans les périodiques de sciences sociales, déniaient ainsi aux femmes la capacité à définir elles-mêmes leurs intérêts de groupe.

L'accès des femmes aux diplômes universitaires va rendre impossible une différenciation aussi complète des compétences intellectuelles féminines et masculines, car les diplômes sont supposés consacrer l'incorporation de compétences similaires. Les succès scolaires des filles rendent ainsi plus difficiles les attaques directes à l'intelligence et aux ambitions intellectuelles féminines. L'orientation des filles vers les professions d'assistance sociale et vers l'enseignement secondaire féminin, extérieurs à la structure universitaire, plutôt que vers les professions intellectuelles prestigieuses choisies par les hommes, ainsi que le maintien du différencialisme de genre dans les appréciations des productions intellectuelles féminines, manifestent toutefois la persistance de l'effet de stigmatisme de la féminité dans le champ des sciences sociales. Les compétences pratiques et émotives reconnues aux femmes réformatrices sont reformulées en termes professionnels dans le travail social et l'enseignement secondaire. Dans les appréciations des travaux de femmes diplômées dont les visées de connaissance sont premières, les compétences émotives sont beaucoup moins mobilisées, mais les compétences « pratiques » sont redéfinies comme toutes les habiletés et les aptitudes au travail empirique et documentaire par opposition aux compétences théoriques et analytiques.

Les différents discours des pédagogues sur les compétences respectives des garçons et des filles, et des professeurs des deux sexes, lors de l'assimilation des programmes montrent bien la rigidité de la structure de genre dans le partage des

compétences. Les filles sont décrites par leurs professeurs comme plus studieuses et appliquées que les garçons, mais moins originales et autonomes dans leur apprentissage du travail intellectuel. La force des femmes professeuses tiendrait à leur sensibilité, leur sens moral et leur patience tandis que celle des hommes professeurs résiderait dans la « largeur de vues », la profondeur et la complexité de la pensée. Les travailleuses sociales, de leur côté, structurent leur identité professionnelle autour des compétences pratiques et émotives, sur un mode vocationnel, en s'éloignant de plus en plus des activités intellectuelles de recherche et de théorisation. Elles sont d'ailleurs de moins en moins considérées comme intéressantes pour les sciences sociales. Les rares analyses portant sur des enquêtes des travailleuses sociales françaises dans les périodiques de sciences sociales entre 1918 et 1940 soulignent les qualités documentaires, la richesse empirique du travail, mais contestent les compétences analytiques des auteures dès qu'elles formulent des raisonnements qui s'élèvent au-delà de la stricte description. Cette reformulation de l'antinomie entre la féminité et le travail intellectuel ne se limite pas aux travaux de celles qui s'éloignent « volontairement » des critères universitaires du travail intellectuel rigoureux. Les comptes rendus des thèses des premières femmes doctores en lettres et en droit notent d'abord les qualités empiriques, documentaires et descriptives des travaux, ainsi que la qualité matérielle et littéraire des textes (bibliographie, style, etc.). Les compétences reconnues comme nécessaires en ethnologie, où quelques femmes diplômées s'intègrent aux institutions et projets de recherche collectifs au début des années 1930, se situent aussi dans une grande proximité avec celles qui, depuis le début de la période étudiée, sont reconnues comme dominantes chez les femmes, c'est-à-dire les compétences pour le travail empirique, la description, l'observation détaillée, l'empathie et le tact nécessaires aux rencontres avec l'étranger, etc.

Malgré la persistance du stigmate lié à la féminité dans le champ des sciences sociales, il est néanmoins incontestable que l'acquisition des diplômes et des formes légitimes du travail intellectuel par les femmes induisent des transformations dans le type de travaux proposés par les femmes qui se répercutent sur les appréciations qui en sont faites. Respectant les règles universitaires du travail intellectuel, tous les travaux féminins réalisés dans le cadre universitaire (thèse de doctorat, recherches pour un groupe

spécifique) reçoivent des appréciations positives qui comprennent, outre les éléments associés au féminin déjà identifiés, d'autres compétences moins « genrées », comme la profondeur de vue, la rigueur des analyses et l'utilité des réflexions. Chez celles, de plus en plus nombreuses, qui ne travaillent pas les objets spécifiquement « féminins », le sexe des auteures est plus rarement mis en évidence, ainsi que les références normatives sur la « bonne féminité ». Cette dissociation progressive entre le sexe des auteures et les « objets féminins » est symptomatique tout autant d'une intégration progressive des femmes aux problématiques de plus en plus spécialisées dans le domaine du droit et des lettres que d'une prise de distance avec une conscience de genre qui poussait plusieurs pionnières à prendre pour objet d'étude leurs propres expériences féminines, leur histoire, leurs droits. La reconnaissance de ces femmes travaillant sur des objets « généraux » ou « neutres » demeure cependant toujours limitée par le stigmate de la féminité qui continue à interférer dans l'attribution des plus hautes compétences théoriques aux femmes. D'ailleurs, ces femmes hautement diplômées qui ont des ambitions théoriques dans leurs thèses ne parviennent pas à se maintenir très longtemps dans le champ des sciences sociales durant l'entre-deux-guerres. Elles disparaissent le plus souvent après la publication de leurs thèses dont l'intérêt, du point de vue des analystes des périodiques de sciences sociales, est assez limité, ne méritant souvent guère plus que quelques lignes de résumé sans commentaires. Celles dont les compétences théoriques sont le plus reconnues se spécialisent dans le commentaire de textes, l'interprétation de la pensée des grands intellectuels plutôt que dans la production d'un savoir original.

Enfin, quel que soit le niveau de scolarité atteint par les auteures (licence, agrégation, doctorat), les discours qui remettent en question les inégalités structurelles de genre sont encore directement renvoyés vers le champ politique comme peu sociologiques, partiels et idéologiques, jugés tantôt trop conservateurs tantôt trop radicaux. Les ambitions théoriques caractéristiques de ces textes sont considérées comme mal maîtrisées, insuffisamment appuyées sur la « réalité » et manquant de sens pratique. Les idées de M. Pelletier, particulièrement, ne sont pas même discutées et provoquent une grande frayeur quant à l'issue de l'émancipation des femmes et des transformations structurelles qu'elle implique. La thèse de M. Thibert, publiée en 1926, provoque aussi une réaction de T. Joran

dans *La Réforme sociale* qui relève surtout « l'immoralité », les « partis-pris » et les faibles compétences analytiques de l'auteure. Dans les périodiques durkheimiens, les perspectives de genre des travaux de femmes étrangères hautement diplômées sont jugées sévèrement comme peu pertinentes et insuffisamment neutres. La perspective de la disparition (ou de l'amenuisement) des différences de genre ainsi que la reconnaissance de la perspective spécifique des femmes comme constituante de l'universel, demeurent, bien après 1914 et l'acquisition des diplômes universitaires, des limites cognitives au-delà desquelles les règles de la critique intellectuelle sérieuse ne tiennent plus et à travers lesquelles la structure symbolique inégalitaire de genre, qui attribue des compétences différentes à chaque sexe, se maintient. Le travail de compensation symbolique visant à réintroduire les auteures dans leurs attributs de genre, notamment en relevant les compétences domestiques et les caractéristiques psychologiques et physiques « féminines », est finalement un mode spécifique de fonctionnement du stigmate de la féminité dans le champ intellectuel pour les femmes diplômées, ou ayant acquis des qualités intellectuelles associées à la masculinité, dont les travaux sont moins controversés.

Cette structure symbolique de genre qui se maintient tout en se transformant produit un glissement du positionnement des femmes dans le champ des sciences sociales. Ainsi, entre la position que les femmes identifient comme la leur dans le champ des sciences sociales (en termes d'intérêt théorique et d'objectivité des travaux) et celle qui leur est reconnue par les analystes de leur travaux, il existe toujours un déplacement vers les pôles de l'hétéronomie et de l'hétérodoxie qui est le résultat de l'utilisation des marqueurs de genre, de l'ensemble des attributs de la féminité naturalisée, dans l'évaluation et la qualification des travaux. Ainsi, le système symbolique de genre agit doublement : les femmes limitent elles-mêmes la valeur de leurs travaux en fonction de ce qu'elles jugent être leurs compétences et leurs interlocuteurs agissent de même lorsqu'ils les analysent dans les périodiques de sciences sociales.

**Tableau 17: Principales oppositions symboliques structurant l'attribution des compétences selon le genre**

Féminin	Masculin
Compétence pratique (vers utilité sociale)	Compétence théorique (apport cognitif)

Compétence émotive (sensibilité, tact)	Compétence rationnelle et neutralité
Compétence formelle liée à l'esthétique	Compétence formelle liée à la théorie
Compétence documentaire	Compétence réflexive, analytique
Attention aux détails	Idées générales
Manque d'originalité	Autonomie intellectuelle
Travail concret	Travail abstrait
Perspective spécifique	Perspective universelle, générale
Partialité	Impartialité
Vocation	Profession
Généraliste	Spécialiste
Public restreint non spécialiste	Public large de spécialistes et de non spécialistes

***Les conditions de l'autonomie intellectuelle : différencialisme de genre et violence symbolique***

Durant l'ensemble de la période étudiée, l'espace des possibles pour les femmes dans le champ des sciences sociales demeure balisé par cette structure symbolique de genre qui supporte une vision de l'ordre sexuel différentialiste et inégalitaire même lorsque l'idée d'égalité progresse et que la figure de l'étudiante se banalise. L'usage de la figure du « bas-bleu », cette fausse femme et fausse intellectuelle, demeure fréquent contre celles qui s'écartent trop des exigences de la bonne féminité pour élaborer des idées personnelles et ambitieuses. L'audace, l'ambition et l'originalité intellectuelles des femmes est fonction de deux principaux facteurs : elle surgit lorsqu'une prise de distance avec les attentes sociales liées à la féminité s'effectue (distance ou redéfinition du différentialisme) et lorsque la production intellectuelle demeure fondée sur les expériences et perspectives particulières, résultant de leur position sociale spécifique de femmes. En d'autres termes, l'acquisition des catégories légitimes comporte le risque de limiter l'autonomie intellectuelle des femmes, de supprimer l'originalité de leur perspective singulière sur le monde dont elles ont intériorisé l'illégitimité, qu'elles brident, pour être admises dans la communauté des intellectuels qui

s'occupent des « véritables questions d'importance »<sup>2</sup>. Les conditions de l'originalité intellectuelle des femmes et les conditions de leur reconnaissance intellectuelle dans le champ des sciences sociales sont donc contradictoires jusqu'en 1940 au moins. Dans le contexte de la lutte des sociologues universitaires pour se distinguer de l'idéologie – qui apparaît comme une condition de l'autonomisation du champ des sciences sociales –, notamment en cherchant à rompre avec les notions de sens commun et les approches militantes, les perspectives théoriques et les problématiques s'appuyant sur des expériences sociales des groupes dominés sont tout simplement exclues du champ de la science et le caractère socialement et politiquement situé des travaux sociologiques des représentants universitaires est nié.

### L'impasse du différencialisme de genre

Les femmes non diplômées tentent majoritairement de se définir des secteurs d'investissement spécifiques ou défendent des perspectives scientifiques non conformes aux modèles interprétatifs légitimes qui s'imposent progressivement dans le champ des sciences sociales. Les analyses et les enquêtes des femmes de la réforme sociale, si spécifiques et circonscrites soient-elles, s'appuient sur leurs expériences comme membres du groupe des femmes, et formalisent, même implicitement, la perspective des femmes de leur classe sociale sur le monde. Dans les limites qu'elles s'imposent et qui leur sont imposées, elles révèlent et décrivent des réalités sociales étrangères aux hommes et que les intellectuels ne définissent pas comme des éléments constitutifs de l'universel. Le travail domestique et la situation juridique des femmes mariées, particulièrement, deviennent toutefois, en partie grâce à leurs travaux, des objets d'intérêt pour les sciences sociales réformistes. Les intellectuelles non diplômées les plus ambitieuses, comme Clémence Royer et Céline Renooz, font preuve d'une très grande inventivité. Elles vont jusqu'à proposer des réformes

---

<sup>2</sup> Il ne s'agit pas d'opposer des savoirs féminins et masculins naturalisés, mais de voir que la position sociale des auteurs structure leurs visions du monde et, donc, que dans des sociétés où les expériences féminines et masculines sont grandement différenciées, les savoirs produits par ces deux groupes soulèvent des questions différentes, relatives aux activités et aux positions de ces groupes. « Women's lives (our many different lives and different experiences!) can provide the starting point for asking new, critical questions about not only those women's lives but also about men's lives and, most importantly, the causal relations between them » (Harding 1996: 241).

profondes de l'organisation des sciences, des synthèses des divers savoirs scientifiques, des critiques épistémologiques des modèles interprétatifs masculins, des schémas évolutionnistes contestant l'association entre le progrès social, la « disparition du matriarcat » et l'instauration du patriarcat. Elles sont les exemples les plus achevés de l'originalité et de l'indépendance intellectuelle des femmes autodidactes qui tout en mettant à profit leurs expériences et leurs perspectives spécifiquement féminines revendiquent un accès à l'universel. Le même phénomène est observé par Deegan (1988) chez les pionnières de la sociologie empirique américaine à Chicago qui développèrent des schémas de l'évolution humaine dans lesquels les solidarités plutôt que les conflits sont définies comme déterminantes dans l'établissement des sociétés organisées.

La majorité des femmes de la réforme ne contestent pas les assignations de genre sous-jacentes aux définitions du « rôle social » des femmes et leurs implications pour l'activité intellectuelle dans le champ des sciences sociales. Elles acceptent de laisser aux hommes les espaces les plus prestigieux où s'élaborent les interprétations dominantes des transformations sociales. Les théoriciennes comme C. Royer et C. Renooz ne remettent pas davantage en question le différencialisme de genre, elles cherchent plutôt à en inverser les termes en laissant l'opposition intacte. Toutes les tentatives observées pour asseoir la légitimité intellectuelle des femmes sur un différencialisme de genre conduisent à une impasse, car elles reconduisent l'assignation prioritaire et naturalisée des femmes aux fonctions sociales liées à la reproduction, aux soins des enfants et à l'entretien de l'espace domestique. Ainsi, le poids des responsabilités maternelles et conjugales, premières conditions matérielles de l'exclusion des femmes des espaces prestigieux qui nécessitent une disponibilité totale, demeure le plus souvent occulté. De plus, renvoyés à l'univers domestique, par lequel les hommes ne se sentent pas du tout concernés – surtout dans leurs activités intellectuelles et scientifiques –, les discours féminins différencialistes réactivent sans cesse l'ensemble des oppositions symboliques délogées plus haut, à travers lesquelles le féminin est défini comme antinomique au travail intellectuel légitime, réduit aux choses concrètes, secondaires, insignifiantes du point de vue de la connaissance générale des sociétés. Les approches et les perspectives qui laissaient entrevoir les réalités sociales féminines demeurent alors associées au spécifique et ne parviennent pas à s'imposer comme

constituant de l'universel. Le différencialisme de genre permet également la mise en place d'un système de reconnaissance parallèle, structuré autour de critères et de compétences spécifiques, qui ne sont pas transférables dans le système de reconnaissance masculin.

Un des effets de l'habitus féminin et du différencialisme de genre sur les femmes non diplômées – et même chez quelques femmes diplômées comme P. Bernège qui tentent de définir des espaces spécifiquement féminins d'investissement intellectuel – est le positionnement récurrent dans un espace intermédiaire entre différents mondes : entre le sens commun et la science (vulgarisation), entre les bénéficiaires de services sociaux et les autorités réformistes (action sociale), entre le champ politique et le champ des sciences sociales (analyses militantes), entre la littérature et la sociologie (littérature sociale) ou encore entre les différentes sciences elles-mêmes (synthèse) dans un refus de participer au processus de spécialisation et d'autonomisation des différentes disciplines scientifiques. Tentative de réconcilier des statuts contradictoires ? Résultat de l'exclusion des femmes de la structure universitaire et de la professionnalisation intellectuelle qui permet alors à plusieurs hommes de vivre de leur activité intellectuelle ? Ce positionnement intermédiaire, que les analystes célèbrent volontiers, nuit considérablement à la reconnaissance intellectuelle des femmes dans chaque secteur spécialisé particulier. En outre, la faible maîtrise du langage et des instruments légitimes de la connaissance spécialisée, rend le discours des femmes non diplômées trop hétéronome – invoquant souvent des expériences personnelles, décrivant surtout des situations spécifiques avec le langage du sens commun – pour apparaître utile à la définition des objets d'étude des sciences sociales. Les formes les plus radicales d'appropriation personnelle du savoir scientifique conduisent certaines féministes à inventer un nouveau langage totalement inaudible pour les interlocuteurs masculins qui n'essayent pas même de comprendre ces discours.

### Violence symbolique, conscience de genre et perspectives légitimes androcentriques

Les diplômes universitaires représentent beaucoup plus qu'un titre pour les femmes qui aspirent à participer à la création des connaissances et des théories sociologiques avant



1940. Ils sont surtout l'aboutissement de l'incorporation d'un ensemble de schèmes de perception et d'organisation de la pensée légitime, d'instruments linguistiques et méthodologiques de mise en forme de cette pensée qui sont parmi les clés essentielles de l'admission dans la communauté des individus dont le point de vue sur le monde social revêt les attributs de la scientificité et de la légitimité intellectuelle. Pour les femmes et l'ensemble des autres membres de groupes sociaux dominés, les diplômes sont à la fois un vecteur de l'émancipation individuelle et collective et un mode d'imposition de la violence symbolique qui rejette les expériences féminines et les perspectives sur le monde qui en sont le résultat comme non pertinentes pour la définition des objets d'études légitimes.

Les femmes diplômées qui réalisent des thèses de doctorat sur des objets « neutres », sans aucune perspective de genre, prouvent qu'elles ont assimilé l'ensemble des connaissances et des modèles interprétatifs dominants, qu'elles peuvent les discuter selon des critères légitimes. Toutefois, n'étant symboliquement pas autorisées à utiliser leurs propres expériences en appui à leurs travaux – celles-ci étant définies d'emblée par leurs professeurs comme spécifiques, particulières, biaisées ou politiques – leur originalité et leur apport théorique sont limités. D'ailleurs, leurs travaux suscitent peu d'intérêt (positif ou négatif) dans les périodiques de sciences sociales. Elles perdent en outre l'originalité empirique qui caractérisaient les travaux différentialistes des femmes non diplômées qui voulaient valoriser les espaces et le travail féminin en les décrivant. La prise de distance, voire même l'hostilité, de nombreuses femmes envers les perspectives féministes, ou tout simplement envers la mise en évidence des inégalités sociales de genre et du caractère androcentrique des théories sociologiques classiques, trouvent notamment leur origine dans cette violence symbolique qui finit par faire admettre, sur un mode préréflexif, comme seule légitime la définition d'un universel confondu avec le masculin. Cette violence symbolique qui induit une fracture entre les expériences empiriques des femmes et les schèmes théoriques qu'elles doivent admettre comme légitimes contribue certainement, avec le différentialisme de genre doxique qui associe les femmes à certaines compétences reconnues comme subalternes dans le champ des sciences sociales, à la difficulté qu'elles rencontrent dans la transformation de leur capital scolaire en capital intellectuel.

La posture intellectuelle de Madeleine Pelletier, qui caractérise également quelques travaux de Clémence Royer, est celle qui permet le plus de création intellectuelle, mais suscite le moins de reconnaissance des interlocuteurs masculins. En effet, l'appropriation des cadres cognitifs, du langage et des méthodes légitimes associée à une perspective de genre radicale – c'est-à-dire qui porte sur les mécanismes sociaux de différenciation et de subordination des femmes – permet des élaborations théoriques originales et des explications véritablement sociologiques des inégalités de genre. M. Pelletier développe des contributions importantes à la compréhension du fonctionnement des sociétés occidentales contemporaines, mais ses idées viennent trop remettre en question les évidences doxiques sur la nature des hommes et des femmes, sur leur position sociale respective, pour parvenir à s'imposer comme « objectives », à l'instar des analyses de sociologues, comme Paul Lapie, dont les idées sont tout aussi marquées par leur positionnement social spécifique, par leurs conceptions normatives de l'ordre social juste et nécessaire, mais sont reconnues par la communauté intellectuelle masculine comme « neutres » et scientifiques. L'idéalisation des propriétés sociales de la masculinité et la définition négative de la féminité ne permet pas à M. Pelletier de déconstruire l'antinomie entre travail intellectuel et féminité. S'identifiant sans hésitation aux hommes et à la masculinité, elle méprise trop les activités et les propriétés de la féminité pour parvenir à mettre en danger le stigmatisme de la féminité; elle contribue plutôt à le maintenir, malgré sa critique féministe lucide et percutante. Elle se trouve en situation de rupture avec des éléments de son habitus féminin sans voir que la solution à l'inégalité de genre n'est pas la délégitimation du féminin, mais au contraire la prise en compte des expériences féminines dans la redéfinition d'un l'universel non fondé sur le différencialisme de genre.

En somme, la conscience de genre est une condition nécessaire de l'indépendance intellectuelle et de l'originalité théorique des femmes dans le champ des sciences sociales entre 1890 et 1940, mais elle demeure très risquée, car elle positionne les énonciatrices à la frontière du champ politique où elles basculent le plus souvent. Elle oblige cependant les interlocuteurs masculins à prendre position et fait sortir les analyses portant sur les femmes et l'espace domestique de l'euphémisation et de l'invisibilité où les avaient reléguées les problématiques légitimes. Même peu contestataires et peu théorisées, positionnées dans les

secteurs les plus marginaux du champ des sciences sociales, les analyses portant sur les femmes contribuent à la connaissance des expériences féminines, à la transformation des identités féminines et à l'acceptation, à défaut de la légitimation, de cet objet d'étude.

***Les conditions de la reconnaissance intellectuelle des femmes ou l'effet minimum du stigmaté de la féminité***

Toutes les femmes qui apparaissent dans les groupes de sciences sociales français entre 1890 et 1940 subissent d'une manière ou d'une autre des contraintes qui limitent leur reconnaissance intellectuelle et les empêchent de s'intégrer durablement dans les institutions qui gravitent de plus en plus autour de la structure universitaire. Les premières ethnologues professionnelles constitue le groupe de femmes qui accède à la plus grande légitimité intellectuelle dans le champ des sciences sociales durant l'entre-deux-guerres, alors que les femmes non diplômées n'y sont plus admises et que les travailleuses sociales se redirigent vers un autre espace soumis à la pratique et régi par des règles plus conformes à leur identité professionnelle en structuration. Elles sont les seules à réunir les conditions nécessaires à la limitation maximale du stigmaté de la féminité, à la reconnaissance intellectuelle, même limitée, des femmes dans le champ des sciences sociales tel qu'il s'organise dans les années 1930. Elles débutent à cette époque leurs carrières, alors que la figure de l'intellectuelle, et surtout de l'étudiante, est déjà moins étonnante, mais elles doivent attendre après la Seconde Guerre mondiale, à l'instar de plusieurs femmes de cette génération comme Simone de Beauvoir, pour obtenir un degré de reconnaissance intellectuelle et institutionnelle inconnue de leurs prédécesseures. Leurs trajectoires mettent en évidence quatre conditions nécessaires à la construction de la légitimité intellectuelle féminine dans le champ des sciences sociales avant la Deuxième Guerre mondiale.

D'abord, l'appropriation des cadres cognitifs, du langage et des méthodes de travail légitimes à travers les études universitaires (capital culturel et scolaire) s'impose progressivement comme essentielle à la participation minimale de tout individu ayant des ambitions intellectuelles dans le champ des sciences sociales entre le début du XX<sup>e</sup> siècle et

1940. Deuxièmement, l'inscription précoce dans des institutions spécialisées qui travaillent en équipes de recherche où les femmes développent leurs compétences intellectuelles et profitent de la notoriété des collègues et directeurs de recherche (capital social) est extrêmement importante pour la reconnaissance de la légitimité des femmes dans le champ des sciences sociales. Durant toute la période, les femmes ont toujours eu tout à perdre à ne compter que sur leurs seules capacités individuelles pour s'insérer dans le champ des sciences sociales. La présence marquée des femmes de la réforme dans le champ des sciences sociales au tournant du XX<sup>e</sup> siècle tenait beaucoup à leur appartenance à diverses institutions réformatrices à travers lesquelles elles avaient rencontré et travaillé avec des intellectuels réformatrices qui les initiaient aux sciences sociales et soutenaient leur candidature dans les groupes leplaysiens. Ce qui fait également la force des premières ethnologues c'est que leurs études et leur travail au sein d'institutions spécialisées sont simultanés. Elles deviennent bénévoles au Musée d'ethnographie du Trocadéro alors qu'elles sont toujours étudiantes, rencontrent des professeurs comme M. Mauss qui les conseillent dans leurs implications institutionnelles et leurs parcours académiques, les aident à trouver des bourses qui leur permettent de poursuivre leurs recherches empiriques et d'en faire profiter en retour les institutions où elles s'investissent déjà.

Troisièmement, l'investissement dans des espaces qui ne font pas trop apparaître la contradiction de statuts dont les femmes font l'expérience dans le champ intellectuel est nécessaire pour qu'il y ait le plus possible correspondance entre le type d'ambition intellectuelle des auteures et les compétences qui leur sont reconnues par les analystes et que leurs idées soient discutées. En effet, la reconnaissance des ambitions intellectuelles féminines dans les secteurs où les travaux empiriques et descriptifs ont toute leur place fait beaucoup moins problème que les ambitions théoriques. L'ethnologie apparaît alors comme un compromis particulièrement intéressant entre le travail intellectuel ouvrant vers des perspectives théoriques et générales et les compétences étant reconnues comme plus « naturellement » féminines. Cette posture de compromis comporte cependant le risque de confiner les femmes dans les secteurs les moins prestigieux du champ des sciences sociales. Les premières ethnologues professionnelles sont parvenues à jouer habilement de ces contraintes pour se hisser lentement mais sûrement vers des positions plus élevées à mesure

de la construction de leur légitimité intellectuelle. Leur réussite ne peut toutefois se comprendre pleinement sans faire intervenir les transformations du champ des sciences sociales et du champ universitaire après 1945, ce qui n'est pas l'objet de notre réflexion.

Enfin, l'absence de contestation des inégalités de genre, et particulièrement de celles structurant le champ des sciences sociales ou du savoir, est également nécessaire à l'admission comme membre à part entière des groupes de recherche en sciences sociales. En même temps, une conscience de genre « contrôlée » rend les travaux des intellectuelles déjà confirmées plus originaux et personnels. Denise Paulme, Germaine Tillion et Germaine Dieterlen ont débuté des travaux sur les femmes plusieurs décennies après le début de leur engagement ethnologique, une fois leurs compétences intellectuelles reconnues par leurs collègues et par les institutions dispensatrices de positions professionnelles. Leurs ouvrages « féministes » non militants ont été reçus comme solides et pertinents par les collègues sociologues et anthropologues.

Les conditions sociohistoriques de la reconnaissance des femmes dans le champ des sciences sociales avant 1945 limitent considérablement l'activité intellectuelle des femmes qui doivent se tenir dans un équilibre instable entre diverses contraintes qui ne sont pas objectivées, surtout dans les années 1930 alors que s'impose la croyance que les femmes auraient déjà conquis tous les droits relatifs à l'éducation supérieure et à l'activité intellectuelle, dans un contexte d'affaiblissement du mouvement féministe. Les rares femmes qui parviennent à s'imposer comme des intellectuelles autour de la Seconde Guerre mondiale se perçoivent, à l'instar de Simone de Beauvoir, comme grandement redevables au système scolaire pour leurs réussites, ce qui les « rend structurellement incapables de percevoir la façon dont elle[s] sont] marginalisée[s] en tant que femmes par le champ intellectuel auquel elle[s] s'identifie[nt] » (Moi 1995: 98). Le principe de non-discrimination qui est réputé régir l'accès, l'admission et la montée en grade dans le champ intellectuel et dans les professions exigeant des diplômes s'impose aux diplômés des deux sexes, participant à l'occultation du fait que le genre demeure une structure sociale discriminatoire qui naturalise et oppose les identités et les compétences des femmes et des

hommes, celles attribuées à ces derniers structurant toujours la définition même du travail sociologique, les méthodes légitimes et les approches objectives.

L'étude de la trajectoire, des prises de positions et de la réception des écrits de Simone de Beauvoir (Moi 1995), particulièrement ses écrits sur les rapports sociaux de sexe, montre que les analyses développées dans cette thèse pour la période comprise entre 1890 et 1940 sont encore généralement pertinentes pour la période suivante. La violence déployée contre le *Deuxième sexe* est un révélateur de la force du stigmatisme de la féminité dans le champ intellectuel. À mesure que les femmes deviennent plus nombreuses dans la structure universitaire, et que des luttes sociales radicales imposent certaines revendications féministes dans les années 1970, la force du stigmatisme de la féminité décroît sans disparaître, car la différenciation sociale des hommes et des femmes dans l'ensemble des secteurs sociaux demeure un fondement naturalisé des identités individuelles et est défendue par l'immense majorité des institutions sociales. La critique du caractère androcentrique des sciences sociales, inconscient disciplinaire tenace, peut davantage s'exprimer dans le champ intellectuel, comme le montre la naissance de centres de recherche universitaires féministes dans les pays occidentaux et l'émergence des réflexions épistémologiques mettant en question la capacité des dominants à rendre compte « objectivement », à partir de leur seuls points de vue, de l'ensemble des rapports sociaux (Harding 1996), mais elle condamne encore ses énonciatrices à des positions marginales.

La sociologie historique du champ des sciences sociales étudié au prisme des rapports de genre permet de changer complètement la perspective sur les modes d'insertion et de reconnaissance dans cet espace dont nous connaissons surtout les luttes entre les catégories d'individus les plus dominants dans chaque secteur. Elle fait également voir que les frontières du champ demeurent très longtemps poreuses et que la spécialisation et la professionnalisation ne sont le privilège que de la minorité la mieux pourvue en capitaux. Les autres demeurent aux frontières du champ, invisibles, insignifiants au regard des catégories disciplinaires, partagés entre plusieurs possibles mal définis collectivement. La théorie du champ, si elle permet d'envisager l'histoire et la sociologie des sciences sociales de manière relationnelle, ne prémunit pas les chercheurs et les chercheuses contre la cécité

devant les formes dominées du travail intellectuel dans le champ qui nous révèlent les principales logiques d'exclusion constitutives de l'impensé disciplinaire. Le genre n'est qu'une des structures sociales qui, en différenciant les individus selon des propriétés naturalisées et incorporées sous forme d'*habitus* entrant en contradiction avec les formes les plus légitimes de l'activité intellectuelle, favorisent la reconnaissance de certains individus plutôt que d'autres, indépendamment de la valeur intrinsèque des idées défendues. Les difficultés récurrentes rencontrées par les études féministes dans la structure universitaire et les nécessaires stratégies rhétoriques employées par les chercheuses féministes pour ne pas être reléguées encore et toujours dans la catégorie spécifique des « femmes », ou même du « genre », montrent assez clairement que les catégories disciplinaires légitimes, hérités des « pères fondateurs » et de leurs perspectives spécifiques, continuent d'être enseignées sans réflexion sur la sociogenèse de leur apparition, pourtant nécessaire à la mise en évidence de des limites de leur universalité et de leur neutralité. Ces catégories participent d'ailleurs de la persistance du silence sur le rapport entre division du travail dans l'espace domestique et dans l'espace intellectuel, comme s'ils fonctionnaient indépendamment l'un de l'autre, comme si les responsabilités domestiques et parentales étaient également partagées entre les hommes et les femmes ou n'étaient en fin de compte qu'une question individuelle. Les modes de promotion professionnelle dans le champ universitaire demeurent liés à une disponibilité matérielle et psychologique exigeant une distance avec les responsabilités domestiques qui structurent encore beaucoup plus les identités féminines que des identités masculines.

## Sources documentaires

### **A. Périodiques dépouillés**

*Annales du Musée social* (1902-1914)

*Annales sociologiques* (1934-1941)

*L'Année sociologique* (1898-1914, 1925-1926)

*L'Anthropologie* (1890-1939)

*Bulletin de l'enseignement secondaire pour jeunes filles* (1909-1911; 1920-1939)

*Bulletins et mémoires de la Société d'anthropologie de Paris* (1890-1939)

*Circulaires A et Circulaires B* du Musée social (1896-1898)

*Circulaires* du Musée social (1899-1901)

*Mémoires et documents du Musée social* (1902-1921)

*Musée social* (1922-1939)

*La Réforme sociale* (1890-1930)

*Revue internationale de sociologie* (1895-1939)

*Revue universitaire* (1890-1911; 1920-1939)

*La Science sociale* (1890-1927)

### **B. Archives consultées**

Archives de la Section d'études féminines du Musée social.

Bibliothèque Marguerite-Durand, dossiers biographiques: Jeanne Ancelet-Hustache, Aurel, Jeanne Chauvin, Louise Compain, Suzanne Cordelier, Louise-Marie Ferré, Jeanne de Maguerie, Lydie Martial, Jane Misme, Augusta Moll-Weiss, Yvonne Netter, Hilde Rigaudias-Weiss, Kaete Schirmacher, Jeanne Schmahl, Marguerite Thibert.

Bibliothèque historique de la ville de Paris, Fond Marie-Louise Bouglé:

- Autobiographie manuscrite de Madeleine Pelletier, « Mémoires d'une féministe »
- Autobiographie manuscrite de Céline Renooz
- Dossiers biographiques : Thérèse Bentzon, Simone Bodève, Suzanne de Callias, Jeanne Duportal, Céline Lhotte, Lydie Martial, Gabrielle Réval, Odette Simon, Léontine Zanta.



- Dossiers groupes et association: Union de pensée féminine, l'École de la pensée, le Parti du coeur, La Tribune libre des femmes, la Citoyenne : Groupe féminin d'études politiques et sociales (1929)
- Fond Fournet-Kaindler
- Fond Marguerite Guêpet

Archives nationale, Centre d'archives contemporaines, Fond de la Fédération des Françaises diplômées des universités.

### **C. Articles du corpus de périodiques**

Achalme, Lucie, « Les communautés familiales en Auvergne », *La Réforme sociale*, 53, 1 (1907) : 603-23.

—. « Les îles oubliées », *Revue internationale de sociologie*, 3 (1909) : 161-80.

Anthony, R., « Fernande Coupin », *Bulletins et mémoires de la Société d'anthropologie de Paris*, 8<sup>e</sup> s., 1 (1930) : 8-10.

Aurel, « La femme de lettres », *Revue internationale de sociologie*, 12 (1908) : 869-876.

Avril de Sainte-Croix, Adrienne, « Le travail des femmes et le demi-temps », *Mémoires et documents du Musée social*, 5 (1919) : 171-8.

Bauer, Arthur, « culture morale et féminisme », *Revue internationale de sociologie*, 5 (1913) : 389-301.

Beaupin, Abbé, « la méthode d'action des cercles d'études féminins », *Semaines sociales de France*, 6<sup>e</sup> session (1909) : 409-420.

Bell, Mme Hugh, « Eton et le type des publics schools », *La Science sociale*, 27 (1899) : 269-93.

—. « Un réformateur de l'école en Angleterre : T. Arnold », *La Science sociale*, 27 (1899) : 239-59.

Bernège, Paulette, « Rapports financiers entre époux », *Revue internationale de sociologie*, 7-8 (1929) : 385-90.

Bérot-Berger, Marie-Louise, « Les causes de la mortalité infantile et la protection de la maternité », *La Réforme sociale*, 56, 2 (1908) : 345-8.

—. « La loi Strauss et l'assainissement du foyer familial », *La Réforme sociale*, 68, 2 (1914) : 410-3.

Bogelot, Isabelle, « Œuvre des libérées de Saint-Lazare », *La Réforme sociale*, 25, 1 (1893) : 558.

- Brunhes, Henriette Hoskier, « Le développement et l'organisation de l'enseignement ménager en Suisse et particulièrement dans le canton de Fribourg », *Mémoires et documents du Musée social*, 11 (1901) : 353-91.
- « Origine et développement des ligues de consommateurs en Amérique », *La Réforme sociale*, 45, 1 (1903) : 442-51.
- « Le mouvement syndical féminin, ses causes sociales et son extension présente », *La Réforme sociale*, 49, 1 (1905) : 861-85.
- Bussard, Odette, « Les cercles des fermières », *Mémoires et documents du Musée social*, 13 (1913) : 309-24.
- Butillard, Andrée, « La main-d'œuvre féminine », *La Réforme sociale*, 74, 2 (1917) : 337-48.
- Callias, Suzanne de, « Sur le féminisme allemand », *Revue internationale de sociologie*, 9-10 (1920) : 501-03.
- « En traversant l'Europe centrale », *Revue internationale de sociologie*, 1-2 (1921) : 46 et *Revue internationale de sociologie*, 3-4 (1921) : 144.
- Changeux, Marie, « Action sociale d'une ligue de province. Ligue des femmes rémoises. Rapport présenté au Congrès Jeanne-d'Arc », *La Réforme sociale*, 50, 2 (1905) : 369-76.
- Chaptal, Léonie, « Comment aller aux pauvres », *La Réforme sociale*, 46, 2 (1903) : 203-9.
- « Essai d'aide sociale dans le quartier de Plaisance », *La Réforme sociale*, 61, 1 (1911) : 43-55.
- Charles, Marguerite, « La dentelle à l'exposition de Liège. Considérations pratiques sur l'enseignement du dessin à dentelle et sur les questions d'apprentissage et de fabrication de la dentelle », *Mémoires et documents du Musée social*, 10 (1905) : 289-311.
- Cheysson, Émile, « Le rôle social de la femme », *Revue internationale de sociologie*, 11-12 (1905) : 882.
- « Le rôle social de la femme dans l'industrie », *La Réforme sociale*, 54, 2 (1907) : 481-7.
- Cosentini, Francesco, « Féminisme et science positive », *Revue internationale de sociologie*, 10 (1909) : 711-35 et 11 (1909) : 800-36.
- Cuisinier, Jeanne, « Danses magiques de Keletan », *Travaux de l'Institut d'ethnologie*, XXII (1936).
- « Monographie des Mu'ò'ng. Géographie humaine et sociologie ». *Travaux de l'Institut d'ethnologie*, XLV ((1946) 1948).
- Dausset, Louis, « L'enseignement ménager en France et à l'étranger », *La Réforme sociale*, 51, 1 (1906) : 903-21.
- Descamps, Paul, « L'éducation dans les écoles anglaises », *La Science sociale*, 75<sup>e</sup> 1. (1911) : 79-120.

- Deslandres, Maurice, « De la formation pratique du sens social chez la femme », *Semaines sociales de France*, 6<sup>e</sup> session (1909) : 373-391.
- Dieterlen, Germaine, « Les Âmes des Dogons », *Travaux de l'Institut de sociologie de Paris*, XL, (1941).
- Dissard, Clothilde, « Le Congrès féministe de Paris en 1896 », *Revue internationale de sociologie*, 7 (1896) : 537-553.
- Duclos, Marie, « Le rôle moralisateur de la famille aux colonies », *La Réforme sociale*, 46, 2 (1903) : 553-62.
- Dugard, Marie, « Deux jours au Collège de Wellesley », *Revue universitaire*, 1 (1894) : 134-9.
- « Du surmenage des femmes professeurs », *Revue universitaire*, 2 (1896) : 129-38.
- « De l'éducation moderne des jeunes filles », *Revue universitaire*, 2 (1899) : 317-36, 413-21 ; 1 (1900) : 39-53.
- « Du rôle des professeurs hommes et des professeurs femmes dans l'enseignement des garçons et dans celui des filles », *Revue universitaire*, 2 (1900) : 34-39.
- « La formation des maîtres de l'enseignement secondaire », *Revue universitaire*, 2 (1901) : 359-70.
- « La jeunesse féminine d'aujourd'hui », *Revue universitaire*, 1 (1928) : 236-43.
- « Pour la discipline intellectuelle. I. De l'incohérence », *Revue universitaire*, 2 (1928) : 232-7.
- « Pour la discipline intellectuelle. II. De la vérité », *Revue universitaire*, 1 (1929) : 226-31.
- « De l'enseignement secondaire dans la Russie soviétique », *Revue universitaire*, 2 (1929) : 213-22.
- « L'esprit des écoles secondaires en Italie », *Revue universitaire*, 2 (1930) : 310-14.
- « Pour la discipline intellectuelle. III. Du verbalisme », *Revue universitaire*, 2 (1931) : 121-5.
- « De l'obscurantisme », *Revue universitaire*, 1 (1932) : 227-31.
- Duprat, Jeanne, « La conception proudhonienne des facteurs économiques de la guerre et de la paix », *Revue internationale de sociologie*, 3-4 (1929) : 143-172.
- « L'évolution de la conception proudhonienne du travail », *Revue internationale de sociologie*, 5-6 (1931) : 217-246.
- « L'éthique guildiste du travail », *Revue internationale de sociologie*, 7-8 (1933) : 387-408.
- « Compte-rendu de Achille Ouy, « Le scandale et la faute », *Revue de Métaphysique et de Morale* », *Revue internationale de sociologie*, 1-2 (1935) : 222.

- « Compte-rendu de René Verrier. *Roberty. Le positivisme russe et la fondation de la sociologie*. Paris, Alcan, 1934 », *Revue internationale de sociologie*, 1-2 (1935) : 339.
- « l'autorité politique dans les démocraties », *Les Archives de philosophie du droit et de sociologie juridique*, 1-2 (1939).
- Durkheim, Émile, « Préface », *Année sociologique*, 1 (1898) : V.
- « La prohibition de l'inceste et ses origines », *Année sociologique*, 1 (1898) : 1- 70.
- Favre, Louis, « L'homme de science », *Revue internationale de sociologie*, 3 (1908) : 432-7.
- Félix-Faure, Lucie, « Éducation familiale », *La Réforme sociale*, 55, 1 (1908) : 709-717.
- Ganay, Solange de, « Les Devises des Dogons », *Travaux de l'Institut d'ethnologie*, XLI (1941).
- Gérard, Claire, « Condition de l'ouvrière parisienne dans l'industrie de la fleur artificielle », *Mémoires et documents du Musée social*, 1 (1909) : 1-24.
- « Les industries féminines anglaises. La lutte contre le chômage », *Mémoires et documents du Musée social*, 6 (1909) : 133-168.
- « Ouvrières anglaises. Les trade-unions et le projet d'assurance contre le chômage », *Mémoires et documents du Musée social*, 14 (1909) : 341-74.
- « En Angleterre. Établissement officiel des « Labour-Exchanges », *Annales du Musée social* (1910) : 193.
- « Une enquête officielle sur le travail des femmes et des enfants dans les industries textiles aux États-Unis », *Annales du Musée social* (1910) : 326-9.
- « La législation des accidents du travail aux États-Unis », *Annales du Musée social* (1911) : 78.
- « L'organisation du placement en Angleterre et en Allemagne », *Revue politique et parlementaire*, 72, 214 (1912) : 142-155.
- Favre, Louis, « Les types professionnels : l'homme de science », *Revue internationale de sociologie*, 6 (1908) : 431-459.
- Godefroy, Mme A., « L'enseignement ménager en Belgique », *La Réforme sociale*, 43, 1 (1902) : 302-13.
- Hamilton, Dr. Anna, « Florence Nightingale ou la dame de la lampe », *Le Musée social*, 10 (1927) : 289-309.
- Homburger, Liliás, « Les préfixes nominaux dans les parlers peul, haoussa et bantous », *Travaux de l'Institut d'ethnologie de Paris*, VI (1929).
- Joran, Théodore, « Le féminisme à l'heure actuelle », *Revue internationale de sociologie*, 5 (1907) : 321-30.

- . « Le féminisme dans le socialisme français. D'après la thèse soutenue en Sorbonne par Mme Marguerite Thibert », *La Réforme sociale*, 86 (1926) : 336-53.
- Juillerat, Mme Al. Paul, « La veillée, abus et responsabilités », *La Réforme sociale*, 56, 2 (1908) : 743-54.
- Koos, Elizabeth, « L'émigration hongroise en Amérique », *Mouvement social*, bulletin de la Société internationale de science sociale, *La Science sociale*, 35<sup>e</sup> 1. (1907) : 249.
- Lacoin, Gaston, « Une Contribution nationale en faveur des Familles nombreuses », *Mémoires et documents du Musée social*, 8 (1920) : 221-264.
- Lagorgette, Jean, « Les types professionnels : l'étudiant », *Revue internationale de sociologie*, 8 (1908) : 515-537.
- Lampérière, Anna, « L'éducation de la femme », *La Nouvelle Revue*, 72, 9-10 (1891) : 569-584.
- Las Cases, comte de, « Le féminisme d'après l'école socialiste et le féminisme d'après l'école de la paix sociale », *La Réforme sociale*, 42, 2 (1901) : 47-48.
- Lebrun, Mme P. « Corsetière du Raincy (banlieue de Paris). Veuve travaillant à domicile avec ses enfants, ouvrière à la tâche, propriétaire, dans le système des engagements volontaires permanents d'après les renseignements recueillis sur les lieux en 1904-1905, *Les Ouvriers des deux mondes*, 3<sup>e</sup> s., t. 2 (1907) : 377-431.
- Lebrun, Mme et Marie-Louise Bérot-Berger, « Tisseur d'usine de Saint-Quentin. Tâcheron dans le système des engagements momentanés. D'après les renseignements recueillis sur les lieux en 1908 », *Les ouvriers des deux mondes*, 3<sup>e</sup> s., t. 3 (1910) : 77-109.
- Léra, Marie, « L'éducation sociale de la femme en Angleterre et en Suède », *La Réforme sociale*, 43, 1 (1902) : 855-65.
- Leroy-Allais, Mme, « La propagande néomalthusienne », *La Réforme sociale*, 56, 2 (1908) : 168-70.
- Leroy-Liberge, Mme, « Le travail féminin à domicile et son influence sur l'affaiblissement de la race », *La Réforme sociale*, 56, 2 (1908) : 546-54.
- Lévy, Eddy, « Les types professionnels : l'homme de lettres », *Revue internationale de sociologie*, 12 (1908) : 858-869.
- Lévy, Mme Léon, « Action sociale de la femme dans l'industrie », *La Réforme sociale*, 54, 2 (1907) : 489-95.
- Lifchitz, Deborah, « Textes éthiopiens magico-religieux », *Travaux de l'Institut d'ethnologie de Paris*, XXXVIII (1940).
- Loria, Achille, « Le féminisme du point de vue sociologique », *Revue internationale de sociologie*, 1 (1907) : 5-15

- Maguerie, Jeanne de, « l'habitation des femmes isolées à Paris », *Annales du Musée social* (1905) : 348.
- Maillard, Marie-Louise, « Décoreuses de porcelaine de Limoges (Haute-Vienne-France). Journalière dans le système des engagements volontaires permanents, d'après les renseignements recueillis sur les lieux en 1901 », *Les Ouvriers des deux mondes*, 2<sup>e</sup> s., t. 1 (1903) : 393-434.
- « Teinturier de ganterie et gantiers de Saint-Junion (Haute-Vienne-France). Tâcherons dans le système des engagements volontaires permanents, d'après les renseignements recueillis sur les lieux en 1904 et 1905 », *Les Ouvriers des deux mondes*, 3<sup>e</sup> s., t. 2 (1906) : 257-298.
- Martial, Lydie, « La sociologie et la morale », *Revue internationale de sociologie*, 5 (1904) : 344-357.
- « Le rôle social de la femme », *Revue internationale de sociologie*, 2 (1906) : 44-67.
- « L'évolution et la femme », *Revue internationale de sociologie*, 6 (1911) : 408-435.
- Mascarel, Arnold, « Le mouvement féministe », *La Réforme sociale*, 32, 2 (1896) : 453-464.
- Maugeret, Marie, « L'Institut agronomique Jeanne-d'Arc », *La Réforme sociale*, 58, 2 (1909) : 687-92.
- Meny, Abbé G., « Les enquêtes sociales féminines », *Semaines sociales de France*, 6<sup>e</sup> session (1909) : 391-409.
- Mestral-Combremont, Mlle J. de, « Marie Dugard (1862-1931) », *Revue universitaire*, 1 (1932) : 109-115.
- Milhaud, Caroline, « De la nécessité d'une enquête officielle sur le travail à domicile des femmes », *Revue politique et parlementaire*, 38, 114 (1903) : 579-88.
- « L'application du minimum de salaire dans les industries féminines, en Victoria », *Revue politique et parlementaire*, 43, 127 (1905) : 131-139.
- « L'organisation syndicale des ouvrières », *Revue politique et parlementaire*, 49, 146 (1906) : 331-338.
- « L'ouvrière dentellière en Irlande », *Revue politique et parlementaire*, 51, 153 (1907) : 346-353.
- « Le travail des femmes aux États-Unis », *Revue politique et parlementaire*, 55, 163 (1908) : 191-203.
- « Enquête sur le travail à domicile dans la lingerie », *Revue politique et parlementaire*, 57, 170 (1908) : 366-371.
- « Le droit de suffrage des femmes en Angleterre », *Revue politique et parlementaire*, 60, 178 (1909) : 138-146.

- Misme, Jane, « Les types professionnels : l'institutrice et le professeur-femme », *Revue internationale de sociologie*, 4 (1908) : 273-296.
- . « La femme de lettres », *Revue internationale de sociologie*, 1 (1909) : 14-46.
- Moll-Weiss, Augusta, « L'enseignement ménager en Allemagne », *Mémoires et documents du Musée social*, 12 (1905) : 343-80.
- . « La femme dans le système d'Elberfeld », *Mémoires et documents du Musée social*, 12 (1906) : 377-98.
- . « Le Congrès international de l'enseignement ménager de Fribourg », *Annales du Musée social* (1908) : 368-74.
- . « La ménagère et le féminisme », *Revue internationale de sociologie*, 6 (1910) : 499-506.
- . « Les écoles de servantes en Suisse », *Mémoires et documents du Musée social*, 11 (1911) : 338-55.
- . « Les écoles de servantes en Belgique et en Hollande », *Mémoires et documents du Musée social*, 11 (1913) : 277-85.
- Monin, H., « Les types professionnels : le professeur (homme) d'enseignement secondaire », *Revue internationale de sociologie*, 5 (1908) : 360-378.
- Montenach, Mme de, « L'Union internationale pour la protection de la jeune fille », *La Réforme sociale*, 42, 1 (1901) : 493-502.
- Morin, Jeanne, « L'enseignement agricole féminin en Angleterre », *Mémoires et documents du Musée social*, 2 (1913) : 21-41.
- . « L'enseignement ménager en Angleterre et en Écosse », *Mémoires et documents du Musée social*, 10 (1913) : 249-76.
- Muller, Victor, « Le féminisme », *La Science sociale*, 25 (1898) : 99-129.
- Paulme, Denise, « Un maître incomparable », *Sociologie et sociétés*, 36, 2 (2004) : 131-4.
- Pégard, Mme, « L'émigration des femmes aux colonies », *La Réforme sociale*, 46, 2 (1903) : 872-82.
- Pelletier, Madeleine, « Recherches sur les indices pondéraux du crâne et des principaux os longs d'une série de squelettes japonais », *Bulletins et mémoires de la Société d'anthropologie de Paris*, 5<sup>e</sup> s., 1 (1900) : 515-29.
- . « Sur un nouveau procédé pour obtenir l'indice cubique du crâne », *Bulletins et mémoires de la Société d'anthropologie de Paris*, 5<sup>e</sup> s., 2 (1901) : 188-93.
- . avec P. Marie, « Contribution à l'étude de la phylogenèse du maxillaire inférieur », *Bulletins et mémoires de la Société d'anthropologie de Paris*, 5<sup>e</sup> s., 3 (1902) : 537-45.

- « Craniométrie et régénération osseuse », *Bulletins et mémoires de la Société d'anthropologie de Paris*, 5<sup>e</sup> s., 6 (1905) : 369-73.
- « Les Femmes et le féminisme », *La Revue socialiste*, 43, 253 (janvier 1906a) : 37-45.
- « Le peuple et la bourgeoisie », *La Revue socialiste*, 43, 258 (juin 1906b) : 679-689.
- « Le socialisme et la culture intellectuelle », *La Revue socialiste*, 45, 266 (février 1907) : 107-117.
- « La prétendue infériorité psychophysique des femmes », *La Revue socialiste*, 43, 277 (janvier 1908a) : 45-51.
- « Les facteurs sociologiques de la psychologie féminine », *La Revue socialiste*, 45, 277 (janvier 1908b) : 508-518.
- « La tactique féministe », *La Revue socialiste*, 47, 280 (avril 1908c) : 318-333.
- Piérard, Baronne de, « La maison sociale », *La Réforme sociale*, 51, 1 (1906) : 471-8.
- Pissarjevsky, Lydie, « Notes sur les recensements des divers pays », *Journal de la Société de statistique de Paris* (août 1912).
- Relda-Galland, Suzanne, « Le socialisme et la guerre », *Revue internationale de sociologie*, 7-8 (1918) : 337.
- Risler, Georges, « Pour le développement de la natalité française », *Mémoires et documents du Musée social*, 7 (1920) : 181-219.
- Rochebillard, Marie-Louise, « Le travail des femmes à Lyon. Monographie de syndicats de femmes », *La Réforme sociale*, 42, 2 (1901) : 182-194.
- Rondelet, Antonin, « L'enseignement des jeunes filles pauvres et l'enseignement des jeunes filles riches », *La Réforme sociale*, 21, 2 (1890) : 680-91.
- Royer, Clémence, « Sur la phylogénie. À propos d'un lézard bipède », *Bulletins et mémoires de la Société d'anthropologie de Paris*, 4<sup>e</sup> s., 1 (1890a) : 156.
- « La dépopulation en France », *Bulletins et mémoires de la Société d'anthropologie de Paris*, 4<sup>e</sup>s., 1 (1890b) : 680-706.
- Lettre envoyée à la Société sur l'organisation sociale matriarcale, *Bulletins et mémoires de la Société d'anthropologie de Paris*, 4<sup>e</sup>s., 6 (1895) : 653.
- Sambuc, E., « Bernardin de Saint-Pierre et le féminisme », *Revue internationale de sociologie*, 8-9 (1898) : 603-16.
- Savatier, René, « Le féminisme de l'étudiante », *La Réforme sociale*, 84 (1924) : 347-63.
- Schirmacher, Kaete, « Le travail des femmes en France. Examen général des diverses professions de femmes », *Mémoires et documents du Musée social*, 1902, 6 (1902) : 324-372.



- « La réglementation du travail à domicile », *Annales du Musée social* (1904) : 286.
- « Le travail domestique des femmes, son évaluation économique et sociale », *Revue d'économie politique*, 1904 : 353-379.
- « Les travailleurs du bois de Dantzig », *Mémoires et documents du Musée social*, 4 (1905) : 41-76.
- Schulz, Marcel, « les carrières féminines, I. La femme fonctionnaire, II. les carrières proprement sociales, III. La Femme devant la Profession libérale », *Le Musée sociale* (1934) : 237, 329-36; (1935) : 1-12.
- Thellier de Poncheville, abbé. « Le rôle social de la femme », *Semaines sociales de France*, 6<sup>e</sup> session (1909) : 353-373.
- Thénard, Jenny, « Les types professionnels : le comédien et la comédienne », *Revue internationale de sociologie*, 4 (1909) : 359-361.
- Thibert, Marguerite, « À propos de féminisme. Simple mise au point », *La Réforme sociale*, 86 (1926) : 541-8.
- Trémaudan, Ernestine de, « Appel aux femmes du monde », *La Réforme sociale*, 47, 1 (1904) : 331.
- Vanlaer, M., « Comment concilier les devoirs de la mère de famille avec les exigences actuelles de la vie », *La Réforme sociale*, 82, (1922) : 641-57.
- Verneau, M., « Clémence Royer », *Bulletins et mémoires de la Société d'anthropologie de Paris*, 5<sup>e</sup> s., 3 (1902) : 75-78.
- Vincent, Éliska, « Le vote municipal des femmes », *La Réforme sociale*, 30, 2 (1895) : 527-530.
- Discours lors du banquet de clôture du Congrès de la SES en 1901, *La Réforme sociale*, 42, 2 (1901) : 129-130.
- « La domesticité féminine », *La Réforme sociale*, 42, 2 (1901) : 510-19.
- Wolf, Maurice, « Les types professionnels : l'instituteur », *Revue internationale de sociologie*, 2 (1908) : 14-124.
- Worms, René, « Les types professionnels : le professeur », *Revue internationale de sociologie*, 3 (1908) : 200-209.

#### **D. Livres écrits par des femmes dont il est fait des comptes rendus dans les périodiques**

- Adhémar, vicomtesse. *Nouvelle éducation de la femme dans les classes cultivées* : par J. A. des Rotours, *La Réforme sociale*, 32, 2 (1896) : 149.

- Achalme, Lucie. *Le maître du pain* : par G. Blondel, *La Réforme sociale*, 57, 1 (1909) : 484; *Revue internationale de sociologie*, 4 (1909) : 391.
- . *Les poings liés* : par É. Chauffard, *Revue internationale de sociologie*, 8-9 (1914) : 610.
- Anastasi, Anne. *Differential Psychology. Individual and group differences in behaviour* : par H. M., *Annales sociologiques*, série A, fascicule 4 (1941) : 38-41.
- André-Picard, Madeleine. *En cueillant le jour* : par C. Fouan *Revue internationale de sociologie*, 8-9 (1914) : 607-610.
- Apchié, Madeleine. « Quelques remarques critiques sur la sociologie d'Émile Durkheim », *Archives de philosophie du droit et de sociologie juridique* : *Annales sociologiques*, série C, fascicule 3 (1938) : 61.
- Auclert, Hubertine. *Le vote des femmes* : par É. Chauffard, *Revue internationale de sociologie*, 10 (1908) : 718.
- Aurel. *Le couple* : par J. Lortel, *Revue internationale de sociologie*, 12 (1911) : 897.
- Avril de Sainte-Croix, Adrienne. *Le féminisme* : par R. Maunier, *Revue internationale de sociologie*, 8-9 (1907) : 666.
- Bernège, Paulette. *Si les femmes faisaient les maisons* : par A. Ouy, *Revue internationale de sociologie*, 1-2 (1929) : 86.
- . *Le blanchissage domestique* : par A. Ouy, *Revue internationale de sociologie*, 7-8 (1933) : 483.
- . *De la méthode ménagère* : par A. Ouy, *Revue internationale de sociologie*, 1-2 (1935) : 101.
- Bérot-Berger, Marie-Louise. *Décatalogue de la vie moderne* : par F. Lepelletier, *La Réforme sociale*, 53, 1 (1912) : 304; par G.L. Duprat, *Revue internationale de sociologie*, 10 (1912) : 720.
- Bryant, Sophie. *Liberty, Order and Law under Native Irish Rule* : par H. Hubert, *L'Année sociologique* (1925) : 612.
- Butler, Elizabeth Beardsley. *Women and the Trades* : par H. Bourgin, *L'Année sociologique*, 12 (1913) : 761-2.
- Colcord, Joanna C. *Cash Relief* : *Revue internationale de sociologie*, 1-2 (1937) : 158.
- Cordelier, Suzanne F. *Femmes au travail. Étude pratique sur dix-sept carrières féminines* : *Musée social* (1936) : 246.
- Cuisinier, Jeanne. « Danses magiques de Keletan » : *Annales sociologiques*, série B, fascicule 4 (1940) : 90.
- Dugard, Marie. *La société américaine* : par L. M. Camus, *Revue universitaire*, 1 (1897) : 76.

- *L'éducation moderne des jeunes filles* : par J. A. des Rotours, *La Réforme sociale*, 40, 2 (1900) : 718, par G. Sorel, *Revue internationale de sociologie*, 6 (1900) : 467; *Journal des économistes*, 42 (1900) : 120.
- *Emerson* : par F. Roz *Revue philosophique de la France et de l'étranger*, A33, N12, T66 (1908) : 552; par C. Bastide *Revue critique d'histoire et de littérature*, A42, T. 66, II (1908) : 157.
- *Âmes françaises* : *Revue critique d'histoire et de littérature*, A51, T.82, II (1917) : 152.
- Duprat, Jeanne. *Proudhon, moraliste et sociologue* : par R. Bastide, *Revue internationale de sociologie*, 3-4 (1930) 3-4: 252; *Annales sociologiques*, série A, fascicule 1 (1934) : 209.
- Étienne, Mme Gaston. *Utilisation des loisirs des travailleurs* : *Musée social* (1936) : 114.
- Eyles, Leonora. *Family Love* : par P. Fauconnet, *L'Année sociologique* (1925) : 638.
- Félix-Faure, Lucie. *Newman, sa vie son œuvre* : par P. Escard, *La Réforme sociale*, 41, 1 (1901) : 503-4.
- *Christianisme et culture féminine* : par Georges Blondel, *La Réforme sociale*, 67, 2 (1914) : 430.
- Ferré, Louise-Marie. *Les classes sociales dans la France contemporaine* : par A. Ouy, *Revue internationale de sociologie* (1936) : 342; *Musée social* (1936) : 274.
- Fisher, H. A. L. *The Economic position of the married women* : par M. Halbwachs, *L'Année sociologique* (1925): 885.
- Fletcher, Marguerite. *Christian Feminism*, par M. Bellom : *La Réforme sociale*, 74, 2 (1917) : 334.
- Glueck, Eleanor T. *Evaluation research in social work* : par G. L. Duprat, *Revue internationale de sociologie* (1937) : 158 .
- Hell, Elisabeth. *Jugendliche Schneiderinnen und Näherinnen in München* : par M. Halbwachs, *L'Année sociologique*, 12 (1913) : 765-7.
- Hertz, Amélia. « L'histoire de l'outil en fer, d'après les documents égyptiens, hittites et assyro-babyloniens » : par H. Hubert, *L'Année sociologique*, 54, 1 (2004): 266.
- Kelman, Janet Harvey. *Labour in India. A study of the condition of Indian women in modern industry* : par R. Maunier, *L'Année sociologique* (1925) : 871.
- Krebs-Japy. *Service social à l'hôpital* : *Musée social* (1923) : 353.
- Lagerlof, Selma : par P. de Rousiers, *La Science sociale*, 72<sup>e</sup>l. et 73<sup>e</sup>l. (1910) : 76-84.
- Lampérière, Anna. *Le rôle social de la femme. Devoirs, droits, éducation* : par É. Durkheim, *L'Année sociologique*, 2 (1899) : 390; par G. Sorel, *Revue internationale de sociologie*, 4 (1899) : 316.

- . *La femme et son pouvoir* : par S. Relda-Galland, *Revue internationale de sociologie*, 8-9 (1909) : 679.
- Lhotte, Céline et Elizabeth Dupeyrat. *Les enquêtes de la JOCF. Révélations sur la santé des jeunes travailleuses* : *Musée social* (1937) : 296.
- Martial, Lydie. *La femme intégrale* : *Revue internationale de sociologie*, 1 (1902) : 81.
- . *L'éducation humaine* : *Revue internationale de sociologie*, 2 (1903) : 162.
- . *Vers la vie. L'éducation humaine* : par M. Le Gouix, *Revue internationale de sociologie*, 2 (1904) : 130.
- . *Le nom de l'épouse* : *Revue internationale de sociologie*, 12 (1911) : 890.
- Martin, Marguerite. *Les droits de la femme*, par H. Clément : *La Réforme sociale*, 62, 2 (1911) : 687.
- Milhaud, Caroline. *L'ouvrière en France* : *Musée social* (1907) : 302 et par H. Bouët, *Journal des économistes*, 15 (1907) : 293.
- Milne, Leslie. *The home of eastern clan, a study of the Palaungs of the Shan states* : par G. Davy, *L'Année sociologique* (1925) : 604.
- Moll-Weiss, Augusta. *La vie domestique d'après-guerre* : par M. Marion, *La Réforme sociale*, 81, 1 (1921) : 206-7.
- Moss, Rosalind. *The life after death in Oceania and the Malay archipelago* : par M. Mauss, *L'Année sociologique*, 54, 1, (2004) : 175.
- Ostraga, Yvonne. *Les indépendantes. 25 professions pour les jeunes filles d'aujourd'hui* : *Musée social* (1933) : 393.
- Otto, Rose. *Ueber Fabrikarbeit Verheirateter Frauen* : par M. Halbwachs, *L'Année sociologique*, 12 (1913) : 763-5.
- Pelletier, Madeleine. *Admission des femmes dans la franc-maçonnerie* : par A. Lambert, *Revue internationale de sociologie*, 8-9 (1907) : 670.
- . *La femme en lutte pour ses droits* : par E. Chauffard, *Revue internationale de sociologie*, 3 (1908) : 236 et par P. Doin, *La Réforme sociale*, 57, 1 (1909) : 95.
- Pissarjevski, Lydie de. *Questions féministes. Socialisme et féminisme* : par A. Barriol, *La Réforme sociale*, 60, 2 (1910) : 564.
- . *Nietzsche et le féminisme* : *Revue internationale de sociologie*, 12 (1911) : 892-893; *La Science sociale*, 81<sup>e</sup>l., 1911 : 92.
- . *Note sur le rapport des salaires des deux sexes* : *Revue internationale de sociologie*, 12 (1911) : 892-893; *La Science sociale*, 81<sup>e</sup>l. (1911) : 92.

- Razous, Marie-Thérèse. *Guide pratique des femmes et des jeunes filles dans le choix d'une profession : Annales du Musée social* (1912) : 274.
- Richmond, Mary. *Les méthodes nouvelles d'assistance. Le service social des cas individuels : Musée social* (1928) : 260.
- . *The Long View* : par G. L. Duprat, *Revue internationale de sociologie*, 3-4 (1931) : 181.
- Rigaudias-Weiss, Hilde. *Les enquêtes ouvrières en France, 1830-1848 : Revue internationale de sociologie* (1936) : 674-5.
- Rochebrune, Mme de. *Calvaire de l'islam* : par A. Bauer, *Revue internationale de sociologie*, 8-9 (1914) : 611.
- Roussel, Nelly. *Quelques discours* : par É. Chauffard, *Revue internationale de sociologie*, 3 (1908) : 236.
- Royer, Clémence. *La constitution du monde – dynamique des atomes – Nouveaux principes de philosophie naturelle* : par D. Bellet, *Journal des économistes* (1901) : 320-323.
- . *Histoire du ciel* : par D. Bellet, *Journal des économistes* (1902) : 426-27.
- Schirmacher, Kaete. *Le féminisme aux États-Unis, en France, dans la Grande-Bretagne, en Suède et en Russie* : par A. Milhaud, *Revue universitaire*, 2 (1898) : 160.
- . *Le travail des femmes en France* : *Revue internationale de sociologie*, 2 (1903) : 168-171.
- Schmahl, Jeanne. *Raisons biologiques et économiques de l'infériorité de la femme dans le travail* : par A. Lambert, *Revue internationale de sociologie*, 8-9 (1906) : 661.
- Schwarz, Maria. *Das Berufsproblem* : par F. Simiand, *L'Année sociologique* (1925) : 815.
- Sewall Gardner, Mary. *L'infirmière-visiteuse : Musée social* (1927) : 60.
- Simon, Odette. *L'orientation professionnelle en France et à l'étranger : Musée social* (1928) : 296.
- Symer, Lucy Ridgely. *L'infirmière à travers les âges : Musée social* (1934) : 300.
- Trémaudan, Ernestine de. *Jésus-Christ et la femme* : par M. V., *La Réforme sociale*, 34, 2 (1897) : 794.
- Vérine (Marguerite Lebrun). *Le sens de l'amour* : par A. Ouy, *Revue internationale de sociologie*, 9-10 (1927) : 538.
- . *La mère initiatrice : Musée social* (1930) : 60.
- . *L'école des parents : Musée social* (1931) : 279.
- Webb, Sidney et Beatrice. *The decay of capitalist civilisation* : par M. Halbwachs, *L'Année sociologique* (1925) : 896.

- . *Methods of social study* : par C. Bouglé, *Annales sociologiques*, série A, fascicule 1 (1934) : 89-91.
- Weber, Marianne. *Ehefrau und Mutter in der Rechtsentwicklung* : par É. Durkheim *L'Année sociologique*, 11 (1910) : 363-69.
- Weiler, Edith. *La publicité. Sa psychologie, son organisation et sa fonction économique* : *Annales sociologiques*, série D, fascicule 1 (1934) : 220.
- Yvelin, Cleyre. *Étude sur le féminisme dans l'Antiquité* : par *Revue internationale de sociologie*, 3 (1908) : 237; *La Science sociale*, 48<sup>e</sup> (1908) : 407.
- Zamoyska, comtesse. *Les entretiens sur l'éducation* : *La Science sociale*, 36 (1903) : 199.
- Zimmern, Miss. *Le suffrage des femmes dans tous les pays* : par P. Descamps, *La Science sociale*, 80<sup>e</sup> (1911) : 78.

### **E. Principaux ouvrages imprimés du corpus**

- Adhémar, Vicomtesse. *Nouvelle éducation de la femme dans les classes cultivées*. Paris, Perrin, 1896.
- . *La femme catholique et la démocratie*. Paris, Perrin, 1900.
- Avril de Sainte-Croix, Adrienne. *Le féminisme*. Paris, Giard et Brière, 1907.
- Beaudoin, Ève. *Service social ou Assistance ?* Paris, Bloud et Gay, 1942.
- Beaufreton, Maurice. *L'enseignement ménager : économie sociale*. Paris, J. Gabalda, 1908.
- Bernège, Paulette. *La méthode ménagère*. Paris, J. Lanore, 1969.
- . *Explication. Essai de biosociologie appliquée*. Toulouse, Didier, 1943.
- . *Guide d'enseignement ménager*. Paris, Librairie agricole, horticole, forestière, ménagère, 1947.
- Bougé, Yvonne. *L'assistante sociale*. Paris, Presses universitaires de France, 1942.
- Bougé, Célestin. *Les idées égalitaires*. Paris, Alcan, 1899.
- . *De la sociologie à l'action sociale: pacifisme, féminisme, coopération*. Paris, Presses universitaires de France, 1923.
- Bouvier, Jeanne. *Mes mémoires. Une syndicaliste féministe, 1876-1935*. Paris, La Découverte/Maspero, 1983.
- Bryas, Madeleine de. *Les peuples en marche. Les migrations politiques et économique en Europe depuis la guerre mondiale*, Paris, A. Pedone, 1926.

- Bureau international du travail. *La réglementation du travail féminin*. Genève, Bureau international du travail, 1931.
- *Le statut légal des travailleuses*. Genève, Bureau international du travail, 1938.
- Charrier, Edmée, *L'évolution intellectuelle féminine*. Paris, Éditions Mechelinck, 1931.
- Cordelier, Suzanne F. *Femmes au travail. Étude pratique sur dix-sept carrières féminines*. Paris, Plon, 1935.
- *Service social féminin*. Paris, Plon, 1938.
- Demolins, Edmond. *À quoi tient la supériorité des Anglo-Saxons*. Paris, Firmin-Didot, 1897.
- Duprat, Jeanne. *Proudhon, moraliste et sociologue*. Paris, Alcan, 1929.
- Durkheim, Émile. *De la division du travail social*. Paris, Presses Universitaires de France, 1994.
- *Les règles de la méthode sociologique*. Paris, Flammarion, 1988.
- *Le suicide, étude sociologique*. Paris, Alcan, 1897.
- *Textes*. Présentation de Victor Karady. Paris, Éditions de Minuit, 1975.
- Étienne, Mme Gaston. *Utilisation des loisirs des travailleurs*. Paris, Librairie classique Eugène Belin, 1935.
- Ferré, Louise-Marie. *Les classes sociales dans la France contemporaine*. Paris, Vrin, 1934.
- *Féminisme et positivisme*. Saint-Léger-en-Yvelines, l'auteure, 1938.
- Grimanelli, Paul. *La femme et le positivisme*. Paris, E. Pelletan, 1905.
- Jeanty, Renée. *Les carrières sociales. Orientation professionnelle*. Paris, A. Pedone, 1934.
- Joly, Henry. *Le droit féminin*. Paris, Flammarion, 1922.
- Lampérière, Anna. *Le rôle social d la femme, devoirs, droits, éducation*. Paris, Alcan, 1898.
- *La femme et son pouvoir*. Paris, Alcan, 1909.
- Lapie, Paul. *La femme dans la famille. (L'épouse. La mère. L'éducatrice. La ménagère)*. Paris, Octave Doin et fils, 1906.
- Léonard, Madeleine. *Les Enfants assistés en droit comparé*. Melun, Impr. Administrative, 1938.
- Leroy-Allais. *Une campagne criminelle. Avortement et néomalthusianisme*. Paris, Maloine, 1909.
- Letourneau, Charles. *La condition de la femme dans les diverses races et civilisation*. Paris, Giard et Brière, 1903.

- Lévy-Falco, Pierre. *Les Auxiliaires Sociales. La participation du Service social au fonctionnement des Institutions protectrices de la maternité et de la première enfance*. Paris, Presses universitaires de France, 1928.
- Lhotte, Céline et Elizabeth Dupeyrat. *Les enquêtes de la JOCF. Révélation sur la santé des jeunes travailleuses*. Paris, Éditions SPES, 1936.
- Martin, Henriette. *Les Assurances sociales et l'agriculture*. Paris, éditions Domat-Montchrestien; F. Loviton et Cie, 1932.
- Mauss, Marcel. *Oeuvres III*, Paris, Minuit, 1981.
- May, Dick. *L'enseignement social à Paris, suivi des programmes détaillés du Collège libre des sciences sociales pour l'année 1896-1897 et d'un index des bibliothèques appliquées aux études sociales*. Paris, Arthur Rousseau, 1896.
- Milhaud, Caroline. *L'ouvrière en France, sa condition présente, les réformes nécessaires*. Paris, Alcan, 1907.
- Moll-Weiss, Augusta. *Les écoles ménagères en France et à l'étranger, avec la collaboration de Mme H. Brunhes et de Gottrau-Watteville. Préface d'É. Cheysson*. Paris, A. Rousseau, 1908.
- *Le livre du foyer*. Préface du Dr. Gilbert Ballet. Paris, A. Collin, 1910.
- Netter, Yvonne. *Le travail de la femme mariée, son activité professionnelle*. Paris, Presses universitaires de France, 1923.
- Ostraga, Yvonne. *Les indépendantes. 25 professions pour les jeunes filles d'aujourd'hui*. Paris, Plon, 1932.
- Owings, Chloé. *Le tribunal pour enfants. Étude sur le traitement de l'enfance délinquante en France*. Paris, Presses universitaires de France, 1923.
- Paulme, Denise (dir.). *Femmes d'Afrique noire*. Paris, Mouton & Co., 1960.
- Pelletier, Madeleine. *La femme en lutte pour ses droit*. Paris, Giard et Brière, 1908
- *Dieu, la morale et la patrie*. Paris, Giard et Brière, 1910.
- *L'émancipation sexuelle de la femme*. Paris, Giard et Brière, 1911.
- *Philosophie sociale: les opinions, les partis, les classes*. Paris, Giard et Brière, 1912.
- *L'éducation féministe des filles*. Paris, Syros, 1978.
- *Mon voyage aventureux en Russie communiste*. Paris, Indigo et Côté femmes, 1996.
- *Supérieur !: drame des classes sociales, en 5 actes*. Conflans-Sainte-Honorine, A. Lorulot, 1923.
- *Une vie nouvelle: roman*. Paris, E. Figuière, 1932.



- *La Femme vierge, roman*. Paris, V. Bresle, 1933.
- Petit, Renée. *Les Conventions collectives du travail. Commentaire théorique et pratique des lois du 25 mars 1919 et 24 juin 1936*. Paris, impr. Jouve, Dalloz, 1938.
- Razous, Marie-Thérèse. *Guide pratique des femmes et des jeunes filles dans le choix d'une profession*. Paris, Société d'éditions techniques, 1910.
- Richard, Gaston. *La femme dans l'histoire. Étude de l'évolution de la condition sociale de la femme*. Paris, Octave Doin et fils, 1909.
- Renooz, Céline. *L'ère de vérité Livre VI : le Monde moderne*. Paris, Marcel Giard, 1934.
- Rigaudias-Weiss, Hilde. *Les enquêtes ouvrières en France entre 1830-1848*. Paris, Alcan, 1936.
- Royer, Clémence. *Introduction à la philosophie des femmes*, 1859, reproduit dans Geneviève Fraisse. *Clémence Royer. Philosophe et femme de sciences*. Paris, Éditions la Découverte, 1985 : 105-125.
- *Préface de la première édition de l'Origine des espèces de Charles Darwin*, reproduit dans Geneviève Fraisse. *Clémence Royer. Philosophe et femme de sciences*. Paris, Éditions la Découverte, 1985 : 127-164.
- *Origine de l'homme et des sociétés*. Paris, Victor Masson et fils et Guillaumin et Cie, 1870.
- *Deux hypothèses sur l'hérédité*. Paris, Ernest Rousseau, 1877.
- Sand, René. *Le service social à travers le monde, assistance, prévoyance, hygiène*. Paris, A. Colin, 1931.
- Schmahl, Jeanne. *Raisons biologiques et économiques de l'inégalité de la femme dans le travail*. Paris, 1906.
- Schneider, Andrée. *La Banque en France depuis 1914*. Nancy, Imprimerie de G. Thomas, 1933.
- Simon, Odette. *L'orientation professionnelle en France et à l'étranger*. Paris, Alcan, 1927.
- Souley-Darqué, Marguerite. *L'évolution de la femme*. Gand, Société coopérative Volksdrukkenj, 1908.
- Ternat, Suzanne. *Service social. L'Assistante sociale, sa mission*. Paris, Librairie Générale du Droit et de la Jurisprudence, 1945.
- Thibert, Marguerite. *Le féminisme dans le socialisme français de 1830 à 1850*. Paris, M. Giard, 1926.
- Tillion, Germaine. *Le harem et les cousins*. Paris, Éditions du Seuil, 1966.
- *Il était une fois l'ethnographie*. Paris, Éditions du Seuil, 2000.

Vallée, Aline. *Le consentement dans le contrat de travail, étude de droit comparé*. Paris, Rousseau, 1930.

Weiss, Louise. *Mémoires d'une Européenne. Tome 1: 1893-1919*. Paris, Payot, 1968.

Zanta, Léontine. *Psychologie du féminisme*. Paris, Plon-Nourrit, 1922.

## **F. Autres études spécialisées**

Adler, Laure. *À l'aube du féminisme : les premières journalistes, 1830-1850*. Paris, Payot, 1979.

AFFDU. « Soixante-quinze ans d'histoire de l'AFFDU vus de Paris. 1920-1995 », *Diplômées. Revue de l'Association française des femmes diplômées des universités* (1997).

Albistur, Maïté et Daniel Armogathe. *Le grief des femmes. Anthologie de textes féministes du Second Empire à nos jours*. Paris, Éditions Hier et Demain, 1978.

Alonzo, Philippe. *Femmes employées, la construction sociale du salariat*. Paris, L'Harmattan, 1996.

Andrieu, Bernard. *L'Homme naturel. La fin promise des sciences humaines*. Lyon, Presses universitaires de Lyon, 1999.

Angenot, Marc. « Le discours social: problématique d'ensemble » dans Gilles Bourque, Jules Duchastel et Régine Robin (dir.), *Cahiers de recherches sociologiques*, 2, 1 (1984) : 14-43.

Antler, Joyce. *The Educated Women and Professionalization. The Struggle for a New Feminine Identity. 1890-1920*. New York et London, Garland Publishing, 1987 [1977].

Arnault, France. « Frédéric Le Play, de la métallurgie à la science sociale », *Revue française de sociologie*, XXV (1984) : 437-57.

Arni, Caroline et Charlotte Müller. « More sociological than the sociologists? Undisciplined and undisciplinary thinking about society and modernity in the nineteenth century », dans Barbara Marshall et Anne Witz (dir.), *Engendering the Social: Feminist Encounters with Sociological Theory*. Maidenhead (UK), Open University Press, 2004 : 71-97.

Babelon, Jean. « Nécrologie: Gabrielle Fabre », *Bulletin des Bibliothèques de France*, 5 (1960) : 132-3.

Babini, Caleria Paola. « Maria Montessori, scientifique et féministe », dans Jacqueline Carroy, Nicole Edelman, Annick Ohayon et Nathalie Richard (dir.), *Les femmes dans les sciences de l'homme (XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles)*. Paris, Seli Arslan, 2005 : 11-30.

Bamberger, Joan. « The Myth of Matriarchy » dans Zimbaldist Rosaldo et Louise Lamphere (dir.), *Woman, Culture and Society*. Stanford (Californie), Stanford University Press, 1974 : 263-280.

- Bard, Christine. « La virilisation des femmes et l'égalité des sexes », dans Christine Bard (dir.), *Madeleine Pelletier (1874-1939). Logiques et infortunes d'un combat pour l'égalité*. Paris, côté-femmes, 1992 : 91-108.
- . *Madeleine Pelletier (1874-1939). Logiques et infortunes d'un combat pour l'égalité*. Paris, côté-femmes, 1992.
- . *Les filles de Marianne. Histoire des féminismes 1914-1940*. Paris, Fayard, 1995.
- . *Un siècle d'antiféminisme*. Paris, Fayard, 1999.
- Battagliola, Françoise. *Histoire du travail des femmes*. Paris, La Découverte, 2000.
- . « Philanthrope et féministe. Itinéraire d'une bourgeoise picarde et vision de la famille ouvrière », *Sociétés Contemporaines*, 52 (2003a) : 123-40.
- . « Femmes auteurs de monographies ouvrières », *Les Études sociales*, 138 (2003b) : 55-72.
- Bennet, John William. *Classic Anthropology: Critical Essays, 1944-1996*. New Brunswick (EU) et Londres (GB), Transaction Publishers, 1998 (Surtout le chapitre 13: « The « Famous Lady Anthropologists »: Ruth Benedict and Margaret Mead » : 359-78).
- Berlanstein, Lenard R. « Selling Modern Femininity: Femina, a Forgotten Feminist Publishing Success in Belle Epoque France », *French Historical Studies*, 30, 4 (2007) : 623-49.
- Berthelot, Jean-Michel. 1895. *Durkheim. L'avènement de la sociologie*. Toulouse, Presses universitaires du Mirail, 1995.
- . « Texte scientifique et Essai: le cas des sciences humaines », dans Pierre Glaudes (dir.), *L'essai: métamorphoses d'un genre*. Toulouse, Presses universitaires du Mirail, 2002 : 47-62.
- Besnard, Philippe. « Durkheim et les femmes ou le Suicide inachevé », *Revue française de sociologie*, XIV, 1 (1973) : 27-61.
- . « La formation de l'équipe de l'Année sociologique », *Revue française de sociologie*, XX, 1 (1979) : 7-31.
- . *The Sociological Domain. The Durkheimians and the Founding of French Sociology*. Cambridge-Paris, Cambridge University Press – Paris, Maison des sciences de l'homme, 1983.
- Blanckaert, Claude. « La science de la femme : une affaire d'hommes », dans François Collin (dir.), *Le sexe des sciences. Les femmes en plus*. Paris, Éditions Autrement, 1992 : 54-62.
- . « Les usages de l'anthropologie » dans Claude Blanckaert (dir.), *Les politiques de l'anthropologie. Discours et pratiques en France (1860-1940)*. Paris, L'Harmattan, 2001 : 9-28.
- Blum, Françoise. « Regards sur les mutations du travail social au XX<sup>e</sup> siècle », *Le Mouvement social*, 199 (2002) : 83-94.

- « D'une guerre à l'autre: itinéraires d'intellectuelles pacifistes » dans Nicole Racine et Michel Trebitsch (dir.), *Intellectuelles. Du genre en histoires des intellectuels*. Paris, Éditions Complexe, 2004 : 229-244.
- Blum, Françoise et Janet Horne. « Féminisme et Musée social (1916-1939) », *Vie sociale*, 8-9 (1988) : 313-402.
- Boltanski, Luc. *Prime éducation et morale de classe*. Paris, Mouton, 1969.
- « Pouvoir et impuissance. Projet intellectuel et sexualité dans le Journal d'Amiel », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 1, 5-6 (1975) : 80-108.
- Bouquet, Nicole, Christine Garcette et Georges-Michel Salomon. « Les premières écoles de service social : un atout majeur pour la professionnalisation des assistantes sociales », *Vie sociale*, 1-2 (1995) : 3-24.
- Bourdieu, Pierre. *La distinction. Critique sociale du jugement*. Paris, Les Éditions de Minuit, 1979.
- « Le mort saisi le vif. Les relations entre l'histoire réifiée et l'histoire incorporée », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 32, 3 (1980) : 4-14.
- *Questions de sociologie*. Paris, Les Éditions de Minuit, 1984a.
- *Homo academicus*. Paris, Les Éditions de Minuit, 1984b.
- *Les règles de l'art. Genèse et structure du champ littéraire*. Paris, Éditions du Seuil, 1992.
- *Raisons pratiques. Sur la théorie de l'action*. Paris, Éditions du Seuil, 1994.
- « La cause de la science. Comment l'histoire sociale des sciences sociales peut servir le progrès de ces sciences », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 106, 7 (1995) : 3-10.
- *La domination masculine*. Paris, Seuil, 1998.
- « L'inconscient d'école », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 135 (2000) : 3-5.
- *Langage et pouvoir symbolique*. Paris, Seuil, 2001.
- Boxer, Marilyn. « Protective legislation and Home industry: The Marginalization of Women Workers in late Nineteenth Early Twentieth-Century France », *Journal of Social History*, 20, 1 (1986) : 45-65.
- Braun, Françoise. « Matriarcat, maternité et pouvoir des femmes », *Anthropologie et Sociétés*, 11, 1 (1987) : 45-55.
- Broschart, Kay Richards. « Research in the Service of Society : Women at the Institute for Research in Social Science », *The American Sociologist*, 33, 3 (2002) : 92-106.
- Bruant, Catherine. « Le Collège libre des sciences sociales, une université parallèle qui traverse le XX<sup>e</sup> siècle », *Les Études sociales*, 146 (2007) : 3-56.

- Byrne, Alice. *La quête d'une femme ethnologue au cœur de l'Afrique coloniale. Denise Paulme, 1908-1998*. Mémoire de maîtrise, histoire, Université de Provence, Aix-Marseille, 2000.
- Cacouault, Marlène. « Diplôme et célibat. Les femmes professeurs de lycée entre les deux guerres », dans Arlette Farge et Christiane Klapisch-Zuber (dir.), *Madame ou mademoiselle ? Itinéraires de la solitude féminine. 18<sup>e</sup>-20<sup>e</sup> siècles*. Paris, Arthaud-Montalba, 1984 : 177-203.
- Cacouault-Bitaud. *Professeurs... mais femmes. Carrières et vies privées des enseignantes du secondaire au XX<sup>e</sup> siècle*. Paris, Éditions La Découverte, 2007.
- Calamane-Griaule, Geneviève. « In Memoriam. Solange de Ganay (1902-2003) », *Journal des africanistes*, 73, 2 (2003) : 165-76.
- Canto-Klein, Marianne et Nicole Ramognino. « Les faits sociaux sont pourvus de sens. Réflexions sur l'analyse de contenu », *Connexion*, 11 (1974) : 65-91.
- Caplat, Guy. *L'inspection générale de l'instruction publique au XX<sup>e</sup> siècle : dictionnaire biographique des inspecteurs généraux et des inspecteurs de l'Académie de Paris, 1914-1939*. Paris, Institut national de recherche pédagogique, Economica, 1997.
- Capy, Marcelle et Aline Valette. *Femmes et travail au dix-neuvième siècle* (présentation et commentaires de E. Diebolt et M.H. Zylberberg-Hocquard). Paris, Syros, 1984.
- Cardi, Coline, Delphine Naudier et Geneviève Pruvost. « Les rapports sociaux de sexe à l'université: au cœur d'une triple dénégration », *L'homme et la société*, 158 (2005) : 49-71.
- Caroff, André. *L'organisation de l'orientation des jeunes en France. Évolution des origines à nos jours*. Issy-les-Moulineaux, Éditions EAP, 1988.
- Carroy, Jacqueline, Nicole Edelman, Annick Ohayon et Nathalie Richard (dir.). *Les femmes dans les sciences de l'homme (XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles). Inspiratrices, collaboratrices ou créatrices ?* Paris, Seli Arslan, 2005.
- Catinat, Anne-Laure. « Les premières avocates du barreau de Paris », *Mil neuf cent. Revue d'histoire intellectuelle*, 16 (1998) : 43-56.
- Chabot, Jocelyne. « « De l'angélus de l'aube à l'angélus du soir »: être militante à temps plein dans les syndicats féminins chrétiens en France durant l'entre-deux-guerres », *Histoire sociale*, 36, 72 (2003) : 407-423.
- Chamberlain. Mariam K (dir.). *Women in Academe: Progress and Prospects*. New York, Russel Sage Foundation, 1991.
- Chaperon, Sylvie. *Les années Beauvoir (1945-1970)*. Paris, Fayard, 2000.
- . « Le genre: un mot, un concept ou un label ? », dans Dominique Fougeyrollas-Schwebel, Christine Planté, Michèle Riot-Sarcey et Claude Zaidman (dir.), *Le genre comme catégorie d'analyse. Sociologie, histoire, littérature*. Paris, L'Harmattan, 2003 : 107-112.
- . « La Psychologie comparée de l'homme et de la femme de Céline Renooz (1897) », *Revue d'histoire des sciences humaines*, 2, 17 (2007) : 91-94.

- Chaponnière, Martine. *Devenir ou redevenir femme. L'éducation des femmes et le mouvement féministe en Suisse, du début du siècle à nos jours*. Genève, Société d'histoire d'archéologie, 1992.
- Charle, Christophe. *La crise littéraire à l'époque du naturalisme, roman, théâtre et politique : essai d'histoire sociale des groupes et des genres littéraires*. Paris, Presses de l'École normale supérieure, 1979.
- . *La République des universitaires : 1870-1940*. Paris, Editions du Seuil, 1994.
- . *Les intellectuels en Europe au XIX<sup>e</sup> siècle : essai d'histoire comparée*. Paris, Seuil, 1996.
- . « Les femmes dans l'enseignement supérieur. Dynamiques et freins d'une présence 1946-1992 », dans Vincent Duclert, Rémi Fabre et Patrick Fridenson (dir.), *Avenirs et avant-gardes en France. XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles. Hommage à Madeleine Rébérioux*, Paris, La Découverte, 1999 : 84-105.
- Charrier, Edmée. *L'évolution intellectuelle féminine*. Paris, A. Mechelinck, 1931.
- Charron, Hélène. *Représentations des rapports sociaux de sexe et naturalisme dans le savoir sociologique de la Belle Époque en France: une analyse de l'Année sociologique (1898-1914)*. Québec, Mémoire de Maîtrise, département d'histoire, Université Laval, 2004.
- Chessel, Marie-emmanuelle. « Aux origines de la consommation engagée: la Ligue sociale d'acheteurs (1902-1914) », *Vingtième siècle*, 77, 1 (2003) : 95-108.
- . « Genre, consommation et enquêtes sociales : la Ligue sociale d'acheteurs au début du XX<sup>e</sup> siècle », à paraître dans Christophe Charle et Julien Vincent (dir.), *La concurrence des savoirs*.
- Cholvy, Gérard et Yves-Marie Hilaire. *Histoire religieuse de la France contemporaine 1880-1930*. Toulouse, Privat, 1986.
- Christen-Lecuyer, Carole. « Les premières étudiantes de l'Université de Paris », *Travail, Genre et Société*, 4 (2000) : 20-28.
- Cîrstocea, Ioana. « Splendeurs et misères d'un projet intellectuel: l'école monographique de Bucarest », *Revue d'histoire des sciences humaines*, 1, 16 (2007) : 33-56.
- Clark, Linda L. *The Rise of Professional Women in France. Gender and Public Administration since 1830*. New York, Cambridge University Press, 2000.
- Clark, Terry N. *Prophets and patrons : the French university and the emergence of the social sciences*. Cambridge, Mass., Harvard University Press, 1973.
- Clarke, Jackie. « L'organisation ménagère comme pédagogie. Paulette Bernège et la formation d'une nouvelle classe moyenne dans les années 1930 et 1940 », *Travail, genre et sociétés*, 13 (2005) : 139-157.

- Coffin, Jean-christophe. « La doctoresse Madeleine Pelletier et les psychiatres », dans Christine Bard (dir.), *Madeleine Pelletier (1874-1939). Logiques et infortunes d'un combat pour l'égalité*. Paris, côté-femmes, 1992 : 51-62.
- . « Science et parcours féminin en 1900 : l'exemple des soeurs Lombroso », dans Jacqueline Carroy, Nicole Edelman, Annick Ohayon et Nathalie Richard (dir.), *Les femmes dans les sciences de l'homme (XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles)*. Paris, Seli Arslan, 2005 : 172-191.
- Coffin, Judith. « Social Science Meets Sweated Labor: Reinterpreting Women's Work in Late Nineteenth Century France », *The Journal of Modern History*, 63, 2 (1991) : 230-270.
- Collin, Françoise. « Parmi les femmes et les sciences », dans Françoise Collin (dir.), *Le sexe des sciences. Les femmes en plus*. Paris, Éditions Autrement, 1992 : 10-27.
- Collin, Françoise, Eleni Varikas et Evelyne Pisier. *Les femmes, de Platon à Derrida : anthologie critique*. Paris, Plon, 2000.
- Conry, Yvette. *L'introduction du darwinisme en France*. Paris, Vrin, 1974.
- Cossart, Paula. « Les juristes en réaction contre le désordre conjugal des masses : la « crise du mariage » en débat (1900-1940) », *Histoire sociale/Social History*, 37, 74 (2004) : 229-261.
- Coudart, Anick, « Archaeology of French Women and French Women in Archaeology », dans Margarita Diaz-Andreu et Marie Louise Stig Sorensen (dir.), *Excavating Women: A History of Women in European Archaeology*. New York, Routledge, 1998.
- Couillard, Marie-Andrée. *La présence des femmes dans la recherche en sciences sociales : étude de cas portant sur la Faculté des sciences sociales de l'Université Laval*. Québec, Université Laval, Faculté des sciences sociales, 1994.
- Cova, Anne. « Madeleine Pelletier : de la libre-maternité à la désagrégation de la famille », dans Christine Bard (dir.), *Madeleine Pelletier (1874-1939). Logiques et infortunes d'un combat pour l'égalité*, Paris, côté-femmes, 1992 : 73-90.
- . *Maternité et droits des femmes en France (XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles)*. Paris, Anthropos, 1997.
- Cuin, Charles-Henry et Fé Gresle. *Histoire de la sociologie*. Paris, La Découverte, 1992.
- Dall'Ava-Santucci, Josette. *Des sorcières aux mandarines : histoire des femmes médecins*. Paris, Calmann-Lévy, 1988.
- Danvers, Francis. *Le conseil en orientation en France*. Issy-les-Moulineaux, Éditions EAP, 1988.
- Daune-Richard, Anne-Marie. « La qualification dans la sociologie française : en quête des femmes », dans Jacqueline Laufer, Catherine Marry et Margaret Maruani (dir.), *Le travail du genre. Les sciences sociales du travail à l'épreuve des différences de sexe*. Paris, La Découverte MAGE, 2003 : 138-150.
- Daune-Richard, Anne-Marie et Anne-Marie Devreux. « Rapports sociaux de sexe et conceptualisation sociologique », *Recherches féministes*, 5, 2 (1992) : 7-30.

- Dauphin, Cécile. « Femmes seules », dans Geneviève Fraisse et Michelle Perrot (dir.), *Histoire des femmes en Occident IV. Le XIX<sup>e</sup> siècle*, Paris, Plon, 1991 : 513-531.
- David, Miriam et Diana Woodward. *Negotiating the Glass Ceiling: Careers of Senior Women in the Academic World*. London, Falmer Press, 1998.
- De Luca, Virginie. « Reconquérir la France à l'idée familiale. La propagande nataliste et familiale à l'école et dans les casernes (1920-1939) », *Population*, 60, 1-2 (2005) : 13-38.
- Deegan, Mary Jo. *Jane Addams and the Men of the Chicago School, 1892-1918*. New Brunswick/Oxford, Transaction Books, 1988.
- . *Women in Sociology. A Bio-Bibliographical Sourcebook*. New York, Greenwood Press, 1991.
- Delavault, Huguette, Noria Boukhobza et Claudine Hermann. *Les enseignantes-chercheuses à l'Université: demain la parité ?* Paris, l'Harmattan, 2002.
- Delmas, Corrine. « Entre privé et public: la participation des femmes aux travaux de l'Académie des sciences morales et politiques », dans Jacqueline Carroy, Nicole Edelman, Annick Ohayon et Nathalie Richard (dir.), *Les femmes dans les sciences de l'homme (XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles). Inspiratrices, collaboratrices ou créatrices ?* Paris, Seli Arslan, 2005 : 215-233.
- Delorme-Hoehstetter, Marielle. « Aux origines d'HEC jeunes filles, Louli Sanua », *Travail, Genre et Société*, 4 (2000) : 76-91.
- Delphy, Christine. « Nos amis et nous, des fondements réels de quelques discours pseudo-féministes », *Questions féministes*, 1, 1 (1977) : 167-215.
- . « Penser le genre: quels problèmes ? », dans Marie-Claude Hurtig, Michèle Kail et Hélène Rouch (dir.), *Sexe et genre. De la hiérarchie entre les sexes*, Paris, CNRS, 1991 : 89-101.
- . *L'ennemi principal. 2 Tomes*. Paris, Syllepse, 1998.
- Demars, Aline. *Clémence Royer l'intrépide*. Paris, L'Harmattan, 2005.
- Désiré-Marchand, Joëlle. *Alexandra David-Neel: de Paris à Lhassa, de l'aventure à la sagesse*. Paris, Arthaud, 1997.
- Despy-Meyer, Andrée. *Les femmes et l'enseignement supérieur: l'Université libre de Bruxelles de 1884 à 1914*. Université Libre de Bruxelles, Secrétariat de l'Université, Services des archives, 1980.
- Desrosières, Alain. « Histoire de formes: statistiques et sciences sociales avant 1940 », *Revue française de sociologie*, XXVI, 1 (1985) : 277-311.
- Dhavernas, Marie-Josèphe. « Référent et dominant », *Cahiers du CEDREF*, 3 (1993) : 31-38.
- Diebolt, Evelyne, et Marie-Hélène Zylberberg-Hocquart. « Présentation et commentaires », dans Evelyne Diebolt et Marie-Hélène Zylberberg-Hocquart (ed.), *Aline Valette et Marcelle Capy. Femmes et travail au XIX<sup>e</sup> siècle. Enquêtes de La Fronde et La Bataille Syndicaliste*. Paris, Syros, 1984 : 5-40.



- Diebolt, Evelyne. « Women and Philanthropy in France From the Sixteenth to the Twentieth Century », dans Kathleen D. McCarthy (dir.), *Women, philanthropy, and civil society*. Bloomington (Indiana), Indiana University Press, 2001 : 29-64.
- Donneaud, Thérèse et Christian Guérin. *Les femmes agissent. Le monde change. Histoire inédite de l'Union féminine civique et sociale*. Paris, Éditions du Cerf, 2005.
- Douglas, Mary. *Purity and Danger. An Analysis of Concepts of Pollution and Taboo*. Harmondsworth (Angleterre), Penguin Books, 1966.
- Downs, Laura Lee. « « Boys will be men and girls will be boys ». Division sexuelle du travail dans la métallurgie (France et Angleterre 1914-1939) », *Annales HSS*, 3 (1999) : 561-586.
- . *L'inégalité à la chaîne : la division sexuée du travail dans l'industrie métallurgique en France et en Angleterre, 1914-1939*. Paris, Albin Michel, 2002.
- Drouard, Alain. « Réflexions sur une chronologie: Le développement des sciences sociales en France de 1945 à la fin des années soixante », *Revue française de sociologie*, XXIII (1982) : 55-85.
- Duby, Georges et Michelle Perrot (dir.). *Histoire des femmes en Occident. 5 volumes*. Paris, Plon, 1992.
- Ducas, Sylvie. « Le prix Femina: la consécration littéraire au féminin », *Recherches féministes*, 16, 1 (2003) : 43-96.
- Dumons, Bruno. « Mobilisation politique et ligues féminines dans la France catholique du début du siècle. La Ligue des femmes françaises et la Ligue patriotique des Françaises (1901-1914) », *Vingtième Siècle*, 73 (2002) : 39-50.
- Dumoulin, Olivier. « Archives au féminin, histoire au masculin. Les historiennes professionnelles en France, 1920-1965 », dans Anne-Marie Sohn et Françoise Thélamon (dir.), *L'Histoire sans les femmes est-elle possible ?* Paris, Perrin, 1998.
- Durut-Bellat, Marie. *Le fonctionnement de l'orientation. Genèse des inégalités sociales à l'école*. Paris, Delachaux-Niestlé, 1988.
- Eagleton, Mary. « Nice Work ? Representations of the Intellectual Woman Worker », *Women's History Review*, 14, 2 (2005) : 203-221.
- Eaubonne, Françoise d'. *Une femme nommée Castor. Mon amie Simone de Beauvoir*. Paris, l'Harmattan, 2008.
- Eckardt, K. « De la culture féminine ou les chances offertes par la modernité. Autour de la controverse entre Georg Simmel et Marianne Weber », *Épistémologie du genre: regards d'hier, points de vue d'aujourd'hui, 23-24 juin 2005*. Paris, Colloque Mage-Cnam, 2005.
- Edelman, Nicole. « Premières médecins en France : un rôle particulier dans la construction d'une science médicale », dans Jacqueline Carroy, Nicole Edelman, Annick Ohayon et Nathalie

- Richard (dir.), *Les femmes dans les sciences de l'homme (XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles). Inspiratrices, collaboratrices ou créatrices ?* Paris, Seli Arslan, 2005 : 68-90.
- Élias, Norbert. *Logiques de l'exclusion: enquête sociologique au coeur des problèmes d'une communauté.* Paris, Fayard, 1997.
- Ernot, Isabelle. « Une historienne au tournant du siècle: Arvède Barine », *Mil neuf cent. Revue d'histoire intellectuelle*, 16 (1998) : 96-132.
- Eschbach, Elizabeth Seymour. *The higher education of women in England and America, 1865-1920.* New York, Garland, 1993.
- Fardel, Marie-Christine et Daniel Hameline. « L'École des Roches fut-elle jamais une « école nouvelle » ? Le témoignage d'Élisabeth Huguenin d'après ses manuscrits inédits », *Les Études sociales*, 127-128 (1998) : 107-127.
- Farge, Arlette, and Christiane Klapisch-Zuber (dir.). *Madame ou mademoiselle? : itinéraires de la solitude féminine, XVIII<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles.* Paris, Montalba, 1984.
- Farge, Arlette, and Christiane Klapisch-Zuber. « Introduction », dans Arlette Farge et Christiane Klapisch-Zuber (dir.), *Madame ou mademoiselle ? Itinéraires de la solitude féminine. 18<sup>e</sup>-20<sup>e</sup> siècles.* Paris, Arthaud-Montalba, 1984 : 7-16.
- Favre, Pierre. « Les sciences d'État entre déterminisme et libéralisme. Émile Boutmy (1835-1906) et la création de l'École libre des sciences politiques », *Revue française de sociologie*, 22 (1981) : 429-465.
- . « Gabriel Tarde et la mauvaise fortune d'un « baptême sociologique » de la science politique », *Revue française de sociologie*, 24 (1983) : 3-30.
- Fayet-Scribe, Sylvie. *Associations féminines et catholicisme XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècle.* Paris, Éditions Ouvrières, 1990.
- Ferembach, Denise. « Marcelle Bouteiller (1904-1990) », *Bulletins et Mémoires de la Société d'anthropologie de Paris*, 3, 2 (1991) : 155.
- Fourcaut, Annie. *Femmes à l'usine : ouvrières et surintendantes dans les entreprises françaises de l'entre-deux-guerres.* Paris, F. Maspero, 1982.
- Fournier, Marcel. *Marcel Mauss.* Paris, Fayard, 1994.
- . *Durkheim.* Paris, Fayard, 2007.
- Fox, Mary Frank. « Women, Science, and Academia: Graduate Education and Careers », *Gender and Society*, 15, 5 (octobre 2001) : 654-666.
- Fraisse, Geneviève. « Le service domestique: solitude définitive », dans Arlette Farge et Christiane Klapisch-Zuber (dir.), *Madame ou mademoiselle ? Itinéraires de la solitude féminine. 18<sup>e</sup>-20<sup>e</sup> siècles.* Paris, Arthaud-Montalba, 1984 : 111-116.
- . *Clémence Royer. Philosophe et femme de sciences.* Paris, Éditions la Découverte, 1985.

- . *Muse de la raison: la démocratie exclusive et la différence des sexes*. Aix-en-Provence, Alinéa, 1989.
- . *L'exercice du savoir et la différence des sexes*. Paris, l'Harmattan, 1991.
- . *La différence des sexes*. Paris, Presses universitaires de France, 1996.
- . « Pionnières », *Mil neuf cent. Revue d'histoire intellectuelle*, 16 (1998) : 5-8.
- Fraisse, Geneviève et Martine Guillin. *Femmes toutes mains : essai sur le service domestique*. Paris, Seuil, 1979.
- Gadrey, Nicole. *Travail et genre. Approches croisées*. Paris, Montréal, L'Harmattan, 2001.
- Garcette, Christine. « École normale sociale (Paris) », *Vie sociale*, 1-2 (1995) : 37-46.
- Gardey, Delphine. « Le monde en mutation. Les employés de bureau en France, 1890-1930, féminisation, mécanisation, rationalisation », *Thèse d'histoire*, Paris-VII, 1995.
- . « Mécaniser l'écriture et photographier la parole. Utopies, monde du bureau et histoires de genre et de techniques », *Annales HSS*, 3 (1999) : 587-614.
- . « Histoire de pionnières. Introduction », *Travail, Genre et Société*, 4 (2000) : 29-34.
- Gardin, Jean-Claude. *Les analyses de discours*. Neuchâtel, Delachaux et Niestlé, 1974.
- Geiger, Roger L. « La sociologie dans les écoles normales primaires. Histoire d'une controverse », *Revue française de sociologie*, 20, 1 (1979) : 257-267.
- . « René Worms, l'organicisme et l'organisation de la sociologie », *Revue française de sociologie*, 22 (1981) : 345-360.
- Gemie, Sharif. *Women and schooling in France, 1815-1914 : gender, authority, and identity in the female schooling sector*. Keele, Staffordshire, Keele University Press, 1995.
- Georgoudi, Stella. « Bachofen, le matriarcat et le monde antique. Réflexions sur la création d'un mythe », dans Georges Duby et Michelle Perrot (dir.), *L'histoire des femmes en Occident. 1. L'Antiquité*. Paris, Plon, 1991 : 477-491.
- Gerhard, Ute. « « Illegitimate daughters »: the relationship between feminism and sociology », dans Barbara Marshall et Anne Witz (dir.), *Engendering the Social: Feminist Encounters with Sociological Theory*. Maidenhead (UK), Open University Press, 2004 : 114-136.
- Germain, Claude. *La sémantique fonctionnelle*. Paris, Presses universitaires de France, 1981.
- Godelier, Maurice. « La part idéale du réel: essai sur l'idéologique », *L'Homme*, 28, 3-4 (1979) : 155-188.
- . *La production des Grands Hommes. Pouvoir et domination masculine chez les Baruya de Nouvelle-Guinée*. Paris, Fayard, 1982.

- Gordon, Felicia. *The Integral Feminist: Madeleine Pelletier, 1874-1939*. Cambridge, Polity Press, 1990.
- . « Les femmes et l'ambition : Madeleine Pelletier et la signification d'une autobiographie féministe », dans Christine Bard (dir.), *Madeleine Pelletier (1874-1939). Logiques et infortunes d'un combat pour l'égalité*. Paris, côté-femmes, 1992 : 27-34.
- . « Convergence and conflict : anthropology, psychiatry and feminism in the early writings of Madeleine Pelletier (1874-1939) », *History of Psychiatry*, 19 (2008) : 141-162.
- Gossez, Catherine. « Les femmes des ethnologues », *Nouvelles questions féministes*, 3 (1982) : 3-36.
- Gouzévitch, Dmitri et Irina Gouzévitch. « La voie russe d'accès des femmes aux professions intellectuelles scientifiques et techniques (1850-1920) », *Travail, Genre et Société*, 4 (2000) : 55-75.
- Gradwohl, Paul. « Les premières années de l'association des surintendantes (1917-1939) », *Vie sociale*, 8-9 (1986) : 379-453.
- Granger, Gilles-Gaston. *Essai d'une philosophie du style*. Paris, Armand-Collin, 1968.
- . « Modèles qualitatifs, modèles quantitatifs dans la connaissance scientifique », *Sociologie et sociétés*, 14, 1 (1982) : 7-14.
- Grant, Linda et al. « Women's sociological writing in the *American Journal of Sociology* in the pre-World War II era », *The American Sociologist*, 33, 3 (2002) : 69-91.
- Gubin, Eliane, Catherine Jacques, Valérie Piette et Jean Puissant (dir.). *Dictionnaire des femmes belges: XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles*. Bruxelles, Lannoo Uitgeverij, 2006.
- Guerrand, Roger-Henri et Marie-Antoinette Rupp. *Brève histoire du service social en France : 1896-1976*. Toulouse, Privat, 1978.
- Guillaumin, Colette. *Sexe, Race et Pratique du pouvoir. L'idée de nature*. Paris, côté-femmes, 1992.
- Haicault, Monique. *L'expérience sociale du quotidien. Corps, espace, temps*. Ottawa, Presses de l'Université d'Ottawa, 2000.
- Haraway, Donna. « Situated Knowledges : The Science Question in Feminism and the Privilege of Partial Perspective », dans Evelyn Fox Keller et Helen E. Longino (dir.), *Feminism & Science*. New York, Oxford University Press, 1996 : 249-263.
- Harding, Sandra. « Rethinking Standpoint Epistemology: What is « Strong Objectivity » », dans Evelyn Fox Keller et Helen E. Longino (dir.), *Feminism & Science*. New York, Oxford University Press, 1996 : 235-248.
- Harrison, Carol E. « Citizens and Scientists : Toward a Gendered History of Scientific Practice in Post-revolutionary France », *Gender and History*, 13, 3 (2001) : 444-480.

- Harvey, Joy. « *Almost a Man of Genius* » : Clémence Royer, *Feminism, and Nineteenth-Century Science*. New Brunswick, Rutgers University Press, 1997.
- Harvey, Joy. « « Strangers to Each Other » : Male and Female Relationships in the Life and Work of Clémence Royer », dans Pnina G. Abir-Am et Dorinda Outram (dir.), *Uneasy Careers and Intimate Lives. Women in Science 1789-1979*. New Brunswick, Rutgers University Press, 1987 : 147-171.
- Heilbron, Johan. « Notes sur l'Institut français de sociologie (1924-1962) », *Études durkheimiennes/ Durkheimian Studies*, 9 (1983) : 9-14.
- . « Les métamorphoses du durkheimisme, 1920-1940 », *Revue française de sociologie*, 26, 1 (1985) : 203-237.
- . « Sociologie et positivisme en France au XIX<sup>e</sup> siècle: les vicissitudes de la Société de sociologie (1972-1874) », *Revue française de sociologie*, 48, 2 (2007) : 307-331.
- Heinich, Nathalie. « Femmes écrivains : écriture et indépendance », dans Nicole Racine et Michel Trebitsch (dir.), *Intellectuelles. Du genre en histoire des intellectuels*. Paris, Éditions Complexes, 2004 : 137-156.
- Henry, Odile. « Femmes et taylorisme : la rationalisation du travail domestique », *Agone. Histoire, politique et sociologie*, 28 (2003) : 119-134.
- Henry, Odile et Hervé Serry. « La sociologie, enjeu de luttes », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 153 (2004) : 5-10.
- Héritier, Françoise. *Masculin/féminin. La pensée de la différence*. Paris, Odile Jacob, 1996.
- . « Denise Paulme-Schaeffner (1909-1998), ou l'histoire d'une volonté », *Cahiers d'Études africaines*, 39, 153 (1999) : 5-12.
- Horne, Janet. *Le Musée social. Aux origines de l'État providence*. Paris, Belin, 2004.
- Houle, Gilles. « Le sens commun comme forme de connaissance: de l'analyse clinique en sociologie », *Sociologie et sociétés*, 19, 2 (1987) : 77-86.
- Hughes, Everett C. *Le regard sociologique. Essais choisis*. Paris, Éditions de l'École des hautes études en sciences sociales, 1996.
- Hurtig, Marie-Claude, Michèle Kail et Hélène Rouch (dir.). *Sexe et genre. De la hiérarchie entre les sexes*. Paris, CNRS Éditions, 1991.
- Huteau, Michel. *Psychologie, psychiatrie et société sous la Troisième République: la biocratie d'Édouard Toulouse, 1865-1947*. Paris, L'Harmattan, 2002.
- Jasser, Ghaïss. « Le mythe de l'androgynie et la consécration des genres dans le roman français de l'entre-deux-guerres », *Nouvelles questions féministes*, 23, 1 (2004) : 83-103.
- Jovelin, Emmanuel et Brigitte Bouquet. *Histoire des métiers du social en France*. Paris, Éditions ASH, 2005.

- Jordanova, Ludmilla. *Sexual Visions: Images of Gender in Science and Medicine between the Eighteenth and Twentieth Centuries*. Madison, University of Wisconsin Press, 1989.
- Julliard, Jacques et Michel Winock (dir.). *Dictionnaire des intellectuels français : les personnes, les lieux, les moments*. Paris, Éditions du Seuil, 1996.
- Kalaora, Bernard et Antoine Savoye. « La mutation du mouvement le playsien », *Revue française de sociologie*, 26 (1985) : 257-76.
- . *Les inventeurs oubliés. Le play et ses continuateurs aux origines des sciences sociales*. Seyssel, Champ Vallon, 1989.
- Kalifa, Dominique. « Policier, détective, reporter. Trois figures de l'enquêteur dans la France de 1900 », *Mil neuf cent. Revue d'histoire intellectuelle*, 22 (2004) : 15-28.
- Karady, Victor. « Normaliens et autres enseignants à la Belle Époque. Note sur l'origine sociale et la réussite dans une profession intellectuelle », *Revue française de sociologie*, 13 (1972) : 35-58.
- . « Durkheim, les sciences sociales et l'Université: bilan d'un semi-échec », *Revue française de sociologie*, 27, 2 (1976) : 267-311.
- . « Stratégies de réussite et modes de faire-valoir de la sociologie chez les durkheimiens », *Revue française de sociologie*, 20, 1 (1979) : 49-82.
- . « Le problème de la légitimité dans l'organisation historique de l'ethnologie française », *Revue française de sociologie*, 23, 1 (1982) : 17-35.
- . « Durkheim et les débuts de l'ethnologie universitaire », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 74 (1988) : 23-32.
- Kergoat, Danièle. « Rapports sociaux et division du travail entre les sexes », dans Margaret Maruani (dir.), *Femmes, genre et sociétés. L'état des savoirs*. Paris, La Découverte, 2005 : 95-101.
- Kleinau, Elke. « Les femmes dans les sciences ou les débuts de la recherche sociale empirique en Allemagne », dans Rebecca Rogers (dir.), *La mixité dans l'éducation. Enjeux passés et présents*. Paris, ENS éditions, 2004.
- Klejman, Laurence et Florence Rochefort. *L'égalité en marche : le féminisme sous la Troisième République*. Paris, Presses de la Fondation nationale des sciences politiques, Des Femmes, 1989.
- . « L'action suffragiste de Madeleine Pelletier », dans Christine Bard (dir.) *Madeleine Pelletier (1874-1939). Logique et infortunes d'un combat pour l'égalité*. Paris, côté-femmes, 1992 : 63-72.
- Knibiehler, Yvonne. *Nous, les assistantes sociales : naissance d'une profession : trente ans de souvenirs d'assistantes sociales françaises (1930-1960)*. Paris, Aubier Montaigne, 1980.

- . « Vocation sans voile, les métiers sociaux », dans Arlette Farge et Christiane Klapisch-Zuber (dir.), *Madame ou mademoiselle ? Itinéraires de la solitude féminine. 18<sup>e</sup>-20<sup>e</sup> siècles*. Paris, Arthaud-Montalba, 1984 : 163-175.
- Kraus, Cynthia, Fabienne Malbois, Françoise Messant, Gaël Pannatier et Céline Perrin. « Intellectuelle ou militante ? Le serpent de mer fait son numéro », *Nouvelles questions féministes*, 22, 1 (2003) : 4-12.
- Lacouture, Jean. *Le témoignage est un combat : une biographie de Germaine Tillion*. Paris, Éditions du Seuil, 2000.
- Lamoureux, Diane. « Public/privé », dans Hélène Hirata, Françoise Laborie, Hélène Le Doaré et Danièle Senotier (dir.), *Dictionnaire critique du féminisme*. Paris, Presses universitaires de France, 2000 : 172-176.
- Langlois, Claude. « Permanence, renouveau et affrontements (1830-1880) », dans François Lebrun (dir.), *Histoire des catholiques en France du XV<sup>e</sup> siècle à nos jours*. Toulouse, Privat, 1980.
- Laqueur, Thomas. *La fabrique du sexe. Essai sur le corps et le genre en Occident*. Paris, Gallimard, 1992.
- Laufer, Jacqueline, Catherine Marry et Margaret Maruani (dir.). *Le travail du genre. Les sciences sociales du travail à l'épreuve des différences de sexe*. Paris, La Découverte MAGE, 2003.
- Le Feuvre, Nicky. « Le « genre » comme outil d'analyse sociologique », dans Dominique Fougeyrollas-Schwebel, Christine Planté, Michèle Riot-Sarcey et Claude Zaidman (dir.), *Le genre comme catégorie d'analyse. Sociologie, histoire, littérature*. Paris, L'Harmattan, 2003 : 39-52.
- Le Play, Frédéric. « Instruction sur la Méthode d'observation (1862) », *Les Études Sociales*, 131-132 (2000) : 203-20.
- Leclerc, Gérard. *L'observation de l'homme: une histoire des enquêtes sociales*. Paris, Éditions du Seuil, 1979.
- Lecuyer, Carole. « Une nouvelle figure de la jeune fille sous la III<sup>e</sup> République : l'étudiante », *Clio. Revue d'histoire des femmes*, 4 (1996) 166-176.
- Lehmann, Jennifer. *Durkheim and Women*. Lincoln, University of Nebraska Press, 1994.
- Lelièvre, Françoise et Claude Lelièvre. *Histoire de la scolarisation des filles*. Paris, Nathan, 1991.
- Lengermann, Patricia Madoo et Jill Niebrugge-Brantley. « Back to the Future : Settlement Sociology, 1885-1930 », *The American Sociologist*, 33, 3 (2002) : 5-20.
- Lenoir, Rémi. *Généalogie de la morale familiale*. Paris, Seuil, 2003.
- Leroy, Géraldi et Julie Bertrand-Sabiani. *La vie littéraire à la Belle Époque*. Paris, Presses universitaires de France, 1998.

- Lespinet-Moret, Isabelle. *L'Office du Travail (1891-1914), La République et la réforme sociale*. Rennes, Presses universitaires de Rennes, 1997.
- Lesselier, Claudie. « L'utopie des années trente Une vie nouvelle, un roman de Madeleine Pelletier », dans Christine Bard (dir.), *Madeleine Pelletier (1874-1939). Logiques et infortunes d'un combat pour l'égalité*. Paris, côté-femmes, 1992 : 167-174.
- Lévêque, Sandrine. *Les journalistes sociaux : histoire et sociologie d'une spécialité journalistique*. Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2000.
- Levine, Susan. *Degrees of equality: the American Association of University Women and the challenge of twentieth-century feminism*. Philadelphie, Temple University Press, 1995.
- Lorry, Anthony. « Les monographies des Ouvriers Européens (1855 et 1877-79) et des Ouvriers des deux mondes (1857-1930). Inventaire et classification », *Les Études Sociales*, 131-32 (2000) : 93-181.
- Louis, Marie-Victoire. « Madeleine Pelletier: sexualité et prostitution », dans Christine Bard (dir.), *Madeleine Pelletier (1874-1939). Logiques et infortunes d'un combat pour l'égalité*. Paris, côté-femmes, 1992 : 109-126.
- . « Bourdieu: défense et illustration de la domination masculine », *Les Temps Modernes*, 54, 604 (1999) : 326-358.
- Löwy, Ilana. « Gender and Science », *Gender and History*, 11, 3 (1999) : 514-527.
- . *L'emprise du genre. Masculinité, féminité, inégalité*. Paris, La Dispute, 2005.
- Löwy, Ilana et Delphine Gardey. *Les sciences et la fabrication du féminin et du masculin*. Paris, Éditions des archives contemporaines, 2000.
- Luciani, Jean et Robert Salais. « Matériaux pour la naissance d'une institution: l'Office du travail (1890-1900) », *Genèses*, 2 (1990) : 83-108.
- Lukes, Steven. *Émile Durkheim; his life and work, a historical and critical study*. New York, Harper & Row, 1972.
- Maignien, Claude. « L'expérience communiste ou la foi en l'avenir », dans Christine Bard (dir.), *Madeleine Pelletier (1874-1939). Logiques et infortunes d'un combat pour l'égalité*. Paris, côté-femmes, 1992a : 157-165.
- . « Madeleine Pelletier (1874-1939): parcours biographique », dans Christine Bard (dir.), *Madeleine Pelletier (1874-1939). Logiques et infortunes d'un combat pour l'égalité*. Paris, côté-femmes, 1992b : 13-26.
- Maingueneau, Dominique. « Quelques implications d'une démarche d'analyse du discours littéraire », revue électronique *Contextes*, 1 (2006).
- Maître, Jacques. *Mystique et féminité. Essai de psychanalyse sociohistorique*. Paris, Cerf, 1997.



- Marcel, Jean-Christophe. *Le durkheimisme dans l'entre-deux-guerres*. Paris, Presses universitaires de France, 2001.
- Margadant, Jo Burr. *Madame le professeur : women educators in the Third Republic*. Princeton, N. J., Princeton University Press, 1990.
- Marry, Catherine. *Les femmes ingénieurs. Une révolution respectueuse*. Paris, Belin, 2004.
- . « Variations sociologiques sur le sexe des métiers », dans Catherine Vidal (dir.), *Féminin. Masculin. Mythes et idéologies*. Paris, Belin, 2006 : 83-94.
- Marry, Catherine et Irène Jonas. « Chercheuses entre deux passions. L'exemple des biologistes », *Travail, Genre et Société*, 14 (2005) : 69-88.
- Marshall, Barbara et Anne Witz (dir.). *Engendering the Social: Feminist Encounters with Sociological Theory*. Maidenhead (UK), Open University Press, 2004.
- Martin, Martine. « Ménagère : une profession ? Les dilemmes de l'entre-deux-guerres », *Le Mouvement social*, 140 (1987) : 89-106.
- Martin-Fugier, Anne. *La bourgeoise. Femme au temps de Paul Bourget*. Paris, Grasset, 1983.
- . *Les salons de la III<sup>e</sup> République: art, littérature, politique*. Paris, Perrin, 2003.
- Massin, Benoît. « L'anthropologie raciale comme fondement de la science politique. Vacher de Lapouge et l'échec de l'« anthroposociologie » en France (1886-1936) », dans Claude Blanckaert (dir.), *Les politiques de l'anthropologie. Discours et pratiques en France (1860-1940)*. Paris, L'Harmattan, 2001 : 269-336.
- Mathieu, Nicole-Claude. « Bourdieu ou le pouvoir auto-hypnotique de la domination masculine », *Les Temps Modernes*, 54, 604 (1999) : 287-325.
- . *L'anatomie politique. Catégorisations et idéologies du sexe*. Paris, côté-femmes, 1991.
- Maugue, Annelise. « Les intellectuelles au miroir du roman français », dans Nicole Racine et Michel Trebitsch (dir.), *Intellectuelles. Du genre en histoire des intellectuels*. Paris, Éditions Complexe, 2004 : 157-176.
- Mayeur, Françoise. *L'Enseignement secondaire des jeunes filles sous la Troisième République*. Paris, Presses de la Fondation nationale des sciences politiques, 1977.
- . *L'éducation des filles en France au XIX<sup>e</sup> siècle*. Paris, Hachette, 1979.
- . « La formation des institutrices avant la loi Paul Bert. Les cours normaux », dans Gérard Cholvy et Nadine-Josette Chaline (dir.), *L'enseignement catholique en France aux XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles*. Paris, Éditions du Cerf, 1995a : 121-130.
- . « Vers un enseignement secondaire catholique des jeunes filles », dans Gérard Cholvy et Nadine-Josette Chaline (dir.), *L'enseignement catholique en France aux XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles*. Paris, Éditions du Cerf, 1995b : 197-206.

- Mayeur, Jean-Marie. *Catholicisme social et démocratie chrétienne*. Paris, Les éditions du Cerf, 1986.
- Mazon, Brigitte. « La Fondation Rockefeller et les sciences sociales en France, 1925-1940 », *Revue française de sociologie*, 26 (1985) : 311-342.
- . *Aux origines de l'E.H.E.S.S. École des hautes études en sciences sociales. Le rôle du mécénat américain*. Paris, Cerf, 1988.
- McDonald, Lynn. *The Women Founders of the Social Sciences*. Ottawa, Carleton University Press, 1994.
- . *Women Theorists on Society and Politics*. Waterloo, Wilfrid Laurier University Press, 1998.
- McMillan, James F. « Wollstonecraft's daughters, Marianne's daughters and the daughters of Joan of Arc: Marie Maugeret and Christian feminism in the France Belle Epoque », dans Clarissa Campbell Orr (dir.), *Wollstonecraft's Daughters: Womanhood in England and France 1780-1820*. Manchester et New York, Manchester University Press, 1996 : 186-198.
- . *France and Women 1789-1914. Gender, society and politics*. New York, Routledge, 2000.
- Mead, Margaret. *Ruth Benedict*. New York, Columbia University Press, 1974.
- Merllié, Dominique. « L'enquête autour de 1900. La non-participation des sociologues durkheimiens à une mode intellectuelle », *Mil neuf cent. Revue d'histoire intellectuelle*, 22 (2004) : 133-154.
- Michard, Claire. *Le sexe en linguistique: sémantique ou zoologie ?* Paris, L'Harmattan, 2002.
- Michard-Marchal, Claire et Claudine Ribery. *Sexisme et sciences humaines. Pratique linguistique du rapport de sexage*. Lille, Presses universitaires de Lille, 1982.
- Molinier, Pascale. *L'énigme de la femme active: égoïsme, sexe et compassion*. Paris, Payot, 2003.
- Moreau, Thérèse. *Le sang de l'histoire : Michelet, l'histoire et l'idée de la femme au XIX<sup>e</sup> siècle*. Paris, Flammarion, 1982.
- Morley, Louise et Val Walsh. *Breaking Boundaries: Women in Higher Education*. London, Bristol, Taylor & Francis, 1996.
- Mosconi, Nicole. *Femmes et savoirs: la société, l'école et la division sexuelle des savoirs*. Paris, L'Harmattan, 1994.
- . « Les femmes et les disciplines instituées », dans Nicole Racine et Michel Trebitsch (dir.), *Intellectuelles. Du genre en histoire des intellectuels*. Paris, Éditions Complexe, 2004 : 211-228.
- Mosse, George L. *L'image de l'homme: l'invention de la virilité moderne*. Paris, Abbeville, 1997.
- Mucchielli, Laurent. *La découverte du social. Naissance de la sociologie en France*. Paris, La découverte, 1998.

- *Mythes et histoire des sciences humaines*. Paris, La Découverte, 2004.
- Muel-Dreyfus, Francine. *Le métier d'éducateur : les instituteurs de 1900, les éducateurs spécialisés de 1968*. Paris, Éditions de Minuit, 1983.
- *Vichy et l'éternel féminin*. Paris, Le Seuil, 1996.
- « La rééducation de la sociologie sous le régime de Vichy », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 153 (2004) : 65-77.
- Nandan, Yash (dir.). *Émile Durkheim: Contributions to l'Année sociologique*. New York, The Free Press, 1980.
- Nerad, Maresi. *The Academic Kitchen : A Social History of Gender Stratification at the University of California, Berkeley*. Albany, State University of New York Press, 1999.
- Norris, Anna. « The Uncompromising Doctor Madeleine Pelletier: Feminist and Political Activist », dans Diana Holmes et Carrie Tarr (dir.), *A « Belle Époque »?: Women in French society and culture*. New York et Oxford, Berghahn Books, 2006 : 50-63.
- Offen, Karen. « The Second Sex and the *Baccalauréat* in Republican France, 1880-1924 », *French Historical Studies*, 13, 2 (1983) : 252-86.
- « « La plus grande féministe de France », Mais qui est donc Madame Avril de Sainte-Croix », *Archives du féminisme*, no. 9 (2005).
- Ohayon, Annick. « L'École des parents ou l'éducation des enfants éclairée par la psychologie et la psychanalyse », dans Annick Ohayon, *L'impossible rencontre. Psychologie et psychanalyse en France 1919-1969*. Paris, La Découverte, 1999 : 184-189.
- Ottavi, Dominique. « Ellen Key et le « puérocentrisme » », dans Jacqueline Carroy, Nicole Edelman, Annick Ohayon et Nathalie Richard (dir.), *Les femmes dans les sciences de l'homme (XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles)*. Paris, Seli Arslan, 2005 : 31-48.
- Ozouf, Jacques, Mona Ozouf, Véronique Aubert et Claire Steindecker. *La république des instituteurs*. Paris, Gallimard, Seuil, 1992.
- Palmer, Michael. *Des petits journaux aux grandes agences : naissance du journalisme moderne, 1863-1914*. Paris, Aubier, 1983.
- Parent, Frédéric. « Léon Gérin méthodologue. De l'usage de la monographie », *Les Études sociales*, 146 (2007) : 115-144.
- Parent-Lardeur, Françoise. « La vendeuse de grand magasin », dans Arlette Farge et Christiane Klapisch-Zuber (dir.), *Madame ou mademoiselle ? Itinéraires de la solitude féminine. 18<sup>e</sup>-20<sup>e</sup> siècles*. Paris, Arthaud-Montalba, 1984 : 97-109.
- Passeron, Jean-Claude. *Le raisonnement sociologique*. Paris, Nathan, 1991.
- Pécaut, Daniel, « La sociologie à la VI<sup>e</sup> section », dans Jacques Revel et Nathan Wachtel (dir.), *Une école pour les sciences sociales: de la VI<sup>e</sup> section à l'École des hautes études en sciences*

*sociales*. Paris, Les éditions du Cerf; Édition de l'École des hautes études en sciences sociales, 1996 : 145-65.

Pederson, Jean Elisabeth. « Sexual Politics in Comte and Durkheim: Feminism, History, and the French Sociological Tradition », *Signs*, 27, 1 (2001) : 229-263.

Pelletier, Sylvie. « Regard autobiographique, trajectoire sociale et conscience de genre: Les Souvenirs d'une Française d'Honorine Tyssandier (1828-1894) », dans Isabelle Boisclair (dir.), *Lectures du genre*. Montréal, Éditions du remue-ménage, 2002 : 47-61.

Penalva, Léonor. « Madeleine Pelletier: une approche psychanalytique », dans Christine Bard (dir.), *Madeleine Pelletier (1874-1939). Logiques et infortunes d'un combat pour l'égalité*. Paris, côté-femmes, 1992 : 141-144.

Perrot, Michelle. « La femme populaire rebelle », dans Pascale Werner (dir.), *L'Histoire sans qualité. Essais*. Paris, Galilée, 1979 : 125-156.

—. « Madeleine Pelletier ou le refus du « devenir femme » », dans Christine Bard (dir.), *Madeleine Pelletier (1874-1939). Logiques et infortunes d'un combat pour l'égalité*. Paris, côté-femmes, 1992 : 185-192.

—. *Les femmes ou les silences de l'Histoire*. Paris, Flammarion, 1998.

—. « Les intellectuelles dans les limbes du XIX<sup>e</sup> siècle », dans Nicole Racine et Michel Trebitsch (dir.), *Intellectuelles. Du genre en histoire des intellectuels*. Paris, Éditions Complexe, 2004 : 101-114.

Peyre, Evelyne. « Paris 1900: une « fervente » de l'école d'Anthropologie », dans Christine Bard (dir.), dans *Madeleine Pelletier (1874-1939). Logiques et infortunes d'un combat pour l'égalité*. Paris, côté-femmes, 1992 : 35-40.

Peyre, Evelyne et Joëlle Wiels. « Le sexe biologique et sa relation au sexe social », *Les Temps modernes*, 594 (1997) : 14-48.

Pezerat, Pierrette et Danielle Pouban. « Femmes sans maris. Les employées des postes », dans Arlette Farge et Christiane Klapisch-Zuber (dir.), *Madame ou mademoiselle ? Itinéraires de la solitude féminine. 18<sup>e</sup>-20<sup>e</sup> siècles*. Paris, Arthaud-Montalba, 1984 : 117-162.

Pigeyre, Frédérique et Annick Valette. « Les carrières de femmes à l'Université », *Revue française de gestion*, 151, 4 (2004) : 173-189.

Ponton, Rémy. « Romanciers, poètes et auteurs de théâtre: la carrière d'écrivain 1865-1905 », dans Raymonde Moulin (dir.), *Sociologie de l'art*. Paris, L'Harmattan, 1999 : 161-171.

Poujol, Geneviève. *Un féminisme sous tutelle. Les protestantes françaises 1810-1960*. Paris, Les éditions de Paris, 2003.

Poujol, Geneviève et Madeleine Romer. *Dictionnaire biographique des militants XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles. De l'éducation populaire à l'action culturelle*, L'Harmattan, 1996.

- Prochasson, Christophe. « Dick May et le social », dans Colette Chambelland et Pierre Rosanvallon (dir.), *Le Musée social en son temps*. Paris, Presses de l'École normale supérieure, 1998 : 43-58.
- Prochasson, Christophe. « Sur l'environnement intellectuel de Georges Sorel: l'École des hautes études sociales (1899-1911) », *Cahiers Georges Sorel*, 3 (1985) : 16-38.
- Protasi, Maria Rosa. « Les recherches monographiques sur le monde ouvrier et paysan en Italie (1860-1914) », *Les Études Sociales*, 131-32 (2000) : 183-201.
- Quartararo, Anne T. *Women teachers and popular education in nineteenth-century France : social values and corporate identity at the normal school institution*. Newark, University of Delaware Press, 1995.
- Rabaut, Jean. *Marguerite Durand (1864-1936)*. Paris, L'Harmattan, 1996.
- Racine, Nicole et Michel Trebitsch (dir.). *Intellectuelles. Du genre en histoire des intellectuels*. Paris, Éditions Complexe, 2004.
- Rater-Garcette, Christine. *La professionnalisation du travail social : action sociale, syndicalisme, formation, 1880-1920*. Paris, L'Harmattan, 1996.
- Rauch, André. *Le Premier sexe. Mutations et crise de l'identité masculine*. Paris, Hachette littérature, 2000.
- . *L'identité masculine à l'ombre des femmes. De la Grande Guerre à la Gay Pride*. Paris, Hachette Littérature, 2004.
- Rennes, Juliettes. *Le mérite et la nature. Une controverse républicaine: l'accès des femmes aux professions de prestige 1880-1940*. Paris, Fayard, 2007.
- Reynaud-Paligot, Colette. *La république raciale (1860-1930)*. Paris, Presses universitaires de France, 2006.
- . *Races, racisme et antiracisme dans les années 1930*. Paris, Presses universitaires de France, 2007.
- Revel, Jacques et Nathan Wachtel (dir.), *Une école pour les sciences sociales: de la VI<sup>e</sup> section à l'École des hautes études en sciences sociales*. Paris, Les éditions du Cerf, Édition de l'École des hautes études en sciences sociales, 1996..
- Richardson, Barbara. « Ellen Swallow Richards: « Humanistic Oekologist, » « Applied Sociologist, » and the Founding of Sociology », *The American Sociologist*, 33, 3 (2002) : 21-57.
- Riot-Sarcey, Michèle. « De l'usage du genre en histoire, » dans Dominique Fougeyrollas-Schwebel, Christine Planté, Michèle Riot-Sarcey et Claude Zaidman (dir.), *Le genre comme catégorie d'analyse. Sociologie, histoire, littérature*. Paris, L'Harmattan, 2003 : 81-86.
- Riviale, Philippe. *L'État réformateur, État conservateur: autorités sociales, altérité sociale*. Paris, L'Harmattan, 2005.

- Roberts, Mary Louise. *Civilization without Sexes: Reconstructing Gender in Post-war France, 1918-1928*. Chicago, University of Chicago Press, 1994
- . « Subversive Copy: Feminist Journalism in Fin-de-Siècle France, » dans Dean De la Motte et Jeannene M. Przyblyski (dir.), *Making the News. Modernity and Mass Press in Nineteenth-Century France*. Amherst, University of Massachusetts Press, 1999 : 302-350.
- Rogers, Rebecca. « Boarding Schools, Women Teachers, and Domesticity: Reforming Girls' Secondary Education in the First Half of the Century », *French Historical Studies*, 19, 1 (1995) : 153-181.
- . « Le professeur a-t-il un sexe ? Les débats autour de la présence d'hommes dans l'enseignement secondaire féminin, 1846-1860 », *Clio, Histoire, femmes et sociétés*, 4 (1996) : 221-239.
- Ronsin, Francis. *Les divorciées : affrontements politiques et conceptions du mariage dans la France du XIX<sup>e</sup> siècle*. Paris, Aubier, 1992.
- Ronsin, Francis. « Une insoumise chez les révolutionnaires », dans Christine Bard (dir.), *Madeleine Pelletier (1874-1939). Logiques et infortunes d'un combat pour l'égalité*. Paris, côté-femmes, 1992 : 174-183.
- Roudinesco, Élisabeth. « Les premières femmes psychanalystes », *Mil neuf cent. Revue d'histoire intellectuelle*, 16 (1998) : 27-42.
- Rouget, Gilbert. « Germaine Dieterlen, In Memoriam », *Journal des africanistes*, 71, 1 (2001) : 17-23.
- Rouyer, Camille. *La femme dans l'administration*. Tours, Mame, 1900.
- Russet, Cynthia. *Sexual Science. The Victorian Construction of Womanhood*. Boston, Harvard University Press, 1989.
- Rutherford, Janice Williams. *Selling Mrs. Consumer: Christine Frederick and the Rise of Household Efficiency*. Athens, University of Georgia Press, 2003.
- Saint-Martin, Monique de. « Structure du capital, différenciation selon les sexes et « vocation » intellectuelle », *Sociologie et sociétés*, 21, 2 (1989) : 9-26.
- Salomon, Michel, Geneviève Perrot, Odile Fournier et Marie-Agnès Hache. « À l'aube des savoirs en service social (1920-1940) », *Vie sociale*, 4 (1996).
- Sapiro, Gisèle. *La guerre des écrivains. 1940-1953*. Paris, Fayard, 1999.
- . « Défense et illustration de « l'honnête homme ». Les hommes de lettres contre la sociologie », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 153 (2004) : 11-27.
- . « Pour une approche sociologique des relations entre littérature et idéologie », *Contextes*, 2 (février 2007).
- Sarti, Odile. *The Ligue patriotique des Françaises, 1902-1933: a feminine response to the secularization of French society*. New York, Garland, 1992.

- Savoye, Antoine. « Les continuateurs de Le Play au tournant du siècle », *Revue française de sociologie*, 22 (1991) : 315-344.
- . *Les débuts de la sociologie empirique. Analyse institutionnelle*. Paris, Méridiens Klincksieck, 1994.
- . « Max Leclerc (1864-1932), un éditeur engagé », dans Colette Chambelland et Pierre Rosanvallon (dir.), *Le Musée social en son temps*. Paris, Presses de l'École normale supérieure, 1998 : 119-134.
- . « La monographie sociologique : jalons pour son histoire », *Les Études Sociales*, 131-32 (2000) : 11-46.
- . « Les enquêtrices sociales, pionnières de la sociologie empirique, (France 1900-1914) », dans Jacqueline Carroy, Nicole Edelman, Annick Ohayon et Nathalie Richard (dir.), *Les femmes dans les sciences de l'homme (XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles). Inspiratrices, collaboratrices ou créatrices ?* Paris, Seli Arslan, 2005 : 91-106.
- Schweitzer, Sylvie. *Les femmes ont toujours travaillé. Une histoire du travail des femmes aux XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles*. Paris, Éditions Odile Jacob, 2002.
- Scott, Joan Wallach. « « Genre » : une catégorie utile d'analyse historique », *Les Cahiers du Grif*, 37-8 (1988) : 125-153.
- Scott, Joan Wallach. « « L'ouvrière ! Mot impie, sordide... » Women Workers in the Discourse of French Political Economy, 1840-1860 », dans Joan Wallach Scott, *Gender and the Politics of History*. New York, Columbia University Press, 1988 : 139-163.
- Serry, Hervé. « Saint Thomas sociologue ? », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 153 (2004) : 28-40.
- Shinn, Terry. « Hiérarchies des chercheurs et formes des recherches », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 74 (1988) : 2-22.
- Sibeud, Emmanuelle. « Marcel Mauss: Projet de présentation d'un bureau d'ethnologie (1913) », *Revue d'histoire des sciences humaines*, 10, 1 (2004) : 105-15
- Simon, Pierre-Jean. *Histoire de la sociologie*. Paris, Presses Universitaires de France, Quadrige, 2002 (1991).
- Sirotkina, Irina et Roger Smith. « Le savoir vécu comme une passion : le combat des femmes pour l'enseignement supérieur au XIX<sup>e</sup> siècle en Russie », dans Jacqueline Carroy, Nicole Edelman, Annick Ohayon et Nathalie Richard (dir.), *Les femmes dans les sciences de l'homme (XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles). Inspiratrices, collaboratrices ou créatrices ?* Paris, Seli Arslan, 2005 : 234-252.
- Slyke, Gretchen Van. « Monsters, New Women and Lady Professors : A Centenary Look Back at Gabrielle Réval », *Nineteenth-Century French Studies*, 30, 3-4 (2002) : 347-362.

- Smith Allen, James. *Poignant Relations. Three Modern French Women*. Baltimore, John Hopkins University Press, 2000.
- Smith Allen, James. « The Language of the press: Narrative and Ideology in the Memoirs of Céline Renooz 1890-1913 », dans Dean De la Motte et Neannene M. Przyblyski (dir.), *Making the News. Modernity and the Mass Press in Nineteenth-Century France*. Amherst, University of Massachusetts Press, 1999 : 279-301.
- Smith, Hilda L. « Women Intellectuals and Intellectual History: their paradigmatic separation », *Women's History Review*, 16, 3 (2007) : 353-368.
- Sohn, Anne-Marie. « Les femmes catholiques et la vie publique : l'exemple de la Ligue patriotique des Françaises », dans *Stratégies de femmes*. Paris, Tierce, 1984.
- . *Chrysalides. Femmes dans la vie privée*. Paris, Publication de la Sorbonne, 1996.
- Sowerwine, Charles. « Madeleine Pelletier fut-elle socialiste ? », dans Christine Bard (dir.), *Madeleine Pelletier (1874-1939). Logiques et infortunes d'un combat pour l'égalité*. Paris, côté-femmes, 1992 : 145-156.
- . « Woman's brain, man's brain: feminism and anthropology in late nineteenth-century France », *Women's History Review*, 12, 2 (2003) : 289-367.
- Sowerwine, Charles et Claude Maignien. *Madeleine Pelletier, une féministe dans l'arène politique*. Paris, Les éditions ouvrières, 1992.
- Staum, Martin. « « Race » and Gender in Non-Durkheimien French Sociology, 1893-1914 », *Canadian Journal of History/Annales canadiennes d'histoire*, 42 (2007) : 183-208.
- Sullerot, Evelyne. *Histoire de la presse féminine en France, des origines à 1848*. Paris, Colin, 1966.
- Sydie, Rosalind Ann. *Natural Women, Cultured Men. Feminist Perspective on Sociological Theory*. Scarborough (Ont.), Nelson Canada, 1988.
- Taylor Allen, Ann. « Feminism, Social science, and the Meanings of Modernity : The Debate on the Origin of the Family in Europe and the United States, 1860-1914 », *The American Historical Review*, 104, 4 (1999) : 1085-1113.
- Thébaud, Françoise, « Les femmes au BIT: l'exemple de Marguerite Thibert », dans Jean-Marc Delaunay et Yves Denéchère (dir.), *Femmes et relations internationales au 20<sup>e</sup> siècle*. Paris, Presses Sorbonne Nouvelle, 2007 : 177-187.
- Thuillier, Guy. *Les femmes dans l'administration depuis 1900*. Paris, Presses Universitaires de France, 1988.
- Tilly, Louise et Joan Wallach Scott. *Les femmes, le travail et la famille*. Paris, Payot et Rivages, 2002.
- Topalov, Christian (dir.). *Laboratoires du nouveau siècle. La nébuleuse réformiste et ses réseaux en France, 1880-1914*. Paris, Éditions de l'École des Hautes Études en Sciences Sociales, 1999.



- Tournès, Ludovic. « Le durkheimisme face à ses contradictions : l'enquête sur le chômage de l'Institut scientifique de recherches économiques et sociales (1935-1937) », *Revue française de sociologie*, 47, 3 (2006a) : 537-559.
- . « L'Institut scientifique de recherches économiques et sociales et les débuts de l'expertise économique en France (1933-1940) », *Genèses*, 65, 4 (2006b) : 49-70.
- Tournier, Michèle. *L'accès des femmes aux études universitaires en France et en Allemagne*. Thèse de Troisième cycle, Paris VII, 1972.
- Tréanton, Jean-René. « Faut-il exhumer Le Play ? ou les héritiers abusifs », *Revue française de sociologie*, 25 (1984) : 458-83.
- Tremblay, Diane-Gabrielle et Catherine Chevrier. *La situation des femmes dans les universités du Québec, une analyse statistique différenciée selon le sexe*. Montréal, Direction de la recherche, 2002.
- Verdès-Leroux, Jeannine. *Le travail social*. Paris, Éditions de Minuit, 1978.
- Vidal, Catherine (dir.). *Féminin. Masculin. Mythes et idéologies*. Paris, Belin, 2006.
- Vreede-de-Stuers, Cora. « Jeanne Cuisinier », *Bijdragen tot de Taal – Land – en Volkenkunde*, 120, 4 (1964) : 389-92.
- Waelti-Walters, Jennifer R. *Feminist novelists of the Belle Epoque : love as a lifestyle*. Bloomington, Ind., Indiana University Press, 1990.
- Walby, Sylvia. « The « declining significance » or the « changing forms » of patriarchy », dans V. M. Moghadam (dir.), *Patriarchy and Economic Development*. Oxford, Clarendon Press, 1996 : 19-33.
- Wartelle, Jean-Claude, « La société d'anthropologie de Paris de 1859 à 1920 », *Revue d'histoire des sciences humaines*, 10, 1 (2004) : 125-171.
- Weisz, George. « L'idéologie républicaine et les sciences sociales. Les durkheimiens et la chaire d'histoire d'économie sociale à la Sorbonne », *Revue française de sociologie*, 20, 1 (1979) : 83-112.
- Wijngaard, Marianne Van den. *Reinventing the Sexes. The Biomedical Construction of Fertility and Masculinity*. Bloomington (Indiapolis), Indiana University Press, 1997.
- Witz, Anne. « Women at work », dans Diane Richardson et Victoria Robinson (dir.). *Thinking Feminist. Key Concepts in Women's Studies*. New York, The Guilford Press, 1993 : 272-302.
- Wobbe, Theresa. « On the Horizons of a New Discipline : Early Women Sociologists in Germany », *Journal of Anthropological Society of Oxford*, 25 (1995) : 283-97.
- . « Elective affinities : Georg Simmel and Marianne Weber on Gender and Modernity » dans Barbara Marshall et Anne Witz (dir.). *Engendering the Social : Feminist Encounters with Sociological Theory*. Maidenhead (UK), Open University Press, 2004 : 54-68.

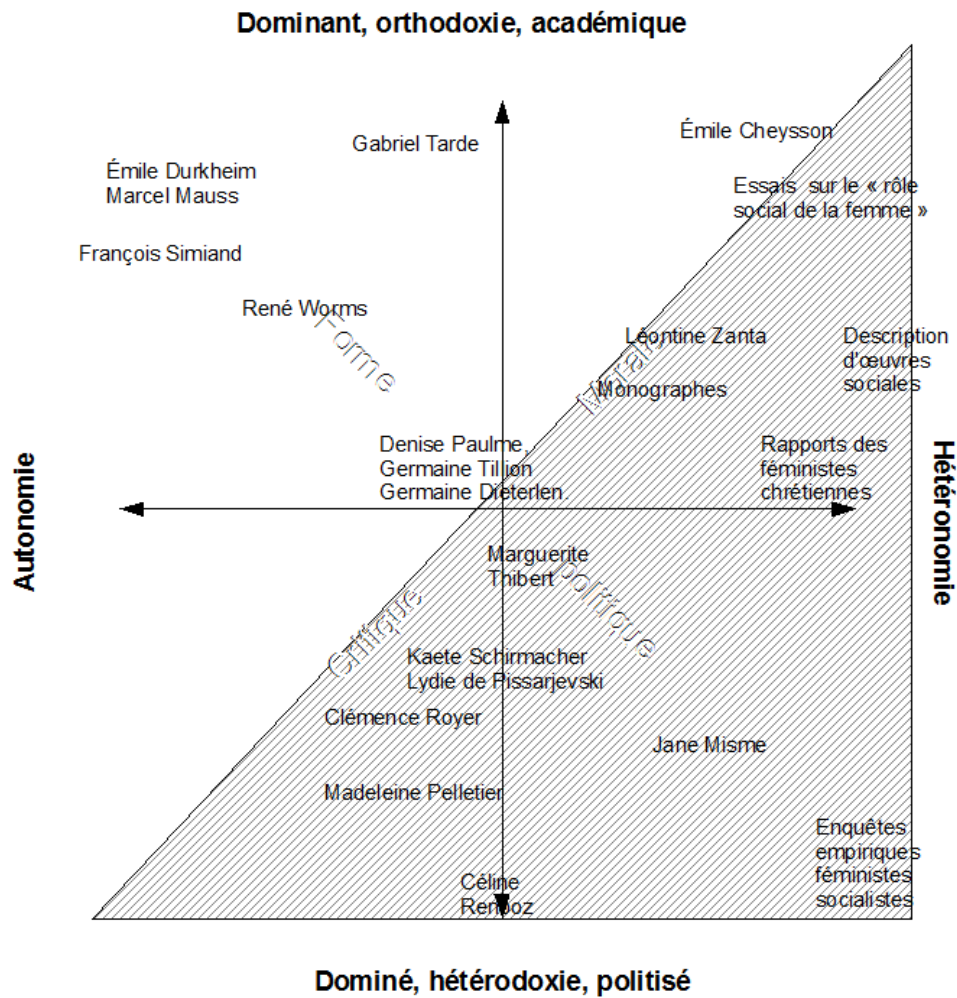
—. « *La division du genre humain en deux* » - *La contribution de Marianne Weber à la sociologie de la culture et à la question de femmes* ». Paris, Colloque Mage-Cham *Épistémologie du genre: regards d'hier, points de vue d'aujourd'hui*, 23-4 juin 2005.

Yaguello, Marina. *Les mots et les femmes*. Paris, Payot, 1978.

Zaidman, Claude. « Madeleine Pelletier et l'éducation des filles », dans Christine Bard (dir.), *Madeleine Pelletier (1874-1939). Logiques et infortunes d'un combat pour l'égalité*. Paris, côté-femmes, 1992 : 127-140.

Zylberberg-Hocquard, Marie-Hélène. *Féminisme et syndicalisme*. Paris, Anthropos, 1978.

# Annexe 1: Contraction du champ des sciences sociales françaises et positionnement des intellectuelles françaises, 1890-1940



/////// : Espace progressivement exclu du champ des sciences sociales françaises entre 1890 et 1940

## Annexe 2 : Distribution scolaire des femmes en France, 1890-1930

Tableau 18: Distribution du nombre des étudiantes dans les Facultés de droit en France, 1889-1929.

Année scolaire	Nombre des étudiantes			Nombre des étudiants	Effectif total	Rapport du nombre des étudiantes à l'effectif total
	Françaises	Étrangères	Total			
1889-1890	1	2	3	4616	4619	1/1540
1898-1899	3	4	7	9232	9239	1/1320
1908-1909	52	97	147	16897	17046	1/115
1918-1919	360	16	376	7359	7735	1/20
1928-1929	1686	223	1909	15472	17281	1/9

Source : Charrier (1931 : 162).

Tableau 19: Distribution du nombre des étudiantes dans les Facultés de médecine en France, 1889-1929.

Année scolaire	Nombre des étudiantes			Nombre des étudiants	Effectif total	Rapport du nombre des étudiantes à l'effectif total
	Françaises	Étrangères	Total			
1889-1890	20	122	142	5701	5843	1/41
1898-1899	145	160	305	7146	7451	1/24
1908-1909	294	395	689	6644	7333	1/10
1918-1919	650	105	755	5787	6542	1/9
1928-1929	1662	483	2145	10473	12618	1/6

Source : Charrier (1931 : 164).

Tableau 20: Distribution du nombre des étudiantes dans les Facultés des sciences en France, 1889-1929.

Année scolaire	Nombre des étudiantes			Nombre des étudiants	Effectif total	Rapport du nombre des étudiantes à l'effectif total
	Françaises	Étrangères	Total			
1889-1890	16	12	28	1250	1278	1/46
1898-1899	38	54	92	3376	3468	1/38
1908-1909	326	278	604	5804	6408	1/10
1918-1919	1063	66	1129	4722	5851	1/5,18
1928-1929	2042	359	2401	11851	14252	1/5,93

Source : Charrier (1931 : 166).

Tableau 21: Distribution du nombre des étudiantes dans les Facultés des lettres en France, 1889-1929.

Année scolaire	Nombre des étudiantes			Nombre des étudiants	Effectif total	Rapport du nombre des étudiantes à l'effectif total
	Françaises	Étrangères	Total			
1889-1890	102	9	111	1723	1834	1/16,52
1898-1899	149	37	186	2903	3089	1/16,6
1908-1909	908	839	1747	4469	6216	1/3,55
1918-1919	1835	296	2131	4208	6239	1/2,97
1928-1929	5067	2172	7239	7821	15060	1/2,08

Source : Charrier (1931 : 168).

### **Annexe 3: Liste des thèses de doctorat soutenues par des femmes dans les facultés de lettres et de droit, d'après le *Catalogue des thèses et écrits académiques*, 1892-1944**

#### **1891-92**

Chauvin, Jeanne. *Des professions accessibles aux femmes en droit romain et en droit français, évolution historique de la position économique de la femme dans la société*. Droit, Paris, 1892.

#### **1900-1901**

Balachowsky-Petit, Mme S. *La loi et l'ordonnance dans les États qui ne connaissent pas la séparation des pouvoirs législatif et exécutif*. Droit, Paris.

#### **1907-1908,**

Baumstein, Mlle Sophie. *Le problème de la féodalité russe*. Droit, Paris.

#### **1908-1909**

Bibikoff, Mlle Nina. *Le monopole de l'alcool en Russie*. Droit, Paris.

#### **1910-1911**

Dyrande, Mlle Agathe. *Le bien de la famille. Étude juridique de la loi du 12 juillet 1909*. Droit, Paris.

#### **1911-1912**

Chevalley, Mme L. *La déclaration du droit des gens de l'abbé Grégoire (1793-1795). Étude sur le droit international public intermédiaire*. Droit, Paris.

#### **1912-1913**

Goldberg, Anna. *Essai d'une théorie générale de l'engagement juridique par volonté unilatérale, d'après le Code civil allemand*. Droit, Nancy.

Klotz, Justine. *L'œuvre législative de la diète de 4 ans. Étude de droit public polonais, suivie d'un essai comparé sur la constitution du 3 mai 1791*. Droit, Paris.

#### **1914**

Porez, Mlle J. *De l'ascension des femmes aux fonctions de la tutelle*. Droit, Paris.

Duportal, Mlle Jeanne. *Étude sur les livres à figures édités en France de 1601 à 1660 et Contribution au catalogue général des livres à figures du XVII<sup>e</sup> siècle (1601-1633)*. Lettres, Paris.

Zanta, Mlle Léontine. *La renaissance du stoïcisme au XVII<sup>e</sup> siècle et La traduction française du Manuel d'Épictète d'André de Rivaudeau au XVII<sup>e</sup> siècle, publiée avec une introduction*. Lettres, Paris.

#### **1915-1916**

Mailler, Mlle Anne. *De la distinction des combattants et non combattants comme base du droit de guerre*. Droit, Paris.

Villard, Léonie. *Jane Austen, sa vie et son œuvre, 1775-1817* et *The influence of Keats on Tennyson and Rossetti*, Lettres, Paris.

### 1917-1918

Ballofy, Mlle. *De l'admission des femmes aux fonctions de tutelle*. Droit, Poitiers.

Giraud, Suzanne. *Le rôle de la Banque de France pendant la guerre*. Droit, Montpellier.

Grunspan, Anna. *De la rupture des promesses de mariages dans le droit actuel français et étranger*. Droit, Paris.

Pointud-Guillemot, Mlle B. *Essai sur la philosophie de Gratry* et *La doctrine sociale de Gratry*. Lettres, Clermont-Ferrand.

### 1919

Dauphin, Marie. *La Conférence consultative tunisienne*. Droit, Paris.

François, Yvonne. *Du rôle social de la femme. Des mesures destinées à améliorer la situation des travailleuses*. Droit, Paris.

Lériget, Marthe. *Des lois et impôts somptuaires*. Droit, Montpellier.

Vincent, Mlle Marie-Louise. *George Sand et le Berry* et *La langue et le style rustique de George Sand dans les romans champêtres*. Lettres, Paris.

### 1920

Baudard, Suzanne. *Le mouvement syndicaliste dans le corps des instituteurs*. Droit, Dijon.

Pressat, Lucette. *Bentham criminaliste*. Droit, Paris.

### 1922

Madier, Mlle G. *Une organisation centrale du barreau américain*. Droit, Lyon.

Mendelssohn, Pauline. *De la preuve de la propriété immobilière*. Droit, Paris.

Salzêdo-Mendelssohn, Pauline. *L'organisation pénale, fédérale aux Etats-Unis*. Droit, Paris.

Samie, Mme Paul de, née Lucy de Lamare. *À l'aube du romantisme : Chênedollé (1769-1833), essais biographique et littéraire* et *Extraits du Journal de Chênedollé (1802-1833) d'après les manuscrits inédits du Coisel et de la collection Spoëlberch de Lovenjoul*. Lettres, Paris.

### 1923

Maumy, Mlle Sabine. *Les pupilles de la nation. Comment on devient pupille de la nation. Avantages que confère ce titre*. Droit, Poitiers.

Netter, Yvonne. *L'indépendance de la femme mariée dans son activité professionnelle*. Droit, Paris.

Veillier, Juliette. *Le grand juge Marshall et le droit des gens*. Droit, Paris.

- Brenot, Mlle Alice. *Les mots et groupes iambiques réduits dans le théâtre latin (Plaute. Térence. Fragments de tragédies et de comédies)* et *Les fables de Phèdre (texte et apparat critique)*. Lettres, Paris.
- Deries, Mme Madeleine. *Le district de Saint-Lô pendant la Révolution (1787-an IV)* et *L'école centrale du département de la Manche (an IV-an XI)*. Lettres, Paris.
- Rouillard, Mlle Germaine. *L'administration civile de l'Égypte byzantine* et *Les papyrus grecs de Vienne, inventaire des documents publiés*. Lettres, Paris.

#### 1924

- Bourovili, Mlle Amania. *L'organisation économique du régime soviétique*. Droit, Paris.
- Gros, Adrienne. *L'œuvre de Cleirac en droit maritime*. Droit, Bordeaux.
- Hayes, Mme J. *Le « statute of frauds » en droit anglais*. Droit, Paris.
- Lehmann, Andrée. *De la réglementation légale du travail féminin*. Droit, Paris
- Lévesque, Geneviève. *La situation internationale de Dantzig*. Droit, Paris
- Odry, Jeanne. *Application de la loi du 10 juillet 1915 sur le salaire minimum des ouvrières à domicile*. Droit, Paris.
- Rozis, Jeanne. *L'exécution des obligations (paiement) et les variations de la valeur de la monnaie*. Droit, Paris.
- Weiler, Simone. *La condition de la femme à la dissolution du mariage, en droit civil français, allemand et suisse*. Droit, Bordeaux.
- Arnaud-Bouteloup, Mme Jeanne. *Le rôle politique de Marie-Antoinette et Marie-Antoinette et l'art de son temps*. Lettres, Paris.

#### 1925

- Béquignon, Charlotte. *La dette de monnaie étrangère*. Droit, Caen.
- Espinasse, Mlle Renée. *La loi du 10 juillet 1915 sur le salaire minimum des femmes dans l'industrie du vêtement à domicile et ses résultats*. Droit, Lyon.
- Moutou, Mlle M. L. *L'innocent misrepresentation dans la jurisprudence anglaise*. Droit, Lyon.
- Munier, Mlle Suzanne-Th. *Les droits des auteurs de découvertes ou d'inventions scientifiques. Essai de philosophie et de technique juridiques, suivi d'une proposition de loi*. Droit, Nancy.
- Perrin, Mlle Suzanne. *Étude juridique sur les anciennes pêcheries provençales appelées bourdigues et madragues*. Droit, Aix-Marseille.
- Xardel, Nicole. *Le mouvement d'hygiène industrielle*. Droit, Aix-Marseille.
- Tcheng, Mlle Soumé. *Le mouvement constitutionnel en Chine*. Droit, Paris.
- Gobert, Adrienne. *L'opposition des assemblées pendant le Consulat. 1800-1804*. Droit, Paris.
- Bouteil, Jeanne. *Le rachat des péages au XVIIIe siècle, d'après les papiers du Bureau des péages*. Droit, Paris.
- Omètre, Geneviève. *L'industrie frigorifique en Argentine. Ses rapports avec le marché mondial des ventes*. Droit, Paris.



Labande-Jeanroy, Thérèse. *La question de la langue en Italie. Examen critique des données du problème, des méthodes et des solutions et La question de la langue en Italie, de Baretto à Manzoni. L'unité linguistique dans les théories et les faits.* Lettres, Strasbourg.

## 1926

- Baudoux, Aline. *Les charges fiscales des sociétés anonymes commerciales françaises pendant leur fonctionnement.* Droit, Paris.
- Berger, Mlle Rolande. *Un aspect de l'activité sociale de la Société des Nations : la traite des femmes.* Droit, Montpellier.
- Bryas, Madeleine de. *Les migrations politiques et économiques en Europe depuis la guerre mondiale.* Droit, Strasbourg.
- Carlot, Jeanne. *Le régime fiscal des sociétés à responsabilité limitée.* Droit, Nancy.
- Dadu, Renée-Marguerite. *La condition des travailleurs dans la Russie des Soviets.* Droit, Nancy.
- Daum, Suzanne. *Les lotissements.* Droit, Paris.
- Devin, Jacqueline. *La propriété immobilière des étrangers en France.* Droit, Paris.
- Duperon, Mme. *De la recherche de la paternité naturelle.* Droit, Montpellier.
- Fayolle, Marguerite-Marie. *La force exécutoire des décisions de justice à l'encontre des administrations publiques. Étude de jurisprudence administrative.* Droit, Nancy.
- Haller, Marguerite. *Essai sur l'influence du fait et de la faute de la victime sur son droit à réparation.* Droit, Paris.
- Lemaire, Suzanne. *La Commission des Réguliers, 1766-1780.* Droit, Paris.
- Maguelonne, Mlle Jeanne. *Le préapprentissage et l'enseignement technique et professionnel en Algérie.* Droit, Alger.
- Zasztowt-Sukiennicka, Halina. *Fédéralisme en Europe Orientale.* Droit, Paris.

- Ancelet-Hustache, Mme Jeanne. *Mechtilde de Magdebourg (1207-1282). Étude de psychologie religieuse et « Traité sur l'amour de Dieu », composé vers 1430 par un clerc anonyme de l'Université de Vienne, publié d'après le manuscrit allemand de Bâle.* Lettres, Paris.
- Bianquis, Mlle Geneviève. *La poésie autrichienne de Hofmannsthal à Rilke et Étude sur deux fragments d'un poème de Goethe : Zueignung, die Geheimnisse.* Lettres, Paris.
- Déjean, Mme Renée. *Les conditions objectives de la perception visuelle et Étude psychologique de la « distance » dans la vision.* Lettres, Paris.
- Oulié, Mlle Marthe. *Le cosmopolitisme du prince de Ligne (1775-1814) et Les animaux dans la peinture de la Crète préhellénique.* Lettres, Paris.
- Sclafert, Mlle Thérèse. *Le Haut-Dauphiné au moyen âge et L'industrie du fer dans la région d'Allevard au moyen âge.* Lettres, Paris.
- Sjoestedt, Mlle Marie-Louise. *L'aspect verbal et les formations à affixe nasal en celtique et Forbuís Droma Damhghaire : Le siège de Druim Damhghaire, éd. et trad. d'après le texte du Book of Lismore.* Lettres, Paris.
- Thibert, Mme Marguerite (née Javouhey). *Le féminisme dans le socialisme français de 1830 à 1850 et Le rôle social de l'art d'après les Saint-Simoniens.* Lettres, Paris.

## 1927

- Bichoffé, Mlle Gilberte. *Qu'est-ce qu'un fonctionnaire ? Fonction publique et contrat.* Droit, Nancy.
- Chalufour, Aline. *Le statut juridique des troupes alliées pendant la guerre 1914-1918.* Droit, Paris.

- Dalligny, Suzanne. *Étude de jurisprudence sur les donations déguisées*. Droit, Paris.
- Fossier, Andrée. *Les manifestations culturelles sur les voies publiques en France*. Droit, Paris.
- Garnier, Renée. *La notion de « Trespass » en droit anglais*. Droit, Paris.
- Guiral, Maggie. *La valeur de la preuve dans l'expertise des écritures*. Droit, Lyon.
- Marcy, Jeanne. *La réglementation des appellations d'origine*. Droit, Paris.
- Marschall, Élisabeth. *Le gouvernement municipal aux États-Unis*. Droit, Grenoble.
- Neufville, Agnès de. *Le mouvement social protestant en France depuis 1880*. Droit, Paris.
- Parain, Fanny. *Essai sur la compétence des tribunaux arbitraux mixtes*. Droit, Paris.
- Roberti-Lagarde, Mme Henriette. *Étude critique de la législation applicable aux maladies professionnelles en France*.  
Droit, Paris.
- Sauvage, Gisèle. *L'autonomie des ports de commerce en France*. Droit, Paris.
- Simon, Odette. *L'orientation professionnelle*. Droit, Paris.

- Barbillon, Geneviève. *De l'idée de Dieu dans la philosophie de Maine de Biran et Les lectures de Maine de Biran*.  
*Bibliographie dressée d'après les livres qui composent actuellement la bibliothèque du château de Greteloup*. Lettres,  
Grenoble.
- Lallemant, Mlle P. de. *Montalembert et ses amis dans le romantisme (1830-1840). Étude d'après des documents inédits*  
et *Montalembert et ses relations littéraires avec l'étranger jusqu'en 1840. Étude avec des documents inédits*. Lettres,  
Paris.
- Raynal, Marie-Aline. *Le talent de Mme de La Fayette et La nouvelle française, de Segrais à Mme de La Fayette*.  
*L'Eugénie de Segrais, suivie de la Princesse de Montpensier de Mme de La Fayette*. Lettres, Toulouse.
- Robertson, Miss Myssie E. I. *L'épithète dans les œuvres lyriques de Victor Hugo publiées avant l'exil et L'abbé Prévost*:  
Mémoires et Aventures d'un homme de qualité qui s'est retiré du monde, t. V (*Séjour en Angleterre*). Lettres, Paris.

## 1928

- Béquignon, Odette. *Les sanctions civiles en cas de divorce*. Droit, Caen.
- Camuzet, Luce. *L'indemnité de guerre en droit international*. Droit, Paris.
- Carrus, Suzy. *Les privilèges sur le navire pour fournitures et réparations*. Droit, Paris.
- Chastaignet, Yvonne. *Contribution à l'étude historique et critique de la notion de quasi-délit*. Droit, Bordeaux.
- Combe, Paule. *Mémoire inédit du Chancelier d'Aguesseau sur la réformation de la justice, avec une étude préliminaire*.  
Droit, Grenoble.
- Deloye, Geneviève. *Des modifications apportées par la loi du 12 août 1926 à la législation sur le chèque*. Droit, Paris.
- Fage, Jeanne. *Les agences d'affaires et le droit*. Droit, Toulouse.
- Gaudry, Mathéa. *La femme chaouia de l'Aurès. Étude de sociologie Berbère*. Droit, Alger.
- Garrigue, Suzanne. *À propos de la pétition d'hérédité. Essais sur quelques difficultés actuelles*. Droit, Montpellier.
- Gillet, Antoinette. *La réforme judiciaire*. Droit, Montpellier.
- Lefèvre, Raymonde. *Des Sacra Privata en droit romain*. Droit, Paris.
- Le Lombardière, Jacqueline de. *Les idées politiques de Benjamin Constant*. Droit, Paris.
- Montagne-Dupic, Mariette. *Des clauses de paiement en denrées dans les baux à ferme*. Droit, Paris.

- Pouyanne, Lydie. *Une prison de femmes. Contribution à une étude monographique de la maison centrale de Montpellier*. Droit, Montpellier.
- Raffin, Andrée. *Le droit de reprise du propriétaire d'immeuble*. Droit, Alger.
- Richard-Prassinos, Marguerite. *Le divorce et la séparation de corps dans les principales législations contemporaines et la solution des conflits dans cette matière*. Droit, Paris.
- Serrier, Mlle Geneviève. *De quelques recherches concernant le mariage contrat-sacrement et plus particulièrement de la doctrine augustinienne des biens du mariage*. Droit, Nancy.
- Vandamme, Jeanne. *De la prime imposée aux souscripteurs d'actions*. Droit, Paris.
- Asbeck, Mlle Agnès-Melline d'. *La mystique de Ruysbroeck l'Admirable et Documents relatifs à Ruysbroeck*. Lettres, Paris.
- Chartron, Mlle Josèphe-Marie. *L'Anjou de 1109 à 1151 ; Foulques de Jérusalem et Geoffroi Plantagenet et Les entrées solennelles et triomphales à la Renaissance (1484-1551)*. Lettres, Paris.
- Lascaris, Mlle Polymnie-A. *L'éducation esthétique de l'enfant et « Les Korakistiques ou Amendement de la langue grecque moderne », de Jacques Rizos Neroulos*. Lettres, Paris.
- Pinet, Marie-Josèphe. *Christine de Pisan, 1364-1430. Étude biographique et littéraire et La Montaigne de contemplacion. La mendicité spirituelle, de Jehan Gerson. Étude de deux opuscules français de Gerson sur la prière*. Lettres, Lyon.

## 1929

- Adanya, Sima. *Le régime international de l'Escaut*. Droit, Paris.
- Balbereu, Cécile. *Le pacte de Paris (Pacte Briand-Kellogg)*. Droit, Paris.
- Beis, Magdeleine. *Mots de piété et œuvre de prêt gratuit*. Droit, Montpellier.
- Bonet, Lucienne-Eugénie-Louise. *L'industrie du tapis à Kalaa des Beni-Rached (Oran)*. Droit, Alger.
- Chatillon, Suzanne. *Le transport gratuit des personnes en automobile*. Droit, Lyon.
- Courtois, Paulette. *Des apports dans les sociétés à responsabilité limitée*. Droit, Paris.
- Delpirou, Marthe. *Du droit des banques à la contrepassation des effets de commerce remis en compte courant en cas de faillite ou de liquidation judiciaire du remettant*. Droit, Rennes.
- Derocque, Gilberte. *Le projet de paix perpétuelle de l'abbé de Saint-Pierre comparé au Pacte de la Société des Nations*. Droit, Paris.
- Dimitriu, Maria-Dina. *Le crédit spécialisé*. Droit, Paris.
- Hubert, Marguerite. *Structure et condition juridique des compagnies de navigation de l'ancien régime*. Droit, Bordeaux.
- Lévy, Mlle Renée. *Le divorce juif et les conflits de lois qu'il peut engendrer*. Droit, Nancy.
- Lhoumeau, Hélène. *La condition juridique des salariés intellectuels*. Droit, Poitiers.
- Pascaud, Christiane. *L'évolution de la contribution mobilière et son organisation actuelle dans la ville de Nantes*. Droit, Rennes.
- Poignant, Simone. *La condition juridique du bourgeois de Lille en droit criminel au XIV<sup>e</sup> siècle*. Droit, Lille.
- Rabin, Smelca. *L'émigration juive de l'Europe orientale pendant les cinquante dernières années*. Droit, Paris.
- Robert, Émilie. *Du régime de la séparation des biens avec communauté d'acquêts – Contribution à l'étude de la réforme du régime matrimonial légal*. Droit, Bordeaux.
- Rogier, Suzanne. *De la mise en gage des créances en droit français*. Droit, Paris.

Salmon-Ricci, Charlotte. *La naturalisation des étrangers en France – Étude critique des dispositions de la loi du 10 août 1927*. Droit, Dijon.

Vénard, Madeleine-Salomé. *Le rôle de l'école en orientation professionnelle*. Droit, Paris.

Bézar, Mlle Henriette-Julie-Yvonne. *Les vie rurale dans le sud de la région parisienne de 1450 à 1560 et Lettres au prosident de Brosses à Ch.-C. Loppin de Gémeaux, publiées pour la première fois avec une introduction et des notes*. Lettres, Paris.

Homburger, Mlle Liliás. *Les préfixes nominaux dans les parlers peul, haoussa et bantous et Noms des parties du corps dans les langues négro-africaines*. Lettres, Paris.

Lasbordes, Mlle Marie-Henriette-Joséphine. *La création poétique et La poésie des souvenirs d'enfance chez Lamartine*. Lettres, Paris.

Willman-Grabowska, Mme Hélène-Antoine de. *Les composés nominaux dans le Satapathabràhmana. 1<sup>ère</sup> partie : Index de la composition nominale du Satapathabràhmana, avec quatre suppléments ; IIe partie : Le rôle de la composition nominale dans le Satapathabràhmana et Le locatif dans le Rig-Veda*. Lettres, Paris.

### 1930

Amouroux-Ménard, Jeanne. *Des divers modes de réalisation des droits du « judgment creditor » (créancier nanti de jugement) en droit anglais (voies d'exécution)*. Droit, Paris.

Azéma, Geneviève. *L'État et les Enfants abandonnés*. Droit, Bordeaux.

Basdevant, Suzanne. *La Condition juridique des fonctionnaires internationaux*. Droit, Paris.

Biardeau, Laure. *Le Certificat pré-nuptial, étude de droit comparé et de législation*. Droit, Paris.

Croset, Hélène. *Introduction à la notion d'acte abstrait*. Droit, Lyon.

Deteix, Geneviève. *Les Arrêts de règlement du Parlement de Paris*. Droit, Paris.

Girault, Madeleine. *Les Particularités du testament olographe. Étude de jurisprudence*. Droit, Paris.

Jack, Andrée. *Delivery orders*. Droit, Paris.

Lainé, Marie. *Les Recours en interprétation devant les tribunaux administratifs*. Droit, Paris.

Pinard, Magdeleine. *Des conséquences de l'origine du capital social quant à l'organisation administrative de certaines sociétés anonymes*. Droit, Poitiers.

Piot, Alice. *Droit naturel et réalisme. Essai critique sur quelques doctrines françaises contemporaines*. Droit, Paris.

Vallée, Aline. *Le Consentement dans le contrat de travail (étude de droit comparé)*. Droit, Paris.

Vrabiesco, Jeanne Eugénie. *L'interdiction de sous-louer*. Droit, Paris.

Antoniadis, Sophie. *L'Évangile de Luc, esquisse de grammaire et de style et Pascal, traducteur de la Bible*. Lettres, Paris.

Comeau, Marie. *La Rhétorique de saint Augustin, d'après les « Tractatus in Ioannem » et Saint Augustin, exégète du quatrième Évangile*. Lettres, Paris.

Rokseth, Yvonne. *La Musique d'orgue au XV<sup>e</sup> siècle et au début du XVI<sup>e</sup> et Treize motets et un prélude pour orgue parus chez Pierre Attaignant en 1531. Réédités avec une introduction et les originaux des motets*. Lettres, Paris.

### 1931

- Apchié, Mlle M. *Les Sources françaises de certains aspects de la pensée économique de John Stuart Mill*. Droit, Paris.
- Ardilouze, Andrée. *La Mutation en douane dans ses rapports avec les divers système de transmission de la propriété mobilière et immobilière*. Droit, Bordeaux.
- Charrier, Edmée. *L'Évolution intellectuelle féminine*. Droit, Paris.
- Daillier, Germaine. *La Responsabilité envers l'État des débiteurs et détenteurs de sommes d'argent appartenant à des contribuables, lois des 5 et 18 août 1791 et 12 novembre 1808*. Droit, Lyon.
- Judenstein-Le Bohneur, Mme H. *La Législation française des loyers et les étrangers*. Droit, Paris.
- Le Pelley, Anne-Marie. *La Notion du tiers dans la loi hypothécaire espagnole*. Droit, Toulouse.
- Mallet, Paule. *La Renonciation à succession*. Droit, Paris.
- Michel, Mlle Suzanne. *La Notion thomiste du bien commun, quelques-unes de ses applications juridiques*. Droit, Nancy.
- Priault, Madeleine. *La Cité universitaire et son rôle social*. Droit, Paris.
- Quilici, Élisabeth. *Les Bénéficiaires des Assurance sociales*. Droit, Grenoble.
- Renout, Yvonne. *Étude sur l'étendue de la garantie conférée aux assurés par les diverses polices d'assurance contre les accidents d'automobiles*. Droit, Paris.
- Rul, Élisabeth. *De la Nature juridique des coopératives d'équipage à bord des bateaux de guerre*. Droit, Montpellier.
- Sandhaus, Mlle Édith. *Les Mandats C dans l'Empire britannique*. Droit, Grenoble.
- Souyun Tcheou, Mlle. *L'Évolution de l'opinion publique depuis la révolution de 1911 et l'organisation des partis politiques actuels en Chine*. Droit, Nancy.
- Touren, Suzanne. *La Loi de 1841 sur le travail des enfants dans les manufactures*. Droit, Paris.
- Weiler, Édith. *La Publicité, sa psychologie, son organisation et sa fonction économique*. Droit, Nancy.
- Engel, Claire-Éliane. *Byron et Shelley en Suisse et en Savoie (mai-octobre 1816) et La Littérature alpestre en France et en Angleterre aux XVIIIe et XIXe siècles*. Lettres, Paris.
- Pivec-Stelè, Melitta. *Sources de l'histoire économique des provinces illyriennes (1809-1813), bibliographie critique et La Vie économique des provinces illyriennes (1809-1813)*. Lettres, Paris.
- Poirier, Alice. *Les Notes critiques d'Avramiotti sur le voyage en Grèce de Châteaubriand et Essai sur quelques caractères des notions d'espace et de temps*. Lettres, Paris.
- 1932**
- Alglave, Yvonne Germaine Clémence. *La Réduction de capital dans les sociétés anonymes*. Droit, Lille.
- Barry, Françoise. *Les Droits de la reine sous la monarchie française jusqu'en 1789*. Droit, Lille.
- Chardavoine, Edmée. *Protection légale de l'enfance malheureuse*. Droit, Montpellier.
- Clévenot, Élisabeth. *La Production des primeurs dans l'Afrique du Nord et leur commerce d'exportation. Étude géographique et économique*. Droit, Paris.
- Cormier, Manon. *Les Actions à vote plural en France et à l'étranger*. Droit, Bordeaux.
- Deborne, Suzanne. *La Crise économique mondiale et le chômage*. Droit, Paris.
- Deparis, Suzanne. *Le Crédit à la construction navale*. Droit, Paris.
- Gazagne, Élisabeth. *La Continuation des sociétés de personnes avec les héritiers*. Droit, Paris.
- Grillot, Mlle M. *Essai sur la solution amiable des conflits collectifs du travail*. Droit, Lille.
- Héliard, Madeleine. *Le Statut international du territoire de Memel*. Droit, Paris.

- Izaure, Mlle Marcelle. *L'Évolution de l'idée d'organisation professionnelle chez les catholiques sociaux en France*. Droit, Bordeaux.
- Landrau, Marguerite. *L'Arbitrage dans le droit anglais et français comparés*. Droit, Paris.
- Larbès, Germaine de. *L'Inspection du travail, organisation et but*. Droit, Toulouse.
- Lechner, Hélène. *Des Droits propres des actionnaires*. Droit, Nancy.
- Martin, Éveline. *L'Assurance privée par l'État aux Etats-Unis*. Droit, Paris.
- Martin, Henriette. *Les Assurances sociales et l'agriculture*. Droit, Paris.
- Mure, Jeanne. *Le Régime administratif des auto-routes*. Droit, Montpellier.
- Planche, Suzanne. *Fonctionnement du contrat d'assurance de responsabilité en matière terrestre*. Droit, Grenoble.
- Puel, Jeanne. *Les Clauses d'irresponsabilité dans les contrats de transport*. Droit, Alger.
- Puissant, Mlle Suzanne. *État actuel de la question du jury*. Droit, Grenoble.
- Sabatier, Madeleine. *L'Attribution des excédents de cheptel en fin de bail*. Droit, Toulouse.
- Saunière, Yvette. *Le Bureau Veritas, société internationale de classification de navires et d'aéronefs et sa responsabilité*. Droit, Toulouse.
- Schlange, Marie. *Conflits dans le temps en droit civil entre les lois françaises et les lois locales d'Alsace-Lorraine (Commentaire des dispositions transitoires de la loi civile du 1<sup>er</sup> juin 1924)*. Droit, Strasbourg.
- Henry, Françoise. *La Sculpture irlandaise pendant les douze premiers siècles de l'ère chrétienne et Les Tumulus du département de la Côte-d'Or*. Lettres, Paris.

### 1933

- Bétirac, Mlle Paule. *Sociétés d'achat en commun de détaillants aux Etats-Unis*. Droit, Lyon.
- Biaujeaud, Huguette. *Essai sur la théorie ricardienne de la valeur*. Droit, Paris.
- Blanc-Dannery, Yvonne J. *La Convention de Varsovie et les règles du transport aérien international*. Droit, Paris.
- Cocural, Mlle Marcelle. *Étude théorique et jurisprudentielle des conventions des parties en matière de preuve, en droit civil français*. Droit, Toulouse.
- Devillers, Mlle Janine. *L'Aviation sanitaire au point de vue du droit international*. Droit, Paris.
- Ferrié, Jeanne. *L'Assurance en pharmacie*. Droit, Toulouse.
- Filippi, Marthe. *Le Préjudice indirect*. Droit, Lille.
- Fortin, Mlle Madeleine. *La Charité et l'assistance publique à Montbéliard sous l'ancien régime*. Droit, Strasbourg.
- Gout, Simone. *Henri de Goyon de la Plombanie, économiste périgourdin ; ses idées, sa place dans l'histoire des doctrines économiques (essai)*. Droit, Poitiers.
- Lévy, Magdeleine. *Les Auxiliaires du tribunal pour enfants délégués et rapporteurs*. Droit, Paris.
- Massonneau, Éliane. *Le Crime de magie et le droit romain*. Droit, Paris.
- Monginet, Mlle M.-L. *Action collective en faveur du tourisme étranger en France*. Droit, Bordeaux.
- Rage-Brocard, Madeleine. *La « Deductio indomum mariti »*. Droit, Paris.
- Ripert, Lucienne. *La Réparation du préjudice dans la responsabilité délictuelle*. Droit, Paris.
- Schneider, Andrée. *La Banque de France depuis 1914*. Droit, Paris.

- Albert, Mme Madeleine. *Le fédéralisme dans la Haute-Garonne et La Première Restauration dans la Haute-Garonne*. Lettres, Aix-Marseille.
- Brunet, Valentine. *Le Lyrisme d'Alfred de Musset étudié dans les Premières poésies, les Poésies nouvelles et les Œuvres posthumes et L'influence de Rousseau sur les idées politiques et sociales et sur la sentimentalité de Goethe*. Lettres, Aix-Marseille.
- Cornesse, Marie. *L'idée de Dieu chez William James (étude historique et critique) et Le Rôle des images dans la pensée de William James*. Lettres, Grenoble.
- Durry, Marie-Jeanne. *En marge des Mémoires d'outre-tombe, fragments inédits et La Vieillesse de Châteaubriand, 1830-1848*. Lettres, Paris.
- Korwin-Piotrowska, Sophie de. *Balzac en Pologne, essai de bibliographie et Balzac et le monde slave, Madame Hanska et l'œuvre balzacienne*. Lettres, Paris.
- Lecouturier, Ernestine. *Françoise-Madeleine de Chaugy et la tradition salésienne au XVIIe siècle. I. Françoise-Madeleine de Chaugy et la Visitation après la mort de sainte Chantal et Françoise-Madeleine de Chaugy et la tradition salésienne au XVIIe siècle. II. L'œuvre littéraire de Françoise-Madeleine de Chaugy*. Lettres, Caen.
- Mairot, Mme, née Dromard. *Le Fond de la Joconde et l'esthétique de Léonard de Vinci*. Lettres, Besançon.

#### 1934

- Bernot, Berthe. *La Clause d'inaliénabilité ou « restraints on anticipation » dans le régime des biens entre époux en droit anglais, contribution à l'étude du régime matrimonial en droit comparé*. Droit, Paris.
- Berthomier, Jeanne. *Du Régime juridique des offres de concours en matière de travaux d'intérêt public*. Droit, Paris.
- Bichon, Simone. *De l'Abus de la soumission en matière d'enregistrement*. Droit, Aix-Marseille.
- Brunschwik, Lisa. *La Responsabilité envers les tiers dans la navigation aérienne, dommages à la surface*. Droit, Paris.
- Budelot, Suzanne. *Messageries universitaires et messageries royales*. Droit, Paris.
- Chataignier, Denise. *Contribution à l'étude du droit des salariés sur leurs inventions*. Droit, Paris.
- Claps-Lienhart, Marcelle. *L'Ordre public, essai*. Droit, Lyon.
- Corbeau, Hélène. *La Situation juridique des îles anglo-normandes dans l'Empire britannique*. Droit, Caen.
- Cosoiu, Mlle Corina. *Le Rôle de la Société des Nations en matière d'emprunt[s] d'État*. Droit, Paris.
- Decouvalaere, Mlle Mathilde. *Le travail industriel des femmes mariées*. Droit, Lille.
- Delage, Marie-Madeleine. *Contribution à l'étude de la possession des meubles en droit anglais comparé*. Droit, Paris.
- Dufaure, Germaine. *Des effets de l'amnistie, étude jurisprudentielle*. Droit, Bordeaux.
- Galtier, Jeanne. *La Femme dans le code civil et depuis le code civil*. Droit, Montpellier.
- Gayat de Wecker, Geneviève. *La Limitation des plantations de la vigne*. Droit, Paris.
- Geoffroy, Madeleine. *De la Publicité du contrat de mariage et de l'introduction en France du registre matrimonial*. Droit, Montpellier.
- Goutelle, Geneviève. *De la lutte entre l'agnation et la cognation à propos du senatusconsulte Tertulien*. Droit, Caen.
- Hallu, Colette. *L'Avenir professionnel des enfants anormaux et délinquants*. Droit, Paris.
- Kéchavarz, Mme Khadijeh, née Mohamadabadi. *La Protection du travail des femmes et des enfants en Perse*. Droit, Toulouse.
- Lagorce, Marie-Isabelle de. *Régime des biens de la femme mariée en droit anglais et en droit français comparé*. Droit, Lille.

Laurès, Mlle M.-T. *La Convention de Rome pour l'unification de certaines règles relatives aux dommages causés par les aéronefs aux tiers à la surface (mai 1933)*. Droit, Paris.

Lévy-Caen, Janine. *De la Corruption des employés en droit français et en droit anglais*. Droit, Paris.

Louis, Odette. *Les Magasins à prix unique en France et à l'étranger*. Droit, Paris.

Manche, Anne-Marie. *Le Rôle du jury dans l'application de la peine*. Droit, Caen.

Popin, Yvette. *La Politique des travaux publics considérés comme un remède au chômage*. Droit, Paris.

Roussel, Henriette. *Le Chemin de fer Congo-Océan, grande œuvre coloniale française*. Droit, Toulouse.

Salama, Danièle. *La Loi du 7 février 1933*. Droit, Paris.

Tiprez, Desine. *Contrat médical et responsabilité civile des médecins*. Droit, Lille.

Charrier, Charlotte. *Héloïse dans l'histoire et dans la légende et Jean de Meun. Traduction de la première épître de Pierre Abélard (Historia calamitatum), éditée par Charlotte Charrier*. Lettres, Paris.

Durrière, Germaine. *Jules Le maître et le théâtre et Productions et variantes dramatiques inédites de Jules Lamaître*. Lettres, Paris.

Knowles, Dorothy. *La Réaction idéaliste au théâtre depuis 1890 et The Censor, the drama and film, 1900-1934*. Lettres, Paris.

Réguron, Mlle Paule. *Les Origines du mouvement antijansénite et l'évolution de Pascal des « Provinciales » aux « Pensées » et De la Théologie à la prière de Pascal*. Lettres, Grenoble.

### 1935

Auger, Madeleine. *Condition juridique et économique du personnel domestique féminin*. Droit, Paris.

Azéma, Marcelle. *De la Responsabilité civile de l'écrivain*. Droit, Bordeaux.

Balland, Marcelle. *Le Pas de porte*. Droit, Nancy.

Béziers, Simone. *La Protection de l'enfance ouvrière*. Droit, Montpellier.

Bloch-Sée, Lise. *Le Groupe des industries de l'acétylène et de la soudure autogène, ses organismes centraux*. Droit, Paris.

Boudet, Marie-Antoinette. *La Semaine de 40 heures*. Droit, Lyon.

Bourcier, Renée. *La Caisse de crédit municipal de Bordeaux*. Droit, Bordeaux.

Bouton-Bricard. *Suppression de l'incapacité de la femme mariée dans les pays latins*. Droit, Paris.

Déjean, Francine. *Réaction de la loi, de la jurisprudence et de la pratique contre l'inorganisation de l'indivision héréditaire*. Droit, Montpellier.

Demay, Jeanne. *La Condition juridique des cartels internationaux*. Droit, Paris.

Dominjon-Bombard, Blanche. *Essai monographique sur Oyonnax et l'industrie du celluloïd*. Droit, Lyon.

Gartenberg, Mlle Rica. *Le Fondement légal du mandat domestique de la femme mariée*. Droit, Paris.

Gaudin de Lagrange (Émérentienne de). *L'intervention du juge dans le contrat*. Droit, Montpellier.

Ginestous, Simone. *Les Articles 212, 213, 214 du Code civil, examen critique de doctrine et de jurisprudence*. Droit, Bordeaux.

Gutman, Mlle Lia. *Le Tome Charter*. Droit, Paris.

Jokl, Marcelle. *De l'Interprétation des traités normatifs d'après la doctrine et la jurisprudence internationales*. Droit, Paris.



- Kergaradec, Marie. *William Cobbett. L'inflation et la déflation. Contribution aux controverses monétaires du premier quart du XIXe siècle*. Droit, Poitiers.
- Kerhuel, Marie. *Les Mouvements de longue durée des prix*. Droit, Rennes.
- Lequien, Mlle Élizabeth. *Le Stationnement sur la voirie terrestre*. Droit, Lille.
- Marson, Jacqueline. *L'Abus de droit en matière de contrat*. Droit, Paris.
- Mulle, Mlle Marguerite. *L'Incessibilité de la pension alimentaire allouée à la femme séparée de corps ou divorcée*. Droit, Lille.
- Nègre, Paulette. *La Responsabilité civile dans la pratique de la médecine*. Droit, Aix-Marseille.
- Noailly, Frédérique. *La Croix-Rouge au point de vue national et international, son histoire, son organisation*. Droit, Lyon.
- Pessereau, Mlle Suzanne. *Des Modifications à la convention du 13 octobre 1919 portant réglementation de la navigation aérienne*. Droit, Paris.
- Pichat, Antoinette. *Des Décrets en matière législative*. Droit, Paris.
- Pignochet, Anne. *L'Organisme le plus évolué du droit international : la Commission internationale de navigation aérienne*. Droit, Paris.
- Robez-Pagillon, Odette. *Le Contrat d'éducation*. Droit, Lyon.
- Rocolle, Muchelle. *Des Dons manuels aux personnes morales*. Droit, Nancy.
- Rouchy, Jeanne. *Le droit de guérir*. Droit, Paris.
- Song, Mlle Yuen-Zou. *Le Mouvement de la Constitution chinoise, étude du projet de constitution du Yuan législatif du 16 octobre 1934*. Droit, Nancy.
- Soutar, Éliane. *Le Système de Gand, essai sur les sociétés anonymes ouvrières de Belgique*. Droit, Lille.
- Tsourikoff, Zénaïde. *L'Enseignement des filles en Afrique du Nord*. Droit, Paris.
- Tumerelle, Adeline. *Les Dettes contractées dans l'intérêt du ménage sous les régimes de communauté (droit français et droit belge comparés)*. Droit, Paris.
- Valabrèche, Hermine. *La Propriété artistique en matière de modes*. Droit, Caen
- Lagaisse, Marcelle. *Benozzo Gozzoli, les traditions trecentistes et les tendances nouvelles chez un peintre florentin du Quattrocento et L'Éducation artistique du peuple en Italie, quelques expériences*. Lettres, Lille.
- Fahmy, Dorrya. *George Sand, auteur dramatique et Charles Poncy, poète-maçon, 1821-1891*. Lettres, Paris.
- Trudgian, Helen. *L'évolution des idées esthétiques de J.-K. Huyssmans et Histoire d'une famille anglaise aux XVIe siècle, tre Tregian*. Lettres, Paris.

### 1936

- Ballande, Laurence. *Essai d'étude monographique et statistique sur les ententes économiques internationales*. Droit, Paris.
- Barzanesco, Marguerite. *La Capacité juridique de la femme mariée en Roumanie*. Droit, Paris.
- Bègue, Danièle. *L'Organisation juridique de la compagnie des Indes*. Droit, Paris.
- Berthault, Anne. *La Publicité des sociétés de commerce (avant et après l décret du 30 octobre 1935)*. Droit, Paris.
- Bloch-Sée, Annette. *La Coordination des moyens de transport intérieurs en France, origines, principes généraux, méthodes de réalisation*. Droit, Paris.

- Boy, Magdeleine. *Les Associations internationales féminines*. Droit, Lyon.
- Buttner, Alice. *L'Abaissement du prix de revient dans le commerce de détail, étude objective du « Coût de la distribution » d'après quelques enquêtes étrangères*. Droit, Paris.
- Delmas, Yvonne. *L'Évolution constitutionnelle de la Pologne, depuis 1919*. Droit, Montpellier.
- Depitre, Marthe. *Essai sur le système anglais de conflits de lois en matière de successions*. Droit, Paris.
- Enselme, Marguerite. *Les magasins à prix unique, leur fonction dans le commerce de détail*. Droit, Bordeaux.
- Fleurquin, Marguerite. *La Fleur coupée de la région d'Antibes*. Droit, Aix-Marseille.
- Fournier, Marthe. *De la Protection des parties dans les ventes d'antiquités et d'objets d'art*. Droit, Dijon.
- Grande, Odile. *De la Déflation budgétaire à la dévaluation monétaire*. Droit, Poitiers.
- Grillon, Suzanne. *Le Tiers, auteur du dommage en face de l'assureur et de l'assuré*. Droit, Montpellier.
- Hébrard, Jacqueline. *Le Service social auprès de l'enfance d'âge scolaire*. Droit, Paris.
- Lautier, Marie. *Assurance-chômage et assistance-chômage (législation comparée, droit français)*. Droit, Rennes.
- Mahé, Yvonne. *L'Extension des villes indigènes au Maroc*. Droit, Bordeaux.
- Marini, Lina. *L'inspection du travail*. Droit, Paris.
- Mathivon, Anne. *Catholicisme, national-socialisme et concordat du Reich*. Droit, Lyon.
- Mourmant, Denyse. *L'Article 2280 et les possesseurs successifs du meuble perdu ou volé*. Droit, Lille.
- Reiss, Jacqueline. *Portée internationale des lois interdisant la clause-or*. Droit, Paris.
- Rigal, Jeanne. *La Communauté des maîtres-chirurgiens jurés de Paris au XVIIe et au XVIIIe siècle*. Droit, Paris.
- Saint-Germes, Madeleine. *Balzac considéré comme historien du droit*. Droit, Dijon.
- Schimséwitsch, Lydie. *Portalis et son temps, l'homme, le penseur, le législateur*. Droit, Paris.
- Serval, Denise. *Des Modifications apportées par le décret-loi du 8 août 1935 à la procédure de la faillite*. Droit, Bordeaux.
- Triboulet-Arsандаux, Marie-Eveline. *La Protection des œuvres françaises d'art appliqué*. Droit, Paris.
- Tripier-Drouville, Suzanne. *Les Sociétés étrangères travaillant en France et l'impôt sur le revenu des valeurs mobilières*. Droit, Paris.
- Ganne de Beauoudrey, Élisabeth. *La Psychologie et la métaphysique des idées-forces chez Alfred Fouillée et Perception et courant de conscience, quelques expériences*. Lettres, Paris.
- Lebel, Germaine. *Catalogue des actes de l'abbaye de Saint-Denis relatifs à la Province ecclésiastique de Sens de 1151 à 1346, de l'histoire san-dyonisienne, les privilèges spirituels de l'abbaye et la vie monastique et Histoire administrative, économique et financière de l'abbaye de Saint-Denis étudiée spécialement dans la Province ecclésiastique de Sens, de 1141 à 1346*. Lettres, Paris.
- Pernoud, Régine. *Essai sur l'histoire du port de Marseille des origines à la fin du XIIIe siècle et Le IVe livre des Statuts de Marseille*. Lettres, Paris.

### 1937

- Abrevaya, Juliette. *La Conférence de Montreux et le régime des détroits*. Droit, Paris.
- Bachelier, Geneviève. *Les Congés payés à l'étranger, du point de vue international et en France*. Droit, Aix-Marseille.
- Beaulaton, Marie-Thérèse. *La Responsabilité des membres de l'enseignement privé*. Droit, Paris.
- Charpentier, Geneviève. *Les relations économiques entre Bordeaux et les Antilles au XVIIIe siècle*. Droit, Bordeaux.

- Comes, Sopmine. *L'Organisation corporative de l'industrie en Espagne, une expérience interrompue*. Droit, Toulouse.
- Contant, Jacqueline. *Industrie à domicile salariée*. Droit, Paris.
- Corbineau, Simone. *Du Garagiste : responsabilité et obligations*. Droit, Poitiers.
- Dalem, Mariette Jean. *l'Extension de la notion de lésion dans les contrats d'après la jurisprudence et la pratique contemporaine*. Droit, Paris.
- Delthil, Lucienne. *Le Conseil privé en Angleterre*. Droit, Paris.
- Deschamps, Germaine. *La Crise dans les industries du vêtement et de la mode à Paris pendant la période de 1930 à 1937*. Droit, Paris.
- Duflo, Geneviève. *La Responsabilité civile des médecins à la lumière de la jurisprudence récente*. Droit, Paris.
- Dufort, Marie-Madeleine. *La Responsabilité contractuelle dans le code libanais des obligations et des contrats, étude de droit comparé*. Droit, Paris.
- Dupont, Clémence. *Les Constitutions de Constantin et le droit privé au début du IV<sup>e</sup> siècle*. Droit, Lille.
- Durif, Juliette. *Le Talion et le début de la justice publique*. Droit, Lyon.
- Feifer, Éliane. *Le Domaine réservé (étude de pratique et de jurisprudence internationales)*. Droit, Paris.
- Fleurance, Simone. *De l'administration des biens de la femme par le mari sous les régimes séparatistes*. Droit, Paris.
- Gaffet, Denise. *La Clause de revente à prix imposés*. Droit, Paris.
- Galin, Anna. *l'Assurance sociale maternité (Législations européennes comparées)*. Droit, Grenoble.
- Hirschmann, Renée. *Les Clauses d'attribution de compétence territoriale*. Droit, Paris.
- Illio, Sylviane. *L'Enseignement des métiers féminins en Algérie*. Droit, Paris.
- Koenig, Laure. *La Communauté des procureurs au Parlement de Paris aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles*. Droit, Paris.
- Laporte, Marie-Magdeleine. *Les Allocations familiales dans le commerce et l'industrie en matière de contrat de travail en droit français et comparé*. Droit, Rennes.
- Larocque, Denise. *La Crise et les doctrines libérales françaises*. Droit, Caen.
- Lobin, Yvette. *Les Tendances nationalistes de notre système français de droit international privé*. Droit, Aix-Marseille.
- Maulde, Suzane de. *Intervention des syndicats médicaux dans la médecine publique et sociale*. Droit, Toulouse.
- Nillus, Renée. *Capacité et pouvoirs de la femme mariée en Allemagne et en France, étude de droit privé comparé (jurisprudence et pratique) consacrée plus spécialement à la femme exerçant une profession*. Droit, Paris.
- Odinot, Nicole. *Les Congés annuels payés*. Droit, Paris.
- Petit, Renée. *Les Conventions collectives de travail (notions historiques et commentaire théorique et pratique de la loi du 24 juin 1936)*. Droit, Paris.
- Puiffé de Magondeaux, Odette de. *Les Ententes industrielles obligatoires et le corporatisme en France*. Droit, Paris.
- Raffin Dourny, Marie-Marguerite de. *L'Égard de cour*. Droit, Alger.
- Ribes, Simone. *Du Rôle des caisses de liquidation dans le dénouement des marchés à terme*. Droit, Paris.
- Riegert, Marguerite. *La Notion de préjudice esthétique, droit, morale, sociologie*. Droit, Bordeaux.
- Rodet, Blanche. *La Responsabilité civile des médecins et la jurisprudence actuelle. Annexe : l'assurance médicale*. Droit, Lyon.
- Roux, Marie-Laetitia. *Le Socialisme de M. Henri de Man*. Droit, Paris.
- Sahut, Paulette. *Nature juridique de la responsabilité civile des médecins*. Droit, Montpellier.
- Sanson, Odette. *Le Corporatisme au Portugal*. Droit, Paris.

Thouvignon, Marcelle. *De la suspension des poursuites d'exécution par voie de référé (modifications à l'article 1244 du Code civil)*. Droit, Paris.

Touchot, Françoise. *L'Économie régionale lorraine dans l'économie nationale française*. Droit, Nancy.

Vignerot, Suzanne. *L'Identité des personnes, sa protection légale*. Droit, Paris.

Voronoff, Tatiana. *L'Article 16 du pacte de la Société des nations*. Droit, Paris.

Bourdin, Isabelle. *Les Sociétés populaires à Paris pendant la Révolution française jusqu'à la chute de la royauté et La Société de la section de la Bibliothèque 26 août 1790 – 25 floréal an II*. Lettres, Paris.

Durand, Marguerite. *Étude expérimentale sur la durée des consonnes parisiennes et Le Genre grammatical en français parlé à Paris et dans la région parisienne*. Lettres, Paris.

Kolb, Marthe. *Ary Scheffer et son temps 1795-1858 et Une correspondance inédite de la Princesse Marie d'Orléans duchesse de Wurtemberg, publiée avec une introduction et des notes*. Lettres, Paris.

Konczewska, Hélène. *Le problème de la substance et Contingence, liberté et la personnalité humaine*. Lettres, Paris.

Portier, Lucienne. *Antonio Fogazzaro et Poésies d'Antonio Fogazzaro, version française avec une introduction et des notes*. Lettres, Paris.

Tardivel, Fernande. *La Personnalité littéraire de Newman et J. H. Newman éducateur*. Lettres, Paris.

### 1938

Armand-Laroche, Jeanne-Marie. *L'œuvre de la jurisprudence en matière de régimes de communauté*. Droit, Bordeaux.

Auguy, Jacqueline. *Les Circonstances de l'altération du dollar et ses effets sur les contrats*. Droit, Paris.

Berthier, Lucienne. *L'Office central de comptabilité de Suède*. Droit, Aix-Marseille.

Beucher, Marie-Louise. *De l'Immutabilité du régime matrimonial*. Droit, Caen.

Bignet, Suzanne. *Le Rajustement des salaires par l'arbitrage en 1937, examen de deux cents sentences surarbitrales (19 janvier 1937-14 mai 1937)*. Droit, Nancy.

Biron, Dora. *Les Aspects sociaux de la rationalisation*. Droit, Nancy.

Blanchet, Renée. *La Compétence en matière d'assurances*. Droit, Paris.

Boinet, Jacqueline. *La Radiodiffusion et les droits individuels*. Droit, Paris.

Boteni, Viorica. *Les Minorités en Transylvanie*. Droit, Paris.

Bouchet, Denise. *Le Rôle de l'Assistance publique dans l'application de la loi du 24 juillet 1889 « sur la protection des enfants maltraités et moralement abandonnés »*. Droit, Lyon.

Bourgeau, Marie-Juliette. *Origines et évolution de la protection de la première enfance dans la législation française*. Droit, Paris.

Carré, Mlle Sarah. *Des Moratoires et délais de grâce accordés aux débiteurs par les textes récents*. Droit, Paris.

Caunes, Magdeleine. *Des Mesures juridiques propres à faciliter la présence de la mère au foyer ouvrier*. Droit, Paris.

Coste-Floret, Andrée. *Les Votations populaires fédérales en Suisse de 1874 à 1935*. Droit, Montpellier.

Delannes, Janine. *La Monnaie*. Droit, Poitiers.

Deslandes-Granpré, Huguette. *La Convention de Genève et ses réformes successives*. Droit, Paris.

Dissard, Françoise. *La Réforme des hôpitaux et maladreries au XVIIe siècle*. Droit, Paris.

Dulias, Olga. *L'Arbitrage obligatoire dans les conflits collectifs du travail*. Droit, Paris.

Durupt, Marcelle. *Évolution de la notion de propre dans la coutume de Paris du XVIe au XVIIIe siècle*. Droit, Paris.

- Fleury, Marthe. *Les Droits et les obligations des éditeurs*. Droit, Paris.
- Gibiard, Yvette. *La Protection des enfants du premier âge et des enfants assistés depuis les décrets-lois de 1935*. Droit, Toulouse.
- Lacas, Marie-Jeanne. *Les Obligations du médecin*. Droit, Paris.
- Lafarde, Jacqueline. *Le Formalisme dans le droit criminel français*. Droit, Paris.
- Lazard, Odette. *Le Statut professionnel des gens de maison*. Droit, Paris.
- Lazarus, Simone. *Les Origines des œuvres sociales dans la région mulhousienne*. Droit, Paris.
- Léonard, Madeleine. *Les Enfants assistés en droit comparé*. Droit, Rennes.
- Lescanne, Françoise. *La Psychologie ouvrière et le sens chrétien du travail*. Droit, Nancy.
- Leymarie, Andrée. *La Condition juridique de la mère en droit civil français contemporain*. Droit, Bordeaux.
- Maurin, Antoinette. *Le Rôle créateur du juge dans les jurisprudences canadienne et française comparées*. Droit, Paris.
- Mazel, Cécile. *L'Organisation de l'orientation professionnelle*. Droit, Montpellier.
- Merlin, Jeanne-Marie. *Les Conventions collectives de travail en Angleterre*. Droit, Paris.
- Meyer, Odette. *Les Régimes de retraites des agents des collectivités locales et établissements publics locaux*. Droit, Strasbourg.
- Michel, Renée. *P. T. T. L'Office chérifien des P. T. T. et l'évolution postale au Maroc*. Droit, Bordeaux.
- Musset, Marie-Rose. *La Responsabilité sportive et le règlement de jeu, étude critique de jurisprudence*. Droit, Lyon.
- Muzard, Andrée. *L'Évolution constitutionnelle de l'Autriche de 1919 à 1938*. Droit, Montpellier.
- Parcellier, Paulette. *De l'Interprétation des lois d'enregistrement*. Droit, Bordeaux.
- Pélissou-Rouhichou, Maria. *L'Arbitrage obligatoire dans les conflits entre patrons et ouvriers*. Droit, Toulouse.
- Poyrault, Jeanne. *Les Accidents scolaires*. Droit, Paris.
- Quet, Simone. *L'Élection de Guyenne au XVIIIe siècle*. Droit, Bordeaux.
- Rochette, Jacqueline. *La Condition des juifs en Alsace jusqu'au décret du 28 septembre 1791*. Droit, Paris.
- Roux, Jeanne. *Essai d'économie régionale, le Médoc*. Droit, Bordeaux.
- Sainton, Paulette. *Sociétés-mères et filiales, contribution à l'étude du régime juridique des sociétés de capitaux*. Droit, Paris.
- Salomé, Yvonne. *Les Pouvoirs de contrôle de la Cour de cassation en matière de conflits de lois*. Droit, Lille.
- Tronchon, Mireille. *Le Partage successoral en droit international privé*. Droit, Strasbourg.
- Valmont, Marie. *Le Fond juridique de la lésion dans les contrats entre majeurs*. Droit, Caen.
- Allevy, Marie-Antoinette. *La Mise en scène en France dans la première moitié du dix-neuvième siècle et Édition critique d'une mise en scène romantique, indications générales pour la mise en scène de « Henri III et sa cour » (drame historique en cinq actes, en prose, de M. A. Dumas), par Albertin, directeur de la scène près le Théâtre-Français (1829)*. Lettres, Paris.
- Durand-Lefebvre, Marie. *Art gallo-romain et sculpture romane, recherche sur les formes et Étude sur l'origine des Vierges noires*. Lettres, Paris.
- Francès, Madeleine. *Spinoza dans les pays néerlandais de la seconde moitié du XVIIe siècle et La Balance politique de J. et P. de La Court*. Lettres, Paris.
- Goichon, Amélie-Marie. *La Distinction de l'essence et de l'existence d'après Ibn Sina (Avicenne) et Lexique de la langue philosophique d'Ibn Sina (Avicenne)*. Lettres, Paris.

Nitti-Dolci, Luigia. *Les Grammairiens prakrits et Le « Prakrtanusasana » de Purusottama*. Lettres, Paris.

### 1939

Bertrand, Christiane. *La Notion d'ordre public en matière de nullités*. Droit, Bordeaux.

Besnier, Elisabeth. *Les Agents généraux du clergé de France spécialement de 1780 à 1785*. Droit, Paris.

Besquet, Yvonne. *L'Organisation des loisirs des travailleurs*. Droit, Nancy.

Billion, Charlotte. *La Capacité civile de la femme mariée d'après la loi du 18 février 1938 et son influence sur les régimes matrimoniaux*. Droit, Bordeaux.

Blériot, Antoinette. *La Pension alimentaire du cas de divorce et de séparation de corps, comparaison, différences*. Droit, Paris.

Breillat-Milhaud, Marcelle. *Des Libertés publiques en droit fasciste*. Droit, Lyon.

Calastreng, Simone. *La Relativité des conventions, étude de l'article 1165 du Code civil*. Droit, Toulouse.

Chaumartin, Jeanine. *La Crise dans l'industrie du bâtiment*. Droit, Paris.

Chavaudret, Jacqueline. *La Responsabilité du transporteur maritime d'après la loi du 2 avril 1936*. Droit, Paris.

Cottin, Elisabeth. *La Définition du vice caché dans la vente, étude de droit comparé*. Droit, Paris.

Daniel, Denyse. *Le Risque invalidité dans la législation des assurances sociales*. Droit, Paris.

Duny, Valentine. *La Clause marchandise*. Droit, Lyon.

Gaultier, Elisabeth. *Droits des porteurs de parts de fondateur sur les bénéficiaires sociaux*. Droit, Paris.

Genis, Simone. *L'Évolution juridique et économique du crédit agricole mutuel en France et dans les colonies françaises*. Droit, Paris.

Ghenadieff, Milka. *La Juridiction des Églises et les conflits de lois en matière de mariage en Bulgarie*. Droit, Paris.

Grenier, Simone. *Le Blé dirigé en France*. Droit, Poitiers.

Hude, Mlle Eveline, Marie-Rose. *Essai sur l'innavigabilité du native en droit français*. Droit, Alger.

Huet-Guyard, Jeanne-Marie. *La Distinction du domaine public et du domaine privé*. Droit, Paris.

Jandot Danjou, Colette. *La Condition civile de l'étranger dans les trois derniers siècles de la monarchie*. Droit, Paris.

Lefèvre, Mlle Laure-Marie-Suzanne. *Recherches sur la condition de la femme kabyle (la coutume et l'œuvre française)*. Droit, Alger.

Lenicque, Geneviève. *La Réorganisation des grandes industries d'exportation en Angleterre*. Droit, Paris.

Réglade, Solange. *Les Enfants de parents divorcés, étude juridique*. Droit, Paris.

Toulouse, Madeleine. *La Nation anglaise-allemande de l'Université de Paris des origines à la fin du XVe siècle*. Droit, Paris.

Tourenge, Raymonde. *Statut juridique des vallées d'Andorre*. Droit, Toulouse.

Touzet, Marie-Thérèse. *Les Revendications coloniales allemandes et la répartition des matières premières*. Droit, Paris.

Traizet, Thérèse. *Les Droits de la mère légitime sur la personne des enfants pendant le mariage (en l'absence de séparation de corps)*. Droit, Paris.

Voirand, Gabrielle. *La Valeur pratique des différents régimes matrimoniaux en droit positif français*. Droit, Nancy.

Weiss, France. *Acquits et ordonnances de comptant. Histoire des fonds secrets sous l'ancien régime*. Droit, Paris.

- Chevalier, Alice. *Claude-Carloman de Rulhière, premier historien de la Pologne, sa vie et son œuvre historique et Rulhière, Jean-Jacques Rousseau et la Comédie de caractère de 1770 à 1778 d'après des documents inédits*. Lettres, Paris.
- Ehrhard, Marcelle. *V. A. Joukovski et le préromantisme russe et Un ambassadeur de Russie à la cour de Louis XV, le prince Cantemir à Paris (1738-1744)*. Lettres, Paris.
- Hulubei, Alice. *Répertoire des églogues en France au XVIe siècle (époque des Valois 1515-1589) et L'Églogue en France au XVIe siècle, époque des Valois 1515-1589*. Lettres, Paris.
- Kahan-Rabecq, Marie-Madeleine. *La Classe ouvrière en Alsace pendant la Monarchie de Juillet et Réponses du département du Haut-Rhin à l'enquête faite en 1848 par l'Assemblée Nationale sur les conditions du travail industriel et agricole*. Lettres, Paris.
- Martinet, Yvonne. *La Jeunesse d'Alphonse Daudet, mémoires et récits, se vie à travers son œuvre et Numa Roumestan : comparaison entre la pièce et le roman*. Lettres, Montpellier.
- Micheli, Geneviève L. *L'Enluminure du Haut Moyen âge et les influences irlandaises, histoire d'une influence et Le Décor géométrique dans la sculpture de l'Aisne et de l'Oise au XIe siècle, recherches sur Morienvil et son groupe*. Lettres, Paris.
- Rouget, Marie-Thérèse. *Essai sur l'évolution psychologique et littéraire de George Sand et George Sand et l'Italie*. Lettres, Dijon.

#### 1940

- André, Jeanne-Thérèse. *Les Syndicats des médecins*. Droit, Paris.
- Buzy, Odette. *La Notion de congrégation, sa portée en droit civil français*. Droit, Bordeaux.
- Cérez, Jane. *La Condition sociale de la femme de 1804 à l'heure présente. Le problème féministe et la guerre*. Droit, Bordeaux.
- Choain-Cassou, Jeanne. *Le Tarif douanier français d'entrée, nomenclature et droits depuis l'accord franco-allemand de 1927 jusqu'en septembre 1939*. Droit, Lille.
- Delord, Jeanne-Marie. *La Famille rurale dans l'économie du Limousin (1769-1939)*. Droit, Paris.
- Heckenroth, Marguerite. *Les Conventions internationales du travail dans les colonies françaises*. Droit, Aix-Marseille.
- Ihler, Geneviève. *La Condition de l'artisan en Allemagne et en Italie*. Droit, Paris.
- Journeux, Jeanne. *Le Contrôle des contribuables sur la gestion financière des communes*. Droit, Paris.
- Kuo Yu, Mlle. *Quelques aspects nouveaux de la responsabilité sans faute de la puissance publique*. Droit, Paris.
- Labbé, Marie-Élisabeth. *Inventaire des arrêts du Conseil du Roi, janvier-février 1740*. Droit, Paris.
- Lapierre, Suzanne. *La S. N. C. F. et la politique française de coordination du rail et de la route*. Droit, Paris.
- Legendre, Claire. *La Responsabilité limitée du propriétaire de navire, convention de Bruxelles, 1924*. Droit, Paris.
- Lorans, Mme Robert. *Le Délai de grâce et l'aménagement des dettes*. Droit, Bordeaux.
- Mothon, Marie-Antoinette. *Les Réformes modernes de la législation du travail et le personnel ouvrier de la Compagnie du Gaz de Paris*. Droit, Paris.
- Nancel-Pénard, Paule. *L'Évolution de la jurisprudence relativement à la femme depuis 1804*. Droit, Bordeaux.
- Paulme, Denise. *Organisation sociale des Dogon (Soudan français)*. Droit, Paris.
- Retournard, Madeleine. *La Politique de l'équilibre en Méditerranée occidentale*. Droit, Aix-Marseille.

Sahut, Madeleine. *Tempéraments apportés par la législation récente au partage forcé et à l'égalité en nature des lots*. Droit, Montpellier.

Traynard, Michelle. *L'Assistante sociale et l'enfant d'âge scolaire*. Droit, Aix-Marseille.

Trouillard, Gabrielle. *L'Affichage et l'esthétique, de la loi du 29 juillet 1881 sur la liberté de la presse au décret-loi du 30 octobre 1935 contre les abus de l'Affichage, premiers essais de réglementation*. Droit, Paris.

Vaysset-Boutbien, Raymonde. *Stuart Mill et la sociologie française contemporaine*. Droit, Paris.

Villot, Frédérique. *Le Principe de la liberté syndicale*. Droit, Paris.

Guignet, Marie-Thérèse. *Une expérience mystique, Marie-Antoinette de Geuser et Mystique et nature*. Lettres, Grenoble.

Rives, Léone. *Charles Reade, sa vie, ses romans et Charles Reade. It's never too late to mend, an edition of Charles Reade's unpublished drama with an introduction and notes*. Lettres, Toulouse.

Simon, Mme R. *Henry de Boulainviller, historien, politique, philosophe, astrologue, 1658-1722 et À la recherche d'un homme et d'un auteur, essai de bibliographie des ouvrages du comte de Boulainviller*. Lettres, Lille.

#### 1941

Aubert, Jacqueline. *Les Aérodromes et leur régime juridique*. Droit, Paris.

Ballereau, Denise. *La Coutume dans la jurisprudence internationale*. Droit, Strasbourg.

Bouzereau, Jeanne. *Le Logement rural*. Droit, Paris.

Buisson, Mlle Françoise. *La Vie municipale à Valence au XVIII<sup>e</sup> siècle (1692-1789)*. Droit, Lyon.

Bulharowski, Jacqueline. *La loi du 16 novembre 1940 relative aux sociétés anonymes*. Droit, Paris.

Carcassonne, Renée. *Étude critique de la législation relative à la réparation des conséquences des maladies professionnelles*. Droit, Montpellier.

Connilière, Alice. *L'Assurance invalidité des marins*. Droit, Toulouse.

Dorange, Marie-Thérèse. *La Prise d'effet du contrat d'assurance terrestre*. Droit, Rennes.

Erlich, Denyse. *Les Privilèges de l'Enregistrement et du Trésor*. Droit, Strasbourg.

Fabre, Yvette. *Essai sur la nature juridique du dol dans la formation des contrats*. Droit, Toulouse.

Folan-Le-Bras, Marthe. *Un projet d'ordonnance du chancelier Daguessan, étude de quelques incapacités de donner et de recevoir sous l'Ancien régime*. Droit, Paris.

Hoffsteter, Marguerite. *De la Contribution et de l'obligation des époux aux dettes du ménage*. Droit, Strasbourg.

Jolly, Anne. *Les Conventions collectives dans le département de la Loire depuis 1936*. Droit, Lyon.

Jumeau, Andrée. *Le Refuge du gouvernement national à l'étranger*. Droit, Aix-Marseille.

Kahn, Ellen. *La « Législation déléguée » en Angleterre*. Droit, Paris.

Laude, Renée. *Henrion de Pansey (1742-1829)*. Droit, Paris.

Loewenstein, Jeanne-Marie. *Les Sanctions pénales de la législation du travail (à la veille de la guerre de 1939)*. Droit, Nancy.

Morvan, Jeanne. *L'Orientation professionnelle et le recrutement des élites en France*. Droit, Paris.

Oudin, Mlle A. *L'Ordre des médecins*. Droit, Paris.

Policard, Magdeleine. *L'Assistance éducative, modifications apportées à l'article 2 de la loi du 24 juillet 1889 par le décret-loi de 1935*. Droit, Lyon.

Ranger, Lucette. *Des Cas dans lesquels le Ministère public peut agir d'office en matière civile*. Droit, Paris.



Selig, Mme Lilli. *Le Testament en droit international privé français*. Droit, Aix-Marseille.  
 Sillion, Denise. *La Réforme de l'adoption par le décret-loi du 29 juillet 1939*. Droit, Paris.  
 Tiret, Geneviève. *Les Relations juridiques de travail à l'intérieur de la famille*. Droit, Paris.

Médici, Angéla. *L'Éducation nouvelle, ses fondateurs, son évolution et La Personnalité d'une cadette de trois ans*.  
 Lettres, Paris.  
 Villette, Jeanne. *L'Ange dans l'art d'Occident du XIIe au XVIe siècle et La Maison de la Vierge dans la scène de  
 l'Annonciation*. Lettres, Paris.

## 1942

Antoine, Anik. *Les Servitudes légales en matière de distribution et de transport d'énergie électrique*. Droit, Paris.  
 Berger, Renée. *L'inexécution des obligations du bailleur d'immeubles et les problèmes actuels*. Droit, Paris.  
 Boutault, Geneviève. *Les Domaines du chapitre de Bourges au début du XIII<sup>e</sup> siècle*. Droit, Paris.  
 Constantinidis, Jeanne S. *La Réquisition des navires étrangers*. Droit, Aix-Marseille.  
 Debousset, Olga. *L'Organisation municipale à Madagascar*. Droit, Strasbourg.  
 Desmurs-Moscet, Yvonne. *La Monnaie d'occupation*. Droit, Paris.  
 Douence, Mme Suzanne. *Essai sur le corporatisme français*. Droit, Bordeaux.  
 Dubreuil, Jacqueline. *Économie rurale de l'Anjou*. Droit, Caen.  
 Étié, Germaine. *Étude de quelques mesures récentes en faveur de la famille française*. Droit, Bordeaux.  
 Geismar, Hélène. *Portée dans le temps du principe d'immutabilité des conventions matrimoniales*. Droit, Strasbourg.  
 Grohler, Alice-Lucienne. *Étude juridique du contrat d'apprentissage*. Droit, Alger.  
 Hermann, Yvette. *Le Fondement de la condamnation aux dépens en matière civile*. Droit, Aix-Marseille.  
 Jaur, Jeanne-Marie. *L'Orientation professionnelle, service social, l'expérience de Marseille*. Droit, Aix-Marseille.  
 Krafft, Geneviève. *Du Contrôle de la Cour de cassation sur les éléments de la responsabilité civile*. Droit, Paris.  
 Legoux, Marie-Louise. *La Surintendante d'usine, rôle social et situation juridique*. Droit, Rennes.  
 Letellier, Françoise. *Le Droit de vote de l'actionnaire*. Droit, Paris.  
 Leveau, Germaine. *Le Droit à l'allocation militaire*. Droit, Paris.  
 Luteraan, Louise. *Le Statut des agréées près les tribunaux de commerce*. Droit, Paris.  
 Mathieu, Andrée. *Les Conventions bilatérales franco-espagnoles en matière de condition des étrangers*. Droit, Toulouse.  
 Mélinand, Mireille. *Les Conditions du travail en Suède*. Droit, Lyon.  
 Mirande, Christiane. *Les Soins gratuits aux victimes de la guerre*. Droit, Paris.  
 Polack, Janine. *Lésion aux sentiments d'affection*. Droit, Grenoble.  
 Roche, Mme René, née Pierrette Carpanetti. *De la Tutelle des enfants naturels en droit positif français, étude du décret-  
 loi du 29 juillet 1939*. Droit, Lyon.  
 Sigogne, Margaret-Paulette. *La Théorie juridique de la « petite monnaie »*. Droit, Paris.  
 Trocmé, Simone. *L'Organisation internationale du travail et la guerre*. Droit, Aix-Marseille.  
 Turlan, Juliette. *La Commune et le Corps de ville de Sens (1146-1789)*. Droit, Paris.  
 Valdeyron, Denise. *À la recherche du juste prix*. Droit, Bordeaux.  
 Verdeau, Simone. *L'Accession des femmes aux fonctions publiques*. Droit, Toulouse.

Camus-Clavier, Marie-Louise. *Le Poète Léon Dierx et Cinq poèmes de Léon Dierx*. Lettres, Paris.

### 1943

- Brunet, Mireille. *L'Économie dirigée en matière de ravitaillement en France depuis 1940*. Droit, Paris.
- Cazin, Madeleine. *Le Travail féminin*. Droit, Rennes.
- Chambert, Elisabeth-Suzanne. *Le Code de la famille*. Droit, Paris.
- Coirard, Renée. *L'Apport des catholiques sociaux à la politique familiale française*. Droit, Aix-Marseille.
- Deschamps, Raymonde. *Le Consentement des futurs conjoints au mariage, sa conception et les cas de nullité en droit civil français et en droit canonique modernes*. Droit, Rennes.
- Gagnieur, Francine-Anna. *Du Délit commis en état d'ivresse*. Droit, Paris.
- Gille, Mme, née Ginette George Girard. *Les « Liquor-Triaties »*. Droit, Paris.
- Gouin, Mlle Edmée. *La Charité à Parthenay sous l'Ancien régime*. Droit, Poitiers.
- Guillaume, Mme, née Germaine de Keratry. *La Place de l'artisanat dans l'organisation économique-sociale nouvelle de la France*. Droit, Paris.
- Kanapa, Mme Claudine. *La loi du 15 juillet 1942 et l'indemnité de plus-value au fermier sortant*. Droit, Lyon.
- Lelogeais, Monique. *Évolution de la fonction sociale et économique des grèves de 1936 à nos jours*. Droit, Paris.
- Malblanc, Monique. *Le Statut juridique du commerçant étranger (à l'exclusion des sociétés)*. Droit, Paris.
- Michelet, Suzanne. *Le Fonds de terre et l'exploitation agricole*. Droit, Nancy.
- Pierrard, Marie-Jeanne. *Un plan de lutte contre l'alcoolisme*. Droit, Rennes.
- Pons, Odette. *La Culture du blé dans le département du Tarn*. Droit, Toulouse.
- Portejoie, Paulette. *Le Régime des fiefs d'après la coutume de Poitou*. Droit, Poitiers.
- Roche, Germaine. *Les Restrictions légales au droit de propriété immobilière depuis la Constitution de 1940*. Droit, Paris.
- Sarda, Jacqueline. *De l'Exemption de peine fondée sur l'article 380 du Code pénal*. Droit, Paris.
- Tenaillé, Sabine. *Abandon de famille selon la loi du 23 juillet 1942*. Droit, Paris.
- Tunc, Mme, née Suzanne Fortin. *Le Fonds de garantie en matière d'accidents d'automobiles*. Droit, Paris.

Cuisinier, Jeanne. *Les Mu'o'ng, géographie humaine et sociologie et Prières accompagnant les rites chez les Mu'ong et Man-Duc*. Lettres, Paris.

Dubois, Marguerite-Marie. *Les Éléments latins dans la poésie religieuse de Cynewulf et Les Verbes à allongement vocalique interne en sémitique*. Lettres, Paris.

Pétre, Hélène. *Caritas. Étude sur le vocabulaire latin de la charité chrétienne et L'Exemplum chez Tertullien*. Lettres, Paris.

### 1944

- Audit, Éliane. *Le Problème de l'enfance délinquante*. Droit, Bordeaux.
- Bertin-Roche, Odette. *De l'Aspect permanent de la propriété et de son application à la production industrielle*. Droit, Rennes.
- Bordez, Henriette. *Les « Chantiers extérieurs », étude sur l'emploi de la main-d'œuvre pénale hors des établissements pénitentiaires*. Droit, Strasbourg.
- Bouyssou, Raymonde. *Les Coopératives ouvrières de production*. Droit, Toulouse.

- Boulet, Marguerite. *Questions Johannis Galli*. Droit, Paris.
- Cann, Jeanne. *Les Allocations familiales, l'allocation de la mère au foyer et l'allocation de salaire unique dans le commerce et l'industrie*. Droit, Rennes.
- Chardenin, Paulette. *Florac*. Droit, Toulouse.
- Degrave, Mme Yvonne. *Les Leçons de la politique allemande des assurances sociales*. Droit, Paris.
- Emery, Lucie. *La Protection de la minorité de l'enfant naturel non reconnu*. Droit, Paris.
- Gaillard, Gisèle. *Inventaire des arrêts du Conseil du Roi*. Droit, Paris.
- Langlois, Antoinette. *Les Droits des héritiers de la victime dans la responsabilité civile*. Droit, Paris.
- Lerecouvreur, Ginette. *Des limitations du bénéfice dans l'industrie et le commerce d'après la législation française actuelle*. Droit, Paris.
- Liévois, Françoise. *La Cure et la prophylaxie de la délinquance juvénile*. Droit, Paris.
- Mazo, Geneviève. *Le Centre d'observation et la loi du 27 juillet 1942 relative à l'enfance délinquante*. Droit, Paris.
- Missègue, Jeanne. *L'Orientation professionnelle*. Droit, Toulouse.
- Patarin, Mme, née Marguerite Jamin. *Quelques mesures législatives récentes en faveur de l'agriculture*. Droit, Paris.
- Perrin, Suzanne. *Essai sur la communauté de travail*. Droit, Paris.
- Pitance, Marie-Madeleine. *La Crise de la construction d'habitation à Lyon*. Droit, Lyon.
- Poteaux, Lucie. *L'Application de la loi du 2 avril 1941 sur le divorce et la séparation de corps*. Droit, Paris.
- Record, Félicie. *La Théorie des révolutions chez les écrivains politiques classiques*. Droit, Montpellier.
- Roudier, Angèle. *La Représentation entre époux et la loi du 22 septembre 1942*. Droit, Montpellier.
- Roux, Mme Annie. *Des mesures de sûreté prises en France à l'égard des étrangers indésirables*. Droit, Aix-Marseille.
- Rouzaud, Huguette. *L'Alfonsine*. Droit, Strasbourg.
- Torelli, Jeanine. *La Situation financière des corps de métiers à Montpellier à la fin de l'Ancien régime*. Droit, Montpellier.
- Simon, Françoise. *Apprentissage et formation professionnelle dans les industries et arts graphiques*. Droit, Paris.
- Vanel, Marguerite. *Évolution historique de la notion de français d'origine du XVIe siècle au Code civil. Contribution à l'étude de la nationalité française d'origine*. Droit, Paris.
- Zazadel, Francine. *Conflits de filiation*. Droit, Paris.
- Foreville, Raymonde. *L'Église et la royauté en Angleterre sous Henri II Plantagenet et Un procès de canonisation à l'aube du XIIIe siècle (1201-1202), le « Livre de Saint Gilbert » de Sempringham*. Lettres, Paris.
- Mélisson-Dubreil, Marie-Rose. *La Personnalité de Joseph Conrad et Le Vocabulaire maritime de Joseph Conrad*. Lettres, Paris.

**Annexe 4 : Distribution en pourcentage de l'importance relative  
des thèmes des chroniques du *Bulletin de l'enseignement  
secondaire des jeunes filles, 1909-1911 et 1920-1921***

	1 9 0 9	1 9 1 0	1 9 1 1	1 9 2 0	1 9 2 1	1 9 2 2	1 9 2 3	1 9 2 4	1 9 2 5	1 9 2 6	1 9 2 7	1 9 2 8	1 9 2 9	1 9 3 0	1 9 3 1	1 9 3 2	1 9 3 3	1 9 3 4	1 9 3 5	1 9 3 6	1 9 3 7	1 9 3 8	1 9 3 9	1 9 4 0
Congrès d'enseignement	10	6	10	10	0	10	2	0	0	2	6	0	7	0	0	0	0	0	3	0	2	2	4	0
Conditions de travail et études	11	19	15	7	2	5	9	5	4	6	3	3	2	3	0	0	3	2	3	3	6	5	11	0
Asso. amicales syndicats	3	11	15	3	11	5	7	9	6	8	0	5	12	15	3	10	5	7	8	10	4	9	4	0
Actualité (stats, budgets, etc.)	8	13	13	10	11	7	11	5	4	2	6	8	5	9	15	8	8	5	6	10	10	23	14	33
Relations entre les sexes et coéducation	5	3	0	0	5	0	0	9	2	4	15	10	12	6	3	3	5	2	3	5	2	0	0	0
Accès à l'enseignement supérieur et masculin	10	11	18	20	19	21	16	9	15	14	9	18	7	3	0	8	8	2	3	5	4	5	0	0
Pédagogie et programmes	13	8	20	0	8	10	7	12	13	10	6	0	12	9	15	8	5	7	8	10	10	5	7	11
Distinction, bourses	5	1	0	3	3	2	5	7	13	10	3	5	2	9	3	0	5	7	11	10	10	11	4	0
Réforme et action sociale	10	7	2	0	5	5	7	2	2	0	3	5	2	0	0	3	5	2	8	0	0	0	0	0
Enseignement ménager	2	1	2	0	10	0	5	2	2	2	6	0	0	3	3	5	3	0	3	3	10	2	7	0
Comparaison internationale	5	6	2	10	5	0	2	12	4	4	6	8	9	15	24	13	10	12	3	0	4	0	18	0
Condition des femmes, féminisme	5	0	0	7	0	7	11	12	13	14	12	13	7	6	6	8	10	2	8	15	6	2	7	11
Histoire et mémoire disciplinaire	10	0	0	0	3	3	25	0	4	4	3	3	5	15	15	5	8	20	11	8	6	14	7	11
Carrières, orientation et autres écoles	0	0	0	23	16	17	11	14	11	10	18	10	9	3	3	25	18	20	11	8	12	11	4	22
Travail intellectuel et universitaire féminins	2	3	0	3	3	2	5	2	6	8	0	5	5	0	9	8	5	5	3	0	0	5	4	0
Autres loisirs et fêtes	2	7	5	3	0	5	0	0	0	2	3	8	2	6	3	0	3	5	6	3	8	2	11	0